

EX LIBRIS

JOHN GEOFFREY ASPIN





# VOLTARIANA

O U

*ELOGES AMPHIGOURIQUES,*

D E

# FR. MARIE ARROUET

Sieur de Voltaire, Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, &c. &c. &c. &c. &c.

*DISCUTÉS ET DÉCIDÉS*

Pour ſa réception à l'Académie Françaiſe.

*NOUVELLE EDITION,*

Augmentée d'une Piéce très-intereſſante.

*I. PARTIE.*



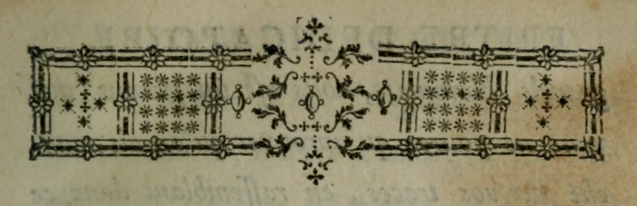
A PARIS,

CIↃ CCCCCCC XXXXVIIII.

---

*DEVISE.*

Un Architecte Aërien,
Pour illuſtrer ſa renommée,
Fit des Temples : en moins de rien
On les vit aller en fumée.



A

# MONSIEUR ARROUET (*) DE VOLTAIRE

Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi de France en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, l'un des XL. de l'Académie Françaiſe, fils du Sieur ARROUET, Greffier Porte-clef du Parlement, petit-fils d'un *Prud'homme* de ſon Village, (†) &c. &c. &c.

MONSIEUR,

L'*Attention ſoigneuſe que vous avez euë à remplir vos Ouvrages, d'Anecdotes vraïes ou fictices, ſur la conduite, le mérite, ou les Ouvrages des*

(*) *Voltaire* a porté le nom d'*Arrouet* juſqu'après la publication de ſon *Œdipe*, alors il le troqua contre celui de *Voltaire*, *ſous lequel il eſpéroit être plus heureux que ſous le premier*; comme il

*grands Hommes, nous eſt un garant que vous ne pourez qu'aprouver qu'on ait marché ſur vos traces, en raſſemblant dans ce Recueil toutes celles qu'on a pû recueillir, qui vous regardent en particulier, votre Conduite & vos Ouvrages.*

*Je m'imagine que vous ne condamnerez pas auſſi la liberté qu'on a priſe d'ajouter votre Genealogie à vos titres, celle-ci vous fait autant d'honneur que celle que vous reprochiez à* Rouſſeau, *d'être fils d'un* Cordonier, *lui en a fait. Les Grands Hommes, qui doivent leur nom & leur réputation moins*

l'écrivit alors, dans une Lettre que nous avons, à ſa chere *Pimpette*, fille cadete de la fameuſe Madame *Du Noyer*, dont il a été ſi éperduement amoureux qu'il l'auroit enlevée, ſi la mere, aïant découvert le complot, n'avoit prié le Marquis de *Chateauneuf*, dont *Arrouet* étoit Page, de l'en empêcher ; ce que fit ce Miniſtre, qui craignoit la plume de la *Du Noyer*, en l'expédiant le lendemain, comme Exprès, à *Verſailes*, & priant le Secretaire d'Etat d'empêcher qu'il revint en *Hollande*. Anecdote que nous tenons d'une perſonne qui nous a confié la lettre de ſa main propre ſignée de *Voltaire*, après quoi, par P. S. il met', *ne t'étonne pas, ma chere, de ce changement de nom ; j'ai été ſi malheureux avec l'autre, que je veux voir ſi celui-ci m'apportera du bonheur.* N'étoit-ce pas plûtôt parce qu'il avoit honte de porter le nom d'un *porte-clef* ; en ce cas ne pourroit on pas dire de lui, à plus juſte titre que de Rouſſeau qu'*il a renié ſon pere.*

*à la distinction de leur Naissance, qu'à leur Génie naturel, à leurs Talens, à leur Mérite, ont toujours été placés au-dessus de ceux, à qui le rang & la fortune de leurs parens avoient donné des Gouverneurs, des Précepteurs pour leur former le Cœur & l'Esprit.*

*Je travaille, d'exemple, comme vous voyez. C'est aussi celui de l'Auteur des* Réflexions sur le Poëme de la Bataille de Fontenoi, *qui m'a enhardi à vous dédier ce Recueil: & comme vous avez toujours eu du goût pour la multiplicité des Editions, j'ose me flatter que vous ne serez point fâché que je suive votre exemple en en faisant le plus que je pourrai de cette Amphigourie, revuë & augmentée de toutes les piéces que vos amis, & ceux qui ont votre gloire à cœur, auront la charité de m'envoyer. Vous même pouvez y contribuer en m'envoyant*

*vos remarques ſur diverſes Piéces de ce Recueil, auxquelles je ne manquerai pas de les ajouter par forme de notes ou de Remarques, pour vous convaincre avec quel zéle & conſidération je ſuis,*

MONSIEUR,

Votre très-Obéiſſant
Serviteur,

TIMOROWITZ ABLABEW.

P. S. *J'eſpére que mon nom* Ruſſien *ne vous effraîra point. Un ſavant, tel que vous, Monſieur, ne doit ignorer aucune langue, ſur-tout celles des Nations où les Sciences ſont cultivées.*

# TABLE

## DES PIECES EN VERS ET EN PROSE

### CONTENUES DANS LA I. PARTIE.

Fin de la Table de la I. Partie.



# VIS UNITA FORTIOR.

*La Force réunie augmente ſa Vertu.*

C'Est ce que nous diſoit un Eleve du grand *Matanaſius*, en nous fourniſſant les différens morceaux que nous venons de raſſembler. Il nous ſuggeroit en même-tems une Déïfication dans le goût de celle que ce fameux Docteur a jointe, il y a quinze ans, à l'agréable & ſcientifique Commentaire du *Chef d'Œuvre d'un inconnu.* Cette idée eſt des plus charmantes: il ne s'agit que de la remplir. C'eſt pourquoi nous prions inſtamment les zélés Philologues de vouloir nous prêter leurs lumiéres, & de nous communiquer ce qu'ils ont de Pièces brillantes & convenables à l'Apothéoſe du Poëte-Phyſicien qui fait l'objet de nos éloges. Loin d'ici ces Eſprits hargneux, eſclaves de préjugés, qui s'opiniâtrent à traiter de libelles, ce qu'on doit plûtôt nommer remontrances inſtructives & charitables. Mais quelque nom qu'on veuille leur donner, il eſt évident qu'elles n'ont fait que relever la gloire de notre Coriphée; puiſqu'après avoir été mûrement examinées par l'Aréopage de la Littérature, elles n'ont point empêché qu'il n'y fût admis. Il en ſera donc du préſent Recueil comme de ce Volume d'Epitaphes de *Richelieu*, de *Mazarin* & de *Colbert;* qui n'a jamais pû donner atteinte à la mé-

moire respectable de ces Grands Hommes. Le savant Professeur & parasite *Montmaur*, ne passe pas moins à la Postérité, pour avoir été en bute, il y a cent ans, aux Sarcasmes, & aux badinages caustiques des plus beaux Esprits de *France* : au contraire, c'est ce qui a le plus contribué à faire voler sa Renommée par toute la République des Lettres. Enfin, c'est ici, si l'on veut, le IX. *Songe Philosophique* du fertile Ecrivain des *Lettres Juives*, dont il dévoile si éléganment l'obscurité par ces *harmonieuses* paroles.

*Auteurs jaloux, prétendus beaux Esprits,*
*Qui pensez nuire à la réputation*
*Des Grands Hommes ; Mon songe vous regarde.*

Il pouvoit ajouter : je l'ai imaginé tout exprès en faveur du Physicien Bel-Esprit, de qui je suis l'admirateur perpétuel. En effet, peut-il être mieux figuré que par ce Chêne élevé jusqu'aux nuës, qui méprise autant les Faunes & les Satires, qu'il sent peu les coups de leurs foibles roseaux ? Cette insensibilité est tout autrement naturelle, que celle qu'on a dépeinte dans ces vers.

Dites de lui qu'il est fat, effronté ;
Chacun le sait, lui-même en fait parade.
Reprochez lui blasphême, impiété ;
C'est de Nectar lui présenter rasade.
Ajoutez-y balafre, bastonnade ;
C'est son plus clair & plus sûr revenu.
Bref le mignon est par tout trop connu,
Pour craindre encore affronts, ni flétrissures ;
Et son salut est d'être devenu
Invulnérable à force de blessures.

Une pareille ſtupidité ne paroit guéres dans le vrai : témoin le procès tragi-comique, qui vient d'être ſi judicieuſement décidé. A moins qu'on ne diſe que l'Acteur étoit plus animé à venger l'honneur du Corps célébre qu'il croit illuſtrer, qu'à ſatisfaire ſon reſſentiment perſonnel. C'eſt un problême à réſoudre.

» Avant d'apprendre à connoître l'eſprit & » le cœur de notre Héros dans la lecture de ce » Volume, il convient de donner une idée de » la figure de ſon corps, dont on peut voir la » tête au frontiſpice de ſes ouvrages.

*Portrait de M. de V***.*

M. de V***. eſt au deſſous de la taille des grands Hommes, c'eſt-à-dire, un peu au-deſſus de la médiocre, ( je parle à un Naturaliſte, ainſi point de chicane ſur l'obſervation ), il eſt maigre, d'un tempérament ſec : il a la bile brûlée, le viſage décharné, l'air ſpirituel & cauſtique, les yeux étincelans & malins. Tout le feu, que vous trouvez dans ſes ouvrages, il l'a dans ſon action ; vif juſqu'à l'étourderie : c'eſt un ardent qui va & vient, qui vous éblouit & qui pétille. Un homme ainſi conſtitué, ne peut pas manquer d'être valétudinaire. La lame uſe le fourreau. Gai par complexion, ſerieux par régime, ouvert ſans franchiſe, politique ſans fineſſe ; ſociable ſans amis ; il ſait le monde & l'oublie. Le matin *Ariſtipe*, & *Diogène* le ſoir. Il aime la grandeur & mépriſe les Grands. Eſt aiſé avec eux : contraint avec ſes égaux. Il commence par la politeſſe, continuë par la froideur, finit par le dégoût : il aime la Cour & s'y ennuïe ; ſenſible ſans attache-

chement, voluptueux ſans paſſion : il ne tient à rien par choix, & tient à tout par inconſtance. Raiſonnant ſans principes. Sa raiſon a ſes accès comme la folie des autres ; l'eſprit droit, le cœur injuſte ; il penſe tout & ſe moque de tout. Libertin ſans tempérament, il ſait auſſi moraliſer ſans mœurs ; vain à l'excès, mais encore plus intéreſſé. Il travaille moins pour la réputation que pour l'argent ; il en a faim & ſoif : enfin il ſe preſſe de travailler pour ſe preſſer de vivre ; il étoit fait pour jouir, il veut amaſſer. Voila l'homme, voici l'Auteur.

Né Poëte, les vers lui coûtent trop peu. Cette facilité lui nuit, il en abuſe & ne donne preſque rien d'achevé : Ecrivain facile, ingénieux, élégant. Après la Poëſie, ſon métier ſeroit l'Hiſtoire, s'il faiſoit moins de raiſonnemens & jamais de paralleles quoiqu'il en faſſe quelquefois d'aſſez heureux.

M. de V*** dans ſon dernier Ouvrage a voulu ſuivre la maniére de *Bayle* ; il tâche de le copier en le cenſurant. On a dit, depuis longtems, que pour faire un Ecrivain ſans paſſion & ſans préjugés, il faudroit qu'il n'eut ni Religion, ni Patrie. Sur ce pié-là, M. de V*** marche à grands pas vers la perfection. On ne peut d'abord l'accuſer d'être partiſan de ſa Nation ; on lui trouve, au contraire, un Tic approchant de la manie des Vieillars. Les bonnes gens vantent toujours le paſſé & ſont mécontens du préſent. Mr. de V*** eſt toujours mécontent de ſon Païs & loüe avec excès ce qui eſt à mille lieuës de lui. Pour la Religion, on voit bien qu'il eſt indécis à cet égard. Sans doute il ſeroit l'homme im-

partial que l'on cherche ſans un petit levain d'Anti-Janſéniſme un peu marqué dans ſes Ouvrages.

M. de V*** a beaucoup de Littérature étrangére & Françoiſe, & de cette érudition mêlée qui eſt ſi fort à la mode aujourd'hui. Politique, Phiſicien, Géométre ; il eſt tout ce qu'il veut, mais toûjours ſuperficiel & incapable d'aprofondir. Il faut pourtant avoir l'eſprit bien délié pour éfleurer, comme lui toutes les matiéres. Il a le goût plus délicat que ſûr, Satirique ingénieux, mauvais Critique, il aime les ſciences abſtraites & l'on ne s'en étonne point. L'imagination eſt ſon élément, mais il n'a point d'Invention, & l'on s'en étonne. On lui reproche de n'être jamais dans un milieu raiſonnable. Tantôt Philantrope & tantôt Satirique outré. Pour tout dire en un mot, M. de V*** veut être un homme extraordinaire & il l'eſt à coup ſûr.

*Non vultus, non color unus.*

„ En voici une autre Peinture plus moderne.

*Portrait de M. de V***.*

Spectre vivant, Squelette décharnée,
Qui n'a rien vû que ta ſeule figure
Croiroit d'abord avoir vû d'un Damné
L'épouvantable & hideuſe peinture :
Mais épluchant le monſtre juſqu'au bout
Poëte impie, effrené Philoſophe,
On voit encore en conſiderant tout,
Que la doublure eſt pire que l'étoffe.



# LA VOLTAIROMANIE.

## Avis de l'Editeur.

JE *ne doute point que l'Amour-propre de M. de* V***. *qui s'eſt attribué l'Emploi de Concierge du Parnaſſe & d'Intendant du Temple du Goût, ne ſouffre beaucoup des Vérités répandues dans la* Voltairomanie, *ou* Réponſe à ſon Libelle intitulé, Préſervatif, &c. *Auſſi n'eſt-ce pas pour lui plaire que j'ai compoſé cet Enfant de mon loiſir. Il n'a cependant ménagé perſonne, & comme un Chien enragé, il s'eſt jetté ſur tous les Auteurs les plus diſtingués; il en a épargné fort peu, & peut-on être aſſuré que les ſeuls à qui il a prodigué ſon encens & ſes adorations, échapent à ſa plume meurtrière? Théologiens, Philoſophes, Poëtes, tous les Savans en tout genre ont été les objèts de ſes mépris, de ſes railleries, & de ſon badinage. Il a tourné en ridicule les Religions, les Nations & les Gouvernemens. Perſonne ne l'ignore; & pourquoi ne pourroit-on pas démaſquer le Perſécuteur du genre humain, cet Ennemi des Vivans & des Morts, & lui arracher cette infaillibilité dans les Belles-Lettres, dont il ſe pare arrogamment? Autant de coups de plumes qu'il a donnés, ſont autant de Brocards, ou des Calomnies atroces, qui ne devoient pas reſter impunies, & il n'en auroit pas dû être quitte pour les coups de bâton qu'il a reçus de quelques Particuliers, qui n'ont pas eu autant de patience que M. l'Abbé D. F. Voïons comme M. de*

V***. *le traite dans un Libelle intitulé*, Réponſe de M. de la Chauſſée aux trois Epîtres de Rouſſeau, *qu'il a fait imprimer en* 1734. *à Amſterdam. L'Auteur fait parler M. Rouſſeau.*

J'ai, grace au Ciel, un Sectateur fidèle,
Qui chaque jour peut produire un Libelle :
Heureux mortel qui n'a ni foi, ni loi,
Prêtre, & Rimeur, & plus méchant que moi ;
Et qui ſouvent de ſes fécondes veines,
D'un noir poiſon fait couler des fontaines.
Ce Sodomite, Elève de Baal,
D'un ſcélerat péſant original,
Qui, ſans pudeur, en blaſphêmes s'éxhale,
Se nourriſſant de honte & de ſcandale,
Et qui malgré ſa face de *Vaurien*,
Seroit Curé, s'il eût été Chrétien.
Ce cher appui de mon nom, de ma gloire,
Digne de vivre avec moi dans l'Hiſtoire,
Pour quinze francs me préconiſera,
Des plus beaux noms il me décorera.
Oui, tu ſeras vanté par DES FONTAINE,
C'eſt-là le comble à ta honte certaine :
C'eſt ton ſalaire, & c'eſt bien la raiſon,
Que DESCHAUFOURS ſoit loué par CHAUSSON.

*Cette piéce commence par ces Vers contre M. Rouſſeau.*

De Melpomène ignorant Pédagogue,
Qui ſur le Pinde abboïant comme un Dogue, &c.

*Si M. de V***. traite de Dogue ce fameux Poëte, dont les Ouvrages vivront éternellement, & ſerviront de modéle, il ne doit pas trouver mauvais qu'on l'appelle* Chien hargneux, *& quand*

*on y ajoute l'épithéte d'*enragé , *il le mérite bien!*

» Comme plusieurs endroits de cette Réponse
» seroient inintelligibles sans le *Préservatif*, Ou-
» vrage de V*** qui y a donné lieu, on a jugé à
» propos de le mettre ici.

LE PRESEVATIF *ou Critique des* Observations sur les Ecrits modernes.

Il est juste de détromper le Pubic quand il est à craindre qu'on ne l'abuse. On ne connoît que trop les guerres des Auteurs. La plûpart des Journalistes, qui s'érigent en Arbitres, font souvent eux mêmes les plus violens actes d'hostilité. Je peux dire, par l'expérience que j'ai dans la Littérature, qu'il se forme autant d'intrigues pour faire valoir, ou pour détruire un Livre, dont souvent personne ne se soucie, que pour obtenir un poste important.

On sait que le Journal des Savans de *Paris*, Père de cette multitude de Journaux, Enfans très-souvent peu semblables à leur Père, s'est assez préservé de la contagion des Cabales.

Mais parmi les Auteurs de ces petites Gazettes volantes, qu'on débite tantôt sous le nom deNouvelliste du Parnasse, tantôt sous le nom d'Observations, on ne trouve ni le même goût, ni la même science,ni la même équité. J'aidonc crû rendre quelque service aux amateurs desLettres,en rassemblant des bévûës que j'ai trouvées dans plusieurs feuilles intitulées *Observations*, que j'ai luës par hazard.

Nombre 100. Le faiseur d'Observations, dit qu'un grand Prince a condamné le genre Comique *larmoyant* dans la piéce de Dom *Sanche* d'*Arragon*, de *Pierre Corneille*, & assure que ce

goût ne doit point subsister parmi nous après cette condamnation.

Il y a en cela trois fautes; la premiére, que le goût d'un Prince ne suffit pas pour régler celui du Public; la seconde, que le Dom *Sanche* d'*Arragon*, de *Pierre Corneille*, n'est point d'un genre de Comique attendrissant, & qui fasse verser des larmes, comme en certaines scènes du *Boureau de soi-même*, de *Térence*; la scène très-tendre entre une Mère & une Fille dans *Esope à la Cour*, celles du *Préjugé à la mode*, de *l'Enfant Prodigue*, *&c.* Dom *Sanche* d'*Arragon* est une Comédie Héroïque & non *larmoïante*, comme le dit l'Observateur. Ce fût la froideur & non l'intérêt qui la fit tomber, jamais une Pièce intéressante ne tombe.

La troisiéme faute & la plus grande est, de s'ériger en Juge d'un Art qu'on ne connoît pas, & de dire avec hardiesse, que ce qui a plû à *Paris*, & dans l'ancienne *Rome*, n'a pas dû plaire; des scènes attendrissantes ont toujours été bien reçues à la Comédie, de tous les tems, parce que les actions des Particuliers peuvent être touchantes aussi bien que ridicules; & on peut leur appliquer ce que dit *Horace*.

*Interdum vocem Comedia tollit.*

II.

Dans la même feuille, l'Auteur rapporte une longue critique sur un Problême d'Optique qu'il n'entend point; on lui a fait accroire qu'il s'agissoit dans ce Problême de la Trisection de l'Angle, & il n'en est point du tout question. L'Au-

teur que le Critique reprend, ſans le comprendre, eſt M. de V***. J'ai lû ſoigneuſement l'endroit en queſtion dans la Préface de l'Edition de *Londres* des Elemens de *Newton*.

L'Obſervateur n'a point lû cet Ouvrage qu'il oſe critiquer, car il reproche à M. de V***. d'avoir donné des régles pour partager un Angle en trois avec le compas, & c'eſt de quoi M. de V***. n'a pas dit un ſeul mot dans ſes Elémens : l'Obſervateur s'eſt fié en cela à un Géomètre qui s'eſt moqué de lui, & comme il ne ſait pas qu'on ne peut trouver la Triſection de l'Angle que par les Sections Coniques, & par l'Algèbre, il a rapporté de bonne-foi dans ſa feuille, une critique qu'on lui a ſuggérée pour le faire donner dans le panneau ; c'eſt un exemple pour ceux qui parlent de ce qu'ils ignorent.

III.

Je prends les feuilles de l'Obſervateur indifféremment, à meſure qu'on me les prête pour les lire : je trouve une étrange bévûë dans la Lettre 27. *Brutus*, dit-il, *plus Quakre que Stoïcien, a des ſentimens plus monſtrueux qu'Héroïques :* ne diroit-on pas à ces paroles que les Quakres ſont une Secte d'hommes ſanguinaires; cependant tout le monde ſait, qu'une des premiéres loix des Quakres eſt, de ne porter jamais d'armes offenſives ſous quelque prétexte que ce ſoit, & de ne jamais repouſſer une injure. La mépriſe eſt auſſi grande que s'il avoit dit le cruel *Brutus* plus Capucin que Stoïcien.

IV.

NOMBRE 199. En rendant compte d'une hipo-

tèſe de M. l'Abbé de *Moliere*, il dit que *ce Phiſicien ſe conforme aux expériences de* Newton; *par exemple, que les corps parcourent en tombant* 15. *pieds dans la premiére ſeconde, & qu'à des diſtances différentes du centre de la Terre le même mobile n'auroit pas le même dégré de viteſſe accélératrice.*

Il y a ici trois fautes. *Newton* n'a point trouvé par expérience que les corps tombent de 15. pieds dans la premiére ſeconde, c'eſt *Huyghens* qui a détérminé cette chute dans ſes beaux Théorêmes de Pendule.

Secondement, ce n'eſt qu'à des diſtances trèsconſidérables & inacceſſibles aux hommes que cette différence ſeroit ſenſible.

Troiſiémement, cette différence de la force accélératrice à des diſtances différentes n'eſt fondée ſur aucune expérience, mais ſur une démonſtration Géométrique. Voilà les bévûës où l'on s'expoſe, quand on veut juger de ce qui n'eſt pas à notre portée.

V.

Nombre 17. l'Obſervateur rappelle une ancienne diſpute litteraire, entre Monſieur *Dacier* & le Marquis de *Sevigné*, au ſujet de ce paſſage d'*Horace*,

*Difficile eſt propriè communia dicere.*

Il rapporte le Factum ingénieux de M. de *Sevigné*; *& pour M. Dacier*, dit-il, *il ſe défend en ſavant, c'eſt tout dire: des expreſſions mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de ſon érudition.*

Il y a dans ce diſcours de l'Obſervateur trois fautes bien étranges.

Premiérement, il eſt faux que ce ſoit le caractére des Savans du ſiécle de *Louis* XIV, d'emploïer des injures pour toutes raiſons.

Secondement il eſt très faux que M. *Dacier* en ait uſé ainſi avec le Marquis de *Sevigné*, il le comble de louanges, & il conclut ſon Mémoire par lui demander ſon amitié : apparenment que l'Obſervateur n'a pas lû cet Ecrit.

Troiſiémement, il eſt indubitable que *Dacier* a raiſon pour le fond, & qu'il a très-bien traduit ce vers d'*Horace*.

*Difficile eſt propriè communia dicere.*

*Il eſt très-difficile de bien traiter des ſujets d'invention* ; car, ſi vous mettez ſous les yeux du Lecteur la phraſe entiére d'*Horace*, vous verrez que la fin explique le commencement.

*Difficile eſt propriè communia dicere ; tuque ;*
*Rectius Iliacum carmen deducis in actus ,*
*Quam ſi proferes ignota indictaque primus.*

Il eſt difficile de bien traiter un ſujet d'invention, & vous compoſerez plus aiſément une Tragédie tirée de l'Iliade que de votre tête.

Voilà qui fait un ſens clair & qui prouve, que *commune* veut dire en cet endroit *intactum*, un ſujet neuf.

Ainſi l'Abbé *Des-Fontaines* n'a pas entendu *Horace* ; n'a pas lû l'écrit de M. *Dacier* qu'il critique, & a tort dans tous les points.

VI.

NOMBRE 201. *&c.* Il dit que *Ciceron* eſt moins ſerré que *Seneque*, & que *Seneque* eſt plus *ver-*

*beux*. Peu importe, à la vérité, au Public qu'on ait tort ou raiſon ſur cette bagatelle : mais les jeunes gens, qui étudient, ſeroient trompés s'ils croïoient que *Sénèque* exprime ſa penſée en plus de mots que *Ciceron* ; car c'eſt ce que ſignifie *verbeux* : il n'y a perſonne qui ne ſache que le défaut de *Sénèque* eſt d'être, au contraire, trop précis dans ſes expreſſions.

VII.

Même nombre. *Si les Anglois*, dit-il, *continuënt d'encenſer encore leur Vuide, & d'attribuer de merveilleuſes propriétés au Néant*, *&c.*

Qui a jamais dit que M. *Newton* ait encenſé le Vuide ? Cette expreſſion eſt très-mauvaiſe en tous ſens. Il eſt faux que M. *Newton* ait attribué de merveilleuſes propriétés au Vuide ; il a démontré que les Corps, & non le Vuide, agiſſent à des diſtances immenſes les uns ſur les autres, dans un milieu non réſiſtant. Il faudroit au moins ſe faire informer de l'état de la queſtion avant d'inſulter de Grands Hommes, dont on n'a ni lû, ni pû lire les Ouvrages.

VIII.

NOMBRE 87. Il ſe fait écrire une Lettre par un *Anglois* pour ſe louer lui-même, & il ſe fait propoſer dans cette Lettre de faire une nouvelle édition d'un Libelle de ſa façon, intitulé *Dictionnaire Néologique* : ce Libelle eſt l'Ouvrage auquel il donne le plus d'éloges dans ſa Gazette Littéraire, il eſt bon qu'on ſache que ce Dictionnaire Néologique, eſt une Satyre dans laquelle on prend la peine inutile de relever des fautes con-

nuës de tout le monde, & de critiquer de très-belles choses à la faveur des mauvaises qu'on reprend. C'est un Libelle où l'Auteur veut faire passer sa fausse monnoïe parmi la bonne, qui n'est pas de lui. Je vais en donner quelques exemples.

M. *de Fontenelle* dans ses Eloges des Académiciens, Livre plein d'esprit & de raison, & qui rend les Sciences respectables, dit, dans l'éloge de M. de Varignon : *Nos journées passoient comme des momens, grace à ces plaisirs qui ne sont pourtant pas compris dans ce qu'on appelle ordinairement les plaisirs. Nous parlions à nous quatre une bonne partie des différentes langues de l'Empire des Lettres, & nous nous sommes dispersés delà dans toutes les Académies.*

Ailleurs il dit très-à-propos :

*N'est-il pas juste en effet que la Science ait des ménagemens pour l'Ignorance, qui est son ainée, & qu'elle trouve toûjours en possession ?*



*MALBRANCHE fait un partage si nèt entre la Raison & la Foi, & assigne à chacune des objets si séparés, qu'elles ne peuvent plus avoir aucune occasion de se brouiller.*



*On ne feroit pas tout ce que l'on peut sans l'espérance de faire plus qu'on ne pourra.*



*Il ne s'instruisoit pas par une grande lecture, mais par une profonde médiation ; un peu de lecture jettoit dans son esprit des germes de pensées*

*que la méditation faisoit ensuite éclore, & qui raportoient au centuple. Il devinoit quand il avoit besoin, ce qu'il eût trouvé dans les Livres; & pour s'épargner la peine de les lire, il se les faisoit lire.*



*Il sembloit ne plus voir par ses yeux, mais par sa raison seule; la persuasion artificielle de la Philosophie, quoique formée par de longs circuits égaloit en lui la persuasion la plus naturelle; & caussées par les impressions les plus promptes & les plus vives: les autres croïent ce qu'ils voïent; pour lui ce qu'il croïoit, il le voïoit.*



*M. de Varignon m'a fait l'honneur de me léguer tous ses papiers par son testament, j'en rendrai au Public le meilleur compte qu'il me sera possible: du reste je promets de ne rien détourner à mon usage particulier des Trésors que j'ai entre les mains, & je compte que j'en serai cru; il faudroit un plus habile homme pour faire sur ce sujet quelque mauvaise action avec quelque espérance de succès.*

Ce sont là les morceaux qu'un Ecrivain tel que l'Abbé *Des-Fontaine* ose essayer de tourner en ridicule. Le plus grand des ridicules est assurément d'en vouloir donner à ceux à qui on est si prodigieusement inférieur.

IX.

Dans ce même Dictionnaire Néologique, il réprend, *genie conséquent*, *esprit conséquent:* il

ne ſait pas que c'eſt une expreſſion très-juſte & très-uſitée.

Il veut tourner en ridicule ces Vers de feu M. de la *Motte*, ſous prétexte que dans *Richelet* le mot de Contemporain n'eſt pas féminin.

D'une eſtime contemporaine
Mon cœur eût été plus jaloux ;
Mais hélas ! elle eſt auſſi vaine,
Que celle qui vient après nous.



Il trouve impertinens ces deux Vers très-ſenſés.

Et notre être même eſt un point
Que nous ſentons ſans connoiſſance. . . .



Il ridiculiſe encore cette belle expreſſion de M. *Racine* le Fils dans une Epitre Didactique.

*Les ſignes du plaiſir, les couleurs de la joïe.*

Il ne voit pas que dans cette expreſſion il y a à la fois de la vérité & de l'imagination, & que par conſéquent elle eſt belle.

Il reprend le Père *Catrou*, d'avoir dit que les Pourceaux *paiſſent le Gland*, & il ajoûte qu'ils paiſſent encore quelque choſe qu'il ne faut pas dire. C'eſt ainſi, qu'avec la plus baſſe des groſſiéretés, il reprend une expreſſion noble; mais revenons aux Obſervations.

X.

Nombre 197. en faiſant l'extrait d'une certaine Harangue Latine de M. *Turretin*, il ſe plaint

de

*de la disette des Mécènes*, & de la malheureuse situation des Savans, & il répété cette plainte dans tous ses Livres.

Il devroit savoir que jamais les Sciences n'ont été plus encouragées en *France*. Le voyage au Pôle & à l'Equateur, entrepris à de si grands frais, les Pensions données à M. de *Reaumur*, à M. de V***, à nos meilleurs Auteurs, & en dernier lieu à M. de *Crébillon*, en sont une preuve. Il est vrai qu'un homme, qui n'a de mérite que celui de la Satyre, est très-méprisé parmi nous, & est souvent puni au lieu d'être récompensé, & cela est très-juste.

## X I.

Nombre 185. Un homme de goût avoit trouvé peu de justesse dans cette phrase de l'Oraison Funèbre de la Reine d'*Angleterre* par M. *Bossuet*; *l'Angleterre est plus agitée en sa terre & en ses ports même que l'Ocean qui l'environne*. Il est clair qu'*agitée en sa terre* n'est pas une bonne expression; il est clair que s'il y a de l'agitation, elle doit être dans les ports, comme au milieu des terres, & que cette phrase n'est pas digne de l'éloquent & admirable M. *Bossuet*.

L'Observateur se moque du goût de celui qui a repris avec raison cette phrase? ainsi l'Observateur se trompe, & quand il approuve & quand il condamne.

## X I I.

Nombre 202. En rendant compte du Voyage de Messieurs les Académiciens au Cercle Polaire: *Venus*, dit-il, *a été observée au Méridien au-dessous*

*du Pôle.* Il ignore qu'une Planette n'eſt ni au-deſſus ni au-deſſous du Pôle, mais toujours dans le Zodiaque, & tantôt Septentrionale, tantôt Méridionale. Il ne falloit pas changer les expreſſions de M. de *Maupertuis*, pour lui faire dire une telle abſurdité, quand on ignore les choſes dont on parle, il faut copier mot-à-mot, les gens du métier, ou ſe taire.

XIII.

NOMBRE 88. Il fait l'éloge d'une ancienne Gazette intitulée, le Nouvelliſte du Parnaſſe, & il la compare modeſtement aux premiers Journaux des Savans, parce qu'elle eſt de lui; ce n'eſt pas la moins conſidérable de ſes fautes.

XIV.

NOMBRE 200. Tom. 14. Il proteſte ſur ſon honneur, qu'il n'a point écrit contre les Médecins de *Paris;* mais en 1736. il proteſta ſur ſon honneur à M. l'Abbé d'*Olivet*, dans une Lettre lûë publiquement à l'Académie Françoiſe, qu'il n'avoit point eû de part au Libelle contre pluſieurs membres de cette Académie; cependant il fut convaincu à la Chambre de l'Arſenal, d'avoir vendu trois Louis au Libraire *Ribou*, ce Libelle qu'il avoit déſavoué ſur *ſon honneur;* il fut condamné, & n'obtint que très-difficilement ſa grace.

XV.

NOMBRE 190. Il dit en parlant d'une Epitre ſur l'égalité des conditions, qu'*il y a des maux légers & des maux inſupportables dans la vie:* on le ſait bien. *Mais où eſt donc l'égalité des condi-*

*tions*? dit-il; il n'a pas compris que les accidens de la vie ne ſont pas des conditions. Une maladie incurable, ou bien le mépris & la haine du Public ne ſont attachés à aucune condition, mais dans tous les Etats on peut être méchant, mépriſé & miſérable : il dit dans la même feuille qu'après la mort du Maréchal d'*Ancre*, le Peuple ſe repentit de ſa barbarie & lui rendit juſtice. C'eſt un fait abſolument faux, le Peuple ne donna aucun ſigne de repentir. Dans la même feuille, il rapporte ces vers connus.

Le bonheur eſt le port où tendent les humains ;
Les écueils ſont fréquens, les vents ſont incertains ;
Le Ciel pour aborder cette rive étrangére
Accorde à tout mortel une barque légere.

Si *ce Port du bonheur*, dit-il, *eſt une rive étrangére*, *le bonheur n'eſt donc plus dans moi*. C'eſt raiſonner très-mal ; car l'art du Pilote eſt dans moi, & on n'eſt heureux qu'autant que l'on conduit ſagement ſa barque ; un médiſant, un ingrat, un calomniateur, un homme qui a des mœurs infâmes, conduit ſa barque très-mal, & ſon malheur eſt dans lui.

XVI.

Nombre *166*. Je prens toujours ces feuilles ſans ordre, & la ſuite de Numero eſt inutile, puiſque cet Ouvrage eſt ſans aucune liaiſon: voici une preuve de ſon bon goût. *On m'a envoyé*, dit-il, depuis peu, une très-belle Ode, on y fait ainſi parler les Déiſtes.

Ils ont dit, de mille chiméres,
Une abſurde combinaiſon,

Un tissu de sombres mistéres
Ne tient pas devant la raison.
Tranquille au haut de l'Empirée
Par cette interprête sacrée.
Dieu daigna se manifester.
Loin de nous tout Dogme apocrife,
La raison, voilà le Pontife,
L'Apôtre qu'il faut écouter.

Toute l'Ode est dans ce stile, & c'est là le stile de l'Observateur dans un gros recueil de Vers de sa façon, qu'il a donné *incognito* au Public; mais il dit que c'est ainsi qu'il faut écrire.

XVII.

Nombre 171. C'est avec le même goût qu'il donne les Vers suivans pour une belle traduction de ces Vers *d'Horace*.

*Versus inopes rerum nugæque canoræ.*
Un emphatique & burlesque étalage,
D'un faux sublime enté sur l'assemblage,
De ces grands mots, clinquants de l'Oraison,
Enflés de vent & vuides de raison.



Nous n'avons guères de plus mauvais Vers dans notre langue; figurez-vous ce que c'est qu'un *Clinquant enflé* de vent, *étalage burlesque* enté sur un assemblage : nous dirons en passant que ce stile Marotique, qui rassemble les expressions de tous les genres, est monstrueux quand il s'agit de parler sérieusement.

Ce jargon dans un Conte est encore suportable,

Mais le vrai veut un air, un ton plus respectable;
Le sage Despreaux laisse aux esprits mal faits,
L'art de moraliser du ton de Rabelais.



Ces Vers d'un de mes amis sont un peu plus raisonnables, & doivent servir à faire voir le misérable abus du stile Marotique dans des Ouvrages qui demandent une éloquence véritable.

XVIII.

NOMBRE 136. C'est avec le même goût, la même intelligence qu'il blâme *Horace* d'une chose qu'*Horace* n'a jamais pensé.

Horace a eu tort, dit-il, de s'exprimer ainsi en parlant du siécle d'*Auguste*.

*Venimus ad summum fortunæ, pingimus, atque*
*Psallimus, & luctamur, Achivis doctius unctis.*



Le sens de ces Vers est, *nous sommes donc à ce compte supérieurs en tout; la Peinture, la Musique, la Lutte, sont donc plus perfectionnés chez nous que chez les Grecs? Qui osera le dire?* Tous les bons Traducteurs d'*Horace* ont rendu ainsi ces Vers, & il est impossible qu'ils ayent un autre sens.

HORACE n'a point eu tort de dire, comme le prétend le Sieur *Des-Fontaines*, que les Romains l'emportoient sur les Grecs; car il dit expressément le contraire. Si quelqu'un, par exemple, disoit: *ce mauvais critique est un Despreaux, un Petau, un Varron*, ne devroit-on pas voir qu'il parleroit ironiquement?

XIX.

Dans le même nombre, par un autre excès d'ignorance, il dit, que les Peintres n'étoient que Barbouilleurs du tems d'*Horace*, & il le dit sans aucune preuve. Nous avons des Statuës de ce tems-là faites par des Romains, leur beauté prouve que l'Art du Deſſein étoit très-connu, & on ſait que la Peinture eſt toujours en honneur quand la Sculpture eſt perfectionnée ; car ce ſont deux branches de l'Art du Deſſin.

XX.

C'eſt avec la même juſteſſe d'eſprit, que louant, nombre 73, un Satirique de nos jours, il fait un long éloge de trois Epitres écrites dans un ſtile barbare & pleines de choſes communes dites longuement.

Quel Lecteur peut ſupporter, par exemple, que *Rouſſeau* traduiſe en onze Vers, & quels Vers! cette ſeule ligne d'*Horace*.

*Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.*



Quel Auteur donc peut fixer leurs génies ?
Celui-là ſeul qui formant le projet
De réunir & l'un & l'autre objet,
Sait rendre à tous l'utile délectable
Et l'attraïant utile & profitable.
Voilà le centre & l'immuable point,
Où toute ligne aboutit & ſe joint.
Or ce grand but, ce point mathématique;
C'eſt le vrai ſeul, le vrai qui nous l'indique:

Tout hors de lui n'eſt que futilité ;
Et tout en lui devient ſublimité.



DESPREAUX a dit *le vrai ſeul eſt aimable ;* qui peut ſouffrir qu'on allonge ainſi cette vieille penſée ?

Dans ton hiſtoire eſt un ſublime eſſai,
Où tout eſt beau, parce que tout eſt vrai,
Non d'un vrai ſec & crûement hiſtorique.

C'eſt inſulter au Public que d'oſer prodiguer de l'encens à de ſi mauvais Vers.

XXI.

Je tombe dans le moment ſur le nombre 139. *L'idée de M. de Mairan*, dit-il, *eſt imitée du ſiſtéme de M. Newton ſur la lumiére.* Il faut lui apprendre que jamais *Newton* n'a fait de Siſtême ſur la lumiére, il a donné un recueil d'expériences & de démonſtrations Mathématiques ſans autre ordre que celui dans lequel il a fait ſes expériences : parler de ces découvertes comme d'un ſyſtême, c'eſt comme ſi on diſoit, *le ſyſtême d'*Euclide.

XXII.

Dans le même nombre, après avoir fait ſi mal le Phiſicien avec *Newton*, il fait le Muſicien avec *Ramau*, & il accuſe ſon Livre d'être *inutile, parce qu'il eſt vrai :* il voudroit que M. *Ramau* eût plus de goût & il l'inſinuë ſouvent ; il devoit ſe ſouvenir de la Fable d'un certain Animal péſant & à longues oreilles, qui ſe plaignoit du peu d'harmonie du Roſſignol.

## XXIII.

Il *s'est transporté*, dit-il, Nombre 147, dans une maison où il a vû agir une pompe qui éleve cent mille muids d'eau par jour à la hauteur de 130. pieds, avec peu d'effort & de dépense; il est bon qu'il sache que quand on voit ainsi, on est très peu propre à faire voir aux autres. S'il avoit la moindre connoissance des Méchaniques, il auroit sû que le produit de la force par la vitesse ou par l'espace parcouru, est toujours égal au produit de la résistance, par la vitesse ou l'espace parcouru; que pour élever à 130. pieds cent mille muids d'eau par jour, il faudroit à chaque seconde élever le poids d'environ 648. livres; que la force d'un homme pour élever des fardeaux, n'est estimée que vingt-cinq livres & celle d'un cheval cent soixante-quinze; que le chemin ou la vitesse de ces fardeaux est de trois pieds par seconde dans la main des hommes ou avec le pas des chevaux; qu'enfin, suivant ce calcul, en allouant encore très-peu de chose pour les frottemens, il faudroit la valeur de la force de 1500. hommes ou de 200 chevaux par seconde pour faire réussir cette machine. On ne peut que louer l'effort d'un bon Citoïen qui cherche à rendre service à l'Etat par des Machines nouvelles; mais on ne peut que rire d'un Journaliste qui fait le savant, & qui dit de telles sottises.

## XXIV.

Au nombre 52. l'Auteur des Observations s'avise de parler de Guerre; il a l'insolence de dire que feu M. le Maréchal de *Tallard* gagna la Ba-

taille de *Spire*, contre toutes les règles, par une méprise, & par ce qu'il avoit la vûë courte : *Circonstance*, dit-il, *qu'il savoit il y a long-tems*. Il faut apprendre à cet homme, ci-devant Jésuite & Curé, ce que c'est que la Bataille de *Spire*. Voici ce qu'en dit dans une de ses Lettres un des meilleurs Lieutenans-Généraux qu'ait eu la *France*.

*M. le Maréchal de* Tallard *aïant assiégé Landau, M. le Prince de* Hesse *& M. de* Nassau-Neubourg *à la tête de l'Armée des Alliés, forcérent plusieurs marches pour secourir la Ville : Je marchois cependant pour joindre l'Armée du Siége, & il étoit à craindre que les Alliés se portant entre M. de* Tallard *& moi, ne lui coupassent les vivres. La situation étoit embarassante, les ennemis n'avoient plus que deux marches à faire pour attaquer M. de* Tallard; *il prit sa résolution sur le champ : il m'envoïe dire de marcher en toute diligence avec ma Cavalerie, vers le Spireback, que les Ennemis passoient ; & il fait lui-même deux marches forcées pour aller attaquer ceux qui comptoient le surprendre : un Espion, auquel il donna mille écus, l'instruisit de l'état de l'Armée ennemie ; je le joignis avec deux mille chevaux, mon Infanterie suivoit. Nous arrivâmes au Spireback dans le tems que les Génèraux Alliés étoient à table. Leur Armée se rangea en Bataille avec beaucoup de confusion, & nous fondimes sur eux pendant qu'ils se formoient, quoique toutes nos Troupes ne fussent pas arrivées. Je n'ai jamais vû tant de célérité dans l'exécution : les Ennemis firent un grand feu & obligérent même M. de* Puignon *de reculer à la droite ; mais M. le* Maréchal *fit charger la baïonnette au bout du fusil, méthode excellente & qui*

*nous réussit presque toûjours ; alors les Ennemis ne firent plus aucune résistance.*

Eh bien, M. le *Journaliste* est ce là gagner une Bataille par méprise ? M. de *Feuquiéres*, ennnemi personnel de M. de *Tallard*, a pû le dire ; il a fait, par envie, ce que vous faites par ignorance.

## XXV.

L'Observateur, Nombre 69. parle de Vers comme de Guerre & de Philosophie ; il critique ce Vers de M. *Gresset.*

Au sein des mers, dans une Isle enchantée.

*Le sein de la Mer*, dit-il, *ne peut s'entendre de sa surface.* Il devroit au moins savoir qu'en Poësie on dit *au sein des Mers*, *au lieu d'au milieu des mers* ; au sein de la *France*, au lieu d'au milieu de la France ; *au sein des beaux Arts* dont on médit ; au sein de la bassesse, de l'envie, de l'ignorance, de l'avarice, &c.

## XXVI.

Nombre 8. On m'apporte dans le moment cette feuille, elle est curieuse & mérite une attention singulière ; voici comme il parle d'un Livre intitulé, *Le petit Philosophe : J'en ai trop dit pour vous faire mépriser un Livre qui dégrade également l'esprit & la probité de l'Auteur ; c'est un tissu de sophismes libertins forgés à plaisir pour détruire les principes de la Morale, de la Politique & de la Religion. Comment pourroit-on être séduit par un Ecrivain qui franchit toutes sortes de bornes, & qui avouë d'un air cavalier, qu'il n'a étudié que dans les Caffés & dans les Cabarets.*

Ne croiroit-on pas ſur cet expoſé, que cet Ouvrage intitulé, *Le petit Philoſophe*, ou *Alciphron*, eſt le produit de quelque Coquin enfermé dans un hôpital pour ſes mauvaiſes mœurs? On ſera bien ſurpris quand on ſaura que c'eſt un livre ſaint, rempli des plus forts argumens contre les Libertins, compoſé par M. l'Evêque de *Cloyne*, ci-devant Miſſionnaire en *Amerique*. Celui qui a fait cet infâme portrait de ce Saint Livre, fait bien voir par-là qu'il n'a lû aucun des Livres dont il a la hardieſſe de parler.

XXVII.

Aïant lû dans ces Obſervations pluſieurs traits contre M. de V*** & une Lettre qu'il ſe vante que M. de V*** lui a écrite; j'ai pris la liberté d'écrire moi-même à M. de V*** ſans le connoître, voici ce qu'il m'a répondu.

*Je ne connois l'Abbé* Guiot des-Fontaines *que parce que M.* Tiriot *l'amena chez-moi en 1724. comme un homme qui avoit été ci-devant Jéſuite, & qui par conſéquent étoit un homme d'étude; je le reçus avec amitié, comme je reçois tous ceux qui cultivent les Lettres. Je ſuis étonné au bout de quinze jours de recevoir une Lettre de lui, datée de Biſcêtre où il venoit d'être renfermé. J'appris qu'il avoit été mis trois mois auparavant au Châtelet pour le même crime dont il étoit acccuſé, & qu'on lui faiſoit ſon procès dans les formes. J'étois alors aſſez heureux pour avoir quelques amis très-puiſſans, que la mort m'a enlevés. Je courus à Fontainebleau tout malade que j'étois, me jetter à leurs pieds, je preſſai, je ſollicitai de toutes parts; enfin j'obtins & ſon élargiſſement, & la diſconti-*

*nuation d'un procès où il s'agiſſoit de la vie ; je lui fis avoir la permiſſion d'aller à la campagne chez M. le Préſident* Berniére *mon ami. Il y alla avec M.* Tiriot *: ſavez-vous ce qu'il y fit ? un Libelle contre moi. Il le montra même à M.* Tiriot *qui l'obligea à le jetter dans le feu ; il me demanda pardon, en me diſant que le Libelle étoit fait un peu avant la date de Biſcêtre ; j'eus la foibleſſe de lui pardonner, & cette foibleſſe m'a valu en lui un ennemi mortel, qui m'a écrit des Lettres anonimes, & qui a envoyé vingt Libelles en Hollande contre moi. Voilà, Monſieur, une partie des choſes que je peux vous dire ſur ſon compte, &c.*

Je ne crois pas qu'une pareille Lettre ait beſoin de commentaire, auſſi je n'en ferai point.

## XXVIII.

On m'apporte le nombre 17, le Satirique Auteur eſſaye d'avilir la Mérope du Marquis *Maffei*. Cette Tragédie a ſans doute des défauts ; mais ce n'eſt pas ceux que le Satirique lui reproche. Il traduit *gentile aſpecto*, aſpect aimable, par *jolie figure ; genitori innocenti*, les Auteurs vertueux de mes jours, par mes *parens gens de bien ; Ben compleſſo*, taille avantageuſe, par *bonne complexion ;* ainſi dans une Traduction que ce Critique fit en François d'un Ouvrage Anglois de M. de V***, il prit le mot *Kake*, qui ſignifie gâteau, pour le Géant *Cacus*. Il eſt plaiſant, il le faut avouer, qu'un pareil homme s'aviſe de juger des autres.

## XIX.

Voici les expreſſions qu'on me fait voir dans ſes

feuilles ; *la fréquence fastidieuse d'un Clinquant Métaphisique.*

Les rustiques Contempteurs qui méprisent les *révolutions de Pologne ;* Le second Gulliver. *Le Nouvelliste du Parnasse , &c.*

❁

Un sage Militaire enchanté d'un Auteur connu par les admirables *saillies d'une délicate inintelligibilité.*

❁

Une Hipocrisie corporifiée par la grace.

❁

La nouvelle Faculté d'un esprit paradoxal érigé dans le beau monde.

❁

Un Savoyard qui décrote des lambeaux de Métaphisique.

❁

La Vérité *habilement distilée* par un Avocat Général, qui en tire l'essence du Problématique judiciaire.

Je n'en copierai pas davantage, je me contenterai de demander s'il sied bien à l'Auteur de ce galimatias plein de bassesse, d'insulter au stile de M. de *Marivaux*, & à tant d'autres.

## X X X.

Je crains de fatiguer le Public par les citations d'un Ouvrage dont les feuilles sont oubliées à

mesure qu'elles paroissent. Je crois que le peu que j'ai dit servira *de préservatif.* Je continuerai si la chose est nécessaire ; j'avertis, en attendant que le même Auteur donne sous main depuis quelque tems, une autre brochure intitulée, *Réflexions sur les Ouvrages de Litterature.* On dit qu'il combat souvent, dans cette feuille, ce qu'il a dit dans *les Observations.* Cela fait souvenir de Gens d'une profession à peu près semblable, qui font semblant de se battre pour ameutter les passans : n'est-il pas déplorable de voir un tel brigandage dans les Lettres ?

---

# LA VOLTAIROMANIE.

*Lettre d'un jeune Avocat en forme de Mémoire, en réponse au Libelle du Sr. de V*** intitulé* le PRÉSERVATIF, &c.

C'Étoit naturellement à M. l'Abbé *D. F.* à répondre au Libelle que V*** vient de publier contre lui. Mais le voyant, Monsieur, résolu à ne jamais se départir de la douceur & de la modération, qu'il a jusqu'ici fait paroître à l'égard de ce Poëte, & considérant d'ailleurs qu'il est d'un âge & d'un caractère, qui pardonnent trop aisément les injures ; je me suis d'autant plus volontiers chargé de sa défense, que les liens de l'estime, de l'amitié ; & de la plus vive reconnoissance m'attachent à lui pour toujours. Trouvant aujourd'hui l'occasion d'exercer, pour une si bonne cause, un foible talent, que j'ai consacré depuis peu au Barreau, je vais punir, seulement avec ma plume,

un homme accoutumé à être autrement payé de ses sottises.

L'infâme Ecrit du Sieur V***, dont le Sceau est imprimé sur chaque page & à chaque ligne, fait horreur à tous les gens de probité, & ne réjouit que ses ignobles Partisans. * Il ne manquoit plus que ce trait affreux à la Renommée d'un Ecrivain téméraire, pour qui les mœurs, ni la bienséance, ni l'humanité, ni la vérité, ni la Réligion n'ont jamais eu rien de sacré. Son ignorance & sa déraison ont plus d'une fois donné des scènes au Public; mais la Critique qu'il a insérée dans son Libelle, de quelques endroits des Ouvrages de M. l'Abbé *D. F.* est presqu'en tout si pitoyable & si folle, qu'on peut à peine la concevoir. Ce seroit donc perdre son tems, que d'entreprendre de la réfuter. Il suffit de dire, que c'est un esprit faux, en matiére de science, comme en matiére de goût; & quelqu'un a dit avec vérité, que tout son mérite bien apprécié, étoit à peu près celui d'un Violon.

Quoique son dernier Libelle soit écrit (comme tout ce qu'il a publié jusqu'ici en prose) sans jugement, sans soin, sans suite, sans stile, & que toutes ses petites objections soient dépourvûës de lumiéres & de bon sens, je répondrois peut-être à ce qui concerne le Littéraire, s'il ne s'étoit tout-à-fait rendu indigne de cet honneur, par l'insolence de sa plume. D'ailleurs, comment

* Tel est le Poliçon, Editeur connu & Colporteur intéressé, de toutes les rapsodies de V***; où un certain petit Abbé *Normand*, qui a eu le front de porter le Libelle dont il s'agit, dans des Maisons où va l'Abbé *D. F.* En conséquence de quoi, le petit Abbé *Normand* a reçu défense d'y remettre le pied.

raiſonner avec un homme, à qui l'orgueil & la rage tiennent lieu de raiſon ?

Un Ecrivain un peu ſenſé ſe ſeroit-il livré à de pareils excès ? Quand M. l'Abbé *D. F.* ſeroit tel, qu'il a l'audace de le dépeindre, s'enſuivra-t-il que V***. eſt un honnête-homme, & un grand Auteur ? Paſſera-t-il moins, chez tous les connoiſſeurs, pour ignorer abſolument le Théâtre, où il n'a jamais été applaudi, que pour la vaine harmonie de ſes pompeuſes tirades, & pour ſa hardieſſe ſatirique ou irréligieuſe ? * Sa *Henriade* ſera-t-elle moins un cahos éblouiſſant, un mauvais tiſſu de fictions uſées où déplacées, ou il y a autant de proſe que de vers, & plus de fautes contre la langue que de pages ? Poëme ſans feu, ſans invention, ſans goût, ſans génie. Son *Temple du Goût* ſera-t-il moins la production d'une petite tête yvre d'orgueil ? Son *Charles XII.* ne paſſera-t-il pas toujours pour l'ouvrage d'un ignorant étourdi, écrit dans le goût badin d'une Caillette bourgeoiſe, qui brode des avantures ? Mauvais Roman ! Encore les Romanciers ſe piquent-ils de ſuivre la Géographie, & de ne point démentir les faits connus. Ses *Lettres*, où il a oſé porter ſes extravagances juſqu'à l'Autel, le tiendront-elles moins éloigné de *Paris* toute ſa vie, dans l'appréhenſion des recherches dangéreuſes, ordonnées

* V*** avouë au commencement de ſon Epitre à Madame du *Châtelet*, qui eſt à la tête de ſon *Alzire*, que cette *Piéce eſt un de ces Ouvrages de Poeſie, qui n'ont qu'un tems, qui doivent leur mérite à la faveur paſſagére du Public & à l'illuſion du Théatre, pour tomber enſuite dans la foule & l'obſcurité.* V*** annonce ici lui-même le ſort de tous ſes Ouvrages. On ne dit rien de ſon Plagia-ſcholaſtique & continuel : on ſait que ſes plus beaux habits ſont de la friperie.

par le ſage & juſte Arrêt du Parlement qui a condamné ce monſtrueux Ouvrage au feu? Malgré les déclamations & les airs triomphans de ſa profonde ignorance, *les Elemens de la Philoſophie de Newton*, ſeront-ils jamais autre choſe que l'ébauche d'un Ecolier qui bronche à chaque pas, & qu'un Livre ridicule, dans l'une & l'autre édition preſque ſimultanées: Livre qui a rendu ſon préſomptueux Auteur la riſée de la *France* & de *l'Angleterre*. * Enfin, V***. ſera t-il moins un homme deshonoré dans la Société civile, par ſes lâches impoſtures, par ſes fourberies, par ſes honteuſes baſſeſſes, par ſes vols publics & particuliers, & par ſa ſuperbe impertinence, qui lui a attiré juſqu'ici de ſi flétriſſantes diſgraces ** ?

Tout le monde ſait que M. l'Abbé *D. F.* n'a rien fait qui ait mérité la haine & la fureur du Sieur V***. Il l'a toujours ménagé dans ſes Ecrits, & depuis même la publication de ſon injurieux Libelle, il a parlé de ſa Tragédie de *Zaïre*, avec une politeſſe & une honnêteté, à laquelle on n'avoit pas droit de s'attendre. Jamais le Stoïciſme

* Il y a deux Lettres de *Londres*, à ce ſujet. Dans l'une on mande que le Livre de V*** ſur la Philoſophie de *Newton*, qu'il n'entend point, y eſt ſifflé comme à *Paris*; dans l'autre, *qu'il faut que V*** ſoit fou*, *au propre*.

** 1°. Le digne châtiment qu'il reçut à *Séve* dans le tems de la Regence, châtiment dont il ſe crut bien dédommagé par les mille écus que ſon avarice reçut, pour conſoler ſon honneur. 2°. Le celebre traitement de la porte de l'Hotel de *Sully*, en conſéquence duquel il fut chaſſé de *France* pour les folies que cette noble baſtonade lui fit faire. 3°. Baſtonade encore à *Londres*, de la main d'un Libraire *Anglois*; accident douloureux qui lui fit ſolliciter vivement & obtenir la grace de revenir en *France*. C'eſt ainſi que le même fléau, qui l'en avoit fait ſortir, l'y a fait rentrer, pour y eſſuier pluſieurs autres affronts d'une autre eſpèce. Quand ſera-t-il raſſaſié d'ignominies!

n'a semblé porter si loin l'insensibilité. La modération & la charité conviennent à une personne de son état ; mais ses amis ne sont pas obligés aux mêmes égards, envers un Calomniateur.

N'est-il pas bien étrange que celui, qui joüe aujourd'hui un si odieux rolle, à l'égard de deux personnes distinguées dans la République des Lettres, je veux dire, M. l'Abbé *D. F.* & l'illustre *Rousseau*, soit celui-là même qui a dit gravement dans la Préface de sa Tragédie d'*Alzire :* « Il „ est bien cruel, bien honteux pour l'esprit hu-» main, que la Littérature soit infectée de ces » haines personnelles, de ces cabales, de ces in-» trigues, qui devroient être le partage des Es-» claves de la Fortune. Que gagnent les Auteurs » en se déchirant cruellement ? Ils avilissent une » profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre res-» pectable. Faut-il que l'art de penser, le plus beau » partage des hommes, devienne une source de » ridicule, & que les gens d'esprit, rendus sou-» vent par leurs querelles le joüet des sots, soient » les Bouffons du Public, dont ils devroient être » les Maîtres !

Quel Prothée que V*** ! Ne croiroit-on pas en lisant ces paroles, que c'est l'homme du monde le plus sage, le plus circonspect, le plus modéré ? Ne le prendroit-on pas pour un Caton, pour un homme qui a des mœurs, qui est à couvert des *haines personnelles*, & qui ne cherche qu'à rendre respectable la profession des Lettres ? Ne s'imagine-t-on pas qu'il est incapable de rien faire, qui puisse lui attirer des réponses, & le rendre le *joüet des sots ?* Mais cet homme, qui aspire à être *le Maître du Public*, & qui nous donne de si belles

leçons, eſt le Philoſophe de la Comédie, qui débite la plus belle morale du monde ſur la douceur & la modération, & qui à l'inſtant ſe met en fureur ſans ſujet, & en vient aux mains.

Comment n'a-t il pas rougi de la ſeule ideé de l'horrible Lettre qui eſt à la fin de ſon Libelle? Croira-t-on que celui, qui fait aujourd'hui un ſi honteux reproche à M. l'Abbé *D. F*, eſt celui-là même, qui fit ſon apologie il y a 13. à 14. ans, & qui démontra dans un petit mémoire dreſſé par lui-même, la fauſſeté & l'abſurdité de l'accuſation? Il le fit à la ſollicitation de feu M. le Préſident de *Berniéres*, qui par complaiſance le logeoit alors chez lui, & que V***. oſe appeller ſon *ami* *. Mais par quel attachement, ou plûtôt par quelle aveugle partialité, & par quelle profuſion de louanges, l'Abbé *D. F.* n'a t-il pas payé pendant 10. ans un ſervice, qui n'avoit été, du côté de V***, qu'une déférence aux volontés de ſon Hôte & de ſon Bienfaiteur?

Une réflexion critique, mais honnête & polie, ſur la Tragédie ébauchée de *la mort de Céſar*, & un leger badinage ſur le *Temple du Goût*, ont été érigés par V*** en traits horribles de noirceur & d'ingratitude. Mais s'étant plaint à l'Abbé *D. F.* même, par une Lettre particuliére, & de la *Réflexion* & du *badinage*, on lui a donné ſur cela toute la ſatisfaction qu'il pouvoit ſouhaiter. Il en a été très-content, & il l'a écrit à l'Abbé *D. F.* en 1735, dans les termes les plus af-

* M. le Préſident de *B. ami* d'un V***, petit-fils d'un Paiſan! La profeſſion d'hommes de Lettres eſt bien avantageuſe. Cet *ami* le chaſſa de chez lui en 1726. après ſon diſcours inſolent dans la Loge de la Demoiſelle le *Couvreur*.

fectueux & les plus expreſſifs *. Cependant quinze jours après la date de cette Lettre d'amitié & de reconciliation parfaite, il s'aviſe d'inſulter l'Abbé D. F. dans le *Mercure*. On lui demande honnêtement la cauſe de ce changement ſubit : Nulle réponſe. Il continuë d'inſulter l'Abbé D. F. par de mauvaiſes épigrammes qu'il fait courir. On ſe tait ; on mépriſe l'injure : il redouble ; la patience de l'Abbé D. F. l'enhardit, & il pouſſe l'affront juſqu'à l'excès dans les imprimés ſcandaleux.

Après cela, il a la folie de prétendre avoir encore des droits ſur le cœur de l'Abbé D. F. ignore-t-il qu'il eſt de principe dans la Société, que les offenſes effacent les bons offices ? A plus forte raiſon, quand l'offenſe eſt très-grande, & que le bon office n'eſt qu'une juſtice renduë, & renduë en conſidération d'un Bienfaiteur, dont on dépend. V***, logé & nourri chez le P. de *Bernières*, allié de M. l'Abbé D. F †. avoit-il pû ſe diſpenſer de faire ce qu'il fit ?

Mais depuis quand eſt-il permis d'appeller *Procès criminel*, ( terme dont V*** a l'effronterie d'uſer ) un ordre précipité du Magiſtrat de la Police, ſur la dépoſition équivoque d'un Délateur inconnu & ſuborné ? Jamais les ordres reſpectables du Roi ont-ils flêtri l'honneur de ſes Sujets ? Comme la politique du gouvernement & l'ordre public exigent quelquefois qu'on s'aſſure, ſur un

* La Lettre de V***. à ce ſujet eſt imprimée dans les *Obſervations*, Tom. 5.

† Feu M. le P. de *Bernières* étoit frere de Pere, de Madame la Marquiſe de *Flavacourt*, & de Madame la Préſidente de *Louraille*, Couſines de l'Abbé *Des-Fontaines*, qui étoit d'ailleurs ſon ami & ſon confident. Un Faquin, par ſes airs de protection, nous oblige de parler de ces circonſtances.

ſimple avis, de la perſonne d'un Sujet, on ſeroit bien à plaindre, ſi, dans ces cas on étoit deshonoré. Eh ! qui eſt-ce qui n'auroit pas ſans ceſſe à craindre de perdre ſon honneur ? Auſſi un Gentilhomme fut, il y a quelques années, condamné par Meſſieurs les Maréchaux de *France* à trois mois de priſon, pour avoir fait un reproche de cette nature à un autre Gentilhomme.

Pour ce qui regarde M. l'Abbé D. F. tout le monde ſait que le tour affreux, qui lui fut joué en 1725, par les fougueux & dangereux amis d'un homme qui n'eſt plus, ne lui a fait aucun tort auprès des honnêtes gens. Sa Religion & ſes bonnes mœurs ſont connuës. Après quinze jours d'une diſgrace, qu'il n'avoit ni prévûë ni méritée, il fut honorablement rendu à la Société & à ſon Emploi littéraire. Le Magiſtrat de la Police prit la peine de le juſtifier lui-même, non-ſeulement aux yeux de ſa famille, mais encore par une Lettre qu'il écrivit à M. l'Abbé *Bignon*, qui peut s'en reſſouvenir *. Quelle douleur le Magiſtrat ne témoigna-t-il pas plus d'une fois, de s'être laiſſé trop légerement prévenir, d'avoir été ſans le ſavoir, l'inſtrument d'une baſſe vengeance, & de n'avoir pas connu plûtôt la naiſſance, le caractère & les mœurs de celui qu'il avoit inconſidérément & indignement maltraité !

Autre trait de malignité & d'injuſtice de la part du Sieur V***. Il parle dans ſon Libelle de la fameuſe harangue fictive de l'Abbé S. pour laquelle l'Abbé D. F. fut inquiété au commence-

* *Elle fut luë ſolemnellement dans l'Aſſemblée du Journal, & en conſéquence l'Abbé* D. F. *fut ſur le champ rétabli par M. l'Abbé* Bignon, *qui voulut bien recueillir les voix de l'Aſſemblée.*

ment de 1736. Tout le monde ſait aujourd'hui que cette Piéce lui avoit été ſurpriſe par le Libraire *Ribou*. Comment l'auroit-il vendu trois Louis à un miſérable qui mouroit de faim, & & n'avoit pas de ſouliers, & qui eſt aujourd'hui fugitif pour ſes dettes ? D'ailleurs eſt-ce que trois pages ont jamais été paiées d'avance trois Louis d'or ? Le menſonge eſt bien groſſier. L'Abbé D. F. n'a jamais été le Vendeur, ni l'Editeur de cette Piéce; il n'en a été non plus ni l'Auteur, ni le Copiſte. Il ne l'avoit pas même luë entiérement, lorſqu'on la lui déroba. Il eſt aujourd'hui public qu'il n'y a eu aucune part, & l'on ſait d'ailleurs qu'il a toujours déteſté la Satyre perſonnelle. Le véritable Auteur de cette Piéce n'en fait plus myſtére. Mais il n'en étoit pas de même durant le cours de cette affaire fâcheuſe. Il auroit couru quelque riſque, s'il eût été connu, parce qu'on étoit alors extrêmement aigri contre lui. Il s'étoit fié à l'Abbé D. F. qui eut la générosité de lui garder fidélement le ſecret juſqu'à la fin, & qui aima mieux s'expoſer à tout, que de trahir la confiance d'un homme qui avoit compté ſur ſa probité, & qui par juſtice & par reconnoiſſance, a depuis paié tous les frais, que cette affaire a occaſionnés. Il n'y a qu'un V*** dans le monde, à qui toutes les vertus ſont inconnuës, qui ſoit capable de tirer de-là un ſujet de reproche & d'invective.

Quand l'Abbé D. F. auroit prêté ſa plume à une cauſe auſſi belle & auſſi importante, que celle des Chirurgiens contre la Faculté, les Ecrits qui ont paru ſur ce ſujet, ont été ſi goûtés du Public, que l'aveu, qu'il en feroit, ne pourroit

que lui procurer beaucoup d'honneur. On auroit beau ſoupçonner la reconnoiſſance libérale du Corps de S. *Côme* : V***, tout riche qu'il eſt par ſes rapines typographiques, ne reçoit-il pas encore le produit de ſes Tragédies & de ſes éditions ? Le reproche ſur ce point ſeroit donc mal fondé. Le titre de *Défenſeur* des Droits d'autrui, & la reconnoiſſance des Parties, n'ont rien qui rabaiſſe un Ecrivain. Penſer autrement, c'eſt inſulter la glorieuſe profeſſion d'Avocat. Mais l'Abbé D. F. a proteſté ſur ſon honneur, à la face du Ciel & de la Terre, qu'il n'eſt Auteur d'aucun des Ecrits qui ont paru en faveur des Chirurgiens. Sied-il à un homme tel que V***, qui paſſe ſa vie à 40 lieues d'ici, de lui donner ſur cela un démenti public, ſans la moindre preuve ? L'Abbé D. F. eſt lié d'amitié avec deux ou trois Chirurgiens les plus célébres de *Paris*, dont il eſtime également la capacité, le bon eſprit & la politeſſe. Cela a-t-il pû fonder l'imputation de quelques Médecins mépriſables, qui l'ont accuſé d'être l'Ecrivain de leurs adverſaires, & celle de V*** leur imbécille écho.

Qu'après cela, cet habile homme faſſe gravement l'éloge des Quakres, qu'il croit mieux connoître que M. *Boſſuet*, & qu'il a ſi ridiculement célébrés dans ſes *Lettres*. Qu'il canoniſe un Ouvrage *Anglois* ſur la Religion *, dont la Traduction *Françoiſe* imprimée en *Hollande*, en conſéquence du Jugement du Cenſeur Roïal, Docteur de Sorbonne, n'a point eu l'entrée en *France*, & a été regardée comme un Livre dangereux pour la Foi ; que notre grand Théologien qui a

* *Alciphron*, ou *le Petit Philoſophe.*

ôſé cenſurer les *penſées de Paſchal*, & défier tous les Docteurs de lui prouver l'immortalité de l'ame, décide que la Religion eſt ſolidement défenduë dans l'*Alciphron* : Qu'il traite de plaiſanterie l'objection ſolide qu'un habile Géométre a daigné lui faire dans les *Obſervations*, ſur ſa file de Soldats, dont le vingtième, ſelon V***, devroit paroître *vingt fois plus petit* que le premier : * Qu'il trouve admirable cette penſée ridicule & puérile, rapportée dans le *Dictionnaire* Néologique. (*N'eſt-il pas juſte que la ſcience ait des ménagemens pour l'ignorance qui eſt ſon aînée, & qu'elle trouve toujours en poſſeſſion ?*) † Qu'il entreprenne de juſtifier le Comique romaneſque, ſérieux & attendriſſant juſqu'aux larmes, par l'exemple de la Comédie du *Heautontimorumenos* de *Térence*, où il n'y eut jamais rien de pareil, & par un Vers d'*Horace*, dont il corrompt le ſens groſſiérement, puiſqu'il ne s'y agit que de la colère d'un Vieillard :

*Interdum vocem Comœdia tollit,*
*Iratuſque Chremes tumido delitigat ore.*

Qu'il impute à l'Abbé D. F. les nombreuſes éditions faites en *Hollande* & ailleurs de ſon

* Si 20 Soldats doivent partager ainſi en 20 parties égales l'angle que forme le raion viſuel, il s'enſuit, ſelon V***, que l'angle eſt alors coupé également ; V*** a donc trouvé par cette belle opération la *triſſection* de l'*angle*. Il dit que le Savant Géomètre s'eſt moqué de l'Abbé *D. F.* & il ne voit pas que c'eſt de lui qu'il ſe moque. Y a-t-il en effet rien de plus riſible que le raiſonnement de V*** ſur ce point ? On en parlera ci-après.

† Il faudroit auſſi par la même raiſon, que la *Vieilleſſe reſpectât la Jeuneſſe* : car la Jeuneſſe précéde la Vieilleſſe. On ne devient vieux, qu'après avoir été jeune. V*** admire cet impertinent *concetto*. Quel goût ! Toutes les autres citations qu'il rapporte, bien examinées, ſont auſſi ridicules.

*Dictionnaire Néologique* ; éditions où il n'a aucune part, & que chacun a grossies à son gré *. Qu'il cherisse l'*estime contemporaine* de ses Ecrits, autant qu'il se console des *mépris contemporains* de sa personne : Qu'il exerce une critique forte & pointilleuse sur le plus bel endroit de la plus belle pièce d'éloquence de M. *Bossuet* : Qu'il essaie de justifier, par de pitoïables raisons, les contradictions palpables de sa première Epitre *sur le Bonheur*, & qu'il tâche de donner le change au Lecteur, qui n'aura point cette mauvaise Pièce sous les yeux : Qu'enfin il rapporte ce qu'il a cru trouver de plus foible dans les trois Epitres de M. *Rousseau*, qui ont paru il y a deux ans, se donnant bien de garde de citer les traits admirables qui le peignent si bien & si agréablement **. Tout cela est naturel à un homme tel que le Sieur de V***, qui fait profession de heurter en tout l'opinion commune des hommes, & de s'éloigner de tout ce qui approche de la droite raison. Il a essayé jusqu'ici de renverser successivement le monde Moral, le monde Littéraire, le monde Physique †. Qu'attend-on encore de lui ?

Je ne dois pas passer sous silence trois impostures grossières du Libelle de V***. La première est que l'Abbé D. F. selon lui, est l'Auteur de

* L'Abbé D. F. ne reconnoit que les deux éditions de *Paris*, 1726.

** Ce qu'il en rapporte comme défectueux, est au-dessus des meilleurs Vers de V*** en ce genre. Le *Claudien*, le *Stace* de notre siécle, n'a garde de goûter la Poësie de notre *Horace*. Le Prosaïque enflé ou lâche, & un style plat ou vuide de sens, c'est le caractére de la plûpart des Vers de l'insensé contempteur de ceux de *Rousseau*.

† Par ses *Lettres*, par son *Temple du Goût*, par ses *Elémens de la Philosophie de* Newton.

certaines Réflexions périodiques, qui s'impriment à *Paris* toutes les ſemaines chez le Sieur *Briaſſon* Libraire, rue S. *Jaques*. Je ne prétens point rabaiſſer ici cet Ouvrage qui a ſon mérite ; mais en vérité, ſi V*** l'a lu avec un peu d'attention, il faut qu'il n'ait ni diſcernement, ni goût, pour ſoupçonner que l'Abbé D. F. en eſt l'Auteur. Il peut être permis à certaines gens de prendre le change ; mais qu'un homme de Lettres s'y trompe, cela eſt bien honteux. Il doit diſtinguer les ſtiles, avec les yeux de l'eſprit, comme avec l'œil corporel on diſtingue les caractéres de deux différentes écritures. Les Connoiſſeurs, les Gens d'eſprit ne s'y méprennent jamais. Auſſi n'y a-t-il que des hommes ſans Lettres, ou quelques ſots Lettrés, qui aïent attribué les *Réflexions* périodiques à l'Abbé D. F. dont le ſtyle eſt tout différent.

La deuxiéme impoſture, eſt que V***. ſuppoſe que l'Abbé *D. F.* fait imprimer en *Hollande vingt Libelles*, contre lui. L'Abbé *D. F.* m'a proteſté, du ton le plus affirmatif, qu'il n'avoit jamais fait imprimer aucun Libelle en *Hollande* ni ailleurs, contre V***. Je ne me ſuis pas contenté de lui demander ſur cela ce qui en étoit ; j'ai écrit en *Hollande*, pour m'informer des Libelles qui ont pû paroître contre V***, depuis quelques années, & l'on m'a répondu qu'il n'en avoit paru aucun : y eut-il jamais une impudence pareille ? V***. ne veut point paroître agreſſeur : il feint qu'on l'a inſulté, afin d'avoir droit d'inſulter à ſon tour. Il ſuppoſe des Libelles publiés contre lui, qui puiſent lui donner lieu d'en publier lui-même*.

* C'eſt le Loup de la Fable qui dit à l'Agneau :

C'eſt auſſi dans le même eſprit, qu'il a inventé le *Libelle* compoſé contre lui à la Campagne, chez M. de *Berniéres*, par l'Abbé *D. F.* qui, ſi on l'en croit, le *montra à M. Tiriot*, *qui l'obligea à le jetter au feu.* Et c'eſt la troiſiéme impoſture dont il s'agit ici. M. *Tiriot* eſt un homme auſſi eſtimé des honnêtes gens, que V***. en eſt déteſté. Il traîne, comme malgré lui, les reſtes honteux d'un vieux lien, qu'il n'a pas encore eu la force de rompre entiérement. Or, on a demandé à M. *Tiriot*, qui eſt cité ici pour témoin, ſi le fait étoit vrai : & M. *Tiriot* a été obligé de dire qu'il n'en avoit aucune connoiſſance. On propoſe ici un défi à V***. Le ſéjour à la Campagne chez feu M. le P. *Berniéres*, eſt dans les vacances de 1725. Si un Libelle imprimé cette année contre V***. exiſte, qu'on le montre. S'il répond que l'Abbé D. F. l'a jetté lui-même au feu, qu'il cite des Témoins. Car aſſûrément il ne doit point être cru ſur ſa parole. *M. Tiriot*, dit-il, *l'obligea de le jetter au feu.* Et voilà M. *Tiriot* qui déclare la fauſſeté du fait. Le Sieur V*** eſt donc le plus hardi & le plus inſenſé des menteurs.

Notre impoſteur a écrit depuis quelques jours des Lettres, où il tâche de faire croire, qu'il n'eſt point l'Auteur du *Préſervatif*, parce qu'on lui a mandé que cet Ecrit étoit trouvé pitoyable par tout le monde, & qu'il faiſoit autant de tort à l'homme d'eſprit qu'à l'homme de probité. Cependant on a entre les mains, dans des Lettres

*Et je ſai que de moi tu médis l'an paſſé.*

Heureuſement le maigre Loup de Cirey ne dévorera pas aiſément l'*Agneau*, à qui il en veut. Il y a ici de bons chiens pour lui donner la chaſſe, à lui, & à tous ſes petits Louveteaux affamés.

particuliéres qu'il a écrites, une grande partie de ce que le Libelle contient, & cela conçu dans les mêmes termes; ſur-tout, ſes déclamations & ſes raiſonnemens ſur l'*Alciphron*, ſur les *Quakres*, ſur ſa belle découverte touchant le raïon viſuel, ſur la prétenduë ingratitude de l'Abbé D. F. &c. D'ailleurs, qui pourroit méconnoître la Proſe de V***. ſi remarquable par ſon ſtile fougueux, inexact, découſu; par ſes penſées vagues, ſans chaux & ſans ciment; enfin par ſon admirable Logique? On connoît de plus l'Editeur & les Colporteurs de ſon Libelle. En faut-il d'avantage?

Dois-je faire mention ici d'un trait impertinent du Libelle de V***, à la pag. 19? *L'Auteur des Obſervations* (dit V***,) *s'aviſe de parler de Guerre; il a l'inſolence de dire que feu M. le Machal de* Tallard, *gagna la Bataille de Spire contre toutes les régles par une mépriſe, & parce qu'il avoit la vûë courte.* Eh! qui eſt-ce qui auroit mieux appris le métier de la Guerre à notre Poëte, qu'à l'Abbé D. F? Seroit-ce la belle apparition de V*** au Camp devant *Philipsbourg* en 1734, où ce *Chevalier de la triſte figure* apprêta tant à rire à notre Armée? N'eſt-il pas plaiſant de le voir aujourd'hui jouer le perſonnage de Réparateur des torts? L'Obſervateur n'a parlé que d'après M. le Marquis de *Feuquiéres*; eſt-ce l'autorité de V***, ou la *Lettre anonyme* qu'il cite, qui nous détrompera, & qui infirmera le témoignage d'un grand homme de Guerre, qui étoit aſſurément au fait de tous les faits militaires de ſon tems? V*** parle ici en étourdi inſolent, de feu M. le M. de *Feuquiéres*. Un homme de néant, tel que lui, croit qu'un homme de qualité eſt ſuſceptible d'une

baſſe *envie.* Un autre auroit pû dire avec décence, que ſur ce fait M. le M. de *Feuquiéres* avoit été mal informé.

V*** n'eſt pas moins ridicule dans ſon raiſonnement contre la fameuſe Pompe de feu M. du *Puy*, Maître des Requêtes, dont l'Abbé D. F. a parlé dans ſa feuille 147. On ne lui fera pas la grace de répondre à ſon galimatias. Il ſuffit de dire que tout *Paris* a vû de ſes yeux ce qui eſt annoncé dans cette Lettre, viſée par le même M. du *Puy*. Il eſt plaiſant de voir un petit Phiſicien de deux jours, ôſer argumenter contre ce qu'il n'a point vû, contre ce qu'il n'a pû concevoir, & y oppoſer un argument dont il n'entend pas lui-même les termes. Car au ſentiment d'un homme fort verſé dans les méchaniques, V*** parle ici ſans ſavoir de quoi il parle.

Un très habile Géomètre Phyſicien avoit envoyé à l'Obſervateur une *Remarque* ſur l'étonnant Problême de V***, & au ſujet de ſa démonſtration ſur *la file de vingt ſoldats, dont le vingtiéme doit être vû*, ſelon lui, *vingt fois plus petit que le premier.* Le Sieur V*** croit ſe tirer d'affaire, en diſant d'un air gai, dans ſon Libelle, que ce Géomètre a voulu plaiſanter, & ſe mocquer de l'Abbé D. F. *Il n'eſt pas queſtion*, dit-il, *dans ma propoſition de la Triſſection de l'angle : je n'en ai pas dit un mot.* Voici ſur cela la réplique du Géomètre, qui m'a été communiquée.

» Non, il n'eſt point queſtion, M. de V***, » dans votre propoſition, du Problême de la » *Triſſection de l'angle.* Mais il eſt queſtion dans » vos remarques, d'un diſcours que vous don- » nez pour une démonſtration victorieuſe, &

» dans lequel on trouve un paralogiſme auſſi
„ groſſier, qu'eſt celui par lequel vous ſuppo-
» ſez qu'on diviſe l'angle en parties égales, parce
» qu'on diviſe en parties égales la baſe de l'an-
» gle. Or non-ſeulement votre prétenduë dé-
» monſtration ſuppoſe la Triſſection de l'angle,
» par ce moïen ridicule; mais elle ſuppoſe enco-
» re la diviſion de l'angle en raiſon donnée; ce
» que ni les *Sections coniques*, ni aucune *ligne*
„ *courbe*, ni aucun calcul ne peut nous fournir.

Eh bien ! Eſt-ce de l'Obſervateur, ou du Novice Géomètre, que cet habile homme s'eſt moqué dans ſa Critique ? * Ne faut-il pas être bien ſtupide, pour vouloir juger de la grandeur d'un angle, par la grandeur de la Baſe, comme l'ignorant V*** fait dans ſon extravagante propoſition.

NEWTON ( dit encore V*** p. 4.) *n'a point trouvé par expérience que les corps tombent de 15 pieds dans la premiére ſeconde. C'eſt* Huyghens *qui a déterminé cette chute dans ſes beaux Théorêmes de pendule. Secondement, ce n'eſt qu'à des diſtances très-conſidérables & inacceſſibles aux hommes, que cette différence ſeroit ſenſible, &c.* Voici ſur cela ce qu'un ſavant homme répond au Sieur V***. » Non, *Newton* n'a point trouvé le pre-
» mier par expérience, que les corps tombent de
» quinze pieds dans une ſeconde. Mais *Newton*
» a adopté cette expérience; & l'aïant généra-
» liſée, il a trouvé qu'à la diſtance de la Lune;
» ces mêmes corps tomberoient de 15 pieds dans

* V*** joue avec réflexion le perſonnage du *Diſtrait* de la Bruière, „ *Menalque* rit plus haut que les autres : il cherche où „ eſt celui *qui montre ſes oreilles*, & à qui il manque une perru- „ que, &c.

» une minute. Il eſt vrai que ce n'eſt qu'à des
» diſtances très-conſidérables & inacceſſibles aux
» hommes vulgaires, que cette différence eſt
» ſenſible ; mais elle le devient à M. *Newton*,
» & à ceux qui raiſonnent conformément à ſes
» principes. Si le Sieur V*** avoit bien lû *New-*
» *ton*, il auroit lû ces paroles à la dernière page.
» *In hac Philoſophiâ propoſitiones deducuntur ex*
» *phœnomenis, & redduntur generales per in-*
» *ductionem. Quidquid enim ex phœnomenis non*
» *deducitur, hipotheſis vocandum eſt. Hypoteſes*
» *ſeu Metaphyſicæ, ſeu Phyſicæ, ſeu qualitatum*
» *occultarum, ſeu mechanicæ, in Philoſophiâ ex-*
» *perimentali locum non habent* «.

Le Sieur V*** reproche à l'Abbé D. F. une mépriſe dans la traduction de l'*Eſſai ſur le Poëme Epique*, compoſé, dit-il par lui-même en *Anglois*. 1°. V*** n'a point compoſé *ſeul* en *Anglois* cet Ecrit ; Mais l'aïant fait d'abord en *François*, un *Anglois* l'a aidé à le traduire dans ſa Langue. 2°. l'Abbé D. F. n'a point fait à V*** l'honneur de traduire en *François* ce malheureux *Eſſai*. C'eſt feu M. de *Plelo*, depuis Ambaſſadeur en *Dannemarck*, & tué près de *Dantzik*, qui, pour s'amuſer à *Paris*, fit cette traduction dans le tems qu'il apprenoit l'*Anglois*. Le ſort de V*** eſt de ſe tromper en tout ce qu'il dit. Cette traduction eſt imprimée chez *Chaubert*.

On a remarqué que le Sieur V*** s'aviſe de traiter plus d'une fois dans ſon Libelle M. l'Abbé D. F. d'*ignorant*. L'Abbé D. F. avouë qu'après avoir étudié toute ſa vie, il eſt fort *ignorant* en effet : & il conviendra auſſi, ſi l'on veut, que le Sieur de V*** qui a paſſé toute la ſienne à faire

des vers & des folies, est très-savant. Ses Ouvrages historiques & Philosophiques en sont une bonne preuve. C'est un prodige que ce Savant. A peine a-t-il étudié deux jours la matiére la plus épineuse & la plus étenduë, qu'il la posséde à fond, & qu'il est capable d'en faire des leçons aux plus grands Maîtres. Tout le monde sait ce qui lui arriva à *Paris*, il y a un peu plus de deux ans. Il n'y avoit que huit jours qu'il commençoit à s'appliquer à la Géométrie, qu'il alla trouver un de nos plus grands Géomètres de l'Académie des Sciences, pour conférer avec lui sur un Problême, qu'il falloit dix années de Géométrie pour pouvoir résoudre. Il se croioit déja de pair avec tous les *Savans* de l'Europe. Voilà la science du personnage. A peine est-il en *Angleterre*, qu'après en avoir étudié la Langue pendant trois mois, il met en *Anglois* un *Essai sur le poëme Epique*, qu'il avoit composé en *François* : puis aiant fait corriger cette Traduction par son Maitre de Langue, il la donne au Public. Il est vrai que les *Anglois* dirent alors que c'étoit un tissu de Gallicismes & de Barbarismes. Qu'importe? V*** faisoit voir qu'il avoit un génie divin pour les Langues, comme pour toutes les Sciences, & tous les beaux Arts. Cet Alexandre de la Littérature aspire hautement à la Monarchie universelle des Lettres. Il fera bientôt la guerre à toutes les Académies, & il détrônera tous les Savans pour se mettre à leur place. Ne se prétend-il pas aussi grand Poëte que M. *Rousseau*? N'a-t-il pas tâché de dégrader tous nos Auteurs dans son *Temple du Goût*? Est-ce un César? est-ce un Pompée?

*Nec*

*Nec quemquam jam ferre poteſt, Cæſarve priorem ;*
*Pompeiusve parem.* LUCAN.

Cependant on dit que V*** eſt à 45 ans auſſi *ſavant*, (& auſſi *ſage*) qu'à vingt. C'eſt de quoi on ne peut douter. Appliquons-lui le, *doctè febricitans*, de l'Epitaphe du P. *Hardouin*, rapportée dans le *Nouvelliſte du Parnaſſe*, ſi toutefois il eſt permis de lui appliquer ce qui convient à un *fou ſavant*, & non à un *fou charlatan*, ou à un *harmonieux Energumène.*

Mais j'oublie que c'eſt trop me rabaiſſer, que de répondre à la Littérature du Libelle de V*** & je ne ſonge pas que j'avois réſolu de ne lui oppoſer ſur ce point qu'un ſouverain mépris. D'ailleurs l'article que je viens de traiter, eſt peut-être trop ſerieux, & vous intéreſſe peu. Pour vous dédommager, Monſieur, je vais vous faire part d'une Epigramme compoſée depuis peu, par un de nos bons amis, au ſujet des impertinences qui ſont répanduës dans ſon dernier Ouvrage.

### *EPIGRAMME.*

Avez-vous vû cette Critique,
Dont on noircit l'Obſervateur ?
Oüi ; c'eſt de l'Ecrivain du Roman Hiſtorique * ;
Du pauvre Fiétenfat **, & de l'Hiſtoire épique †.
Eh bien l'Ouvrage eſt digne de ſon Auteur ?
Très-digne : il y ſoutient au moins ſon caractére ;
Car prenant dans ſa bile amére
L'injure pour raiſon, la fureur pour flambeau,
Ma foi le Sens-commun eſt plus ſon adverſaire ;

* Charles XII.
** L'*Enfant prodigue* Comédie de V***.
† La Henriade.

Que Des-Fontaine & Rousseau.

Voici le Fragment d'une Lettre de M. *Rousseau* à M. l'Abbé D. F. datée du 14 Novembre 1738.

» Il m'est tombé, Monsieur, entre le mains » une misérable Brochure, où vous êtes cruelle- » ment déchiré, & où je ne suis pas oublié. V*** » s'y reconnoit à chaque mot : digne recompense » du sacrifice que vous avez fait tant de fois de » vos lumières, en faveur de cet indigne Poëte, » à qui je prens la liberté de répondre pour vous, » dans les vers que vous allez lire.

Petit Rimeur antichrétien,
On reconnoit dans tes Ouvrages
Ton caractère, & non le mien.
Ma principale faute, helas ! je m'en souvien,
Vint d'un cœur qui séduit par tes patelinages,
Crut trouver un ami dans un parfait vaurien,
Charme des foux, horreur des sages,
Quand par lui mon esprit aveuglé, j'en convien,
Hazardoit pour toi ses suffrages.
Mais je ne me reproche rien,
Que d'avoir sali quelques pages
D'un nom aussi vil que le tien.

» C'est en effet, Monsieur, le seul reproche » que vous aïez à vous faire, mais dont il vous » est facile de vous laver auprès de tout ce qu'il » y a d'honnêtes gens, que la conduite & les » impudences de ce malheureux révoltent tous » les jours de plus en plus, & qui attendent avec » impatience le *dernier coup de foudre*, qui le doit » écraser. Elle ne peut être en de meilleures mains » que les vôtres, & vous ne sauriez l'emploïer » sur un sujèt qui en soit plus digne, &c.

Les recherches, faites au ſujèt des prétenduës Satyres publiées en *Hollande* contre le Sieur V*** ont fait tomber entre mes mains un Livre de M. de St. *Hyacinthe*, Intitulé *Le Chef d'œuvre de l'Inconnu*. Dans une édition de ce fameux Ouvrage, à la *Haye*, chez *Pierre Huſſon 1732*, on trouve à la fin le morceau ſuivant, dans la *Déïfication du Docteur* Aristarchus Masso, par le même M. de St. *Hyacinthe*, p. 362. Le Sieur V*** n'accuſera-t-il point l'Abbé D. F. d'être l'Auteur de cet Ecrit? N'y trouvera-t-il point ſon ſtile?

---

EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé : *Déïfication du Docteur* ARISTARCHUS MASSO.
Par M. de St. *H.*

» UN *Officier François*, nommé *Beauregard*, » s'entretenoit avec quelques perſonnes que » la curioſité avoit comme moi attirées au pié de » la double montagne. Un *Poëte* de la même Na- » tion, portant le nez au vent, comme un Che- » val Houzard, vint effrontement ſe mettre de » la converſation, & parlant à tort & à travers, » s'abandonna à quelques ſaillies inſultantes, » que l'Officier déſaprouva. Le *Poëte* s'en mit » peu en peine, & continua. L'*Officier* s'éloignant » alors, alla dans un détour, par où il ſavoit » que ce *Poëte* devoit paſſer pour aller parler à » un Comédien. Il y vint en effet, accompagné » d'un homme à qui il récitoit des vers, & qu'il » ne croïoit pas devoir être le témoin d'une de » ſes infortunes. Car l'*Officier* arrêtant le *Poëte* » par le bras, *j'ai toujours oui dire que les impu-*

» *dens étoient lâches*, lui dit-il, *j'en veux faire* » *l'épreuve, & ne puis mieux m'adresser qu'à vous.* » *Voïons, Monsieur le bel esprit, si vous vous* » *servirez bien de cette Epée que vous portez, je* » *ne sai pourquoi; ou préparez-vous à recevoir de* » *cette canne le châtiment de votre insolence.* Telle » qu'une Catin pâlit & s'effraïe aux éclats redou- » blés du tonnerre, tel le *Poëte* pâlit au discours » de l'*Officier*, & la fraïeur lui inspirant avec » le repentir des sentimens d'humilité & de pru- » dence :

J'ai péché, lui dit-il, & je ne prétends pas
Emploïer ma valeur à défendre mes fautes,
J'offre mon échine & mes côtes
Au juste châtiment que prépare ton bras.
Frape, ne me crains point, frape, je te pardonne;
Ma vie est peu de chose, & je te l'abandonne.
Tu vois en ce moment un Poëte éperdu,
Digne d'être puni, content d'être batu,
N'opposer nul effort à ta valeur suprême.
Beauregard n'aura point de vainqueur que lui-même.

» *Ces beaux discours ne servent ici de rien*, dit » l'Officier, *défendez-vous, ou prenez garde à* » *vos épaules.* Le Poëte n'aïant pas la hardiesse » de se défendre, l'*Officier* le chargea de quan- » tité de coups de bâton, dans l'espérance que » l'outrage & la douleur lui inspireroient du cou- » rage, puisqu'ils en inspirent aux plus lâches; » mais la prudence du Poëte redoubla, à propor- » tion des coups qu'il reçut; ce qui fit que l'hom- » me qui l'avoit accompagné, s'écria, en s'adres- » sant à l'Officier.

Arrêtez, arrêtez l'ardeur de votre bras,

Battre un homme à jeu sûr n'est pas d'une belle ame;
Et le cœur est digne de blâme
Contre les gens qui n'en ont pas.

» L'*Officier* alors, après avoir ainsi disposé le » Poëte à ses remontrances, *Sectateur des Muses*, » lui dit-il, *apprenez qu'il est plus important d'ê-* » *tre sage, qu'il n'est nécessaire d'être Poëte, & que* » *si les Lauriers du Parnasse mettent à couvert de* » *la foudre, ils ne mettent point à l'abri des coups* » *de bâton*. En disant ces mots, il jetta dans un » champ celui qu'il avoit en main. Mais, ô pro- » dige! ce bâton devint dans l'instant même un » arbre, &c.

Vous jugerez, comme il vous plaira, de ce morceau de l'Ouvrage de M. de St. *Hyacinthe*; vous voïez du moins par-là, qu'il y a long tems que les folies & les tristes avantures de notre Poëte ont retenti dans l'*Europe*.

---

## VERS DE M. ROUSSEAU,

*Sur la Philosophie Newtonienne de V***.*

RAre esprit, Génie inventif,
Qui soutiens qu'à toi seul la Nature connue
N'a de principe opératif,
Que dans l'attraction par Newton soutenue;
V*** explique-nous le principe attractif,
Que fit tomber sur tes épaules
Ces orages de coups de gaules,
Dont tu reçus le prix en argent effectif.

# VERS DU MEME,

## Envoïés à Monsieur l'Abbé *D. F.*

### *Au sujet de V*** & de sa Secte.*

VOus sentez bien, turbulens rimailleurs,
Vos vieux battus, d'aller chercher querelle
A de fâcheux & discourtois railleurs,
Qu'Apollon même a pris en sa tutelle.
Si donc en vous reste un grain de cervelle,
N'écrivez plus ; sur-tout gardez-vous bien
De molester un nouveau Lucien,
Qui mit jadis si bien à la compote,
Pour réparer l'honneur Parnassien,
Les vers défunts du très-défunt La Motte.

LYÇAMBE, trop sensible à l'honneur, se pendit autrefois, pour les vers qu'Archiloque avoit faits contre lui. Ne craignons rien de pareil du désespoir d'un homme tel que V***. Tout ce qu'il y a de plus deshonorant glisse sur son esprit & sur son cœur. D'ailleurs l'éponge de son orgueil y efface bientôt toutes les traces de la honte.

Je voulois finir ici ma Lettre, & je croïois que c'étoit trop m'humilier, que de répondre exactement à tous les points Littéraires du Libelle du Sieur V*** : J'étois même honteux en quelque sorte, d'avoir insisté sur quelques-uns des principaux, & d'avoir pris la peine de mettre en évidence, sur ces articles, son impéritie & son extravagance. Mais peut-être qu'il seroit encore as-

ſez impudent, pour s'applaudir de ſes autres objections frivoles, ſi l'on omettoit d'y répondre, & que nos mépriſes ſerviroient à nourrir ſon orgueil, & s'il étoit poſſible, à augmenter ſa fatuité. D'ailleurs ſes Partiſans (quoique le troupeau ſoit réduit à un petit nombre de gens ſans conſéquence) pourroient ſe prévaloir de notre ſilence, & dire que V*** a eu au moins la gloire de confondre ſon adverſaire, par rapport à quelques Articles ſur leſquels on n'a pû le juſtifier. Achevons donc de terraſſer ce téméraire Critique, & donnons les derniers coups de pinceau au tableau de la folie & de la fauſſe érudition.

» L'Obſervateur (dit-il, pag. 5.) rappelle une » ancienne diſpute Littéraire, entre M. *Dacier* » & le Marquis de *Sevigné*, au ſujèt de ce paſ- » ſage d'*Horace* : *Difficile eſt propriè communia* » *dicere.* Il rapporte le Factum ingénieux de M. » de *Sevigné. Pour M.* Dacier, dit-il, *il ſe dé-* » *fend en ſavant ; c'eſt tout dire. Des expreſſions* » *mauſſades & injurieuſes ſont les ornemens de* » *ſon érudition* «. Ce ſont en effet les paroles de l'Obſervateur, rapportées par le Sieur V***.

» Il y a, continuë le Critique, dans ce diſ- » cours de l'Obſervateur trois fautes *bien étran-* » *ges.* 1°. Il eſt faux que ce ſoit le caractére des » Savans du ſiécle de *Louis* XIV. d'emploïer des » injures pour toutes raiſons. 2°. Il eſt très-faux » que M. *Dacier* en ait uſé avec le Marquis de » *Sevigné. Il le comble de louanges , &c.* 3°. Il » eſt indubitable que M. *Dacier*, a raiſon pour le » fond, & qu'il a très-bien traduit ce Vers d'*Ho-* » *race. Difficile eſt proprie communia dicere* ) qu'il » a rendu ainſi ) *il eſt très-difficile de bien traiter*

» *des sujets d'invention* .... Ainsi l'Abbé D. F.
» n'a pas entendu *Horace*, n'a pas lû l'écrit de
» M. *Dacier* qu'il critique, & a tort dans tous
» les points «. On va voir tout à l'heure si l'Abbé D. F. sur ces trois points a effectivement tort.

A entendre l'Auteur du *Préservatif*, ne diroit-on pas que l'Observateur a copié le Factum de M. de *Sevigné*? *Il a rapporté*, dit-il, *le Factum*, *&c*. Que cette expression impropre fait bien sentir que V*** n'a jamais vû le Recueil intitulé, *Dissertation critique sur l'Art Poëtique* d'Horace! Il y a dans ce Recueil *trois Factums* de M. de S. & deux de M. *Dacier*. L'Observateur n'a cité que deux morceaux du dernier Factum de M. de *Sevigné*.

Le Critique trouve *trois fautes* dans le discours de l'Observateur. Mais 1°. dans sa réflexion, est-il question des *Savans du siécle de Louis* XIV? Le plaisant Logicien, qui d'un fait particulier tire une conséquence générale? l'Observateur ne reproche ni à ces Savans, ni à M. *Dacier*, *d'emploïer des injures pour toutes raisons*. Il dit simplement que *des expressions injurieuses & maussades, sont les ornemens de son érudition*. Cela est bien différent. Mais dans le fait même, sur les Savans du siécle de *Louis* XIV. le Critique fait bien voir qu'il ignoroit ce que tout le monde sait. Est-ce que les *Théophiles Reynauds*, les *Valois*, les *Thiers*, les *Launois*, les *Nicolaïs*, & une infinité d'autres Savans du 17. siècle, n'ont pas *orné* leurs Ecrits polémiques d'injures & d'invectives? C'est à ce sujet qu'un Critique moderne a dit, *injuriarum & calumniæ sæculum dixeris*. Est-ce que d'*Aubignac*, *Scudery*, & tant d'autres Au-

teurs n'ont pas attaqué indignement *Corneille* & *Racine*? *Bouhours* & *Menage* se sont-ils traités fort honnêtement ? Avec quelle impolitesse *Menage* a t-il écrit contre *Baillet*, attaqué avec encore plus de dureté & d'aigreur par le Pere *Bauchet* Jésuite ? Combien M. de *Valincourt*, pour avoir critiqué avec autant de solidité que d'enjoument *la Princesse de Cleves*, n'a-t il pas été injurié par un mauvais Ecrivain, par un Pitaval de son tems ? Enfin qui est-ce qui ignore la *Réponse* de l'Abbé de *Villars*, aux *sentimens de Cléanthe* ) ce *Cléanthe* étoit M. *Barbier d'Aucourt*) & qui ne connoit pas l'*Antimenagiana*, où des personnes d'un mérite reconnu sont accablées d'injures? Je ne parlerai point de la querelle violente intentée au P. *Mallebranche*, par M. *Arnauld*, ni des Ecrits horribles de ce Docteur & de tant d'autres, contre la société des Jésuites. Par ce détail, qu'il seroit facile d'entendre, jugez si *les Savans du siécle de Louis* XIV. étoient aussi doux, aussi modérés que le Sieur V*** le prétend. Ne diroit-on pas qu'il a juré de ne dire jamais que des choses fausses ?

2°. M. *Dacier*, selon notre Critique, *a comblé de louanges M. de S. & il conclut son Mémoire par lui demander son amitié*. Il est vrai que M. *Dacier*, dans son premier Factum, dit poliment à M. de *Lamoignon*, arbitre de la querelle Littéraire : *les dépens que je demande, c'est l'amitié de M. de* Sévigné. Mais le voiant ensuite vivement poussé par son adversaire, il change bien de ton. *Est-ce à M. de* Sevigné, dit il, *de régler l'usage des mots Latins, & ne doit il pas plûtôt s'y soumettre*? Pour me servir des termes de la Ré-

plique de M. de *Sévigné*, *ce debut est-il bien gracieux?* A la pag. 77, après avoir remarqué ( avec *Platon*) „ qu'il est certaines gens, qui n'aiant „ pas la force de concevoir les choses générales & „ abstraites, sont obligés de *reposer* toûjours leur „ imagination sur ce qui est matériel & palpable, „ *il ajoûte*, que ces gens-là, selon *Platon*, ne vi-„ vent qu'en songe, car ils prennent l'ombre „ pour le corps : au-lieu que ceux qui connoissent „ la beauté, la sagesse & la justice, & les choses „ particuliéres qui y participent, en ont des idées „ si distinctes, qu'ils ne prennent jamais celle-ci „ pour celle-là, ni celle-là pour celle ci, la co-„ pie pour l'original, ni l'original pour la copie; „ ceux-là vivent véritablement. Je suis fâché que „ la vie de M. de S. selon *Platon*, ne soit qu'un „ songe; mais j'espére qu'il se reveillera bientôt, „ & qu'il vivra véritablement ». Ne voilà t il pas un discours bien poli, adressé par un Savant, qui n'étoit que cela, à un homme de qualité tel que le Marquis de *Sévigné*, qu'il représente ici comme un rêveur? Si je voulois citer d'autres endroits encore des Factums de M. *Dacier*, je crois que tout le monde m'accorderoit sans peine, que, comme l'Observateur l'a dit avec vérité, *des expressions maussades & injurieuses sont les ornemens de son érudition.*

3°. Le docte V*** adjuge la victoire à M. *Dacier*, & il soutient que dans le vers d'*Horace*, *Communia* veut dire *Intacta*, des sujets neufs. Cela n'est pas pourtant aussi certain qu'il le dit, l'Abbé D. F. pourroit bien avoir raison avec le Marquis de *Sevigné*, & il n'est pas le seul qui ait donné gain de cause à celui-ci, M. de *Brueys*,

dans sa *Paraphrase sur l'Art Poëtique d'*Horace, a adopté le sentiment de M. de *Sévigné.* Le P. *Tarteron* a donné une explication bien différente de celle de M. *Dacier.* Enfin dans le tems de cette dispute, M. de *Sévigné*, ainsi qu'il l'assure lui-même, avoit pour partisans *un grand nombre de beaux esprits.* Voici ce que M. de *Valincourt* lui écrivoit dans une Lettre du 5. Janvier 1698. » Vous perdez bien de ne savoir pas le Grec. » On a trouvé un passage dans *Hermogène*, qui » décide si nettement à votre égard, la question » du *Communia*, qu'il n'y a pas de réplique. » Voïez quelle gloire ce seroit pour vous, de dé- » faire M. *Dacier*, par un passage Grec. Ce se- » roit bien le cas de dire, *Suo hinc sibi gladio ju-* » *gulo.* Je vous l'enverrai, si vous voulez, en Latin«. Certainement on ne pourroit pas dire de V*** *suo hinc sibi gladio jugulo*, en lui citant un passage Grec. Il faudroit plûtôt lui alléguer l'autorité de quelque Moderne, aussi présomptueux qu'ignorant. Après ce que vous venez de voir, V*** n'a-t-il pas bonne grace de reprocher à l'Abbé D. F. *de ne pas entendre Horace?* Vous voïez que tout le Discours de notre Critique sur le Vers dont il s'agit, est des plus risibles. Ne nous en étonnons point. C'est V*** qui raisonne.

Autre remarque de ce judicieux Ecrivain, p. 11. » En faisant, dit-il, l'extrait d'une certaine Ha- » rangue Latine de M. *Turretin*, l'Observateur se » plaint de la disette des Mécènes, & de la mal- » heureuse situation des Savans, &c. » Admirez l'étourderie ou l'imbécillité du Critique. Il fait un crime à l'Observateur de rapporter les preuves de M. *Turretin*, touchant les causes de la déca-

dence des Lettres. *Verum*, dit cet Ecrivain, *ut in causæ arcem invadamus, cur Litteræ parum excolantur, hæc est non levis ratio, nimirum præmii defectus, Mæcenatum inopia.* V*** n'auroit-il touché ce point, que pour apprendre au Public, qu'il a eu autrefois une pension de la Cour? Il satisfait volontiers sa vanité, aux dépens de la vérité & de la raison.

Pag. 21. Il déclame avec violence contre le jugement que l'Observateur a porté sur un certain Livre traduit de l'Anglois, intitulé : l'*Alciphron* ou *le petit Philosophe*. Ce jugement, je l'avouë, est extrêmement sévére, & donne une idée fort désavantageuse du Livre & de l'Auteur. J'ai eu la curiosité d'examiner l'Ouvrage, & je ne puis m'empêcher de dire, que dans un sens, c'est un Livre pernicieux. Cependant, si l'on en croit le Docteur de *Cirey*, c'est un *saint Livre*, rempli des plus forts argumens contre les Libertins. Voici la véritable idée du Livre, qui n'est rien moins que *saint*. L'Ouvrage est en forme de Dialogues : *Alciphron*, ou le *petit Philosophe*, débite des plaisanteries plates, ou plûtôt des blasphêmes horribles, contre la Religion Chrétienne, tels que la vile canaille de *Londres* seroit capable d'en débiter dans un cabarèt. Rien de plus indécent, ni de plus scandaleux, que le tableau offert aux yeux du Lecteur par *Alciphron*. Quel *saint Livre!* V*** goûte fort une pareille sainteté à l'égard des réponses aux objections du *petit Philosophe*, je crois que c'est parce qu'elles sont foibles & mal construites, que V*** les honore de ses louanges. Le Livre les mérite à peu près autant, que la scandaleuse & abominable *Epitre à Uranie*. L'Au-

teur du *ſaint Livre* plaiſante quelquefois de ſon chef, ( je crois, ſans mauvaiſe intention ) d'une façon fort peu religieuſe. Enfin il paroît bien ſe défier lui-même de la ſolidité de ſes preuves en faveur de la Religion, puiſqu'il dit dans ſa Préface. *On m'accuſera peut-être de reſſembler à ces mères ; qui étouffent leurs enfans à force de les careſſer.*

Notre Critique trouve mauvais que l'Obſervateur ait dit que *Ciceron* étoit plus *verbeux* que *Séneque*, & il diſſimule le ſens dans lequel on l'a dit. Qui ne ſait pas qu'il y a plus d'abondance & de nombre dans *Ciceron* ? Cependant *Séneque* eſt plus *verbeux*, parce que malgré ſon ſtile haché il ne dit que des riens, & que ſes fréquentes antithèſes répétent ſouvent la même idée.

Il reprend dans ſon article 12. cette phraſe, *Venus a été obſervée au Méridien au deſſous du Pôle*, tirée de la feuille 202, ce qui lui donne lieu de dire doctement, que les Planètes *ne ſont que dans le Zodiaque, & non au deſſous du Pôle.* Que le Sieur V*** eſt Savant ! S'il étoit auſſi judicieux, il auroit compris que cette Planète, vûë *au Méridien au deſſous du Pôle*, étoit alors dans l'autre Hémiſphère, & par conſéquent *au deſſous du Pole* Arctique, par rapport à l'Obſervateur.

La belle chicane, que de cenſurer le terme de *Syſtême*, en parlant de la doctrine admirable de *Newton* ſur la Lumiére ! Mais *Newton* n'a-t-il pas tiré des concluſions de ſes expériences, & n'a-t-il pas en conſéquence établi des Dogmes ? Le vuide n'eſt-il pas la baſe de ſon édifice ? C'eſt donc un *Syſtême*. M. *Algarotti* ne fait aucune difficulté de ſe ſervir de cette expreſſion, en parlant du *Newto-*

*nianisme.* V*** voudroit-il se croire *Newtonien* plus éclairé, que ce Savant Auteur? Cela ne seroit pas impossible, puisqu'il se préfére à tout le monde.

Il compare ridiculement dans son article 25. ces deux expressions, *au sein des Mers*, *au sein de la France*? Est-ce la même chose? *Le sein de la France*, ne peut être conçu dans les entrailles de la terre; mais *le sein des Mers* représente les abymes de la Mer. Donc on n'a pas pû placer *une Isle enchantée au sein des Mers*, & c'est une vraie faute. Enfin le Critique négligeant de consulter les *Errata*, reproche jusqu'aux fautes d'impression, comme *corporifié*, pour *corporalisé*.

Puisque l'occasion s'en présente, j'ajouterai ici que c'est avec le même bon sens que V***, dans ses *Lettres Philosophiques*, Ouvrage si justement flétri, a l'impudence de dire que le Père le *Brun* a emprunté son Livre de celui du Docteur *Prynn*. Cette accusation est précédée de l'exposition de plusieurs traits ridicules, dont aucun ne se trouve dans le Livre du Savant & respectable Oratorien. D'ailleurs il n'y a qu'à comparer ces deux Ouvrages, on verra qu'ils ne se ressemblent point. Mais voici la méthode du Sieur V***. Il entend dire à quelqu'un (Savant ou ignorant, peu lui importe) que telle chose est. Si cette chose n'a point encore été écrite, aussitôt V*** se hâte de l'écrire, après l'avoir fait passer par la filiére tortue de son imagination déréglée. Déja il brûle de l'imprimer: il l'imprime; & ce n'est que par l'indignation ou les risées du Public, que la vérité peut parvenir à le détromper. Tel est le génie, le savoir, le bon sens du plus orgueilleux & du plus humilié de tous les Ecrivains.

Dans un autre endroit de ses exécrables *Lettres*, il ose appeller l'Ouvrage du Pere *le Brun*, une *impertinente déclamation*. C'est ainsi qu'il qualifie impudemment un Ecrit excellent, composé par les ordres d'un très grand Prélat.

Je finirai par une réflexion ; c'est que dans les quinze Volumes des *Observations*, la fureur du Sieur V***, qui paroît les avoir bien examinés, n'a pû relever qu'environ une douzaine de prétendues fautes, ou dans la plûpart il est l'écho d'un *Pitaval*, d'un Chevalier de *Mouhy*, & de quelques autres misérables Censeurs de l'Abbé D. F. * Ne voila-t-il pas un *Préservatif* bien spécifique ? En échange de ce préservatif, offrons lui un reméde, & un reméde qui lui convient, c'est l'Ellébore. Le pauvre V*** perd son tems depuis deux années, à vouloir comprendre *Newton*, dont il n'entend pas encore les premiers élemens, quelque peine qu'un savant *Italien* ait prise pour

* Entr'autres ce Grotesque du Temple d'Esculape, ce Thersite de la Faculté, soupçonné pourtant de quelque esprit, quoique froid Auteur d'un insipide & ennuieuse Comédie, & d'une feuille volante contre Saint *Côme*, où il n'y a pas tout-à-fait une demie dragme d'esprit, ni un demi scrupule de bon sens. Tout le monde sait par cœur les jolis Vers d'un de nos plus aimables Poëtes sur ce double Bâtard d'*Apollon*, qui quoiqu'assez jeune encore, marche si glorieusement sur les pas du plus vieux radoteur de ses Confrères oisifs. On lui devoit ce petit éloge depuis six mois. On en doit aussi un depuis long-tems à un certain visage obscur, Rimeur caustique, bien paié de quelques noirceurs de sa Muse impudente ; petit Cyclope, qui depuis vingt ans, fabrique jour & nuit sur sa foible enclume des vers tels, quels, pour les deux Troupes, ses Nourrices, en attendant que le hazard, ou le secours d'autrui, fasse à la fin sortir quelque bon Ouvrage de sa Forge. Je ne dirai rien d'un autre, qui, par un Acte Typographique, par devant *Briasson*, vient de substituer aux Epiciers de *Paris* un Recueil complet de ses *Œuvres-mêlées*.

les lui faire concevoir. Il a été si *honni*, si *berné*, si *conspué*, pour ses sotises philosophiques, qu'en vérité il mérite qu'on ait désormais un peu pitié de lui, & qu'on le laisse tranquillement profiter des humiliations que son *Newtonianisme* lui a procurées.

Je crois la *Voltairomanie* assez bien démontrée, par tout ce que je viens de dire. Plût à Dieu que V*** ne fut que dépourvû de lumiéres & de jugement, qu'il ne fût qu'insensé! Ce qu'il y a de pis, est qu'il est faux, impudent & calomniateur. Son portrait est à la tête du 6. chap. de *Théophraste* *. Qu'il écrive désormais tout ce qu'il lui plaira, en prose ou en vers: on l'a mis, ou plûtôt, il s'est mis lui-même hors d'état d'obtenir la moindre créance dans le monde. Au reste quelque maltraité qu'il paroisse ici, on a encore usé d'indulgence. Que de choses ne sait-on pas, qu'on veut bien s'abstenir de publier! Les horreurs de son Libelle dispensent néanmoins de la modération.

Il est certain que s'il pouvoit être guéri de son sot orgueil, qu'il est impossible d'exprimer, il seroit moins fou, moins impie, moins téméraire, moins brutal, moins fougueux, moins décisif, moins détracteur, moins calomniateur, moins enragé, &c. Or, qu'y a-t-il de plus capable d'abattre cet orgueil monstrueux, principe radical de tous ses vices & de tous ses opprobres, que ce qui est contenu dans cette Lettre salutaire, dont votre charité ne manquera pas de lui faire part?

Je suis, &c.

*A Paris le 12. Décembre 1738.*

* *Le titre est*, L'IMAGE D'UN COQUIN.

# MEMOIRE *pour* C. F. JORE *Libraire, contre le* Sr. F. M. de V***.

J'Ai payé bien chérement la confiance aveugle que j'ai eûe pour le Sieur V***. Ebloui par ſes talens, je me ſuis livré à lui ſans réſerve. J'y ai perdu ma fortune, ma liberté, mon état. Dans ma triſte ſituation je me ſuis adreſſé à lui, & l'ai prié de me payer 1400. livres 5. ſols, qu'il me doit. Toutes ſortes de motifs devoient l'engager à ne pas balancer ſur une demande auſſi juſte : l'équité, la commiſération même pour un homme dont il a cauſé la ruine. Quelle eſt la réponſe que j'en ai reçue? Des injures & des menaces. Le Sieur de V*** s'eſt néanmoins radouci : il a fait l'effort de m'offrir par dégrès juſqu'à cent piſtoles. Dans tout autre tems je n'aurois pas héſité d'accepter ſon offre ; je l'aurois certainement préférée à la douloureuſe extrêmité de traduire en juſtice un homme dont j'ai été moi-même l'admirateur, & qui m'avoit ſéduit par le brillant de ſon imagination ; mais les pertes, que j'ai eſſuïées, me mettent dans l'impoſſibilité d'en ſupporter de nouvelles. Ainſi après avoir tenté inutilement toutes les voies de la politeſſe ; après m'être adreſſé à des perſonnes reſpectables pour eſſaïer de faire ſentir au Sieur de V*** l'injuſtice & la baſſeſſe de ſon procédé, je me ſuis vû dans la dure néceſſité de le citer devant les Juges.

Pour défenſes il m'oppoſe par écrit une fin de non-recevoir, & employe ſa voix à publier dans le monde qu'il m'a payé.

C'eſt à cette alternative que je dois répondre.

En même tems que j'attaque le Sieur de V***, pour le payement d'une somme qu'il me doit, j'ai à me défendre de la lâcheté qu'il m'impute, de lui demander un payement que j'ai reçu. Ma justification n'est pas ce qui m'inquiéte. Un compte exact des faits qui se sont passés entre le Sieur de V*** & moi, effacera bientôt toute idée de payement. Si le contrecoup en est cruel pour le Sieur de V***, si le récit que je vais en faire contient même des faits humilians pour lui, qu'il se reproche de m'y avoir réduit, pour me laver d'une bassesse. La conduite que j'ai toujours tenuë avec lui, fera bien voir que jamais je ne me serois porté de moi-même à cette extrêmité. A l'égard de la fin de non recevoir qui m'est opposée, il ne me sera pas difficile de prouver qu'elle n'a pas plus de réalité que le payement.

J'ai connu particuliérement le Sieur de V*** pour lui avoir donné un logement chez moi pendant un sejour de sept mois qu'il a fait à *Rouen* en 1731. il choisit ma maison pour y descendre, & j'avouë que je fus doublement sensible à cette préférence, tant par les espérances flatteuses que j'en conçus pour mon commerce, que par la vanité de posséder un hôte, dont le nom faisoit tant de bruit. Je ne pûs cependant jouir de cet honneur aux yeux de la Ville. Soit modestie, soit politique, le Sr. de V*** ne voulut y être regardé que comme un Seigneur *Anglois*, que des affaires d'Etat avoient obligé de se refugier en *France*. Il parloit moitié *Anglois*, moitié *François*. Toute ma Maison fut fidèle au secrèt. Ainsi le Seigneur *Anglois* content d'un respect vulgaire dû à son rang, échapa humblement aux

honneurs, qu'une Ville composée de gens de condition & d'esprit, n'auroit, sans doute, pas manqué de rendre à l'illustre V***, si elle avoit sçu que ce grand homme étoit renfermé dans l'enceinte de ses murs.

Le Sieur de V*** avoit pour objèt dans son Voïage l'impression de son *Charles* XII. dont il fit faire deux différentes Editions tout à la fois, & une nouvelle Edition de la *Henriade*. Lorsque cet Auteur dit qu'il ne vend point ses ouvrages, c'est-à-dire qu'il ne les vend point à forfait, & effectivement il y perdroit trop, il est dans l'usage de les faire imprimer à ses fraix, & après en avoir détaillé par lui-même une partie, il vend à un Libraire le surplus de l'Edition, qui tombe dans l'instant, par une nouvelle, qu'il fait succéder, à la faveur de quelques changemens légers. C'est par ce petit savoir-faire que les faveurs des Muses ne sont point pour V*** des faveurs stériles, & que devenu sage par l'exemple de tant d'autres Poëtes, il sait s'en servir utilement pour se procurer aussi celles de *Plutus*.

Après un séjour de trois mois à la Ville, Milord V*** eut besoin, pour sa santé, de prendre l'air à la campagne. Toûjours attentif à plaire à mon hôte, je sus lui procurer une jolie maison de Campagne à une lieuë de *Rouen*. Avant que de partir le Sieur de V***, par un trait d'économinie, voulut congedier un Valèt que j'avois arrêté pour lui à 20 sols par jour; mais pour le coup V*** trahit le Seigneur *Anglois*; il ne voulut païer le Valèt que sur le pied de dix sols, & coupa ainsi ses gages par la moitié; je tirai 45 livres de ma bourse & terminai la contestation.

Ces 45 liv. ne m'ont jamais été renduës. Il eſt vrai que le Sieur de V*** parla galamment de les acquiter avec une Pendule, qui manquoit à la parure de la Chambre où il couchoit : mais ni la Pendule ni le païement ne ſont venus ; & ce n'eſt pas la ſeule petite dette que j'aie à répéter contre lui.

Le Sieur de V*** paſſa un mois à la campagne, il y vivoit, comme dans l'âge d'or, d'herbes, d'œufs frais, & de laitage. La Jardinière qui lui fourniſſoit ces alimens champêtres, lui rendoit auſſi d'autres ſervices. Elle alloit trois fois la ſemaine à la Ville pour les épreuves de l'impreſſion. Le Sieur de V*** ne fut pas ingrat de ſes bons offices. Pour recompenſer ſes peines & lui païer un mois de penſion, il lui donna noblement ſix livres. Cette femme m'en porta ſes plaintes, me repréſenta que ſes œufs n'étoient ſeulement pas païés, & par honneur je pris encore le ſoin d'appaiſer ſes murmures & de la ſatisfaire.

Je le perdis enfin cet hôte illuſtre. Il s'en retourna à *Paris*, après un ſéjour de ſept mois, tant chez moi, qu'à la maiſon de campagne d'un de mes amis, & le rolle de Seigneur *Anglois* finit glorieuſement par une piéce de vingt-quatre ſols, dont ſa générоſité gratifia la ſervante d'une maiſon où rien ne lui avoit manqué pendant un ſi long eſpace de tems, ſoit en ſanté, ſoit dans une maladie qu'il y avoit eſſuïée.

Ce n'eſt qu'avec une peine extrême que j'ai pris ſur moi d'entrer dans ce détail. Je ſerois au déſeſpoir qu'il tombât dans l'eſprit de quelqu'un, que j'aïe deſſein de reprocher au Sieur de V*** la dépenſe qu'il m'a occaſionnée, ni de lui de-

mander qu'il m'en tienne compte. En expoſant ſa conduite & la mienne, je n'ai penſé qu'à en montrer l'oppoſition. J'ai voulu faire voir par l'empreſſement que j'ai toujours eu à obliger le Sieur de V***, & par les procédés que j'ai toujours tenus avec lui, combien je ſerois éloigné d'une lâcheté pareille à celle de lui demander un païement que j'aurois reçu ; qu'au contraire, l'indignité avec laquelle il en uſe aujourd'hui à mon égard, eſt précisément dans ſon caractére ; que ſon penchant l'entraine naturellement vers l'ingratitude, & le porte à fruſtrer généralement tous ceux envers qui il eſt redevable.

A peine le Sieur de V*** fut-il de retour à *Paris*, qu'il me manda de le venir trouver pour une affaire importante qu'il vouloit me communiquer. Je partis ſur le champ & me rendis à ſes ordres chez la Dame de *Fontaine-Martel*, où il avoit établi ſon domicile. Car quoique ce riche Partiſan de la République des Lettres jouiſſe de 28000 liv. de rente, cependant il n'a jamais cru qu'un grand Poëte tel que lui, dût ſe loger & vivre à ſes dépens.

La grande affaire dont il s'agiſſoit, étoit l'impreſſion de 25 Lettres, qui pour mon malheur ne ſont que trop connuës, & pour leſquelles le Sieur de V*** m'aſſura avoir une permiſſion verbale. En même tems pour ſolde d'un vieux compte montant à 700 liv. il me donna en païement quelques exemplaires de la *Henriade*, qu'il ſe diſpoſoit ſecretement à faire réimprimer avec des additions, & un reſte des Editions de ſon *Charles XII.* dont le lendemain il vendit un Manuſcrit plus ample au Sr. *François Joſſe*, Libraire *de Paris*.

J'avoue que les différens traits, dont j'avois été témoin, auroient dû me désiller les yeux sur le Sieur de V*** ; mais ils n'étoient ouverts que sur le mérite de l'Auteur, & sachant qu'effectivement il avoit souvent obtenu par son crédit des permissions & des tolérances je me fiai à sa parole, & j'eus la facilité d'accepter le Manuscrit pour l'éxécuter. Le Sieur de V*** de son côté s'engagea à païer l'impression & le papier, & à faire tous les frais de l'édition. Il exigea en même tems que les épreuves des premières Feuilles lui fussent envoïées par la poste : elles l'ont été en effèt à son nouveau domicile, chez le Sieur *Desmoulins* Marchand de bleds, & son associé dans ce commerce, où il avoit été loger depuis la mort de Madame *Fontaine-Martel.*

L'édition aïant été achevée en assez peu de tems, le Sieur de V***, dont l'Ouvrage commençoit à faire du bruit, me fit avertir de la mettre à l'écart & en sûreté, entre les mains d'un de ses Amis, qui devoit m'en païer le prix. Je connus alors le tort que j'avois eu de me fier à la parole du Sieur de V***, sur la permission d'imprimer ce Livre. Cependant quoique l'Edition fût considérable, puisqu'elle avoit été tirée à 2500 Exemplaires, je pris le parti de ne m'en point désaisir, à moins qu'on ne m'envoïât un certificat de la permission. J'en fis même changer le dépôt, je me rendis en même tems à *Paris* chez le Sieur de V***, & lui fis part de ma résolution. De son côté, il convint de faire quelques changemens à l'Ouvrage. Pour y travailler & en conférer, il me demanda deux Exemplaires, que je ne fis aucune difficulté de lui donner. Ce fut alors

que l'imagination vive & féconde du Sieur de V*** lui fit enfanter un projèt admirable pour ſe tirer d'affaire. J'étois en procès avec le Sieur *Ferrant*, Imprimeur de *Rouen*, qui avoit contrefait un Livre dont j'avois le privilége. Le Sieur de V*** me conſeilla de lui faire donner ſous main ſon Ouvrage en Manuſcrit. Il ne manquera pas, ajouta-t-il, de tomber dans le piège & de l'imprimer. L'Edition ſera ſaiſie à propos : les Supérieurs, inſtruits que je n'aurai eu aucune part à l'impreſſion, jugeront que le Manuſcrit m'aura été volé, & que par conſéquent je ne puis être reſponſable des autres Editions qui en pourront paroître. Par ce moïen j'aurai la liberté de publier la mienne ſans obſtacle, & nous ſerons l'un & l'autre à l'abri.

Le Sieur de V*** s'applaudit beaucoup de cette invention, qui lui paroiſſoit merveilleuſe, & fut ſurpris d'appercevoir que je l'écoutois froidement. Je m'excuſai ſur la peſanteur de mon eſprit, qui m'empêchoit de goûter cet expédient. Ma ſimplicité lui fit pitié ; elle m'attira même une riche profuſion d'épithêtes, malgré leſquelles je perſiſtai dans mon refus.

J'ai dit que j'avois remis au Sieur de V*** deux Exemplaires, pour revoir les endroits qui avoient beſoin d'être retouchés : quel eſt l'uſage qu'il en fit ? C'eſt ce qu'il faut voir dans une Lettre qu'il m'a écrite, & qui eſt imprimée à la ſuite de ce Mémoire. Il en confia l'un, dit-il, pour le faire relier : à qui ? à un Libraire qui le fit copier à la hâte & imprimer.

V*** eut-il quelque part à cette édition ? Quand il pourroit s'en défendre ; quand je n'irois pas plus loin que l'aveu qu'il fait dans ſa Lettre, quels

reproches n'aurois-je pas à lui faire ſur ſon infidélité & ſur l'abus qu'il a fait de ma confiance ? Mais n'ai-je à lui reprocher que cette infidélité ? Eſt-il vrai-ſemblable, que pour relier un Livre, V*** ſe ſoit adreſſé, non à ſon Relieur, mais à un Libraire ? Qu'il ait livré un Ouvrage qui pouvoit cauſer ma ruine, qu'il devoit regarder comme un dépôt ſacré, & dont il craignoit la *contrefaction*, qu'il l'ait livré, dis-je, à un Libraire, & à un Libraire, non-ſeulement, qui par ſa profeſſion même lui devenoit ſuſpect, mais qu'il connoiſſoit ſi mal ? D'ailleurs, par qui ce Libraire a-t-il pû être informé que l'Exemplaire qui lui étoit remis par le Sieur de V***, ſortoit de mon Imprimerie ? Qui a pû en inſtruire une perſonne, qui, avant que l'édition de ce Libraire parût, vint me prier de lui fournir 100 Exemplaires du Livre, & m'en offrit 100 Louis d'or, que j'eus la conſtance de refuſer * ? A l'inſtigation de qui les Colporteurs, chargés de débiter dans *Paris* l'édition de ce Libraire, annonçoient-ils au Public que j'en étois l'Auteur ? c'eſt un fait que j'ai éprouvé moi-même. A qui attribuer cette Edition étrangère qui parut en 1734, préciſément dans l'époque de mes malheurs ? Edition que V*** a augmentée d'une vingt-ſixième Lettre, dans laquelle il répond à des faits qui ne ſont arrivés qu'en 1733, édition qui ſe vendoit chez *Ledet*, Imprimeur du Sieur de V*** à *Amſterdam*, & qui a pour titre LETTRES, &c. PAR M. DE V***. A ROUEN CHEZ JORE. M. DCCXXXIV.

* Ils furent offerts ſur l'un des deux Exemplaires remis au Sieur de V*** : cet Exemplaire avoit été vû par des perſonnes de la première qualité, & avoit piqué leur curioſité.

Et pour tout dire, en un mot, qu'eſt-ce que cette Lettre écrite contre moi au Miniſtre ? Car enfin, c'eſt trop balancer ſur la perfidie du Sieur de V*** ; l'édition du Libraire de *Paris* ſe répand dans le Public, je ſuis arrêté & conduit à la *Baſtille*, & quel eſt l'Auteur de ma détention ? Sur la dénonciation de qui ſuis-je arrêté ? Sur celle du Sieur de V***. Je ſuis ſurpris qu'on me préſente une Lettre de lui, dans laquelle il m'accuſe fauſſement d'avoir imprimé l'édition, qui paroit, dit-il, malgré ſon conſentement.

Que peut répondre le Sieur de V*** à tous ces faits qui me confondent moi-même ? N'étoit-il qu'infidéle ? Etoit-il ſeulement coupable d'avoir trahi le ſecret d'un homme qu'il avoit ſéduit par l'aſſûrance d'une *permiſſion tacite*, & d'avoir publié ce ſecret à qui avoit voulu l'entendre ? Etois-je moi-même infidéle à ſes yeux ? Le Sieur de V*** crut effectivement que l'Edition qui paroiſſoit, étoit la mienne. Pouvoit-il le penſer, lorſque j'avois refuſé les mille Ecus qu'il m'avoit fait offrir lui-même pour cette édition, & que j'avois déclaré que je ne conſentirois jamais à la laiſſer répandre, ſans le certificat de la permiſſion ? Etoit-il même poſſible, que verſé comme il eſt dans l'imprimerie, il méconnut les différences de ces deux Editions, le papier, les caractères, quelques termes mêmes qu'il avoit changés ? Ou au contraire le Sieur de V*** avoit-il réſolu de me ſacrifier ? Piqué de mes refus, déſeſpérant également d'obtenir une permiſſion, & de me faire conſentir à laiſſer paroître ſon Ouvrage ſans me la rapporter, ne me demanda-t-il les deux exemplaires que pour en faire faire une autre édition, &

pour en rejetter ſur moi l'iniquité? J'avoue que c'eſt un cahos dans lequel je n'ai jamais pû rien comprendre, parce qu'il eſt des noirceurs, dont je ne ſaurois croire les hommes capables. Ce qui eſt certain, c'eſt que deux jours après avoir obtenu ma liberté, le Magiſtrat à qui je la devois, me montra une ſeconde Lettre de V***, dans laquelle en m'accuſant de nouveau d'avoir fait paroître mon édition, il ajoutoit que j'étois d'autant plus coupable qu''il m'avoit mandé de la remettre à Monſieur *Rouïllé*, & m'avoit offert de m'en payer le prix; & ce qui eſt encore certain, eſt que dans la Lettre que l'on mettra ſous les yeux des Juges à la ſuite de ce Mémoire, après avoir fait mention de cette autre Lettre, par laquelle il me marquoit, dit-il, de remettre toute mon édition à M. *Rouillé*, le Sieur de V*** reconnoît de bonne-foi que j'étois à la Baſtille lorſqu'il me l'écrivit, c'eſt à-dire, qu'il a commencé par m'accuſer d'avoir rendu mon édition publique, qu'enſuite lorſque, ſur ſa fauſſe dénonciation, j'étois à la Baſtille, il m'a écrit de remettre à M. *Rouïllé* cette même édition que je n'avois plus, & que par une double contradiction, qui dévoile de plus en plus le deſſein qu'il avoit formé de me perdre, il a voulu encore me charger de n'avoir répandu l'Ouvrage dans le public, qu'après qu'il m'avoit avertit de la remettre aux Magiſtrats.

Cependant je parvins à prouver l'impoſture du Sieur de V***. Je fis voir que l'Edition n'étoit pas de mon Imprimerie, & que je n'avois point de caractères ſemblables, de façon que j'obtins ma liberté au bout de 14. jours.

Mais mon bonheur ne fut pas de longue durée

Mon Edition fut ſurpriſe & ſaiſie, & j'éprouvai bientôt une nouvelle diſgrace plus cruelle que la premiére. Par Arrêt du Conſeil du mois de Septembre 1734, j'ai été deſtitué de ma Maîtriſe, déclaré incapable d'être jamais Imprimeur ni Libraire.

Tel eſt l'état où m'a réduit la malheureuſe confiance, que j'avois eûe pour le Sieur de V***, état d'autant plus triſte pour moi que je lui ai été plus fidéle, puiſqu'indépendemment des 100. Louis que j'ai refuſés pour 100. Exemplaires d'une perſonne, dont l'honneur m'étoit trop connu pour me laiſſer rien appréhender de ſa part, je ne voulus pas écouter la propoſition du Sr. *Châtelain* Libraire d'*Amſterdam*, qui pour un ſeul Exemplaire m'offrit 2000. livres, avec une part dans le profit de l'édition qu'il en comptoit faire, & que mon ſcrupule alla même juſqu'à ne vouloir pas permettre de prendre lecture de l'Ouvrage en ma préſence, à un ami qui avoit apparemment appris mon ſecret par la même voïe qui en avoit inſtruit tant d'autres.

Dans l'abîme où je me ſuis vû plongé par mon Arrêt, ſans profeſſion, ſans reſſource, je me ſuis adreſſé à l'Auteur de tous mes maux, perſuadé que je ne devois mes malheurs qu'au déréglement de ſon imagination, & que le cœur n'y avoit point de part. J'ai été trouver V***, j'ai imploré ſon crédit & celui de ſes amis. Je l'ai ſupplié de l'employer pour me procurer quelque honnête moïen de ſubſiſter, & de me rendre le pain qu'il m'avoit arraché. Il m'a leuré d'abord de vaines promeſſes; mais bientôt, il s'eſt laſſé de mes importunités, & m'a annoncé que je n'avois rien à eſpérer de lui.

Ce fut alors que n'ayant plus de grace à attendre du Sieur de V***, si cependant ce que je lui demandois en étoit une, j'ai cru pouvoir au moins exiger de lui le payement de l'impression de son Livre. Pour réponse à la Lettre que je lui écrivis à ce sujet, il me fit dire de passer chez lui. Je ne manquai pas de m'y rendre, & suivant son usage, il me proposa de couper la dette par la moitié. Je lui répliquai ingénûement que je consentirois volontiers au partage, à condition qu'il seroit égal; que j'avois été prisonnier à la Bastille pendant 14. jours, qu'il s'y fît mettre sept; que l'impression de son Livre m'avoit causé une perte de 22000. livres; qu'il m'en payât 11; qu'il me resteroit encore ma destitution de maîtrise pour mon compte. Ma franchise déplût au Sieur de V***, qui cependant par réflexion poussa la générosité jusqu'à m'offrir cent pistoles pour solde de compte; mais comme je ne crus pas devoir les accepter, mon refus l'irrita, il se répandit en invectives, & alla même jusqu'à me menacer d'emploier pour me perdre ce puissant crédit dont son malheureux Imprimeur s'étoit vainement flaté, pour sortir de la triste affaire où il l'avoit lui-même engagé.

Voilà les termes où j'en étois avec le Sieur de V***, lorsque je l'ai fait assigner le 5. du mois dernier. Les défenses qu'il m'a fait signifier, méritent bien de trouver ici leur place; » Il y a lieu, » dit-il, d'être surpris de mon procédé téméraire. » Mon avidité me fait en même tems tomber » dans le vice d'ingratitude contre lui, & lui in» tenter une action qui n'a aucun fondement, » d'autant qu'il ne me doit aucune chose, & qu'au » contraire il m'a fait connoître qu'il est trop gé-

» néreux dans l'occaſion, pour ne pas ſatisfaire à
» ſes engagemens ; c'eſt pourquoi il me ſoutient
» purement & ſimplement non recevable en ma
» demande, dont je dois être débouté avec dé-
» pens.

C'eſt ainſi que le Sieur de V***, non content de vouloir me ravir le fruit de mon travail, non content de manquer à la reconnoiſſance & à la juſtice qu'il me doit, m'inſulte & veut me noircir du vice même qui le caractériſe. Ce trait ne ſuffit pas encore à ſa malignité. Il oſe publier dans le monde qu'il m'a payé, & que, dans l'appréhenſion, que je ſens qu'il devoit peut-être ſe rallumer un feu caché ſous la cendre, j'abuſe de la triſte conjecture où il ſe trouve pour faire revivre une dette acquitée. Sous ce prétexte il ſe déchaîne contre moi, & ſa fureur ne peut être aſſouvie, ſi ce faux délateur n'obtient une ſeconde fois de me voir gémir dans les fers. Aſſuré ſur mon innocence, ſur l'équité de ma cauſe, ſur la renommée de V***, je n'ai été allarmé ni de ſes menaces, ni de ſes vains diſcours ; & convaincu par ma propre expérience à quel point il ſait ſe jouer de ſa parole, je n'ai pû me perſuader que ſon témoignage fût aſſez ſacré pour me faire condamner ſans m'entendre.

Je ſuis donc demeuré tranquille, & ne me ſuis occupé que de ma défenſe. Je me dois à moi-même ma propre juſtification. J'ai penſé que je ne pouvois mieux l'établir qu'en rendant un compte exact des faits. Les réflexions que je vais ajouter en prouveront la vérité : en même tems qu'elles feront ceſſer les clameurs du Sieur de V***, elles rejetteront ſur lui l'opprobre, dont il cherchoit

à me couvrir, & engageront même à me plaindre sur ma malheureuse étoile qui m'a procuré une aussi étrange liaison. En effet, quelle fatale connoissance pour moi que celle du Sieur de V***? & que penser de cet homme, dont il est également dangereux d'être ami comme ennemi, dont l'amitié a causé ma ruine & ma perte; & qui ne veut rien moins que me perdre une seconde fois, s'il est possible, depuis que pour lui demander mon dû, je suis devenu son ennemi.

Maintenant il me reste à établir mes moïens, & à répondre aux objections du Sr. de V***; mais ne me prévient-on pas déja sur ces deux objets? Après les faits dont j'ai rendu compte, l'équité de ma cause ne s'annonce-t elle pas d'elle-même, & les défenses du Sieur de V*** ne sont-elles pas confondues d'avance. Mes moyens sont ma demande. Après avoir été trompé, trahi, ruiné par le Sieur de V***, je lui demande au moins le prix de mon travail; le prix d'un Ouvrage que j'ai imprimé pour lui & par ses ordres, que je n'ai imprimé que sur la foi d'une permission tacite, que *j'ai refusé de laisser paroître* tant qu'on ne me rapporteroit pas *la permission des Supérieurs*, * & qui effectivement n'a jamais paru dans le public. Quelle est la preuve de mon travail? La Lettre du Sieur de V***. S'il me répond que dans sa Lettre il n'a pas nommé l'Ouvrage que j'ai imprimé pour lui, je lui réplique que je lui demande le païement d'un Ouvrage que j'ai imprimé pour lui, & qu'il n'a point nommé dans sa Lettre. Le Sieur de V*** ôse publier qu'il m'a païé en me remettant le Manuscrit, mais sa Let-

* Lettre du Sieur de V*** ci-après.

tre le confond, elle prouve ſon impoſture & ſa mauvaiſe foi. Elle prouve qu'il ne m'avoit pas encore païé en 1734 †, lorſque j'étois à la Baſtille & qu'il m'écrivit alors *pour m'en offrir le prix.* Avancera-t-il qu'il m'a païé depuis ? Sa variation ne ſuffiroit-elle pas pour montrer ſon infamie ? D'ailleurs ſa Lettre opére un commencement de preuve par écrit, & je demande en vertu de l'Ordonnance, à être admis à la preuve par témoins. Je demande à prouver que lorſque j'allai chez lui, le jour même que je l'ai fait aſſigner, ſa réponſe fut que n'aïant tiré aucun profit de l'édition, il ne m'en devoit que la moitié. Trouvera-t-on dans cette réponſe, dont je ſuis prêt de rapporter la preuve, que l'offre qu'il me fit n'étoit que pour ſe rédimer de ma vexation. Il m'a, dit-il, depuis quatre mois, fait toucher une gratification de 100 livres, auroit-il été queſtion de m'accorder une gratification, s'il m'eût dû quelque choſe ? Aurois-je penſé à l'en remercier par une Lettre ? Mais qu'il repréſente ma Lettre, on y verra le motif de cette gratification. On y verra que le Sieur de V*** allarmé d'un bruit qui ſe répandoit, qu'on imprimoit un de ſes Ouvrages, que je ne nommerai point, il me chargea d'emploïer tous mes ſoins, tant à *Paris* qu'au dehors, pour découvrir ſi ce bruit avoit quelque fondement, & que les 100 livres furent la recompenſe des mouvemens que je m'étois donnés.

Mais il en faut venir à la grande objection du Sieur de V***, au reproche qu'il me fait de la perfidie la plus noire, au reproche d'abuſer de la conjoncture où il ſe trouve, d'abuſer d'une

† L'édition a été faite en 1731.

Lettre qu'il a eu la facilité de m'écrire, & que j'ai sû tirer de lui sous prétexte de solliciter ma réhabilitation, d'en abuser, dis-je, pour le forcer, par la crainte d'un procès deshonorant, à me paier une somme, qu'il ne me doit pas, & à laquelle il est hors d'état de satisfaire.

C'est donc là le grand moïen du Sieur de V***, ou plûtôt le déplorable sophisme avec lequel il prétend en imposer aux personnes les plus respectables ? car enfin la haine de ce reproche ne retombe-t-elle pas sur son Auteur ? Eh ! qu'ai-je à me reprocher, à moi qui ne fais que demander mon dû ? S'il est vrai que le Sieur de V*** ne m'a payé, comme il n'est que trop certain, comme il est évident, comme j'offre d'en achever la preuve, en quoi suis-je coupable de m'appuïer d'une Lettre, qui, en même tems qu'elle établit ma demande, me justifie d'une calomnie ? Les inconvéniens sont-ils mon fait ? En puis-je être garant ? Que ne me païoit-il, sans me noircir dans le public du crime d'exiger deux fois la même dette, Ne devoit il pas être content de tous les maux qu'il m'a causés, de m'avoir engagé dans une affaire malheureuse, sur la fausse assurance d'une permission, de m'avoir privé de la liberté par sa dénonciation calomnieuse, de m'avoir enlevé ma fortune & mon état, sans vouloir encore me ravir l'honneur ? N'ai-je pas à retorquer son argument contre lui ? N'ai-je pas à lui reprocher qu'il veut se faire un rempart de sa Lettre & des circonstances qu'elle renferme, non-seulement pour me refuser le paiement de ce qui m'est dû, mais encore pour me rendre odieux & pour accumuler contre moi calomnie sur calomnie ? Et, lorsque

que le Sieur de V*** a la hardieſſe d'appuïer ſes faux raiſonnemens d'un menſonge auſſi groſſier que celui de ſon indigence, lorſqu'avec 28000 livres de rente, * indépendamment des ſommes d'argent qu'il a répanduës dans *Paris*, il ôſe avancer qu'il eſt hors d'état de païer une ſomme auſſi conſidérable que celle que je lui demande, ſe peut-il que quelqu'un ſe laiſſe éblouir par ſes artifices? Ne ſe trahit-il pas lui-même par cette nouvelle fauſſeté? Cette dernière circonſtance ne montre-t-elle pas clairement ce qu'on doit penſer de toutes les autres; & dans toute la conduite que le Sieur de V*** a tenue avec moi, ne voit-on pas un homme à qui rien n'eſt ſacré, qui ſe jouë de tout, & qui ne connoit point de moïens illicites, pourvû qu'ils le menent à ſon but?

Enfin le Sieur de V*** m'oppoſe une fin de non-recevoir. Il ſoutient que je ſuis mal fondé à lui demander le païement d'une Edition, qui a pû être ſaiſie. Une fin de non-recevoir, c'eſt donc là la défenſe familière du Sieur de V***? C'eſt ainſi qu'il vient de païer un tailleur pauvre & aveugle, à qui comme à moi, il a oppoſé une fin de non-recevoir. Voilà donc le païement qui m'étoit réſervé, & que ma malheureuſe confiance pour le Sieur de V***, devoit me procurer? Mais eſt-il recevable lui-même à m'oppoſer cette fin de non-recevoir. Après m'avoir ſéduit par l'aſſurance d'une permiſſion verbale, après que je n'ai travaillé que ſur la foi de cette permiſſion, après que, ſi je ſuis coupable, je ne le ſuis que pour m'être fié à la parole du Sieur de V***, puiſque dans tous les tems j'ai refuſé de

* Il y en a 18500 de ſaiſies pour la dette préſente.

laiſſer répandre l'édition, juſqu'à ce que la permiſſion me fût montrée, & qu'effectivement elle n'a jamais paru. De quel front le Sieur de V*** ôſe-t-il ſe faire une exception de ce qu'il m'a trompé ? J'ai trop de confiance dans l'équité des Juges pour appréhender qu'ils adoptent une défenſe auſſi odieuſe. J'eſpére même que les perſonnes reſpectables, qui honorent de leur protection les talens du Sieur de V***, me plaindront d'avoir été ſéduit par ces mêmes talens, & que touchées de mes malheurs, elles pardonneront à la néceſſité de me défendre, & de me juſtifier d'avoir dévoilé des faits que l'interêt ſeul ne m'auroit jamais arraché, & que je n'ai mis au jour qu'afin de ne me pas laiſſer ravir l'honneur, le ſeul bien qui me reſte.

*Singé*, JORE.

LETTRE de V*** au Sr. *Jore*.

Vous me mandez, Monſieur, qu'on vous donnera des Lettres de grace, qui vous rétabliront dans votre Maîtriſe, en cas que vous diſiez la verité qu'on exige de vous ſur le Livre en queſtion, ou plûtôt dont il n'eſt plus queſtion.

Un de mes amis très-connu, aïant fait imprimer ce Livre en *Angleterre* uniquement pour ſon profit, ſuivant la permiſſion que je lui en avois donnée, *vous en fites de concert avec moi une édition en 1730. (c'eſt en 1731.)*

Un des hommes des plus reſpectables du Roïaume, ſavant en Théologie comme dans les Belles-Lettres, m'avoit dit en préſence de dix perſonnes chez Madame de *Fontaine-Martel*, qu'en changeant ſeulement vingt lignes dans l'Ouvra-

ge, il mettroit son approbation au bas. Sur cette confiance je vous fis achever l'édition. Six mois après j'appris qu'il se formoit un parti pour me perdre, & que d'ailleurs M. le *G. D. S.* ne vouloit pas que l'Ouvrage parût. *Je priai alors un Conseiller au Parlement de* Rouen *de vous engager à lui remettre toute l'édition. Vous ne voulutes pas la lui confier : vous lui dites que vous la déposeriez ailleurs, & qu'elle ne paroîtroit jamais sans la permission des Supérieurs.*

Mes allarmes redoublèrent quelque tems après, sur-tout lorsque vous vintes à *Paris.* Alors je vous fis venir chez M. le Duc de *Richelieu*, je vous avertis que vous seriez perdu si l'édition paroissoit, & je vous dis expressément que je serois obligé de vous dénoncer moi-même. Vous me jurâtes qu'il ne paroîtroit aucun exemplaire, mais vous me dites que vous aviez besoin de 1500 livres*, je vous les fis prêter sur le champ par le Sieur *Paquier* Agent de change, ruë Quinquempoix, & vous renouvellâtes la promesse d'ensevelir l'édition.

Vous me donnâtes seulement deux Exemplaires, dont l'un fut prêté à Madame de... & l'autre tout décousu fut donné à *F.* Libraire, rue.... qui se chargea de le faire relier pour M.... à qui il devoit être confié pour quelques jours.

*F.* par la plus lâche des perfidies, copia le Livre toute la nuit avec *R.* petit Libraire d..... & tous deux le firent imprimer secrettement. Ils attendirent que je fusse à la Campagne à soixante lieuës de *Paris* pour mettre au jour leur larcin.

* Elles m'avoient été prêtées pour 4 mois, & je les ai acquitees au bout de deux.

La premiére édition qu'ils en firent étoit presque débitée, & je ne savois pas que le Livre parût. J'appris cette triste nouvelle & l'indignation du Gouvernement. Je vous écrivis sur le champ plusieurs Lettres, pour vous dire de remettre toute votre édition à M. Rouillé, *& pour vous en offrir le prix*. Je ne reçus point de réponse. Vous étiez à la Bastille; j'ignorois le crime de F. Tout ce que je pûs faire alors, fut de me renfermer dans mon innocence, & de me taire.

Cependant R. ce petit Libraire, fit en secrèt une nouvelle édition, & F. jaloux du gain que son cousin alloit faire, joignit à son premier crime celui de faire dénoncer son cousin R.... Ce dernier fut arrêté, cassé de Maîtrise, & son édition confisquée.

Je n'appris ce détail, que dans un séjour de quelques semaines, que je vins faire malgré moi, à *Paris* pour mes affaires.

J'eus la conviction du crime de F. j'en dressai un Mémoire pour M. *Rouillé*. Cependant cet homme a joui du fruit de sa méchanceté impunément. Voilà tout ce que je sai de cette affaire. Voilà la vérité devant Dieu & devant les hommes. Si vous en retranchiez la moindre chose, vous seriez coupable d'imposture, vous y pouvez ajouter des faits que j'ignore; mais tous ceux que je viens d'articuler sont essentiels. Vous pouvez supplier votre protecteur de montrer ma Lettre à Monseigneur le Garde des *Sceaux*, mais sur-tout prenez bien garde à votre démarche, & songez qu'il faut dire la vérité à ce Ministre.

Pour moi, je suis si las de la méchanceté & de la perfidie des hommes, que j'ai résolu de

vivre déſormais dans la retraite, & d'oublier leurs injuſtices & mes malheurs.

A l'égard d'*Alzire*, c'eſt au Sieur *Desmoulins* qu'il faut s'adreſſer. Je ne vends point mes ouvrages, je ne m'occupe que du ſoin de les corriger : ceux à qui j'en donne le profit, s'accommoderont, ſans doute, avec vous. Je ſuis entiérement à vous.

A *Cyrey* en *Champagne* ce 25 Mars 1736.

*Signé*, V***.

Le Conſeil ſouſſigné, qui a vû la Lettre & le Mémoire ci-deſſus, eſt d'avis que le Sieur *Jore* eſt bien fondé à demander à être admis à la preuve par témoins, attendu le commencement de preuve par écrit qui réſulte de la Lettre du Sieur de V***, & que le Sieur de V*** eſt mal fondé à oppoſer au Sieur *Jore* une fin de non-recevoir.

Délibéré à *Paris* ce 9 Juin 1736.

*Signé*, BAYLE.

» L'infortuné *Jore* n'a pas été le ſeul Libraire » qui a eu à ſe plaindre des injuſtes procédés de » cet Auteur ; mais la plûpart n'ont pas jugé à » propos d'avouer qu'ils avoient été ſes dupes. En » voici deux, dont le *Mémoire* peut faire un Pendant à celui de *Jore*.



# LA VÉRITÉ DÉCOUVERTE.

## MÉMOIRE *des Libraires d'*Amſterdam *qui ont imprimé* la PHILOSOPHIE DE NEWTON, de M. de V***. (†)

NOus laiſſerions dire M. de V***, s'il ſe contentoit de mettre dans divers Ecrits publics, que dix huit mois ne lui ont pas ſuffit pour reconnoître les fautes qui lui étoient échappées dans ſon Manuſcrit des *Elemens de la Philoſophie de NEWTON* ; mais puiſqu'il prend à tâche de les mettre ſur le compte de ceux qui lui ont fait le plaiſir de les corriger, il n'y a pas moïen de garder plus long-tems le ſilence ſur une injuſtice & une ingratitude auſſi marquées.

Eſt-il poſſible que ce nouveau Philoſophe ait aſſez peu de mémoire pour avoir oublié que les Planches des ſeize premiers Chapitres de ſon Livre, ont été gravées ſous ſes propres yeux, & qu'il a fait tirer la première feuille de cette édition juſqu'à douze fois, tant il avoit de peine à fixer ſa vaſte imagination? il eſt vrai que pour donner un air plus géométrique à la plûpart de ces Planches, il auroit fallu les réformer preſqu'entiérement, ſur-tout celles où il emploie une ſeule Lettre pour déſigner en même tems pluſieurs points, pluſieurs lignes, & pluſieurs angles ; mais comme on ne doit pas exiger tant d'exactitude de la part d'un homme, qui connoit mieux la meſure des Vers que celles des lignes & des ſur-

† Tiré du mois de Juillet 1738 des *Mémoires hiſtoriques*, &c. page 110.

faces, paſſons aux fautes de calcul & de raiſonnement, dont on a pris la peine de purger ſon Ouvrage.

Par exemple, page 21. l. *16*. aïant fait imprimer lui-même ces mots : » Le Soleil aïant dix ſecondes de paralaxe, un Aſtre qui n'en a qu'une » ſeconde, eſt quatre cent mille fois plus loin de » nous que lui ». Il eſt clair qu'il confondoit deux ſortes de paralaxes tout à-fait différentes, ſavoir l'annuelle qui ne doit s'entendre que des Fixes dans cet endroit, & l'horizontale qui ne peut jamais leur convenir. C'eſt pour cette raiſon qu'on a fait un Carton, où l'on a mis : „ un Aſtre, qui n'a qu'une ſeconde de paralaxe annuel» le, eſt 400000 fois plus loin de nous que le » Soleil «.

Page 180. la figure qu'il avoit fait graver pour repréſenter la réfraction de la lumière en ſortant du Cryſtal & en s'écartant dans l'air, donnoit de ce Phénoméne une idée auſſi contraire à ſon diſcours qu'aux loix de la Nature. Au lieu de donner plus d'inclinaiſon aux raïons émergens vers la ſurface réfractante, elle leur en donnoit moins, & les faiſoit plus approcher de la perpendiculaire. Car l'air étant plus tranſparent que le Cryſtal, il eſt aiſé de concevoir, que le Sinus de l'angle du raïon émergent avec la perpendiculaire, doit être plus grand que celui de l'angle d'incidence. Pour lui épargner cette petite confuſion, on a fait une nouvelle Planche, où l'on a remis les choſes dans leur ordre naturel.

Page 181. l. 15. il avoit mis : » Doublez main» tenant cette ligne C, D, enſorte que C en de» vienne le milieu. » Un homme du Métier ſe ſe-

roit bien gardé de déſigner par une ſeule & même Lettre le commencement & le milieu d'une ligne ; & après s'être ſervi des lettres A, B, C, D, dans la ligne ſupérieure, il ne ſe ſeroit jamais aviſé de répéter des A ou des B dans celle-ci, qui n'étoit que la portion C, D, de la précédente, mais plus allongée. C'eſt ce que l'on a réformé autant que l'a permis la Planche, qui avoit déja beaucoup ſouffert par les variations de l'Auteur, en mettant: » Doublez maintenant C, D, ci-deſſus, enſorte que » I en devienne le milieu, comme ci-deſſous, &c. »

Au bas de la même page, il n'avoit employé que 7. lettres, en croyant qu'elles ſuffiſoient pour faire 7. ſéparations, au lieu qu'il en falloit néceſſairement huit, ſans quoi il n'y auroit eu que 6. ſéparations qui n'auroient pas répondu aux termes des 7. tons & des 7. couleurs. On y a remédié en plaçant un I avant le C pour marquer le milieu de la ligne ; & par là on a levé toutes les contradictions qui regnoient dans le texte.

Page 200. l. 13. au lieu du mot Planète dont l'Auteur s'étoit ſervi, on a mis celui de Comète ; & il eſt encore à s'en appercevoir.

Page 222. il avoit mis cette Note marginale : » Par ces loix la péſanteur des corps augmente » comme le quarré de leur approchement au cen» tre de la Terre. » Mais on lui a fait la grace de la retrancher, vû que le texte ne la prouvoit pas, ou que s'il la prouvoit, elle ne faiſoit rien au ſujet. Car 1°. La péſanteur pouvoit ſignifier deux choſes, ſavoir le choc des corps tombans, ou la viteſſe initiale de leur chûte. 2°. L'approchement au centre de la Terre pouvoit ſe prendre également pour la hauteur de la chûte d'un corps, &

pour une plus petite diſtance initiale d'un corps qui commenceroit à tomber, audit centre. Quelle ſublimité de génie ne faut-il pas avoir pour énoncer par une ſeule propoſition deux vérités auſſi différentes ! Les *Newtons* , les *Clarkes* & les *Leibnits* n'ont jamais connu ce Myſtère Philoſophique.

Dans la même page , l. 13. & ſuivantes , par une de ſes concluſions ordinaires il attribuoit les mêmes dégrès d'accroiſſement aux péſanteurs qu'aux viteſſes acquiſes ; mais on a purgé le texte de ce paralogiſme , & on s'eſt contenté de dire que , puiſqu'on voyoit varier les viteſſes ſans en connoître la cauſe , l'on préſumoit que la péſanteur pouvoit également varier en raiſon quelconque.

Page 232. l. 3 , & ſuivantes , l'Auteur avoit mis: „ La pèſanteur ſur notre Globe augmente en rai- » ſon du quarré des approchemens des corps pé- » ſans au centre de la Terre , & diminue en rai- „ ſon du quarré de ſes diſtances, „ Comme l'approchement des corps péſans au centre de la Terre , en bonne Méchanique , ſignifie toujours la diminution de leur diſtance , & jamais la diſtance diminuée elle-même, on a mis pour lever cette équivoque & rectifier le texte : « La péſanteur ſur » notre Globe , eſt en raiſon réciproque du quar- » ré des diſtances des corps péſans du centre de la » Terre ; ainſi plus ces diſtances augmentent , „ plus la péſanteur diminue. „

Page 242. on a été obligé de changer les caractères de la figure , & leurs renvois dans le Texte , parce que l'Auteur n'avoit nommé la diagonale que par une ſeule lettre ; ce qui n'étoit ni clair , ni d'uſage.

Page 248. & 249. on a pareillement changé les Lettres de la Figure pour l'adapter au texte.

Page 253. l. 2. l'Auteur s'étoit mécompté dans la distance de Venus au Soleil de 2700000 lieuës seulement. On auroit tort de lui en faire un crime; ce n'est qu'une erreur de 12. à 13. pour cent. On n'a qu'à en faire le calcul selon les principes donnés au bas de la page 252, & l'on verra la nécessité de notre correction.

Page 255. l. 21. & 22. le Manuscrit portoit: » Un corps pése donc en raison de sa distance ac- » tuelle au centre. » Comme ceci contredisoit ce que l'Auteur dit par tout ailleurs, on a mis: « Un » corps pése donc en raison inverse du quarré de » sa distance actuelle au centre.

Page 256. l. 8. & suivantes, l'Auteur ayant mis assez imprudemment que la Terre, quoique 1170. fois plus petite que Jupiter, pésoit pourtant 30. fois plus sur le Soleil que cette Planéte, on a corrigé cette faute en mettant que la Terre pése sur le Soleil 8. fois moins que Jupiter.

Page 256. l. 16. comme l'Auteur se vantoit d'avoir démontré la loi de la gravitation en raison inverse des quarrés des distances, par la chûte des corps sur la Terre, on a retranché cette démonstration imaginaire comme à la page 222.

Page 257. l. 15. si l'on avoit suivi le Manuscrit on auroit imprimé: « Comme la révolution de » la Lune autour de la Terre en un mois, est à » la révolution prétenduë du Soleil autour de la » Terre pendant un an, ainsi la racine quarrée de » la distance de la Lune est à la racine quarrée de » la distance du Soleil. » Cela étant manifestement contraire à la Régle de *Kepler*, sur laquelle l'Auteur

s'appuye, on a mis les Cubes des distances, au lieu des distances mêmes, ainsi qu'on le trouve à présent dans le texte.

Page 273. l. 20. l'Auteur avoit dit que le Soleil étoit environ 460. fois plus gros que toutes les Planètes mises ensemble, sans compter les Satellites de Jupiter & de Saturne, ni l'Anneau de ce dernier. On seroit bien curieux de savoir, où il a pris les masses de Mars, de Venus & de Mercure, qui doivent entrer dans ce calcul, & que ni les *Newtons*, ni les *Gregori*, ni les *Whistons* n'ont jamais osé déterminer: du moins si ce sont elles qui grossissent si considérablement la masse commune, il faudroit qu'elles égalassent les $\frac{2}{3}$ de Saturne, de Jupiter & de la Terre. Comme cela est entiérement contraire à l'expérience, on a cru devoir retenir les mesures de *Newton*, qui donnent cette proportion, comme 760. est à l'unité, en comptant rondement.

Page 281. l. 11. l'Auteur avoit mis: « La pé- » santeur sur la surface du Soleil est à celle des » corps sur la Terre comme 27, & non pas com- » me 25. à 1. „ Pour corriger cette bévûe il a fallu mettre 24. au lieu de 27, parce que le diamétre du Soleil n'est que 96. ou 97. fois plus grand que celui de la Terre. Tant il est vrai qu'on peut être excellent Poëte, & fort mauvais Calculateur.

Page 284. on a été obligé de changer la Figure du Manuscrit, ainsi que les caractères; parce qu'il y en avoit plusieurs qui ne répondoient pas au texte.

Page 289. l. 6. M. de V*** a déterminé de combien de pieds un corps doit tomber sur la surface du Soleil pendant la premiére seconde de tems,

ſavoir de 413. pieds. On pourroit lui paſſer cette détermination, ſi la péſanteur ſur la ſurface du Soleil n'étoit pas à celle que nous ſentons ſur la Terre comme 24. à 1 ; mais comme le calcul la donne dans cette proporrion, il eſt bon qu'il ſache qu'un corps tomberoit de 360 pieds de haut ſur le Soleil pendant la premiére ſeconde de tems, s'il n'y avoit point du tout, ou très-peu d'atmoſphère autour de cet Aſtre. Mais comme il y en a une très-vaſte, & que ſelon les démonſtrations de *Newton* même la péſanteur doit diminuer au dedans d'un corps continu, il faut diminuer cette chûte de quelque choſe. C'eſt pourquoi on a mis dans l'*Errata* cette correction : liſez 350. pieds au lieu de 413.

Page 289. l. 18. l'Auteur dans ſon Manuſcrit avoit placé Mercure à 8. ou 9. millions de lieuës de diſtance moyenne du Soleil. Il a fallu mettre 11. à 12. millions, parce que la diſtance moyenne du Soleil à la Terre ſe compte par-tout ici pour 30000000. de lieuës. Certes il ſeroit bien à plaindre s'il ſe trompoit dans les ſommes qu'il reçoit, comme dans celles qu'il donne au Public.

Page 290. & 291. il avoit pluſieurs fois voulu inculquer que Mercure ſentoit 8. à 9. fois plus de chaleur que la Terre. On a mis 7. fois ſeulement pour le ramener à la démonſtration de *Newton* qu'il avoit apparemment perduë de vûe.

Page 300. l. 14. ſon Manuſcrit portoit onze Siécles ; on a rectifié cette petite faute de calcul en mettant 110. Siécles.

Page 301. l. 20. il avoit mis 430000. ans, qui ont été corrigés par 403000. ans. Quelque bourru Critique pourroit ſe déchaîner contre une faute

de cette nature ; mais, en fait de Chronologie, 27000 ans de plus ou de moins ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Après cet exposé on laisse à juger au Lecteur équitable, si M. de V*** peut en honnête homme se plaindre, comme il fait, des prétenduës fautes d'impression, en affectant d'ignorer tous les Cartons qu'on a faits à son Livre, & l'*Errata* qui se trouve à la fin.

Au reste s'il prend le parti de nier que ces fautes soient dans son Manuscrit, il nous sera facile de lui en donner des Extraits en forme ; & d'y joindre plus d'une cinquantaine de Lettres, avec des Notes qui ne seront certainement pas inutiles.

» S'il y a un homme distingué dans la République des Lettres, à qui M. de V*** a eu des obligations infinies, c'est M. *Rousseau*, dont il a payé l'amitié de la plus noire ingratitude, qu'il a porté jusqu'au crime impardonnable d'attaquer sa réputation de toutes les maniéres. En quoi il est d'autant plus coupable que certainement sa conscience lui aura dit que ses Sarcasmes, ses Satyres, ses Calomnies contre ce grand Homme, étoient autant de coups d'épée dans l'eau, & qu'il se faisoit plus de tort qu'à celui qu'il attaquoit, dont les ouvrages étoient déja placés honorablement dans le Temple de l'éternité. Voici une Lettre de ce célébre Poëte qui découvre l'Origine de la haine que V*** lui portoit.

LETTRE *de M.* ROUSSEAU *au sujet des calomnies répanduës contre lui par le Sr.* A*** de V***.

ON vient de m'envoyer, M. le nouveau Libelle que V*** a publié contre moi. Les affronts qu'il a essuyés à l'occasion des premiers ne l'ont point découragé. Celui-ci est sur le même ton. Il est composé de deux pièces dont l'une est une Préface en prose sous le nom de ses Editeurs. L'autre est cette Epitre à Madame la Marquise du *Chatelet*, dont toutes les Nouvelles de *Paris* & les Gazettes de *Hollande* me menacent depuis quelques mois. L'un & l'autre de ces deux Chef-d'œuvres étoit destiné à paroître à la tête de la nouvelle Pièce de Théatre qu'il vient de faire imprimer à *Paris*: mais les Approbateurs les ayant rejettés avec l'indignation qu'ils méritent, il s'est avisé, pour ne point perdre le fruit d'un si beau travail, de les envoyer imprimer furtivement à ses Libraires d'*Amsterdam*, avec ordre de les publier, sous peine d'encourir sa disgrace & d'être privés à jamais de l'honneur d'imprimer ses œuvres. Je suis persuadé, M. que vous n'attendez pas de moi une réponse du même stile. Il y a trop long-tems que V*** est en possession de donner la Comédie au Public pour vouloir lui disputer un si heureux privilége. Les injures grossiéres qu'il me dit, & les absurdités dont elles sont accompagnées, ne prouvent autre chose contre moi que sa haine dont je n'ai garde de m'affliger & qui me fait beaucoup plus d'honneur que son estime. Mais puisque vous

désirez de savoir l'origine de cette haine, il faut vous mettre en état d'en juger vous-même, par un recit abrégé de ce qui s'est passé entre lui & moi depuis que je le connais.

Des Dames de ma connoissance m'avoient mené voir une Tragédie des *Jésuites* au mois d'Août de l'année 1710. A la distribution des prix qui se fait ordinairement après ces représentations; je remarquai qu'on appella deux fois le même Ecolier, & je demandai au Père *Tarteron*, qui faisoit les honneurs de la Chambre où nous étions qui étoit ce jeune homme si distingué parmi ses Camarades. Il me dit que c'étoit un petit garçon, qui avoit des dispositions surprenantes pour la Poësie, & me proposa de me l'ammener, à quoi je consentis. Il me l'alla chercher & je le vis revenir un moment après avec un jeune Ecolier qui me parut avoir seize à dix-sept ans, d'assez mauvaise phisionomie, mais d'un regard vif & éveillé, & qui vint m'embrasser de fort bonne grace. Je n'en appris plus rien depuis ce moment, sinon environ deux ans après, que me trouvant à *Soleure*, j'en reçus une Lettre de compliment accompagnée d'une Ode, qu'il avoit composée pour le prix de l'Academie & sur laquelle il me demandoit mon sentiment, que je lui marquai avec toute la sincérité qu'on doit à la confiance d'un jeune homme qu'on aime. J'appris pourtant que l'Académie avoit mis cet Ode au rebut, & que l'année d'après une seconde Ode qu'il avoit fait à dessein de prendre sa revanche, avoit eu le même sort. Il continuoit cependant à m'écrire de tems en tems, toujours dans les termes exagérés, m'appellant son Maître & son modéle, & m'envoyant quelquefois des

petites piéces de sa façon, où son génie mordant & amer commençoit à se développer, mais à la vérité très mal pourvû de ce sel & de ces graces naïves qui assaisonnent la bonne plaisanterie, & dont le privilége est de mettre le Lecteur dans les intérêts de l'Ecrivain, art que le fiel & la colère n'enseignent point, & que V***, comme on voit n'a jamais connu. Il me reste encore quelques-unes de ces Lettres; & Monsieur le Baron de *Breteuil* qui le protégeoit, & qui m'a toujours écrit réguliérement jusqu'à sa mort, ne manquoit jamais de son côté de me parler de lui, & de m'informer tantôt de ses succès, tantôt de ses disgraces. C'est par les Lettres de ce Seigneur que je conserve encore écrites la plûpart de sa main, que j'ai sçu une partie des premiers malheurs de ce Poëte fougueux, dont un seul auroit dû suffire pour le corriger, s'il étoit susceptible de correction, l'insulte qu'il s'attira de la main du vieux *Poisson* dans les foiers de la Comédie, la balafre dont il fut marqué au Pont de *Séve* par un Officier qu'il avoit calomnié, son emprisonnement à la Bastille pour des vers satiriques & scandaleux, ses fureurs ridicules au Parterre & au Théatre pendant qu'on siffloit son Artemire, & une infinité d'autres faits que je retrouverois dans les Lettres qui me sont restées de M. *de Breteuil*, si je voulois prendre la peine de les y chercher; ce que je ne rapporterois même pas, si ce n'étoit pour montrer par ce témoignage d'un commerce familier soutenu sans interruption vingt ans durant avec un des plus illustres Amis que j'aïe jamais eu, quelle est l'impudence d'un imposteur qui ose avancer que j'ai manqué à mon bien-

bienfaiteur, & *piqué*, comme il dit, *le Sein qui m'avoit ranimé*, pendant que ſon amitié & ma reconnoiſſance ſont un fait avéré publiquement dans mes ouvrages même, dont un des plus conſidérables eſt l'Epitre que je lui ai adreſſée.

Permettez-moi, M. d'interrompre mon récit pour un moment, & de vous demander ſi une calomnie ſi atroce ne ſuffit pas pour faire juger de toutes les autres. Elles ſe réduiſent, les injures à part, auxquelles je ne prétends pas répondre, à une liſte de noms qu'il prétend, dans ſa Préface, que j'ai inſulté. Mais où trouvera-t-il ces noms dans aucun de mes Ecrits ? Si les Portraits qui y ſont reſſemblent aux Perſonnes qu'il nomme, pourquoi ſe mêle-t-il d'avertir le public de cette reſſemblance peut-être imaginaire ? A-t-il pénétré dans mes intentions ? Aura-t-il le front de dire que je les lui ai déclarées ? Croit-il rendre un fort bon Office aux perſonnes qu'il nomme, en leur aprenant qu'on les reconnoit dans les tableaux ridicules qui ſont peints dans mes ouvrages ? Si je m'aviſois de faire la peinture d'un Fat écervelé, plein de lui-même, pillant à droit & à gauche tous les Auteurs qu'il trouve ſous ſa main, & les dénigrant enſuite dans l'eſpérance que ſur ſa parole on ſe dégoûtera de les lire, & que par ce moïen ſes larcins demeureront à couvert. Si je peignois dans le même Homme une ignorance conſommée revêtue de tout l'orgueil du Pédantiſme, une étourderie qui annonce juſques dans ſon geſte & dans ſa demarche un frénetique achevé, une témérité qui commence toûjours par l'inſolence & finit par la baſſeſſe ; enfin une bigarure de ſentimens & de

conduite qui habille tantôt la Religion en impiété & tantôt l'impiété en Religion, seroit-il bien obligé à celui qui lui viendroit dire, M. c'est votre portrait qu'on a voulu faire. C'est ainsi cependant qu'il en use à l'égard de tous ces Messieurs qu'il nomme & qu'il offense seul. C'est donc lui seul qui est le satirique & non pas moi qui ne fait que ce qu'ont fait avant moi tous les Poëtes, tous les Orateurs, tous les Prédicateurs & tous ceux dont le talent & la vocation sont de peindre les vices & le ridicule de l'humanité; Monsieur *Despreaux*, notre Maître à tous, n'y cherchoit pas tant de façon. Il n'a pas craint de citer nommément les V*** & les autres impertinens de son siécle. Moins autorisé que lui je me suis tenu obligé à plus de réserve. Je n'ai nommé personne dans mes écrits. J'ai assez bonne opinion de ceux qui ne s'y reconnoissent point pour espérer qu'ils ne se laisseront point surprendre aux applications malignes d'un homme comme V***, & quant à ceux qui croïent s'y reconnoître, je n'ai d'autre réponse à leur faire que celle du bon affranchi d'Auguste.

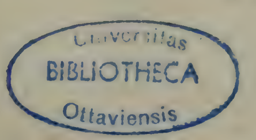
*Suspicione si quis errabit suâ*
*Et trahet ad se quod dictum est omnium*
*Stultè nudabit animi conscientiam.*

Cette voïe indigne dont il se sert pour m'attirer des ennemis, n'est qu'une copie grossière de l'artifice des scélérats qui m'ont calomnié avant lui. Il n'a pas le don de l'invention, mais comme, Dieu merci, il est plus connu pour ce qu'il est, que les originaux, qu'il copie, ne l'étoient alors, j'espère que les impostures n'auront pas le

même ſuccès. Il n'eſt pas queſtion ici des vers infâmes qui m'ont été ſi indignement attribués & dans leſquels la malignité la plus noire ne ſauroit reconnoître ni mon ſtile, ni ma maniére de penſer. S'il y a encore quelqu'un aſſez impudent pour m'accuſer d'en être l'Auteur, il n'y en a plus d'aſſez ſot pour le croire. Cette diſcuſſion m'écarteroit trop de mon ſujèt. J'y reviens, & je reprends ma narration où je l'ai laiſſée.

J'étois encore à *Vienne* lorſqu'il m'envoya ſa Tragédie d'*Œdipe*. Quelques défauts, dont cette pièce fourmille, comme ma coûtume eſt de les excuſer dans les jeunes gens juſqu'à ce que le tems & l'étude ayent meuri leur génie, je lui fis une réponſe, dont un plus habile homme que lui auroit dû être ſatisfait, & je l'avertis ſeulement de parler déſormais avec un peu plus de retenuë, de *Sophocle* & des autres grands hommes, qu'il maltraitoit dans ſes Préfaces. Il m'envoya quelque tems après une Copie du commencement de ſon Poëme de la Ligue; & ayant appris par ma réponſe que M. le Prince *Eugéne* m'avoit fait l'honneur de me nommer du voyage qu'il ſe propoſoit de faire alors aux *Pays-Bas*, il me témoigna que dès que j'y ſerois, il ne tarderoit pas à s'y rendre pour me voir. Ce voyage du Prince ayant été rompu par les raiſons que tout le monde a ſçuës en ce tems-là, je fis le voyage ſeul l'année d'enſuite, & V*** effectivement ne manqua pas de ſe rendre à *Bruxelles* deux mois après, à la ſuite de Madame de *Rupelmonde*, que des intérêts domeſtiques appelloient en *Hollande*. Je ne puis m'empêcher de raconter ici de quelle maniére je fus informé de ſon arrivée. Monſieur le Comte





de *Lanoy* que je trouvai à midi chez le Marquis de *Prié*, me demanda ce que c'étoit qu'un jeune homme qu'il venoit de voir à l'Eglise des *Sablons* & qui avoit tellement ſcandaliſé tout le monde par ſes indécences durant le ſervice, que le Peuple avoit été ſur le point de le mettre dehors. J'apris le moment d'après par un compliment de V*** que c'étoit lui-même qui étoit arrivé dans la Ville à minuit, & qui avoit commencé à y ſignaler ſon entrée dans ce beau debut. Je l'allai voir l'après dînée & dès le lendemain je ne manquai pas de le produire chez Monſieur le Marquis de *Prié* qui gouvernoit alors, chez Madame la Princeſſe *de la Tour* & dans les autres Maiſons, où j'étois reçu, & où, à ma grande confuſion, il ne débuta pas mieux qu'il avoit fait dans l'Egliſe des *Sablons*. Son ſéjour fut d'environ trois ſemaines pendant leſquelles j'eus à ſouffrir, pour l'expiation de mes péchés, tout ce que l'importunité, l'extravagance, les mauvaiſes diſputes d'un étourdi fieffé peuvent cauſer de ſupplice à un homme poſé & retenu. Mais comme Dieu m'a doué d'une patience qui ſouvent tourne plus à mon dommage qu'à mon profit, je ne lui en témoignai rien, & je continuai à le combler de toutes ſortes de civilités & de complaiſances. Il me confia ſon Poëme de la Ligue que je lui rendis deux jours après, en l'avertiſſant en ami d'y corriger les déclamations Satiriques & paſſionnées, où il s'emporte à tout propos contre l'Egliſe *Romaine*, le Pape, les Prêtres Séculiers & Réguliers, & enfin contre tous les Gouvernemens Eccléſiaſtiques & Politiques, priant de ſonger qu'un Poëme épique ne doit pas être traité comme une Satire & que c'eſt le ſtile de

*Virgile* qu'on s'y doit propoſer pour modèle & non celui de *Juvénal.* Je lui donnai en même tems les louanges que je crus qu'il méritoit ſur pluſieurs Caractères qui m'avoient parus bien touchés & ſur-tout ſur celui de Monſieur de *Roſni*, que j'ai été fort ſurpris de voir qu'il avoit retranché depuis, pour ſubſtituer en ſa place celui de l'Amiral de *Coligni*, le Héros des proteſtans à la vérité, mais encore plus véritablement le boutefeu de la *France* ; j'en ai ſçu depuis la raiſon fondée ſur le reſſentiment d'une menace humiliante qu'il s'étoit attirée de feu M. le Duc de *Sully*, ſon premier Protecteur, dont il n'avoit apaiſé la juſte indignation que par une de ſes baſſeſſes ordinaires. Comme il faiſoit réguliérement ſa cour à Madame de *Rupelmonde*, je ne pus me défendre des inſtances qu'il m'avoit fait pluſieurs fois, en préſence de cette Dame de lui réciter quelques-uns des Ouvrages nouveaux que je deſtinois à l'Edition de *Londres*, où je me rendis à ce deſſein quatre mois après. Il les loua beaucoup en ſa préſence & il ne s'aviſoit point encore d'y trouver le *Germaniſme* dont il fait aujourd'hui le refrain perpétuel de ſes agréables plaiſanteries. Je ne prétends point m'ériger ici en champion du mérite de mes ouvrages. Ce n'eſt ni à V*** ni à moi d'en juger. C'eſt au public dont il paroit juſqu'à préſent que mes Libraires ne ſe plaignent point. Je ſuis pourtant, bien aiſe d'apprendre à ce prétendu plaiſant que je n'ai jamais ſçu un mot d'*Allemand*, que dans tous les païs où j'ai été, j'ai toûjours vécu avec des gens qui parlent *François* mieux que lui, qui ſavent mieux que lui ce que c'eſt que la propriété & la

vraie harmonie du langage, qui n'ont point l'oreille aſſez gâtée pour confondre la prononciation de *Père* avec celle de *Guerre*, pour croire qu'*Amour* & *Amour* pris dans le même ſens faſſent une bonne rime, & pour taxer de pédanterie ridicule la correction des *Malherbes*, des *Corneils* & des *Racines*, oppoſée à la licence des Chantres de la *Samaritaine*.

Il fit avec Madame de *Rupelmonde* le voïage de *Hollande* d'où on me manda peu de tems après ſon départ une infâme tracaſſerie de ſa façon, qui avoit penſé mettre les armes à la main à M. *Baſnage* & à M. *le Clerc*, & qui alloit produire un fâcheux éclat contre ces deux Sçavans, ſi un éclairciſſement venu à propos, n'avoit fait bientôt après retomber leur indignation ſur l'Auteur de l'impoſture. Ce procédé beaucoup plus ſerieux que ſes autres impertinences m'avoit mal diſpoſé à le bien recevoir à ſon retour. Je crûs pourtant devoir me contraindre pour le peu de tems qu'il avoit à reſter à *Bruxelles*; & tout alloit encore aſſez bien entre nous, lorſqu'un jour m'aïant invité à le mener à une promenade hors de la Ville, il s'aviſa de me réciter une Piéce en Vers de ſa façon, portant le titre d'*Epitre à Julie*, ſi remplie d'horreurs contre ce que nous avons de plus ſaint dans la Religion, & contre la perſonne même de *Jeſus-Chriſt*, qui y étoit qualifié par-tout d'une Epithete dont je ne puis me ſouvenir ſans fremir; enfin ſi marquée au coin de l'impiété la plus noire, que je croirois manquer à la Religion & au Public même ſi je m'étendois davantage ſur un Ouvrage ſi affreux, que j'interrompis enfin, en prenant tout-à-fait mon ſe-

rieux, lui disant que je ne comprenois pas comment il pouvoit s'adresser à moi pour une confidence si déteſtable. Il voulut alors entrer en raisonnement & venir à la preuve de ses principes. Je l'interrompis encore, & je lui dis que j'allois descendre de carosse s'il ne changeoit de propos. Il se tût alors & me pria seulement de ne point parler de cette Piéce; je le lui promis & je lui tins parole: mais d'autres personnes avec qui vraisemblablement il n'avoit pas pris la même précaution m'en parlerent dans la suite, & entr'autres une Dame de la premiere considération en *France*, & un Prince dont il devinera aisément le nom & dont le témoignage n'est pas moins respectable que sa naissance & ses grandes qualités. Je dirai plus bas à quelle occasion il a changé le titre & mitigé les expressions de cette infâme Poësie, qui en l'état où il l'a mise, ne laisse pas de faire encore horreur aux Libertins même. Voilà quel est le personnage, qui pillant selon sa coûtume la fin d'une chanson que M. *Desprεaux* fit autrefois contre *Liniere*, ose dire dans son Epitre, que mes Ecrits *seront brûlés, s'il se peut, avant moi;* & oublie en ce moment qu'il n'y a pas encore deux ans qu'un de ses Livres avoué de lui & imprimé à ses frais, avec la Lettre initiale de son nom, a été brûlé publiquement par la main du Bourreau, & que le Décrèt rendu contre lui à cette occasion, n'est pas encore purgé.

Je m'aperçus depuis ce jour-là qu'il étoit plus reservé avec moi qu'à l'ordinaire & il partit enfin prenant son chemin par *Marimont* où chassoit Monsieur le *Duc d'Aremberg*, que j'allai quelques jours après trouver à *Mons*. Ce fut là où j'ap-

pris de deux de ſes Gentilshommes, qu'il leur avoit parlé de moi à *Marimont* de la maniére du monde la plus indigne, & un Colonel de mes amis qui a été depuis Général-Major & Gouverneur de *Dam* me dit qu'à *Mons* s'étant trouvé avec lui à l'Hotellerie, où il dînoit à table d'Hôte, il révolta tellement la Compagnie par les propos qu'il tint ſur mon Chapitre, que jamais homme ne fut plus prêt d'être jetté par les fenêtres, ce qui ſeroit peut-être arrivé, ſi dans le courant du diſcours il ne s'étoit pas réclamé à propos du nom de M. le Duc d'*Aremberg*.

J'appris à mon retour d'*Angleterre* qu'il tenoit à *Paris* les mêmes diſcours & ce fut dans ce tems-là qu'il s'aviſa de ce joli mot de *Germaniſme*, dont il fait depuis douze ans, ſon épée de chevet pour combattre tous mes Ecrits paſſés, préſens & à venir. Il fit quelque tems après repréſenter ſa *Marianne* qui me fut envoyée imprimée par un de mes amis, à qui je ne pûs m'empêcher de marquer dans ma réponſe, une partie des impertinences qui m'avoient choqué, dans cette pitoyable ſuperfétation poëtique, ſifflée ſix mois auparavant & depuis rapétaſſée & redonnée au public comme neuve. Je ne ſçai comment ma Lettre vint à ſa connoiſſance, mais elle m'en attira bientôt une autre anonyme & d'une écriture contrefaite, où j'étois accommodé de toutes piéces, & à laquelle je me contentai de répondre en huit lignes, qu'après la maniére dont il avoit traité *Jeſus-Chriſt*, je n'étois pas aſſez délicat pour m'offenſer de ſes injures; mais que je l'avertiſſois qu'un homme, qui avoit donné une telle priſe ſur lui, étoit obligé d'être ſage & d'éviter ſur tout de ſe faire des

Ennemis. J'ai paſſé depuis 8. à 9. ans ſans entendre parler de lui du moins rélativement à moi ; ſon aventure près de l'Hôtel de *Sully*, ſa fuite de *France*, ſes extravagances à *Londres* & ſes démèlés avec ſon Libraire, qui ſervoient tous les jours de matiére aux Gazettiers, avant qu'il eût mis celui d'*Utrecht* dans ſes intérêts, ne me regardant ni de près ni de loin. Mais l'avis charitable que je lui avois donné dans mon billet le fit, à ſon retour en *France*, ſonger à ſes affaires, & ce fut apparemment ce qui l'engagea à changer le titre de ſon *Epitre à Julie* en celui d'*Epitre à Uranie* & d'en convertir les blaſphêmes en ceux qu'il y a ſubſtitués, où il ſe contente d'avouer qu'il n'eſt pas Chretien & de ſoutenir qu'il eſt ridicule de l'être : ce qui n'en parut pas pour cela moins digne des attentions de la Police, où il fut cité & où il ſe tira d'affaire en diſant que cet Ouvrage n'étoit pas de lui, mais du feu Abbé de *Chaulieu*. Si ce fait eſt vrai, comme une perſonne digne de foi m'en aſſure, on peut voir ſur qui doivent retomber ſes lieux communs ſur la calomnie.

Enfin voici la grande Epoque de ſon déchaînement. Un homme de Lettres de *Paris* appellé Monſieur de *Launay*, avec qui j'ai fait connoiſſance par Ecrit, m'ayant envoyé avec la Tragédie de *Zaïre*, qui ſe jouoit alors, ſes réflexions ſur l'Ouvrage & ſur l'Auteur, je lui fis réponſe ſur le même ton, & cette réponſe ayant couru contre mon intention, V***, à qui un nouveau ſuccès eſt toujours le prélude d'une nouvelle folie, crut que le moment étoit venu de m'accabler, & ce fut alors qu'il produiſit le fameux *Temple du Goût* qui lui a attiré les huées de tout *Paris*, dont on

peut dire que la révolte fut générale, & qui se chargea si efficacement de ma querelle, que jamais peut-être on ne vit une offense mieux vangée, ni un offenseur si completement berné. Cela fut au point qu'il passa trois mois sans oser se montrer, ensuite de quoi sa disgrace étant oubliée du Public, il l'oublia aussi & essaya de se montrer sur l'eau par son *Adelaïde*, qui tomba dès la premiére représentation & par ses Lettres Angloises qui furent brûlées, comme j'ai déja dit. J'oubliois de dire qu'avant l'impression de son *Temple du Goût*, j'avois reçu une Lettre de M. de *Launay* qui m'avertissoit des menaces qu'il faisoit contre moi & contre lui ; & me marquoit que sur ces derniéres lui ayant fait dire que s'il s'avisoit jamais de mettre son nom en jeu, il pouvoit compter sur une replique prompte & qui ne seroit pas avec la plume, ce Capitane du Parnasse l'étoit venu trouver à la Comédie, où il lui avoit fait des excuses & des bassesses, dont M. de *Launay* me mande dans la Lettre qu'il se sentit autant ému de pitié que de mépris. Voilà, Monsieur, puisque vous avez voulu le savoir, tout ce qui a précédé l'éclat d'aujourd'hui qu'il m'auroit été facile de prévenir si j'avois daigné me prêter aux ouvertures de paix qu'un de ses amis m'a faite dès l'année derniére, & si j'avois crû digne de moi d'entrer en négociation avec un homme aussi décrié que V***. Il ne me seroit pas moins aisé d'en punir au moins ses distributeurs, si je voulois me prévaloir des Ordonnances fulminantes du Magistrat d'*Amsterdam* & de la Cour de *Hollande* contre les libelles & les satyres personnelles. Mais il m'importe trop que le caractère d'un pareil en-

nemi ſoit connu, & il ne ſauroit mieux l'être que par l'indignité & l'emportement de ſes Ecrits. Dieu merci, ce n'eſt point là le caractère des miens, & ſi la néceſſité m'a obligé de réveler une partie de ſes turpitudes, au moins puis-je vous aſſurer que ce n'eſt point la colère qui m'a mis la plume à la main. C'eſt ce que j'ai aſſez fait entendre à cet ami inconnu qui m'offroit ſa Médiation, dont je me contentai de le remercier, en l'aſſurant que je n'étois pas fâché contre V***, que ſes injures ne m'ayant point fait de tort, elles ne m'avoient point fait de peines & que je ſouhaitois ſeulement qu'il ſe montrât plus ſage à l'avenir. M. *Deſpreaux*, dont l'exemple ſera toujours ma régle, m'a appris par ſon indifférence pour les invectives des *Pradons*, des *Bonnecorſes*, & des *Cotins*, à mépriſer celles des *Lenglets*, des *Gacons* & des V***. Mes diſpoſitions à cet égard ſont connues de tous mes amis, & le motif s'en trouve marqué aſſez au long dans une Epitre que j'ai déja compoſée depuis quelque tems & qui paroîtra avec la premiére Edition de mes œuvres. Ainſi V*** peut achever de vomir tout ce qu'il a ſur le cœur. C'eſt ici la derniére réponſe en forme qu'on verra de moi. Je ſuis las de marcher ſi long-tems dans l'ordure & il me ſuffira ſi cela devient néceſſaire, d'envoyer à l'Imprimeur, comme on m'en a déja ſollicité pluſieurs fois, le Recueil de tous les Brocards tant en vers qu'en proſe, de tous les Mémoires & de toutes les Lettres qui m'ont été envoyé à ſon ſujet en différens tems & ſur-tout lors de la publication de ſon *Temple du Goût*. J'en ai de quoi fournir deux bons Volumes complets. C'eſt la ſeule façon, dont je puis lui répondre

avec honneur, ſauf pourtant la faculté de le ſaluer en paſſant, quand l'occaſion s'en préſentera, dans les Ouvrages que je pourrai faire dans la ſuite. Quant à préſent, ce que j'ai dit, ſuffit pour vous mettre au fait de ce que vous déſiriez ſavoir, & lui apprendre qu'un homme, qui a une Maiſon de Verre, ne doit point jetter des pierres dans celle d'autrui. Je ſuis, &c.

*à Enghien, ce 22. Mai* 1736.

» Les Piéces ſuivantes, raſſemblées par les amis » de notre Coriphée faiſoient partie du Recueil » de ces *Brocards* dont M. *Rouſſeau* parle ci-deſ-» ſus. Elles n'ont pas beſoin d'introduction, cha-» cune met aſſez le Lecteur au fait des circonſ-» tances qui y ont donné lieu. »

---

(VIII.)

CALOTTE *de* Juré Priſeur des Brevèts du Régiment, *en faveur du Public, pour* M. de V***. *en 1731.*

LE chef d'une hache entamé
A ſes membres courans les rues
Salut & Quinte. Notre Amé
Et féal faiſeur de Recrues,
Apollon autre fou pommé,
Se plaint à nous & nous remontre
Qu'il ne chante plus qu'à ſon dam,
Et qu'à chaque pas il rencontre
Pour cenſeur un certain Quidam,
Priſant toute choſe à la montre.
Hardi donneur de camouflèt,
Grand ami du Pour & du Contre

Bien atteint du coup de giblèt,
En tout n'aïant le ſens d'un Oïe,
Juge à la façon de Bridoïe,
Frappé d'aveuglement complèt,
Et jouant pour l'Auteur qu'il morgue,
Du plat des mains & du ſifflèt
Comme un Savoïard de ſon orgue.
Ouï le rapport fait du tic
De ce Quidam nommé Public,
Vû tes fatras & Tragedies
Par lui ſur la Scéne aplaudies
Monumens de ces Quiproquo,
Vû la Foire & ſes rapſodies,
Vû Samſon, Amaſis, Ino,
La Silphide, les Parodies,
Et des Spectacles le Trio.
Vû le jeu baroque & mauſſade
De la Troupe de Lelio,
Reſte d'un miſérable Echo
Et de College & de parade.
Vû les gagiſtes de Ponto (*a*)
Vû le Grand (*b*) & ſa maſcarade
Reſte froid d'un vieux Vertigot.
Vû le Tambourin, la Gambade
Et le Cû de la Camargo.
Tout cela traité de merveille
Et couru comme des *Gratis*,
Pendant qu'on met *à remotis*
Racine, Moliere & Corneille,
Suivant l'injuſtice pareille
Dont gémit le Conſul Romain (*c*)

[*a*] Entrepreneur des ſpectacles de la Foire.
[*b*] Comédien.
(*c*) Le Brutus de V***

Claqué, bien reclaqué la vieille
Et déferté le lendemain.
Tandis que des mêmes bévûes
Le Roi d'Egypte (*d*) a profité,
Et qu'à bas dans fa nouveauté,
A la reprife il monte aux nues,
Bien informé que les chalands
Tous les mois, toutes les femaines,
Savourent comme fucculents
Les Riens des Mercures galants,
Les moins que riens de Desfontaines.
Tout mûrement confideré,
Ledit Public eft déclaré
Calotin des plus parfaits :
Le proclamons en conféquence
Juré prifeur de nos Brevets.
. . . . . . . . . . (*e*)
Entre fa tête Linotte
Et le deffous de fa Calotte
Autant qu'en met bas Don Japhèt :
Et pour que l'Attribut s'ajufte
Au renom qu'il a d'être jufte,
Voulons qu'en fa main pour hochet
Soit une balance inégale ;
Un côté gros comme à la Halle,
Et l'autre pris du trebuchet.
Lui commandons, pour notre gloire,
De hanter, loin du fens-commun,
Deux mauvais lieux qui n'en font qu'un,
Les Italiens & la Foire.
Pour les François malgré leurs foins
Sur peine d'un Grélot de moins ;

(*d*) L'Amafis de la Grange.
(*e*) Il y a ici une lacune de quelques Vers.

Et même d'un peu d'Ellebore ;
Mépris conſtans lui ſont enjoints ;
Non que chez eux ſur certains points
Notre Pavillon ne s'arbore ;
Mais c'eſt qu'on ſait qu'en bien des coins
Le bon goût s'y tapit encore.
Au reſte pour gages il aura
Des Balivernes d'Opera,
De la Foire les Fariboles,
Des petits Princes de Noiſi, *
Les chimeres des têtes folles,
Les Rêves de Romagneſi,
Et d'Arlequin les Cabrioles.
Donné dans le plus grand Château,
Que nous poſſédions en Eſpagne.
A la veille du Renouveau,
Tems où les Rats ſont en campagne.
Signifié dans le moment
Par humble, diſcret & ſage homme,
Martin Aymon, qu'ici l'on nomme
Juré Crieur du Régiment.

Que doit-on conclure de cette *Calotte* ? Que c'eſt être fou de s'imaginer qu'on ne fait point partie du Public ? ou que c'eſt l'être doublement de ſe donner publiquement pour tel ? Non.

De ce Brevet, pour tous & un chacun,
Voici quel eſt le commentaire :
Qui penſe autrement que V***
Ne peut avoir le ſens commun.

*Homine imperito nihil quicquam eſt injuſtius, qui præter quod ipſe facit, nihil rectum putat.*

**Petit Roman dans le goût des Contes des Fées.**

## ( IX. )

BREVET *pour aggreger le Sr.* A*** de V*** *dans le Regiment de la* Calotte.

*Par* M. CAMUSAT.

NOus les Régens de la Calotte,
Aux Fidéles de la Marotte,
Et qui ces préfentes verront,
Ou qui lire les entendront
Salut A** dit V***
Par un efprit loin du vulgaire;
Par fes mémorables Ecrits,
Comme auffi par fes faits & dits,
S'étant rendu recommandable,
Et ne croïant ni Dieu ni Diable:
Tenant notre Cour à Paris,
N'avons pas été peu furpris
Qu'un Poëte de cette trempe,
Qui mériteroit une eftampe,
Aïant de plus riches talens,
Qu'onc aucun autre à foixante ans:
Savoir Boutique d'infolence,
Grand magafin d'impertinence,
Grenier plein de rats les plus gros,
Caprices & malins propos,
Eût, par une infigne difgrace,
Manqué d'obtenir une place
De Calotin du Regiment,
Dont il mérite bien le rang.
Après mûre information faite
De fa legereté de tête,

Et débilité de cerveau,
Où gît toûjours transport nouveau;
Nous le déclarons Lunatique,
Et très-digne de notre Clique.
Nous étant de plus revenu
Que ledit avoit obtenu ;
Pour bonne & sûre recompense
D'une certaine outrecuidance,
Dont il vouloit se faire un nom;
Un nombre de coups de bâton,
Pour quels ledit donna Requête
D'où vint Décret & puis enquête
Contre quidams enfans d'Iris, *a*
Qui ne s'étoient pas brin mépris;
Et dont on n'a fait découverte;
Si qu'ils nous ont causé la perte
Dudit, qui pour se soulager,
Et trouver lieu de se vanger
D'une si cruelle entreprise
A fait voile vers la *b* Tamise;
A ces Causes, nous dits Régens;
Qui protégeons les indigens,
De notre certaine science
Voulons que ledit A**
Dont nous avons fait le portrait;
Soit aggregé dans la Marotte.
Lui décernons triple Calotte
De laquelle lui faisons don;
Item de notre grand Cordon,
Qu'il doit porter en bandouliére
Où seront Rats devant, derriere;
Brodés en relief, puis au bas,

a *Des Laquais.*
b *Le bruit avoit couru que le Sr. A** étoit parti pour Londres.*

Sous le plus gros de tous les Rats;
Pendra notre grande Medaille,
Avec toute la prétintaille
De Sonnettes & Oreillons,
Giroüettes & Papillons.
Plus, accordons audit V***;
Pour figurer en Angleterre
Et se glisser parmi les Grands;
Dix-mille Livres tous les ans,
Qu'il percevra sur la fumée
Sortant de chaque cheminéë
De Paris, où brûle fagot,
Cotret, bois de compte, en un mot;
Bois à brûler de toute sorte.
Entendons que, sous bonne escorte;
Ces fonds lui soient toujours remis,
Afin qu'ils ne soient jamais pris
Et saisis par gens maltotiere.
Fait l'an de l'Ere Calotiere
Sept-mille sept-cens vingt-six;
De notre Ramadan le dix.

---

## ( X. )

## TRIOMPHE *de* V***, *sur* Rousseau de *l'an* 1734.

LOrsque Rousseau d'un piquant Vat
Régaloit A**
Celui-ci dit, je me ris de sa bile
Et de ses coups de fouet:
Car en frondant son *stile Germanique*
Je lui fais la nique moi
Je lui fais la nique.

*

J'appelle ainſi de certains tours de phraſe;
Qu'un chacun applaudit,
Ses mots nouveaux, qu'on loue avec emphaſe;
Et qui prennent crédit.
Même on prétend, voïez la raillerie,
Que je les décrie à tort
Que je les décrie.

*

Les traits vantés de ſa Veine Lyrique
Me cauſent de l'ennui;
Par les accès de fureur ſatirique
Je l'emporte ſur lui;
Et dans un Temple, où brille mon genie;
Sa Muſe eſt ternie enfin
Sa Muſe eſt ternie.

*

Je m'en rapporte à l'eſtime publique
Des plus graves Auteurs :
Ne tiens-je pas F . . . . . & ſa clique
Pour mes approbateurs ?
De ce parti tirant toute ma gloire
Je chante victoire, moi
Je chante victoire.

---

(XI.)

*Sur ſon départ de* Paris.

LAche ennemi du grand Rouſſeau;
Digne ami du petit Lamare,

Geai malheureux, noir Etourneau
Aigle aux yeux du Vulgaire ignare ;
V***, on ne te retient pas ;
Va, vole au fond des Païs-bas
Replonger ta Muſe infernale :
Porte loin pour jamais, porte loin de nos yeux ;
Avec ton ſquelette odieux,
L'Horreur, le Vice & le Scandale.

---

## ( XII. )

BILLET *qui accompagnoit les* Couplèts *de la Muſe de* V***, *au Tribunal* d'Apollon.

VOici, Monſieur, cette Chanſon dont vous m'avez parlé & que je ne croyois plus d'avoir. Vous m'avouerez que parmi ces traits & quantité d'autres lancés bien ou mal à propos contre M. de V***, la jalouſie & l'injuſtice y ont autant de part que la raiſon & la vérité : que celle-ci même y eſt le plus ſouvent déguiſée ou miſe à l'écart & tout-à fait ſupprimée, cela ne s'appelle-t-il pas avoir deux poids & deux meſures? Par exemple, *Le Newton à la portée de tout le monde* me paroît un Ouvrage admirable : il eſt vrai qu'il ne remplit pas entiérement ſon titre; puiſqu'il ſe trouve des cenſeurs aſſez peu intelligens pour lui refuſer les louanges qu'il ſemble mériter. D'autres qui ſe ſont vantés de l'avoir compris, ont oſé le mépriſer, mais ſans parler de l'Epitre Dédicatoire qui en renferme toute la ſublimité, je ne puis m'empêcher de la remettre ſous vos yeux.

BELLE Emilie, acceptez de ma main
Ce dernier fruit de ma litterature ;

Ce jeune Enfant conçu dans votre ſein
De nos amours eſt la vive peinture.
Je vous dois tout, aimable créature ;
Mieux que Newton vous faites ma ſplendeur;
Vous dont l'eſprit, la beauté, la droiture
La modeſtie & la chaſte pudeur
M'ont, au défaut de ſens & de lecture,
Communiqué leur attractive odeur ;
Et qui m'ayant dévoilé la *Nature*,
M'en avez fait ſonder la profondeur.

Que de beautés, que d'eſprit, que de nobleſſe, que de tendreſſe métaphiſique, que de préciſion dans ces douze vers ? Peut-on voir les grands ſentimens plus délicatement exprimés ? Peut-on rimer plus richement ? Qu'on diſe encore que l'Auteur n'eſt pas un Philoſophe profond ? Un Poëte qui n'eſt pas maître de la rime quand il veut, qu'il la neglige, qu'il cherche même à l'abroger tout-à-fait de la Poëſie Françoiſe, pour y ſubſtituer ce qu'il appelle des *Vers blans* ? malice toute pure, comme vous voyez. Quoiqu'il en ſoit, Monſieur, je vous dis naïvement ma penſée : à vous permis de penſer autrement. Je ſuis, &c.

---

*La* MUSE *de* V*** *au Tribunal* d'Apollon, *ſur l'air de la Confeſſion.*

*Apollon.*

QUE je vois d'abus ;
De gens intrus
Ici ma chere ?
Depuis vingt-cinq ans

Qu'en pourpoint j'ai couru les champs ?
Comment y monta le téméraire ?
Qu'on nomme V*** ?

*La Muse.*

Joli sansonnet
Bon perroquet
Dès la lisiere
Le Petit fripon
Eut d'abord le vol du chapon,

*Apollon.*

Que fit ensuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muse.*

Il fit le méchant,
Le chien couchant,
Le refractaire,
Et selon les tems
Montra le derriere ou les dents.

*Apollon.*

Que fit ensuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muse.*

Le rêveur, le fat,
L'homme d'Etat,
Le populaire,
Le fin courtisan,
Le Charlatan,
Le géai du Paon,

*Apollon.*

Mais qu'avoit donc fait le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muse.*

Croyant en plein air
Voler de pair
Avec Homere,
Il rima Sully
Et crayonna le Grand Henri. *a*

*Apollon.*

Que fit ensuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muse.*

Maints Drames pillés, *b*
Et r'habillés
A sa maniere,
Toujours étayé
Du Parterre bien soudoyé ;

*Apollon.*

Que fit ensuite le téméraire ?
Repondez ma chere.

*La Muse.*

L'histoire d'un Roi *c*
Qui par ma foi

*a* La Henriade tirée des Mèmoires de Sully.
*b* Les tragédies.
*c* L'histoire de Charles XII. Roi de Suede.

N'y gagna guère ;
Car il y paroit
Auſſi fou que l'Ecrivain l'eſt.

*Apollon.*

Que fit enſuite le téméraire ?
Repondez ma chere.

*La Muſe.*

Une ſatire où *d*
Ce maitre fou
Gaiment s'ingere
D'être au logis
Votre maréchal de logis.

*Apollon.*

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muſe.*

Il philoſopha *e*
Apoſtropha
Ce qu'on revere ;
Saiſiſſant l'Ecrit
Themis une allumette en fit.

*Apollon.*

Que fit enſuite le téméraire ?
Répondez ma chere.

*La Muſe.*

Croyant à Newton *f*

*d* Le Temple du Goût.
*e* Ses Lettres Philoſophiques brûlées par la main du bourreau.
*f* Newton mis à la portée de tout le monde.

Donner le ton
Sur la lumiere
Son mauvais propos
Le replongea dans le cahos.

*Apollon.*

Que fit encore le téméraire ?
Repondez ma chere.

*La Muse.*

Il fait & refait
Ce qu'il a fait
Ce qu'il voit faire ;
Subtil Editeur,
Grand Copifte, jamais auteur.

*Apollon.*

J'ordonne lorfque le Plagiaire
Sera dans la biere
Qu'on porte foudain
Cet Ecrivain
Au cimetiere
Dit communément
Les charniers de faint Innocent.

Et qu'il y foit écrit fur la pierre
Par mon Secretaire :
Ci-deffous gît, qui
Droit comme un I
Eut perdu terre,
Sidu Montfaucon
La fourche étoit fur l'Helicon.

## (XIII.)

### *ANAGRAMME.*

TIRIOT toujours de flame
Pour V*** ſon mignon,
Voulut par une Anagramme
En éterniſer le nom :
Mais le pauvre petit cancre ;
Après avoir de ſon encre
Barbouillé bien du papier ,
Dans *A** de V****
Trouva pour ton commentaire.
*Taré de vol ou Ratier.*

## (XIV.)

### VAUDEVILLE *ſur le Temple du Goût.*

V*** devenu maçon,
A fait un Temple à ſa façon ;
Dont la merveilleuſe ſtructure
Nous trace le plan d'une nouvelle Architecture ;
Où les ordres paroiſſent tous
Sens devant derriére , ſens deſſus deſſous.



C'eſt là qu'il met à remotis
Tous les Auteurs grands & petits ;
Et confondant tout à merveilles

Place les Malherbes, les Racines, les Corneilles,
Pêle-mêle avec cent poiloux ;
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.



Ce petit grimaud d'Ecolier,
Prenant un ton de Chancelier,
S'eſt arrogé le privilége
De régler le rang des Précepteurs de ſon Collége,
Suivant ſon caprice & ſes goûts,
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.



Mais pour corriger cet abus,
Les Précepteurs ſont revenus,
Et lui détachant l'éguillette,
Les verges en main chacun a trouſſé ſa Jaquette,
Pour fuſtiger ce Roi des fous ;
Sens devant derriére, ſens deſſus deſſous.

AIR *de Joconde.*

MONSIEUR l'Evêque de Luçon,
Si l'on en croit V***
Vous êtes un joli garçon
Mais Monſieur votre Père,
Sans conduite & ſans jugement,
Et gonflé d'arrogance
Etoit après le grand Armand
Le plus grand fou de France.



## EPIGRAMME.

V*** ſur Montmartre endormi l'autre nuit
Avoit conſtruit en ſonge un Temple pour ſa ſecte ;
Mais un bruit de ſifflets reveillant l'Architecte ,
Il ſe frotta les yeux & trouva tout détruit.

### A V*** *ſur le même ſujèt.*

Dans ce Temple hideux , où s'étale ſi bien
De ton goût dépravé l'impertinence extrême ;
V*** , tes portraits ne reſſemblent à rien ,
Mais tu te peins fort bien toi-même.

## (XV.)

PARODIE *de la Sentence rendue en dernier reſſort par M.* Herault , *Commiſſaire du Conſeil , contre le fondeur de Cloches pour le Roi de* Portugal.

JUJEMENT en dernier reſſort rendu par Momus Conſeiller d'Etat d'Apollon, Lieutenant Général de Police du Parnaſſe, & Meſſieurs les Commiſſaires en cette partie.

VEu par nous Momus Chevalier Seigneur des plaiſanteries, Conſeiller d'Etat & Lieutenant Général de la police du Parnaſſe ; *Houdart de la Motte* , Seigneur *de Romulus* d'*Œdipe & d'Innes; Nicolas Danchet* , Seigneur des *Tindarides* , *Heraclides* & autres *Pièces ; Jacques Piron* , Seigneur de *Caliſthène ;* & Blaiſe de *Boiſſy* Sr. d'*Alceſte* ,

Commiſſaires du Conſeil d'Apollon en cette partie.

La Requête à nous préſentée par *Bernard de Fontenelle* ſous le nom de Mademoiſelle *Bernard*, par laquelle il nous auroit demandé acte de l'Appel qu'il interjettoit des applaudiſſemens que le Parterre auroit pû donner à la nouvelle Tragedie du Sieur V*** ; ainſi que de la demande en revendication de ladite Tragedie qu'il affirmeroit n'être qu'une refonte de celle de *Brutus*, qu'il auroit anciennement donnée ſous le nom de ladite Demoiſelle *Bernard*. Faiſant droit ſur l'Appel & ſur la Requête dudit *Fontenelle*. Avons mis & mettons les applaudiſſemens donnés le 10. du préſent mois de Décembre ....à la Piéce dudit V*** au néant ; Emendant, ſans avoir égard à l'approbation du Parterre, que nous déclarons pour la premiére fois être ſuſceptible de faillibilité ; & ayant aucunement égard au rapport des Spectateurs Organiſtes des intéreſſés, qui ne ſe laiſſent point ſéduire par les ſons enchanteurs d'un vers, qui ſouvent ne mérite que par l'Acteur qui le fait valoir. *Ordonnons* que les quinze cent vers refondus de la nouvelle Tragedie dudit V*** en exécution du marché paſſé entre lui & les Comédiens, demeureront pour ſon compte, & à ſes périls & riſques. Et en conſéquence le condamnons par corps à rendre au Sieur *Fontenelle* ou à la Demoiſelle *Bernard* fondée de ſa procuration, la quantité de ſept à huit cent vers que ledit Sieur V*** auroit pris dans la Piéce dudit *Fontenelle*, & qu'il auroit retournés pour en cacher le larcin ; de même qu'une partie des ſentimens Romains qui auroient fait l'admiration du Public dans la bouche

de *Brutus*, comme de l'eſprit de V***; & qui n'étoient que l'écho de *Fontenelle*; & à défaut par ledit V*** de faire ladite reſtitution, le condamnons par les mêmes voyes de partager avec ladite Demoiſelle *Bernard* les émolumens & profits que la décadence des ſiécles & du bon goût lui attirent, ſuivant le calcul qui en ſera fait par le Controlleur de la Comedie : ladite Demoiſelle *Bernard* dûement appellée. *Déclarons* le préſent jugement ſolidaire avec Nicodéme *Tiriot*, ſa caution. Et attendu les contraventions dudit V*** au véritable eſprit du Poëme dramatique, lui défendons ſous les peines terribles du ſifflet, de prendre à l'avenir aucun ſujet de Tragedie qui aura été traité avant lui; crainte que la mémoire ne lui fourniſſe des traits que ſa vanité croira lui appartenir. Lui ordonnons pareillement de faire parler une Romaine en Romaine, & non en Heroïne d'Opera; de donner à l'Ambaſſadeur l'idée de ſon véritable caractère, & non celui d'un fourbe maladroit, dont la groſſiéreté ſe devéloppe même à celui qu'il veut tromper. Et ſur-tout lui défendons d'employer dans les Tragedies de ces vers & de ces traits ſéducteurs qui étonnent l'ignorant, éblouïſſent le ſavant, & arrachent l'admiration de ceux qui ne les entendent pas : Lui ordonnons pareillement d'obſerver plus de gradation dans l'intérêt, moins de laconiſme dans les ſentimens, &c.

*Signé*, PELLEGRIN, Greffier.



---

## [ X V I. ]

## ODE *à M. de* V***. *a*

QUELLE odieuse frenesie
T'entraîne dans ces noirs accès ;
Quoi, d'une basse jalousie
Espéres-tu quelque succès ?
Que t'ont fait Rousseau, De-Fontaines
Contr'eux lorsque tu te déchaînes ?
Que te produisent tous tes Soins,
Vains efforts d'une affreuse rage,
T'en estime-t-on davantage
Ou les en estime-t-on moins ?
Aristarque, éclairé, sincére ;
Celui-ci *b* ne pardonne rien ;
Tu vois dans l'autre un adversaire
Dont le nom obscurcit le tien :
C'est là leur crime & ton injure
Pour punir l'un, à la Censure
Ne laisse rien à redresser,
Et sur l'Horace de la France
Exerce une noble vengeance
En tâchant de le surpasser.
Que j'applaudissois à tes veilles
Quand ta jeune, mais docte main
Peignoit à l'envi des Corneilles,

*a* M. S...le d'*Amsterdam*, *est auteur de cette Ode, envoyée à M de* V*** dans sa *Retraite*, *après son dernier Voyage en Hollande*, *& l'oan appris qu'il l'a trouvée bonne ; comme il a avoué que l'Auteur de l'Almanach du Diable*, *avoit raison dans ce qu'il y dit sur son sujet.*

*b Desfontaines.*

Les Malheurs du Heros Thebain :
Quand ton immortelle Henriade
Nous rappella de l'Iliade
Et l'Harmonie & les attraits ;
Ou quand fier rival de Saluſte ;
Des Heros d'une Ligue injuſte
Tu nous retraças les Portraits.
Mais lorſque Sophiſte frivole ;
Tu viens, Eleve d'Albion,
De Déïſme tenant Ecole
Arborer l'irréligion ;
Quand plein de fiel & d'amertume
Tu fais diſtiler de la plume
Le venin qu'enferme ton cœur ;
A cet indigne caractère
Je ne reconnois plus V*** ;
L'eſtime ſe change en horreur :
Crois-tu que lorſque dans un Temple c
En Maître tu fixes les rangs ?
Ton autorité, ton exemple
Subjuguent un goût différent ?
Non, non ta haine te décèle
Dans ton jugement on démêle
Les motifs qui te l'ont dicté
Ce n'eſt point la ſaine Critique
Qui par ton organe s'explique
C'eſt l'envie & la vanité.
Ah ! ſi d'un encens légitime
L'hommage flattoit les Eſprits
Tes Chants raviroient notre eſtime ;
Elle eſt encore au même prix ;
Suis mieux les loix de ton genie ;
Laiſſe de la Philoſophie

c *Le Temple du Goût.*

Le langage aux Eſprits profonds,
Et choiſis plûtôt pour tes guides
Les Homères, les Euripides
Que les Lochs ou les Newtons.
Mes clameurs ne ſont pas vaines,
Le bien public doit réunir,
Rouſſeau, V*** & Desfontaines
Et leur haîne enfin va finir
Que l'amour du goût vous ligue
Oppoſez une forte digue
Aux faux brillans, aux nouveaux mots,
Où bientôt, ſans un promt remède,
Au ſiécle d'Auguſte ſuccéde
Le Siècle barbare des Goths.
Que l'empeſé Néologiſte
Du bel Eſprit vain Sectateur
Que le petit Anatomiſte
De ces petits replis du Cœur,
Que ces Romanciers fameliques
Que les groſſiers & plats comiques
Tombent ſous vos coups réunis;
Ecraſez, reduiſez en poudre,
C'eſt là qu'il faut lancer la foudre,
Ce ſont là vos vrais Ennemis.

---

## [XVII.]

## ELOGE *de M.* V***. *a*

PETITS Auteurs qu'on vit jadis
Se mettre au rang des beaux Eſprits
Qui tant de faquins ſites taire,

*a* Compoſé à *Berlin*, après ſon dernier voiage.

Parleriez-vous devant V*** ?

*

Boileau, Corneille, Sarazin,
Virgile, Horace, Rabutin,
Racine, Tite-Live, Homere
Qu'eſtes-vous auprès de V*** ?

*

C'eſt un grand Homme décidé,
Du goût défenſeur afidé,
Le ſeul *vrai* peut le ſatisfaire
Rien n'eſt parfait hors de V***.

*

Aux vieux âges les bonnes gens
Sotement bornoient leurs talens,
Trop prévenus de leur miſére,
L'homme univerſel c'eſt V***.

*

Poëme, Epique, Ode, Sonnet,
Conte, Elegie, Triolet
Tant de fois vendus à l'enchère,
Sont les coups d'eſſai de V***.

*

A Londres au bout de trois mois,
Il écrivit un Livre Anglois :
Et le Livre mis en Lumiére
Y fit crier, Vive V***.

*

Arrivé qu'il eſt à Berlin

Il fait un Compliment germain ;
Limé , tourné d'une maniére
Qu'on dit , *il eſt Germain V****.

*

De ſon Latin doutera-t-on ?
Il l'aprendroit à Ciceron ;
S'il recommençoit ſa carierre ,
Il prendroit pour Maitre V***.

*

Ce Controverſiſte ſubtil
Du Quaker confond le babil , a
L'Anglican qui ſe déſeſpére , b
Dit , grace , je me rends V***.

*

Il prépare un Recueil complet
De *Lettres contre Mahomet*
Pour mieux digérer la matiére
Chez le Turc on attend V***.

*

Humaniſte, Critique expert ,
Logicien , preſſant , diſert ,
Qu'il parle ; on admire , on revere
L'Oracle rendu par V***.

*

Il n'entreprend rien au hazard ,
Il connoit les ſecrets d'un Art ,
Le vrai , le faux , l'imaginaire ,

a Dans les Lettres Philoſophiques , &c.
b *Ibidem.*

Tout eſt pénétré par V***.

*

La Phiſique, il la ſait à fond
Plus Geomêtre que Newton,
Il le guide, l'inſtruit, l'éclaire
Ha! Rien n'eſt égal à V***.

*

Il faiſoit brûler ſans apel,
Le ſchiſmatique Machiavel,
Sans un tour bibliopolaire,
Tour ruſé, qui ſurprit V***.

*

Ce tour, vrai tour d'iniquité,
Ne ſera jamais imité.
J'en donnerois le Commentaire,
Si je rimois contre V***.

*

Eſſaïons pourtant bien ou mal,
De rimer le détour fatal,
Qui pût déſarmer la colére
De l'inexorable V***.

*

Un Libraire, vrai patelin
L'amadouant d'un air ſerain,
L'embraſſe & d'un ton débonnaire
Lui dit, arrêtez, cher V***.

*

» Entre nous corrigez ſans bruit

» De votre *a* Arrêt le Manuſcrit
» Je ſaurai cacher le miſtére
» De l'*Errata* fait par V***

❊

A ces mots. V*** adouci
Parle à Machiavel en ami,
Lui tient un langage de frère
Ainſi ſe retracta V***.

❊

Dans ſes Lettres qu'il eſt benin !
Ardent, zèlé pour ſon prochain !
Nul interêt ne peut diſtraire
Le zèle empreſſé de V***

❊

Ferme dans ſon engagement,
Sa parole vaut un ſerment,
Et j'en atteſte maint Libraire,
Ah ! l'honnête homme que V***.

❊

De candeur, de ſincérité
C'eſt un tréſor. La probité
Par tout eſt ſon unique affaire :
Ah ! c'eſt un grand Saint que V***.

❊

Quelquefois un piége tendu
Donna licence à ſa vertu
Cette Licence eſt ordinaire

*a* L'Anti-Machiavel qui a été imprimé à la *Haye*, chez *van Duren*, alteré, &c. par V***.

Aux Saints rimeurs tels que V***.



C'eſt alors qu'il vend, à tout prix,
A droite, à gauche, ſes Ecrits,
Multiplie un même Exemplaire
Où toujours on connoît V***.



Du profit on voit les apas,
Mais quant à Dieu qu'il ne voit pas,
Il tient que c'eſt une chimére
*Je crois au* RÉEL dit V***.



Certain babillard fanfaron
Egaloit les tours de *Villon*,
[ Ce grand joueur de Gibeciere, ]
Aux ſubtilités de V***.



Villon, dis-je, Villon de pair !
Je l'avouë *a* il rimoit en l'air ;
Mais en eſprit ſur notre Sphére
Nul n'eſt comparable à V***.

❋

Qu'un Roi le comble de préſens
V*** le comble d'encens,
Encens leger vrai honoraire
Ah ! le fin matois que V***.

*a* Le Poëte *Villon* vivoit vers la fin du 15. ſiécle ; on ſait le genre de ſa mort & qu'il fit des Vers un peu avant ſon ſupplice.

*

Mais en eſt-il toujours épris
Ce Monarque ? & de ſens raſſis
Lui voit-il cenſurer ſon Père ?
Pourquoi non ? puiſque c'eſt V***.

*

Rimeurs à chanter les Heros *b*
Invitez Nymphes, Paſtouraux ,
Auprès d'eux jamais chant n'opére
Qui n'eſt pas un chant de V***.

*

C'eſt ainſi qu'en vers peu coulans
Parlant moins aux yeux qu'au bon ſens
J'aſſemblois des rimes en *ere*
Pour louer le Divin V***.

---

## ( X V I I I. )

### ADIEUX de M. de V*** *aux Muſes.*

OU ſuis-je , juſtes Dieux , & qu'eſt-ce que je voi !
Me trompai-je ? Merope ! Ah Merope *c* , eſt-ce toi ?

*b* On en a vû une piéce en vers qui a paru cette année.

*c* Tragédie de M. de V*** , que les Comédiens *François* ont refuſé en 1738 , parce qu'elle reſſembloit trop à *Amaſis* , Tragédie de M. *de la Grange. Ma Merope fut achevée au commencement de 1736. à peu près telle qu'elle eſt aujourd'hui.* (dit M. de V*** à M. le *M. de Maffey* dans ſa Lettre en 1744.) *D'autres études m'empêcherent de la donner au Théatre : mais la raiſon qui m'en éloignoit le plus , étoit la crainte de la faire paroître après d'autres Pièces* HEUREUSES, *dans leſquelles on avoit vû depuis peu le même ſujet ſous des noms différens.*

Oui, c'eſt toi. Quel démon dans mes bras te ramène ?
Le ſort a-t-il trahi V*** & Melpoméne ?
Une ſecrette horreur ſe répand dans mon ſein.
Liſons. De Prônevers *d* je reconnois la main.
Des Hérauts de ma gloire il eſt le Coriphée.
C'eſt lui qui dans Paris m'élevant un trophée,
Et de mes vils Rivaux affrontant le couroux,
Crie à tous les Humains : Profanes, à genoux.
O honte de la France ! O douleur de l'Europe !
Un comique Sénat a dédaigné Merope !
Merope des objets de terreur, de pitié,
Le plus beau que ma plume ait jamais copié ;
Elle que de compas, de priſmes entourée,
Ma Muſe avec Newton forgea dans l'Empirée,
Et qui de mille traits, par Laverne choiſis ;
Devoit avec la Grange accabler Amaſis.

Mais parlez, grands Docteurs. Quelles autres merveilles *e*
Ont faſciné vos yeux, & ſéduit vos oreilles ?
Vous rebutez Merope ! Helas ! il eſt trop vrai ;
Il n'eſt plus de bon ſens & de goût qu'à Cirey.
Tandis que la ſcience illuſtre l'Angleterre,
L'ignorance abrutit le reſte de la terre.
Et voilà donc, ingrats, le prix de mes bienfaits ;
Vous, enrichis des dons que mon Art vous a faits ;
Vous, qui n'ignorez pas ce qu'avant moi vous fûtes,
Vous, que plus d'une fois ont ſoutenu *f* mes chûtes,
Penſez-vous qu'en ſon cœur dévorant cet affront,
V*** à vos dédains offre un ſtupide front ?

*d* Nicodeme Tiriot.
*e* *Maximien*, peut-être.
*f* Il y a telle Tragédie de M. de V***, dont le ſuccès manqué a valu aux Comédiens des ſommes conſidérables.

Toi, dont mes chants pompeux, mes accords pleins de charmes,
Ont enlevé l'esprit, quand j'épargnois tes larmes,
Toi, pour qui tant de fois mes Vers éblouiſſans
Ont ſous un tas de mots écraſé *g* le bon ſens,
Imbécile Public, pourras-tu ſans colére
Voir la Scène arrachée à ſon Dieu tutelaire ?
Pourras-tu, renonçant aux fruits de mes loiſirs,
Voir périr à la fois ma gloire & tes plaiſirs ?
C'eſt toi, dans mon couroux, c'eſt toi que je réclame.
Va porter au Théatre & le fer & la flâme.
Vien, je t'y conduirai. Que les Comédiens
Sachent quels ſont ſur eux & mes droits & les tiens.
Montrons-leur ce qu'ils ſont, & que s'ils ont un Maître,
C'eſt toi, c'eſt un Auteur, tel que moi, qui doit l'être.

Quoi, Spectateurs, hardis ſeulement à ſifler,
Quand je vole au combat, vous ſemblez reculer;
Et rébelle à l'Arrêt, que mon dépit enfante,
Chacun rougit de honte, ou pâlit d'épouvante !
C'en eſt trop .... Contre tous il ſuffit de ma main.
Je déclare la guerre à tout le genre humain.
Mais je ne prétends point profaner mon épée,
Qui dans le ſang encore n'a point été trempée.
Je vais, Mortels, je vais vous porter d'autres coups,
Moins dangereux pour moi, plus funeſtes pour vous
Vous ſavez de quels traits, dans mes fureurs tragiques,
S'arment de mon cerveau les fougues énergiques.
Loin que, comme un enfant, *h* je répande des pleurs,

*g* M. de V*** fait ſe rendre juſtice. *Voyez* le commencement de l'Epitre Dédicatoire d'*Alzire*.

*h* *An ſi quis atro dente me petiverit.*
*Inultus ut flebo puer ?*
HOR. Od. VI. Lib. V.

C'eſt vous que je ferai pleurer de mes douleurs.
Il faut que ma vengeance, il faut que vos tortures
Aillent ſemer l'effroi chez les races futures.

Vous, par qui j'ai vaincu Deſmarêts & Pradon,
Doctes filles du Ciel .... Attendez .... Ah, pardon
Moi, je proſtituerois vos careſſes cheries ! ...
Je veux, au lieu de vous, invoquer les Furies.
Noires filles d'enfer, affreuſes Déités,
Embrâſez mon eſprit des feux que vous portez.
Accourez ; prêtez-moi la peau de la Chimére,
Et des pinceaux trempés dans le fiel de Cerbére. ...
On vient ; la terre tremble, elle s'ouvre, & mes yeux
Pénétrent tout-à-coup l'horreur des ſombres lieux,
De plaintives clameurs leurs voûtes retentiſſent,
Sous mon corps frémiſſant mes pas s'appéſantiſſent.
Je deſcends au ſéjour de la damnation,
Par un pur mouvement de gravitation ;
Incertain, dans ce lieu de trouble & de martire,
Si j'attire l'enfer, ou ſi l'enfer m'attire.
Mais, quoiqu'il en puiſſe être, à tort je friſſonnois.
Ma terreur ſe diſſipe, & je me reconnois.
J'arrive ; me voici ſur le mont de Siſyphe,
Aſſis dans le fauteüil du ténébreux Pontife.
Oüi, c'eſt ici qu'habile à décider de tout,
Je bâtis l'Uranie, & le Temple du Goût,
Et tous ces monumens de groteſque ſtructure,
Où l'Art victorieux maſſacre la Nature.

Du noir Tiran des Morts Miniſtres tout-puiſſans
Paroiſſez, & ſervez la fureur que je ſens. ...
On m'obéit. Je vois apporter par Mégere
Des plumes de harpie, & du ſuc de vipere.
Alecton pour Bureau me dreſſe, à peu de frais,

Sur quatre pieds de Sphinx [a] deux planches de ci-
près.
Des monſtres de l'enfer l'élite m'environne.
L'Opinion m'encenſe, & l'Orgüeil me couronne.
Je ſens d'un feu ſoudain bouillonner mes eſprits.
C'eſt à toi, Tiſiphone ; allons, dicte, j'écris.
Mais tâche d'égaler, en vengeant mon outrage,
Le ſupplice au forfait, ta fureur à ma rage.
Remplis de ton poiſon mon génie & mes Vers ;
Et ſouviens-toi ſur-tout que c'eſt moi que tu ſers.

Que dis-je ! En quelle erreur la haine enchantereſſe
Va-t-elle de mes ſens précipiter l'ivreſſe ?
Si je ſuis offenſé par quelques malheureux,
Eſt-ce donc les punir que d'écrire contr'eux ?
Qu'importe qu'en mes Vers ma rage les déchire,
S'ils ont dans leur douleur le plaiſir de les lire ?
Non, ne leur forgeons point des tourmens ſuper-
flus.
Je les punirai mieux ; je ne rimerai plus.
Aſſez pour un vain nom, pour un or périſſable,
A des flots d'ignorans, de traîtres & d'ingrats,
Qui traitoient mes concerts de ſublime fatras.
O ſiécle ténébreux ! O France infortunée !
Moi-même je frémis de votre deſtinée.
Mais mon honneur flétri m'impoſe cette loi.
Vous ne méritez pas un Rimeur tel que moi.
Vous oſez m'avilir ; mais pour votre ſupplice,
Il faut à votre tour que je vous aviliſſe.
Je vous prive des jeux qui vous ont illuſtrés.
Rentrez dans le cahos, dont je vous ai tirés.
Ainſi, lorſque Phébus, ſortant de la Balance,

a) Alluſion à l'*Œdipe* de M. de V***
*Ce monſtre à voix humaine, aigle, femme, lion.*

Va porter au Chevreau les rayons qu'il nous lance ;
Le Lapon est plongé , par l'Astre qui le fuit ,
Dans les froides horreurs d'une profonde nuit.

Entreprise frivole ! inutile espérance !
Comment de mes écrits priverai-je la France ;
De ces écrits heureux , vainement décriés ,
Et que mon avarice a trop multipliés ?
Tu chasses toutefois une idée importune ,
Cher Houdar ; je pourrai partager ta fortune.
Si ton nom , si tes Vers périrent avec toi ,
Périsse aussi mon nom & mes Vers avec moi ;
Et soyons tous les deux, avec la même audace ,
L'exemple des revers du Monde & du Parnasse.

Mais avant ce malheur , où tend mon désepoir ,
Merope qu'en mes mains je rougis de revoir ,
Merope digne objèt de ma plus tendre estime ,
Sois d'un Virginius l'héroïque victime.
Irois-tu , par la presse exposée au grand jour ,
Instruire de ta honte & la Ville & la Cour ?
Va, péris par le feu. . . . C'en est fait, & la flâme
T'embrâsant à mes yeux, dévore aussi mon ame.
Mais un espoir soutient mon courage affoibli.
Tu brûles , & je vois mon destin accompli.
Ton sort , ton triste sort rappelle à ma pensée
L'horrible catastrophe à ton pere annoncée.
Je n'avois que quinze ans. Ma curiosité
Osa de l'avenir sonder l'obscurité ,
Et j'allai consulter une antique Sibylle.
Elle m'envisagea quelque tems immobile ,
Et de sa sombre voix l'organe foudroyant
Me lança jusqu'au cœur cet Arrèt effrayant :
*Scipion doit souvent punir ta frénesie ,*

*Et jamais Scipion ne causera ta mort ;* a
*Mais si l'on peut guérir ta hideuse phtisie,*
*Prends garde que Vulcain ne termine ton sort.*
La Sibylle a dit vrai. Le destin de Merope,
Eclairant ma raison, remplit mon horoscope.
Un sinistre avenir ne me fait plus trembler ;
Et c'est sans doute ainsi que je devois brûler.

La nuit a trop long-tems assiégé ma paupiére.
Mes yeux enfin, mes yeux s'ouvrent à la lumiére.
Je renonce aux Humains par l'erreur abrutis.
Je quite les Rimeurs dans la fange engloutis.
Proselite nouveau de la Philolophie,
Comme Empedocle, [ *b* ] il faut que je me déïfie.
Après avoir traité tant de sujèts divers,
Il me manquoit l'honneur d'arranger l'Univers.
Dans ce gouffre infernal, que la nuit envelope,
Je puis avec succès dresser un telescope,
Et du fond de l'abîme, où j'éclipse Pluton,
Parcourir l'Empirée à côté de Newton ;
Dussai-je, dans l'essor de ma course rapide,
M'égarer, & me perdre avec lui dans le vuide.

Déesses, dont jadis l'aspect me fut si doux,
Adieu, Muses ; je romps tout commerce avec vous
Ingrats Comédiens, Spectateurs indociles,
Fastidieux Lecteurs, Critiques imbéciles,
Vous ne me verrez plus, par de bruyans écrits,
Briguer votre suffrage, ou braver vos mépris.

a *Hunc neque dira venena, neque hosticus auferet ensis.*
HOR. Sat. IX. Lib. I.
*b* . . . . . *Deus immortalis haberi*
*Dum cupit Empedocles, ardentem frigidus Ætnam*
*Insiluit. Sit jus, liceatque perire Poetis.*
ID. Art. Poët.

Tragicomique honneur, gloire ignominieuse;
Vous n'infecterez plus mon ame ambitieuse.
D'un plus noble transport mon esprit agité
Combat pour la lumiére, & pour la vérité.
Je fuis de l'Helicon la carriére insensée,
Et je laisse la Scène en proye à *La Chaussée.*

---

## (XIX.)

*Les* ADIEUX de V*** ( *a* )Sur l'air de *Manon la Revendeuse.*

ADIEU belle Emilie *b*
En Prusse je m'en vas
Etaler ma folie
Et promener mes rats
Dans cette Cour polie
On connoit mieux le prix
De nos beaux Esprits.

*

Paris, qui m'a vû naitre
Me laisse sans éclat
Et ma manie est d'être
Un Ministre d'Etat,
Des Finances le maitre
Au moins Ambassadeur
Comme feu Prieur. *c*

*

Imprimez à Berlin.
*b* La Marquise du ***
*c* M. *Prior*, Poëte Anglois, Ambass. en France.

Adieu, Roi, mauvais Poëte
Jamais las du Sifflet,
Qu'à S. Lazare on fouëtte ;
Chaſſé du Châtelet,
Adieu l'homme à courbette,
Tant fripon, tant battu
Et bien plus cocu.

*

Adieu, toi, vilain Prêtre
Tiré, par mon crédit,
Du Château de Bicêtre,
Pour ce péché maudit
Qui fait cuire ſon Maître ;
Soins honteux que j'ai pris
D'un Fripier d'Ecrits.

*

Tyriot *d*, pauvre hére ;
Adieu, Juré crieur,
Tu fus, en Angleterre,
Mon digne Ambaſſadeur
Prône plûtôt la Sère
Que les vers de deux Fats *e*
Et de ton Midas *f*

*

Petit Sardanapale *g*
Faquin du dernier Bail
Poëtique Cigale,

*d* Ci-devant le Prôneur de V*** & ſon Penſionnaire.

*e* *Bernard* & le *Franc*, Auteurs de l'Opera de *Caſtor & de Pollux*.

*f* La *Popeliniere*, Fermier Général chez qui étoit alors *Tyriot*.

*g* La *Popeliniere* qui a chez lui *Mimi Dancourt* & ſa Fille.

Chante dans ton Serrail ;
Mais pour la gent Burſale
L'apas, je te le dis,
Eſt un Piloris.

*

M***, ce Carême,
Doit revenir, dit-on,
Il me dicta le Thême
Que j'ai fait ſur Newton *h*,
Tu ſauras le Siſtême
Des Meules de Moulin *i*,
De ce Calotin.

*

Si je quitte la Pruſſe
Chaſſé par le bâton,
Je ferai, chez le Ruſſe,
Prêcher Lock & Newton
Ou porterai mon prépuce
Au Révérend Mufti
Comme Macarti, *k*

*

Adieu chere Julie,
Adieu, ne pleure pas,
Fui la mélancolie
Comme la mort-aux rats, *l*

*h* C'eſt la Philoſophie de *Newton* à la portée de tout le monde, qu'on promet depuis ſi longtems en *Hollande*, & qui aparemment ne paroîtra jamais.

*i* Il a imprimé que les Aſtres ont la forme de Meules de moulin.

*k* L'Abbé *Macarti* eſt paſſé en *Turquie*, où il s'eſt fait Mahometan.

*l* On dit qu'après le départ de V*** pour *Londres*, cette

Conſole

Confole-toi, ma mie ;
Aux petites maifons
Nous nous reverrons.

Julie au défefpoir, a voulu & a cru s'empoifonner tout de bon ; mais qu'heureufement fa fille de chambre ne lui avoit donné que de la crême de tartre.

---

## (XX.)

### V*** *à* la Nouë *Comédien*, *Auteur de la Tragédie de* MAHOMET I.

MON cher La Noue, illuftre Père
De l'invincible Mahomet,
Soïez le parain d'un cadet,
Qui, fans vous, n'eft pas fait pour plaire ;
Votre fils eft un Conquérant,
Le mien a l'honneur d'être Apôtre,
Prêtre fripon, devot Brigand,
Faites en l'Aumonier du vôtre.

*La Noue* à V***.

Le cadet ; cher V***, outré dans la fureur ;
En me glaçant d'effroi, me donne de l'horreur.
Sa politique impie a de quoi me déplaire,
A fon affreux afpect mon cœur eft étonné,
Avant qu'il foit reçu Chapelain de l'Ainé
A Bicêtre il lui faut fix mois de féminaire.

Que les jugemens des Hommes font différens ! autant de têtes, autant de bonnets.

## (XXI.)

*A la Princesse* Ulrique de Prusse,
SONGE, *& impetinence de* V***.

SOUVENT un air de vérité
Se mêle au plus grossier mensonge.
Cette nuit dans l'erreur d'un songe
Au rang des Rois j'étois monté.
Je vous aimois alors, & j'osai vous le dire ;
Les Dieux à mon reveil ne m'ont pas tout ôté ;
Je n'ai perdu que mon Empire.

Se peut-il rien de plus spirituel & de plus délicat que cette déclaration d'amour ?

### *PARODIE.*

Oui, c'est la pure . . . . . *vérité*,
Le contraire seroit . . . . *mensonge* ;
V*** en veille comme en . . . *songe*
Au rang des Rois se croit . . *monté*,
Personne, à mon avis, ne peut y contre . . . *dire* :
A ce grand Roi des Fous rien ne doit être . . *ôté*,
On lui laisse tout son . . . *empire*.

Si cette Parodie paroît platte, que dira-t-on de la grossiereté renfermée dans les Vers suivans ?

On remarque pour l'ordinaire
Qu'un songe est analogue à notre caractére,
Un Guerrier peut songer qu'il a passé le Rhin ;
Un Marchand qu'il a fait fortune,
Un Chien qu'il aboïe à la Lune,

Un Voleur qu'il a fait butin.
Mais que V*** en Pruſſe à l'aide d'un menſonge
Oſe ſe croire Roi, lui qui n'eſt qu'un faquin;
Ma foi c'eſt abuſer du ſonge.

La déclaration amoureuſe de notre Poëte, n'aïant point eu tout le ſuccès que ſa philautie lui avoit promis, il s'en eſt conſolé d'abord par la raiſon qu'elle lui a auſſi ſuggérée, & qu'il exprime ſi bien dans les Quatrains qu'on va lire.

---

## ( XXII. )

QUATRAINS *d'un homme qui avoit le malheur d'avoir* 47. *ans.*

SI vous voulez que j'aime encore
Rendez-moi l'âge des Amours:
Au Crépuſcule de mes jours
Rejoignez, s'il ſe peut, l'aurore.

Des beaux lieux, où le Dieu du vin,
Avec l'Amour, tient ſon empire,
Le tems, qui me prend par la main,
M'avertit que je me retire.

Laiſſons à la belle Jeuneſſe
Les plaiſirs & les agrémens:
Nous ne vivons que deux momens
Qu'il en ſoit un pour la Sageſſe.

Quoi! pour toûjours vous me fuïez
Tendreſſe, Illuſion, Folie:

Dons du Ciel qui me consoliez
Des amertumes de la Vie ?

On meurt deux fois je le vois bien :
Cesser de plaire & d'être aimable
C'est une mort insuportable,
Cesser de vivre ce n'est rien.

Ainsi je déplorois la perte
Des erreurs de mes premiers ans ;
Et mon ame aux désirs ouverte
Rapelloit ses enchantemens.

Du Ciel alors daignant descendre
L'Amitié vint à mon secours
Elle étoit plus douce, aussi tendre ;
Mais moins vive que les Amours.

Touché de la Beauté nouvelle
Et de sa lumiére éclairé
Je la suivis, mais je pleurai
De ne pouvoir plus suivre qu'elle.

V*** a lâché ces Vers où il a passé en revenant de *Berlin*, c'étoit en Novembre 1743. Selon le Titre cet homme avoit alors 47. ans: Le grand malheur ! Il est donc né en 1696. Cependant au bas de son portrait qui se trouve à la tête de la *Merope* ( Edit. de *Paris* 1744 ) on lit qu'il est né en 1695. & sous un autre qui ne lui ressemble pas mieux gravé par *Petit*, que c'est en Novembre 1694. C'est pour faire paroli aux différentes Editions de ses Ouvrages dont *on ne connoîtra les véritables qu'après sa mort*, dit-il dans sa Lettre au R. P. La Tour. Quelle puérilité !

## AMPHIGOURIE *en Bouts Rimés.*

QUI ne riroit, d'entendre . . . *encore*
Titon parler de ses . . . . . . . . . *amours?*
Il implore pour ses vieux . . . . . . *jours*
Le ministére de l' . . . . . . . . . . *Aurore.*

*Si des lieux, où le Dieu du* . . . . . *Vin;*
*Avec l'Amour, tient son* . . . . . . *empire,*
On lui fait signe de la . . . . . . *main*
Même du pied qu'il se . . . *retire;*

Helas! c'est que de la . . . . . *Jeunesse*
Il a perdu les . . . . . . . . *agrémens,*
Pour en oublier les . . . . *momens*
Il appelle enfin la . . . . *sagesse.*

Mais de tout tems vous la . . . *fuïez,*
Lui dit-on, car c'est la . . . *Folie*
Avec *qui vous vous* . . . *consoliez,*
*Des amertumes de la* . . . . . *Vie.*

Ce Don du Ciel, tu le vois . . . *bien*
Est tout ce qui te rend . . . . . . *aimable*
Sans lui, vivre est . . . . *insupportable,*
Et vivre en sage ce n'est . . . . . *rien.*

Pourquoi donc déplorer la . . . . *perte*
Des douceurs de tes *premiers* . . . . *ans?*
Ton ame aux délires . . . . . . *ouverte*
Manque-t-elle d' . . . . . *enchantemens?*

En vain du Ciel daignant . . . . *descendre*
L'Amitié viendroit au . . *secours* ;
Car la Vertu qui la rend . . . *tendre*
Ne peut remplacer tes . . . *amours*.

Sa lumiere est pour toi . . *nouvelle* ;
Jamais tu n'en fus . . . . . *éclairé* ;
Et jamais tu n'en as . . . . *pleuré* :
Que diable veux-tu faire d' . . . . . *elle* ?

---

## ( XXIII. )

a LETTRE *de M. de V*** au R. P.* de la Tour, *Principal du Collége de Louis le Grand.*

MON RÉVÉREND PERE,

AYant été élevé longtems dans la Maison que vous gouvernez, j'ai crû devoir prendre la liberté de vous adresser cette Lettre, & vous faire un aveu public de mes sentimens dans l'occasion qui se présente. L'Auteur de la Gazette Ecclésiastique m'a fait l'honneur de me joindre à Sa Sainteté, & de calomnier à la fois, dans la même page, le premier Pontife du monde, & le moindre de ses serviteurs. Un autre Libelle non moins odieux imprimé en *Hollande*, me reproche avec fureur mon attachement pour mes maîtres, à qui je dois l'amour des Lettres & celui de la Vertu. Ce sont ces mêmes sentimens qui m'imposent le devoir de répondre à ces Libelles.

Il y a quatre mois qu'ayant vû une Estampe du portrait de sa Sainteté, je mis au bas cette inscription Latine.

a Imprimée à *Paris* in-4°.

*Lambertinus hic est Romæ decus & Pater Orbis ;*
*Qui Terram scriptis docuit , virtutibus ornat.*

Je ne crains pas que le ſens de ces paroles ſoit repris par ceux qui ont lû les ouvrages de ce Pontife , & qui ſont inſtruits de ſon regne. S'il dépendoit de lui de pacifier le monde, comme de l'éclairer , il y a long-tems que l'Europe joindroit la reconnoiſſance à la vénération perſonnelle qu'on a pour lui. Monſeigneur le Cardinal *Paſſionei* , Bibliothécaire du Vatican , homme conſommé en tout genre de littérature , & Protecteur des ſciences auſſi bien que le Pape , lui montra ce foible hommage que je lui avois rendu , & que je ne croyois pas devoir parvenir juſqu'à lui, je pris cette occaſion d'envoyer à S. S. & à pluſieurs Cardinaux qui m'honorent de leurs bontés, le Poëme ſur la Bataille de *Fontenoy* , que le Roi avoit daigné faire imprimer à ſon *Louvre*. Je ne faiſois que remplir mon devoir, en préſentant aux perſonnes principales de l'Europe ce monument élevé à la gloire de notre Nation, ſous les auſpices du Roi même. Vous ſçavez , M. R. P. avec quelle indulgence cet ouvrage fut reçu à *Rome*. La gloire du Roi, qui ne ſe borne pas aux limites de la *France* , répandit quelques uns de ſes rayons ſur ce foible eſſai ; il fut traduit en vers Italiens ; & vous avez vû la traduction que Son Eminence M. le Cardinal *Quirini* , digne ſucceſſeur des *Bembes* & des *Sadolets* , voulut bien en faire, & qu'il vous envoya.

Ceux qui connoiſſent le caractère du Pape, ſon goût & ſon zéle pour les Lettres, ne ſont point ſurpris qu'il m'ait gratifié de pluſieurs de ſes

médailles, lesquelles sont autant de monumens du bon goût qui regne à *Rome*. Il n'a fait en cela que ce que Sa Majesté avoit daigné faire, & s'il a ajouté à cette faveur, celle de m'honorer d'une Lettre particuliére qui n'est point un Bref de la Daterie, y a-t-il dans ces marques de bonté si honorables pour la Littérature, rien qui doive choquer, rien qui doive attirer les fureurs de la calomnie? Voilà pourtant ce qui a excité la bile de l'Auteur clandestin de la Gazette Ecclésiastique. Il ose accuser le Pape *d'honorer de ses Lettres un séculier, tandis qu'il persécute des Evêques*: & il me reproche à moi, je ne sai quel Livre auquel je n'ai point de part, & que je condamne avec autant de sincérité qu'il devroit condamner ses libelles.

Je sai combien le Monarque bienfaisant qui regne à *Rome*, est au-dessus de la licence où l'on s'emporte de le calomnier, & de la liberté que je prendrois de le défendre.

*Scilicet is superis labor est, ea cura quietos*
*Sollicitat.*

S'il est étrange que tandis que ce Prince se fait chérir de ses sujets du monde Chrétien, un Ecrivain du Fauxbourg S. *Marceau* le calomnie, il seroit bien inutile que je réfutasse cet Ecrivain. Les discours des Petits ne parviennent pas de si loin à la hauteur où sont placés ceux qui gouvernent la Terre. C'est à moi de me renfermer dans ma propre cause; mais si l'esprit de parti pouvoit être calme un moment, si cette passion tyrannique & ténébreuse pouvoit laisser quelque accès dans l'ame aux lumiéres douces de la raison, je

conjurerois cet auteur & ſes ſemblables de ſe repréſenter à eux-mêmes, ce que c'eſt de mettre continuellement ſur le papier des invectives contre ceux qui ſont prépoſés de Dieu pour conſerver le peu qui reſte de paix ſur la terre ; ce que c'eſt que de ſe rendre tous les huit jours, criminel de Leze-Majeſté, par des libelles mépriſés, & d'être à la fois calomniateur & ennuyeux. Je lui demanderois avec quelle chaleur il condamneroit dans d'autres, ce malheureux & inutile deſſein de troubler l'Etat que le Roi défend à la tête de ſes Armées : il verroit dans quel excès d'aviliſſement & d'horreur eſt une telle conduite auprès de tous les honnêtes gens : il ſentiroit s'il lui convient de gemir ſur les prétendus maux de l'Egliſe, tandis qu'on n'y voit d'autre mal que celui de ces convulſions avec leſquelles trois ou quatre malheureux mépriſés de leur parti même ont prétendu ſurprendre le petit peuple, & qui ſont enfin l'objet du dédain de ceux mêmes qu'ils avoient voulu ſéduire.

Qu'il ſe trouve des hommes aſſez inſenſés, & aſſez privés de pudeur, pour dreſſer des filles de 7. à 8. ans, à faire des tours de paſſe paſſe, dont les Charlatans de la Foire rougiroient; qu'ils ayent le front d'appeller ce manége infâme, *des miracles faits au nom de Dieu ;* qu'ils jouent à prix d'argent cette farce abominable pour prouver qu'*Elie* eſt venu ; qu'un de ces miſérables ait été de Ville en Ville ſe pendre aux poutres d'un plancher, contrefaire l'Etranglé & le mort, contrefaire enſuite le reſſuſcité, & finir enfin ſes preſtiges par mourir en effet dans *Utrecht* le 17. Juin 1743. à la potence qu'il avoit dreſſée lui-même & dont il

croyoit ſe tirer comme auparavant. Voilà ce qu'on pourroit appeller les maux de l'Egliſe, ſi de tels hommes étoient en effet comptés ſoit dans l'Egliſe, ſoit dans l'Etat.

Il leur ſied bien ſans doute de calomnier le ſouverain Pontife, en citant l'Evangile & les Peres : il leur ſied bien d'oſer parler des loix du Chriſtianiſme, eux qui violent la premiére de ſes loix, la Charité, eux qui, au mépris de toutes les Loix Divines & Humaines, vendent tous les jours un Libelle, qui dégoûte aujourd'hui les Lecteurs les plus avides de médiſance & de ſatyre.

A l'égard de l'autre libelle de *Hollande* qui me reproche d'être attaché aux Jéſuites, je ſuis bien éloigné de lui répondre comme à l'autre : *Vous êtes un calomniateur.* Je lui dirai au contraire : *Vous dites la vérité.* J'ai été élevé pendant ſept ans chez des hommes qui ſe donnent des peines gratuites & infatigables à former l'eſprit & les mœurs de la Jeuneſſe. Depuis quand veut-on que l'on ſoit ſans reconnoiſſance pour ſes maîtres? Quoi ! il ſera dans la nature de l'homme de revoir une maiſon où l'on eſt né, un village où l'on a été nourri par une femme mercenaire ; & il ne ſeroit pas, dans notre cœur d'aimer ceux qui ont pris un ſoin généreux de nos premiéres années ? Si des Jéſuites ont un procès au *Malabar* avec un Capucin, pour des choſes dont je n'ai point connoiſſance, que m'importe ? Eſt-ce une raiſon pour moi d'être ingrat envers ceux qui m'ont inſpiré le goût des Belles Lettres, & des ſentimens qui feront juſqu'au tombeau la conſolation de ma vie? Rien n'effacera dans mon cœur la mémoire du P. *Pôrée*, qui eſt également cher à tous ceux qui ont étudié ſous

lui. Jamais homme ne rendit l'étude & la vertu plus aimables. Les heures de ses leçons étoient pour nous des heures délicieuses, & j'aurois voulu qu'il eut été établi dans *Paris* comme dans *Athénes*, qu'on pût assister à tout âge à de telles leçons : Je serois revenu souvent les entendre. J'ai eu le bonheur d'être formé par plus d'un Jésuite du caractère du P. *Porée*, & je sai qu'il a des successeurs dignes de lui. Enfin, pendant les sept années que j'ai vêcu dans leur maison, qu'ai-je vû chez eux ? La vie la plus laborieuse, la plus frugale, la plus réglée, toutes leurs heures partagées entre les soins qu'ils nous donnoient, & les exercices de leur profession austére. J'en atteste des milliers d'hommes élevés par eux comme moi, il n'y en aura pas un seul qui puisse me démentir. C'est sur quoi je ne cesse de m'étonner, qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale corruptrice. Ils ont eu comme tous les autres Religieux dans des tems de ténébres, des Casuistes qui ont traité le Pour & le Contre des Questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli. Mais de bonne-foi est-ce par la Satyre ingénieuse des Lettres Provinciales qu'on doit juger de leur morale ? C'est assurément par le P. *Bourdaloue*, par le P. *Cheminais*, par leurs autres Prédicateurs, par leurs Missionnaires.

Qu'on mette en parallele les Lettres Provinciales & les Sermons du P. *Bourdaloue*, on apprendra dans les premiéres l'art de la raillerie, celui de présenter des choses indifférentes sous des faces criminelles, celui d'insulter avec éloquence ; on apprendra avec le P. *Bourdaloue* à être sévére à soi-même, & indulgent pour les autres. Je deman-

de alors de quel côté eſt la vraie morale, & lequel de ces deux Livres eſt le plus utile aux hommes.

J'oſe le dire, il n'y a rien de plus contradictoire, rien de plus inique, rien de plus honteux pour l'humanité, que d'accuſer de morale relâchée des hommes qui mènent en *Europe* la vie la plus dure, & qui vont chercher la mort au bout de l'*Aſie* & de l'*Amérique*. Quel eſt le particulier qui ne ſera pas conſolé d'eſſuyer des calomnies, quand un Corps entier en éprouve continuellement d'auſſi cruelles? Je voudrois bien que l'Auteur de ces Libelles pitoyables, dont nous ſommes fatigués, vint un jour au pied d'un Jéſuite au Tribunal de la Pénitence, & que là il fit un aveu ſincére de ſa conduite, en préſence de Dieu, il ſeroit obligé de dire.

» J'ai oſé traiter *de perſécuteur* un Roi adoré de » ſes ſujèts : j'ai appellé *cent fois* ſes Miniſtres, des » Miniſtres d'iniquité; j'ai *vomi* les calomnies les » plus noires contre le *Primat* du Royaume; con- » tre un Cardinal qui a rendu des ſervices eſſen- » tiels dans ſes Ambaſſades auprès de trois Papes: » Je n'ai reſpecté ni le nom, ni l'autorité ſainte, » ni les mœurs pures, ni la grandeur d'ame, ni » la vieilleſſe vénérable de mon Archevêque. L'E- » vêque de *Langres*, dans une maladie populaire » qui faiſoit du ravage à *Chaumont*, accourut » avec des Médecins & de l'argent, & arrêta le » cours de la maladie : il a ſignalé toutes les an- » nées de ſon Epiſcopat par les actions de la cha- » rité la plus noble; & ce ſont ces mêmes actions » que j'ai empoiſonnées. L'Evêque de *Marſeille*, » pendant que la contagion dépeuploit cette ville, » & qu'il ne ſe trouvoit plus, ni qui donnât la

» ſépulture aux morts, ni qui ſoulageât les mou-
» rans, alloit le jour & la nuit, les ſecours tem-
» porels dans une main, & Dieu dans l'autre, af-
» fronter de maiſons en maiſons un danger beau-
» coup plus grand que celui où l'on eſt expoſé à
» l'attaque d'un chemin couvert ; il ſauva les triſ-
» tes reſtes de ſes Diocéſains par l'ardeur du zèle
» le plus attendriſſant, & par l'excès d'une intré-
» pidité, qu'on ne caractériſeroit pas ſans doute
» aſſez, en l'appellant héroïque ; c'eſt cet homme,
» dont le nom ſera béni avec admiration dans tous
» les âges, ce ſont ceux qui l'ont imité que j'ai
» voulu décrier dans mes petits libelles diffama-
» toires. »

Je ſuppoſe pour un moment que le Jéſuite, qui entendroit cet aveu, eût à ſe plaindre de tous ceux qu'on vient de nommer ; qu'il fut le parent & l'ami du coupable, ne lui diroit-il pas ? Vous avez commis un crime horrible, & vous ne pouvez trop l'expier.

Ce même homme qui ne ſe corrigera pas, continuera de calomnier tous les jours ce qu'il y a de plus reſpectable ſur la Terre ; & il ajoutera à ſa liſte le Confeſſeur qui lui aura reproché ſes excès : il l'accuſera lui & ſa ſociété d'une morale relâchée. C'eſt ainſi que l'eſprit de parti eſt fait. L'Auteur du Libelle peut tant qu'il voudra, mettre mon nom dans le recueil immenſe & oublié de ſes calomnies : il pourra m'imputer des ſentimens que je n'ai jamais eus, des livres que je n'ai jamais faits, ou qui ont été alterés indignement par les Editeurs. Je lui répondrai comme le grand *Corneille* dans une pareille occaſion : *Je ſoumets mes Ecrits au jugement de l'Egliſe. Je doute qu'il en*

*faſſe autant.* Je ferai bien plus : je lui déclare à lui & à ſes ſemblables, que ſi jamais on a imprimé ſous mon nom une page qui puiſſe ſcandaliſer ſeulement le ſacriſtain de leur Paroiſſe, je ſuis prêt de la déchirer devant lui ; *a* que je veux vivre & mourir tranquille dans le ſein de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſans attaquer perſonne, ſans nuire à perſonne, ſans ſoutenir la moindre opinion qui puiſſe offenſer perſonne : *b* je déteſte tout ce qui peut porter le moindre trou-

*a* Après l'Eloge pompeux que l'Auteur de cette Lettre fait de la Morale & de la Vie des Rev. Pères, qu'il aille donc leur faire amende honorable de l'Epigramme ſuivante qu'il a adreſſé au Régent.

Non, Monſeigneur, en vérité
Ma Muſe n'a jamais chanté
Amonites ni Moabites
Brancas vous répondra de moi ;
Un Rimeur ſorti des Jeſuites,
Des Peuples de l'ancienne Loi ;
Ne connoit que les Sodomites.

*b* Témoin l'Ode rapportée ci-deſſous N°. XXV. témoin l'*Epitre* à *Uranie* qui étoit encore plus affreuſe quand elle étoit adreſſée à *Julie*, témoin l'*Epitre à Athenaïs*, témoin *le Mondain*, témoin tant de Traits répandus, non ſeulement contre la Religion Romaine mais même contre la Chrétienne, dans ſes *Lettres Philoſophiques* & dans ſes Tragedies de ZAÏRE & de MAHOMET, &c. &c. &c. La Déclaration, que V*** fait ici, & qui donne lieu à cette Note, eſt l'accompliſſement de la profétie contenue dans l'Epigrame ſuivante.

*Que penſez-vous de l'Auteur d'*Uranie ?
*Vous l'avez vû Poëte, Hiſtorien,*
*Critique amer, hardi Pyrrhonien,*
*Sur tout ſujet éxerçant ſon genie,*
*Vous le voïez Anti-Carteſien,*
*Ami du Vuide, Anglois à toute outrance ;*
*Je le predis, grace à ſon inconſtance,*
*Peut-être un jour vous le verrez Chrétien.*

Il faut lire encore au ſujet de cette *Déclaration*, la piéce N°. XXXII.

ble dans la société. Ce sont ces sentimens connus du Roi, qui m'ont attiré ses bienfaits, comblé de ses graces, attaché à sa personne sacrée, chargé d'écrire ce qu'il fait de glorieux & d'utile pour la Patrie. Uniquement occupé de cet emploi, je tâcherai pour le remplir, de mettre en pratique les instructions que j'ai reçuës dans votre maison respectable; & si les régles de l'éloquence que j'y ai apprises, se sont effacées de mon esprit, le caractère de bon citoyen ne s'effacera jamais de mon cœur.

On a vû, je crois ce caractère dans tous mes Ecrits quelque défigurés qu'ils soient par les ridicules Editions qu'on en a faites. La *Henriade* même n'a jamais été correctement imprimée: on n'aura probablement mes véritables ouvrages qu'après ma mort; *c* mais j'ambitionne peu pendant ma vie, de grossir le nombre des livres dont on est surchargé: pourvû que je sois au nombre des honnêtes gens attachés à leur Souverain, zélés pour leur Patrie, fidèles à leurs amis dès l'enfance, & reconnoissans envers leurs premiers maîtres.

*c* On peut ajouter ici l'*avis* que donne V*** à son *Lecteur* mis à la tête de *la Mérope Française*, en ces termes: „ L'Editeur de „ Merope .... avertit qu'on débite, sous le nom de l'Auteur, „ beaucoup d'Editions auxquelles il n'a aucune part. Celles qui „ sont imprimées à *Amsterdam* sont très-incomplettes & très-„ fautives. [ celle de *Ledet* & *Desbordes* en 1739. a pourtant été „ faite sous ses yeux, & il y a fait des changemens sans nombre. „ On peut le justifier par ses Lettres. ] Celle qui paroit être im-„ primée à *Geneve* est, [ *c'est pourtant son Edition favorite, celle* „ *dont il régale ses meilleurs amis.* ] plus complette; mais elle four-„ mille de fautes. Il n'y a aucune de ces Editions dans lesquel-„ les on ne trouve des Piéces entiérement défigurées, ou faus-„ sement attribuées à l'Auteur. Il est absolument nécessaire „ que les Libraires, qui voudront faire enfin un bon recueil „ de ses véritables Ouvrages, s'adressent à lui, & ne fassent „ rien sans son aveu; faute de quoi leurs Editions seront dé-„ criées d'elles-mêmes.

C'est dans ces sentimens que je serai toujours, &c.

A Paris 7. Fevrier 1746.

---

REPONSE *du R. P.* de la Tour à *M. de V****

MONSIEUR,

J'Ai reçu la Lettre si judicieuse, si belle & si touchante dont vous venez de m'honorer ; & je l'ai vûë avec autant de reconnoissance, que de plaisir & d'admiration ; puisqu'elle est à la fois l'ouvrage de la Raison, l'apologie de la Vérité & l'expérience fidelle des sentimens les plus vertueux. Dans l'usage que nous en ferons, Monsieur, nous consulterons moins nos intérêts que votre gloire : rien ne peut donner plus de consolation à tout ce qui aime la Vertu, le bien, la Religion, que de voir les talens les plus connus plaider leur défense avec tant de zèle & d'onction.

A notre égard, nous ne pouvons être qu'infiniment touchés de la justice que vous nous rendez : elle entretiendra notre émulation, elle l'augmentera même. Nous tâcherons de conserver ce même esprit qui nous mérite votre estime : nous n'ambitionnons aucune des pompeuses chiméres que la malignité & la sotise continuent à nous attribuer avec une persévérance aussi odieuse qu'affligeante pour l'humanité. Nous consacrons & nos forces & nos peines, nous bornons tous nos vœux à transporter & à distribuer dans tous les Etats par tout ce que nous avons l'honneur d'élever, le regne de la Religion & de la Vertu : l'amour du Souverain, de la Patrie, des devoirs ;

le goût des travaux utiles, la douceur & l'honnêteté des mœurs, & ces principes invariables qui font penser à agir avec suite pour le repos commun de la Société & des Familles. Je ne sai point si la persécution se lassera de nous éprouver, mais j'espére qu'elle ne nous découragera jamais.

Quoique je ne puisse, Monsieur, attribuer l'honneur que vous me faites de vous adresser à moi, qu'à la place que je remplis, je n'en suis pas moins sensible à une attention qui m'honore infiniment: je voudrois bien mériter personnellement cette distinction: peut-être n'en suis-je pas si indigne, si vous avez la bonté de me consulter, pour l'accorder, que les qualités du cœur, & que l'estime aussi étenduë que respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.

*Asinus Asinum fricat.*

---

## (XXIV.)

LETTRE *du Pape écrite à M. de V*** le* 15. Septembre 1745. *traduite de l'Italien.*

BENOIT XIV. &c.

MON CHER FILS, *salut & bénédiction.*

IL y a quelque tems qu'on nous présenta votre belle Tragedie de MAHOMET, *a* que nous lûmes avec un très-grand plaisir. Ensuite le Cardinal *Passionei* nous donna l'excellent Poëme sur la Bataille de *Fontenoy*. M. *Leprotti* nous fit voir depuis l'Inscription que vous avez mise sous no-

*a* Voiez le morceau [ A ] ci-après, page 163.

tre Portrait. Toutes ces attentions nous font connoître que nous ſommes obligés de vous en remercier ; nous les réuniſſons toutes ici pour vous rendre de juſtes graces de la bonté ſinguliére que vous avez eû pour nous, vous aſſûrant, de notre part, de l'eſtime dûë à votre mérite ſi univerſellement reconnu.

Le Diſtique que vous avez fait pour notre Portrait ayant été publié à *Rome*, un homme de Lettres de votre Pays s'aviſa de dire qu'il y avoit une faute dans la ſillabe *hic*, que vous faites breve, & qui, ſelon lui, doit être toujours longue. Nous répondîmes qu'il ſe trompoit, qu'elle étoit tantôt breve & tantôt longue. *Virgile* la fait breve dans ce vers-ci que nous citâmes.

*Totus hic inflexit ſenſus, animumque labantem*

Et la fait longue dans celui-ci.

*Hic finis Priami fatorum, hic exitus illum.*

Il nous ſemble que nous avons répondu aſſez promptement pour un homme qui n'a pas lû ſon *Virgile* depuis cinquante ans. Quoique ce ſoit ici votre cauſe, nous connoiſſons trop bien votre franchiſe & votre probité, pour ne pas vous faire juge vous-même entre nous & notre critique. Nous vous donnons, mon cher fils, notre bénédiction Apoſtolique, &c.

Nonobſtant ces marques brillantes de diſtinction & d'eſtime de la part de *Benoît* XIV. pour M. de V***. un Zoïle jaloux n'a pas laiſſé de décocher ces couplets.

Sur l'Air :

*Connoissez-vous notre Intendant.*

Savez-vous le but du présent
Que le Pape fait à V*** ?
Oui, répond un mauvais plaisant,
J'en crois pénétrer le mystére :
C'est qu'il jette un os au mâtin,
Comme on a fait à l'Aretin.

Autre, sur l'Air :

*De tous les Capucins du monde.*

Que de contrastes dans la Vie ?
Pour avoir médit de Marie,
Dans Lutece on brula Petit ;
Et celui qu'à bon titre on nomme
Blasphémateur de Jesus-Chrît,
V*** est honoré dans Rome.

[ A ]

„ Bien des gens s'inscrivent en faux contre cette Lettre, & la croyent supposée, parce qu'elle » n'est ni du stile, ni de la dignité d'un Souverain „ Pontife : & si c'est comme simple particulier » qu'il l'a écrite, il auroit, disent-ils, supprimé » les termes de *mon cher Fils*, & de *bénédiction* » *Apostolique*. Nous ne voulons point contester sa » réalité, ni la fidélité de la traduction, nous la » donnons telle que M. V*** l'a lui-même en- » voyée à de ses amis. Mais nous ferons remarquer » seulement que le Pape dit, que c'est *Monsignor* » *Leprotti*, qui lui à fait voir l'Inscription Lati- » ne ; & que M. V***. écrit au P. *La Tour*, que

» ça été le Cardinal *Passionei*. C'est cette Eminen-
» ce, dit le Pape, qui lui a donné le Poëme de
„ *Fontenoy*, avant qu'il eût vû l'Inscription: &
» c'est de cette Inscription parvenuë à S. S. que
» V***, à ce qu'il dit, a pris occasion de lui envoyer
» ce Poëme. Si la Lettre est véritablement du S.
» Père, dira-t-on qu'il a manqué de mémoire?
» Et si elle est de la fabrique de V***, ces petites
» contradictions ne doivent nullement surprendre;
„ puisque son grand talent est de mettre toujours
„ ses Lecteurs en défaut par des variantes conti-
» nuelles.

Quoiqu'il en soit, si les *Lettres Philosophiques*,
» l'*Athénaïs* & l'*Uranie* étoient parvenuës à la con-
» noissance du S. Père, il est plus que vraisembla-
» ble qu'elles auroient suspendu sa générosité. Il
» se peut aussi que leur Auteur par un repentir sin-
„ cére, ou par un simple desaveu, en aura ob-
» tenu l'absolution avec indulgence pleniére: aussi
» bien que de l'*Ode* suivante; dans laquelle on
» verra quels étoient ses sentimens touchant *Rome*
» & les *Jésuites*, avant sa conversion.

---

## (XXV.)

### ODE *au Roi par M.* A** *de* V***.

APRÈS que la Pourpre Romaine
Se vit Maîtresse Souveraine
De la demeure des Césars;
Par son aveuglement, par ses fourbes sacrées,
Elle crut ajouter à ses riches contrées
Tout ce qu'ils possédoient par le secours de Mars.

✿

Alors en luxe Monarchique
De l'indigence Apoſtolique
On vit l'énorme changement ;
Et foulant à ſes pieds tous les Rois de la Terre ;
On vit les cheveux blancs du Succeſſeur de Pierre
D'une triple Couronne emprunter l'ornement.

✿

Soudain ſa Cour fut décorée
D'une vaine pourpre ignorée
Aux premiers Diſciples de Chriſt ;
Et ceux qui juſqu'alors avoient été ſes fréres ;
Eurent la lâcheté d'être ſes Tributaires,
Par l'apas décevant que Rome leur offrit.

✿

La ſeule Egliſe Gallicane,
De ce joug honteux & profane
Défendit toûjours ſes Autels ;
Et l'inutilité du foudre ridicule,
Que lancérent contr'elle un Boniface, un Jule ;
Fit voir leur impoſture au reſte des Mortels.

✿

Le Parlement & la Sorbonne
Furent une double Colonne
Pour la Mere des vrais Chrétiens.
Que de doutes levés ! que de vivans Oracles !
Comment le Vatican, jaloux de leurs miracles,
Vit-il leurs jugemens mieux reçus que les ſiens ?

✿

C'eſt alors qu'écumant de rage ;
Le Roi de l'infernal rivage
Fit éclater ſon déſeſpoir.
Quoi, dit-il, l'Héréſie eſt par tout triomphante ;
De ce poiſon maudit, Rome n'eſt pas exemte,
Et dans la ſeule France on brave mon pouvoir.

❋

Je veux pour punir ce grand zéle,
Emprunter des armes contr'Elle,
Chez ſes plus cruels Ennemis ;
Et qu'aux Enfers armé, le fond de l'Iberie
Prête le ſeul fleau, vengeur de ſa Patrie
Par qui je veux ternir la pureté des Lys.

❋

Il dit, & plus promt à la vûë
Que l'éclair, qui part de la nuë ;
Il franchit les Monts ſourcilleux,
Qui de deux grands Etats réciproques frontiéres ;
Semblent pour mettre entr'eux d'éternelles Barrières,
Elever juſqu'aux Cieux leurs ſommets orgueilleux.

❋

Bientôt il aperçoit Ignace ;
Qui d'un Maure ſuivant la trace ;
A travers les Monts & les Bois,
De la Mère de Dieu Chevalier chimérique,
Contre les Mecréans en dévot fanatique,
Veut par un coup de lance en ſoutenir les Droits.

❋

L'habile tiran du Cocyte
Arrêtant ſa vaine pourſuite ;

Lui promet de plus grands exploits ;
Et, pour le couronner d'une gloire immortelle ;
Il lui dicte le plan d'une Secte nouvelle,
Qui doit un jour marcher sur la tête des Rois.

✿

L'effet répond à la promesse :
Des disciples de toute espèce
Viennent se ranger sous sa loi ;
De la Terre bientôt ils couvrent la surface ;
Et leurs Dogmes nouveaux, au sujet de la Grace
Corrigent l'Evangile & réforment la Foi.

✿

Les Lis, ennemis des Impies ;
Courent terrasser ces harpies
Par des jugemens rigoureux ;
Mais nos Rois, dont bientôt ils se rendent les Maîtres,
Loin de vanger sur eux le sang de leurs Ancêtres
Du soin de leur salut se reposent sur eux.

✿

La foi commence à disparoître ;
L'exemple du Souverain Maître
Entraine bientôt tous les cœurs :
Et c'est par les Conseils de ces nouveaux arbitres,
Qu'on voit la Dignité, les honneurs & les Mitres
N'être plus dispensés qu'à leurs Adulateurs.

✿

D'Augustin frapé d'Anathême ;
De l'Apôtre des Gentils même
Ils condamnent les Saints Ecrits ;
Et du Siège de Rome une Bulle émanée,

Traitant l'amour de Dieu de vaine & d'erronée ;
De ce premier précepte affranchit les Esprits.

✿

Nos Prélats lâches & perfides ;
De la Pourpre Romaine avides
Reçoivent le Dogme inconnu,
Et le seul Molina, Docteur de l'Evangile ;
Montre un chemin du Ciel plus court & plus facile
Que celui qu'aux vieux tems nos Pères ont tenu.

✿

Quatre seuls Pasteurs de la France
De ce venin, par leur constance,
Avoient garanti leurs Troupeaux,
Mais la Societé ne veut point qu'on la brave ;
Laffiteau son Elève & Tencin son Esclave,
Juges de ces Martirs, vont être leurs Bourreaux.

✿

Je vois un vieillard vénérable
De la cabale impitoïable
Subir les arrêts inhumains ;
Et par un jugement, qui flétrit leur Mémoire
Emporter dans l'exil le renom & la gloire
D'être, comme Brutus, le dernier des Romains.

✿

Grand Dieu ! c'est toi que l'on insulte ;
Ces Ennemis de ton vrai culte
N'en veulent pas demeurer là.
Tu ne peux rétablir ton pouvoir sur la Terre ;
Qu'en les précipitant, par un coup de Tonnere,
Dans le fond du Tartare aux piés de Molina.

Oint du Seigneur, Jeune Monarque,
Que des embuches de la Parque
Sa main a ſauvé tant de fois,
Si tu veux prévenir des effets plus ſiniſtres,
Ne mets plus déſormais au rang de tes Miniſtres,
Ceux qui ſont plus ſoumis à Rome qu'à leurs Rois.

---

## (XXVI.)

*Sur les Editions différentes & précipitées du Poeme de la Bataille de* FONTENOY. *a*

LOrſqu'on veut en dépit des loix *b*
Griffoner des vers à la hâte,
Qu'en arrive-t-il ? on les gâte,
Autant qu'on les change de fois;
Mais ici ce n'eſt pas de même;
Chaque nouvelle Edition,
Avec une viteſſe extrême,
Ne court qu'à la perfection :
Eſpérons donc qu'à la centiéme,
Graces au critique Lecteur,
Et la ſoupleſſe de l'Auteur,
Nous pourrons voir un beau Poëme.

Sur ceux qui y ont applaudi d'abord à la premiére Edition.

*a* On en a vû cinq en huit jours; & l'on en étoit à la huitiéme en Juillet 1745. quand ces vers parurent.

*b* Travaillez à loiſir, quelque ordre qui vous preſſe,
Et ne vous piquez point d'une folle viteſſe,
Un ſtile trop rapide & qui court en rimant,
Marque moins trop d'eſprit, que moins de jugement.
*Boileau, Art. Poet. Ch. 1.*

Je ne censure point ce Poëme , où V*** ,
Prodigue d'un flateur encens ,
Donne des soufflets au Bon-Sens ;
C'est là son allure ordinaire :
D'un fol Auteur, d'un sot Ecrit ;
Chacun à sa guise peut rire ;
Moi , je ris du faux Bel-esprit ;
Qui, plus sot encor, les admire.

» Comme il n'a guères paru , dans le déluge de » Vers, que causa la fâmeuse Bataille de *Fonte-» noy* , que le Comte de *Saxe* auroit perdu, [ car » alors on n'auroit pas dit que le Roi auroit com-» mandé son Armée ] si deux Regimens seuls n'a-» voient pas manqué à leur devoir ; il n'a guères » paru , dis-je, de Piéces plus mausſade , plus né-» gligée, plus impertinente, plus adulatrice, plus » fausse que le Poëme de la Bataille de *Fontenoy*; » il n'est pas étonnant qu'il ait plû une nuée de » critiques en différens goûts. Nous en rapporte-» rons trois qui ont plû , ou paru plaire plus que » les autres.

---

(XXVII.)

LES HÉROS MODERNES *Poëme.*

QUOI , marchant sur les pas du *fameux satirique*
a V*** entonnera *la trompette héroïque* ,
Chantera de l'Escaut *les Bords ensanglantés* ,

a Poëte fameux du Regne de *Louis* XV. d'heureuse Mémoire , il s'appelle aussi *A*** , & fait de très-belles Tragedies , témoin sa *Princesse de Navare.*

Les farouches Anglois fuïans, *épouventés*;
Et nous, quand notre Roi renverse des *murailles*;
Quand, vainqueur à nos yeux, il gagne des *Batailles*;
Lorsque son digne Fils méprisant le *trépas*,
Nous conduit, nous anime, & suit par tous nos *pas*,
Admirateurs, témoins de leur noble *Vaillance*,
Pourrions-nous bien garder *un indigne silence*?
*Aux Champs de Fontenoy, volez, accourez tous*,
Camarades, Soldats, je ne chante que *vous*.
Combien sont descendus sur l'*infernale rive*!
*b* Lyonnois rappellant *son ame fugitive*,
Blessé devant Tournay, sent croître sa *valeur*,
Et volant à l'Anglois veut mourir son Vainqueur.
*c* Saint Pierre, Limousin, le Breton, *d* l'Espérance;
La Rose, Jolicœur, la Tulippe, la France,
Pezenas, qui perdit un œil devant Menin,
Bourguignon, Francœur, moi, *tous nos Héros enfin*,
*Dans l'ombre de la nuit & celle du silence*,
*Demandons que l'Aurore & le péril commence.*
*Le signal est donné* par dix mille Tambours;
Des nôtres repoussés, nous volons au secours;
C'est de tous les côtés un carnage du *e* Diable,
Et Fontenoy devient un Enfer effroïable.
*Chefs, Officiers, Soldats, l'un sur l'autre entassés*,
*Sous le fer expirant, par le plomb renversés*
Appellent des vengeurs, comptent pour rien la vie;

*b* Lyonnois étoit de Lyon.

*c* S. *Pierre* de *Chaumont* en *Bassigni*, Paroisse S. *Jean*. Il eut le secret d'enroller son Pere & son Oncle avant que de partir pour en tirer de l'argent.

*d* Ce *l'Espérance-là* est le quatriéme du même nom, de la même Ville, de la même Famille, qui a servi dans la même Guerre, dans le même Régiment, & qui s'est très-bien battu, de même que tous ses parens : Dieu veuille qu'il ne meure pas de même.

*e* C'est comme qui diroit de *Démon*, de *possédé*.

Glorieux de verser leur sang pour la Patrie.
La foudre part ; Ah ! Ciel ! quel horrible fracas
Que de Piés, que de Bras, que de Têtes à bas !
Le Régiment du Roi, celui de la Couronne,
Que le trépas poursuit, que la flame environne ;
Perdent mille Héros, autant de demi-Dieux,
Devant tout à leurs bras & rien à leurs Aïeux.
Tu meurs, brave Bertrand *f*, digne du nom d'Alcide ;
C'en est fait de tes jours une balle Homicide
Vient au milieu de nous, te couper le sifflet ;
Alexandre eut péri d'un seul coup de mousquet.
On meurt par droit canon, à la Guerre, à tout âge ;
Contre un coup de fusil, à quoi sert le courage ?
*g* L'intrepide Dubois, natif de saint Quentin,
*h* Et la Brie & son frere ont trouvé là leur fin.
Henri Dumont, *i* Beauchamp *roulent sur la poussiere* ;
*k* Bel-humeur, emporté par son humeur guerrière.

*f* *Bertrand*, Fils d'un gros Marchand d'eau de vie de *Cognac*, fût peut-être bien devenu un grand homme, s'il ne fût pas mort.

*g* *Dubois* de la *Rochelle* fût sans doute encore revenu de cette Bataille, sans un coup de canon qui lui emporta la tête ; il laisse une assez jolie femme *Vivandiére*, si le Roi force ses ennemis à la paix, *Fanchon*, c'est le nom de la Veuve, pourra bien épouser cet Hiver *Jolicœur* en secondes Noces : nous en avertirons le Public.

*h* La *Brie*, de *Brie* Comte *Robert*, descendoit en droite ligne de *Robert* le petit, sous-petit-cousin des cousins issus de Germains, en ligne collaterale des anciens Cochers des Comtes de *Brie* ; son petit frere, qui étudie à *Troyes* en *Champagne*, se distingue en Cinquiéme, se rend rédoutable parmi ses camarades, & fait déja, dit-on, le coup de poingt à merveille.

*i* Trois jolis Garçons, Marchands de la Ruë S. *Denis*, qui avoient du cœur comme quatre. Cette remarque est sur le revers de ce feuillet.

*k* *Jacques Balouar*, surnommé Bel-humeur de *Limoges*, Fils d'un Maitre Tailleur de pierre : il fût surnommé Bel-humeur, à cause de son air jovial, qu'il ne quitta pas même à la mort : comme il expiroit, il dit à un de ses camarades qu'il étoit charmé de mourir, pour voir quelle chienne de figure faisoient les *Anglois* qu'on venoit d'envoïer à l'autre Monde.

Voit le malheur , accourt , & le ſabre à la main ,
Renverſe quatre Anglois, qu'il trouve en ſon chemin ;
Il tombe enfin lui-même , en ſe mettant en garde ,
Et perd le doux eſpoir d'avoir la Hallebarde.
*Rang , Titres , Dignités , dont on eſt ſi jaloux*
*La Mort dans nos tombeaux vous dévore avec nous.*
Qui ne trembleroit pas , dans ce péril extrême ?
Et la vie après tout mérite bien qu'on l'aime.
Gardiens de *Paris* l que je plains votre ſort !
Hélas ! vous ne pouvez vous garder de la Mort.
Vos intrépides Chefs plus ſoldats que vous-mêmes ,
Succombent à vos yeux chargés d'Honneurs ſuprêmes;
Vous tombez tous comme eux frappés des mêmes coups. . . .
Mais que vois-je ! Arrêtez, vengez-les , vengez-nous ;
*Vous qui gardez mon Roi , vous qui gardez la France*
*Vous , Peuple de Héros , dont la foule s'avance ,*
*Le voici , ce moment de fixer les deſtins ;*
*Louis , ſon Fils , l'Etat , l'Europe eſt en vos mains.*
*Maiſon du Roi , marchez , aſſurez la Victoire ;*
*De nos Héros , Soldats , l'éclat , l'appui , la gloire.*
*Renverſez ces Anglois , écraſez ſous vos coups*
*Ces combattans ſi fiers & ſi digne de vous.*
Secondez leur valeur , brave Gendarmerie ,
Vengeurs de votre Roi , l'Eſpoir de la Patrie.
Plus vite que l'éclair , & bravant le Canon ,
Je vois voler au feu ce *brillant Eſcadron* ,
L'honneur de nos Guerriers , fameux par cent Batailles ,
Tel qu'il marchoit jadis dans les Champs de Marſailles ;
Intrepide le *Clerc* m d'un coup de piſtolet

l Gardes *Françoiſes*.

m Le *Clerc* aiant été *Clerc* de Procureur ſurnuméraire dans la

Vous desarmez vôtre Homme, il tombe, c'en est fait ;
Soudain pour le venger, un autre se présente,
Les yeux brillans de rage & la bouche écumante,
Son Coursier indompté s'échape de ses rangs,
Il se lance sur vous, vous lui percez les Flancs ;
Le Cheval, son Héros, immolés à la gloire,
Vous cédent en tombant une entiére Victoire.
Est-ce vous que je vois, illustre Chamberi *n*
Généreux Citoïen, bon Dragon, bon Ami ?
Vous qu'on vit sur le Mein, Soldat & Capitaine,
D'Ennemis furieux, sabrer une vingtaine !
Quelle ardeur vous emporte au milieu des *Anglois* ?
Quel spectacle effraïant, oui, je vous reconnois,
C'est vous, c'est vous : en vain la poussiére vous cache,
Des ombres de l'oubli la valeur vous arrache.
Dieux, j'en frémis d'horreur *o* Francœur pâle & mourant,
Par son Cheval fougueux trainé de rang en rang,
De son glorieux front, bat, sillone la Terre ;
Vous nous le païerez cher trop hautaine *Angleterre*.
C'en est fait, vous pliez : les courageux Grassins *p*

meilleure boutique du palais, en prit le surnom, & s'appelle *Claude-André Policarpe*, *Eustache-Antoine-Mames-Alexandre le Clerc*, Fils *d'Etienne-Sebastien*, *Nicolas-Jerôme-Blaise-Michel-Alexandre*, & de *Margo-Fanchonette-Agnes-Guillemette-Louison des Lauriers*. Le jeune *Clerc*, dont il est ici question, est de *Caen* : il a tué en sa part trois Hommes & quatre chevaux sans compter les Blessés. S'il en a tué ou blessé davantage, nous le mettrons en marge dans la premiére Edition.

*n* Ce *Chamberi*-là n'est pas de *Chamberi*; mais comme le Pere de *Chamberi* étoit lui-même de *Chamberi*, le Fils de *Chamberi* a pris le nom de *Chamberi*, que porte son Pere *Chamberi*.

*o Francœur* étoit *Franc-Maçon*, il venoit d'être fait Chef de Loge, & recevoit pour la piéce de 24. Sols en faveur des curieux indigens. C'est une perte pour les Aspirans ; comme ce n'étoit pas cher, j'allois me faire recevoir à crédit.

*p* Cela s'entend tout seul, les Grassins sont assez connus.

Rompent vos Efcadrons & fixent nos deftins.
Déja des vieux Guerriers, le grand cœur les anime;
Du Roi victorieux ils emportent l'eftime :
Fils de la liberté, la valeur les conduit ;
Ils volent au combat, la Victoire les fuit.
O Mars, qui l'auroit crû, qu'une Troupe nouvelle,
Fit voir, à fon berceau, tant d'ardeur, tant de zéle !
Tous enfans des plaifirs, élevés dans *Paris*,
Au milieu des Caffés, & des jeux & des ris,
Ils partent, les voilà Régiment *intrepide.*
*Que les François font grands, quand leur Maître les guide* !
LOUIS les animoit; *l'Anglois eft abbatu*,
*Et la férocité le céde à la vertu*,
*Comment ces jeunes gens, doux, enjoués, aimables*,
*Sont-ils dans les combats des Lions indomptables* ?
*Quel affemblage heureux, de graces, de valeur !*
L'auroit-on pû penfer, jeune & brave la Fleur *q*
Que, fait pour les amours, dans la vingtiéme année,
Antoine eut vû fitôt finir ta deftinée ?
*Que nos Lauriers fanglans doivent coûter de pleurs!*
Que deviendra Rofette, en proïe à fes malheurs,
D'un Guerrier tel que toi veuve avant l'hymenée ?
A faire un autre choix, la voilà condamnée.
Tu meurs cher *Leonard* r ; mais deux petits marmots
Héritiers de ton nom, deviendront des Héros ;

*q* Fils naturel, mais légitimé d'un fameux Fleurifte de *Provins*; il hérita à la Mort de fon pere de près de deux mille piés de Rofiers, qui rapportoient au moins chacun une livre de conferve de Rofes; mais la fucceffion mangée en 6. mois, le jeune la Fleur embraffa le parti des Armes en 1740. il a fait avec honneur les Campagnes de *Bohème.*

*r* *Leonard* avoit été Comédien de campagne ; il venoit de débuter à *Paris* à l'Opera Comique, quand il fut enrollé a *Charenton* par deux Suiffes : l'Opera comique alloit contribuer pour le ravoir : mais ce Spectacle vient, dit-on, de mourir auffi par Arrêt du Confeil. Quel dommage !

C'eſt des braves *François* la plus chere Eſpérance :
Ils ſeront comme toi Protecteurs de la *France* :
Ces jeunes Mirmidons portent déja tes traits ;
Ils te remplaceront , tu peux mourir en paix ,
Puiſque tu meurs , pleuré du Prince *le plus tendre* ;
Il honore de pleurs le Sang qu'il fait répandre.
Que , *de l'Elbe à la Seine* , on entende en tous lieux
*Le plus cheri des Rois* eſt le plus glorieux.

---

## ( XXVIII. )

## REQUETE *du Curé de* Fontenoi *au Roi.*

### AVERTISSEMENT.

*LE Curé de* Fontenoi *doit rendre compte au Public , que ſi ſa Piéce paroit trop courte ou trop négligée ; c'eſt par ce qu'il n'a été que trois heures à la compoſer , la revoir , la corriger & l'écrire.*

*Si on lui objecte que rien ne l'obligeoit à y mettre ſi peu de tems , il répondra que des devoirs d'Etat l'appelloient à d'autres occupations indiſpenſables. Au reſte , s'il ſurvient quelque choſe d'intéreſſant , il fera des augmentations conſidérables , ou plûtôt il donnera une Piéce nouvelle , par le nombre de changemens & d'additions qu'il ſe propoſe , au cas que ſon tems le lui permette.*

*Quoique naturellement il ne doive parler qu'au Roi ſon Maître , il aura cependant la complaiſance d'ajouter trois ou quatre Vers en faveur de chaque Perſonne diſtinguée , qui ſeroit fâchée de n'être pas nommée dans l'Ouvrage , en ſorte qu'on eſpère qu'à la centiéme Edition , la Piéce pourra commencer à prendre forme : il reſtera moins de mécontens.*

*Si le Poëme ne paroit pas assez bon pour mériter une Critique, l'Auteur en fera une lui-même, pour tâcher de faire valoir & débiter son Ouvrage.*

J'ose vous supplier Grand Roi,
De vouloir bien penser à moi.
Mon Bénéfice est le plus mince
Qui soit dans toute la Province.
Vous avez, par votre valeur,
Immortalisé ma Paroisse ;
Et les Anglois avec angoisse
Se rappellent votre vigueur.
Par-tout où vole votre gloire ;
On vante déja Fontenoi,
Et le Village avec le Roi
Sera celébré dans l'Histoire.
Mais à quoi sert un nom pompeux ;
Sans l'avantage des richesses ?
C'est souvent un titre onéreux,
Et vous n'avez, par vos prouesses ;
Illustré que des malheureux.
Je suis le Crésus du Village,
Et ma Cure vaut cent écus ;
Ce sont de foibles revenus,
Puisque, grace à votre courage ;
Je deviens un grand personnage.
Tous les jours mille Curieux
Viennent en foule dans ces lieux
Voir le siége de votre gloire.
Il me faut, comme je le puis,
Faire les honneurs du Païs,
Les gîter, leur donner à boire ;
Et ceux que j'ai déja reçus,
Me coûtent plus de trente écus.

Les fonds du pauvre Bénéfice
Seront bientôt anéantis,
Si vous ne fondez un auſpice,
Où l'on les héberge gratis.
Ou bien, augmentant ma dépenſe,
Augmentez donc mon revenu,
Puiſque c'eſt par votre vaillance
Que le lieu de ma réſidence
Eſt plus fréquenté, plus connu,
Que bien des Evêchés de France
Auſſi juſte que courageux,
Vous ferez bientôt mon affaire,
Car vous verrez qu'entre nous deux
Il reſte un petit compte à faire.
Lorſque les morts ſont enterrés,
Il revient des droits aux Curés.
Or, on a fait dans mon Domaine
Plus de huit mille enterremens:
Donc, à douze francs la douzaine,
Il m'appartient huit mille francs,
En les mettant l'un portant l'autre.
Vous voyez que c'eſt bon marché,
Et ſouvent l'on eſt écorché
Par les diſeurs de Patenôtre.
Mais j'uſe de facilité
En faveur de la quantité.
Car, par une raiſon bien ſûre,
Et qu'on doit trouver à propos,
Il convient que la ſépulture
Soit plus chere en détail qu'en gros;
Auſſi les gens de mon Village
Me donnent toujours davantage,
Et quoique ce ſoient mes enfans,
Il n'en eſt point pour ſon paſſage

Qui ne me paye au moins ſix francs.
Telles ſont les loix de l'Egliſe,
Et le Réglement m'authoriſe.
Ainſi, parlant de bonne foi,
Vous ſentez que j'y perds, Grand Roi.
Aſſurément tous mes Confrères
Diront, en ſe plaignant de moi,
Que j'entens fort mal les affaires,
Et que je gâte le métier.
Mais je les laiſſerai crier.
Il eſt ſi beau de voir un Prêtre
Sur l'intérêt être endormi;
Et moi, j'en veux agir ainſi
En faveur de notre ancien Maître;
D'un Roi charmant, d'un Prince à qui
Nous brûlions tous du déſir d'être.
Vos ennemis, s'ils l'avoient pû,
Auroient encore combattu:
Ils vouloient prendre leur revanche;
Mais, par un bonheur ſans égal,
Vous & notre Grand Maréchal
Etiez fermes deſſus la hanche.
Car quoique chez lui l'eau s'épanche;
Il conſerve, malgré ſon mal,
Bras & tête de Général,
Et vers lui, la Victoire panche,
En caroſſe comme à cheval.
Tournay, même ſa Citadelle
Qui vouloit faire la rebelle,
Se ſont ſoumiſes à vos loix,
A la barbe de ces Anglois,
Qui diſoient en battant d'une aile;
LOUIS, en frottant la Sequelle,

A ma foi fait un coup de trois [a]
Ils avoient grande impatience
De voir de près un Roi de France ;
Et crioient tous , c'eſt un Grivois ,
Qui vaut mieux que ceux d'autrefois.
Comme il fait bonne contenance !
Il ſaura nous mettre aux abois ,
Et du Roi Jean vanger les droits.
Son Fils auſſi par ſa préſence
Semble animer les Bataillons ;
Le Pere fait du vrai courage
Donner l'exemple & les leçons ,
Et le Fils , intrépide & ſage ,
Se montre , dès ſon plus jeune âge ,
Digne Succeſſeur des Bourbons.
Ils ont ſenti votre puiſſance :
Mais auſſitôt que du combat
On eut rappellé le Soldat ,
Malgré les déſirs de vengeance
Qui fortifioient leur fureur ,
Ils admiroient votre valeur ,
Et célébroient cette clémence ,
Dont le charme fait tant d'honneur
Aux vertus d'un Héros vainqueur.
Vous voulûtes que les Malades
De l'une & l'autre Nation
Fuſſent tous , ſans diſtinction ,
Traités comme des camarades.
Pour les Morts , on les a tous mis ,
Comme on eût fait de bons amis.
Moi , j'ai prié pour tout le monde ,
Et ſouhaite que le Seigneur
Dans ſon Paradis les confonde.

[a] Les *Autrichiens* , les *Anglois* & les *Hollandois*.

Quoi ! n'eſt-ce pas un grand bonheur
Pour tant de Sectes d'Hérétiques,
Que d'être à la fin des combats,
Mis pêle-mêle dans un tas
Avec d'honnêtes Catholiques ?
Oh, ces Meſſieurs auroient grand tort,
D'être mécontens de leur ſort.
SIRE, vous leur apprenez comme
L'on doit uſer de ſon ponvoir.
A votre exemple, en honnête homme,
J'ai bien fait auſſi mon devoir,
Et pour les Défunts qu'on renomme,
J'ai dit trois fois l'Office en Noir.
Or, toute peine vaut ſalaire,
Et vous êtes trop bon Chrétien
Pour vouloir, à ce que j'eſpére,
Que ſur ma Paroiſſe on enterre
Sept ou huit mille hommes pour rien ;
C'eſt mon caſuel, c'eſt mon bien.
Sur mes droits & mon honoraire
On m'a fait encore d'autres torts :
Un fameux Monſieur de Voltaire
A donné l'extrait mortuaire
De tous les Seigneurs qui ſont morts ;
Et je n'aurai plus rien à faire.
Mais, pour prévenir les remords
Qu'il doit avoir en conſcience,
Tâchez de me faire l'avance
De quelque libéralité,
Soit à titre d'indemnité,
Soit à titre de recompenſe.
Nombre d'ennemis ſur les bras
Vous met, je le ſçai, dans le cas
De faire beaucoup de dépenſe

Mais en voilà beaucoup à bas ;
Et ceux-là n'y reviendront pas.
Au reste, c'est une matiére
A mettre en composition,
Et je vous laisse l'option
Sur la somme, & sur la maniére
De faire la donation ;
Soit de somme mobiliaire,
Soit par forme de pension,
Ne fut-elle qu'alimentaire.
Au cas qu'elle soit viagere,
Aïant près de quatre-vingts ans ;
Il conviendroit à mes parens
De prendre une tête étrangere.
Grand Prince, si votre bonté
M'accorde cette faculté,
De peur qu'une bale incivile,
Ou quelque brutal de canon
Ne rende la grace inutile
Je refuse pour caution
Harcourt, Richelieu, d'Aubeterre,
Boufiers, Luxembourg, Langeron,
Turenne, Soubise, Crillon,
D'Aumont, Croissy, Graffin, Tonnere,
Guerchy, Duguesclin, d'Argenson,
Et tant d'autres foudres de Guerre,
Qui tous les jours dans les combats
Narguent de sang froid le trépas,
Et pour l'honneur de vos Conquêtes,
Risquent gaillardement leurs têtes.
Mais, SIRE, à votre volonté,
Je prendrai pour ma sureté,
Dans Paris, en Flandre, à Versailles,
Quelqu'un de poids, de gravité,

Ami de la tranquilité ,
Qui n'aille point ſous des murailles
Montrer ſon intrépidité,
Ni compromettre à des batailles
Ma penſion & ſa ſanté.
Pour votre gloire, en vérité,
Je ferai part à mes Ouailles
De votre généroſité.
Ils vous béniront tous, grand Prince ;
Et l'on dira dans la Province ,
Que le Peuple de Fontenoi ,
Pauvre ſous la Maiſon d'Autriche ;
Devint fameux, content & riche,
Sitôt qu'il appartint au Roi.
Remplis de zéle & d'allégreſſe ;
Nous célébrerons vos ſuccès :
Je parle de vous à la Meſſe ,
Et déja vos nouveaux Sujets,
Pour vous forment des vœux ſans ceſſe.
Heureux, pour prix de leur tendreſſe,
S'ils pouvoient avoir la promeſſe ,
Que vous ne les rendrez jamais.
Cette paix que chacun déſire,
Produiroit de triſtes effets ,
S'il leur en coûtoit les regrets
De n'être plus ſous votre Empire.



## ( XXIX. )

## REFLEXIONS

Sur un Imprimé intitulé,

# LA BATAILLE DE FONTENOY,

*Dédiées à M. de V*** Historiographe de France.*

MONSIEUR,

LA réputation dont vous jouissez à juste titre dans toute l'Europe, d'un des plus grands génies que la *France* ait produit, vous attire cet hommage de ma part. Votre nom est un passe port pour la postérité ; & il est tout naturel que j'aye cherché à décorer ce petit Ecrit d'une pareille recommandation. N'apréhendez cependant pas, que sur le ton de pesantes Dédicaces j'aille vous endormir du récit de vos propres louanges. Accoûtumé que vous êtes à distribuer l'encens aux Héros & aux Dieux, vous feriez peu de cas de celui que vous offriroit un inconnu.

Mon dessein est tout différent. Après avoir été assez téméraire que de me déplaire à la lecture de votre dernier Poëme, j'ai conçû le singulier projet de vous en faire la confidence ; & j'ai assez bonne opinion de votre droiture & de votre générosité pour être persuadé que vous ne vous offenserez ni de l'un ni de l'autre. Au reste, Monsieur, ne vous en prenez qu'à vous-même si nous sommes devenus si difficiles. Ce sont vos Ouvrages qui nous ont gâtés. On peut bien vous ap-

pliquer ce que S. *Evremond* dit de *Corneille.* Vous êtes si admirable dans vos belles productions, que l'on ne vous souffre point ailleurs médiocre.

D'ailleurs c'est vous qui nous avez montré l'exemple. Vous nous avez appris dans un âge encore tendre, à citer au tribunal de la Raison, les Ouvrages & la réputation du grand *Paschal.* Nous n'avons pas oublié avec quelle universalité de talens, vous avez décidé de toute la Littérature Angloise dans vos *Mélanges*, & de toute celle de la France dans votre *Temple du Goût.* Nous savons avec quel généreux désintéressement vous avez *déchiré* dans ce dernier Ouvrage, *les trois quarts d'un gros Recueil d'Œuvres posthumes de la Fontaine.* Nous n'ignorons pas avec quelle exactitude & quelle précision vous *avez réduit Marot à sept ou huit feuillets & Voiture & Sarrasin à quelques pages.* Nous nous rappellons encore avec quelle finesse vous avez temperé les louanges de *Rollin*, & avec quelle intrépidité vous avez averti, que *quoique en robe on l'écoutait, chose assez rare à son espèce.* Nous nous ressouvenons avec quelle grandeur d'ame, vous avez *jetté au feu Surena, Pulcherie, Agesilas*, & avez contraint le *grand Corneille.*

> A sacrifier sans foiblesse
> Tous ses Enfans infortunés,
> Fruits languissans de sa vieillesse,
> Trop indignes de leurs aînés. *a*

C'est vous aussi, Monsieur, qui nous avez appris à distinguer l'aimable *Auteur des Mondes*

*a Temple du Goût,*

*& de l'Hiſtoire de l'Académie des Sciences*, *de l'Auteur des Lettres du Chevalier d'Her*, *d'une paſſion d'Autonne*, *&c.* Permettez-moi donc de ſuivre aujourd'hui vos exemples & vos préceptes, & de mettre auſſi une grande différence entre l'Auteur de la *Henriade*, d'*Œdipe*, de *Zaïre*, de *Mérope*, &c. & l'Ecrivain de la *Princeſſe de Navarre*, & du *Poëme de la Bataille de Fontenoi.*

Il n'y a que les grands hommes dont les fautes méritent d'être relevées. Le vulgaire peut pécher impunément, ſes fautes ne tirent point à conſéquence. *Magis dicunt vitiosè, quàm acutè reprehenduntur.* b Mais les défauts des grands Hommes ſont contagieux. C'eſt une maladie qui gagne. *Decipit exemplar vitiis imitabile.* c

J'ai ſans doute à me féliciter de ce qu'en attaquant aujourd'hui un homme de votre mérite j'ai votre autorité pour le faire. Peut-être même pourrois-je dire de vous ce que vous dites de *Paſchal* : que *c'eſt une conſolation pour un eſprit auſſi borné que le mien, d'être bien perſuadé que les plus grands Hommes ſe trompent comme le Vulgaire.* d Mais je m'en garderai bien : au contraire, je m'indignerai avec *Horace* de voir ſommeiller l'*Homere* de nos jours, & je gémirai de ne pas rencontrer la perfection où je devois la trouver.

D'ailleurs un intérêt plus fort que celui de la Poëſie m'oblige à vous écrire, c'eſt celui de la vérité. J'ai cru remarquer dans votre Ouvrage quelques réflexions hazardées ſur un peuple qu'il ſembloit que vous *reſpectiez* autrefois, & qui trou-

b *Quint. Inſtit. Lib. 5. c. 13.*
c *Hor. Epiſt. Lib. 8. Ep. 19.*
d *Rem. ſur les penſées de Paſchal.*

veroit aujourd'hui en vous un adverſaire rédoutable. Quelque diſproportioné que ſoit le combat où je m'engage, & à quelque contraſte que je m'expoſe quand j'oſe me meſurer avec vous, je le fais avec joie dans cette occaſion. La réputation eſt la moindre des choſes qu'un honnête homme doive riſquer quand il y va de la vérité. Au reſte quelques échauffés que ſoient les eſprits par la derniére affaire, je vous fais trop d'honneur pour ſoupçonner ſeulement que cela doive vous mettre de mauvaiſe humeur. Je vous répéterai en tout cas vos propres paroles, & je dirai qu'*il ſeroit abſurde & cruel de faire une affaire de parti de quelques réflexions innocentes. On n'a d'autre parti que la vérité.* e

Je m'adreſſerai donc d'abord à l'*Apollon du Parnaſſe François*, au digne ſucceſſeur de *Racine* & de *Corneille*, & je me plaindrai à lui de lui-même. Je parlerai enſuite à l'Auteur de l'Hiſtoire de *Charles* XII. de l'eſſai ſur le ſiécle de *Louis* XIV. enfin à l'*Hiſtoriographe de France*; c'eſt-à-dire à celui à qui ſon Roi a confié une plume d'or pour enrégiſtrer ſes propres exploits & pour rendre juſtice même à ſes ennemis. *Ne quid falſi diçere audeat, ne quid veri non audeat.* f



Plus je conſidére votre Poëme, & plus je me confirme dans ma premiére idée. Tout de bon ſeroit-ce une gageure ? Et de même que l'Orphée d'aujourd'hui s'eſt vanté, dit-on de mettre en muſique la Gazette ; auriez-vous entrepris de la

e *Remarques ſur les penſées de Paſchal.*
f *Ciceron.*

rimer ? Cela seroit un plaisant Opera. A quel propos, en effet, entasser cinquante-sept noms dans un Poëme de deux cens Vers. J'approuve le généreux dessein que vous avez *d'arracher à l'oubli les ombres vertueuses de nos Héros, & de faire revivre leurs Exploits dans vos Chants.* Mais en vérité la chose est-elle possible dans le détail ? N'est-il pas à craindre que l'oubli de quelques-uns ne fasse plus de mécontens, que cet éloge universel ne pourroit faire d'amis ? De-là ces fréquentes éditions & ces notes multipliées. Dans votre Poëme les rangs sont plus pressés qu'ils n'étoient à *Fontenoi.* Tel Lieutenant Général est obligé de se serrer dans son Vers, & n'occupe pas quelquefois son quart d'Hémistiche, tandis que tel autre a les coudées franches, & se met à son aise aux dépens de ses voisins. En vérité, Monsieur, pour un Courtisan, vous n'y pensez pas, cette prédilection pourroit faire jaser.

Vous ne vous attendez pas, sans doute, que je fasse l'analyse de votre Poëme, & que j'y cherche un ordre & une méthode que vous avouez vous même g n'y avoir pas mis. Ne craignez pas non plus que j'aille passer en revûe tous vos Vers, en éplucher chaque syllabe, & *péser des mots dans ma balance* ; je ne parlerai ni de quelques tours prosaïques que l'on y remarque, ni de quelques inversions trop dures, ni même de quelques fautes de langue qui vous sont échappées. Je sçai trop d'après vous qu'*il est des défauts heureux qu'on doit aimer.* h

g *Monsieur de V*** dit qu'il n'a composé qu'à mesure que les Listes lui venoient.*

h *Temple du Goût.*

Je ſuis charmé en commençant d'avoir à vous remercier de la part de toute la *France*, du portrait avantageux que vous faites de Monſieur de *Saxe*. Je ne trouve rien de plus grand, qu'un grand homme,

Qui touchant à l'infernale rive,
Rappelle pour ſon Roi ſon ame fugitive,
Et qui demande à Mars, dont il a la valeur,
De vivre encore un jour & de mourir vainqueur.

Mais qu'entendez vous par *ce fier Saxon qu'on croit né parmi vous?* N'eſt-ce pas que quoique M. le Maréchal de *Saxe* ſoit Saxon, il n'y paroit pas, & qu'il a tout-à-fait *cet air François ſans lequel*, comme dit le Marquis du François à Londres, *un homme eſt à jetter par les fenêtres?* En vérité, je ne connois rien au-delà que le bon mot de ce Gaſcon, de joïeuſe mémoire, qui à *Londres* dans un bal, *trouvoit que Charles II. ne danſoit pas mal pour un étranger.*

D'ailleurs, pourquoi ce grand Général diſparoit-il tout d'un coup dans votre Poëme? J'aurois voulu qu'il en eût été l'ame, comme il l'a été de toute cette grande action. J'aurois voulu le voir courir dans tous les rangs.

Sur un Courſier fougueux plus leger que les vents
Qui fier de ſon fardeau, du pied frappant la terre,
Appelle les dangers & reſpire la Guerre *a*

Et n'appréhendez pas, Monſieur, que la gloire de notre grand Monarque en eût ſouffert. Semblable à celle du Soleil, elle ſe communique aux autres Aſtres, ſans s'épuiſer. Le Très-Haut ne

a *Henriade*, *Liv*. 8.

ſe repoſe-t-il pas ſur ſes miniſtres du ſoin de ſa vengeance ? Ecoutez ce que dit M. *Flechier*, dans une pareille occaſion, en parlant d'un autre *Louis*, & d'un autre Maréchal de *Saxe*. C'eſt M. de *Turenne*.

» Pour recompenſer tant de vertus par quel-
» que honneur extraordinaire, il falloit trouver
» un grand Roi qui crut ignorer quelque choſe,
» & qui fut capable de l'avouer. Loin d'ici ces
» flatteuſes maximes, que les Rois naiſſent habiles
» & que les autres le déviennent ; que leurs ames
» privilégiées ſortent des mains de Dieu, qui
» les crée, toutes ſages & intelligentes ; qu'il n'y a
» point pour eux d'eſſai ni d'apprentiſſage : qu'ils
» ſont vertueux ſans travail, & prudens ſans ex-
» périence. Nous vivons ſous un Prince, qui
» tout grand & tout éclairé qu'il eſt, a bien vou-
» lu s'inſtruire pour commander ; qui dans la
» route de la gloire a ſçu choiſir un guide fidèle,
» & qui a cru qu'il étoit de ſa ſageſſe de ſe ſer-
» vir de celle d'autrui. Quel honneur pour un
» Sujet d'accompagner ſon Roi, de lui ſervir
» de conſeil, & ſi je l'oſe dire, l'exemple dans
» une importante conquête ! honneur d'autant
» plus grand que la faveur n'y put avoir part ;
» qu'il ne fut fondé que ſur un mérite univerſel-
» lement connu, & qu'il fut ſuivi de la priſe des
» Villes les plus conſidérables de *la Flandre*. »

Mais examinons de plus près votre combat. D'abord vous rangez vos Troupes en bataille, vous placez vos Lieutenans Généraux, vous ſonnez la charge. *La mort frappe à coups redoublés une foule innombrable*, & tout d'un coup, ſans ſavoir pourquoi, *pour Cumberland le Dieu Mars*

*se déclare*. Sur le champ vous faites marcher la Maison du Roi, les Carabiniers, la Gendarmerie & les Dragons, & *l'Anglois est abattu*. Encore faut-il en deviner la moitié dans les Notes. je n'examine point combien ce récit est peu fidèle historiquement. Je me réserve à en parler ailleurs Je ne l'envisage que poëtiquement, & je me plains de n'y pas trouver le fil & la suite d'une grande action, qui doit intéresser par son appareil, effraier par le danger & la difficulté, rassurer & enfler le cœur par le plaisir de la Victoire; enfin ce que M. *Mascaron* appelle si éloquemment *les débords de la Guerre*, c'est à dire, *le son des Instrumens, l'éclat des Armes, l'ordre des Troupes, le silence des Soldats, l'ardeur de la mêlée, le commencement, le progrès & la consommation de la Victoire*. a

Vous connoissez sans doute le Poëme de M. *Addisson*, intitulé *La Campagne*. Je m'attendois pour moi, que votre Poëme devoit avoir nécessairement la même supériorité sur le sien, que les armes de la *France à Fontenoi* ont eu sur celles d'*Angleterre*. Mais pourquoi faut-il qu'*Apollon* n'ait pas suivi l'exemple de *Mars*? Et pourquoi ne peut-on pas dire de vous ce que *Patercule* disoit de *Ciceron*: » C'est à lui à qui nous » avons de l'obligation de n'être pas vaincus par » l'esprit & les talens de ceux que nos armes ont » domté. *Is effecit ne quos armis viceramus, eorum ingenio vinceremur*? Cet Ouvrage fameux qui mérita sur le champ à son Auteur un poste de confiance, qui fut un des degrés par lesquels il s'éleva à la place de Sécretaire d'Etat, n'étoit pas

a *Oraison funèbre de Turenne*.

l'ouvrage de *deux jours*, mais de plusieurs mois.

Rappellez-vous quelle terreur il excite dans l'ame lorsqu'il pointe *ces batteries meurtriéres*, & qu'il dispose ces *tubes d'airain, dans le sein desquels reposent mille tonneres ... les sons aigus de la Trompette sont noyés dans le bruit sourd & confus des Tymbales ... Les deux Armées s'ébranlent ... C'est d'un pas ferme & majestueux & dans une pompe affreuse que les longs Escadrons traversent la plaine ... La mort terrible dans ses approches excite une horreur inquiéte dans les cœurs des plus braves ; mais ces cœurs agités & inquiets, soupirent toujours après le combat, & la soif de la gloire étouffe l'amour de la vie ... O ma Muse !* s'écrie le Poëte, *quels accords pourras-tu trouver pour chanter le choc impétueux des deux Armées ? Je crois entendre les sons tumultueux du Tambour. Les cris des Vainqueurs se mêlent aux gémissemens des mourans. Le fracas du Canon fend la voute de l'air, & tout le tonnerre de la Batailllé se reveille.* C'est au milieu de ces horreurs qu'il dépeint son Héros tranquille. Il lui fait *examiner la scène horrible de la Guerre, & contempler d'un œil Stoïque le Champ de la Mort. Il envoye aux Escadrons épuisés un secours propice ; il inspire aux Bataillons rebutés de ranimer leur audace, & apprend au Combat encore douteux, où doivent tomber ses efforts. Ainsi lorsque le Ministre de la vengeance du très-Haut, par un orage affreux ébranle une terre coupable, d'un front calme & serein, il conduit l'ouragan terrible ; & glorieux d'exécuter l'ordre du tout-Puissant, monté sur le tourbillon il dirige la tempête.*

C'est dans ma Prose languissante que je tâche de

de rendre les plus beaux Vers, qui peut-être ayent été faits depuis *Homere & Virgile*. C'est dommage que quelques traits trop durs, trop amers, répandus dans ce bel Ouvrage, ne permettent pas de le faire connoître en *France*. Je ne connois personne plus en état que vous-même, de lui rendre justice. Mais j'ai honte de vous citer plus long-tems pour Modele un Auteur qui parle la même langue que nos Ennemis. Je vous rappelle donc à vos Juges naturels, & parmi eux j'en vais choisir un, que je vous défie de récuser. C'est vous-même.

*Récuse* si tu peux, & choisi si tu l'oses.

Comparons la Bataille de *Fontenoi* à la Bataille d'*Ivry*, au huitiéme Livre de la *Henriade*. Quelle différence dans les Portraits, les Comparaisons les Descriptions; enfin dans tout ce qui constituë la Poësie de l'une & de l'autre? Je sçais bien que vous m'allez dire qu'il y a une grande différence entre un Poëme historique, tel que le vôtre, & un Poëme épique, où les événemens & les situations sont libres: que *la proximité des tems, la notorieté publique, la solidité du sujet ôtoient à vôtre génie toute liberté d'invention*: qu'il est vrai que *Lucain n'osant s'écarter de l'Histoire, a rendu par-là son Poëme sec & aride, & qu'il a caché trop souvent cette secheresse sous de l'enflure*; (a) mais que ces défauts sont plûtôt ceux de l'Ouvrage que de l'Ouvrier. Mais qui vous empêchoit d'attendre que la Renommée vous eut instruit des particularités? Je connois quelques événemens de cette illustre action, qui, graces à vo-

a *Essai sur la Poësie Epique.*

tre précipitation, vont être ensevelis dans *l'oubli*, dont vous auriez pû les *arracher*, & qui cependant auroient pû figurer avec les situations les plus intéressantes de la *Henriade*. Enfin au défaut du détail, qui vous empêchoit de louer les corps entiers omis ou négligés dans votre ouvrage ? C'étoit-là le vrai moïen d'éviter les mécontens. Pourquoi le Régiment de *Normandie*, par exemple, qui a eu tant de part à cette affaire, & dont le nom semble fait pour triompher des *Anglois*, est-il oublié tout-à-fait ? Pourquoi les *Carabiniers cités avec éloge dans la Lettre du Roi*, ne se trouvent-ils chez vous que dans une Note ? Pourquoi *la Maison du Roi* est-elle louée si superficiellement, que l'on peut vous reprocher avec raison, qu'elle est bien mieux traitée par un Ennemi, c'est l'Auteur *Anglois* que je vous citois tout-à-l'heure ? Chez vous c'est *un Peuple de Heros dont la foule s'avance ;* chez lui *c'est cette troupe altiére, la terreur de l'Europe, & l'orgueil de la France, dont chaque Soldat renferme dans son sein tout l'art de la Guerre, & brûle de l'ardeur de la Victoire qui enflamme un Général.*

Mais entrons dans le détail de la comparaison que je vous ai promise. Voici la description du Combat de *Fontenoi.*

Le signal est donné par cent bouches d'airain,
D'un pas rapide & ferme, & d'un front *inhumain*
S'avance vers nos rangs la profonde Colomne,
Que la terreur dévance, & la flamme environne,
Tel qu'un nuage épais, qui sur l'aile des vents,
Porte l'éclair, la foudre & la mort dans ses flancs.

Les voilà ces Rivaux du grand nom de mon Maître
Plus *farouches* que nous & moins vaillans peut-être, *a*
Fiers de tant de Lauriers moissonnés autrefois ;
BOURBONS, voici le tems de venger les VALOIS.
La mort de tous côtés, la mort insatiable
Frappe à coups redoublés une foule innombrable ;
Chefs, Officiers, Soldats, l'un sur l'autre entassés,
Sous le fer expirans, par le plomb renversés,
Poussent les derniers cris en demandant vengeance.

J'avoue que je reconnois ici quelques traits de la main qui crayonna les vertus du *Grand Henry*. J'y retrouve le ton de la Poësie, pour ainsi dire, & le Méchanisme d'un homme accoutumé à faire de bon vers. Mais cet *b* *Esprit Divin*, selon l'expression d'*Horace*, cette flamme feconde qui échauffe & qui vivifie, je ne l'y trouve plus. Ou si j'en apperçois encore quelques traces, ce n'est qu'une vaine lueur réflechie du feu de la *Henriade* qui a plus d'éclat que de chaleur & de vivacité. Transcrivons quelques endroits ressemblans de ce dernier Ouvrage.

*Description d'une Marche.*

*c* Des nuages épais que formoit la poussiere,
Du Soleil dans les champs deroboient la lumiere ;
Des Tambours, des Clairons, le son rempli d'horreur,
De la mort qui les suit étoit l'avant-coureur :
Tels des Antres du Nord échappés sur la terre
Précédés par les vents, & suivis du tonnere,

a *Peut-être* avant l'action, sans doute *après.*
b *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os.*
*Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.* Hor. Sat. 4. Lib. 1.
c *Henriade* 6.

D'un tourbillon de poudre obſcurciſſans les airs ;
Les orages fougueux parcourent l'Univers.

*Choc des deux Armées.* d

Sur les pas des deux Chefs alors en même-tems,
On voit des deux partis voler les Combattans.
Ainſi lorſque des Monts ſéparés par Alcide
Les Aquilons fougueux fondent d'un vol rapide ;
Soudain les flots émus de deux profondes mers,
D'un choc impétueux s'élancent dans les airs,
La terre au loin gémit, le jour fuit, le Ciel gronde,
Et l'Affricain tremblant craint la chûte du Monde.

*Deſcription de la Mêlee.* e

On ſe mêle, on combat ; l'adreſſe, le courage,
Le tumulte, les cris, la peur, l'aveugle rage,
Le déſeſpoir, la mort, l'ardente ſoif du ſang,
Par-tout, ſans s'arrêter, paſſent de rang en rang.
- - - - - - - - -
La Nature en fremit, & ce rivage affreux
S'abreuvoit à regret de leur ſang malheureux.

*Autre.* f

Alors on n'entend plus ces foudres de la Guerre
Dont les bouches de bronze épouvantoient la terre.
Un farouche ſilence, enfant de la fureur,
A ces bruyans éclats ſuccéde avec horreur.
D'un bras déterminé, d'un œil brulant de rage,
Parmi ſes ennemis chacun s'ouvre un paſſage.
- - - - - - - - -
Les aſſiégeans ſurpris ſont par-tout renverſés,

d *Henriade* 8.
e *Henriade* 8.
f *Henriade* 6.

Cent fois victorieux, & cent fois terrassés.
Pareils à l'Ocean poussé par les orages,
Qui couvre à chaque instant, & qui fuit ses Rivages.

J'avertis ici, que pour que la comparaison fut exacte de tous côtés, il faudroit lire de suite dans la Description de la Bataille d'*Ivry*, ces morceaux épars que je rassemble, si l'on veut y trouver ce fil & ce progrès d'une action intéressante que je n'apperçois point dans celle de *Fontenoi*. En second lieu, ce qui est impossible; il faudroit apporter à la lecture d'un événement arrivé, il y a plus de cent cinquante ans, les mêmes dispositions que l'on doit avoir naturellement pour un événement qui nous touche & dont nous faisons partie. N'ai-je donc pas lieu de me plaindre, si malgré tous ces desavantages, des lambeaux décousus, sont non-seulement plus brillans, mais portent encore les marques des ornemens que l'on leur a dérobé, pour déguiser sa pauvreté? & ne disons pas que les mêmes situations auront amené le même tour, & fait naître les mêmes idées. On avoit fait bien des descriptions de Batailles avant que vous fissiez celle de *Narva*, dans l'histoire de *Charles* XII. & sans doute que quand vous serez arrivé à cet endroit de la Vie de notre Grand Monarque, vous retrouverez encore des nouvelles couleurs pour celle de *Fontenoi*.

Mais poursuivons. La chose deviendra encore plus sensible dans la suite. La description d'une bayonnette n'est point une matiére plus Poëtique que celle d'un Combat de Dragons. Quelle différence cependant dans l'exécution de l'une & de l'autre? Voici la premiére.

*a* Au mousquet réuni le sanglant coutelas,
Déja de tous côtés porte un double trépas.
Cette arme que jadis pour dépeupler la terre
Dans Bayonne inventa le Démon de la guerre,
Rassemble en même-tems, digne fruit de l'Enfer,
Ce qu'ont de plus terrible & la flamme & le fer.

L'usage, l'origine, le nom même, tout est peint, tout est annobli. Voici la seconde.

Chevreuse à cette attaque *horrible & meurtriere*,
Fait voler cette Troupe & *si prompte & si fiere*,
Qui tantôt de *pied ferme* & tantôt *en courant*
Donne de deux Combats le spectacle effrayant. *b*

La comparaison des Chasseurs Numides, vaut-elle celle des chiens de Chasse qui poursuivent un Sanglier ? Voici les Chasseurs.

*c* C'est ainsi que l'on voit dans les Champs des Numides
Différemment armés des Chasseurs intrépides;
Les Coursiers écumans franchissent les guérêts;
*On* gravit sur les monts, *on* borde les forêts,
L'un *attend*, l'autre vole, & *de sang sont trempées*
*Les fleches*, les épieux, les lances, les épées,
Et les *Lions* sanglans percés *de coups divers*,
D'affreux rugissemens font retentir les airs.

Voici la comparaison des chiens. Comparaison d'autant plus ingénieuse que vous ne pouviez pas seulement nommer ces animaux qui en font le sujet. Mais que vous les avez heureusement exprimé !

a *Henriade* 8.
b *Henriade* 6.
c *POEME de Fontenoi.*

d Tels au fond des forèts précipitant leurs pas,
Ces animaux hardis, nourris pour les combats,
Fiers esclaves de l'homme, & nés pour le carnage,
Pressent un Sanglier, en raniment la rage,
Ignorans le danger, aveuglés, furieux,
Le cor excite au loin leur instinct belliqueux;
Les antres, les rochers, les monts en retentissent.

Opposons maintenant le portrait que vous faites des Courtisans à celui que vous en aviez déja fait dans la *Henriade*. Voici celui de la *Henriade*.

e Des Courtisans François tel est le caractère,
La paix n'amolit point leur valeur ordinaire;
De l'ombre du repos ils volent aux hazards;
Vils flatteurs de la Cour, Héros au champ de Mars.

Voici celui de la Bataille de Fontenoy.

f Comment ces Courtisans, *doux*, *enjoués*, *aimables*,
Sont-ils dans les combats des Lions indomptables?
Quel mélange *étonnant* de graces, de valeur!

Décidez vous-même, Monsieur, entre ces enfans de votre imagination, & jugez si les cadets sont dignes de leurs aînés. Je n'ai garde de dire de vous, après vous avoir comparé à vous-même, ce que vous dites de *Pradon* après l'avoir comparé à *Racine* g; mais je vous avoue que je n'aime pas voir un grand genie se replier ainsi sur lui-même, surtout lorsque les seconds efforts ne sont point au-dessus des premiers. Ne vous fiez pas trop,

d *Henriade* 6.
e *Henriade* 3.
f *POEME de Fontenoi*.
g *Préface de Mariamne*.

Monſieur ſur votre réputation. Une grande réputation eſt un gros patrimoine, que des dépenſes inconſidérées peuvent diſſiper. Il eſt permis tout au plus de dépenſer ſon revenu, mais jamais d'en riſquer le fonds. Eſt-ce vous ménager vous-même ou reſpecter le Public que de le rendre le témoin & le confident de vos *h* corrections ? Ce n'eſt pas la premiere fois, je le ſçais, que par d'heureuſes métamorphoſes, la pierre brutte eſt devenue entre vos mains un diamant précieux, Mais j'en croirai *Waller i* après *Horace*, & je dirai avec tous les deux que *les plus grands Auteurs perdroient beaucoup de l'eſtime que nous avons conçu pour eux, ſi nous pouvions appercevoir ce que dérobent à nos yeux leurs prudentes ratures.*

Après vous avoir vengé de l'injure Poëtique que vous vous faites à vous-même, je vais préſentement vous attaquer ſur celle que vous faites aux autres.

L'Anglois eſt abattu,

Dites-vous,

Et la férocité le céde à la vertu.

C'eſt remplir, ce me ſemble aſſez exactement les fonctions de la Chevalerie errante, que de vouloir ainſi vous attaquer & vous défendre tour à tour *envers & contre tous.* Mais ceci s'adreſſe à l'Hiſtoriographe de *France.*

De tous les préjugés les plus injuſtes & même

*h* En huit jours on a fait cinq Editions différentes, toutes changées, augmentées, abregées & retranchées du Poëme & des Notes inſtructives ſur la Bataille de *Fontenoi*. Les Commentateurs futurs des Ouvrages de M. de V*** feront bien embarraſſés un jour à concilier enſemble toutes ſes variantes.

*i* Waller au Comte de Roſcommon.

les plus honteux ſont ceux qui tombent ſur des nations entiéres. Eſt-il croïable que le délicat *Bouhours* ait demandé ſérieuſement s'il étoit poſſible qu'un Allemand eût de l'eſprit, & s'il ne l'a pas fait ſérieuſement, où eſt le mot pour rire *k* J'ai été pénétré de douleur quand j'ai lû pour la premiére fois dans les mémoires de M. *du Gué*, *l* que ce grand homme avoit naturellement de l'averſion pour un Anglois. Je ne me ſuis réconcilié avec lui que lorſqu'il avoue que c'étoit une foibleſſe dont il n'étoit pas le maître. Après la bravoure, dit M. de *Tourreil*, il n'y a rien de plus brave que l'aveu de la poltronnerie.

La rivalité des deux peuples eſt auſſi ancienne que les deux Monarchies. Différentes cauſes & différens intérêts ont ſervi à la nourrir & à la fomenter de ſiécle en ſiécle. Mais je ne vois pas ce qui a pû donner occaſion au reproche de *férocité* qu'on fait aux Anglois, reproche même qui eſt plus nouveau qu'on ne penſe, à moins qu'on ne s'imagine que la *fureur* & la *férocité* des anciens Normans eſt paſſée chez eux avec *Guillaume* le Conquérant. Auſſi bien une fameuſe Satyre Angloiſe *m* leur reproche de n'être tous aujourd'hui que des François, c'eſt-à-dire des Normans.

Les Anglois ſe battent bien, ils enſanglantent ſouvent le Théâtre, ils mangent la viande moins cuite qu'en France, donc les Anglois ſont ſanguinaires; donc ils ſont *naturellement féroces*, comme dit M. *Flechier*; donc ils ſont *farouches* &

k *Entret. Ariſt. & Eugene.*

l *Voyez Mémoires du Duguétrouin.*

m *But that the Sword Should be ſo Civil*
*To make a Frenchman English-that' sthe Devil.*
*True-born Englishman.*

*inhumains*, comme le prétend M. de V***. Je pardonnerois à un Historien prévenu ou mal instruit, à un Ecrivain de parti, de mettre sur le compte de la férocité des Anglois la valeur qu'ils ont toujours montré depuis l'intrépide résistance qu'ils ont faite autrefois à tous les efforts de *Jules-César*, jusqu'à leur défaite à *Fontenoi* par LOUIS XV. Je consens qu'un Géographe oisif qui s'est mis en tête de caractériser tous les Peuples de l'Univers, & qui dans trois lignes prétend avoir tracé les mœurs de toutes les Bourgades de la *France* & de toutes les Provinces de la *Chine*; je consens, dis-je, qu'un pareil Ecrivain en faisant sa ronde distribue aux Anglois cinq ou six Epithetes hazardées qu'il appliquera peut-être avec autant de raison deux pages après, aux Peuples de la *Laponie* & du *Japon*. Mais lorsque M. *Flechier* devant l'auditoire le plus poli & le plus respectable de l'Univers, trouve le moyen de relever la modération & l'humanité de M. de *Turenne* n, parce qu'*à la Bataille des Dunes on le vit arracher les armes des mains des Soldats étrangers, qu'une férocité naturelle acharnoit sur les vaincus*; lorsque M. de V***, le partisan déclaré des Anglois, est le Premier à les taxer d'être *farouches*, *féroces* & *inhumains*, ces paroles dans leurs bouches ont trop l'air d'une opinion reçue & établie pour ne pas mériter qu'on en recherche l'origine. Et quel mal y auroit-il si l'on venoit à découvrir qu'elle est mal fondée? Ne seroit-ce pas autant de gagné pour la vérité & pour la nature? Commençons d'abord par M. *Flechier* & par le recit historique de cette fameuse

n *Oraison funéb. de M. de Turenne.*

Bataille des Dunes. Il servira peut être à jetter du jour sur cette matiére.

Selon le Traité fait entre le Roi & *Cromwel*, les François devoient conquerir cette place alors entre les mains des Espagnols pour la remettre aux Anglois. Milord *Lockar* à la tête de six mille hommes de sa nation, se joignit aux Troupes du Vicomte de Turenne, tandis qu'une flotte Angloise de vingt vaisseaux fermoit l'entrée du Port, & battoit la Ville du côté de la Mer. Le secours commandé par Dom *Jean d'Autriche* & le Prince de *Condé* ne fut pas long-tems à paroître. Les Assiégeans sortirent de leurs lignes & allerent rencontrer les Espagnols auprès *des Dunes*. Le principal effort tomba sur les Anglois. Ils le soutinrent avec une valeur ou plûtôt une *fureur* & une *férocité* incroïable. Ce qui les animoit étoit la vûe des Duc d'*York* & de *Glocestre* fils de l'infortuné *Charles* I. qui commandoient dans l'Armée Espagnole un corps de leurs fidèles Sujets, & venoient venger sur ces rebelles le meurtre de leur pere. Leurs efforts furent inutiles aussi bien que ceux de Dom *Jean* & du Prince de *Condé*. Dom *Jean* avoit mis pied à terre, & la pique à la main, il se mêloit parmi les bataillons ennemis; & pour le Prince de *Condé*, lors même qu'il fallut se retirer il ne le fit que le dernier, & couvert de sang & de poussiére, il faisoit face de tous côtés & arrêtoit dans sa retraite ces vainqueurs furieux.

La Ville cependant ne se rendit point pour cela, elle ne fut prise que quelques jours après: le brave Marquis de *Leyde* qui en étoit Gouverneur aïant été tué à une vigoureuse sortie qu'il

fit à la tête de presque toute sa garnison. Le Roi, qui avoit été témoin de la Bataille & du Siége, prit possession de la Ville, & la remit entre les mains de *Lockart* pour *Cromwel*. Telle fut l'issue du fameux Siége de *Dunquerque* & de la Bataille des *Dunes*, l'une des plus mémorables dont l'histoire fasse mention par les actions de valeur qui s'y firent, par la qualité des personnes qui y assisterent, & par la singularité de l'entreprise. Un Roi de France qui fait la Conquête d'une de ses plus fortes places & d'un des plus beaux Ports de son Roïaume par sa situation, pour les remettre entre les mains des Anglois & d'un vil usurpateur : l'héritier présomptif de la Couronne d'Angleterre qui risque sa vie mille fois pour l'empêcher d'en venir à bout. Des Sujets traîtres & rebelles combattant contre le sang de leur Roi : un prince du Sang de France attaquant & défiant le sien. Dom *Jean d'Autriche* forçant & abattant tout devant lui avec la vigueur & la vivacité françoise : M. de *Turenne* avec tout le flegme & la sagesse Espagnole disposant tout de sang froid dans la chaleur même de l'action : enfin un grand Roi accompagné de son Frere & de son principal Ministre témoin de cette grande action & animant également ses Sujets & ses Ennemis par sa présence.

Je me suis arrêté à dessein sur le détail de cet événement, parce que j'ai cru y remarquer quelques traits ressemblans à celui du 11. de Mai Il est aisé d'en conclure que ce qui a donné lieu au reproche de *férocité* étoit les spectacles affreux que les Anglois venoient de donner à tout l'Univers. Trois Roïaumes pendant soixante ans

teints du sang de leurs propres Habitans, un Roi & une Reine conduits sur un échaffaut, étoient des choses qui faisoient frisonner la nature & qui devoient attirer à bon droit aux coupables auteurs de ces crimes des noms encore plus forts que ceux de féroces & de barbares. Mais ce reproche après tout n'auroit-il pas dû tomber plûtôt sur les tems, que sur la nation en général. En bonne foi les François d'alors étoient-ils bien sages ? Ne pourroit-on point dire qu'un esprit de vertige s'étoit emparé de tous les Peuples de l'Europe. Ou plûtot ne faudroit-il pas dire, *a* que *Dieu avoit permis aux vents & à la mer de gronder & de s'émouvoir & que la tempête s'étoit élevée ?* La nouvelle de la mort de *Charles* I. arriva *à Paris* le jour même des barricades, & ne servit pas peu à rallentit la *fureur* & la *férocité* du Peuple.

Mais pourquoi les Anglois, dira-t-on, ont-ils toujours aimé & aiment-ils encore le sang & les choses atroces sur la scène ? Ecoutons là-dessus l'opinion d'un étranger désintéressé, opinion adoptée par le nouveau Traducteur de leur théâtre : » les Anglois, dit *M. Riccoboni*, *b* sont doux, humains, polis même ; mais communé- » ment pensifs à l'excès, le fond de leur caracté- » re est de se plonger dans la *c* rêverie. Si l'on » donnoit sur leur Théâtre des Tragédies dans » le goût des meilleures & des plus exactes, „ c'est-à-dire, de celles qui sont dénuées de ces hor- » reurs qui souillent la scène par le sang, les specta-

a *Flechier Orais. Fun. Tellier.*

b *Réflex. sur differens Théat. de l'Europe.*

c Les Anglois pensent profondement *dit la Fontaine.*
Même les chiens de leur séjour
Ont meilleurs nés que n'ont les nôtres.

» teurs s'endormiroient peut-être. L'expérience
» que les premiers Poëtes dramatiques auront faite de cette vérité les aura obligé à établir ce
» genre de Tragédie pour les faire sortir de leurs
» rêveries par des grands coups qui les reveillent.

On peut rendre la même raison de quelques autres usages assez communs à *Londres*, comme les combats des Coqs, des Gladiateurs, &c. Voici ce qu'en dit *M. l'Abbé du Bos* dans son excellent Livre des *Réflexions critiques sur la Poësie & sur la Peinture*. Son témoignage est d'autant plus respectable qu'il joignoit à un goût exquis une expérience acquise dans presque toutes les Cours de l'Europe, & un fond de raison & de droiture qui ont mérité qu'une grande Princesse le chargeât de soutenir ses intérêts au fameux Congrès d'*Utrecht*.

» *d* Nous avons, dit-il, dans notre voisinage
» un Peuple tellement avare des souffrances des
» hommes qu'il respecte encore l'humanité dans
» les plus grands scélerats. Il a mieux aimé que
» les criminels échapassent souvent aux châtimens
» que l'intérêt de la société civile demande qu'on
« leur fasse subir, que de permettre qu'un innocent pût être jamais exposé à ces tourmens dont
» les Juges se servent dans les autres Païs Chrétiens pour arracher aux accusés l'aveu de leurs
» crimes. Tous les supplices dont il permet l'usage, sont de ceux qui tuent les condamnés
» sans leur faire souffrir d'autre peine que la
» mort. Néanmoins, ce Peuple si respectueux
» envers l'humanité, se plaît infiniment à voir
» les bêtes s'entre-déchirer. Il a même rendu
» capable de se tuer ceux des animaux à qui la

d *Réflex. critiques sur la Poësie & la Peinture*, *Tom. I. Sect. 2.*

„ nature a refuſé des armes qui puſſent faire des » bleſſures mortelles à leurs ſemblables ; il leur » fournit avec induſtrie des armes artificielles qui » bleſſent facilement à mort. Le Peuple dont je par- » le contemple encore avec tant de plaiſir des » hommes païés pour cela, ſe battre juſqu'à ſe „ faire des bleſſures dangéreuſes, qu'on peut croi- » re qu'il auroit de véritables Gladiateurs à la » Romaine, ſi la Bible défendoit un peu moins » poſitivement de verſer le ſang des hommes » hors le cas d'une abſolue néceſſité.

Ce ſont les loix d'un Païs qui font foi de ſon caractére, il n'y en a point où la vie des hommes ſoit plus ménagée qu'en Angleterre. Mais le ſuicide n'y eſt-il pas commun ? A cela je réponds que quand il feroit auſſi commun qu'on l'imagine d'ordinaire cela ne concluroit rien. Ceux qui ſont les plus prodigues de leur propre vie, ne le ſont pas pour cela de celle des autres. Les Romains qui ſe tuoient ſi volontiers avoient des loix on ne peut pas moins ſanguinaires. *Ciceron* fut taxé pour avoir fait *mourir* les conjurés de *Catilina*. Enfin, il n'y a pas juſqu'aux voleurs Anglois qui ne ſoient plus honnêtes & plus courtois, pour ainſi dire, que par tout ailleurs ; car en prenant la bourſe, ils n'attentent jamais à la vie.

Qui a donc pû engager M. de V***, témoin de tous ces uſages, connoiſſant les Anglois & l'Angleterre où il a été ſi fêté, à venir aujourd'hui les traiter de *féroces*, de *farouches* & d'*inhumains* ? Que les tems ſont changés ! Où eſt le tems, Monſieur, que ſur la mort d'une Comédienne *e* vous attaquiez le ſacré & le profane pour les louer ? Que vous plaignant,

*e* *Sur la mort de Mademoiſelle le Couvreur.*

Que le foible François s'endormoit sous l'empire de
la superstition.

Vous demandiez,

Quoi ! N'est-ce donc qu'en Angleterre,
Que les mortels osent penser ?
Exemple de l'Europe, ô Londres ! *heureuse terre*,
Ainsi que vos *Tyrans* vous avez sçu chasser
Les *préjugés honteux* qui nous livrent la guerre.

Vous trouviez que

Quiconque a des talens, à Londres est un grand
homme,
Le génie étonnant de la Grece & de Rome,
Enfant de l'abondance & de la liberté,
Semble après deux mille ans chez eux ressuscité.

Et vous adressant à Mademoiselle *Sallé* qui étoit alors en Angleterre, vous lui disiez,

Dans tes nouveaux succès reçois avec mes vœux,
Les applaudissemens d'un *Peuple respectable*
Du ce Peuple puissant, fier, libre, *généreux*,
*Aux Malheureux propice*, aux beaux arts favorable :
Du Laurier d'Apollon dans nos steriles champs,
La feuille négligée est désormais flétrie.
Dieux ! pourquoi mon Païs n'est-il plus la Patrie
Et de la Gloire & des Talens ?

Pour tout Commentaire à cette belle tirade, je vous renvoïe à la Fable de la Chauve-Souris *f*

*f* Moi Souris ! des méchans vous ont dit ces nouvelles.
Je suis Oiseau, voiez mes aîles ;
Vive la gent qui fend les airs.
\- - - - - - -
Qui fait l'Oiseau ? c'est le plumage.

de

de la Fontaine ; pourvû cependant qu'elle ne ſoit pas une de celles que vous avez *déchiré* avec le *gros Recueil.*

Dans le glorieux emploi dont je me ſuis chargé *de redreſſer les torts des Nations affligées*, je me trouve naturellement dans un grand embaras, parce qu'en épouſant leurs intérêts je dois prendre auſſi leur caractére, & jouer, pour ainſi dire, leur perſonnage ; & que dans ce cas, la raiſon qui voudroit que vous aïez tort, ne me permettroit pas tout-à-fait d'avoir raiſon. Tel eſt l'endroit où, quand *l'Anglois eſt abattu*, vous faites venir,

Clare, avec l'Irlandois, qu'animent nos exemples.

Voïons quel biais nous pourrons donner à la choſe, pour vous faire concevoir ce que je veux dire.

A la fameuſe Journée de *Crémone*, où cette Ville fut, pour ainſi dire, arrachée des mains du Prince *Eugene*, qui s'en étoit rendu maître la nuit par ſurpriſe, deux Régimens Irlandois ſe diſtinguérent beaucoup. M. de *Mahoni*, Capitaine dans un de ces Régimens, fut dépêché par Monſieur de *Revel* pour porter au Roi la nouvelle de cette glorieuſe Affaire ; il s'acquitta de ſa Commiſſion en homme d'eſprit, & n'omit rien de tout le détail, excepté les louanges qui pouvoient naturellement tomber ſur ſa petite Troupe : *Monſieur*, lui dit *Louis* XIV. avec cet air de grandeur & de bonté qu'il ſçavoit ſi bien mêler

Je ſuis Souris. Vivent les Rats.
Jupiter confonde les Chats. *Voïez Fables de la Fontaine.*

ensemble, *vous ne me dites rien de mes Irlandois, vos braves Compatriotes ? SIRE*, répondit M. de Mahoni, *ils ont suivi l'exemple des Sujets de Votre Majesté.* Il appartenoit à la modestie de M. de *Mahoni*, de répondre ainsi ; & il appartenoit aussi à la grandeur d'ame du plus Grand des Monarques de lui faire cette question obligeante, & de lui donner des marques de la satisfaction qu'il avoit de ses services, aussi bien qu'à tous les Officiers qui s'étoient distingués, & dont quelques-uns vivent encore aujourd'hui.

Je crois qu'à présent vous devinez à peu près, ce que je ne voulois pas vous expliquer tout à l'heure. Eh bien, Monsieur, je suis devenu plus hardi ; & j'ose maintenant vous dire, sans crainte d'en être démenti, que pour servir le Roi, & pour mourir sous ses yeux, les Irlandois n'ont besoin de l'exemple de personne, & qu'ils ne le céderont pas même aux Sujets naturels de Sa Majesté.

Une chose que personne n'a pû comprendre dans votre Poëme, c'est la raison pourquoi vous faites venger par les Suisses la mort de M. le Chevalier *Dillon.* Est-ce que vous seriez assez peu au fait de l'Histoire du Païs, pour ignorer qu'il étoit Irlandois ? Ou, ce qui paroit plus vrai-semblable, seroit-ce qu'instruit des Exploits du Pere, vous auriez été tellement jaloux de la gloire du Fils, que ne vous fiant pas assez de sa vengeance à ses Compatriotes, vous en auriez chargé les Suisses ? Eh, pourquoi envier à son Régiment, & même à près de quatre-vingts Officiers, & quatre cent Soldats de la Brigade, la gloire d'être morts pour le Roi, & pour lui ?

Je rends justice de tout mon cœur à la sagesse, la probité & la valeur des Suisses; & je suis persuadé que ce Peuple généreux rend la pareille à des Etrangers qui servent comme eux sous les Drapeaux de la France. Mais permettez-moi, M. de vous faire remarquer qu'il n'étoit pas poli, après avoir animé les Irlandois de l'exemple des François, de faire remarquer tout de suite que les *heureux Helvétiens*, étoient *nos antiques amis & nos Concitoyens*. Selon toutes les régles de la Grammaire & de la Logique, cette phrase est exclusive pour la précédente.

Apparemment que vous avez cherché à réparer par là l'opprobre que vous avez jetté sur cette Nation respectable, lorsque vous les appellez dans la Henriade des

*a* Barbares dont la Guerre est l'unique Métier,
Et qui vendent leur sang à qui veut le payer.

Il est inutile de distinguer dans une Note les Suisses d'aujourd'hui, des Suisses du tems de la Ligue; car, puisque les Suisses d'aujourd'hui, comme ceux de ce tems-là, servent dans les différens Roïaumes de l'Europe, vous laissez dire d'eux, que *la Guerre est leur unique Métier*, *& qu'ils vendent leur sang à qui le veut payer.* Une insulte qui a besoin d'une Note pour la réparer, est une blessure qui demande un emplâtre. Je suis charmé, *en faisant ma ronde*, d'avoir occasion de *rendre justice* à un peuple que j'honore & qu'on attaque injustement.

Mais qui vous a chargé, Monsieur, d'exclure les Irlandois d'être *nos antiques amis*, *& nos con-*

*a Henriade* 10.

*citoyens* ? Si l'attachement & les ſervices peuvent mériter ce titre ; les Irlandois peuvent le diſputer aux Suiſſes. La diſpute ſera glorieuſe pour les deux Nations, & tout l'honneur en retombera ſur la France. Ils ſe conſoleront en attendant avec ce Philoſophe de l'Antiquité qui répondit à ceux qui lui demandoient pourquoi on ne lui avoit point dreſſé de ſtatuë dans la Place publique ; *qu'il étoit plus glorieux pour lui qu'on demanda pourquoi il n'en avoit point* ; *que ſi, en aïant une, on venoit à demander pourquoi il l'avoit.* Ignoreriez-vous, Monſieur, de quelle façon les Irlandois ſe ſont établis en France? Ne ſçavez-vous pas qu'un des articles de la Capitulation de *Limerik*, la plus belle, ſelon le P. d'*Orléans*, qu'on vit jamais, un des articles, dis-je, de cette Capitulation, fut que toutes les Troupes qui tenoient encore pour le Roi d'Angleterre, paſſeroient en France avec tous leurs effets ; & qu'en conſéquence, l'Eſcadre de M. de *Château-Renaud*, y tranſporta ſeize mille hommes de Troupes, & un grand nombre de familles ? La glorieuſe adoption que la France fit alors de ces Exilés volontaires, ne leur donne-t-elle pas droit à ſe regarder, non-ſeulement comme *Amis* & comme *Concitoyens*, mais encore comme *Enfans de la Nation* ? *Alors*, dit l'Auteur des Lettres Perſannes, *on vit une Nation entière quitter ſon Païs, ſans avoir d'autre reſſource qu'un talent formidable pour la diſpute.* Je n'ai garde d'enlever aux dignes Suppots *des Prolégoménes de la Logique*, cette ardeur pour les Combats de l'Ecole, & cette force de poumons qu'ils ont fait briller plus d'une fois avec avan-

tage, dans plus d'une Université; mais j'oserois presque assurer que les seize mille hommes qui s'embarquerent avec M. de *Château-Renaud*, & qu'on pourroit légitimement appeller *la Nation*, ne sçavoient guères s'escrimer de la langue.

Ce fut donc en 1691, que les Irlandois cessérent d'avoir une Patrie. Depuis ce tems, répandus dans tous les Roïaumes de l'Europe ; à la richesse près, ils ressemblent assez aux Juifs. Dispersés de tous côtés, ne faisant cependant qu'une grande famille, quand ils se retrouvent, ils se rappellent encore le souvenir de *Sion*, & soupirent après les rives du Jourdain.

Tels sur les murs fumans d'Ilion mis en cendre
Les Peuples consternés des rives du Scamandre,
Les yeux mouillés de pleurs se demandoient entre eux :
Où donc est cette Ville, en beautés si féconde,
La Reine des Cités, la Maîtresse du Monde,
Le Berceau des Héros, & l'azile des Dieux ?
Par des chants immortels, au gré de mon envie,
Que ne puis-je exalter, ce Peuple malheureux,
Né pour aimer ses Rois, & pour mourir pour eux :
Dans le Champ de l'honneur fier d'exposer sa vie,
Conquérant au-dehors, Esclave en sa Patrie,
*a* Favori des neufs Sœurs, doux, généreux, vaillant,
En tous lieux exilé, mais par-tout triomphant.
Oui, si les meilleurs vers devoient leur origine
Au feu que d'un beau zéle allument les flambeaux,
Je défirois les Dieux de la double Colline,
Et jamais Apollon n'en feroit de si beaux.

*a* Le Comte de Roscommon, Congreve, Swift, &c. pour la Littérature, Boyle, pour la Physique. Usserius, pour la Science Universelle, & mille autres.

Mais n'admirez-vous pas la confiance avec laquelle je vous préſente mes vers, après avoir ôſé attaquer les vôtres ? C'eſt qu'il eſt d'une très petite conſéquence que j'en faſſe de mauvais ou de bons ; au lieu, qu'il ne vous eſt pas permis, d'en faire d'autres que d'excellens: & que c'eſt un crime de Leze Majeſté Poëtique d'abuſer de ſon crédit & de ſa réputation, pour faire paſſer la fauſſe monnoye au lieu de la bonne.

Ah ! ſi j'avois hérité de quelques étincelles de ce feu ſacré qui vous échauffoit quand vous immortaliſiez le grand *Henri*, vous me verriez m'écrier dans un enthouſiaſme plus que Poëtique,

Pour chanter d'un Grand Roi les Exploits inouis,
Muſes, reveillez-vous au ſeul nom de LOUIS ;
Ne ventez point en lui l'éclat de ſa Couronne,
C'eſt l'effet du hazard : pour être ſur le Trône
Du reſte des Mortels on eſt peu diſtingué.
LOUIS fuit un éloge à d'autres prodigué.
Mais, dites que vaillant, généreux, doux, affable,
Roi ſans faſte & ſans pompe, humain, tendre, équitable,
Capitaine, Soldat & Monarque à la fois,
C'eſt le Pere du Peuple & l'exemple des Rois.
Jeune Heros, cours, vole au ſein de la Victoire,
Va combattre & punir le bélliqueux Germain.
Arrive, *b* environné de l'éclat de ta gloire,
Pour confondre l'*Autriche*, & fixer ſon deſtin,
Laiſſe parler ton nom, & fait taire ta foudre.
Montre lui ſeulement pour la réduire en poudre,
Le Vainqueur de Fribourg, d'Ypres & de Menin.

*b* Le Roi eſt arrivé à ſon Armée la veille de la Bataille qu'il a gagnée.

Des aſtres revoltés ainſi la Troupe altiére
Voulut du Dieu du Jour éclipſer la Lumiére, *c*
Pour diſſiper leur Ligne, il n'eut qu'à ſe montrer,
Il parut : dans la nuit on les vit tous rentrer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*c* La Deviſe du Roi eſt le Soleil.

---

(XXX.)

EXTRAIT *d'une Lettre de feu M.* de Saint Hyacinthe *à un de ſes amis, écrite de* Geneken *près de* Breda *le 10 Octobre 1745.*

» AVez-vous, Monſieur, le ſixiéme Volume » des œuvres de V***, où il dit dans des » inſtructions qu'il donne aux Journaliſtes, que » c'eſt M. *Sallengre* & non pas moi, qui eſt l'Au- » teur du Matanaſius, & que ce qu'on a ajouté » au commentaire (il entend la Déification d'*A-* » *riſtarchus Maſſo*) eſt une piéce digne de la plus » vile canaille, & faite par un de ces François qui » vont dans les pays étrangers deshonorer leur Pa- » trie & les Lettres ? J'ai été obligé de répondre à » cette belle anecdote, parce que mon ſilence en » auroit été un aveu tacite. Je l'ai fait par une Let- » tre imprimée *a* dans la 2. partie du XL. vol. de » la Bibl. françoiſe. D'où il eſt arrivé que l'accu- » ſation de M. de V*** & ma réponſe ayant ex- » cité la curioſité de voir ce qui l'avoit mis de » mauvaiſe humeur, on a été chercher dans le 2. » vol. du *Matanaſe* ce qui y avoit déplû à M. de » V***. Ce qu'on a d'autant plus aiſément trouvé

*a* Elle eſt inſérée ci-après, page 219.

» que cela avoit déja été indiqué dans la Voltero-
» manie *b*, & que depuis lors, on a appellé des
» V***, les Canes fortes, pour les distinguer
» des Canes de Roseau ; & qu'on dit *Voltariser*,
» au lieu de cette longue & vilaine circonlocu-
» tion, donner des coups de bâton, ou donner
» des coups de Cane : ainsi cet honnête-homme
» de Poëte aura enrichi notre langue de deux mots,
» dont en effet elle avoit besoin : on m'a même
» fait voir une Epigramme qui commence.

» Pour une Epigramme indiscrete,
» On *voltarisoit* un Poëte, &c.

» C'est ce qu'il falloit savoir pour bien enten-
» dre le fin de l'aventure, dont la narration a ex-
» cité la bile de M. de V***.

» Nos beaux Esprits continuent toujours à se
» divertir à ses dépens ; c'est véritablement, à cet
» égard là, le *Montmaur* de son siécle ; aussi m'a-
» t'on parlé du projet d'un ouvrage latin intitulé
» GARGILIUS MAMURA REDIVIVUS. Je voudrois
» le voir exécuté. En attendant voici encore deux
» piéces à sa louange, que j'ai reçues depuis peu.

*b* Voyez ci-dessus, page 51.

---

## ( XXX. )

## LETTRE *à M. D*** sur le* Temple de la Gloire, *de* V***, &c.

» HA ! Monsieur, que de belles choses créées
» & avortées sur notre Parnasse, depuis que
» je ne vous ai écrit ! Que de mauvaises piéces
» applaudies ! Que de pitoyables Académiciens

» inſtalés ! Que de nouveaux Débarqués au ſacré » Valon ! Que d'Invalides retirés ! Que de Héros » à bas, & que de Goujats parvenus ! C'a été une » véritable image de nos Guerres, pour la biſa- » rerie & la foule des Evénemens ; *& quorum* » *pars magna fui :* car je me ſuis fouré dans la » mêlée comme les autres, & j'y ai à peu près » auſſi bien figuré, & autant gagné qu'eux. V*** » ſelon ſa coutume, eſt celui qui a fait le plus de » bruit, le plus de beſogne, le plus de ſotiſes, » & le plus de profit. Les Penſions & les grands coups » de ſifflets ont été pour lui. Actuellement il eſt » encore au milieu de l'oprobre & de l'éclat de la » derniére production, pour laquelle la Cour a » fait une dépenſe à rebutter notre Controleur- » Général, & qui eſt de cent piques au deſſous de » ſa *Princeſſe de Navarre*, qui étoit au deſſous » du rien. Il a eu pour celle-ci la place d'*Hiſto-* » *riographe de France.* a Je ne ſais ce qu'on lui » donnera pour la derniére ; mais ſi la récompenſe » croit à proportion de l'impertinence, le Thré- » ſor Royal ne ſuffira pas. Cette derniére pro- » duction eſt un Opera qui a pour titre *le Temple* » *de la Gloire.* Si *le Temple du Goût*, jadis tant » & ſi juſtement vilipendé, n'étoit pour la ſageſſe » & la beauté un vrai *Temple de Salomon* : c'étoit » du moins un *Temple d'impudence*, & celui-ci » n'eſt qu'un *Temple de miſére*. . . . . . . . . . .

» Notre gros Abbé *Des-Fontaines*, ſon bon ami, » eſt mort avec la douce conſolation de laiſſer en

*a* Il eſt à ſouhaiter, pour l'avantage de la vérité Hiſtorique, qu'il n'écrive pas plus ſur ce ſujet, que n'ont écrit deux autres poëtes, *Boileau* & *Racine*, qui ont été revêtus du même Titre. L'Auteur de *la Bataille de Fontenoi* connoit-il la vérité?

» mourant des Elèves, qui berneront, auſſi bien
» que lui, M. le *Templier*. b

Je ſuis, &c.

## *MONOLOGUE.*

Les Diſtraits, les Foux, les Poëtes
Ont peine à retenir leurs Langues indiſcrétes.
Ces jours paſſés un de ceux-ci
Se parloit à lui-même & raiſonnoit ainſi.
Par tous les dons de la Nature,
Si l'on excepte ma figure,
Je ſuis un *Homme* bien *Gentil* ?
Ergo *Gentil-homme*, dit-il.
Cette illuſtre Etymologie.
Vaut bien ma Généalogie.
Pourquoi prôner, quand on peut mieux,
Les Pancartes de ſes Aïeux ?
Si mes Talens, ſi ma Sageſſe,
Sont mes vrais Titres de Nobleſſe,
Envain mille envieux Grimauds,
Prétendroient-ils s'inſcrire en faux.
Déja leur chetive Cohorte,
A deux battans m'ouvre leur porte ;
Près du Roi pair & compagnon,
Je vais paſſer pour ſon mignon :
Chez toutes les Têtes ſacrées,
On va m'accorder les entrées :
Comme en Pruſſe on me recevra,
Puis après on me chaſſera,
Enſuite on me rappellera,
Tant qu'à la fin & cætera.

*b* Il a fait trois Temples, *le Temple du Goût*, en vers & en Proſe, qui eſt dans le Tome IV. de ſes Ouvrages, le *Temple de l'Amitié*, petit Poëme qui ſe trouve dans le même Volume, & *le Temple de la Gloire*, impertinent Opera-Balet.

## (XXXI.)

### LETTRE *de M. de* SAINT HYACINTHE *à M. de* V***.

MONSIEUR DE V***.

UN de mes amis m'envoye l'extrait de ce que vous dites de deux de mes Ouvrages dans le ſixiéme volume des vôtres. Je trouve que vous y parlez d'une maniére digne de vous, mais qu'il ne convenoit pas de faire imprimer. C'eſt ainſi que mon ami en juge auſſi. Voilà ſes propres termes. *C'eſt une plaiſante choſe que* V*** *ſe mêle de donner des avis à un Journaliſte, & qu'il l'exhorte à publier des fauſſetés & des calomnies.*

Quelle eſt votre imprudence, MONSIEUR, d'aller dire que je n'ai pas fait un Livre dont, depuis plus de trente ans, il eſt de notoriété publique que je ſuis l'Auteur ? N'eſt-ce pas, pour me ſervir d'une expreſſion qui ſente le *Matanaſius*, n'eſt-ce pas, dis-je, vouloir *arracher à Hercule ſa maſſue.*

Ignorez-vous que M. *Pierre* GOSSE Libraire de la *Haye*, qui a fait la premiére Edition du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, vit encore, qu'il étoit ami particulier de M. *de* SALLENGRE, qu'il connoiſſoit tous ceux qui ont commencé avec moi le *Journal Littéraire ;* que ſi le Commentaire ſur la Chanſon *l'autre jour Colin malade*, avoit été l'Ouvrage de la petite Société qui travailloit à ce Journal, M. *Johuſon* qui en étoit un des Auteurs, en même tems qu'il en étoit le Libraire, auroit ſans doute imprimé ce Commentaire ?

Pouvez-vous douter que M. HUSSON Libraire à la *Haye*, dont le Pere acquit le droit de réimprimer *le Chef-d'œuvre*, ne déclare pas que feu son Pere n'en avoit jamais reconnu d'autre Auteur que moi ; que c'est avec mes corrections ou mes additions que les éditions qu'il en a données, ont été faites ?

Enfin, MONSIEUR, êtes-vous sûr qu'il n'y a plus au monde personne de ceux qui m'y ont vû travailler, & pouvez vous douter que c'est de la propre bouche de ceux qui m'y ont vû travailler, que le Public a sçu que j'en étois l'Auteur ?

Vous pouriez trouver des personnes à *Paris* qui vous diroient, que j'entendois parler de cet Ouvrage, que je le voyois attribuer à M. *de* FONTENELLE, à M. *de* CROUZAS, à M. *de* LA MONNOYE, sans que je fisse connoître de qui il étoit, quoique rien ne pût flater davantage un jeune homme, dont ce Livre étoit un coup d'essai, que l'éclaircissement d'une méprise qui lui faisoit tant d'honneur. On n'a sçû qu'il étoit de moi que long-tems après que le succès de ce Livre avoit excité la curiosité de sçavoir qui l'avoit fait. Si un autre que moi en eût été l'Auteur, il avoit le tems de se faire connoître. L'applaudissement qu'on donnoit à cet ouvrage, y invitoit. Croyez-vous en bonne foi, qu'un succès aussi heureux eût trouvé un Auteur assez indifférent pour souffrir qu'un imposteur se le fût attribué ? & que l'Anecdote vous en eût été confiée pour ne la divulguer qu'au bout de trente ans. En vérité, cela est risible. Que si dans la suite je m'en suis avoué l'Auteur sans aucune façon, c'est qu'il étoit inutile de le dissimuler, cela étoit déja trop connu ; que d'ailleurs le Livre

ne me faiſoit qu'honneur & que j'ai toujours crû qu'un honnête homme pouvoit bien ne point publier ſon nom en publiant ſes Ouvrages, mais qu'il ne devoit jamais ſe faire une peine de les avouer, parce qu'il n'en faiſoit jamais qu'il dût deſavoüer; c'eſt pourquoi je n'ai mis mon nom à aucun de mes Ouvrages qu'à un ſeul, encore n'eſt-ce qu'au bas d'une Epitre dédicatoire, où j'ai crû qu'il étoit plus reſpectueux de le mettre que de le ſupprimer; c'eſt ainſi d'ailleurs que je n'ai fait nulle difficulté de dire que j'étois l'Auteur des Livres que j'ai faits lorſqu'on me l'a demandé; mais que j'en ai entendu quelquefois parler favorablement à gens qui ne ſavoient pas que j'en étois l'Auteur, ſans leur avoir appris que celui-là même, devant qui ils en parloient, les avoit écrits.

Quand même on ne ſauroit pas auſſi parfaitement qu'on le ſait, que j'ai fait le Commentaire ſur lequel vous donnez de ſi belles inſtructions à vos Journaliſtes, j'oſe aſſurer que nuls de ceux qui le liront & qui ſauront lire, ne croiront votre Anecdote vraie. Il n'y a perſonne qui ne ſente qu'un Ouvrage dont le ton très-difficile à ſoutenir eſt néanmoins auſſi également ſoutenu, où la même ironie qui commence dès le premier mot du Titre, continue juſqu'à la fin avec le même ſérieux & le même badinage, ſans aucune diſcordance, ne peut être l'Ouvrage de pluſieurs. Il ne faut pas être fort habile pour ſentir que celui, qui a fait le Commentaire d'une ſeule demi-ſtrophe, eſt le même que celui qui a commenté toute la Chanſon. Quoique votre *Temple du Goût*, ſurtout, m'ait convaincu que vous avez ſouvent le goût très-dépravé, je ne puis croire que vous

l'ayez au point de méconnoître ce qui est l'Ouvrage d'un seul d'avec ce qui est l'Ouvrage de plusieurs. Non, cela ne se peut. Aussi tout ce que je remarque ici n'est que pour vous faire voir votre imprudence, & non pour vous faire voir la fausseté de votre Anecdote; Vous savez trop bien & mieux que personne, combien elle est fausse. Vous connoissez celui de qui vous la tenez.

Après cette Anecdote si imprudemment hazardée, vous donnez à votre Journaliste un conseil que vous fortifiez d'un jugement, où il entre un peu de passion, du moins cela me paroit à n'en juger même que par les termes. *Si*, dites-vous, *on ajoute à cette plaisanterie* ( c'est-à-dire au Matanasius ) *une infame Brochure*, ( c'est-à dire la Déification d'Aristarchus Masso ) *digne de la plus vile canaille & faite sans doute par un de ces mauvois François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer les Belles-Lettres & leur Patrie, faites sentir l'horreur & le ridicule de cet assemblage monstrueux.* Il y a long-tems que je vous ai averti, MONSIEUR, que votre stile n'étoit ni assez régulier dans la construction, ni assez exact dans le choix des termes. Comment osez-vous dire que *la Déification d'Aristarchus Masso*, est une *infame* Brochure? Que signifie *infame*, je vous prie, à l'égard d'une piéce où on ne prêche assurément pas la débauche & où il ne s'agit de rien qui en approche? *La Déification d'Aristarchus Masso* est un Ouvrage d'imagination. C'est une fiction inventée pour représenter les défauts ausquels des gens de Lettres se laissent aller. On y voit la présomption & les extravagances, dont l'excès & le ridicule devroient corriger ceux qui prétendent

s'élever au-deſſus des autres par leur ſavoir & qui ſe mettent au-deſſous par leur déraiſon. On trouve dans cette Déïfication un peu de mythologie & de critique Littéraire ; voilà tout. La piéce peut être mal imaginée, mal exécutée, mal écrite. La Critique peut n'y pas être judicieuſe, mais cela ne s'appellera jamais une *infame* Brochure par quelqu'un qui ſait le François, à moins que quelque paſſion ne lui faſſe outrer la ſignification des termes.

Quand vous ajoutez qu'elle eſt *digne de la plus vile canaille*, faites-vous réflexion que vous dites groſſiérement une injure à tous ceux qui ne jugeant pas comme vous de cette Déïfication, peuvent trouver du plaiſir à la lire ? Car les goûts ſont differens. J'ai vû des perſonnes que vous n'oſeriez aſſurément traiter de canaille qu'à quelques lieuës de diſtance, qui croïoient qu'il y avoit dans cette piéce autant de gayeté, plus d'art, & plus de ſavoir que dans le Commentaire ſur *le Chef d'œuvre*, & qu'elle avoit dû coûter beaucoup plus à ſon Auteur. Mais quand cette Déïfication ſeroit une mauvaiſe Brochure, il eſt néanmoins certain qu'elle n'eſt point une *infame* Brochure, & que par égard pour la diverſité des goûts, vous n'auriez pas dû vous expoſer à offenſer d'honnêtes gens en diſant, qu'elle eſt *digne de la plus vile canaille*. Si vous vous piquez de bien écrire, convenez que cette expreſſion eſt déplacée & qu'elle n'eſt pas noble.

Vous dites enſuite que cette *infame Brochure digne de la plus vile canaille*, eſt *faite ſans doute par un de ces mauvais François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer les belles Lettres &*

*leur Patrie.* Ceci me regarde personnellement ; car vous savez très-bien, Monsieur, que je suis l'Auteur de la Déïfication. Vous le savez, dis-je, & vous le savez très-bien. Je pourrois le prouver par votre propre Ecriture. Vous le savez, dis-je, & comment avez-vous l'imprudence d'en parler, & d'en parler en des termes qui seroient injurieux s'ils ne venoient pas d'un homme comme vous & qu'il ne s'adressassent pas à un homme comme moi. Ne savez-vous pas que celui qui ne peut être injurié ne peut injurier personne ? Cette réflexion devroit vous guérir du plaisir que vous avez à dire des choses offensantes, de même que de celui que vous avez à en inventer.

Si ceux de qui j'ai l'honneur d'être connu, voïent que c'est moi que vous voulez indiquer par *un de ces mauvais François qui vont dans les Païs étrangers deshonorer les belles Lettres & leur Patrie*, ils riront de votre malignité & s'ecrieront, *voilà bien V**, on le reconnoit.* Si ceux qui liront ce que vous dites de ce *mauvais François*, ignorent que c'est de moi que vous voulez parler, c'est par rapport à eux & à moi comme si vous n'en parliez pas. Ainsi, Monsieur, vous voïez qu'il y a beaucoup d'imprudence à vous occuper à écrire des choses qui ne prouvent rien, ou qui ne prouvent que le plaisir que vous avez à débiter des calomnies contre ceux qui ont l'honneur de vous déplaire.

Je ne suis pas assez heureux pour faire honneur à ma Patrie, ni aux belles Lettres, mais je puis dire que s'il suffisoit de les aimer beaucoup pour leur faire beaucoup d'honneur, personne assurément

ment ne leur en feroit plus que moi. J'ai voulu fervir l'une. J'ai toute ma vie cultivé les autres. Si mes offres de fervice en *France* reçus avec tant de diftinction d'abord, n'ont pas été agréés dans la fuite, c'eft peut-être un effet de l'envie ou de la calomnie, ou c'eft peut-être auffi qu'en m'aprofondiffant davantage, on a reconnu que ma capacité n'égaloit pas mon zéle.

Si les progrès que j'ai fait dans les Sciences ne font pas confidérables, c'eft faute de talens & non pas faute d'application. En cela plus louable, quoique moins heureux, que ceux qui y font de grands progrès fans beaucoup de peine. Ainfi mes deffeins font louables, lors même que le fuccès n'en eft pas heureux, & fi je ne fais pas honneur à ma Patrie ni aux Lettres, il eft fûr que je ne les deshonore pas.

Je ne fuis jamais forti de *France* par la crainte que quelque Decret m'empêchât de me promener aux Thuilleries. Si j'avois eu le malheur de le mériter, ce n'auroit été fans doute que par l'infraction à quelque loi qui m'auroit rendu coupable fans me rendre criminel, & alors quand j'aurois été un auffi grand Poëte que *Racine* ou que *Defpreaux*, mon refpect pour ma Patrie & la juftice que je me ferois rendu, m'auroient empêché de me repréfenter dans la Vignette de mon principal Ouvrage, comme un Cygne qui paffe la Mer pour éviter les bêtes féroces. Je n'ai jamais eu la baffeffe de louer les Nations étrangéres aux dépens de la mienne, de prodiguer à leurs grands Hommes des louanges en déprimant ceux qui font l'honneur à la *France*. Je n'ai jamais fait de vers pour m'écrier en les finiffant :

Dieux ! Pourquoi mon Païs n'eſt-il plus la Patrie
Et de la gloire & des Talens ?

J'ai par un ſeul trait un peu trop loué une fois les Anglois, je l'avouë, mais ils m'en ont corrigé, & j'ai réparé mon erreur.

A l'égard des Lettres, vous ſçavez que je n'ai point fait le *Temple du Goût*, que je n'ai point écrit pour prouver l'immortalité de l'Ame, en faiſant valoir de mon mieux ces miſérables raiſonnemens, qui par une ſorte d'apparence jettent néanmoins dans l'Athéiſme moral, ceux qui ne ſavent pas ce que c'eſt que raiſonner. Je n'ai fait aucun Ouvrage dont je doive rougir, aucun que je doive deſavoüer. Ah, Monſieur de V***, ſi je voulois faire le portrait d'*un mauvais François qui deshonore les Lettres & ſa Patrie* (& en cela d'autant plus coupable qu'il auroit pû leur faire honneur) que cela me ſeroit facile. Je ſai où en trouver l'original. Vous le connoiſſez. Malgré la rudeſſe de mon pinceau vous ſeriez frapé de la reſſemblance. Je ſai où trouver des Factums de Libraires tant imprimés que manuſcrits, j'en ai même que j'ai empêché un Libraire de faire paroître. Je ferois venir pluſieurs Gazettes Angloiſes. Je parcourrois des Ouvrages où je copierois fidélement ces traits ſaillans qu'on ne peut méconnoître. J'y joindrois des Anecdotes qui ne vous ſont point inconnues. J'y ajouterois le caractére qu'a fait de cet original un Seigneur de la Cour ; je le conſerve en Manuſcrit, & n'ai point voulu le faire imprimer dans un Recueil où il avoit ſa place naturelle, & ſur le tout je ferois paroître une certaine déclaration publiée, ſi je ne me trompe,

dans *le Journal Univerſel*, par un homme qui vouloit être de l'Académie Françoiſe, & qui a vainement ſollicité pluſieurs fois pour y être reçu. Mais ce portrait ne ſeroit aſſurément pas le mien.

Je finis, Monſieur, une Lettre qui eſt déja ſi longue qu'elle vous aura peut-être ennuié. Je vous aſſure que mon deſſein n'avoit point été de vous écrire, ni de faire aucune remarque ſur *vos avis aux Journaliſtes.* Mais puiſqu'on m'en a fait charger, permettez que je vous repréſente encore votre imprudence. Si j'oſois me ſervir d'un proverbe très-bas, je vous dirois qu'*il ne faut point réveiller le chat qui dort.* Le proverbe eſt bas & la comparaiſon n'eſt pas noble. Mais le ſens en eſt très-bon, il ne faut pas avoir autant de pénétration que vous en avez, ni ſavoir ce que vous ſavez pour en comprendre la force. Je ne vous dis rien, je ſuis tranquille. Pourquoi faites-vous imprimer que je ſuis *un de ces mauvais François qui vont dans les Pays étrangers deshonorer leur Patrie & les Lettres* ?

Je vous abandonne les deux volumes du *Matanaſius*, ſi vous le voulez, & tous mes autres Ouvrages; dites-en ce qu'il vous plaira, c'eſt l'affaire du Public. Mais pour le reſte, ſi cela vous attire quelque diſcuſſion qui vous ſoit deſagréable, *ne vous en prenez qu'à vous-même.* Je vous ai déplu par ce qui auroit dû mériter votre attachement & votre reconnoiſſance. C'eſt un malheur, mais il eſt plus grand pour vous que pour moi. Après ce qui s'eſt paſſé à *Paris*, il y a ſept ou huit ans, je croyois que vous m'aviez fait l'honneur de m'oublier. C'étoit le meilleur parti que vous euſſiez à prendre. Permettez-moi de vous

y exhorter, je vous le demande même en grace. Si vous ne le prenez pas & que vous ayez l'imprudence de hazarder encore quelque Anecdote, jevous avertis que j'en écrirai aussi quelques unes *a* qui ne seront point douteuses, de grands noms des noms inconnus & des personnes qui ne sont point encore où est feu M. *de* SALLENGRE, pourront en attester la vérité. Ces Anecdotes sont si singuliéres, que le Public les lira avec un très-grand plaisir : je ne crois pas qu'elles vous en fassent beaucoup. Pour moi je vous assure que je ne les publierai qu'à regrèt, parce que quoiqu'il y ait quelque chose de très singulier & de très-plaisant, j'ai des choses plus utiles à faire. Mais enfin quand j'en aurai pris le parti je m'en acquitterai de mon mieux, & ce parti est pris si vous ne m'accordez pas la grace que je vous demande. Faites-moi donc l'honneur de m'oublier, je vous prie ; ne vaut-il pas mieux m'oublier que de penser, que je ne suis pas votre très humble & très obéissant serviteur.

SAINT HYACINTHE.

*A Geneken ce 16. Mai 1745.*

*a* La plûpart des piéces de ce Volume ont été recueillies par l'Auteur de cette Lettre du Cabinet duquel elles ont été tirées par un ami de M. de V*** dont nous les tenons.

---

## (XXXII.)

### LA PALINODIE INUTILE. *a*

OUi je dis que la *Henriade*
Est au-dessus de l'Iliade ;

*a* C'est V***. qui parle ou qu'on fait parler, suivant la con-

Que nul n'a mieux chanté que moi
La Bataille de *Fontenoi* ;
Qu'en tous genres de Poëſie,
Je fais pâlir la Jalouſie ;
Et qu'admiré, chéri des Grands
Un Pape, un Roi ſont mes Garans *b*.
Pourquoi des Faquins, dont j'enrage !
Me refuſent-ils leurs ſuffrages ?
J'entends ſe récrier les Sots,
Les *Scrupuleux* & les Bigots,
Sur mes Lettres Philoſophiques ;
Peut-être trop ſcientifiques.
Oh! ſi pour les amadoüer,
Il ne faut que déſavouer,
Me voilà prêt : je les renie ;
L'*Athenaïs* & l'*Uranie*,
La *Calomnie*, & cætera,
Mais j'ai beau me donner aux Diables,
Tous vilains cas ſont reniables ;
Je n'en ſuis point cru pour cela.

noiſſance qu'on a de ſes ſentimens, ſur la Religion, dont il ne s'eſt guères caché & qu'on l'a pluſieurs fois entendu ſoutenir avec feu.

*b* Il fait quel fond il y a à faire ſur les Garanties & ſur les Garans.

# VOLTARIANA

OU

*ELOGES AMPHIGOURIQUES,*

DE

# FR. MARIE ARROUET

Sieur de Voltaire, Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, &c. &c. &c. &c. &c.

*DISCUTÉS ET DÉCIDÉS*

Pour ſa Réception à l'Académie Françaiſe.

*NOUVELLE ÉDITION,*

Augmentée d'une Piéce très-intéreſſant.

*II. PARTIE.*



A PARIS.

CIↃ CCCCCCC XXXXVIIII.



# SECONDE PARTIE.

( I. )

## *OMNIS HOMO MICHEL MORIN.*

MA foi, V*** eſt un grand homme !
Il n'eſt de Paris juſqu'à Rome
Aucun mortel ſi fortuné,
Ni de talens mieux guerdonné.
De ſcience infuſe il ſe pique,
Ce n'eſt que ſalpêtre & que feu ;
Quatrain, Sonnet, Poëme Epique ;
Tout cela pour lui n'eſt qu'un jeu :
En huit jours Piéce Dramatique; (*a*)
L'Hiſtoire lui coûte auſſi peu.
*Machiavel* en Politique,
Il lui donneroit la leçon.
Du Goût oracle fantaſtique
Dans une Pagode comique
Gît Idole de ſa façon.
Aigle ſubtil, Linx en Phyſique ;
A tous il explique à coup sûr
De *Newton* le ſyſtème obſcur.

(*a*) Poëme de *la Bataille de Fontenoi*, dont on trouve une critique badine I. Part. No. 27. & une autre très-raiſonnée No. 29.

Saine Morale théorique (*b*)
Voltigeant par ſaut & par bond,
Quoique contraire à ſa pratique,
De ſon ſavoir vaſte & profond
Eſt une autre preuve authentique.
Stellionnaire (*c*), ami du Bien,
( Que s'il vous dit qu'il n'en eſt rien,
*Jore* & *Ledet*, dans leur Replique,
Soutiendront qu'ils le ſavent bien. )
Deïſte, Athée & Fanatique,
Nouveau *Capanée* il s'applique
A morguer un Dieu qui l'attend.
Il brave tout : haine publique;
Religion, Gouvernement :
Pour ſa licence frénétique,
Tantôt coffré, tantôt errant;
Et ſoutenant thèſe gaulique
Dont *Chabot* (*d*) fut le Préſident.
Enflé de ce laurier cauſtique
A d'autres honneurs il prétend.
Houzai ! pour ce Protée unique,
Son éloge ne peut tarir :
Mais c'eſt aſſez en diſcourir :
Concluons, & diſons en ſomme
Ma foi, V*** eſt un Grand homme.

(*b*) Semée par-ci par-là dans ſes ouvrages.

(*c*) Richelet dit *Stellionnaire*; celui qui vend la même choſe à différentes perſonnes, comme a fait V*** de ſes Ouvrages.

(*d*) Le Pr. de *Rohan* qui lui fit donner des coups de Cannes, devant l'Hôtel de *Sully*, comme on peut voir ci-après page 5. dans le *Triomfe-Poëtique*.

## (II.)

## CONTE.

DEs long tems un fameux *Templier* ;
( C'eſt-à-dire un faiſeur de Temple,)
Dont on ne voit que peut d'exemples,
Rodoit au tour d'un Attelier ;
Malgré les quarante Manœuvres
Il prétendoit ſe placer là,
Comptant bien que tous ces Chèfs-d'œuvres
Lui ſerviroient de Quinola (*e*)
Mais *Athénaïs*, *Uranie* (*f*)
Y mettoient toujours le hola.
Enfin après mainte avanie,
Un beau matin on l'inſtala.
Comment, dit Roch, comment cela ?
C'eſt, qu'avec un air Hippocrite,
Il a ſçu faire, en chatemite,
Salamalec à Loyola. (*g*)

(*e*) Sobriquet qu'on donne à un Meneur de Dames chez le Bourgeois, ce qu'on nomme Ecuyer chez les Grands.

(*f*) Voyez la Lettre de Rouſſeau I. Part. pag. 94.

(*g*) Comme on peut le voir dans ſa Lettre au *P. la Tour*, raportée dans la I. Partie No. 23.



(III.)

## AVIS AU TEMPLIER.

DU Temple de la Gloire & du Temple du Goût
L'extravagante architecture
Exécutée à l'avanture
Fait siffler l'ouvrier par tout :
Qu'il entreprenne la structure
D'un autre Temple pour l'Orgueil ;
On lui promet un bon accueil,
S'il travaille d'après nature.

(IV.)

## EPIGRAMME.

ETre élu des Quarante, ah ! Dieu, quelle fortune,
On sacrifieroit tout à cette Ambition,
Un Appellant renonce à sa Réligion,
Un Athée en prend une.



Pour rester en si beau chemin
Il faudroit être lâche ;
Quand la faveur tient par la main
C'est un sot qui la lâche.



Vous souhaitiez d'être gravé
Au Temple de Mémoire,
Vous y voilà tout arrivé

Par la honte ou la gloire ;
Oh ! qu'importe pour la facon
Vous voilà fameux dans l'Histoire.

---

## ( V. )

## Le Triomfe Poetique.

*Tel qu'il est venu à notre connoissance en 1729. avec les* Variantes *pour l'an 1749. au bas des Pages.*

M*Omus* ( *h* ) instruit par les Gazett
Du Triomphe que de nos jours
*Paris* ( *i* ) décerne aux grands Poëtes ,
Fait , par ses Crieurs & Trompettes ,
Publier , dans les Carrefours
La rare & poëtique fête ,
Qu'au *Sieur A** il* ( *k* ) apprête.
*Le jour* ( *l* ) de la Lune de Mars
*Le plus* ( *m* ) venteux & variable ;
*Eclairé* ( *n* ) de rayons blaffards ,
*Est assigné comme* ( *o* ) sortable
*A ce Triomphe incomparable.* ( *p* )
D'un Alguazil & trois mouchars
On verra partir le Quadrille
De la porte de la Bastille ;
Palais dont ces Introducteurs
Au Poëte ont fait les honneurs.
Un soufflet , * mesquine voiture ,

[ *h* ] Paris. [ *i* ] Rome. [ *k* ] Lucain François elle.
[ *l* ] Le 20. [ *m* ] Lune venteuse. [ *n* ] Jour luisant.
[ *o* ] Jour au Triomfateur. [ *p* ] Vers ajouté.
* Allusion au Soufflet que V*** a reçu de *Poisson* Comédien.

Non ſur deux flageollets il flotté
Sera le char de l'Appollon ,
Chargé de grotesque peinture :
Girouettes au pavillon ,
Sur les panneaux en beau blazon
Sera le timbre héréditaire
Du Fief *qu'on appelle V**** , ( *q* )
Fief dont l'Empire Calotin
L'inveſtit comme *Suzerin* , ( *r* )
Et *que Torſac ,* en ( *s* ) ſes Annales
Place au bout des Terres Auſtrales.
Voici l'attelage du char :
Une Chevre dans le brancard ,
Chevre bondiſſante & pelée ,
Un Levrier à la Volée.
Derriere le Triomphateur
*Tiriot honnête perſonne* ( *ſ* )
*Son très-fidéle colporteur*
L'affublera d'une couronne
Faite de houx & de laurier ;
Cet aſſemblage ſingulier
Dénotant le double genie
D'Epopée & de calomnie.
Badauts , battez des mains ici ;
Place à *V**** ( *t* ) , le voici.
Qui dites vous ? Cette momie ?
*Ce Spectre* ( *u* ) ? Oui : L'œconomie
La ſoif de l'Or le ſéche ainſi ,
Et le corroſif de l'envie.
Eſt-il aſſis , debout , couché ?

( *q* ) Qui n'a nul Cenſitaire. ( *r* ) Souverain.
( *s* ) Et Fief , qu'*Aimon* , en
( *ſ* ) Le petit Clerc , ſon Colporteur , perſonne mince & ſubalterne.
( *t* ) A l'Apollon. ( *u* ) Il vit pourtant d'œconomie.

Entouré d'une redingotte
Qu'à Londre il eut à bon marché!
Son corps tout disloqué balotte ;
Sa machoire à vuide grignotte :
Son regard eſt effarouché.
Vous reconnoiſſez Don Quichotte
Qui dans la cage eſt attaché.
*Le Sec cadavre eſt acroché* ( *v* )
A ſa rapiere encor pucelle.
Il rêve , il ſiffle , il vous appelle.
Badauts , battez des mains ici ,
Place à *V**** ( *w* ) le voici.
Mais on fait alte , & l'équipage
Arrête à l'Hôtel de Sully ;
*Place* , *où V**** ( *x* ) eut l'avantage
D'être par *Chabot* (*y*) annobli
Selon l'accolade ſauvage
Par laquelle Monſieur Jourdain
Fut reçu Turc & Paladin.
On tourne au Palais mais bien vîte
On le paſſe ; car le Rimeur
Seroit bleſſé d'y voir le gîte
De ſes Frère , Beau-frère , & Sœur
Bourgeois qui lui font mal au cœur.
Tirons donc vers la Comédie.
Là *ſeront* ( *z* ) peints en effigie
( *a* ) *Poiſſon le fils & Beauregard**
Dont *A*** ( *b* ) avec un dard
Pourra balaffrer la *peinture* ( *c* )
En *troc de certaine* ( *d* ) bleſſure

( *v* ) *Retranché.*
( *w* ) A l'Apollon. ( *x* ) Ou mon Héros. ( *y* ) Un Grand.
( *z* Sera. ( *a* ) Un Auteur mauvais goguenard.
* Voyez le paſſage de la *Déification d'Ariſtarchus Maſſo raporté* à la page 51. I. Part.
( *b* ) Le Poëte. ( *c* ) Figure. ( *d* ) En échange de la.

Qu'au visage il eut de *leur* (*e*) part.
Venez Savante Académie
*Encensez-le* (*f*) sur votre Seuil.
Bon. Ces Messieurs lui font l'accueil
*Et l'excuse la plus* (*g*) polie,
*Pour* (*h*) n'avoir pas incorporé
*Chez eux un mortel si taré* : (*i*)
*V**** (*k*) avec mépris les traite.
C'est vos jettons que je regrette
Adieu Messieurs les Beaux Esprits
*Trop sots pour connoître mon* prix. (*l*)
Mais Ciel ! qui bouche les passages ?
Qu'entendons-nous ? Quelles clameurs !
Haro sur le Roi des Rimeurs,
On veut l'arrêter pour les gages.
C'est un monde de Souscripteurs
De Libraires, & d'Imprimeurs,
*Citans des Vols des* (*m*) brigandages.
Paix Coquins. N'a-t-il pas promis
De rendre tout ce qu'on a mis ?
Que n'attendez-vous je vous prie ?
He quoi ! S'il avoit ramassé
Tous les fonds de la Lotterie,
Ne vous eut-il pas remboursé ?
Paix-là. Quelle criallerie !
Monsieur l'Exempt & vos mouchards
Délivrez-nous de ces braillards.

(*e*) Sa.
(*f*) Pour l'encenser. (*g*) Et même excuse très-
(*h*) De (*i*) Un Lyrique si célébré.
(*k*) Mais avec un mépris il.
(*l*) Vous m'avez refusé vos Prix.
[*m*] Victimes de ses,

Mais en vain. La *Tourbe* ( *o* ) indocile
Ne ſe payant point de raiſons ,
Notre Alguazil en homme habile
Cherchant au Poëte un azile
Le niche aux petites maiſons.

( *o* ) Troupe

---

( VI. )

MONSIEUR,

» TOus les momens de votre vie ſont autant » de triomphes Poëtiques ; votre Muſe uni» verſelle a embraſſé tous les *Genres*, l'*Epique* , » le *Dramatique* , le *Lyrique* , que ſais-je ? Votre » noble audace a percé les Myſtéres les plus inac» ceſſibles à l'intelligence humaine. Quel hon» neur pour l'Académie , ſi elle pouvoit écrire » dans ſes faſtes immortels un NOM auſſi célé» bre que le vôtre ! Pénétré d'admiration pour de » ſi rares talens, Elle n'eſt pas moins touchée » que Vous , des inconvéniens qui vous ont ſé» paré d'Elle juſqu'ici. Je ne diſcuterai point la » nature , & la qualité de l'obſtacle, qui s'oppo» ſoit à notre alliance. Tirons le rideau ſur des » objèts facheux , qui ne juſtifient que trop votre » triſte excluſion. Nous nous contenterons d'ac» cuſer , avec vous , la néceſſité , ſous qui tout » doit fléchir , & nous penſons bien que vous » n'êtes pas d'humeur à ſoupçonner la ſincérité » de nos regrèts , & de notre eſtime.

» Nous ne diſſimulerons point , Monſieur , » combien vos empreſſemens redoublés , ont re-

» levé le prix de nos Places, un peu rabaiſſées par » l'indifférence de quelques Auteurs connus. Ils » ont cherché l'honneur dans d'autres ſources; » mais vous avez ſenti que notre Compagnie » étoit l'*unique Temple de la Gloire.* Auſſi nous » vous tenons compte, M. de vos démarches, de » vos inquiétudes, de vos ſupplications, pour » apaiſer des Ennemis; de vos menées pour ſéduire » vos Amis, de tant de courſes dans la Ville, & de » voïages furtifs à la Cour, de tant d'Emiſſaires » emploïés, de tant de Troupes *Auxiliaires* con» voquées, depuis le Cabinèt des Grands, & les » Toilettes des Dames, juſqu'aux Caffés de *Paris;* » de votre Profeſſion-de-Foi ſi édifiante pour les » Incrédules; de votre Commerce avec les Ban» quiers en Cour de *Rome*, pour obtenir votre » abſolution. Nous voulons bien oublier qu'il » vous importe d'avoir la Sauve-Garde Académi» que, contre les recherches importunes des Ar» gus de Thémis. Nous vous avoüons même l'ex» trême beſoin que notre Corps avoit d'un Gé» nie diſtingué.

» En vérité, Monſieur, vous vous y êtes pris » trop tard. Auſſi que ne vous êtes-vous propo» ſé à l'Academie, avant toutes vos traverſes? » L'Ame de nos Scrutins, la cabale ſi néceſſaire à » tant d'autres, eut été pour vous inutile. Nous » vous euſſions peut-être épargné bien des déſaſ» tres. Qui ſait ſi l'Eſprit d'une Société ſage & » réglée n'eut pas influé ſur le vôtre, ne vous eut » pas inſpiré quelque tolérance pour le Culte & » les Uſages reçus? S'il n'eut pas enchéri ſur » cette indépendance Républiquaine, pour allier » enfin le Citoïen à l'Auteur? S'il n'eut pas cal-

» mé cette démangeaiſon d'immoler, ſans ceſſe,
» notre Nation à la riſée de nos voiſins, qui
» vous en ſavent ſi peu de gré, & qui vous ont
» vendu ſi cher un azile? Vous euſſiez même fait
» l'honneur à votre famille de garder ſon nom.
» Vous le quittâtes au tems de votre prémière
» avanture. Quelle foule de ſurnoms vous auriez,
» Monſieur, ſi chaque époque de votre vie vous
» coûtoit un traveſtiſſement? celui auquel vous
» paroiſſiez vous en tenir, vous raproche un peu
» de PERSE, ce fameux Satirique de *Rome*. Vo-
» tre Satire s'eſt égaïée plus d'une fois ſur nous.
» Vous nous avez mal à propos *embourbés* (*)
» *dans le limon du Parnaſſe*. Quoiqu'il en ſoit,

(*) LE BOURBIER.

*Satire imprimée contre l'Académie.*

Pour tous Rimeurs habitans de Parnaſſe,
De par Phœbus il eſt plus d'une place;
Les rangs n'y ſont confondus, comme ici,
Et c'eſt raiſon: feroit beau voir auſſi
Le fade Auteur d'un Sonnet ridicule
Sur même lit couché près de Catule.
Ou bien la M** aiant l'honneur du pas,
Sur le Harpeur ami de Mécenas.
Trop bien Phœbus fait de ſa *République*,
Régler le rang, & l'Ordre Hiérargique,
Et diſpenſant honneur & dignité,
Donne à chacun ce qu'il a mérité,
Au haut du Mont ſont Fontaines d'eau pure,
Rians jardins, non tels qu'à Chatillon,
En a planté l'Ami de Crébillon;
Et dont l'Art ſeul a fourni la parure.
Ce ſont Jardins ornés par la nature,
Ce ſont Lauriers, Orangers toujours verds.
Là ſéjournez, gentis faiſeurs de Vers,
*Anacreon*, *Virgile*, *Horace*, *Homère*,
(Vous qu'à genoux le bon Dacier revére)

» nous reconnoiſſons que vous régnez ſur le *som-*
» *met de cette Montagne.* Nous vous félicitons

D'un beau Laurier y couronnent leur front.
Un peu plus bas, ſur le penchant du Mont,
Eſt le ſéjour de ces Eſprits timides,
De la raiſon partiſans inſipides,
Qui compaſſés dans leurs vers languiſſans,
A leur Lecteur font haïr le bon ſens.
Adonc, Amis, ſi quand ferez voyage,
Vous abordez la Poëtique Plage,
Et que la M** aïez déſir de voir,
Retenez bien, quel eſt ſon manoir,
Là ſes Conſors ont leurs têtes ornées
De quelques fleurs preſqu'en naiſſant fanées;
D'un ſol aride incultes nourriſſons,
Et dignes prix de leurs fades chanſons?
Cettui Païs, n'eſt Païs de Cocagne.
Il eſt enfin au pied de la Montagne,
Un *Bourbier* noir, d'infecte profondeur,
Qui fait ſentir malplaiſante odeur,
A un chacun, fors à la Troupe impure,
Qui va nageant dans ce Fleuve d'ordure.
Et qui ſont-ils ces Rimeurs diffamés?
Pas ne prétends que par moi ſoient nommés.
Mais quand verrez Chanſonniers, Faiſeurs d'Odes;
Rauques corneurs de leurs vers incommodes.
Peintres, Abbés, Brocanteurs, *Jettonniers* [*a*]
D'un vil Caffé ſuperbes Cazaniers,
Où tous les jours contre *Rome* & la *Grèce*,
De mal-diſans ſe tient Bureau d'adreſſe,
Direz alors, en voyant tel gibier;
Ceci paroit Citoïen du *Bourbier*.
De ces Grimauds la croupiſſante race,
En cettui Lac inceſſamment croaſſe,
Contre tous ceux qui d'un vol aſſuré,
Sont parvenus au haut du Mont Sacré.
En ce ſeul point cettui Peuple s'accorde,
Et va cherchant la fange la plus orde,
Pour en noircir les Menins d'Hélicon,
Et polluer le Thrône d'Appollon,

[*a*] Pour déſigner les *Académiciens*, qui reçoivent un *Jetton* à chaque Aſſemblée.

» mêmé d'avoir trouvé, dans son sein, une *Mine* „ inconnuë aux CORNEILLES, & que les Librai- » res, & les Souscripteurs vous ont tant de fois » reprochée.

» Nous vous pardonnons tous les traits que » vous nous avez décochés, dépit d'Amant contre „ les rigueurs d'une Maîtresse sévère! Il nous fut » impossible en 1714. de vous adjuger un prix » que vous avez souhaité : que ne donniez-vous » une meilleure Ode ? Avec quelle joïe nous vous » eussions couronné ! C'eut été nous donner des » arrhes mutuelles d'un engagement prochain. » Votre chagrin contre notre justice exacte, loin » de se ralentir par le tems, n'a fait que s'irriter. » Il semble que vous n'aïez multiplié des Editions, » que pour nous livrer au mépris. Nous vous » remettons nos offenses particulières. Heureux, » si la *partie publique* n'étoit pas plus inexorable.

» Croyez-moi, Monsieur, vous n'avez pas be- „ soin d'être membre d'aucun Corps ; vous en » faites un tout à vous seul. La renommée marche „ devant vous, & vous annonce à tous les Etats, » que votre inquiétude vous fera parcourir. La » *France* est une espace trop resserrée pour vous. » Voïagez, portez vos Conquêtes Littéraires chez

C'est vainement : car cet impur nuage,
Que contre *Homère* en son aveugle rage,
La Gent moderne assembloit avec art,
A retombé sur le Poëte H***
H*** Ami de la Troupe aquatique,
Et de leurs vers aprobateur unique,
Comme est aussi le tiers Etat Auteur,
Dudit H*** unique Admirateur,
H*** enfin qui dans un coin du Pinde,
Loin du Sommet où Pindare se guinde,
Non loin du Lac est assis, ce dit-on,
Tout au-dessus de l'Abbé T**

» toutes les Nations. Enveloppez-vous dans vos » Talens ; ils jettent de tems en tems des étin- » celles, dont nos yeux ne ſont pas fatigués. Nous » nous flattons que ce diſcours de conſolation » vous plaîra par la ſingularité, qui vous eſt ſi » chére. Il ne reſſemble pas à ces Eloges communs, » que nous ſommes forcés d'ajuſter aux objets or- » dinaires de notre choix. »

---

( VII. )

*Diſcours, que M. de V*** prononça le jour de ſa Réception dans l'Académie Françoiſe.*

MESSIEURS,

» VOtre Fondateur mit, dans votre établiſ- » ſement, toute la nobleſſe & la grandeur » de ſon ame. Il voulut, que vous fuſſiez toujours » libres & égaux. En effet, il dût élever au-deſſus » de la dépendance, des hommes, qui étoient » au-deſſus de l'interêt, & qui auſſi généreux que » lui, faiſoient aux Lettres, l'honneur qu'elles » méritent, de les cultiver pour elles-mêmes. Il » étoit peut-être à craindre, qu'un jour des tra- » vaux ſi honorables ne ſe ralentiſſent. Ce fut » pour les conſerver dans leur vigueur, que vous » vous fites une régle de n'admettre aucun Aca- » démicien, qui ne réſidât dans *Paris*. Vous vous » êtes écartés ſagement de cette loi, quand vous » avez reçu de ces Génies rares, que leurs digni- » tés appelloient ailleurs ; mais que leurs ouvra- » ges touchans, ou ſublimes, rendoient toujours

» parmi vous. Car, ce feroit violer l'efprit d'une » loi, que de n'en pas tranfgreffer la lettre en fa- » veur des grands Hommes. Si feu M. le Préfident » *Bouhier*, après s'être flaté de vous confacrer fes » jours, fut obligé de les paffer loin de vous, l'A- » cadémie & lui fe confolèrent, parce qu'il n'en » cultivoit pas moins vos Sciences dans la Ville » de *Dijon*, qui a produit tant d'Hommes de » Lettres, & où le mérite de l'efprit femble être » un des caractére des Citoïens.

» Il faifoit reffouvenir la *France*, de ces tems, » où les plus auftères Magiftrats, confommés com- » me lui dans l'étude des Loix, fe délaffoient des » fatigues de leur état, dans les travaux de la » Littérature. Que ceux qui méprifent ces travaux » aimables : Que ceux qui mettent je ne fais » quelle miférable grandeur à fe renfermer dans » le cercle étroit de leurs emplois, font à plaindre! » Ignorent-ils que *Cicéron*, après avoir rempli la » prémiére place du monde, plaidoit encore les » caufes des Citoïens, écrivoit fur la nature des » Dieux, conféroit avec des Philofophes ; qu'il » alloit au Théâtre; qu'il daignoit cultiver l'ami- » tié d'*Efopus* & de *Rofcius*, & laiffoit, aux » petits efprits, leur conftante gravité, qui n'eft » que le mafque de la médiocrité ?

» M. le Préfident *Bouhier* étoit très-favant ; » mais il ne reffembloit pas à ces Savans infocia- » bles & inutiles, qui négligent l'étude de leur » propre langue, pour favoir imparfaitement des » langues anciennes, qui fe croient en droit de » méprifer leur fiécle, parce qu'ils fe flatent d'a- » voir quelques connoiffances des fiécles paffés ; » qui fe récrient fur un paffage d'*Efchyle*, & n'ont

» jamais eu le plaisir de verser des larmes à nos
» spectacles.

„ Il traduisit le Poëme de *Petrone* sur la Guerre
» civile ; non qu'il pensât, que cette déclamation
» pleine de pensées fausses, aprochât de la sage
» & élégante noblesse de *Virgile*. Il savoit, que
» la Satire de *Pétrone*, quoique semée de traits
» charmans, n'est que le caprice d'un jeune hom-
» me obscur, qui n'eut de frein, ni dans ses
» mœurs, ni dans son stile. Des hommes, qui se
» sont donnés pour des Maîtres de goût & de vo-
» lupté, estiment tout dans *Pétrone* ; & M. *Bou-*
» *hier* plus éclairé, n'estime pas même tout ce qu'il
» a traduit. C'est un des progrès de la raison hu-
» maine dans ce siécle, qu'un Traducteur ne soit
» plus idolâtre de son Auteur, & qu'il sache lui
» rendre justice comme à un contemporain.

» Il exerça ses talens sur ce Poëme, sur l'Hym-
» ne à *Venus*, sur *Anacréon*, pour montrer,
» que les Poëtes doivent être traduits en vers.
» C'étoit une opinion, qu'il défendoit avec cha-
» leur, & on ne sera pas étonné, que je me ran-
» ge à son sentiment.

» Qu'il me soit permis, Messieurs, d'entrer
» ici avec vous, dans ces discussions littéraires ;
» mes doutes me vaudront, de vous, des déci-
» sions. C'est ainsi que je pourrai contribuer au
» progrès des Arts ; & j'aimerois mieux pronon-
» cer devant vous un discours utile, qu'un dis-
» cours éloquent.

» Pourquoi *Homere*, *Téocrite*, *Lucrece*, *Vir-*
» *gile*, *Horace*, sont-ils heureusement traduits
» chez les *Italiens*, & chez les *Anglois* ? Pour-
» quoi ces Nations n'ont-elles aucun grand Poëte
de

» de l'Antiquité en prose, & que nous * n'en » avons encore aucun en vers ? Je vais tâcher d'en » démêler la raison.

„ La difficulté surmontée dans quelque genre » que ce puisse être, fait une grande partie du mé„ rite. Point de grandes choses sans de grandes » peines : & il n'y a point de Nation au monde „ chez laquelle il soit plus difficile que chez la „ nôtre ,de rendre une véritable vie à la Poësie » ancienne.

» Les premiers Poëtes formèrent le génie de » leur langue. Les *Grecs* & les *Latins* emploiérent » d'abord la Poësie , à peindre les objèts sensibles » de toute la Nature. *Homere* exprime tout ce qui » frape les yeux. Les *François* qui n'ont guères » commencé à perfectionner la grande Poësie » qu'au Théatre , n'ont pû & n'ont dû exprimer » alors , que ce qui peut toucher l'ame.

» Nous nous sommes interdits , nous-mêmes » insensiblement , presque tous les objèts que » d'autres Nations ont osé peindre. Il n'est rien » que le *Dante* n'exprimât , à l'exemple des An„ ciens. Il accoutuma les *Italiens* à tout dire ; mais » nous , comment pourrions-nous aujourd'hui „ imiter l'Auteur des *Géorgiques* , qui nomme , „ sans détour , tous les instrumens de l'agricultu» re ? A peine les connoissons nous, & notre mo» lesse orgueilleuse dans le sein du repos & du » luxe de nos Villes , attache malheureusement » une idée basse à ces travaux champêtres , & au » détail de ces arts utiles, que les maîtres & les » législateurs de la terre cultivoient de leurs mains » victorieuses.

* *Je ne sçai , si* que , *qui tient ici lieu de* pourquoi , *est en sa place. On peut répondre, oui.*

» Si nos bons Poëtes avoient sçû exprimer heu-
» reusement les petites choses, notre langue ajou-
» teroit aujourd'hui ce mérite, qui est très-grand,
» à l'avantage d'être devenue la première langue du
» monde, pour les charmes de la conversation &
» pour l'expression du sentiment. Le langage du
» cœur & le stile du Théatre ont entiérement
» prévalu. Ils ont embelli la langue *Françoise*,
» mais ils en ont resserré les agrémens dans des
» bornes un peu trop étroites.

» Et quand je dis ici, MESSIEURS, que ce sont
» les grands Poëtes, qui ont déterminé le génie
» des langues, je n'avance rien qui ne soit con-
» nu de vous. Les *Grecs* n'écrivirent l'Histoire que
» quatre cens ans après *Homere*. La langue *Grè-*
» *que* reçût de ce grand Peintre de la Nature, la
» supériorité qu'elle prit chez tous les peuples de
» l'*Asie* & de l'*Europe*. C'est *Térence* qui chez les
» *Romains*, parla le premier avec une pureté tou-
» jours élégante. C'est *Pétrarque*, qui après le
» *Dante*, donna à la langue *Italienne*, cette amé-
» nité & cette grace qu'elle a toujours conservé.
» C'est à *Lopés de Vega*, que l'*Espagnol* doit sa
» noblesse & sa pompe. C'est *Shakespear*, qui
» tout barbare qu'il étoit, mit dans l'*Anglois*
» cette force & cette énergie qu'on n'a jamais pû
» augmenter depuis, sans l'outrer, & par consé-
» quent sans l'affoiblir. D'où vient ce grand effet
» de la Poësie, de former & de fixer enfin le gé-
» nie des peuples & de leurs langues? La cause en
» est bien sensible. Les premiers bons vers, ceux-
» mêmes qui n'en ont que l'aparence, s'impri-
» ment dans la mémoire, à l'aide de l'harmonie.
» Leurs tours naturels & hardis deviennent fa-

» miliers ; les hommes qui ſont tous nés imita-
» teurs, prennent inſenſiblement la maniére de
» s'exprimer, & même de penſer, des premiers
» dont l'imagination a ſubjugué celle des autres.
» Me déſavouerez-vous donc, MESSIEURS, quand
» je dirai, que le vrai mérite & la réputation de
» notre langue ont commencé à l'Auteur du *Cid*
» & de *Cinna*.

» *Montagne*, avant lui, étoit le ſeul Livre, qui
» attirât l'attention du petit nombre d'étrangers,
» qui pouvoient ſavoir le *François* ; mais le ſtile
» de *Montagne* n'eſt ni pur, ni correct, ni précis
» ni noble. Il eſt énergique & familier ; il expri-
» me naïvement de grandes choſes : c'eſt cette naï-
» veté qui plaît ; on aime le caractère de l'auteur ;
» on ſe plaît à ſe retrouver dans ce qu'il dit de
» lui-même, à converſer, à changer de diſ-
» cours & d'opinion avec lui. J'entends ſou-
» vent regretter le langage de *Montagne* ; c'eſt ſon
» imagination qu'il faut regretter ; elle étoit forte
» & hardie ; mais ſa langue étoit bien loin de l'être.

» *Marot*, qui avoit formé le langage de *Monta-
» gne*, n'a preſque jamais été connu hors de ſa
» patrie ; il a été goûté parmi nous pour quelques
» contes naifs, pour quelques épigrammes li-
» centieuſes, dont le ſuccès eſt preſque toujours
» dans le ſujet ; mais c'eſt par ce petit mérite
» même, que la langue fut long-tems avilie : on
» écrivit dans ce ſtile, les Tragédies, les Poë-
» mes, l'Hiſtoire, les Livres de Morale.

» Le judicieux *Deſpréaux* a dit : *Imitez de
» Marot l'élégant badinage*. J'oſe croire qu'il au-
» roit dit le *naïf* badinage, ſi ce mot plus vrai
» n'eut rendu ſon vers moins coulant. Il n'y a de

» véritablement bons ouvrages, que ceux qui » paſſent chez les Nations étrangères, qu'on y » aprend, qu'on y traduit ; & chez quel peuple » a-t-on jamais traduit *Marot* ?

» Notre langue ne fut long tems après lui, » qu'un jargon familier, dans lequel on réuſſiſſoit » quelquefois à faire d'heureuſes plaiſanteries ; » mais quand on n'eſt que plaiſant, on n'eſt » point admiré des autres Nations.

*Enfin Malherbe vint, & le premier en* France,
*Fit ſentir dans les vers une juſte cadence,*
*D'un mot mis en ſa place enſeigna le pouvoir.*

» Si *Malherbe* montra le premier, ce que peut » le grand art des expreſſions placées, il eſt donc » le premier qui fut *élégant*. Mais quelques ſtan- » ces harmonieuſes ſuffiſoient elles pour enga- » ger les Etrangers à cultiver notre langage ? Ils » liſoient le Poëme admirable de la *Jeruſalem*, » l'*Orlando*, le *Paſtor Fido*, les beaux morceaux » de *Petrarque*. Pouvoit-on aſſocier à ces chefs- » d'œuvres, un très-petit nombre de vers *Fran-* » *çois*, bien écrits à la vérité, mais foibles & preſ- » que ſans imagination.

» La langue *Françoiſe* reſtoit donc à jamais » dans la médiocrité, ſans un de ces génies faits » pour changer & pour élever l'eſprit de toute » une Nation : c'eſt le plus grand de vos premiers » Académiciens ; c'eſt *Corneille* ſeul, qui com- » mença à faire reſpecter notre langue des Etran- » gers, précifément dans le tems, que le Cardi- » nal de *Richelieu* commençoit à faire reſpecter la » Couronne. L'un & l'autre portèrent notre gloi- » re dans l'*Europe*. Après *Corneille* ſont venus,

» je ne dis pas de plus grands génies, mais de meil-
» leurs écrivains. Un homme s'éleva, ( *Racine* )
» qui fut à la fois plus passionné & plus correct;
» moins varié, mais moins inégal; au sublime
» quelquefois, & toujours noble, sans enflure;
» jamais déclamateur, parlant au cœur avec plus
» de vérité & plus de charmes.

» Un de leurs contemporains, ( *Despréaux* )
» incapable peut-être du sublime qui éléve l'ame,
» & du sentiment qui l'attendrit, mais fait pour
» éclairer ceux à qui la nature accorda l'un & l'au-
» tre, laborieux, sévère, précis, pûr, harmo-
» nieux, qui devint enfin le Poëte de la raison,
» commença malheureusement par écrire des Sa-
» tires; mais bientôt après, il égala, & surpassa
» peut-être *Horace*, dans la Morale & dans l'Art
» poëtique; il donna les préceptes & les exemples;
» il vit, qu'à la longue, l'art d'instruire, quand
» il est parfait, réussit mieux que l'art de médire,
» parce que la Satire meurt avec ceux qui en sont
» les victimes, & que la raison & la vertu sont
» éternelles. Vous eûtes, en tous les genres, cet-
» te foule de grands hommes, que la Nature fit
» naître comme dans le siécle de *Léon X.* & d'*Au-*
» *guste*. C'est alors que les autres peuples ont cher-
» ché avidement, dans vos auteurs, de quoi s'ins-
» truire; & graces en partie aux soins du Cardi-
» nal de *Richelieu*; ils ont adopté votre langue;
» comme ils se sont empressés de se parer des tra-
» vaux de nos ingénieux Artistes, graces aux soins
» du grand *Colbert*.

» Un Monarque * illustre chez tous les hom-
» mes, par cinq victoires, & plus encore chez les

* Frederic III. Roi de Prusse.

» ſages, par ſes vaſtes connoiſſances, fait de no-
» tre langue la ſienne propre, celle de ſa Cour &
» de ſes Etats; il la parle avec cette force & cette fi-
» neſſe, que la ſeule étude ne donne jamais, &
» qui eſt le caractère du génie. Non-ſeulement
» il la cultive, mais il l'embellit quelquefois,
» parce que les ames ſupérieures ſaiſiſſent toujours
» ces tours & ces expreſſions dignes d'elles, qui
» ne ſe préſentent point aux ames foibles. Il eſt,
» dans *Stockholm* une nouvelle *Chriſtine*, * égale
» à la premiere en eſprit, ſupérieure dans le reſte;
» elle fait le même honneur à notre langue. Le
» *François* eſt cultivé dans *Rome*, où il étoit dé-
» daigné autrefois; il eſt auſſi familier au Souve-
» rain-Pontife, que les langues ſavantes dans leſ-
» quelles il écrit, quand il inſtruit le monde
» Chrétien qu'il gouverne. Plus d'un Cardinal
» *Italien* écrit en *François* dans le *Vatican*, com-
» me s'il étoit né à *Verſailles*.

» Vos ouvrages, Messieurs, ont pénétré juſ-
» qu'à cette Capitale de l'Empire le plus reculé
» de l'Europe & de l'Aſie, & le plus vaſte de l'U-
» nivers; dans cette Ville, (*Petersbourg*) qui n'é-
» toit, il y a 40 ans, qu'un deſert habité par des
» bêtes ſauvages. On y repréſente vos piéces Dra-
» matiques; & le même goût naturel, qui fait
» recevoir dans la Ville de *Pierre le Grand* & de
» ſa digne fille, la muſique des *Italiens*, y fait
» aimer votre éloquence.

» Cet honneur, qu'ont fait tant de peuples à
» nos excellens Ecrivains, eſt un avertiſſement,
» que l'*Europe* nous donne, de ne pas dégénérer.
» Je ne dirai pas, que tout ſe précipite vers une

* La Princeſſe Royale de Suéde.

» honteuſe décadence, comme le crient ſi ſou-
» vent des ſatiriques, qui prétendent en ſecret juſ-
» tifier leur propre foibleſſe, par celles qu'ils im-
» putent en public à leur ſiécle. J'avoue, que la
» gloire de nos armes ſe ſoutient mieux que celle
» de nos Lettres: mais le feu qui nous éclairoit,
» n'eſt pas encore éteint. Ces dernieres années
» n'ont-elles pas produit le ſeul Livre de Chrono-
» logie, dans lequel on ait jamais peint les mœurs
» des hommes, le caractére des Cours & des ſié-
» cles? Ouvrage, qui, s'il étoit ſéchement inſtruc-
» tif, comme tant d'autres, ſeroit le meilleur de
» tous, & dans lequel l'Auteur (*le Préſident Henaut*)
» a trouvé encore le ſecret de plaire; partage ré-
» ſervé au très-petit nombre d'hommes qui ſont
» ſupérieurs à leurs écrits.

» On a montré la cauſe du progrès & de la chute
» de l'Empire *Romain*, dans un livre encore plus
» court, écrit par un génie mâle & rapide (*le*
» *Préſident de Monteſquiou*) qui aprofondit tout,
» en paroiſſant tout effleurer. Jamais nous n'avons
» eu de Traducteurs plus élégans & plus fidéles.
» De vrais Philoſophes ont enfin écrit l'Hiſtoire.
» Un homme éloquent & profond s'eſt formé dans
» le tumulte des armes. Il eſt plus d'un de ces
» eſprits aimables, que *Tibulle* & *Ovide* eûſſent
» regardés comme leurs diſciples, & dont ils eûſ-
» ſent voulu être les amis.

» Le Théâtre, je l'avoue, eſt ménacé d'une
» chute prochaine; mais au moins je vois ici ce
» génie véritablement tragique, (*M. de Crebillon*)
» qui m'a ſervi de maître, quand j'ai fait quel-
» ques pas dans la même carrière; je le regarde
» avec une ſatisfaction mêlée de douleur, com-

» me on voit sur les débris de sa patrie, un Héros » qui l'a défendue. Je compte parmi vous, ceux » qui ont, après le grand *Moliere*, achevé de » rendre la Comédie une école de mœurs & de » bienséance ; école qui méritoit chez les *Fran-* » *çois*, la considération qu'un Théâtre moins » épuré eut dans *Athenes*. Si l'homme célébre, » ( *M. de Fontenelle* ) qui le premier orna la Phi- » losophie des graces de l'imagination, apartient » à un tems plus reculé, il est encore l'honneur » & la consolation du vôtre.

» Les grands talens sont toujours nécessaire- » ment rares ; sur tout quand le goût & l'esprit » d'une nation sont formés. Il en est alors des » esprits cultivés, comme de ces forêts, ou les » arbres pressés & élevés ne souffrent pas, qu'au- » cun porte sa tête trop au-dessus des autres. » Quand le commerce est en peu de mains, on » voit quelques fortunes prodigieuses, & beaucoup » de misére ; lorsqu'enfin il est plus étendu, l'o- » pulence est générale, les grandes fortunes ra- » res. C'est précisément, Messieurs, parce qu'il » y a beaucoup d'esprit en *France*, qu'on y trou- » vera dorénavant moins de génies supérieurs.

» Mais enfin, malgré cette culture universelle » de la nation ; je ne nierai pas, que cette langue » devenue si belle, & qui doit être fixée par tant » de bons ouvrages, peut se corrompre aisément. » On doit avertir les étrangers, qu'elle perd dé- » ja beaucoup de sa pureté dans presque tous les » Livres composés dans cette célébre République, » * si long-tems notre alliée, ou le *François* est

* La Hollande.

» la langue *presque* dominante, au milieu des fac-
» tions contraires à la *France* ; mais si elle s'altère
» dans ces païs, par le mélange des idiômes, elle
» est prête à se gâter parmi nous, par le mélange
» des stiles. Ce qui déprave le goût, déprave enfin
» le langage. Souvent on affecte d'égayer des ou-
» vrages sérieux & instructifs, par les expressions
» familiéres de la conversation. Souvent on in-
» troduit le stile Marotique dans les sujets les
» plus nobles ; c'est revêtir un Prince des habits
» d'un farceur. On se sert de termes nouveaux,
» qui sont inutiles, & qu'on ne doit hazarder
» que quand ils sont nécessaires. Il est d'autres
» défauts, dont je suis encore plus frapé, parce
» que j'y suis tombé plus d'une fois. Je trouverai
» parmi vous, MESSIEURS, pour m'en garantir,
» les secours que l'homme éclairé à qui je succéde
» s'étoit donnés par ses études. Plein de la lecture
» de *Ciceron*, il en avoit tiré ce fruit de s'étudier
» à parler sa langue, comme ce Consul parloit
» la sienne. Mais c'est sur tout à celui qui a fait
» son étude particuliére des ouvrages de ce grand
» Orateur, [*l'Abbé d'Olivet*] & qui étoit l'ami
» de M. le Président *Bouhier*, à faire revivre ici
» l'éloquence de l'un, & à vous parler du mérite
» de l'autre. Il a aujourd'hui à la fois, un ami à
» regretter & à célébrer ; un ami à recevoir & à
» encourager. Il peut vous dire avec plus d'élo-
» quence, mais non avec plus de sensibilité que
» moi, quels charmes l'amitié répand sur les tra-
» vaux des hommes consacrés aux Lettres ; com-
» bien elle sert à les conduire, à les corriger, à les
» exciter, à les consoler ; combien elle inspire à
» l'ame, cette joïe douce & recueillie, sans la-

» quelle on n'eſt jamais le maître de ſes idées.

» C'eſt ainſi que cette Académie fut d'abord » formée. Elle a une origine encore plus noble » que celle qu'elle reçût du Cardinal de *Richelieu* » même : c'eſt dans le ſein de l'amitié qu'elle prit » naiſſance. Des hommes unis entr'eux par ce lien » reſpectable & par le goût des beaux Arts, s'aſ- » ſembloient ſans ſe montrer à la renommée ; » ils furent moins brillans que leurs ſucceſſeurs, » & non moins heureux. La bienſéance, l'union, » la candeur, la ſaine critique, ſi opoſée à la » ſatire, formérent leurs aſſemblées. Elles anime- » ront toujours les vôtres ; elles ſeront l'éternel » exemple des gens de Lettres, & ſerviront peut- » être à corriger ceux qui ſe rendent indignes » de ce nom. * Les vrais amateurs des Arts ſont » amis. Qui eſt plus que moi en droit de le dire ! » J'oſerois m'étendre, MESSIEURS, ſur les bontés » dont la plûpart d'entre vous m'honorent, ſi je » ne devois m'oublier, pour ne vous parler que du » grand objet de vos travaux, des interêts devant » qui tous les autres s'évanouiſſent ; de la gloire » de la nation.

» Je ſais combien l'eſprit ſe dégoûte aiſément » des éloges ; je ſais que le public, toujours avide » de nouveautés, penſe que tout eſt épuiſé ſur » votre Fondateur & ſur vos Protecteurs ; mais » pourrois-je refuſer le tribut que je dois, parce » que ceux qui l'ont paié avant moi, ne m'ont » laiſſé rien de nouveau à vous dire ? Il en eſt de » ces éloges qu'on répéte, comme de ces ſolem-

* *On déſigne ici les Auteurs de ces infâmes ſatires, ſous le nom de* Calottes, *ouvrages faits pour la canaille, & qui ont rendu leurs Auteurs le mépris & l'horreur des honnêtes gens.*

» nités qui font toujours les mêmes, & qui ré-
» veillent la mémoire des événemens chers à un
» peuple entier ; elles font néceffaires.

» Célébrer des hommes tels que le Cardinal de
» *Richelieu*, & Louis XIV ; un *Seguier*, un
» *Colbert*, un *Turenne*, un *Condé* ; c'eft dire
» à haute voix, *Rois*, *Miniftres*, *Généraux à ve-
» nir*, *imitez ces grands Hommes*. Ignore-t-on,
» que le Panégirique de *Trajan* anima *Antonin*
» à la vertu ? Et *Marc Aurele*, le premier des
» Empereurs & des hommes n'avoue-t-il pas dans
» fes écrits l'émulation que lui infpirérent les ver-
» tus d'*Antonin*.

» Lorfque Henri IV. entendit dans le Parle-
» ment nommer Louis XII. *le Père du peuple*, il
» fe fentit pénétré du défir de l'imiter, & il le
» furpaffa.

» Penfez-vous, Messieurs, que les honneurs
» rendus par tant de bouches à la mémoire de
» Louis XIV. ne fe foient pas fait entendre au
» cœur de fon Succeffeur, dès fa premiere enfan-
» ce ? On dira un jour, que tous deux ont été
» à l'immortalité, tantôt par les mêmes chemins,
» tantôt par des routes différentes. L'un & l'autre
» feront femblables, en ce qu'ils n'ont différé à
» fe charger du poids des affaires, que par recon-
» noiffance ; & peut-être c'eft en cela qu'ils ont
» été les plus grands. La poftérité dira, que tous
» deux ont aimé la juftice, & ont commandé
» leurs armées. L'un recherchoit, avec éclat la
» gloire, qu'il méritoit ; il l'appelloit à lui du
» haut de fon Trône ; il en étoit fuivi dans fes
» Conquêtes, dans fes entreprifes ; il en remplif-
» foit le monde ; il déploïoit une ame fublime

» dans le bonheur & dans l'adverſité, dans ſes » Camps, dans ſes Palais, dans les Cours de » l'*Europe* & de l'*Aſie ;* les terres & les mers » rendoient témoignage à ſa magnificence, & » les plus petits objets, ſitôt qu'ils avoient à lui » quelques raports, prenoient un nouveau carac- » tére, & recevoient l'empreinte de ſa grandeur.

» L'autre (*Louis XV.*) protége des Empereurs » & des Rois, ſubjugue des Provinces, inter- » rompt le cours de ſes conquêtes pour aller ſe- » courir ſes Sujets, & y vole du ſein de la mort, » dont il eſt à peine échapé. Il remporte des vic- » toires; il fait les plus grandes choſes avec une » ſimplicité, qui feroit penſer, que ce qui étonne » le reſte des hommes, eſt pour lui dans l'ordre » le plus commun & le plus ordinaire. Il cache la » hauteur de ſon ame, ſans s'étudier même à la » cacher; & il ne peut en affoiblir les raïons, » qui, en perçant, malgré lui, le voile de ſa mo- » deſtie, y prennent un éclat plus durable.

„ *LOUIS XIV.* ſe ſignala par des monumens » admirables, par l'amour de tous les Arts, par » les encouragemens, qu'il leur prodiguoit: O „ vous, ſon auguſte Succeſſeur, vous l'avez dé- » ja imité, & vous n'attendez que cette paix, » que vous cherchez par des victoires, pour rem- » plir tous vos projets bienfaiſans, qui deman- „ dent des jours tranquilles.

„ Vous avez commencé vos triomfes dans la » même Province, où commencérent ceux de vo- » tre Biſaïeul, & vous les avez étendus plus loin. » Il regretta de n'avoir pû, dans le cours de ſes » glorieuſes campagnes, forcer un ennemi digne „ de lui, à meſurer ſes armes avec les ſiennes,

„ en bataille rangée. Cette gloire qu'il désira, „ vous en avez joui. Plus heureux que le *Grand* „ *Henri*, qui ne remporta presque de victoires, „ que sur sa propre Nation, vous avez vaincu les „ éternels & intrepides ennemis de la vôtre. Votre „ fils, après vous l'objet de nos vœux & de no- „ tre crainte, aprit à vos côtés, à voir le danger „ & le malheur même, sans être troublé; & le „ plus beau triomphe, sans être ébloui. Lorsque „ nous tremblions pour vous dans *Paris*, vous „ étiez au milieu d'un champ de carnage, tran- „ quille dans les momens d'horreur & de con- „ fusion; tranquille dans la joïe de vos soldats „ victorieux; vous embrassiez ce Général (*le Ma-* „ *réchal de Saxe*) qui n'avoit souhaité de vivre „ que pour vous voir triompher; cet homme que „ vos vertus & les siennes ont fait votre sujet; „ que la *France* comptera toujours parmi ses en- „ fans les plus chers & les plus illustres. Vous „ récompensiez déja par votre témoignage & par „ vos éloges, tous ceux qui avoient contribué à „ la victoire; & cette récompense est la plus belle „ pour des *François*.

„ Mais ce qui sera conservé à jamais dans les „ fastes de l'Académie; ce qui est précieux à cha- „ cun de vous, MESSIEURS; ce fut l'un de vos „ confrères (*le Duc de Richelieu*) qui servit le „ plus votre Protecteur & la *France*, dans cette „ journée. Ce fut lui, qui, après avoir volé de „ brigade en brigade, après avoir combattu en „ tant d'endroits différens, courut donner & exé- „ cuter ce conseil si prompt, si salutaire, si avi- „ dement reçû par le Roi, dont la vûe discernoit „ tout dans des momens, où elle peut s'égarer

„ ſi aiſément. Jouiſſez, MESSIEURS, du plaiſir „ d'entendre dans cette Aſſemblée, ces propres » paroles que votre Protecteur dit au neveu de » votre Fondateur, ſur le champ de Bataille : *Je » n'oublierai jamais le ſervice important, que vous » m'avez rendu.* Mais ſi cette gloire particuliére » vous eſt chére, combien ſont chéres à toute » la *France*, combien le ſeront un jour à l'*Eu- » rope*, ces démarches pacifiques, que fit LOUIS » XV. après ſes victoires ? Il les fait encore ; il ne » courre à ſes ennemis, que pour les déſarmer ; » il ne veut les vaincre, que pour les fléchir. » S'ils pouvoient connoître le fond de ſon cœur, » ils le feroient leur arbitre, au lieu de le comba- » tre, & ce ſeroit peut-être le ſeul moïen d'obte- » nir ſur lui des avantages. Les vertus qui le font » craindre, leur ont été connues, dès qu'il a com- » mandé : celles qui doivent ramener leur con- » fiance, qui doivent être le lien des nations, » demandent plus de tems pour être aprofondies » par des ennemis.

„ Nous, plus heureux, nous avons connu ſon » ame, dès qu'il a regné. Nous avons penſé, com- » me penſeront tous les peuples & tous les ſiécles ; » jamais amour ne fut ni plus vrai, ni mieux ex- » primé ; tous nos cœurs le ſentent, & vos bou- » ches éloquentes en ſont les interprêtes. Des mé- » dailles dignes des plus beaux tems de la *Grece*, » éterniſent ſes triomphes & notre bonheur. Puiſ- » ſé-je voir dans nos places publiques, ce Monar- » que humain, ſculpté des mains de nos *Praxite- » les ;* environné de tous les ſimboles de la félicité » publique. Puiſſé-je lire, au pied de ſa ſtatuë, ces » mots ; qui ſont dans nos cœurs.

AU PERE DE LA PATRIE.

## ( VIII. )

*Réponse de M. l'Abbé d'*OLIVET, *Directeur de l'Académie* Françoise, *au discours prononcé par M. de V****

QUoique l'art de louer fasse partie de la belle Littérature, j'avouerai, MESSIEURS, qu'il n'entra jamais dans le plan de mes études. A quoi sert, me suis-je dit cent fois, de se rendre habile dans un art, dont l'abus ne manque point d'avilir l'Orateur ; & qui, lors même qu'on l'emploïe le plus à propos, est moins propre à flater le vrai mérite, qu'à le blesser ? Ainsi raisonnois-je, sans prévoir qu'un jour, placé où je suis par le caprice du sort, j'aurois à exprimer vos sentimens, & sur l'illustre confrère que nous avons perdu, & sur celui que nous venons d'aquérir.

Il est vrai, & je ne puis avoir que cela seul pour me rassurer; il est vrai que la voix publique vient ici au secours de la mienne. Car qui ne sait, MONSIEUR, que l'étendue de votre réputation a égalé celle de vos talens ? Quel est aujourd'hui le païs, où il se trouve, ne disons pas des Savans & des Curieux, mais quelque sorte d'humanité, quelque ombre de politesse, & où votre nom n'ait pas pénétré ? Les plus célébres Académies de l'Europe n'en ont-elles pas orné leurs Fastes? Et depuis combien de tems avez-vous jetté les fondemens d'une gloire si brillante ; Vous étiez connu par des Poësies ingénieuses & d'un tour

délicat, à un âge, où savoir lire des vers, c'est beaucoup. *Œdipe*, la permiere de vos Tragédies, fit douter si vous n'aviez pas dèslors atteint de fort près le point de perfection, où sont marqués les bornes de l'Art. Une diction pure, noble, élégante; cette harmonie qu'on ne définira jamais, & qui fera toujours son effet; chaque passion qui parle son langage, parce que l'imagination & le cœur sont d'accord; les otnemens dispensés avec la sagesse d'un âge mûr; & cela dans un sujet manié par les deux plus grands maîtres. Atléte encore si jeune, lutter contre *Sofocle* & contre *Corneille*! Pour espérer de pouvoir les vaincre, il falloit nécessairement commencer par vous saisir de leurs propres armes, c'est-à dire, conserver leurs véritables beautés; mais avec le secret que vous aviez de faire qu'on ne pût les distinguer de celles qui n'apartenoient qu'à vous.

Parlerai-je des autres piéces, que *Talie* ou *Melpoméne* vous ont dictées? Mais que pourrois-je en dire, qui valut ces acclamations flatteuses, dont la Seine retentit encore tous les jours? Avouez-le; car les hommes à qui l'on ne dispute point leur supériorité, gagnent à convenir de leurs foiblesses: avouez que ces bruyantes saillies, qui sont l'organe de la multitude, & qu'on ne peut ni commander, ni réprimer, l'emportent de beaucoup sur la froide admiration d'un lecteur tranquille dans son cabinet. Aussi étoit-il à craindre qu'un Théâtre qui tenoit de vous le pouvoir d'enchanter, ne produisit sur vous-même un effet pareil, en vous réservant tout entier pour lui seul, & vous faisant oublier qu'il seroit beau à l'émule de *Sofocle* d'être le rivale d'*Homere*. On auroit

auroit été privé de cette fameuſe Henriade, que la *France* à regardé comme l'unique Poëme, dont elle pût ſe faire honneur, dans un genre où l'eſprit, où le travail ne ſuffit pas ; mais pour lequel il faut du génie.

Qu'eſt-ce que le génie ? C'eſt un feu dont les ames communes n'ont jamais ſenti l'ardeur, mais qui s'allume indépendamment de nous, & s'éteint de même. C'eſt une lumiére étincelante, mais qui ne ſe montre qu'à certaines heures, pour être bientôt remplacée par un nuage. C'eſt une douce fureur, plus ou moins fréquente. C'eſt l'ivreſſe de l'eſprit, comme toute paſſion eſt l'ivreſſe du cœur. En un mot, le génie eſt pour les beaux Arts, l'EPOPÉE ſur tout, ce qu'eſt le Soleil pour la terre. Tout eſt produit, échauffé, vivifié, embelli par le ſoleil : & c'eſt pareillement au génie qu'il apartient d'enfanter des vers, où il y ait de l'ame ; d'en bannir la ſtérilité, le froid, la ſécherreſſe ; d'inventer, de varier, d'orner ; & de faire enfin que l'art, fidéle imitateur de la nature, préſente toujours l'agréable avec l'utile, le beau avec le bon, le gracieux avec le ſolide.

Vos prémiers maîtres & les nôtres, j'entens les Poëtes de l'Antiquité, ont enſéigné que le Dieu des vers étoit auſſi chargé de préſider à la Divination. Eſt-ce donc par lui, MONSIEUR, que vous fûtes averti de renoncer pour un tems aux faveurs qu'il vous prodiguoit, & de vous apliquer à écrire l'Hiſtoire ? Oui ſans doute, un preſſentiment ſecret vous fit voir de loin ce glorieux emploi, qui devoit vous être deſtiné. Pour eſſayer vos forces, vous avez écrit l'Hiſtoire d'un *Héros* : & c'étoit vous préparer à écrire celle d'un Roi. On ſera

*Héros* avec des vertus dangereuſes, une bravoure inquiéte, d'heureuſes témérités. On n'eſt Roi que par un ſageſſe capable d'allier la modération avec la valeur, & qui, uſant à propos, ou de l'une, ou de l'autre, réuſſit à faire le bonheur du monde. Ainſi la poſtérité, en vous liſant, ſera preſque effrayé de *Charles XII.* & nous enviera *Louis XV.*

Mais que vois-je? le cilindre d'Archimède dans ces mêmes mains, qui ne paroiſſoient faites que pour la lire d'*Orfée*! Peu s'en faut que dans un lieu conſacré à la Poëſie & à l'Eloquence, je ne me recrie contre le projet d'unir avec leurs charmes, les ſpéculations de la Phiſique & de la Géométrie. Je ſerois plus hardi, n'en doutez point, ſi ce lieu même n'offroit à mes regards le célébre *Fontenelle*. Oſons ne pas le traiter autrement, que comme feront nos derniers neveux. Vous avez voulu, par une émulation qui vous honore l'un & l'autre, lui enlever la gloire d'être un homme unique. Tous les deux vous faites voir qu'il étoit réſervé à notre ſiécle, de joindre l'univerſalité des connoiſſances à celle des talens. Originaux l'un & l'autre, qui conſerveront toujours leur prix, mais dont, vrai-ſemblablement, il n'y aura jamais que de mauvaiſes copies.

Pendant que je parle de talens univerſels, & de connoiſſances ſans bornes, il eſt difficile qu'on ne ſe rappelle pas l'idée de votre prédéceſſeur. Ce fut un Savant du prémier Ordre, mais un Savant poli, modeſte, utile à ſes amis, à ſa patrie, à lui-même. Vous attendez, MESSIEURS, que j'entre dans un détail, qui puiſſe, pour quelques inſtans, ſuſpendre votre douleur; & qui n'abouti-

ra enfin qu'à l'aigrir, parce qu'il mettra notre perte dans un plus grand jour.

J'ai dit, un Savant du premier Ordre ; & ne croïez pas que j'abuse des termes. Depuis la renaissance des Lettres, à peine comptons-nous trois siécles : & à peine chaque siécle nous a-t-il montré deux ou trois prodiges d'éruditions, qui soient comparables à feu M. le Président *Bouhier*. Héritier d'une riche Bibliothèque, qui fut à ses yeux la belle portion de son patrimoine; destiné à être le septiéme de son nom, qui de pere en fils rendroit au Parlement de *Bourgogne*, l'honneur qu'il en recevroit; il se proposa d'égaler, & de surpasser même ces grands personnages, qui ont décoré la Robe par leur éminent savoir, les *Budés*, les *Bignons*, les *Brissons* : & bientôt ne mettant plus de frein à une ambition si-respectable, il embrassa tout à la fois l'Ancien & le Moderne, le Profane & le Sacré, les Langues savantes, la Chronologie, la connoissance des Monumens antiques, la Jurisprudence, la Critique. Vous dis-je rien, MESSIEURS, dont vous n'aïez des preuves entre les mains?

Que ceux qui ne l'ont connu que par ses ouvrages, ne se figurent pourtant pas qu'il fut de ces Auteurs ensévelis dans leurs Livres, & dont l'humeur sombre est le voile d'un ridicule orgueil. Jamais homme ne fut d'un commerce plus aisé, ni plus aimable. Une douceur naturelle, une grande candeur, autant de vivacité qu'il en faut, & jamais rien au-delà, tel fut son caractére ; & vous le retrouverez dans tous ses écrits. Jusques dans les ronces de la Critique, il fait éclorre les fleurs de l'Urbanité. Quand il reléve une méprise,

il vous insinue que celui à qui elle est échapée, mérite de l'estime par d'autres endroits. Quand il dévelope un sens nouveau, quand il présente une heureuse conjecture; si le germe imperceptible s'en trouve quelque part, il vous le dit; & on voit qu'il le dit avec plus de plaisir que n'en ont les plagiaires à se cacher. Avant lui, rien de si commun parmi les Doctes de la premiére Classe, que de se faire entr'eux une langue à part, féconde en termes injurieux. Mais lui, ne sachant que la langue de l'honnête homme, soit qu'il se défende, soit qu'il attaque, c'est avec un air de politesse, qui fait sentir ce qu'il est.

Remontons à la source de cette urbanité, que l'imitation ne donna point, & où l'affectation n'arrive point. Vous croirez peut-être l'avoir trouvée dans une éducation, qui répondit à sa naissance. Pour moi, en convenant que cela doit y avoir contribué, je crois qu'il n'y a qu'une modestie sincére, qui fasse des hommes véritablement polis. Et qu'entendons-nous par modestie, si ce n'est la connoissance de soi-même? Il avoit trop étudié, trop réfléchi, pour tomber dans les piéges, que l'orgueil tend à l'ignorance. Quiconque croit beaucoup valoir, est bien éloigné de savoir beaucoup.

On reproche un autre vice aux Savans, une espèce d'avarice, qui leur est propre. Tout ce qu'ils ont de lumiéres, ils le gardent pour eux uniquement; comme si c'étoit s'apauvrir, que d'en faire part. Publions à la gloire de M. le Président *Bouhier*, qu'en ce genre, plus il étoit opulent, plus il a été libéral. Hé! dans quelle bouche seroit mieux placé que dans la mienne, l'aveu de cette

généroſité, que tous ſes amis ont éprouvée ? Puiſ-qu'elle ſe conformoit à leurs beſoins, j'ai dû m'en reſſentir plus que perſonne. J'avois en lui un guide incapable de m'égarer, & ſi mon fardeau me paroiſſoit trop lourd, diſpoſé à me ſoulager d'une partie. Que ne puis-je donner ici un plein eſſor à ma reconnoiſſance ! Mais je ne dois pas, MESSIEURS, préſumer qu'il me fût permis de parler long-tems de moi.

Une érudition ſi profonde, & ſi variée, lorſqu'elle ſe rencontre dans une perſonne publique, ſeroit-elle la ſuite d'une intempérance, ou plûtôt d'une manie, qui fait qu'on veut quelquefois aprendre tout hors ce qu'on eſt obligé de ſavoir ? Vous n'en ſoupçonnerez point le Magiſtrat, qui cauſe nos regrets. Perſuadé, comme il le fut dès ſa plus tendre jeuneſſe, que le mérite eſſentiel du grand homme eſt de ſervir la patrie, & que les ſervices qu'elle attend de nous, ſe réglent ſur le rang qu'on y tient ; il comprit que ſi d'autres études ne lui étoient pas interdites, ſi elles lui étoient même néceſſaires pour nourrir l'activité, & l'étonnante facilité de ſon eſprit, au moins l'étude des Loix devoit-elle toujours être ſon principal objet. De-là ces deux immenſes volumes, qui ne laiſſeront dans le Droit municipal de ſa province, ni obſcurité, ni contradiction, ni équivoque. Ouvrage, dans lequel je ne ſçais ce qu'on admirera le plus ou le zéle qui l'a fait entreprendre, ou le courage & la perſévérance d'un Savant, dont le gout étoit décidé pour les travaux Académiques & à qui les Muſes & les Graces offroient de continuelles diſtractions.

Que me reſte-t-il, qu'à vous le peindre dans

ſa vie privée ? Car à quel propos nous aplaudir de nos laborieuſes veilles, ſi elles ne ſervent pas à nous rendre heureux, & par conſéquent vertueux, ou, ce qui eſt la même choſe, plus dociles à la raiſon, qui nous parle dans nos livres ? Voilà en quel ſens M. le Préſident *Bouhier*, bon mari, bon pere, bon ami, juge intégre, ſage économe de ſon bien, & de ſes talens, recueilloit ſans ceſſe le fruit d'une étude tournée à ſa propre utilité. Ses jours, partagés entre ſa charge, ſa famille & ſon cabinet, formérent le cours d'une vie égale, qui ne reſpiroit que l'honneur & la décence. Arrive le jour fatal, il n'en eſt point ému, parce qu'il avoit apris de la Philoſophie à le prévoir, & de la Religion à s'y préparer. Un frere digne de lui, & dont les vertus illuſtrent l'Epiſcopat, reçoit ſon dernier ſoupir. Une tendre mere, plus que nonagénaire, lui ferme les yeux.

Vous avez, MESSIEURS, bien peu joui de ſa préſence ; & vous ne vous flatiez preſque plus de le revoir dans vos aſſemblées. Une goutte impitoiable l'a tenu, pour ainſi dire, enchainé depuis près de quinze ans. Ce qu'il y trouva de plus dur, il m'a fréquemment chargé de vous le témoigner ; ce fut de ſe voir ſéparer de vous, & hors d'état de vous rejoindre. Au milieu des plus vives douleurs, il penſoit à vous. Dans ces triſtes momens où il n'avoit de libre que la tête & le cœur, il vérifioit : aimant à croire qu'un genre de travail, qui eſt plus particuliérement le vôtre, MESSIEURS, le raprochoit de vous. Il a même conſenti à publier quelques-unes de ſes Poëſies, non pour ſe parer d'un talent qu'il avoit de bonne heure ſacrifié à de plus importantes occupations,

mais pour avoir de quoi offrir un hommage à l'Académie.

Je reviens à vous, Monsieur, & je finis en vous exhortant à une assiduité, qui nous dédommage de ce que la longue absence de votre prédécesseur nous a fait perdre. Tout doit vous attirer ici, des exercices qui tendent à épurer la langue, & le goût; des efforts unanimes pour avancer le progrès des beaux Arts; une estime réciproque, & une parfaite union; des talens, plutôt divers qu'inégaux, & nulle dispute, si ce n'est à qui marquera plus de zéle pour la gloire de notre auguste Protecteur. Quelle aparence, que nous eussions pû voir l'Histoire de son merveilleux Regne, prendre naissance ailleurs, que dans le sein de l'Académie? Venez donc vous asseoir parmi nous; & afin que cette Histoire, qui ne sera qu'un tissu de faits admirables, mérite d'être admirée elle-même, n'oubliez point qu'aujourd'hui nous contractons un engagement mutuel; vous, Monsieur, de nous faire honneur par vos travaux; nous, de nous intéresser à vos succès.

---

## ( IX. )

*Réflexions sur le remerciement de M.* de V*** *à l'Académie Françoise.*

IL paroît ici, Monsieur, deux discours, l'un de M. de V*** & l'autre de M. l'Abbé d'*Olivet.* Je vous les envoye tous deux. Et comme ce sont deux Pendans, & que je suis presqu'accoutumé à vous écrire des paralelles, permettez-moi

de vous en faire encore : & de vous montrer M. de V*** en ſa qualité d'Orateur, à peu près tel que je vous l'ai fait voir en ſa qualité de Poëte.

M. de V*** aïant été reçu à l'Académie Françoiſe, a été obligé de prononcer un diſcours à ſa réception, & le Directeur de lui répondre. M. l'Abbé d'*O**** a rempli ſa charge avec toute la ſageſſe & toute la diſcrétion convenable. Il avoit deux Eloges à faire, l'un de l'Académicien entrant, l'autre de l'Académicien mort. Il a dit au premier toutes les politeſſes qu'il mérite ſans doute; mais ſans compromettre, ni lui-même, ni ſa place, ni la Compagnie au nom de laquelle il parloit. Vous ſentez que le pas étoit délicat. Quand il vient à M. le *P. Bouhier*; il le montre d'une maniére à le faire regretter par ceux-mêmes qui ne l'ont jamais vû. C'eſt ce qu'on peut dire d'un éloge bien fait, & c'eſt ce qu'on en a penſé.

Pour ce qui eſt du diſcours de V*** vous n'y verrez rien de ce que vous croïez y voir. Il eſt tout, excepté ce qu'il doit être. Ce ſont des réflexions, des obſervations, des morceaux de Diſſertations, des lambeaux de Panégyrique. Il n'y a que de remerciment dont il n'y a pas un ſeul mot : c'étoit ſon ſujet.

J'ai été ſurpris, je vous l'avoue, de voir d'un côté un homme qui remue tout l'Univers, & qui montre un empreſſement prodigieux pour arriver à une place; & de l'autre, ce même homme qui paroît indifférent & comme inſenſible lorſqu'il y eſt arrivé. M. de V*** ſe pique de ſenſibilité & d'amitié, ces vertus peuvent-elles être bien pures & bien ſolides ſans la reconnoiſſance.

Tout diſcours, en pareil cas doit être aſſorti

aux circonſtances. La place dont il prenoit poſſeſſion, les perſonnes à qui il parloit, celles qui l'écoutoient, lui dictoient ce qu'il devoit dire. On croiroit le prévoir par les ſeules conjectures du bon ſens : mais l'Orateur a des marches dérobées, des détours qui ne ſont qu'à lui : il parle comme il veut ; ſes principes & ſon autorité le mettent au-deſſus des régles.

Son diſcours eſt composé de trois parties, à ce que je crois, d'un Eloge maigre & croqué du *P. Bouhier* : d'une diſſertation ſur la Langue Françoiſe ; & d'une tirade d'Eloges. Voïons comme l'Auteur a ſçu lier des matiéres ſi peu faites pour s'unir.

Les quatre premiéres phraſes qui font une maniére d'Exorde, plaiſent aſſez, quand on les lit rapidement, & ſans y faire trop attention. *Votre Fondateur, M. vous a fait libres & égaux ; parce que vous êtes au-deſſus de l'interêt & que vous cultivez les belles Lettres pour elles-mêmes . . Il étoit peut-être à craindre que des travaux ſi honorables ne ſe ralantiſſent.* Ces deux phraſes ſont vraies ; mais l'une ne méne point à l'autre. *Ce fut pour les conſerver* ( ces travaux ) *dans leur vigueur, que vous vous êtes fait une régle, de n'admettre aucun Académicien qui ne réſidât dans Paris. Vous vous êtes écarté de cette loi en faveur du P. Bouhier.*

De toutes ces penſées, la premiére eſt un rayon qui ſembloit annoncer une ſuite lumineuſe. L'Auteur l'a fait partir, parce qu'il l'avoit. Mais il faut venir au ſujet, & cette idée n'y méne point ; n'importe ; il faut du brillant au début ; & après avoir dit les grands mots de *liberté*, *d'indépendance*, nous parlerons dans la troiſiéme

phrase, de *ralantissement*, de *régles*, de *dispense.* J'aimerois bien mieux une belle suite d'idées que ces zigzags.

*M. le P. B. se consola de n'être point à Paris, à l'Académie ; parce qu'il étoit à Dijon où il y a beaucoup de Gens de Lettres.* C'est-à-dire que Dijon & les Gens de Lettres qui y sont, tenoient lieu au P. B. de Paris, & des Académiciens ; cette comparaison fait honneur aux Citoïens de Dijon, mais en fait-elle à l'Académie ? Est-il poli de dire à quelqu'un : *Je me suis consolé de n'être pas avec vous ; parce que j'étois avec d'autres.*

*Il faisoit ressouvenir la France de ces Magistrats, qui se délassoient* des fatigues *de leur état, dans les travaux de la Littérature* : Croïez-vous M. qu'on se délassât des *fatigues* par les *travaux* ? l'Antithèse est pauvre & puérile. Mais n'importe, c'est toujours Antithèse. *Que ceux qui se renferment dans le cerle étroit de leur emploi, sont à plaindre :* voilà une ptopofition qui est de M. de V*** : en voici une autre qui n'est pas de lui : *Que la Société seroit heureuse si chacun trouvoit son bonheur à se renfermer dans ses emplois* ! Laquelle des deux est la plus vraie & la plus sensée ?

Pour prouver qu'il faut *sortir du cercle de ses emplois*, l'Orateur cite l'exemple de Ciceron, qui *plaidoit la cause des Citoïens*, *qui écrivoit sur la nature des Dieux*, *qui cultivoit l'amitié de Roscius* Comédien. Mais quelle opinion nous donne-t-il de ses sentimens & de ses idées ? De mettre au même niveau, l'éloquence qui défend le Citoïen, la Philosophie qui l'instruit, & la Comédie qui l'amuse : tout cela délassoit-il également Ciceron ? Sortoit-il bien alors du cercle de

ſes Emplois ? Tous ſes amuſemens-mêmes n'y avoient-ils pas raport ? *Atque adeo mihi concedendum eſt magis quod ex his ſtudiis hæc quoque creſcit oratio, & facultas : quæ quantacunque in me eſt, numquam amicorum periculis defuit* ; il y a apparence que Ciceron eſt un exemple mal choiſi, ou mal emploïé. C'étoit ſûrement un *petit eſprit*, qui ramenoit tout à ſes emplois : mais pour en faire un eſprit ſupérieur, M. de V*** lui prête ſes penſées & ſes goûts ; il le fait voltiger dans tous les genres ; lui fait effleurer toutes les matiéres, & cela uniquement pour promener ſes idées, au lieu que l'Orateur Romain ne ſongeoit qu'à ſervir ſa Patrie. *Je rougirois*, dit-il, * *ſi comme quelques-uns, je me livrois à une Etude ſtérile pour la Société, me renfermant dans mon cabinet avec des ouvrages de Littérature, mais, &c.* Ciceron ne croïoit pas aſſurément que la conſtante *gravité* d'un Citoïen dans ſes Emplois, fut la marque de la *médiocrité* ; au contraire, il regardoit cette amuſante *variété* qui réjouit nos *eſprits prétendus non médiocres*, comme une marque de foibleſſe & de *légéreté*.

*M. le P. B. n'eſtime pas même tout ce qu'il traduit.* M. de V*** a intention de le louer, je penſe. Vous voïez comme il ſçait choiſir les beaux traits. Que peut-on tirer de celui-ci à l'honneur de celui qui eſt loué ?

*M. le P. B.* prétendoit : *que les Poëtes doivent être traduits en Vers. On ne ſera pas étonné que je me range à ſon ſentiment.* Pourquoi nous dire cela ? je ne vois point de raiſon pour être étonné. Quelque ſentiment que prenne M. de V***, il

* *Pro Arch. Poët.*

eſt autant Poëte qu'Orateur, autant Orateur que Poëte ; ainſi on ne ſeroit pas étonné qu'il prit un ſentiment plutôt que l'autre, ou même qu'il les prît tous deux enſemble.

*J'aime mieux prononcer devant vous un Diſcours utile qu'un Diſcours éloquent.* M. de V*** eſt Philoſophe, par conſequent au-deſſus *des idées vulgaires.* Quelle différence met-il donc entre un diſcours utile, & un diſcours éloquent ? Un diſcours peut-il être vraiment utile, ſans être éloquent, ou vraiment éloquent ſans être utile ? Je ſais bien, par exemple, qu'on peut faire un Diſcours qui ne ſoit ni *utile*, ni *éloquent ;* mais quand de ces deux qualités l'une eſt bien réelle & bien marquée, l'autre la ſuit.

*La difficulté ſurmontée fait une grande répartie du mérite.* De qui ? Ou de quoi ? De la perſonne, ou de l'ouvrage ? M. de V*** *va démêler la raiſon pourquoi nous n'avons encore en vers aucun grand Poëte de l'Antiquité.* Et pour en venir à bout, il poſe ce principe : *La difficulté ſurmontée dans quelque genre que ce puiſſe être, fait une grande partie du mérite.* Ce n'eſt point de l'Ouvrage, ſans doute ; car, s'il eſt bien fait, quoique fait aiſément, il n'en a pas moins de mérite. C'eſt donc le mérite de la perſonne. Par conſéquent voici le raiſonnement de l'Orateur : *Il n'y a point de Nation au monde, chez la quelle une perſonne merite plus que chez la nôtre, en rendant une véritable vie à la Poëſie ancienne ;* donc nous ne devons point avoir de Traduction. Que fait là le mérite ? Il ſuffiroit de dire ſimplement : nous n'avons point de la Traduction des Anciens, parce que cela eſt très-difficile parmi nous ? il ne falloit point faire de galimatias, pour

prouver cette difficulté dont tout le monde convient, mais il falloit aller tout de ſuite au nœud, & dire, ſi l'on veut, que c'eſt la faute de notre Langue. L'Orateur y vient. Voyons comment il ſe *démêle* d'un raiſonnement où il veut *démêler* les cauſes.

*Les premiers Poëtes formérent le génie de leur langue.* Voilà qui eſt prononcé. C'eſt comme ſi on diſoit : les premiers Peintres formérent le caractére des couleurs naturelles. Non M. on parla d'abord pour ſe faire entendre ; & quand la Proſe fut bien établie dans ſes droits, elle s'émancipa dans la Poëſie. Elle y devint même un peu libertine : de ſorte que du conſentement de tous les Grammairiens, c'eſt dans la Proſe & non dans la Poëſie, qu'il faut aller chercher le vrai caractére & le vrai *génie* des Langues.

*Les Grec & les Latins emploïérent d'abord la Poëſie à peindre les objets ſenſibles de toute la nature.* Cela eſt faux encore, ce fut la Proſe. Les Langues Grecques & Latines étoient faites avant *Homére & Virgile.* On peignoit tout dans les diſcours, avant qu'ils euſſent entrepris de peindre dans leurs Poëſies ; on ne peignoit pas ſi bien qu'eux, il eſt vrai, mais cependant on peignoit.

*Les François qui n'ont guéres commencé à perfectionner la grande Poëſie, qu'au Théâtre, n'ont pû & n'ont dû exprimer alors, que ce qui peut toucher l'ame.* Où va notre Orateur ? Où va t'il ? Je crois que voici ſon idée : nous ne pouvons traduire les Vers en Vers ; parce que notre langue eſt pauvre : elle eſt pauvre, parce que les Poëtes ne l'ont point enrichie : ils ne l'ont point enrichie, parce qu'ils ont commencé par des piéces de Théâtre. Mais *Virgile*

qui n'eſt venu chez les Romains qu'après les piéces de Théâtre, en a-t-il trouvé la langue Latine plus pauvre ? L'Orateur Académique veut en venir à cette vieille idée, qu'il a jettée dans la Préface de ſa Henriade, *que notre langue ne peut peindre noblement les petits détails.* Que de circuits inutiles pour arriver ? Mais quel raiſonnement ? Nous ne pouvons peindre les petits détails : donc nous ne pouvons traduire les grands Poëtes de l'Antiquité. C'eſt ſans doute *Homere*, *Virgile*, *Sophocle*, *Horace*, qu'il entend ; mais c'eſt juſtement où les petits détails ſont les moins néceſſaires. Notre langue ne peut s'abbaiſſer aux petites choſes ; donc, au moins doit-elle réuſſir mieux que les autres dans les grandes. Et ſuppoſé qu'elle ne puiſſe *nommer ſans détours les inſtrumens de l'Agriculture*, comme *la Béche*, le *Rateau*, le *pénible Hoyau*, le *Soc* tranchant, que *Deſpreaux* nomme cependant dans l'Epître à ſon Jardinier ; cela n'empêche pas qu'elle ne puiſſe prendre *Jupiter tonnant*, & *Pluton qui s'effraïe dans les Enfers.* Diſons plutôt que c'eſt la verve du Poëte, qui manque à la Langue ; cette verve, quand on l'a, fait tout annoblir. On dit tout en François, quand on a aſſez de génie pour bien manier la Langue : & s'il y a des choſes que nous ne pouvons nommer, il faut s'en prendre au goût & à la délicateſſe de la Nation, plutôt qu'au génie de la Langue : deux choſes tout-à-fait différentes & qu'on ne diſtingue pas aſſez. Si cette contrainte irrite la pareſſe de l'Auteur, elle maintient les droits de la bienſéance, & de la politeſſe.

*Le langage du cœur & le ſtile du Théâtre ont entièrement prévalu : ils ont embelli la Langue*

*Françoiſe, mais ils en ont reſſerré les agrémens dans des bornes un peu trop étroites.* Voilà ce que j'appelle des Phraſes vagues, qui ne ménent à rien, qui ne ſignifient rien, qui ne jettent nulle lumiére dans l'eſprit. Tout ce qui s'exprime dans la Poëſie, eſt ou récit, ou ſentiment, ou raiſonnement. Ces deux derniéres parties ſe trouvent au Théâtre dans tous les dégrés poſſibles, ſelon les conditions & les ſituations des Acteurs. Et ſi les diſcours Dramatiques ont *embelli la Langue Françoiſe*, ils ne l'*ont reſſerrée* ni du côté du grand, ni du côté du ſimple. Une ſuivante dans *Moliére*, dit tout ce qu'elle pourroit dire, quand elle feroit à *Rome* ou à *Athénes*, à quelques poliſſoneries près, que M. de V*** ſans doute ne regrette pas. *Céſar*, *Pompée*, *Alexandre* dans *Corneille* & dans *Racine* diſent ce qu'il peut y avoir de plus grand dans le diſcours de l'Epopée : car les diſcours de l'Epopée ſont Dramatiques, chacun y a le ton qui lui convient. *Junon*, qui s'excite à la vengeance, parle, comme elle feroit ſur un Théâtre : & *Enée* qui gémit à la vuë de la tempête, ne gémiroit pas mieux ſur la ſcéne. Ainſi *le langage du cœur & le ſtile du Théâtre ne nous ont reſſerrés* ni dans le grand, ni dans la ſimple, lorſqu'il s'agit des ſentimens, ou des raiſonnemens. Ils ne nous ont pas fait plus de tort dans les récits. Que répondra M. de V*** à l'exemple de la *Fontaine* pour le récit des plus petites choſes, *le langage du cœur & le ſtile du Théâtre, l'ont-ils reſſerré dans des bornes trop étroites* ? Et s'il veut du grand, que répondra-t-il aux récits de la mort d'*Hyppolyte*, du paſſage du Rhin! Mais ſelon lui notre Langue n'a point le défaut

de ne pouvoir atteindre aux grandes choſes ; c'eſt de ne pouvoir deſcendre aux petites : & voilà pourquoi nous ne *pouvons traduire la haute Poëſie des Anciens.*

*C'eſt Terence qui chez les Romains parla le premier avec une pureté toute élégante.* L'Orateur confond l'élégance des choſes avec l'élégance des mots. *Plaute* parloit plus naïvement & auſſi élégamment que *Térence ;* mais le fond des choſes n'étoit pas ſi choiſi chez lui que dans *Térence.* Il avoit deux défauts qui ne regardoient point la *pureté* du langage, l'un dans ſes vers, qui n'étoient pas toujours aſſez réguliers ; l'autre dans ſes plaiſanteries, qui n'étoient pas toujours du goût des honnêtes gens. Mais pour le langage, le ſçavant *Varron* diſoit, même après avoir lû *Terence,* que les Muſes, quand elles voudroient parler latin, emprunteroient le langage de *Plaute.* D'ailleurs, M. de V*** tombe ici en contradiction avec lui même : il dit *que la Langue Françoiſe a été reſſerrée dans des bornes plus étroites que la Latine*, parce que *les François n'ont guéres commencé à perfectionner la Poëſie qu'au Théâtre :* & il dit enſuite, *que c'eſt Terence qui chez les Romains parla le premier avec une pureté toujours élégante.* Pourquoi nos Dramatiques nous auroient-ils fait un tort, que *Terence* n'a point fait aux Romains ?

*Me déſavouerez-vous donc, Meſſieurs, quand je dirai que le vrai mérite, & la réputation de notre Langue, ont commencé à l'Auteur du Cid & de Cinna.* Oui, M. on vous déſavouera, parce que de deux choſes que vous dites, il y en a une qui eſt fauſſe : *C'eſt que le vrai mérite de notre Langue*

*Langue ait commencé à Corneille.* Prenez garde que vous diſtinguez deux choſes, le *vrai mérite* & la *réputation* : & comme vous les confondez dans la ſuite de votre raiſonnement, vous faites un ſophiſme. La *réputation* de notre Langue, a commencé, ſi vous voulez, avec *Corneille*, mais ſon vrai mérite exiſtoit avant lui. *Balſac* ſçavoit mieux le François que *Corneille*, & il a plus fait que lui pour notre Langue. Il lui a donné du nombre, du feu, de la nobleſſe, de l'exactitude. Elle avoit tout quand *Corneille* eſt venu, excepté les Ouvrages. *Montagne*, *Marot*, *Malherbe* & *Racan* étoient célébres chez nous, ils ne l'étoient pas chez les Etrangers ; cela ne prouve point que notre Langue de leur tems n'étoit point faite ; cela prouve ſeulement que nous n'avions pas d'Ouvrages, ou qu'ils n'étoient pas encore aſſez bons ; & par conſéquent ſans *Corneille* & ceux qui l'ont ſuivi, notre Langue ſeroit reſtée dans *l'obſcurité :* cela eſt vrai. Mais ce n'eſt pas raiſonner juſte, que de conclure qu'elle ſeroit reſtée à jamais dans *la médiocrité*, à moins que vous veüillez prétendre, que tout ce qui eſt obſcur eſt médiocre, & que tout ce qui eſt médiocre eſt obſcur. Si cela étoit, combien de *célébrités* ſe changeroient en *obſcurités ?* Vos hinc, hinc vos.

*Un de leurs contemporains, incapable, peut-être du ſublime qui éléve l'ame, & du ſentiment qui l'attendrit :* c'eſt de *Deſpreaux* dont il s'agit. Qu'eſt-ce que le ſublime ? Eſt-il dans les grands mots, dans les phraſes ſonorées, empoulées, dans les pointes épigrammatiques, dans les bluettes de l'antithèſe. Il faut juger avec réſerve les grands hommes, de peur de condamner ce qu'on

n'entend pas : *ne damnent quod non intelligunt.* Le ſublime ſe trouve dans tous les genres. C'eſt un degré de perfection qui enléve l'admiration de quiconque eſt né pour ſentir. On peut être ſublime, non-ſeulement dans une *Henriade*, dans le Temple de la Gloire ; mais dans une Fable de la *Fontaine*, ce grand homme que M. de V*** a oublié de nommer dans ſon diſcours, & que je ſuis sûr qu'il adore, ſans ſçavoir, peut-être, que c'eſt parce qu'il eſt ſublime. Pour prononcer qu'un Auteur n'eſt pas ſublime, il faut demander auparavant ſi la matiére qu'il a traitée comportoit le ſublime qu'on dit qui lui manque ; quand *Deſpreaux* dans quelques-uns de ſes Ouvrages, n'auroit pas le ſublime dont on parle, on ne ſeroit point en droit de prononcer *qu'il étoit incapable de ſublime.* Il l'a été ſublime, quand il a pû & quand il a dû l'être. Qu'on liſe le paſſage du Rhin, pluſieurs morceaux du 4e. Chant de l'Art poëtique, pluſieurs du Lutrin, on verra *s'il étoit incapable du ſublime qui éléve l'ame.* Le diſcours de la Moleſſe n'eſt-il pas ſublime ? Non : il n'y a pas de grands mots . . . . . . . . . . . Les grands traits dans les images, les tours naïfs & heureux, les expreſſions vives & piquantes, les pointes aiguës de la Satire la plus délicate, tout cela n'eſt point ſublime comme le ſont *Phedre* & *Cinna* : ainſi on peut dire *que Deſpreaux étoit incapable du ſublime.* En vérité il ſeroit bien plus ſage de ne point hazarder de telles déciſions.

J'avoue que *la gloire de nos armes ſe ſoutient mieux que celle de nos Lettres.* Perſonne ne ſera aſſez hardi pour conteſter cette vérité à M. de V*** ſur tout après avoir lû ſon Diſcours ; on ne

lui dira point non plus après avoir lû son Poëme sur la Bataille de Fontenoi :

François vous sçavez vaincre, & chanter vos victoires.*

Mais quel besoin avoit l'Académie de cette comparaison odieuse pour Elle. Il loue le Roi, mais le Roi a-t'il besoin de l'opposition avec les Lettres pour paroître grand ? & l'Académie devoit-elle s'attendre dans un remerciment qu'on lui fait, à des antithèses où elle est écrasée ? Je veux croire, pour l'honneur du nouvel entrant, que c'est l'antithèse même qui l'a ébloui, & qui l'a empêché de voir ce qu'il disoit. Elle l'a aussi ébloui, quand dans la page précédente, en parlant du Souverain Pontife, il oppose *instruire* à *gouverner : quand il* instruit *le monde Chrétien qu'il* gouverne : on ne gouverne les esprits qu'en les instruisant. On ne peut les forcer, il faut les persuader, par conséquent les instruire. Elle l'a ébloui quand il l'a dit : que *le même goût naturel qui a fait recevoir à Petersbourg la Musique Italienne, y a fait aimer l'éloquence françoise.* Voilà *Boileau*, *Corneille*, *Racine*, *Moliere*, comparés à la Musique Italienne ; tout sera pétillant chez eux, chiqueté, pulvérisé. Un homme qui s'éblouit si souvent auroit presque besoin d'un guide.

*Crébillon est sur la scéne, comme un Héros sur les débris de sa patrie qu'il a défendu.* Voilà apparemment du sublime : mais à qui fait-il honneur ? A *Crébillon* qui a défendu cette Patrie ; sans avoir pû l'empêcher de périr, ou l'Académie qui auroit dû la rendre toujours glorieuse & triomphante ? Voilà le sort de ces belles idées : on les trouve

* Henriade, ch. 7.

creuſes quand ou les ſonde.

*C'eſt précisément parce qu'il y a beaucoup d'eſprit en France, qu'on y trouvera dorénavant moins de génies ſupérieurs.* Il s'enſuit de cette propoſition que dans le ſiécle paſſé, il y avoit moins d'eſprit en *France* qu'il y en a aujourd'hui ; parce qu'alors il y avoit beaucoup de génies ſupérieurs. Comme il y avoit peu de Connoiſſeurs, on laiſſoit aux *Corneilles*, aux *Boileaux*, aux *Racines*, aux *Molieres*, aux la *Fontaines*, aux *Deshouliéres*, aux *Quinauts*, aux *Flechiers*, aux *Boſſuets*, aux *Bourdaloues*, aux *Fenelons*, la liberté de *porter leurs têtes au-deſſus des autres.* Mais ſi tous ces grands hommes vivoient aujourd'hui, *il y a* tant *d'eſprit en France*, que par cette raiſon *précisément*, ils ſe trouveroient de niveau avec les autres. *Le commerce de l'eſprit eſt ſi étendu aujourd'hui, l'opulence ſi générale, qu'il n'y a plus de grandes fortunes à eſpérer.*

*Les Etrangers ſont avertis que la Langue Françoiſe perd déja beaucoup de ſa pureté chez les* Hollandois. Les Etrangers avoient beſoin de l'avis, & dorénavant ils n'iront plus à *Amſterdam* apprendre le François ; mais ils viendront à *Paris* lire la *Henriade*, & le Remerciment de M. de V*** à l'Académie, pour apprendre le beau langage, & l'art de faire de beaux complimens par antithèſe.

*La Langue eſt prête à ſe gâter parmi nous par le mélange des ſtiles.* Cette remarque n'eſt malheureuſement que trop vraie. Mais que M. de V*** s'en plaigne, cela eſt aſſez ſingulier.

*Quis tulerit Gracchos de ſeditione quærentes ?*

Par exemple, [ ſans parler de la Princeſſe de *Navarre* ] ce diſcours qui doit être tout dans le ſtile médiocre, eſt tantôt familier, tantôt poëtique, quelquefois il y a des élans du ſtile lyrique: vous verrez dans ce qui ſuit des amis unis par le goût des Arts, qui *s'aſſemblent ſans ſe montrer à la Renommée :* Vous verrez un Roi qui cache *la hauteur de ſon ame, & qui ne peut en affoiblir les rayons, qui en perçant, malgré lui, le voile de ſa modeſtie, y prennent un éclat plus durable.* Qui croiroit que cette phraſe allégoriquement entortillée, eſt faite pour achever de peindre l'admirable ſimplicité d'un Roi qui fait les plus grandes choſes, comme ſi elles étoient dans *l'ordre ordinaire* ; il n'y avoit qu'à les dire comme il les fait. Paſſez à l'Orateur, *l'ordre ordinaire de la nature* la fait *naître* pour mépriſer ces minuties de ſtile. *Il eſt d'autres défauts dont je ſuis encore plus frappé, parce que j'y ſuis tombé plus d'une fois.* C'eſt juſtement par cette raiſon, M. que vous devez en être moins frappé; c'eſt beaucoup pour un Auteur *yvre d'encens & de proſpérité*, d'avoir des ſoupçons ſur ſes défauts. Mais vous, vous en êtes frappé. Corrigez-vous donc. Dans ce qui ſuit, par exemple, vous le pouvez: il y a matiére. *Mais je trouverai parmi vous, Meſſieurs, les ſecours que M. le P. B. s'étoit donné par ſes études. Plein de la lecture de Ciceron, il en avoit tiré le fruit de s'étudier à parler le François, comme ce Conſul parloit le Latin.* Et vous, M. quel fruit tirez-vous de ces Meſſieurs? Vous n'en parlez point: vous briſez-là votre penſée qui paroiſſoit annoncer un ſecond membre; voïez la marche de vos idées: notre Langue ſe gâte: je trouverai parmi vous des ſeçours pour me

corriger, comme le P. B. a tiré de *Ciceron* le fruit de s'étudier à bien parler François. Mais c'eſt à M. l'Abbé d'O** qui ſçait bien *Ciceron*, a vous parler du P. B. Quel raport cette queuë a-t'elle avec la diſſertation ſur le mérite de la Langue Françoiſe. Il paroît que l'Orateur nouveau n'a pas *fait ſon étude particuliére* de l'art des tranſitions. Elles ſont pourtant un des plus grands mérites des ouvrages d'eſprit. Toutes ſes idées produites par une efferveſcence d'imagination ſe confondent & ſe doublent. Il embraſſe d'un coup d'œil mille choſes. Il eſt en *Pruſſe*, à *Stockolm*, en *Italie*, à *Londres*, en *Hollande*, à *Dijon*, où n'eſt-il pas ? A l'Académie, peut-être. Il deſſerte, il prône, il panégyriſe ; il jette en phraſe. . . . Ce n'eſt pas ainſi que ſe fait un diſcours ſenſé. Il faut d'abord conſidérer toutes les piéces qui doivent le compoſer : les traiter, les ajuſter : en préparer les articulations & les jointures, & quand cette opération eſt faite, y jetter les penſées pour habiller le ſquellette, pour lui donner du mouvement, de la vie, & enfin revêtir toutes ces parties d'un ſtile uniforme, & en même-tems varié ; & ſacrifier de bonne grace toutes les beautés étrangéres, fut-ce le plus bel œil du monde, la plus belle main : deux ſuffiſent pour le beſoin & pour la grace. Et c'eſt mal entendre ſes interêts que de vouloir tout raſſembler ſur un même corps. M. de V*** n'eſt point dans ce principe. Il avoit ſur ſon Bureau des ébauches, telles qu'en font les eſprits dont la profeſſion eſt de penſer : l'occaſion de faire un diſcours à l'Académie ſe préſente, il raſſemble ſes matériaux, & voilà un diſcours tout fait.

*C'eſt ainſi que l'Académie fut d'abord formée.*

M. de V*** ſe mocque de nous. Il nous préſente cette penſée comme une conſéquence, & il n'en a pas dit un mot dans ce qui précéde. Si c'eſt une nouvelle idée qui lui vient ſur l'origine de l'Académie. Il falloit dire, *voici comme l'Académie, &c. J'oſerois m'étendre ſur les bontés, dont la plûpart d'entre vous m'honorent, ſi je ne devois m'oublier, pour ne vous parler que du grand objet de vos travaux, des interêts devant QUI, ou LESQUELS, tous les autres s'évanouiſſent, de la gloire de la Nation.* C'eſt ici apparemment la propoſition du ſujet. L'Orateur va entrer en matiére. Je vais Mrs. vous parler de la gloire de la Nation qui eſt le grand objet de vos travaux. Juſqu'ici dans ces 18. premiéres pages, nous n'avons que préludé, mais dans les cinq qui nous reſtent, je dois *vous parler du grand objet de vos travaux: Je ſçai combien l'eſprit ſe dégoute aiſément des éloges . . . . . mais je ne puis refuſer le tribut que je dois: parce que célébrer des grand hommes, c'eſt dire imitez-les: donc il faut les louer encore aujourd'hui quoiqu'on l'ait déja fait mille fois.* Mais M. de V*** devoit parler à l'Académie *du grand objet de ſes travaux:* il ne paroît pas en prendre le chemin. Non: il va louer les grands hommes qui ont fondé l'Académie. Vous le croïez, Mr. parce que l'Orateur vous l'a promis; mais il manque de parole, il vient de plein ſaut à un paralelle qu'il fait de *Louis* XV. avec *Louis* XIV. Il eſt du bel air de voltiger, on paſſe pour un eſprit qui ne prend que la fleur des choſes, & qui ne donne que de l'exquis. *Louis* XIV. *ſe ſignala par des monumens admirables. . O vous ſon auguſte Succeſſeur, vous l'avez déja imité, &c.* C'eſt-là une fuſée lyrique,

qui part à propos de rien. N'y auroit-il pas eu plus de décence & plus de sagesse a dire : *son Auguste Successeur l'a déja imité* , *&c.* Les figures sont de bon usage quand elles sortent du fond même du sujet ; mais quand elles ne sont que commandées, & qu'elles le paroissent, elles donnent à tout discours l'air de déclamation. C'est un feu pâle qui enlaidit les objets plutôt que de leur donner du lustre, qui gonfle le stile plutôt que de l'animer. Après avoir loué *Louis* XIV. & *Louis* XV. l'Orateur continue.

*Mais ce qui sera conservé à jamais dans les fastes de l'Académie, ce qui est précieux à chacun de vous, Mrs. ce fut un de vos confreres qui servit le plus votre Protecteur.* Cette phrase qui commence par un *mais* emphatique, ne semble-t'elle pas annoncer que la matiere s'éléve , & qu'on va entendre quelque chose de plus précieux que ce qui précéde : *Major rerum mihi nascitur ordo* , *majus opus moveo.* Est-ce une suspension ? Venons à la décision : *ce qui sera* , *ce qui est* , *ce fut l'un* ; comment concilier tous ces tems ? *ce qui sera* conservé , *ce fut* l'un de vos Confreres . . . *ce qui* est précieux à chacun de vous, ce fut l'un de vos Confreres. . . . & ensuite , pourquoi *l'un* & non pas un ? . . . *qui courut donner & exécuter un conseil :* je croïois qu'on disoit , *suivre un conseil* , *exécuter un ordre : courir exécuter un conseil prompt :* Est-ce là le purisme Académique ? Conseil *reçû par le Roi , dont la vûe discernoit tout dans des* momens , *où elle s'égare* aisément. Ces deux consonnances sont d'un Auteur négligent , ou qui va trop vîte ; il avoit déja dit plus haut , *la constante gravité* n'est que la marque de *la médiocrité.*

L'Orateur finit par l'éloge du Roi : il loue en passant l'Académie des Inscriptions; celle de Sculpture & de Peinture, & souhaite de voir ériger au Roi une Statuë avec ces mots : *Au Père de la Patrie.* Une chose m'a fait rire dans cette espèce de peroraison, c'est que M. de V*** désire de voir cette Statuë, avec un ardeur qui feroit croire qu'il regarde la chose presque comme impossible. *Puis-je voir dans nos Places publiques ce Monarque, &c.* Vous le verrez, M. de V*** le plus fort est fait, pour vous contenter ; c'étoit de le mériter.

Vous me direz peut-être, Monsieur, que ceci est un discours d'appareil, où il ne faut point exiger toute la régularité d'un plaidoyer ou d'un discours de morale ; il me sembloit, par cette raison même, que c'est un discours de montre & d'appareil, un discours fait pour plaire à l'esprit ; que tout devoit y être régulier & travaillé avec soin. Mais il s'en faut bien que j'exige cette perfection. Je ne demandois qu'une chose : c'étoit que le discours fut ce qu'il devoit être : qu'il y eut du sens & de l'esprit, & que l'un & l'autre fut exprimé avec justesse & avec grace. Et pourquoi donc a été faite l'Academie ? N'est-ce point pour donner des modèles de discours de langage ? Etoit-ce pour nous apprendre à lancer des phrases au hazard, sans s'embarasser d'y mettre de la suite ni de la liaison ? Quelle idée nous donneriez-vous de l'Académie, & de ceux qui l'ont établie ? Où irai-je chercher des Maîtres, si ce n'est là ? A qui me fierai-je, si M. de V*** me trompe ? Qui me corrigera, qui me conduira, s'il a besoin d'être corrigé & d'être conduit ? C'est faire justice que de montrer à de certaines gens leurs défauts. Vous ferez de

ma Lettre, l'uſage que vous jugerez à propos : & ſi par hazard elle parvenoit juſqu'à M. de V**. lui-même, je le crois trop galant homme pour s'en fâcher : *La ſaine critique, ſi opposée à la ſatyre*, a toujours été permiſe. J'aurois claqué des mains comme les autres, ſi je l'euſſe pû en conſcience, & je lui promets de ne pas y manquer quand il m'en donnera l'occaſion. Je ne demande pas mieux que d'approuver quand il y aura ſujèt. J'ai l'honneur d'être.

21. Mai 1746.

---

## (X.)

*Mémoire ſignifié pour* LOUIS TRAVENOL, *de l'Académie Roiale de Muſique, contre le Sieur* A** de V*** *de l'Académie Françoiſe.*

LE Sieur de V***, après avoir eſſuïé depuis qu'il s'eſt acquis de la célébrité, tous les traits du Parnaſſe, ſans avoir oſé jamais en repouſſer aucun, rompt enfin le ſilence. Devenu tout-à-coup plus délicat & plus ſenſible, ou pour mieux dire, ſe croyant plus appuyé; il uſe de ſon nouveau crédit pour y tyranniſer. Il jette l'épouvante dans toutes les familles de Libraires; menaces, ſurpriſes, abus de confiance, empriſonnemens; il n'eſt rien qu'il ne mette en uſage, pour ſe venger des derniéres Critiques prétenduës publiées contre lui. Mais qui auroit crû que parmi le monde d'adverſaires qu'il s'eſt attirés, peut-être moins par ſes Vers que par ſes Actions, il eut choiſi un Violon de l'Opera? *Travenol* uniquement occupé de ſon

état, ignoré du peuple Auteur, estimé dans son corps, où il est entré sans bassesse, & où il se soutient par ses talens, & par sa probité. *Travenol* enfin, seule ressource d'une famille indigente, d'un père & d'une mère décrépites & d'une sœur infirme, ne songeoit guères à s'illuster par un ennemi aussi fameux. Le Sieur *A*** le traduit devant les Tribunaux, sans penser aux conséquences de sa démarche : il veut se venger avec éclat sur lui de tout ce qu'il a souffert, quand sa propre conduite lui interdisoit la liberté d'élever la voix.

Tout Citoyen auroit à craindre les intrigues d'un ennemi si dangereux & si remuant : *Travenol* sans appuy, sans protection déclarée, n'en attend que de la Justice. Il va mettre dans son jour sa conduite & celle du Sieur *A***, & se renfermant uniquement dans les bornes de sa cause ; il compte que sa modération ne prêtera que plus de force à la vérité.

## FAIT.

Dans le cours de ses voyages même les plus involontaires, le Sieur *A*** ne perdit pas tout-à-fait l'esprit de retour en *France :* du moins doit-on le présumer par le projèt qu'il forma, il y a quelques années, de s'y procurer un abri favorable, qui pût le soustraire aux poursuites commencées contre lui.

Merope, celui de tous les Ouvrages de ce Poëte qui a reçu le plus d'applaudissemens tumultueux, fut comme le gage de sa réconciliation avec le Public, & l'annonce d'une vie désormais moins errante. Il lui étoit arrivé rarement d'être

témoin en personne de ses succès : aussi voulut-il cette fois en recueillir le fruit, & parcourant le Théatre & les Loges, montrer son visage à tous les Spectateurs. Dès qu'il parut les cris redoublérent, & il fut proclamé Académicien par une tourbe apostée, qui le servit selon ses espérances.

Une imagination accoutumée aux écarts, fut moins que jamais dans ces momens, susceptible de réflexion. Le stratagême avoit réussi ; le Sieur *A*** en prit droit sur la recommandation du Parterre d'aller solliciter les Académiciens. Il fit ses visites & fut éconduit.

L'Académie est un Temple dont les Ministres doivent joindre les mœurs au savoir. On n'a garde d'aprofondir les motifs du refus. Il suffit de dire, qu'il semble être l'époque de la plaisanterie du *Discours prononcé à la porte de l'Académie, par Monsieur le Directeur à Monsieur* ***, qui fait l'objet du procès, & de la haine que le Sieur *A*** a jurée à *Travenol*. A l'égard du *Triomphe Poëtique*, pièce surannée accolée à ce discours, ce n'est qu'un badinage Topographique, qui rappelle les lieux où le Héros imaginaire de la pièce a joué des Scènes.

Ces deux Piéces ne sont pas nouvelles. Le *Discours prononcé à la porte de l'Académie*, &c. parut en 1743. lorsque le Sieur *A***. fut renvoyé de sa demande. Et le *Triomphe Poëtique*, est une piéce imprimée dans un Livre connu de tout le monde, intitulé : *Mémoire de la Calotte* petit *in* 12. de Hollande, Edition de 1739. Cette piéce fait le supplément de la quatriéme partie.

Est-il possible que ces deux Piéces ayent laissé tant d'années reposer la bile du Sieur A** ? Peut-

être aussi la crise fâcheuse qu'il venoit d'essuyer, suspendit-elle sa colére impuissante. Tout l'engageoit à se taire; l'éclat ne lui eut pas été favorable, & l'incertitude de savoir de quelle côté les Rieurs se tourneroient, lui inspira un intervalle de prudence. Au reste, ce n'est pas toujours aux talens seuls que le Public donne sa voix, & il n'est réservé qu'à lui de faire acception des personnes.

Le revers qui nota la démarche du Sieur A**, auroit étouffé les désirs de tout homme sensé. Il ne se rebuta pas. Une place à l'Académie vint encore à vacquer au bout de trois ans : nouvelles batteries dressées pour briser les barriéres qu'il n'avoit pû entr'ouvrir à la premiére attaque.

On le fit sans doute réfléchir sur la nature des obstacles qui l'avoient exclus. On n'est pas tenté de lui arracher son secret. Tout le monde sait seulement qu'il imprima une Confession de foi; rétracta des Ouvrages, que l'impiété jointe au délire avoit enfantés; rompit une lance avec l'Auteur des Nouvelles Ecclésiastiques; & se présenta muni de nouveaux titres, dont la sincérité apparente n'a guères affoibli les soupçons.

L'Académie pardonna, crut le repentir véritable, oublia le passé, espéra de l'avenir & reçut le Néophite. Heureux si le commerce de ces Sages pouvoit lui inspirer l'esprit de la société, que le véritable amour des Lettres & de la Vertu, entretient parmi eux! Mais quel malheur s'il hâtoit lui-même le moment de voir son Successeur, comme autrefois *Granier* & *Furtiére* virent les leurs! *a*

*a* Voyez l'Histoire de l'Académie, par M. *Pelisson*, *Granier* fut exclus par délibération de la Compagnie du 14. Mai 1636. & *Furetiere* le 22. Janvier 1685.

Sa réception fut donc l'événement qui excita les cris de ses adversaires. Les anciens brocards reparurent : on en vit éclore de nouveaux : on lui en dressa de toutes parts. Entr'autres la Harangue Burlesque, où on le fait parler lui-même & dont l'Auteur ne s'est pas caché, puisquil prit le parti de l'envoyer avec une Lettre écrite & signée, *Baillet de S. Julien.*

Sous cette inondation de traits il reste tranquille, il dédaigne de s'en garantir, il s'en laisse, pour ainsi dire, accabler; & s'il rend plainte contre l'Ecrit du nommé *Baillet de Saint Julien*, *a* c'est moins pour en obtenir réparation, que pour soutenir l'allarme au Parnasse. Mais son Stoïcisme tombe à l'aspect du *Discours prononcé à la porte de l'Académie* & du *Triomphe Poëtique.* Ces deux piéces rouvrent ses playes & semblent l'anéantir; lorsque la fureur ranimant ses forces, il vole à l'Académie, la veut intéresser dans sa querelle ; il a besoin d'alliés, il en cherche à quelque prix que ce soit, pour attaquer jusqu'au dernier Colporteur. Sa demande fut rejettée, soit comme contraire aux usages de l'Académie, soit comme étant d'une nature à ne pas émouvoir tout un Corps.

On lui conseilla même unanimement d'éviter l'éclat, mais trop passionné pour écouter un avis si sage, l'opposition qu'il trouve, le rend encore plus furieux. Ses clameurs percent jusqu'aux extrémités du Louvre, & arrêtent le passant effrayé qui croit déja voir le paisible Lycée ensanglanté.

*a* Plainte rendue le 2 Mai 1746. par le Sieur A** puis abandonnée.

La Compagnie enfin lui ordonna de ſe taire ou de ſortir. *b*

Le Sieur A**, fruſtré de tout ſecours du côté de l'Académie, fut réduit à mettre ſon eſpoir en lui ſeul : timide contre les forts, audacieux contre les foibles, il ne s'agiſſoit plus, pour faire illuſion, que de trouver un *vil mortel* qu'il pût *écraſer* ſans peine.

Travenol abſent depuis quelque tems par un congé émané du Directeur de l'Opera, ne devinoit pas que c'étoit ſur lui & ſur ſa famille que l'orage alloit fondre. Un Violon de l'Opera ne connoît guères les Auteurs que par leur chûte, ou par leur ſuccès ſur ce Théâtre ; & le *Temple de la Gloire* s'étoit écroulé trop ſubitement pour donner le tems à *Travenol* de faire attention à celui qui l'avoit élevé.

Cependant le Sieur A**, après avoir fait inutilement la patroüille dans toute la Ruë *St. Jacques*: après avoir effrayé plus d'un Libraire, à la tête des Archers qu'il conduiſoit lui-même *c* s'arrêta d'abord à la Maiſon de feu M. de *Mérault*. *d*

*b* Le public veut que le Sr. A** ſe ſoit échapé en termes groſſiers contre M. *Danchet* que l'âge, le ſçavoir, les talens & l'uſage qu'il en a toujours fait, rendent auſſi cher que reſpectable à ſon ſiécle. L'Académie n'eut pas ſouffert cette incartade & eut chaſſé l'Aſſaillant. On eſt charmé de trouver cette occaſion de détromper le public, & de l'aſſurer que le Sieur A** n'a montré uniquement qu'un échantillon de ſon caractére.

*c* Le Sieur V*** étoit dans la boutique de *Prault* le fils, & ſervoit de mouche lorſqu'on fit la viſite chez la veuve *Bienvenu* & chez *Delormel*, Libraires à la deſcente du Pont-Neuf.

*d* M. de *Mérault*, Auteur de pluſieurs écrits polémiques, & de l'excellente traduction de *Néméſien* & *Calpurnius*, Poëtes bucoliques, eſt mort regrété de tous les Savans le 15. Août de cette année, après une longue & douloureuſe maladie. Il trouvoit dans le commerce des Muſes, auſquelles il a fait tant d'honneur,

Ce modeste & judicieux Membre de la République des Lettres, étoit alors accablé de la maladie dont il est mort. Occupé de la pensée de sa derniére heure, il attendoit des visites plus salutaires. Un Commissaire avec son escorte paroît : M. de *Mérault* n'en est point ému ; il demande quel sujet l'amêne. On foüille en silence dans tous ses papiers : un tems s'écoule : l'espoir de trouver ce que l'on cherche, se perd. On alloit sortir quand M. de *Mérault* indiqua lui-même d'une voix mourante, un endroit *e* échapé aux regards pénétrans du Commissaire & de l'Exempt. Enfin le Commissaire ne pouvant rien découvrir, n'anonce le sujet de sa mission que lorsqu'il est obligé de se retirer.

Tandis que des Partis font la petite guerre aux environs de la Maison de M. de *Mérault*, on passe rapidement à d'autres soupçonnées de recéler les deux piéces en question. La marche finit chez le Sieur *Travenol* absent, on n'y trouva qu'un Pere âgé de quatre-vingt ans, absolument étranger aux querelles du Parnasse, & connu par des mœurs irréprochables. On l'arrête au lieu du fils : on le traîne en criminel au For-l'Evêque ; on l'y retient

l'adoucissement à ses maux ; & dans la Philosophie chrétienne, l'avantage de les supporter avec résignation. Il étoit d'un caractére doux, simple & modeste, & avoit un génie supérieur & le cœur excellent. Il exerçoit quelque fois sa critique sur les Ecrits du tems ; mais c'étoit moins pour en relever les défauts, que pour arrêter le torrent du mauvais goût : on fait ici d'autant plus volontiers cet éloge, qu'il est un tribut que l'amitié rend à la vérité, & qu'il prouve que le Sieur de V***. connoissoit bien mal M. de *Mérault*, pour avoir étourdiment hasardé une descente de Commissaire chez un Sçavant qui méritoit des égards à plus d'un titre.

*e* Piéce très-importante dont est chargé le procès verbal du Commissaire *Lavergée*.

trois

trois jours au ſecret. Mais le Magiſtrat dont, ſans doute, la Religion avoit été ſurpriſe, indigné d'un procédé ſi barbare, ſe hâta de rendre la Liberté à l'Octogénaire. Si le Pere A** avoit été empriſonné chaque fois qu'on a pris ou cherché ſon fils fugitif, quelle déſolation n'auroit-ce pas été dans la Famille.

Travenol, rentré dans la ſienne, apprit, avec une ancienne ſurpriſe, tout ce qui s'étoit paſſé pendant ſon abſence, & la néceſſité où ſa mere & ſa ſœur avoient été de préſenter un Mémoire à la Police, pour obtenir l'élargiſſement du priſonnier. La circonſtance étoit auſſi triſte qu'embaraſſante, & ne leur permettoit pas d'apporter le moindre retardement. Auſſi ce Mémoire fut-il dreſſé à la hâte & préſenté ſans qu'il ait été poſſible auparavant d'en donner connoiſſance à *Travenol*. Il le deſaprouva auſſitôt qu'il fut de retour. Mais comme l'affaire étoit terminée avantageuſement à la Police, & que le calme ſembloit renaître, il ſe mit peu en peine d'un pareil Mémoire fait en ſon abſence, ſans ſon aveu, & qui n'étoit ſigné ni approuvé par aucune des parties. Il ne ſongea qu'à témoigner ſa reconnoiſſance de la délivrance de ſon Pere, à un Académicien généreux *f* qui l'avoit obtenuë, & qui eut voulu prévenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à ſon nouveau Confrére qu'à *Travenol* même.

Ce Médiateur qui porte à un ſi haut dégré la Réputation d'Homme de Lettres & d'honnête-homme, crut avoir trouvé le moyen de concilier tout. Le Sieur A** paroiſſoit vouloir s'en tenir à

*f* M. l'Abbé d'*Olivet*, Conſeiller d'honneur en la Chambre des Comptes de *Franche-Comté*.

l'aveu ſimple d'une apparence de faute, dont l'accuſé n'étoit pas même coupable : la moindre honnêteté ſuffiſoit pour l'appaiſer; & ce n'étoit qu'à ce prix qu'il vouloit rendre la tranquillité à une famille que tout autre que lui ſe ſeroit reproché d'opprimer.

M. l'Abbé d'*Olivet* jaloux de terminer l'affaire à l'amiable, alla trouver le Sieur *Travenol*, lui offrit d'employer ſon crédit auprès de ſon Confrére pour faire ceſſer ſes ridicules pourſuites, & demanda un Duplicata du Mémoire préſenté à la Police ; afin, diſoit-il, de contenter le Sieur de V*** auquel il devoit le montrer. Malheureuſement on n'en avoit pas déchiré le brouillon, on le trouva ; *Travenol* le mit au net & le donna.

Quelques jours après, M. l'Abbé d'*Olivet* revint voir *Travenol*, & lui dit que le Sieur A** avoit critiqué & la forme & le ſtile du Mémoire. Qu'au reſte, ce n'étoit pas une piéce aſſez autentique pour le ſatisfaire. *Vous devriez*, ajouta M. l'Abbé, *lui écrire.* Cette propoſition n'étoit ſans doute, que pour mettre à couvert l'honneur de ſon Confrére ; & pour couronner le Traité de Paix : ( à Dieu ne plaiſe qu'on prête des intentions moins pures à M. l'Abbé d'*Olivet* : ) mais elle fut rejettée par *Travenol*, qui avoit tout lieu de croire le Sieur A** aſſez lâche pour percer un homme à terre. M. l'Abbé d'*Olivet* ne deſaprouva pas cette méfiance. *Hé bien ! faites mieux*, continua-t-il, *Ecrivez-moi. Je réponds de l'événement : ſur-tout ne m'envoyez point la Lettre que je ne l'aïe examinée.*

Travenol conſentit donc à écrire une Lettre oſtenſible à M. l'Abbé d'*Olivet*, ſur l'aſſurance réïtérée que l'Ennemi n'en pourroit tirer aucun avan-

tage. Ni l'un ni l'autre ne ſoupçonnoit la noire trahiſon du Sr. A**. La Lettre écrite; M. l'Abbé d'*Olivet* la relit trois fois, en corrige de ſa main le brouillon, la fait tranſcrire & l'envoye chercher le lendemain par ſon valet de chambre. On ne craint pas d'être démenti ſur ces faits : on a une trop grande confiance dans la probité du témoin que l'on cite.

Travenol avoit d'autant moins à redouter l'effet de cette démarche que l'amniſtie avoit été déja promiſe par le Sieur de V*** quelques jours auparavant. Car à peine l'Octogenaire fut-il ſorti de priſon, qu'il alla trouver ſon Perſécuteur, & ſe jettant à ſes piés : « Je viens, M. vous offrir une » victime puiſqu'il vous en faut une : choiſiſſez-» moi. Je n'ai pas encore long tems à vivre ; je » ſuis inutile & même à charge à ma famille. » Mais mon fils, M. la fait ſubſiſter : il eſt ſon » unique ſecours : que voulez-vous qu'elle de-» vienne ſans lui ? J'oublie pour un moment qu'il » eſt innocent. Vos Ouvrages, dit-on, ne reſpi-» rent que générofité ; votre cœur en manqueroit-» il pour pardonner ? » Les larmes dont il accompagna ce diſcours, ſurprirent une eſpèce de ſentiment au Sieur *A**. Ah ! M. vous me déſarmez ! Voilà qui eſt fait, tranquilliſez-vous. Je veux vous rendre ſervice. Comptez ſur ma protection, qu'on lui apporte à déjeuner ?* Il joue l'attendriſſement, il rend larmes pour larmes: mais le rôle fini & la toile baiſſée, le Comédien pathétique quitte l'héroïſme & reprend toute la baſſeſſe de la vengeance, tandis que le vieillard enchanté de l'illuſion, ſort pénétré de reconnoiſſance.

De retour chez lui, il annonça cette heureuſe

nouvelle à ſa famille & à ſon fils ; & ce n'eſt qu'après un dénouement en apparence ſi favorable que *Travenol* écrivit à M. l'Abbé d'*Olivet*. La condeſcendance aveugle qu'il eut en cette occaſion, prouve mieux que jamais, que quand l'innocence a beſoin du ſecours d'autrui, il eſt preſqu'impoſſible qu'elle ne perde de ſes Droits.

On ignore quelles furent les diſpoſitions du Sieur de V***, lorſque M. l'Abbé d'*Olivet* lui communiqua cette Lettre : mais l'infâme uſage qu'il en fait aujourd'hui, démontre aſſez que les paroles de Paix qu'il avoit données, n'avoient jamais été ſincéres. Il ſe ſert de cette Lettre & du Mémoire préſenté à la Police, pour intenter un Procès criminel à *Travenol*. C'eſt ſur ces deux piéces qu'il a rendu plainte le 18. Août dernier, & qu'il a préſenté Requête au Lieutenant Criminel le 29. du même mois.

Il accuſe *Travenol* d'avoir fait imprimer le Diſcours prononcé à la porte de l'Académie & le Triomphe Poëtique. Il prétend en avoir une preuve par le Mémoire donné à la Police pendant l'abſence de *Travenol*, & par la Lettre écrite à M. l'Abbé d'*Olivet*. Mais ces deux piéces qu'il a ſurpriſes, bien loin de lui être avantageuſes, ne ſerviront qu'à le confondre, & ſouleveront contre lui les honnêtes gens qui regardent comme un crime l'abus de la confiance à la foi violée.

Rien ne coûte à l'animoſité. Lorſque toute preuve manque au Sieur de V***. du côté de la perquiſition faite par le Commiſſaire le 3. Juin dernier chez *Travenol*, où l'on ne trouva que trois Exemplaires imprimés des deux piéces, il tâche de s'en procurer par la fourberie la plus noire.

Tel eſt le perſonnage qui s'offre aux regards de la Juſtice. L'indignation générale ne l'a donc pas encore frappé ? Au reſte, quelque préſomptueux qu'il ſoit, quelque ſuccès qu'il ſe promette des piéces dont il eſt muni, on va l'enſevelir ſous ſes propres ruines par des moyens tirés de la nature même du fait & des circonſtances qui l'ont ſuivi.

## MOYENS.

De quoi ſe plaint le Sieur de V*** ? D'un Ouvrage, dit-il, dans ſa plainte, fait contre lui, qui a pour titre : *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe, par M. le Directeur, à M.* ***. Et d'un autre intitulé : le *Triomphe Poétique*, qu'il n'oſe déſigner cependant que par la dénomination d'*Ouvrage* & de *Satyre*.

Quel eſt le crime de *Travenol*? D'avoir eu chez lui ces deux Ouvrages & de ce qu'on en a trouvé trois Exemplaires imprimés parmi ſes autres papiers lors de la viſite du Commiſſaire. Il faut donc faire le procès à tout curieux : car il n'eſt porte-Feuille, Bibliotheque même qui ne renferme ces critiques. Depuis quand n'eſt-il plus permis de garder chez ſoi de ces piéces plaiſantes, lorſqu'elles n'intéreſſent ni la Religion, ni l'Etat, ni les Puiſſances ? On ne voit pas en quoi le *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe* & le *Triomphe Poétique* pourroient mériter l'animadverſation de la Juſtice : ce n'eſt qu'une raillerie délicate & aſſaiſonnée qui n'a nul objet particulier. Pourquoi faut-il que le Sieur de V*** l'adopte ? Pourquoi s'obſtine-t-il à être le SOSIE BATTU ? S'en tient-il à l'aveu ou au deſaveu des faits qui y

ſont ſemés ? S'il les nie ; pourquoi s'y reconnoître ? S'il les avoue, quelle réparation, quelles dommages a-t-il à demander ?

D'ailleurs, le Sieur de V*** eſt-il le ſeul auquel on puiſſe faire les reproches contenus dans le *Diſcours prononcé à la porte de l'Académie* & dans le *Triomphe Poëtique* ? Se regarde-t-il comme le ſeul Poëte qui ait compoſé des Ouvrages impies & ſcandaleux, capables d'armer contre lui toute la ſévérité de la Juſtice ? Croit-il qu'il n'y ait que lui au monde auquel convienne le rôle que joue le perſonnage phantaſtique du *Triomphe Poëtique* ? En un mot, peut-il fournir lui ſeul à l'abondance des Scènes & aux traits du tableau variés à l'infini ? Mais même dans la ſuppoſition où ces reproches pourroient lui être faits juſtement ; ſa Lettre au Revérend Père de la *Tour* ne leve-t-elle pas tous les Scrupules ? N'a-t-il pas fermé la bouche aux Libraires complaignans, aux Souſcripteurs trompés, *g* aux Chrétiens ſcandaliſés ? Le deſaveu autentique des *Lettres Philoſophiques* doit *h* contenter ſeul ceux qui pourroient avoir encore quelques ſoupçons ſur l'Auteur. Lorſque tant de perſonnes s'efforcent de l'en croire ſur ſa parole : Eh ! pourquoi reveiller tant de faits palliés, aſſoupis, pardonnés même ? Ne peut-il s'enveloper dans ſa pro-

*g* Le Sr. de V*** dit dans ſa Lettre au P. de la *Tour*, pag. 159. I. Part. que *tous ſes Ecrits* ſont *défigurés par les ridicules Editions qu'on en a faites ;* que *la Henriade même n'a jamais été correctement imprimée ;* & *qu'on n'aura probablement ſes véritables Ouvrages qu'après ſa mort.* Cet avis vient un peu tard. Tant pis pour ceux qui ſe ſont trop preſſés d'acheter *ſes ridicules Editions.* C'eſt maintenant au public à attendre le premier deuil des Muſes.

*h* Ouvrage condamné par Arrêt de la Cour du 10. Juin 1734. à être brulé par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, *comme contraire à la Religion, aux bonnes Mœurs & au reſpect dû aux Puiſſances.*

ſpre vertu, laiſſer tomber ces bruits, en n'y oppoſant qu'un ſage ſilence ?

En effet, un bel Eſprit peut-il tenir une conduite auſſi peu ſenſée & ſi contraire à ſes intérêts. Une Critique paroît : le ſujet n'en eſt pas ſeulement déſigné par les Lettres initiales de ſon nom : le frontiſpice de l'ouvrage ne porte que de ſimples *Aſteriſques :* quel eſt donc l'aveuglement du Sieur de V***, d'en vouloir être le Héros ?

Mais reprenons les faits. La viſite du Commiſſaire chez *Travenol*, eſt du 3. Juin de cette année. Le Sieur de V*** ne pouvant tirer aucun avantage de cette perquiſition, parce qu'on n'avoit trouvé parmi les papiers de *Travenol*, que trois Exemplaires du *Diſcours* & du *Triomphe Poétique*, garde le ſilence plus de deux mois. Il ne rend plainte que le 18. Août ſuivant *après avoir recouvré*, dit-il, *deux piéces manuſcrites*; l'une commençant par ces mots: *Travenol fils, Ordinaire de l'Académie Roïale de Muſique*; & finiſſant par ces autres mots : *Arrêté & mis au For-l'Evêque.* ( Il s'agit du Mémoire préſenté à la Police pendant l'abſence de *Travenol* par ſa famille, au ſujet de la détention du Pére.) Et l'autre écrite ſur un quarré de papier commençant par ces autres mots : *Monſieur, la part que vous prenez ;* Et finiſſant par ces mots ; *Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur*, TRAVENOL. C'eſt poſitivement de la Lettre écrite au Sieur Abbé d'*Olivet* dont il veut parler.

On voit par-là de l'aveu même du Sieur de *Voltaire*, qu'il lui étoit impoſſible ſans ces deux piéces d'intenter un Procès à *Travenol*. Mais le ſtratagême qu'il a employé pour s'en ſaiſir, peut-il lui être profitable ? Qu'on ſe rappelle les circonſ-

tances qui ont donné lieu au Mémoire présenté à la Police. Un Pere innocent traîné en prison ; un vieillard accablé sous le poids des années & des infirmités ; une famille entiére désolée, un ennemi furieux acharné sans raison, à la poursuivre. Quelle ressource restoit-il à *Travenol* ? De laisser périr son Pere, d'abandonner sa famille ? Quant à la lettre qu'il écrit, c'est un Sacrifice. Il n'écoute dans cet instant que sa tendresse, qui prévaut sur son innocence. Un Académicien célébre, ami du Sieur de V*** & dépositaire de ses intentions, qui semblent ne tendre qu'à la Paix, vient s'entremettre ; il paroît s'intéresser à *Travenol*. Il propose lui-même les moyens d'appaiser le Sieur de V**; engage, presse *Travenol* d'y souscrire, lui garantit l'événement, va solliciter l'élargissement du Prisonnier & l'obtient. Voilà le piége où *Travenol* est pris; M. l'Abbé d'*Olivet* y est trompé lui-même, & fournit, sans le vouloir, des armes au Sieur de V*** ; Heureusement on est en état de les lui arracher pour les tourner contre lui.

En effet, quel secours peut-il tirer de ces piéces, quand elles seroient même plus fortes qu'elles ne sont, qu'elles auroient le caractère de conviction qui leur manque, qu'elles contiendroient l'aveu formel & volontaire de *Travenol*, qu'elles seroient le prix de la liberté, & qu'elles n'auroient été ni inspirées par la crainte, ni suggérées par les instances réitérées & les promesses positives du Conciliateur. Un accusé, quelque coupable qu'il soit, s'il n'a d'autre témoin que lui-même, voulut-il périr, n'est point écouté. Or quel est le titre du Sieur de V***? Qui le lui a administré ? *Travenol* lui-même. Par quelle voie le Sieur de V***

l'a-t-il recouvré ? Par M. l'Abbé d'*Olivet*, l'instigateur, le fabricateur même du titre. Quel en étoit le but ? La paix d'une famille trop long-tems vexée, la satisfaction de l'offensé ou du moins qui prétend l'être, la réconciliation de tous.

On va plus loin. On veut pour un moment que le Mémoire ait été dressé par *Travenol*, qu'il l'ait présenté lui-même, enfin qu'il l'ait signé. Il n'en résulteroit jamais autre chose sinon, que c'est un fils, qui, voïant son Père mis en prison à cause de lui, n'attend pas pour l'en tirer, le succès d'une justification que les ruses & la méchanceté de l'ennemi peuvent toujours éloigner. C'est un fils qui ne consulte d'abord que ses entrailles, & qui sauve son Pere avant lui. En un mot, c'est la voix du sang qui l'emporte sur le cri de l'innocence. Mais *Travenol* n'a pas été assez heureux pour donner à son Pere ce témoignage d'affection. Sa famille seule a tout fait pendant son absence & le Mémoire est son Ouvrage. Mais à présent que le péril est passé & que *Travenol* ne craint plus pour son Pere, il désavoue hautement ce Mémoire, non comme une piéce qui peut lui porter quelque atteinte, puisqu'elle n'est revêtuë d'aucune autenticité, & que d'ailleurs on sait que de pareilles piéces n'ont aucun poids en Justice réglée ; mais comme étant fait sans son aveu, pendant son absence & pour fuir une persécution si barbare. De quelque côté que l'on considére ce Mémoire, il se détruit donc de lui-même.

Tel est le sort de la Lettre écrite à M. l'Abbé d'*Olivet*, & c'est ici que la lâcheté de l'Adversaire paroît dans tout son jour. Cette Lettre devoit être l'article secret du Traité de Paix. *Travenol* ne l'é-

crit qu'à la ſollicitation de M. d'*Olivet*, & pour donner du moins au Sieur de V*** une ſorte de ſatisfaction. Tout, ſelon ſes promeſſes mêmes, devoit être aſſoupi pour jamais. Qui ne ſe ſeroit livré à des Préliminaires ſi trompeurs ? Eſt-il à préſumer que *Travenol* de gaïeté de cœur eut écrit cette Lettre pour ſe charger gratuitement d'un crime imaginaire, puiſque le Sieur de V*** ne pouvoit plus l'inquiéter, l'affaire étant finie à la Police. Tombe-t-il ſous le ſens, que ſans y être fortement excité, il eut adhéré aux propoſitions de M. l'Abbé d'*Olivet* ! Sa défiance, s'il en eut marqué, n'auroit-elle pas été un manque de reſpect & même une injure pour le Conciliateur ? L'extrêmité où *Travenol* ſe trouve réduit par ſa confiance, ne lui permet pas de rejetter la dure loi qu'on lui impoſe.

De plus, le Sieur de V*** peut-il exciper d'un Ecrit adreſſé à un tiers ( & quel Ecrit ) obſerve-t-il en cela l'uſage du *Nord*, de la *Pruſſe*, de l'*Angleterre*, de la *Hollande*, ou de la *France* ? Dans lequel de ces Pays a-t-il appris à ſe jouer de ce qu'il y a de plus ſacré, de la confiance d'un ami & de la triſte néceſſité, où il réduit l'innocent par ſes injuſtes vexations ? Que lui ſervoit-il de parcourir tant d'Etats, s'il n'en devoit raporter que des ſentimens ſi contraires aux Loix de ſa Patrie, à l'Humanité, à la Religion ?

Il demande que *Travenol* ſoit condamné en ſix mille livres de dommage & intérêts : mais qui eſt le plus en droit de les demander, ou du Sieur A**, ou de *Travenol*, après l'empriſonnement injuſte de ſon Père ? Il ſiéd bien au Sieur de V*** de hazarder une pareille demande ſur un préten-

du délit. Le Sieur de V*** dénué de preuves, ou n'en administrant que de mandiées & de concertées pour ainsi dire sous ces yeux, prétend-il en imposer à la Justice & au Public ; & pour un faux point d'honneur, dont au fonds il ne s'embarasse guères, tourmenter, faire gémir des sujèts, à la vérité peu illustres par leur condition, mais toujours précieux à la République à titre de Citoïens vertueux.

Après tout, quand ils seroient coupables (ce qui n'est pas) d'avoir composé ou fait imprimer, les Pèces dont le Sieur de V*** se plaint ; de quelle front vient-il les accuser ? Oublie-t'il qu'il est lui-même l'Auteur de cent Satires ? Que n'a-t'il pas vomi contre l'immortel *Rousseau*, & l'Aristarque du siécle ? A-t'il plus ménagé l'Académie ? N'a-t'il pas ouvertement frondé tous nos usages par un goût anti-National, goût qu'on lui a si souvent reproché ? Et il se plaint qu'on use de représailles ? N'est-on pas en droit de lui dire :

*Si fueris Censor, primo te crimine purga.* Ovide.

C'est la sage remontrance d'un Poëte de la Cour d'*Auguste*, Poëte qu'on donne ici pour Juge naturel au Sieur de V***, d'autant plus volontiers que la morale d'un tel juge ne sauroit lui paroître suspecte de trop de rigidité.

C'est avec peine qu'on est entré dans des détails peut-être désagréables au Sieur A**, mais indispensables à la défense de *Travenol* ! *Que n'étoit-il possible de les taire sans trahir la vérité.* Ce n'est pas la vaine gloire de terrasser son adversaire qui anime *Travenol.* Il ne demande que la paix pour dédommagement de ses souffrances. On peut mê-

me aſſurer, qu'il auroit étouffé ſon propre reſſentiment, ſi l'outrage fait à ſon Pere lui eut été indifférent. Puiſſe la déciſion de ſes Juges déſarmer pour jamais un Ennemi paſſionné, & procurer la tranquillité à ceux auſquels il voudroit nuire. Ainſi penſoient les Romains dit SALUSTE.

*Neque victis quidquam, præter injuriæ licentiam eripiebant.*

Signé LOUIS TRAVENOL.

*M.* Rigoley de Juvigny, Avocat

*De l'Imprimerie de* JOSEPH BULLOT, 1746.

---

( XI. )

Mémoire ſignifié pour le Sieur ANTOINE TRAVENOL, Maître de Danſe à Paris, Demandeur en intervention.

*Contre le Sieur* A** de V***, *Gentilhomme ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de* France, *l'un des quarante de l'Academie* Françoiſe, *Défendeur.*

QUelques outrageans que fuſſent les excès auſquels le Sieur de V*** s'étoit porté contre le Sieur *Travenol*, & quelqu'éclatante qu'eut, ſans doute, été la réparation qu'il avoit droit de s'en promettre ; trop content néanmoins de ſouſtraire par ſon ſilence, la perſonne de ſon fils aux injuſtes perſécutions du Sieur de V***, jamais il n'eut adreſſé ſes plaintes à la Juſtice, ſi dans le moment même qu'il conſentoit d'abandonner la vengeance d'une injure réelle, le Sieur de V*** n'eût continué de pourſuivre ſur le Sieur

*Travenol* fils, celle du crime imaginaire dont il l'avoit accufé.

En effet, le Sieur *Travenol* pere, victime innocente des fureurs du Sieur de V***, & maître d'armer contre lui la févérité des Loix, avoit cru pouvoir fe flatter, qu'en lui faifant le facrifice du reffentiment le plus légitime, il parviendroit à lui arracher des mains les traits dont il s'aprêtoit à percer fon fils. Mais le Sieur *Travenol* ignoroit-il, que s'il eft en matiére de connoiffances un dégré de fupériorité auquel il n'eft permis qu'à certains efprits de pouvoir arriver, il eft pareillement en matiére de fentimens un dégré de délicateffe dont tous les cœurs ne font pas également capables.

Ainfi le Sieur de V***, loin d'imiter, à l'égard du fils, l'exemple de modération qu'il venoit d'éprouver de la part du Pere, s'étant au contraire livré avec plus de chaleur que jamais aux mouvemens indifcrets d'une haine aveugle, dèflors le Sieur *Travenol* eft rentré dans tous fes droits & difpenfé déformais d'être généreux envers un coupable qu'il n'étoit pas poffible de réfoudre à être jufte, il a crû devoir enfin élever la voix, pour folliciter auprès des Magiftrats la réparation d'outrages qu'il n'avoit que trop long-tems diffimulés.

Tel eft le motif de l'intervention du Sieur *Travenol* dans la caufe actuellement pendante en la Cour, entre fon fils & le Sieur de V***.

Forcé d'entrer ici dans un détail de faits effentiels à la décifion de fa caufe, il s'interdira, avec foin, tous les écarts où pourroit l'emporter un reffentiment trop jufte à tous égards, & renfermé dans les bornes d'une défenfe légitime, il ne ren-

dra compte que des circonſtances qui lui ſont abſolument perſonnelles, & qui en démontrant à la Cour la juſtice de ſes plaintes, ſerviront à lui garantir auprès d'elle le ſuccès de ſes demandes.

## FAIT.

L'époque de la réception du Sieur de V*** à l'Académie Françoiſe, a été celle des malheurs du Sieur de *Travenol*.

Parvenu à l'âge de quatre-vingt ans, uniquement occupé du ſoin de mettre à profit les derniers inſtans d'une vie prête à finir, ce Vieillard ne prit alors aucune part à un événement, qui d'ailleurs, n'avoit rien d'intéreſſant pour un homme de ſon état.

Il n'en fut pas de même des habitans du monde littéraire, dont le nouvel Académicien fixoit les regards : en poſſeſſion depuis long-tems de la qualité d'hommes de Lettres, on ne pût s'empêcher d'aplaudir dans cet hemiſphère au choix qu'on venoit de faire de ſa perſonne.

En falloit-il davantage pour faire mépriſer au Sieur de V*** les cris impuiſſans de quelques ennemis ſecrets, qui s'efforcérent alors de critiquer le choix de l'Académie; proclamé Académicien par les Juges mêmes de la Littérature; l'honneur de leurs ſuffrages, ne ſuffiſoit-il pas pour le venger pleinement de quelques-unes de ces plaiſanteries, que le même jour voit naître & périr, & dont tout le but eſt d'amuſer un inſtant le public, ſans pouvoir jamais bleſſer celui qui en eſt l'objet? Ainſi avoient penſé, avant le Sieur de V*** tous les grands hommes ſur les pas deſquels il al-

loit marcher, mais imitateur de leurs travaux littéraires, il ne jugea pas à propos de le paroître de leur modération ; & moins flatté des éloges de tous les Maîtres du bon goût, que piqué des frivoles Brocards de quelques plaisans, en possession de s'égaïer sur tous les événemens nouveaux, il résolut de leur déclarer une guerre ouverte sans penser que se donner des mouvemens pour détruire certains adversaires, ce n'est souvent que leur prêter de nouvelles armes, en aprenant au Public ce qu'il ne sçavoit pas, c'est-à-dire & la crainte qu'on avoit d'en être accablé, & les motifs sur lesquels cette crainte pouvoit être fondée.

De toutes les productions qu'avoit enfanté contre le Sieur de V*** la jalousie de sa nouvelle dignité, celles qui l'irritérent davantage furent deux piéces qui parurent alors, l'une sous le titre de *Discours prononcé à la porte de l'Académie par M. le* Directeur à M. *** & l'autre sous celui de *Triomphe Poëtique*, toutes deux réunies dans une même feuille.

Résolu de tirer de ces deux Ecrits une vengeance proportionnée à l'effet qu'ils avoient produit sur son imagination trop frapée, il se pourvut aussitôt devant M. le Lieutenant de Police, afin d'en obtenir un ordre pour s'assurer de l'Auteur de ces deux piéces, & de ceux qui contribuoient à leur débit : la nécessité d'arrêter le progrès d'une diffamation dans laquelle l'Académie se trouvoit, disoit-il, compromise, la conséquence dont il étoit de réprimer, par un exemple sévère, la licence de cette foule de détracteurs obscurs, que l'impunité sembloit enhardir de jour en jour à inonder *Paris* de leurs Libelles scandaleux, fu-

rent les grands & ſpécieux motifs, dont le Sieur de V*** ſe ſervit auprès du Magiſtrat pour preſſer l'expédition de l'ordre qu'il ſollicitoit, & qu'on ne pût lui refuſer, parce qu'il n'étoit pas poſſible de prévoir le coupable uſage qu'il en alloit faire.

Armé de cette piéce néceſſaire à l'exécution de ſes deſſeins, le Sieur de V***, ce même homme, qui tant de fois ſur la ſcéne avoit fait verſer des larmes au Spectateur attendri, dans ces ſituations touchantes où il ſembloit lui tracer l'hiſtoire de ſon cœur, le croiroit-on ? Devenu en un inſtant ſi contraire à lui-même, & livré ſans retour aux mouvemens d'une paſſion dont il avoit ſi ſouvent combattu les emportemens, ne s'occupe plus que du choix d'une victime ſur laquelle il puiſſe faire tomber tout le poids de ſa vengeance. *

Fauſſement averti par un Colporteur qu'il avoit déja ſacrifié à ſon reſſentiment, que le Sieur *Travenol* fils facilitoit le débit des deux piéces en queſtion ; ç'en fut aſſez pour déterminer le Sieur de V*** à s'aſſurer de ſa perſonne ; il charge donc de ce ſoin un Exempt de police, auquel il remet l'ordre dont il étoit pourvû . . . . . . . . La maiſon

* La conduite du Sieur de V*** eſt bien différente ici de celle qu'il fait tenir dans ſa Tragédie d'*Alzire* à ce généreux *Guſman*, qui aſſaſſiné par *Zamore*, lui adreſſe en mourant ces paroles ſi dignes d'un héros chrétien.

*Je pardonne à la main par qui Dieu m'a frapé . . .*

- - - - - - - -

*Vis, ſuperbe ennemi, ſois libre, & te ſouviens,*
*Quel fut & le devoir & la mort d'un Chrétien.*

- - - - - - - -

*Des Dieux que nous ſervons connois la différence,*
*Les tiens t'ont ordonné le meutre & la vengeance,*
*Et le mien, quand ton bras vient de m'aſſaſſiner,*
*M'ordonne de te plaindre & de te pardonner. . . .*

maiſon du Sieur *Travenol* pere eſt auſſitôt aſſiégée d'une foule d'Archers, on cherche inutilement à ſe ſaiſir de ſon fils, il étoit abſent, c'eſt alors que, dans le déſeſpoir de l'inutilité de cette perquiſition, on prend le cruel parti de faire ſuporter au pere la peine du crime qu'on imputoit au fils. Ni l'âge du Sieur *Travenol*, ni ſes infirmités, ni même ſon innocence ne peuvent le défendre contre la barbarie des Satellites, Miniſtres trop fidéles des fureurs du Sieur de V***. Envain reclame t'il les droits de l'humanité; envain s'efforce-t'il de repréſenter d'une voix mourante que les délits doivent être perſonnels, & que les crimes dont un fils eſt accuſé, ne peuvent autoriſer à traiter ſon pere en coupable; on ne l'écoute point: inſenſible à ſes larmes, la troupe inhumaine, qui l'environne, le traine impitoiablement hors de chez lui; & ce vieillard, ſans autre défenſe que celle d'une vertu toujours irréprochable, a la douleur de ſe voir conduire en criminel, à travers une vile populace, toujours avide de ces ſortes de ſpectacles, à la priſon du For-l'Evêque où il eſt mis au ſecret.

Cependant le Sieur de V*** ne jouit pas longtems du fruit de ſon indiſcreté vengeance, l'empriſonnement du Sr. *Travenol* avoit quelque choſe de trop militaire & de trop irrégulier, pour que ce malheureux vieillard, tout deſtitué qu'il étoit d'apuis & de connoiſſances accréditées, ne trouvât bientôt auprès de M. le Lieutenant de Police des protecteurs qui s'empreſſaſſent à ſolliciter ſa liberté; il y eut en effet des perſonnes généreuſes, amies de l'humanité, qui outrées du procédé violent du Sieur de V*** repréſentérent vive-

ment à ce Magiſtrat l'abus qu'on avoit fait d l'ordre ſurpris à ſa religion, & lui peignirent ſur tout la ſcéne de l'infortuné *Travenol* arraché à ſa famille, & traîné dans une priſon comme un coupable : leurs ſollicitations ne demeurérent ſans ſuccès, qu'autant de tems qu'il en falloit à M. le Lieutenant de Police, pour s'aſſurer de la vérité de leur raport ; mais le fait & les circonſtances de l'empriſonnement du Sieur *Travenol*, n'eurent pas plutôt été vérifiées, que ce vieillard obtint ſa liberté, après cinq ou ſix jours de la détention la plus rigoureuſe.

Un attentat auſſi inoui, commis en la perſonne d'un Citoïen, ſous les yeux même de la Juſtice, expoſoit ſans doute le Sieur de V*** aux ſuites humiliantes d'une réparation qui devoit être proportionnée à l'injure ; le Sieur *Travenol*, ſorti des fers, & rendu à lui-même étoit en droit de ſe la procurer, & pouvoit même regarder ſa vengeance, comme d'autant mieux aſſurée, que ſa cauſe ſe trouvoit, en quelque ſorte confonduë avec celle de M. le Lieutenant de Police, également intereſſé à venger l'abus qu'on avoit fait de ſon autorité.

Mais d'autres objets bien plus importans occupoient alors le Sieur *Travenol :* informé au ſortir de la priſon, que ſon fils accuſé par le Sieur de V***, d'avoir facilité le débit des deux Ecrits dont on recherchoit les Auteurs, eſſuïoit tout le feu de ſes pourſuites, & déterminé à faire le ſacrifice de ſon reſſentiment particulier, au bonheur de dérober ſon fils aux coups de leur ennemi commun, il ſe traine auſſi-tôt chez le Sieur de V***, embraſſe les genoux de cet homme dont

il étoit en droit d'exiger une réparation, lui demande la grace d'un fils dont tout le crime ne consistoit que dans le malheur involontaire de lui avoir déplû, & par un dernier excès que l'amour paternel pouvoit seul justifier, finit par s'offrir à servir, pour son fils, de victime à celui-là même qui avoit mérité de devenir celle de sa propre vengeance.

A la vûë d'un spectacle si touchant, il étoit bien difficile que la nature ne rentrât pas dans ses droits; aussi reprit-elle en ce moment tout son empire sur le cœur du Sieur de V*** ; désarmé par ce procédé héroïque, il reléve le généreux vieillard, l'embrasse, mêle ses larmes avec les siennes, se reproche la dure & trop longue captivité qu'il lui a fait souffrir, le rassure sur le sort de son fils, & ne le congédie enfin qu'après s'être engagé à lui servir, aussi-bien qu'à ce fils, de protecteur & d'apui. *a*

Après des assurances aussi positives, le Sieur *Travenol* auroit cru violer la loi des engagemens, de poursuivre contre le Sr. de V*** la réparation de l'outrage qu'il lui avoit fait; car le Sieur *Travenol* ne dissimulera pas ici, qu'il regardoit ce qui venoit de se passer, entre le Sr. de V*** & lui, comme une espèce de Traité, par lequel, d'un côté, lui *Travenol* avoit consenti d'abandonner le droit qu'il avoit d'exiger une réparation du Sr. de V***, pour raison de l'injure qu'il en avoit

*a* Les démonstrations du Sieur de V*** furent poussées en cette occasion jusqu'au point de vouloir que sa réconciliation avec la famille *Travernol*, se ressentit de l'usage des Anciens, dont la coutume étoit de noïer leurs différends dans une même coupe dans laquelle ils buvoient tour à tour : qu'on aporte à déjeuner, dit-il, après avoir relevé le Sieur *Travenol*.

reçue, & par lequel d'un autre côté le Sieur de V*** s'étoit engagé à cesser ses poursuites contre le Sieur *Travenol* fils, pour raison du prétendu crime qu'il lui imputoit? Traité, qu'il soit permis de le dire en passant, dont les conditions étoient assurément bien inégales, puisque tandis que le Sieur *Travenol* y faisoit le généreux effort de remettre au Sieur de V*** une injure réelle, le Sr. de V*** n'y prenoit sur lui que de se résoudre à pardonner une offense imaginaire; mais, Traité trop important & trop cher au Sieur *Travenol*, puisqu'il mettoit la personne de son fils à couvert des persécutions d'un ennemi acharné à sa perte, pour qu'il ne l'achetât pas au prix de tout ce qui pouvoit l'intéresser personnellement.

Cependant le Sieur de V***, dans le cœur duquel la haine & la vengeance avoient repris tout leur ascendant, aïant, au mépris d'un engagement, dont la probité des deux contractans s'étoit néanmoins rendu garante, continué ses poursuites avec plus de chaleur que jamais, contre le Sieur *Travenol* fils, dèslors le Sieur *Travenol* pere, s'est regardé à son tour, comme dégagé de l'observation d'un Traité, qui ne devoit subsister qu'autant qu'il seroit religieusement éxécuté de part & d'autre, & remis dans tous ses Droits par les nouveaux Actes d'Hostilité du Sr. de V***, il a cru ne devoir pas négliger plus long-tems d'en faire usage.

C'est dans cette vuë qu'il a donné une Requête le 19. du mois de Novembre dernier, par laquelle en demandant à être reçu partie intervenante en l'instance pendante en la Cour, entre son fils & le Sieur de V***, il a conclu à ce qu'attendu la

preuve émanée des piéces mêmes du Sieur de V*** , que s'étoit à son instigation & poursuite, qu'il avoit été le 7. Juin dernier, arrêté, conduit & détenu pendant cinq jours au Fort-l'Evêque au secret en vertu d'une prétenduë Ordonnance de M. le Lieutenant de Police, le Sieur de V*** fut condamné envers lui en six mille livres de dommages & interêts, & aux dépens, sauf à lui *Travenol* à se pourvoir par les voïes de droit contre l'Ordonnance de M. le Lieutenant de Police, & pour faire ordonner la radiation de son écrou.

## *DIVISION DES MOYENS.*

Deux moyens également victorieux se réunissent pour assûrer au Sieur *Travenol* l'adjudication de ses conclusions contre le Sieur de V***.

Ces deux moyens résultent, l'un de la vérité, l'autre de la gravité des faits dont le Sieur *Travenol* demande aujourd'hui justice.

Ainsi, d'un côté, les plaintes du Sieur *Travenol* justifiées par la vérité des faits qu'il avance, de l'autre, le genre de réparation auquel le Sieur *Travenol* doit s'attendre, fixé & déterminé par la gravité de ces mêmes faits, tel est en deux mots tout le plan de sa défense, & des moyens sur lesquels il fonde le succès de son intervention.

## PREMIER MOYEN

### *Tiré de la vérité des Faits avancés par le Sieur Travenol.*

De quoi le Sieur *Travenol* se plaint-il? D'avoir été induëment, & sans cause, constitué prisonnier le 7. Juin dernier, & detenu pendant cinq

jours en cette qualité dans les prisons du For-l'Evêque, à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V***. Voilà les faits dont il s'agit d'établir la vérité, parce que, comme on l'a dit, c'est de la vérité de ces mêmes faits que dépend la justification des plaintes du Sieur *Travenol.*

*Ainsi deux choses essentielles à prouver.*

La premiére que le Sieur *Travenol* a réellement été constitué Prisonnier pendant cinq jours au For-l'Evêque.

La seconde que c'est à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V***, qu'a été fait l'emprisonnement du Sieur *Travenol.*

Que le Sieur *Travenol* ait été constitué prisonnier au For-l'Evêque, & qu'il y ait été détenu pendant cinq jours au secret, c'est un fait sur lequel il ne doit être permis d'élever aucun doute, le Procès-verbal de capture dressé par le Commissaire la *Vergée*, le Registre des écroux du For-l'Evêque dans lesquels il se trouve consigné, sont des monumens qui en établissent la vérité, & qui sont trop dignes de foi pour qu'il soit nécessaire d'en fournir d'autres preuves, inutile par conséquent d'insister davantage sur ce premier objet, qui n'a pas besoin d'une plus ample démonstration.

Mais cet emprisonnement, cette détention du Sieur *Travenol*, est-ce à l'instigation & sur les poursuites du Sieur de V*** qu'elles ont été occasionnées ? C'est là le point décisif de la cause, c'est ce qu'il s'agit actuellement d'établir, & c'est sur quoi le Sieur *Travenol* a d'autant moins lieu de craindre d'essuyer aucune contradiction, qu'il jouit ici de cet avantage précieux, que les preu-

ves, qu'il eſt en état d'adminiſtrer à la Cour ; de la vérité de ce fait, il les tient toutes de la même main du Sieur de V***, dans les propres piéces duquel elles ſe trouvent écrites, auſſi bien que dans celles qu'il a ſinguliérement adoptées, & qui ſervent de fondement à ſon ſiſtême contre le Sieur *Travenol* fils.

En effet, ſi l'on parcourt les deux Requêtes qu'il a données en la Cour contre le Sieur *Travenol* fils, & notamment la derniéte, ne voit-on pas qu'il y convient de la maniére la plus formelle & la plus poſitive, que c'eſt véritablement en vertu du même ordre qu'il avoit ſollicité contre le Sieur *Travenol* fils, que le Sieur *Travenol* Pere a été arrêté ? N'y avouë-t-il pas que pluſieurs perſonnes inſtruites du trouble & de la déſolation qu'il avoit cauſé dans cette famille, étoient venu *intercéder* auprès de lui pour le ſieur *Travenol* Pere, & que forcé de ſe rendre à leurs ſollicitations, il avoit conſentit à faire certaines démarches pour preſſer le moment de ſon élargiſſement ? Or, qu'il ſoit permis de le demander ici, convenir que des perſonnes qui s'intéreſſoient au ſort du Sieur *Travenol*, étoient venuës *intercéder* pour lui auprès du Sieur de V***, & convenir en même tems qu'en conſéquence de ces *interceſſions*, ( le terme eſt ici trop eſſentiel pour ne pas s'en ſervir) le Sieur de V*** avoit ſollicité l'élargiſſement de ce vieillard, n'eſt-ce pas avouer deux choſes ? La premiére, que, dans le public on regardoit la détention du Sieur *Travenol* comme l'Ouvrage du Sieur de V***, puiſqu'on penſoit que c'étoit auprès de lui qu'il falloit *intercéder* pour obtenir ſa délivrance. La ſeconde, que le Sieur de V*** ſe re-

gardoit lui-même, comme le véritable Auteur de cet emprisonnement, puisque c'est sur les instances réitérées de ceux qui viennent *intercéder* pour le Sieur *Travenol*, que le Sieur de V*** consent de faire révoquer l'ordre en vertu duquel il avoit été constitué prisonnier.

Voilà donc un premier genre de preuves qui s'éleve contre le Sieur de V***, & avec d'autant plus de force, qu'il naît de la simple Analyse d'une des piéces mêmes sur lesquelles il fonde tout le succès de ses demandes.

Mais quel nouveau dégré de solidité cette premiére preuve ne va-t-elle pas emprunter, de celle qui résulte de l'usage que le Sieur de V*** fait encore actuellement contre le Sieur *Travenol* fils du Mémoire qui a été présenté à la Police pour obtenir l'élargissement du Sieur *Travenol* Pere !

Il est essentiel d'observer que dans cette même Piéce adoptée par le Sieur de V***, & de laquelle il prétend tirer de si fortes inductions, l'emprisonnement du Sieur *Travenol* Pere y est annoncé comme un effet des poursuites du Sieur de V*** contre le Sieur *Travenol* fils. Or s'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, que l'usage que le Sieur de V***, fait de cette même piéce, entraîne nécessairement avec lui une reconnoissance formelle de toutes les énonciations qu'elle contient : voilà donc le Sieur de V*** convaincu de nouveau, par son propre aveu, que c'est à lui seul que le Sieur *Travenol* Pere est en droit d'imputer la détention.

Vainement pour échaper aux conséquences de ce raisonnement, le Sieur de V*** prétendroit-il, en décomposant en quelque façon ce Mémoire, en adopter comme vraies les parties qui sont à la

charge du Sieur *Travenol* fils, & rejetter comme fausses celles dont le Sieur *Travenol* pere est en droit de tirer avantage. A cette prétention souverainement injuste en elle-même, on seroit en droit d'opposer comme autant de moyens capables de la faire proscrire, ces principes si naturels; que toutes les parties d'un même Acte doivent être indivisibles, c'est-à-dire, qu'il faut néceßairement ou les adopter toutes comme revêtuës du caractère de la vérité, ou les rejetter toutes comme étant toutes infectées des erreurs du mensonge & de l'imposture; & de-là cette conséquence qui plaçant le Sieur de V*** dans une alternative assez embarassante à la vérité, ne lui laisse que le choix de l'un de ces deux partis, ou d'abandonner entiérement le Mémoire présenté à la Police, auquel cas s'il met le Sieur *Travenol* Pere, hors d'état d'en tirer des inductions contre lui, il se prive lui-même du droit d'en tirer aucune contre le Sieur *Travenol* fils; ou d'adopter ce même Mémoire dans toutes ses parties, auquel cas s'il en tire avantage contre le Sieur *Travenol* fils, qui saura bien s'en défendre, il ne peut contester au Sieur *Travenol* Pere, le droit de s'en servir à son tour, pour le convaincre d'être le véritable & seul Auteur de sa détention au For-l'Evêque.

Après des moyens aussi frapans, seroit-il donc permis de douter encore de la vérité des faits avancés par le Sieur *Travenol*? Et si la preuve de ces mêmes faits, puisée dans les piéces du Sieur de V*** en démontre toute la certitude, ne justifie-t-elle pas en même tems d'une maniére pleine & entiére, combien les plaintes que ce vieillard adresse à la justice sont légitimes & bien fondées?

Mais si les plaintes du Sieur *Travenol* justifiées par la vérité de ses faits, le mettent en droit de demander une réparation, de quelle nature doit-elle être ? C'est sur quoi la gravité de ces mêmes faits va mettre la Cour en état de prononcer.

## SECOND MOYEN

### *Tiré de la gravité des Faits avancés par le Sieur Travenol.*

De même qu'en matiére de délit, les peines doivent toujours être proportionnées aux crimes, de même aussi en matiére d'injure, c'est toujours la qualité de l'offense qui doit décider de la nature de la réparation.

Ce principe dicté par la raison même & fondé sur les Loix de l'équité naturelle une fois supposée, à quelle réparation le Sieur *Travenol* n'est-il pas en droit de soumettre aujourd'hui le Sr. de V*** ?

Fut-il jamais de procédé, on ne dit pas simplement plus injuste, mais plus barbare, que celui que le Sieur *Travenol* est en état de lui reprocher?

Ce seroit sans doute ici le lieu de remettre sous les yeux de la Cour le spectacle touchant de l'innocence gémissante, traînée dans ces affreuses demeures préparées uniquement pour le crime, de retracer l'idée d'un Vieillard sans défense livré à toutes les horreurs de la mort, arraché du sein de sa maison, ou traîné comme un coupable à travers les rûes d'une ville dans une obscure prison, abandonné aux plus accablantes réflexions dans cet horrible séjour, où on le prive même de la liberté d'instruire de ses malheurs ceux qui auroient pû en faire cesser le cours ; mais qu'est-il be-

ſoin de rappeller un détail de faits qui doivent être encore préſens à l'eſprit ? Et ne ſuffit-il pas, pour donner une idée juſte de la gravité de l'injure reçue par le Sieur *Travenol*, de prêter l'oreille au cri général de toutes les Loix réunies, pour demander vengeance de l'abus qu'on a fait en ſa perſonne de leurs diſpoſitions les plus ſacrées ?

En effet, pourſuivre ſur un Pere innocent la punition d'un pretendu crime dont ſon fils eſt accuſé, vouloir le rendre reſponſable de l'abſence de ce fils, & le faire en conſéquence ſervir à ſa place de victime au reſſentimtnt le plus injuſte ; n'eſt-ce pas fouler aux piés ces Loix ſi ſages, adoptées dans tous les Pays où la Juſtice a des autels, qui veulent que les délits, auſſi bien que les peines deſtinées à les punir, ſoient abſolument perſonnelles ; ces Loix qui toujours attentives à diſtinguer l'innocent d'avec le coupable, ne ſouffrent jamais qu'on faſſe ſubir impunément à l'un la peine du crime de l'autre ; ces Loix, en un mot, qui ne connoiſſant entre les Citoyens d'autre différence que celle que produiſent entr'eux les Vices & les Vertus, protégent le foible contre les entrepriſes du puiſſant, & veillent également à la défenſe & à la ſûreté de tous, parce que tous leur ſont également chers ?

Tels ſont cependant les attentats du Sieur de V*** ; telles ſont les Loix dont il a témérairement abuſé à l'égard du Sieur *Travenol* : or, s'il eſt vrai, comme on vient de le dire, que la peine doit toujours être proportionnée au crime, & la réparation à l'injure, à quel châtiment [ le terme n'a rien de trop fort ] l'abus de tant de loix n'expoſe-t'il pas le Sieur de V*** ! Quelle réparation

celui, dans la perſonne duquel il les a violé ; n'a-t-il pas droit de lui demander !

Conſéquence bien accablante, il eſt vrai pour le Sieur de V***, & bien capable de troubler ſa préſomptueuſe ſécurité ; mais conſéquence, dont il eſt cependant néceſſaire de lui faire ſubir toute la rigueur.

Aſſez & trop long-tems déſerteur de ces Loix, dont pluſieurs de ſes Ouvrages préſentent des modéles ſi héroïques, ennemi de cette humanité qu'il annonce comme *le premier caractére d'un Etre penſant* ; ſon cœur, toujours en contradiction avec ſon eſprit, s'eſt-il abandonné ſans réſerve aux emportemens d'une haine aveugle. Aſſez & trop long-tems occupé comme Citoïen, à forger des chaines à l'innocence à laquelle, comme Auteur, il avoit érigé des trophées, a-t-il fait languir le malheureux *Travenol* dans ces mêmes cachots dont il avoit autrefois tiré l'infortuné *Luſignan*, d'autant plus coupable aux yeux de la Juſtice envers l'un, qu'*Oroſman* paroît ſur la ſcéne plus généreux envers l'autre. Les aplaudiſſemens donnés à l'Auteur de *Zaïre*, doivent ſervir aujourd'hui de proportion aux peines à prononcer contre le perſécuteur du Sieur *Travenol*.

Signé ANTOINE TRAVENOL.

Me. Le Marie, *Avocat.*

*De l'Imprimerie de* JOSEPH BULLOT, 1746.

(XII.)

# PLAIDOIER

*Pour le Sieur* Travenol *fils, de l'Académie Roïale de Musique, Défendeur & Demandeur contre le* Sieur de V*** & M. l'Abbé d'*Olivet*, de l'Académie Françoise, Demandeurs & Défendeurs.

MONSIEUR,

CEtte cauſe vous préſente l'objet peut-être le plus ſingulier, qui ait jamais ſaiſi l'attention du public. Ce ſont, dit-on, des Libelles que l'on vous défére. Ce ſont des Ecrits, que l'on prétend outrageans, dont on vous demande vengeance. Et quel eſt l'Accuſateur ? Sur quel Citoïen malheureux ces Ecrits ont-ils porté des coups meurtriers ? C'eſt l'admirateur, le diſciple de *Newton*. C'eſt un Philoſophe, à qui ſes Ecrits ont fait perdre la tranquilité de l'ame, ce bien ſi eſtimable, fruit précieux de la vraie Philoſophie.

C'eſt un des premiers Poëtes de nos jours, que ſon propre goût avoit tourné à la critique, que les différentes occaſions avoient mis tant de fois à portée d'en faire uſage, qui par une conſéquence néceſſaire s'étoit trouvé lui-même ſouvent expoſé à ſes traits, & qui sûr de ſa réputation les avoit toujours ſçu ou mépriſer, ou repouſſer. Il n'avoit pas encore fait entendre ſes cris à *Themis*. Juſqu'alors ſon Temple ne s'étoit pas ouvert pour les Muſes. Elles avoient toujours ſçû finir elles-

mêmes leurs querelles. Faites pour le combat, accoutumées à vaincre, elles méprisoient toutes les armes étrangéres, & le succès qu'elles auroient dû à d'autres, leur auroit paru moins une victoire, qu'une défaite.

C'est cependant cet homme le nourrisson, le favori, le bien-aimé des Muses. C'est l'Auteur de la *Henriade*, que vous voïez aujourd'hui, Monsieur, à vos pieds qui vient reclamer votre protection : qui vous demande vengeance, qui ne trouve de ressource que dans votre Justice.

Quel est donc l'ennemi redoutable, qui excite ces grands mouvemens? Devant quel adversaire dangéreux ce fameux V***, éprouvé par trente années de critiques, ne sçait-il plus enfin comment se défendre? C'est un Violon d'Opéra; c'est un Musicien recommandable dans son art, mais qui n'avoit jamais pensé se faire des querelles avec les Muses, & qui avoit encore moins cru que ce seroit à la Justice qu'elles en demanderoient vengeance. C'est *Travenol* le fils, homme estimable par sa probité, par ses talens, mais qui ne paroissoit pas destiné à causer des allarmes à V***.

Ce n'est pas que je veuille ici déprimer la Musique. Notre siécle l'a porté au plus haut dégré de perfection. Les Etrangers jaloux de leurs talens à cet égard, envient notre composition, & elle n'est point démentie aujourd'hui par l'éxécution. La Muse Polymnie ne le céde en rien à ses Sœurs; & même dans les Spectacles de ce genre, le Poëte Lyrique est souvent effacé, par le Musicien. Mais il est des rangs sur le Parnasse, comme dans tous les autres Ordres : & *Travenol* n'avoit jamais compté, que le malheur d'un pro-

cès lui procureroit l'avantage de partager avec V*** l'attention du Public.

Que renferment donc ces Ecrits, qui excitent si vivement la sensibilité du Sieur de V***, je le répéte, déja tant de fois éprouvé? Sous quels traits trop marqués ces Ecrits caractérisent-ils le Sieur de V***? Et quelles preuves frapantes peuvent déterminer à en charger le Sieur *Travenol*? C'est, Monsieur, ce qu'il faut discuter, voilà notre cause: Je la traiterai avec l'attention & le zéle, que je dois à ma Partie, mais en même-tems avec les égards, que méritent les talens supérieurs de notre adversaire.

J'avouerai même, & ma Partie ne doit point s'allarmer de cet aveu; ses interêts n'en souffriront pas. J'avouerai que, s'il se fut agi d'attaquer le Sieur de V***, si les rolles eussent été différens dans cette cause, si le Sieur de V*** eut été accusé, si l'Accusateur eut reclamé mon ministére, je le lui aurois refusé. La profonde admiration que j'ai toujours euë pour ce rare génie, unique peut-être par la multitude des talens qu'il rassemble, mon sincére attachement à ces talens ne m'eut laissé aucuns traits, dont j'eusse pû soutenir contre lui une accusation, de quelque nature qu'elle eut été; alors l'affection du cœur eut rendu l'esprit totalement impuissant. Mais c'est un innocent qu'il s'agit de défendre. C'est une famille entiére, qui dépend du sort de cet homme innocent, que l'on veut accabler. Le Sieur de V*** ne court aucun risque; la famille de *Travenol* est perduë, si on ne la défend pas. Dans cette position nous devons notre Ministére en tous tems, en tout lieu, contre toutes sortes de personnes, le crime peut

quelquefois rester impuni ; mais l'innocence ne doit jamais être opprimée.

Pour remplir ce ministére, que je n'ai pû refuser, je vais vous démontrer, Monsieur, premiérement, que les Ecrits, dont on se plaint, ne sont pas des Libelles sérieux, & qui puissent exciter l'attention d'aucun Citoïen raisonnable. Secondement, quels que soient ces Ecrits, le Sieur de V*** ne sçauroit se les apliquer, il n'y est pas nommé. Et pourquoi se les apliqueroit-il ? Enfin quand V*** même y seroit nommé, on ne raporte aucune preuve, qui puisse charger *Travenol* de ces Ecrits.

Voilà donc ma défense: point de délit existant. Le Sieur de V*** ne devroit pas se regarder comme l'objet de ce délit, s'il existoit : Et quand le délit démontré regarderoit le Sieur de V***, aucune preuve n'en chargeroit le Sieur *Travenol.*

Je passerai ensuite à la discussion d'un Mémoire imprimé dans cette cause, & signé de mon Confrére, contre lequel on a rendu plainte. C'est un objet important qui ne demande pas à être confondu.

Les Ecrits, qui vous sont aujourd'hui déférés à titre de Libelles, ne présentent aucune satyre grave, & qui puisse mériter, que la Justice leur porte ces coups vengeurs, destinés à punir le crime.

Une premiére observation importante sur ces Ecrits, c'est leur date ; l'un présenté sous le titre de *Triomphe Poëtique*, & connu dans le monde littéraire parmi ces Piéces, que l'on appelle *Calotes*, est imprimé dans plusieurs Recueils depuis dix ans ; l'autre présenté sous le titre de Discours prononcé *à la porte de l'Académie*, a paru imprimé

mé en l'année 1743. Ces deux piéces ne contiennent que des plaiſanteries littéraires ; elles ne peuvent intéreſſer que des gens de Lettres. Or n'eſt-il pas une preſcription littéraire, ainſi qu'il en eſt une civile ? & n'eſt-ce pas donner aſſez d'étenduë à l'action du Poëte offenſé, que de la porter juſqu'à l'année de l'offenſe ? Les délits qui demandent un plus long eſpace de tems pour être effacés, intéreſſent toujours la ſociété, l'Etat & la Religion. Ces eſpèces de délits poëtiques au contraire amuſent ſouvent la Société, n'intéreſſent jamais l'Etat, & s'ils bleſſent quelquefois la Religion par le défaut de charité, du moins ne l'attaquent-ils pas dans ſes points capitaux. Le Poëte, qui en eſt l'objet, a donc ſeul intérêt de s'en plaindre. Son ſilence pendant dix, ou même pendant trois années, n'a-t-il pas effacé cet intérêt ? Et l'écoutera-t-on en 1746, quand il ſe plaindra d'Ecrits imprimés en 1736. & en 1743. Premiére obſervation, d'où naît la fin de non-recevoir.

Mais *ces Ecrits*, dit le Sieur de V***, *contiennent des calomnies atroces ; ſon honneur en eſt outragé ; elles bleſſent la dignité des places qu'il remplit, la Charge dont Sa Majeſté l'a gratifié. C'eſt à tous ces titres qu'il ne peut refuſer une vengeance éclatante. La ſoumiſſion dûë au Souverain s'y trouve même intéreſſée. Le Roi veut que du crime de Travenol il en ſoit fait une juſtice exemplaire.* Ce ſont les propres expreſſions de la Requête du Sieur de V***, que je rends. Ce n'eſt donc plus au Poëte, que nous avons à faire. Ce n'eſt plus à l'homme de Lettres, au bel Eſprit, c'eſt encore moins au Philoſophe. *C'eſt au Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi : c'eſt au Conſeiller du Roi*

*en ses Conseils, à l'Historiographe de France ; c'est à l'un des Quarante de l'Académie Françoise.* C'est même à la volonté du Prince que nous ne pouvons nous soustraire.

Le Sieur de V***, accoutumé à mettre en œuvre sur le Théâtre toutes les idées riantes, qui s'offrent à son imagination, & à les employer souvent avec succès, parce qu'elles se présentent toujours sans contradicteur : pense-t-il donc qu'il en soit de même au Barreau? Croit-il nous subjuguer par de vaines phrases, par des mots arrangés avec art ! Qu'il sache, qu'ici c'est uniquement à la solidité des raisons, à la force & à la justesse des moyens que l'on se rend.

Qu'il se rappelle ce bon mot d'*Accius* fameux Poëte tragique, dont nous parle *Quintilien* dans ses Livres de l'Institution de l'Orateur Liv. 5. ch. 13, son talent pour l'éloquence, & la force de son génie caractériseroient singuliérement ses piéces. On lui demandoit pourquoi il ne faisoit pas preuve de ces avantages au Barreau. *C'est*, dit-il, *que sur le Théâtre, je mets dans la bouche de mes personnages tout ce que je veux, & qu'au Barreau j'aurois affaire à des gens, qui ne diroient rien moins que ce que je voudrois :* Et qu'à cette occasion il nous soit permis, vis-à-vis les gens de Lettres, qui, disons-le hardiment, hors leur sphère, reconnoissent peu de talens : Qu'il nous soit permis de faire sentir la supériorité des talens nécessaires au Barreau pour réussir, par la grandeur des difficultés, qu'il est indispensable d'y surmonter.

Comment le Sieur de V*** ose-t-il donc, sachant qu'il ne parlera pas seul, qu'il sera permis de lui répondre ; sachant qu'il entendra peut-être

ce qu'il ne voudroit pas, comment ose-t-il nous présenter pour cause d'une plainte, qu'il rend contre des Ecrits imprimés en 1736. & en 1743. des dignités qu'il n'a acquises qu'en 1745. & en 1746?

S'il n'avoit pas l'honneur d'être Gentilhomme ordinaire de la Chambre, s'il n'étoit pas chargé des fonctions importantes d'Historiographe de *France*, ces écrits lui seroient indifférens, il se contenteroit de les mépriser. Ce n'est pas lui qui se croit blessé. c'est l'éclat de ses dignités, qu'il est obligé de soutenir. Mais ces écrits regardent-ils les fonctions de Gentilhomme ordinaire de la Chambre? Le Sieur de V*** ne l'étoit pas, quand il a rendu sa plainte. Aucun de ses confréres dans cet Ordre ne s'intéresse à l'événement de ces Ecrits.

Sa qualité d'Historiographe de *France* n'y est pas plus blessée. Il ne s'en agit en aucune façon. Qu'il nous la fasse respecter cette qualité, par les ouvrages, qu'il est capable de faire à ce titre, & que l'on attend de lui avec impatience. Qu'il ne la regarde pas comme l'objet d'un simple émolument, ou même comme une dignité purement honoraire, mais quelque usage qu'il en fasse qu'il ne croie pas l'opposer avec succès à des écrits qui lui sont totalement étrangers.

Qu'il ne reclame pas même le secours de l'Académie *Françoise*. Il sçait, qu'elle a toujours méprisé ces sortes d'ouvrages.

Qu'il pense encore moins nous faire croire, que le Prince s'intéresse à des discussions aussi légéres, & trop étrangéres aux grandes vûës, qui l'occupent si utilement pour les bien de son Etat & pour la gloire de la Nation.

C'est donc uniquement, précisément sa person-

ne, que ces écrits peuvent intéresser. Ce n'est donc plus qu'à l'homme de Lettres, que nous avons affaire. C'est donc avec le Poëte, que nous voilà revenus aux mains.

Or je lui demande à ce titre, que lui présente la premiere piéce, le *Triomphe Poëtique* ? C'est une pure fiction, Ouvrage de la fantaisie & du caprice, qui peut n'avoir aucun objet réel ; ouvrage procédé d'une foule d'autres de la même espèce, contre lesquels on n'avoit pas encore imaginé de rendre sérieusement une plainte ; ouvrage qui ne mérita jamais les regards toujours sérieux de la Justice ; ouvrage fait pour amuser, plûtôt que pour nuire, dont les faits sont presque toujours aussi burlesques, que le stile, qui ne saisit que le plaisant, qui n'offre rien de sérieux, que l'on n'a jamais regardé comme une Histoire, qui s'est toujours présenté comme un Conte, contre lequel la gravité d'une plainte doit rendre encore plus ridicule, que ce que contient de plus vif l'ouvrage même ; ouvrage dont il est échapé de pareils à une foule de Poëtes.

Et que notre adversaire se rende ici justice. Qu'il nous parle de bonne foi, s'il est possible. N'en est-il jamais sorti aucuns de sa plume du même caractére, je veux dire pour la satyre, peut-être même plus forts, & qui pouvoient intéresser plus de personnes sûrement aussi recommandables qu'il pense l'être ?

Ne seroit-il pas trop dangereux pour V*** de réussir contre *Travenol* ? L'exemple pourroit tirer à conséquence. Si la Justice écoutoit de pareilles plaintes, même après un long silence, ne se trouveroit-il point encore aujourd'hui quelqu'un en

état de rendre le change à notre Accuſateur ; & dans ce cas à quels dommages & interêts ne concluëroit-on pas contre lui ? Il demande à un Violon de l'Opéra 6000. livres, c'eſt le prix de plus de douze années de ſon travail. Que ne prétendroit-on pas *contre un Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi*, *contre un Conſeiller du Roi en ſes Conſeils*, *Hiſtoriographe de France* ? Pluſieurs Poëtes, qu'il a peut-être maltraités, trouveroient une fortune sûre dans cette démarche.

A l'égard du ſecond Ecrit plus moderne, & dès-là plus ſuſceptible d'attention, diſcours d'un genre qui ne ſçauroit ſauver le burleſque du premier, que préſente-t'il d'outrageant ?

*L'Académie, le Directeur, le Récipiendaire, & pluſieurs autres perſonnes y ſont outragées*, dit le Sieur de V*** dans ſa Requête, *il a excité l'indignation publique. L'Académie en Corps en a fait parler au Roi.*

L'Académie *Françoiſe* composée de membres tous plus recommandables encore par les qualités du cœur, que par les talens de l'eſprit, forme une Compagnie reſpectable, qui n'eſt pas à l'abri de la critique ; car que ne critique-t'on point ? Les œuvres du grand *Corneille* l'ont-ils moins été que les autres ? Quelques-unes des piéces de l'excellent *Racine*, peut-être les meilleurs, ſi ce Poëte cependant nous laiſſe du choix, quelques-unes n'ont-elles pas été obligées de céder en naiſſant, à la cabale & à l'envie ? Mais l'Académie *Françoiſe* a aſſez de grandeur, pour mépriſer les mauvaiſes ſatires, & aſſez de courage, pour ſavoir profiter des bonnes. On l'a vû même acceuillir plus d'un Auteur, qui l'avoit maltraitée, certaine, ſans

doute, que s'il avoit pris de mauvaises impressions sur son compte, le plus sûr moïen de le détromper, c'étoit de le raprocher d'elle, de se faire connoître à lui telle qu'elle est en effet.

Que le Sieur de V*** ne cherche donc point à grossir si pompeusement son cortége. Qu'il ne compte pas plus sûrement mettre le Public à sa suite dans cette affaire. Ce Juge toujours désintéressé, que la protection & les grandeurs ne séduisent pas, ce Juge éclairé n'a jamais refusé son suffrage au foible, que l'on veut opprimer, à l'innocent, que l'on persécute : & à ces titres *Travenol* se flatte-il trop, d'oser compter sur une protection si honorable ?

Les écrits dénoncés ne présentent rien d'outrageant. La Justice n'avoit point encore été occupée d'objets si peu dignes de son attention.

*Ce Discours prononcé à la porte de l'Académie Françoise par M. le Directeur à M. ****, est un pur jeu d'esprit. Il suffit de sa lecture pour écarter tout objet de délit. Elle devient même indispensable pour établir ce moïen de ma cause.

MONSIEUR,

*TOus les momens de votre vie sont autant de triomphes poëtiques. Votre Muse universelle a embrassé tous les genres, l'Epique, le Dramatique, le Liryque, que sais-je? Votre noble audace a percé les mistéres les plus inaccessibles à l'intelligence humaine, quel honneur pour l'Académie, si elle pouvoit écrire dans ses fastes immortels un nom aussi célébre que le vôtre!* Pourquoi cet endroit du discours caractériseroit-il le Sieur de V*** ! Et s'il

le caractérisoit, que lui présenteroit-il de désagréable!

*Pénétré d'admiration pour de si rares talens, elle n'est pas moins touchée que vous, des inconvéniens qui vous ont séparé d'elle jusqu'ici. Je ne discuterai point la nature & la qualité de l'obstacle, qui s'oppose à notre alliance. Tirons le rideau sur des objets fâcheux, qui ne justifient que trop votre juste exclusion. Nous nous contenterons d'accuser avec vous la nécessité, sous qui tout doit fléchir, & nous pensons bien que vous n'êtes pas d'humeur à soupçonner la sincérité de nos regrets & de notre estime.* C'est donc à un homme, refusé à l'Académie, que ce discours s'adresse. Ce n'est donc pas pour réception d'un Académicien qu'il a éte fait. Pourquoi V***, reçu en 1746. s'adopte-il donc dans ce tems ce discours? Quel trait peut-il avoir à sa réception.

*Nous ne dissimulerons point, Monsieur, combien vos empressemens redoublés ont relevé le prix de nos places, un peu rabaissées par l'indifférence de quelques Auteurs connus. Ils ont cherché l'honneur dans d'autres Sources; mais vous avez senti, que notre Compagnie étoit l'unique Temple de la Gloire.* C'est ici que le Sieur de V*** prétend qu'il ne lui est pas permis de se méconnoître. *Le Temple de la Gloire* ne peut convenir à d'autres, c'est même ce qui lui a fait fixer l'époque de ce discours à sa réception à l'Académie, erreur dans laquelle l'a bénignement suivi l'Abbé d'*Olivet*. Ces deux Académiciens croyent-ils donc, qu'avant ce Ballet, qui n'a pas été heureux, on n'eut jamais parlé du Temple de la Gloire? Ces deux mots ont-ils été surpris de se trouver unis ensemble? Plus de

dix prologues d'Opera nous offrent ces expreſſions. D'ailleurs que préſentent-ils que l'on puiſſe déférer à la Juſtice ? Je le répéte, voilà quel eſt l'objet de ma cauſe, c'eſt ce qui forme mon moyen,

*Auſſi nous vous tenons compte, Monſieur, de vos démarches, de vos inquiétudes, de vos ſupplications, pour appaiſer des ennemis, de vos menées pour ſéduire nos amis, de tant de courſes dans la ville & de voyages furtifs à la Cour, de tant d'émiſſaires employés, de tant de troupes auxiliaires convoquées depuis le Cabinet des Grands & les Toilettes des Dames, juſqu'aux Caffés de Paris.* Eſt-il rien de plus général ? Sur quel fondement le Sieur de V*** veut-il s'en faire une application particuliére ?

*De votre profeſſion de Foi ſi édifiante pour les incrédules, de votre commerce avec les Banquiers en Cour de Rome pour obtenir une abſolution.* On ne ſauroit s'y méprendre, dit le Sieur de V***. C'eſt la Lettre que le Souverain Pontife a eu la bonté de lui écrire, que l'on a en vûë. Penſe-t'il donc que ces Anecdotes particuliéres ſaiſiſſent toujours l'attention du Public? Croit-il qu'il ne doit rien échaper de tout ce qui l'intéreſſe ? *Travenol* étoit-il obligé d'en être inſtruit ? Et quand c'eut été des faits publics, qu'en réſultoit-il de deshonorant pour V*** ? Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vûë. Ce diſcours préſente-t'il quelque choſe d'outrageant, & qui puiſſe faire l'objet d'une plainte ſérieuſe ?

*Nous voulons bien oublier qu'il vous importe d'avoir la ſauve-garde Académique, contre les recherches importunes des Argus de Themis.* Le Sieur de V*** nous devroit donner la clef de cet endroit. On n'y entend rien. *Nous vous avouons même l'ex-*

*trême besoin que notre Corps auroit d'un génie distingué.* Le Directeur fait ici trop les honneurs de l'Académie, il est vrai, que c'étoit sa charge, mais pourquoi cela regarderoit-il singuliérement le Sieur de V***.

*En vérité, Monsieur, vous vous y êtes pris trop tard : aussi que ne vous êtes-vous proposé à l'Académie avant toutes vos traverses ? L'ame de nos scrutins, la cabale si nécessaire à tant d'autres, eut été pour vous inutile, nous vous eussions peut-être épargné bien des desastres. Qui sait si l'esprit d'une Société sage & réglée n'eut pas influé sur le vôtre, ne vous eut pas inspiré quelque amour pour la Patrie, quelque tolérance pour le culte & les usages reçus ; s'il n'eut pas enchaîné cette indépendance Républicaine, pour allier enfin le Citoyen à l'Auteur ; s'il n'eut pas calmé cette demangeaison d'immoler sans cesse notre Nation à la risée de nos voisins, qui vous en savent si peu de gré, & qui vous ont vendu si cher un azile.* Pourquoi le Sieur de V*** veut-il que ceci le regarde ? Qu'il nous en donne donc l'explication.

*Vous eussiez même fait l'honneur à votre famille de garder son nom : vous le quittâtes au tems de votre premiére avanture.* Est-ce le premier Poëte, qui ait pris du goût pour un nom étranger ? Et que rappelle cette premiére avanture ? Voilà ce que *Travenol* ignore.

*Quelle foule de surnoms vous auriez, Monsieur, si chaque époque de votre vie vous coûtoit un travestissement ? Celui auquel vous paroissez vous en tenir, vous raproche un peu de Perse, ce fâmeux satirique de Rome.* Il étoit, dit-on, natif

de *Volterre* en *Toscane :* Cette Note eſt l'ouvrage d'un Editeur mal adroit. Quel raport raiſonnable peut-il y avoir entre le nom d'une ville & celui d'un homme ?

*Votre Satyre s'eſt égaïée ſur nous plus d'une fois.* Combien de mauvais Auteurs ont écrit contre l'Académie *Françoiſe* ?

*Vous nous avez mal adroitement embourbés dans le limon du Parnaſſe* ? Le Sieur de V***. n'avoue pas, ſans doute, *le Bourbier*, Satyre aſſez mauvaiſe contre l'Académie.

*Quoiqu'il en ſoit, nous reconnoiſſons que vous regnez ſur le ſommet de cette montagne. Nous vous félicitons même d'avoir trouvé dans ſon ſein une mine inconnuë aux* Corneilles, *& que les Libraires & les Souſcripteurs vous ont tant de fois reprochée.* Voilà ce qui devient totalement inintelligible vis-à-vis le Sieur de V***.

*Nous vous pardonnons de bon cœur tous les traits, que vous nous avez décochés ; d'épit d'Amant contre les rigueurs d'une Maitreſſe trop ſevére! Il nous fut impoſſible en* 1714. *de vous adjuger un prix que vous aviez ſouhaité. Que ne donniez-vous une meilleure Ode* ? Si le fait eſt vrai, il n'étoit pas parvenu juſqu'à *Travenol.* Un Violon de l'Opera n'eſt pas obligé de connoître toutes les Odes malheureuſes, que font les Auteurs. Ne lui ſuffit-il pas de ſe ſouvenir des Operas, qui ne leur réuſſiſſent pas ?

*Avec quelle joye nous vous euſſions couronné ? C'eut été nous donner des arrhes mutuelles d'un engagement prochain. Votre chagrin contre notre juſtice exacte, loin de ſe rallentir par le tems, n'a fait que s'irriter. Il ſemble que vous n'ayez*

*multiplié des Editions ; que pour nous livrer au mépris. Nous vous remettons nos offenses particulières, heureux si la Partie publique n'étoit pas plus inexorable !*

*Croyez-moi, Monsieur, vous n'avez besoin d'être membre d'aucun corps. Vous faites un tout à vous seul. La renommée marche devant vous, & vous annonce à tous les Etats, que votre inquiétude vous fera parcourir. La France est un espace trop resserré pour vous. Voyagez, portez vos conquêtes Littéraires chez toutes les Nations. Enveloppez vous dans vos talens. Ils jettent de tems en tems des étincelles dont nos yeux ne sont point fatigués.* Quel éloge plus brillant !

*Nous nous flattons que ce discours de consolation vous plaira, par la singularité, qui vous est si chere. Il ne ressemble point à ces éloges communs, que nous sommes forcés d'ajuster aux objets ordinaires de notre choix.* Par quelle mauvaise fortune pour *Travenol*, le Sieur de V*** s'est-il attaché à cet écrit, pour en faire l'objet de ses plaintes ? Et qui l'a pû déterminer à lui donner la préférence sur vingt écrits, où il est nommé, ou du moins désigné trop clairement avec un mépris marqué, pour ne rien dire de plus ?

Cet écrit n'offre donc rien de sérieux, rien d'outrageant, rien de personnel. L'objet en est inconnu, peut-être même est-il incertain ; & c'est mon second moïen.

Pourquoi le Sieur de V*** se regarde-t'il comme l'objet de ces Ecrits ? Il n'y est pas nommé ; aucune Lettre initiale même ne l'annonce. Qu'il choisisse donc, & qu'il nous indique les endroits qui le caractérisent ? On lui a fait voir que dans

l'Ecrit en prose, il n'y pouvoit rien trouver de personnel. L'écrit en vers lui convient-il mieux? Voilà ce qui forme essentiellement la discussion nécessaire de cette cause. C'est ainsi que commence le *Triomphe poëtique.*

Paris instruit par les Gazettes
Du triomphe que de nos jours,
Rome décerne aux grands Poëtes;
Fait, par ses Crieurs & Trompettes,
Publier dans les carrefours
La rare & poëtique Fête,
Qu'au Lucain François elle apprête.
Le vingt de la Lune de Mars,
Lune venteuse & variable,
Jour luisant des raïons blafards,
Jour au triomphateur sortable,
D'un Algoisil, & trois Mouchards
On verra partir le quadrille
De la porte de la Bastile,
Palais dont ces Introducteurs
Au Poëte on fait les honneurs.

L'infortune de plusieurs Poëtes ne les a-t'elle pas conduits dans cette retraite désagréable, sans être deshonorante?

Un soufflet, mesquine voiture,
Sera le char de l'Apollon,
Chargé de grotesque peinture.
Girouettes au Pavillon,
Sur les panneaux en beau blazon
Sera le timbre héréditaire
D'un Fief qui n'a nul censitaire,
Fief dont l'Empire Calotin

L'investit comme Suzerain ;
Ce Fief qu'Aimon dans ses Annales
Place au bout des termes Australes. . . !

Ce Lucain François, le Héros du Triomphe Poëtique est sans doute un être de raison sans objet, formé de plusieurs caractéres différens, réunis par une imagination peu réglée, pour en composer un tout burlesque, dont chacun fait à son gré l'aplication qui lui plaît, parce qu'il n'en a pas de véritable. Ce sont de ces caractéres outrés de Comédie, dont un seul homme n'a pû être l'objet, ou l'on a saisi différens ridicules, & qui ne ressemble à personne, à force de ressembler à trop de monde.

Mais le Sieur de V***, trouve, dit-il, son signalement dans cette piéce. Il y est peint, à ce qu'il prétend, dans ces vers.

Badauts battez des mains ici ;
Place à l'Apollon, le voici,
Qui dites-vous ? cette momie ?
Il vit pourtant : l'économie,
La soif de l'or le séche ainsi,
Jointe au corrosif de l'envie.
Est-il assis, debout, couché ?
Non : sur deux flageolets il flotte
Entouré d'une redingotte,
Qu'à Londre il eût à bon marché ;
Son corps tout disloqué balote ;
Sa machoire à vuide grignote,
Son regard est effarouché.
Vous reconnoissez Don Quichotte
Qui dans la cage est attaché

Le ſec cadavre eſt embroché
A ſa rapiere encor pucelle.
Il rêve, il ſiffle, il vous appelle,
Badauts, battez des mains ici,
Place à l'Apollon, le voici.

Le Sieur de V*** eſt-il donc le ſeul, à qui le défaut d'embompoint puiſſe rendre ſes vers propres ? Ne ſe trouve-t'il pas aiſément plus d'un Poëte maigre ; & ſi cela lui convenoit ſinguliérement, ce reproche mériteroit-il d'être déféré à la Juſtice. Voilà toujours l'objet de notre cauſe ; eſt-il quelqu'un de ceux qui me font l'honneur de m'entendre, qui, pour un pareil reproche, voulut en rendre plainte ? Il convient, que le reſte de la Piéce ne le regarde pas ſi néceſſairement.

Mais on fait halte, & l'équipage
S'arrête à l'Hôtel de Sully,
Où mon Héros eut l'avantage
D'être par un Grand annobli
Selon l'accolade ſauvage
Par laquelle Monſieur Jourdain
Eſt reçu Turc & Paladin. . . .
Mais Ciel ! qui bouche les paſſages ?
Qu'entendons-nous ? Quelles clameurs ?
Haro ſur le Roi des Rimeurs,
On veut l'arrêter pour les gages.
C'eſt un monde de Souſcripteurs,
De Libraires & d'Imprimeurs,
Victimes de ſes brigandages.
Paix, coquins, n'a-t'il pas promis,
De rendre tout ce qu'on a mis,
Que n'attendiez-vous je vous prie.

Parbleu, s'il avoit ramaſſé
Tous les fonds de la Lotterie,
N'auroit-il pas tout rembourſé ?
Paix là, quelle criaillerie !
Monſieur l'Exempt & vos mouchards
Délivrez-nous de ces braillards.
Mais en vain : la troupe indocile
Ne ſe païant point de raiſons,
Notre Algoſil en homme habile
Cherchant au Poëte un azile,
Le niche aux Petites-Maiſons.

Ces endroits en effet trop vifs répugnent au caractère du Sieur de V***. Ils n'ont jamais pû l'avoir en vûë. S'ils lui pouvoient être appliqués, on oſe dire, qu'il mériteroit le trait de Satyre ; & s'ils ne lui conviennent pas, à quel titre vient-il s'en plaindre ?

Ces écrits ſont donc étrangers au Sieur de V***. C'eſt avec raiſon, qu'on lui ſoutient, qu'il ne reſſemble nullement à ces portraits, que les traits qu'il adopte ſont de pure imagination, qu'aucun des ridicules, que ces piéces préſentent, ne le regarde, que ſes ſeuls Ennemis pourroient ſuppoſer l'y reconnoître, que l'application, qu'il s'en veut faire lui-même, eſt l'unique Satyre, dont il auroit raiſon de ſe plaindre. Oſera-t-il nous contredire dans cette défenſe ? Voudra-t-il abſolument malgré nous être l'homme ridicule du jour ? Son amour propre ne doit-il pas au contraire adopter volontiers notre ſyſtême ?

Mais quand le Sieur de V*** ſeroit nommé dans ces écrits ; quand l'outrage ſeroit auſſi marqué, qu'il le prétend, aucune preuve ne charge

*Travenol* de ces écrits. C'eſt mon dernier moyen.

Que s'agit-il de prouver ici ? Que le Sieur *Travenol* a fait réimprimer ces écrits en 1746. car le Sieur de V*** commence à reconnoître que ces écrits ſont anciens, que le *Triomphe Poëtique* étoit imprimé dès 1736 * *Le Diſcours prononcé à la porte de l'Académie Françoiſe*, eſt imprimé dès 1743. par conſéquent ce n'eſt pas pour la réception du ſieur de V*** à l'Académie Françoiſe, que ces écrits ont été faits. On convient même que le ſieur *Travenol* n'en eſt pas l'Auteur. Et dès lors voilà plus de la moitié de notre cauſe décidée, mais *Travenol* a fait réimprimer ces Ecrits en 1746. tel eſt donc le délit. Sur quelles preuves l'établit on?

Une premiére obſervation importante ſur cet objet de notre cauſe, c'eſt que les piéces, dont il s'agit, paroiſſent indifférentes en elles-mêmes. Elles n'intéreſſent ni l'Etat, ni la Religion. Elles ne ſont pas proſcrites. Le ſieur *Travenol* les a trouvées publiques, imprimées. Et leur proſcription eut été la premiére démarche, que le ſieur de V*** eut dû faire. Il eut fallu d'abord, qu'il fit condamner ces Ecrits. On eut enſuite fait la recherche. Mais je vois des Ecrits imprimés qui ne nomment perſonne. Les déſignations, que vous prétendez y trouver pour vous, peuvent m'être inconnues. Je ne ſuis pas fait, dites-vous, pour être curieux. Cela ne convient pas à mon état. Je ne ſuis qu'un Violon de l'Opera. Vous me l'avez ſans ceſſe répété. Je ne ſuis qu'un Violon de l'Opera, étranger à toutes les opérations littéraires. Peu s'en eſt fal-

* On le trouve dans pluſieurs Recueils & ſinguliérement dans les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Calotte, de l'Edition de 1739. 4. part. pag. 25.

lu

lu même, que vos deffenseurs ne se soient portés à me refuser toutes les facultés de l'ame.

Je suis encore moins fait par conséquent pour être connoisseur. Vous avez donc bien tort, vous rare génie, de me choisir singuliérement, moi vil mortel, pour en faire l'objet de vos plaintes les plus améres, pour donner au Public la scène la plus éclatante, pour vous rabaisser jusqu'à moi, ou du moins pour m'élever jusqu'à vous dans un combat, ou à la face de la Justice toutes les armes sont égales ; & ce choix singulier, vous le faites en ma faveur, au milieu d'une foule de gens de Lettres, curieux par état, connoisseurs par talent, chezqui vous eussiez trouvé tant d'ouvrages contre vous. Qu'ai-je donc fait? Il m'est tombé entre les mains des piéces imprimées qui m'ont amusé. Elles ne pouvoienr regarder aucune de ces personnes recommandables, ou par l'éclat de leur naissance, ou par l'éminence de leurs dignités ; de ces personnes que leur rang ou leurs places, rendent nécessairement l'objet du respect, & de la vénération publique. C'étoit de ces piéces uniquement faites pour les habitans du Parnasse, gens qui s'amusent continuellement à rire aux dépens des autres, & qui par un droit naturel doivent quelque fois faire rire aux leurs. Je ne vous ai pas reconnu dans ces piéces. Et cela est juste. Je ne devois pas vous y reconnoître. Mes talens ne vont pas jusqu'à cette sagacité. Mon état même y répugneroit. Voilà un de vos bons moyens. Vous ne vous étiez pas encore plaint de ces Ecrits. Vous ne les aviez pas déférés à la Justice. Vous n'aviez pas déclaré alors précisément, qu'ils vous regardoient, que vous les preniez pour vous seul, que vous n'entendiez

pas qu'aucun autre Auteur osât s'y reconnoître. Ces Ecrits jouissoient de leur état. Rien n'en empêchoit la distribution. J'ai remis ces piéces à un homme que je ne connois pas, j'en conviens. Je les aurois également données au premier venu. Cet homme à la vérité m'avoit dit, qu'il les feroit réimprimer. Je n'y apercevois aucun inconvénient. Que ne les aviez vous fait proscrire ? Devois-je y donner plus d'attention que vous-même ? Votre silence ne justifie-t-il pas mon indiscrétion, si ce que j'ai fait peut même passer pour tel ? A quel propos aurois je dû les refuser ? Vous connoisseur, vous que ces écrits regardent, dites-vous, singuliérement, vous ne les aviez pas fait condamner. Pourquoi, moi ignorant, moi totalement indifférent à ces Ecrits, me serois-je avisé de prononcer leur proscription ? la fin de non-recevoir n'est-elle pas invincible contre vous ? on les a en effet réimprimés. On m'en a envoyé plusieurs exemplaires. Je les ai donnés à un Colporteur pour d'autres ouvrages. Voilà mon délit. La Justice m'en punira-t-elle ? mais le fera-t'elle sans preuves ? Et quelles preuves en rapportez-vous ?

1°. La déclaration d'un Colporteur. Il a dit qu'il tenoit de moi huit cent Exemplaires, qu'on lui a saisis. Vous ne rapportez point cette déclaration. Nous ne l'avons point vûë. Ce Colporteur n'a pas voulu rendre compte sans doute, des sources, qui lui avoient transmis ces exemplaires. Je lui en avois donné quelques-uns que j'avois reçu de mon inconnu. Il a jugé à propos de mettre tout sur mon compte. C'étoit un homme, que vous aviez fait mettre à *Bicêtre*, que vous intimidiez, qui, dit-on, a depuis été banni. Décla-

ration unique, déclaration solitaire, déclaration suspecte. Elle ne sauroit jamais tirer à conséquence contre moi. Vous ne pouvez me l'oposer comme témoin. Il n'y a eu ni recolement, ni confrontation. On n'a observé aucune forme judiciaire. Vous avez fait arrêter plusieurs autres Colporteurs, des Imprimeurs, des Libraires. Jamais affaire n'a été si légére ? & jamais affaire n'a fait tant de bruit. Personne ne m'a accusé. Effacez donc d'abord la déclaration de ce Colporteur.

2°. Le procès verbal du Commissaire *Lavergée* ; cet acte, qui devroit être juridique ne prouve encore rien. Il constate, que j'avois chez moi des Piéces, qui se trouveront dans tous les Cabinets de *Paris*, même dans les Bibliothéques publiques, & dont aucun de ceux, qui me font l'honneur de m'entendre, ne s'est encore défait pour obéir aux anciennes Ordonnances. De chacune de ces Piéces, je n'avois qu'un exemplaire. On ne m'en a trouvé que deux des écrits dont il s'agit. On n'a trouvé ni copie manuscrite de ces Ecrits, ni épreuve corrigée. Nulle trace, nul vestige par conséquent de réimpression de ma part. Ce Procès verbal du Commissaire opére donc au contraire ma justification.

3°. Deux lettres, l'une du Sieur *Roi*, & l'autre du Sieur *Mirault*, homme connu dans la Littérature. C'étoit de mes amis. Ils me demandoient des Piéces nouvelles, que tout le monde avoit, que les Colporteurs m'aportoient, & qu'ils eussent dû leur porter à eux-mêmes. Ils me prioient de les leurs trouver. Ils ne savoient donc pas que j'en fusse l'Editeur, que je les eusse chez moi.

Mais ces Lettres, qui me sont adressées, qui

ont été trouvées dans mes papiers, qui ſont mes propres piéces, que l'on a dû mettre ſous les ſcellés, en me les enlevant, dont il auroit dû être fait une reconnoiſſance avec moi, qui n'ont pû être miſes à d'autres, par quelle avanture les aperçois-je dans votre Sac, entre les mains de mes adverſaires ? On ne me les a point repréſentées. Il n'en a été fait aucun Procés verbal vis-à-vis moi. Et vous les avez. Quel monſtre dans la procédure ? Elles ont été miſes au Greffe de la Police, avez-vous dit. Autre abſurdité. A-t'on obſervé contre moi quelque forme judiciaire ? Ces piéces ont été remiſes à un Inſpecteur de Police. Je le vois par le Procès verbal du Commiſſaire. Depuis quand de pareilles mains ſont-elles devenuës les dépots reſpectables des Piéces, d'où peut dépendre la fortune & l'honneur des Citoïens ? Eſt-il un autre Greffe de la Police, que celui qui exiſte au Châtelet ? Connoît-on à ce Greffe d'autres ordres, que des Sentences réguliéres ? En a-t'il été rendu quelqu'une contre moi ? Ces piéces, ſi elles euſſent été miſes au Greffe, en pouvoient-elles ſortir, ſans un Jugement ? Je vous parle régle, formalité, procédure réguliére : & votre procédure eſt nouvelle : c'eſt une procédure violente, que le Poëte ſans doute a conduit. Mais devoit-on ſe laiſſer conduire ? Vous demandez après cela, pourquoi je me ſuis abſenté. Vous me reprochez ma fuite. Vous prétendez en tirer un moïen contre moi. Je me regardois donc, dites-vous, comme coupable. Non ſans doute : mais je vous regardois comme des gens, qui n'obſerviez aucune régle. Je fuïois la perſécution. Vous aviez enlevé mon pere pour moi, mon pere reſpectable par ſon âge, par

ſon innocence ; mon pere à qui vous n'aviez aucun reproche à faire ; ſi ce n'étoit d'être mon pere, crime que l'on n'avoit puni juſqu'à préſent dans aucun état, ſous aucun Gouvernement, parmi nulle nation. Devois-je attendre que vous m'enlevaſſiez moi-même ? Mon innocence me pouvoit-elle aſſurer contre vos injuſtices ? Je n'étois pas criminel : mais vous étiez furieux. J'avois de bons moïens à vous propoſer ; mais il étoit décidé, que l'on ne m'entendroit pas. Dès que vous m'avez traduit dans un Tribunal réglé, dès qu'il m'a été permis de me défendre, je me ſuis préſenté. Je ſuis à toutes les Audiences. C'eſt le Sieur de V*** qui fuit à préſent. C'eſt lui qui n'oſe paroître. C'eſt lui, qui craint ſans doute les regards de la Juſtice, les remords de ſa conſcience, & les reproches du Public. Ce troiſiéme moïen ne vous ſervira donc pas mieux que les autres.

4°. On raporte une note écrite de la main de *Travenol*, où il eſt dit, *qu'il a donné tant de piéces à tel prix au Colporteur de M.* Mérault, *donc le commerce, qu'il faiſoit, eſt prouvé.* Mais d'abord ces piéces ne ſont pas celles dont il s'agit. Ce fait n'adminiſtre donc aucune preuve dans cette cauſe. Car quelqu'inconſéquent que vous vous permettiez d'être ici, de ce que j'ai donné d'autres piéces, pour le Sieur *Mérault*, vous n'oſerez pas conclure, que j'avois fait réimprimer celles ci. D'ailleurs que prouve ce bulletin, que vous dites écrit de ma main, que je n'ai pas reconnu, que vous ne devriez pas plus avoir, que les Lettres du Sieur *Roi*, & du Sieur *Mérault*, qui n'eſt point une piéce judiciaire, qui ne ſauroit avoir aucune foi en Juſtice ? Il conſtate que

le Sieur *Mérault* m'avoit prié de lui acheter les piéces qui ſont énoncées, Piéces étrangéres à la cauſe, que je lui ai envoïées par ſon Colporteur, & que j'ai fait un bordereau de ces piéces, pour que le Sieur *Mérault* m'en tint compte. Voilà ce fait important. Quel moïen vous adminiſtre-t'il pour prouver contre moi la réimpreſſion de piéces, dont il n'eſt fait aucune mention ſur ce bordereau?

5°. Dans le tems de l'injuſte detention de mon pere, ma famille préſenta un Placet à la Police. J'en ai donné depuis une copie écrite de ma main au Sieur de V***. Et dans ce Placet je reconnois, dit-on, la part que j'ai eu à la réimpreſſion des écrits dont il s'agit.

Ce Placet à la Police, je ne l'avois pas fait. Il avoit été donné pendant mon abſence, & ſans ma participation. Peut-il m'engager? Je ne l'ai copié que pour ſatisfaire la curioſité du Sieur de V***; & dans un tems où tout paroiſſoit pacifié entre nous. Ce Placet même ne contient aucun aveu de la réimpreſſion, que l'on prétend prouver. Au contraire, il la nie en termes précis.

Mais *la Lettre à l'Abbé d'*Olivet *eſt l'ouvrage de* Travenol. *Elle parle clairement. Il ne ſauroit ſe refuſer à la preuve, qui nait invinciblement de cette piéce.* Que dit donc cette Lettre, qui n'avoit pas été faite pour être imprimée, & qui s'attendoit encore moins à l'honneur de l'être à côté de celle d'un Académicien? Elle dit préciſément les faits, que nous avouons que le Sieur *Travenol* avoit reçu ces écrits imprimés de l'Abbé *des Fontaines*, qu'il a remis un exemplaire de cette ancienne Edition à un homme, qu'il ne connoit pas, qui ve-

noit acheter chez lui des ouvrages de Musique de sa composition, que cet inconnu lui a envoyé un nombre d'exemplaires qui l'embarassoient, & qu'il a remis à un Colporteur pour d'autres ouvrages. Voilà ce que contient cette Lettre. Quelles lumiéres porte t'elle sur cette réimpression, qui vous inquiéte tant, & qui fait l'unique objet de cette cause ? Je dis dans cette Lettre, que ce n'est pas moi qui ai fait cette réimpression, que c'est au contraire un homme que je ne connois pas. Cette Lettre ne prouve donc pas que je l'aïe faite en effet. D'ailleurs la déclaration contenuë dans cette Lettre, qui est-ce qui vous l'a faite ? C'est moi, qui ne saurois vous la faire contre moi-même. C'est moi, qui ne puis m'accuser, indépendemment du caractére singulier de la piéce. C'étoit une lettre qui avoit été méditée, réfléchie pour faire le sceau de la Paix, qui ne devoit vous être remise dans aucune circonstance, encore moins pour devenir entre vos mains des armes destinées à une nouvelle guerre : moïens puissans, moïens victorieux, qui vont me servir avec avantage dans la derniere partie de cette cause, pour la discussion du Mémoire signé de mon confrere.

*J'ai fait imprimer & signifier*, dit-on, *un Mémoire encore plus outrageant, que les écrits mêmes dont on se plaignoit : & je sçavois bien que c'étoit le Sieur de V***, que ce Mémoire insultoit. L'Avocat qui l'a signé mérite toute l'animadversion du Public. L'écrit doit être laceré ; & je dois païer six mille livres de dommages & interêts.* Voilà la partie serieuse de la cause. Discutons donc ce Mémoire si scandaleux.

Je commencerai, Monsieur, par faire ma pro-

feſſion de foi à cet égard. Je ne craindrois rien tant, que d'être regardé comme le défenſeur des Libelles. Dans notre profeſſion ſur tout, nous devons éviter avec ſoin de dire des vérités offenſantes même les plus connuës, à moins que la cauſe n'y oblige indiſpenſablement. Ce caractére méchant forme une eſpéce d'éloquence que je n'oſe nommer, tant elle me répugne. Alors ce n'eſt pas ſervir ſa partie. C'eſt au contraire affoiblir ſon droit ; & en nuiſant à ſes interêts, c'eſt ſe deshonorer ſoi-même. Le ſentiment d'un ancien ſur cela m'a vivement affecté. Il dit, *qu'entre dire du mal & en faire, il n'y a que l'occaſion de différence.* Mais ces principes généraux, ces principes, qui ſont ceux de l'honneur, de la probité, de la bienſéance, ne ſouffrent-ils pas quelques fois des exceptions ? N'eſt-il pas des circonſtances, ou ce que les parties apellent injures, ſont des moïens permis, des moïens néceſſaires ? Et dans quelles circonſtances le Mémoire dont il s'agit a-t'il été donné ? Quels faits l'avoient précedé ? De quels faits a t'il été ſuivis ? C'eſt ce qu'il faut examiner.

Ce n'eſt pas que ce Mémoire independemment des circonſtances, ne pût ſe juſtifier de la critique trop ſévère de notre Adverſaire. Ces phraſes qui le ſcandaliſent étoient néceſſaires. Celles ci, par exemple : *Il jette l'épouvante dans les familles des Libraires, menaces, ſurpriſes, abus de confiance, empriſonnemens, il n'eſt rien, qu'il ne mette en uſage, pour ſe venger des dernieres critiques.*

Ce ne ſont point des calomnies ; ce ſont des faits malheureuſement trop vrais, trop publiques: Et ces faits étoient neceſſaires à ma deffenſe. En

vous reprochant à quel point vous m'aviez persécuté, étoit-il indifférent de joindre à ces reproches si justes de ma part, les persécutions publiques, que vous aviez fait essuier à tant d'autres pour le même objet? Ce sont ces mêmes persécutions, que l'on prétend vous avoir attiré des ennemis. Ce sont elles, que l'on a en vûë, quand on vous dit à la même page, *que vous vous étes attiré un monde d'Adversaires*, *moins par vos vers*, que tout le monde admire, & que leur supériorité met au dessus de toute jalousie, *que par ses actions*, qui échapent peut-être à votre vivacité, à votre imagination si pétillante, & à laquelle nous sommes redevables d'ailleurs de tant d'excellens morceaux. Car telle est la foiblesse humaine. Le grand homme n'a souvent ses talens, qu'aux dépends de quelques vertus qui lui manquent. Mais ces actions révoltent les gens qui sont plus tranquilles que vous. C'est ce que l'on a voulu vous dire.

Les démarches inutiles, que vous faites d'abord, pour entrer à l'Academie, étoient essentielles à l'époque, que nous voulons fixer, pour la naissance du discours en prose, dont vous vous plaignez: & ces démarches conduisoient naturellement au succès de votre Mérope. Si le stile nous a manqué, c'est un jeune Avocat qui écrivoit, ce n'est pas un Academicien. Car c'est *une tourbe apostée*, & d'autres termes de la même nature; que vous nous reprochez.

Votre Lettre au Pere de la *Tour*, votre querelle avec un Auteur clandestin, sont des faits, que vous ne desavouez pas. Vous les avez vous même rendu publics. L'emprisonnement du Pere

*Travenol* n'eſt pas plus douteux. C'eſt cet événement ſi triſte pour la famille, que vous perſécutez encore, qui a produit cette phraſe, que vous avez trouvée trop indécente, & qui eſt une de celles que vous avez relevé avec plus d'aigreur. *Si le Pere* A** *avoit été empriſonné chaque fois qu'on a pris ou cherché ſon fils fugitif, quelle déſolation n'auroit-ce pas été dans la famille.*

Ce terme, *le pere* A**, vous ſcandaliſe, car la réflexion au reſte eſt judicieuſe. L'expreſſion ne porte pas aſſez de reſpect. Par déférence pour vous, je m'interdis toute réflexion à cet égard; mais la phraſe n'eut pas déplû au pere A** lui-même; l'on peut dire cependant, qu'il ne faiſoit peut-être pas d'auſſi belles phraſes, que ſon fils, mais qu'il connoiſſoit du moins auſſi bien les bonnes.

Tous les faits du Mémoire ſont donc vrais? Vous ne démontrerez la fauſſeté d'aucuns. Ils ſont néceſſaires à ma deffenſe. Ce n'eſt donc pas un Libelle: & ſi quelques expreſſions en paroiſſent vives, quelles ſont vos actions? Dans quelles circonſtances ce Mémoire a-t'il été fait?

Un Colporteur eſt arrêté avec un grand nombre de ces Ecrits, qui avoient déplu à notre adverſaire, & dont on prétend qu'il l'avoit engagé lui-même à ſe décharger. Conduit à *Bicêtre*, on dit, qu'il déclare tenir ces Exemplaires de *Travenol*, Violon de l'Opera. Cela ne fait pas équivoque. C'eſt de *Travenol* fils, qu'il tient ces Exemplaires, ſi on l'en croit. Cette déclaration ſeule n'eſt pas fort déciſive. Cependant on décerne un ordre du Roi pour aller faire des recherches chez *Travenol* fils, dénoncé par le Colporteur. Par ces recherches le délit peut ſe conſtater. On va en

effet chez *Travenol* fils. On ne le trouve pas. La recherche eſt exacte. Il ſe rencontre trois exemplaires de ces écrits, dont l'un apartient au pere, & deux au fils. On ſe ſaiſit de tous les papiers. Rien n'y annonce *Travenol* pour l'Auteur, ni pour l'Editeur de ces Ecrits.

La déclaration du Colporteur demeure ſeule. Elle chargeoit *Travenol*, Violon de l'Opera. Le pere âgé de quatre-vingt ans, n'eſt pas l'objet de cette déclaration. On l'enléve cependant. On le conduit au Fort-l'Evêque. Il y eſt trois jours au ſecret, & cinq jours en priſon. On l'y écroüe, non en vertu d'un ordre du Roi : mais en vertu d'un ordre de Police.

Je m'arrête ici, Monſieur. Je ſai combien eſt délicate dans la Capitale de ce Roïaume, cette fonction auſſi pénible, pour le Magiſtrat, qu'elle occupe, qu'utile au Citoïen, qu'elle conſerve, fonction où il eſt queſtion de ſe rendre maître, d'arrêter, de faire mouvoir, en un mot de diriger à ſon gré ce nombre prodigieux de reſſorts ſi différens, qui agitent avec tant de bizarrerie ce tourbillon immenſe. Et je ſai avec quelle activité, avec quelle force, le Magiſtrat chargé de ces fonctions pénibles, les remplit. Je n'ignore pas même, quels ſecours il trouve dans l'attention & la probité de ces Officiers, que leurs charges deſtinent à partager avec lui ces grandes opérations ; mais dans cette foule d'objets, qui ſe préſentent à lui, au milieu de cette multitude de Miniſtres ſubalternes, qu'il eſt obligé d'emploïer, avec quelle facilité ne ſe trouve-t'il pas néceſſairement trompé ? Et comment pourroit il éviter de l'être.

En effet, Monſieur, qu'eſt-ce qu'un ordre de Police, pour arrêter, dans ſa maiſon, un homme domicilié, ſur la ſimple déclaration d'un vil Colporteur ; déclaration même étrangere à cet homme domicilié. Un ordre de Police, pour enlever un pere de famille âgé de quatre-vingt ans, & chargé d'infirmités, pour le livrer aux horreurs de la priſon la plus ténébreuſe pendant cinq jours, ſans aucun commerce, ſans nul ſecours, privé de toute conſolation, incertain de ſon ſort, plus inquiet encore de celui de ſa famille. Je laiſſe au deffenſeur de ce Citoïen ſi maltraité, à vous faire valoir ſes moïens. Mais pour ma cauſe, je ſuis obligé de vous obſerver, que voilà la premiere démarche de notre adverſaire ; car qu'il ne penſe pas ſe ſouſtraire à l'odieux, qui nait de cette démarche, en la mettant ſur le compte de la Police. Il ne s'agiſſoit ici de rien, qui intéreſsât ni l'Etat, ni la Religion. S'il ne ſe fut pas plaint, la Police eut ignoré juſqu'au nom des ouvrages, dont il s'agit. C'eſt ſur ces cris que l'ordre du Roi a été donné. C'eſt lui qui en a dirigé les mouvemens. On auroit dit, que l'ame du Poëte, étoit paſſée dans le corps des Officiers, qui éxécutoient l'ordre du Roi. Ainſi animés, que n'ont-ils pas fait ? Ils ne trouvoient pas le fils, ils ont arrêté le Pere. J'oſe dire que cela eſt ſans exemple. Ils ſe ſont ſaiſis des Papiers. *Travenol* fils, à qui ils apartenoient, étoit abſent. Il étoit à la Campagne avec un congé de l'Opera. Ils n'ont pas mis ſes papiers ſous les ſcellés. Il n'a été fait aucune reconnoiſſance de ces papiers avec *Travenol* fils. Ces papiers de *Travenol* fils, ſe trouvent actuellement entre les mains de ſon adverſaire. Dans l'ordre ju-

diciaire étoit-il possible de réunir plus d'irrégularités dans la même affaire ? Et comment a-t'on eu la hardiesse, de nous conduire ensuite dans un Tribunal réglé, devant un Magistrat, qui n'est venu mettre ici les grands principes en usage, qu'après nous avoir instruit avec succès pendant plusieurs années, dans le premier Barreau de l'Univers, dont il avoit sçû lui-même prendre si inutilement les leçons ?

Comment oser se présenter sous des auspices si singuliers ? Et que ne doit-on pas craindre de l'attention, & des lumiéres du jeune Magistrat, chargé dans cette cause du poids du ministere publique, dont les talens nous étonneroient encore, si l'admiration, que nous leur donnons depuis long-tems, ne nous avoit accoutumé à les regarder en lui comme naturels ?

Le Sieur de V*** vante les démarches, qu'il a faites, pour procurer la liberté à *Travenol* pere.

*Travenol fils se sauva*, dit-il dans sa Requête, *& se cacha dans Paris. Son pere fut conduit en prison. Quelques personnes intercédérent pour Travenol auprès du Sieur de* V***, *qui, touché de compassion pour ce vieillard, autant qu'indigné contre les crimes du fils, alla lui-même avec le Sieur Abbé* d'Olivet, *demander la grace du pere, & l'obtint.*

Les mêmes faits se trouvent dans une lettre fameuse de M. l'Abbé d'*Olivet*, que nous allons commencer à discuter. *Quand M. de* V***, dit cette Lettre, *fut reçu dans l'Académie Françoise, il courut quelques Satyres contre lui, au sujet desquelles la Police crût devoir faire des perquisitions.*

*Un Violon de l'Opera nommé Travenol, fut un de ceux, que l'on soupçonna de répandre ces Sa-*

*tyres. On ſe tranſporta chez lui ; & comme il avoit pris la fuite, on s'aſſura de ſon pere qui fut mis en priſon.* Voilà une conſéquence merveilleuſe. Parce que le fils, prétendu criminel, n'y étoit pas, il fallut arrêter le pere sûrement innocent.

*Un homme vertueux, jugea que moi, alors Directeur de l'Académie, & qui venoit en cette qualité d'y recevoir M. de V***, j'étois plus à portée que perſonne de lui parler en faveur du Priſonnier. Une parole ſuffit. A l'inſtant nous allâmes enſemble, M. V*** & moi, chez M. le Lieutenant de Police, ſolliciter la grace qu'on demandoit.*

Dans la même Lettre l'Abbé d'*Olivet* ajoute, *qu'il ne pouvoit pas dire au Sieur de* V***, *qu'il tenoit la réponſe de Travenol d'original, parce que c'eut été lui aprendre, qu'il avoit connoiſſance de l'azile, où ſe cachoit Travenol.*

C'eſt donc auprès du Sieur de V***, qu'il faut intercéder, pour avoir la liberté de *Travenol* pere. C'eſt à lui qu'il faut parler en faveur de ce Priſonnier, ſi l'on veut rompre ſes fers. C'eſt de lui que dépend ſa liberté. C'eſt donc lui qui la lui a ravie. C'eſt à lui de lui ouvrir les portes de la priſon. C'eſt donc lui qui l'y a fait conduire. Et comme il ne s'agiſſoit que d'une injure qui lui étoit perſonnelle, c'étoit à lui de ſe départir de la vengeance qu'il demandoit, pour que l'on pût pardonner au coupable.

Le pere ſortit de priſon, le fils de retour à *Paris*, inſtruit des malheurs de ſa famille, & du danger qu'il couroit lui même, eſt obligé de ſe cacher dans *Paris*. Vous l'y tenez obſcurement renfermé pendant un tems aſſez conſidérable. Après avoir fait empriſonner le pere, vous ôtez la

liberté au fils. Vous interrompez ses occupations si utiles à sa famille. Vous le livrez aux allarmes, aux inquiétudes d'être à chaque instant arrêté : & c'est vous qui en vouliez à sa liberté. C'est à vous que l'Abbé d'*Olivet* n'a pas voulu aprendre, qu'il avoit connoissance de l'azile où se cachoit *Travenol.* C'est donc vous, qui eussiez abusé de cette connoissance ; c'est vous, qui lui eussiez ravi la liberté. C'est vous qui le persécutiez. Voilà donc les deux premiers des faits, qui on précédé le Mémoire dont il s'agit. Un pere arrêté prisonnier, un fils livré pendant un tems considérable aux inquiétudes de l'être. Enfin on négocie. Le Sieur Abbé d'*Olivet* vient au secours de cette famille persécutée. Par pur esprit de charité il va voir plusieurs fois *Travenol* fils, dans la maison où il s'étoit caché. Il prend de lui la copie d'un Mémoire, qui avoit été donné à la Police, il le remet au Sieur de V***, qui n'en est pas content. M. d'*Olivet* imagine de faire écrire une Lettre par *Travenol* à V***. *Travenol* apréhende que l'on n'abuse de cette Lettre. Il la refuse. Il aime mieux écrire à l'Abbé d'*Olivet* qui y consent : & qui promet de revenir prendre la Lettre prête. En la lisant, une ligne lui déplait. Il la fait suprimer. On fait une seconde copie de la Lettre. Il l'envoïe prendre le lendemain. Tous ces faits sont ceux de la Lettre même de l'Abbé d'*Olivet.* Voici ce qu'elle dit à cet égard.

Travenol *pere, sorti de prison, vint me remercier, après avoir été pareillement chez M. de V***, il repassa chez moi pour me représenter, que la grace qu'il avoit obtenuë, n'étoit pas entiere à beaucoup près ; que les gages de son fils à l'Opera é-*

*toient la ſeule reſſource, qui le faiſoit vivre, lui, ſa femme & une fille infirme, qu'il ne ſavoit pas de quoi ſon fils étoit coupable, mais que ſi j'avois la charité de l'aller voir dans la maiſon, où il s'étoit caché, peut-être me donneroit-il des preuves de ſon innocence.*

*J'y allai dès le lendemain. Travenol fils, prévenu par ſon pere ſur cette viſite, commença par me dire, que toute ſa défenſe étoit contenuë dans un Mémoire qu'il avoit préſenté, non-ſeulement au Chef de la Police, mais encore à diverſes perſonnes diſtinguées, qu'il me nomma; & après m'avoir bien aſſuré que ce Mémoire contenoit la verité, il m'en remit une copie dont il me pria de faire auprès de M. de V*** le meilleur uſage, & le plus prompt que je pourrois. Mais à peine, M. de V*** eut-il parcouru quelques lignes de ce Mémoire, qu'il crut y trouver un menſonge groſſier. Car ce Mémoire porte, que Travenol avoit reçu les Satyres dont il eſt queſtion, du feu Abbé Des-Fontaines; & ces Satyres cependant font mention du Temple de la Gloire, Ballet qui n'a été connu qu'après la mort de l'Abbé Des-Fontaines. Pour moi, n'ayant pas la mémoire chargée de ces dates, je n'eus rien à répliquer: & l'on me pria de ne plus m'obſtiner à demander grace pour un menteur.*

*Travenol pere, à quelques jours de-là, revint chez moi, ſavoir quel avoit été le ſuccès de mes démarches. Je lui répondis que ſon fils étoit un étourdi, qui, loin de ſe juſtifier, avoit ruiné ſes affaires par ſon placet. Ce bon Vieillard, dont l'âge & les infirmités étoient bien capables d'émouvoir la pitié, me conjura, les larmes aux*

*yeux*

*yeux, de ne point l'abandonner & d'avoir encore un entretien avec ſon fils, qui auroit peut-être de nouveaux éclairciſſemens à fournir. Je retournai chez ſon fils, qui me raconta une longue hiſtoire, pour expliquer ce qui paroiſſoit menſonge dans ſon placet.*

*Mais cette hiſtoire vraie ou fauſſe, comment la faire paſſer juſqu'à M. de V***? Je ne pouvois pas lui dire, que je la tenois d'original, puiſque ç'auroit été lui apprendre, que j'avois connoiſſance de l'azile, où ſe cachoit* Travenol. *Je propoſai donc à* Travenol *de lui écrire tout naturellement à lui-même, & de lui faire rendre la lettre par ſon pere, par ce pauvre Vieillard, ſi propre à faire impreſſion.* Travenol, *je ne ſai pourquoi, aima mieux quelle me fut adreſſée; & moi, qui n'avois à cela nul intérêt, que le ſien, j'y conſentis, avec promeſſe d'y revenir inceſſamment prendre ſa lettre.*

*Quand je revins, je trouvai la Lettre parfaitement au net, déja accompagnée de ſon enveloppe avec ſon adreſſe: il ne falloit plus que cacheter. En la liſant avec l'attention d'un homme, qui aime à rendre ſervice, mais qui ne veut pas être porteur d'un ſecond écrit, où il y ait un menſonge trop facile à démontrer, j'y remarquai une ligne, qui ne pouvoit que nuire à ſa cauſe. Je lui conſeillai de la ſupprimer. Il fit une autre copie de ſa lettre que j'envoyai prendre le lendemain.*

*Travenol* n'a pas voulu écrire à V***. Ce n'étoit donc pas pour que ſa lettre lui fut remiſe, qu'il a écrit à l'Abbé d'*Olivet*. C'eſt pour l'Abbé d'*Olivet* que la lettre a été faite. On avoit refuſé de la faire pour V***. Ce n'étoit donc pas à V***

qu'on la devoit donner. On avoit crainte d'écrire à V***. Il paroiſſoit donc dangereux de lui écrire. Le danger n'étoit-il pas égal de lui remettre une lettre, qui étoit écrite à un autre, & qui contenoit les mêmes faits, qu'on avoit refuſé de lui écrire? L'Abbé d'*Olivet* lui devoit rendre ſimplement ces faits; mais *il ne vouloit pas dire, qu'il les tenoit d'original. Il ne vouloit pas que l'on ſut, qu'il connoiſſoit la retraite de* Travenol. Il falloit donc le mettre à portée de dire, que *Travenol* lui avoit écrit ces faits: mais il ne falloit pas remettre à V*** ces faits écrits. Dans ce cas il eût autant valu les lui écrire directement. L'Abbé d'*Olivet* avoit vû le refus, que *Travenol* faiſoit d'écrire à V***. En conſentant, qu'il lui écrivit à lui-même, c'étoit s'engager à ne pas laiſſer l'écrit à V***. C'étoit lui promettre, que V*** ne verroit pas même la lettre. Il s'agiſſoit ſeulement que l'Abbé d'*Olivet* pût dire, que *Travenol* lui écrit. Ce n'étoit donc pas pour un tiers, que la lettre étoit écrite. C'étoit pour M. l'Abbé d'*Olivet* ſeul. Il devoit ſeulement rendre les faits à ce tiers. Mais il ne devoit jamais lui donner la lettre. l'Abbé d'*Olivet* demande pourquoi? On le lui a déja dit. C'eſt parce que l'on avoit refuſé d'écrire ce fait à ce tiers, & que c'étoit préciſément la même opération. C'eſt parce que l'on craignoit, que ce tiers abuſât de ces faits, & qu'il en a réellement abuſé. C'eſt donc une imprudence marquée de la part de M. l'Abbé d'*Olivet*, un imprudence, qui ne ſuppoſe en lui, que de l'inattention, qui, dans un autre laiſſeroit craindre quelque choſe de plus. Ce n'eſt pas l'événement qui en décide. Ce n'eſt pas déviner après coup. L'avanture avoit été

prévûë. C'eſt pour cela qu'on avoit refuſé d'écrire à V***. L'Abbé d'*Olivet* ne ſe juſtifiera pas, en diſant dans ſa Lettre,

*Juſqu'ici, Mon cher Frere, vous ne voyez, je crois, dans ma conduite, qu'un deſſein marqué, & bien ſuivi, d'être utile à des gens dignes de compaſſion. Voici enfin de quoi l'on me blâme, c'eſt d'avoir confié cette lettre à M. de* V***. *Je devois ſeulement, dit-on, lui en faire prendre la lecture. Plaiſans raiſonneurs, que ceux, qui dévinent après coup! Une Lettre faite non pour moi, mais pour un tiers, qu'on cherche à perſuader; ſurquel fondement craindrois-je de la donner. Je n'ignore pas, que M. de V*** roule plus d'une affaire dans ſa tête; & ſi je lui laiſſe cette Lettre, c'eſt afin qu'il ne m'oublie pas. Plus j'y penſe, moins je vois qu'il y ait faute de ma part.*

En conſéquence de cette Lettre remiſe, jointe à la copie du Mémoire donné à la Police, le Sieur de V*** a en effet rendu plainte contre *Travenol.* Il lui fait un procès criminel : & voilà le troiſiéme fait, qui a précédé ce Mémoire ſi vivement attaqué.

Sur un abus de confiance; car ſi M. l'Abbé d'*Olivet* n'a été qu'imprudent de remettre cette lettre, le Sieur de V*** ne peut ſauver l'abus honteux, qu'il en a fait. C'étoit un dépôt, que lui avoit confié l'Abbé d'Olivet, & un dépôt reſpectable, un dépôt ſacré. Le ſecret dû aux Lettres eſt inviolable dans tous les pays, chez toutes les Nations. Cette lettre n'avoit pas ceſſé d'apartenir à M. l'Abbé d'*Olivet.* Elle n'étoit pas devenue la piéce du Sieur de V***. Sur cet abus de confiance, il fait un procès criminel à *Travenol.* C'eſt dans ces cir-

conſtances, que cette famille perſécutée depuis ſi long-tems, donne un Mémoire pour ſa défenſe. S'il lui eſt échapé quelques expreſſions peut-être trop vives; dans quel état l'aviez-vous miſe ? Les empriſonnemens les plus odieux, les vexations les plus outrées & les plus perpétuées, les procès les plus injuſtes. Voilà ce que cette famille avoit à vous reprocher. Le pouvoit-elle faire avec douceur ? L'Humanité porte-t-elle toujours la vertu juſqu'à cette modération ?

Vous homme de Lettres, vous rare génie, vous même Philoſophe, vous enfin élevé en dignités, vous n'avez pû pardonner à cette famille, vile ſans doute à vos yeux; vous n'avez pû lui pardonner les injures les plus légéres, les ſoupçons les plus incertains. Vous avez fait empriſonner le pere. Vous avez ôté la liberté au fils: Vous perpétuez les procès dans cette famille: & vous voulez que cette famille malheureuſe, que cette famille infortunée, privée des reſſources que vous avez du côté de l'eſprit, effrayées des coups, que vous voulez porter à ſa médiocre fortune, vous voulez qu'elle vous pardonne ces vexations. Vous trouvez mauvais qu'elle s'en plaigne peut-être trop amérement.

Nos loix mettent une grande différence, entre propoſer des faits graves à titre d'accuſation, & les préſenter ſeulement pour ſa défenſe. La diſtinction qu'elles nous fourniſſent à cet égard eſt exprimée par ces termes *agendo*, *excipiendo*. Je n'aurois pû en vous attaquant, propoſer tous les faits du Mémoire, *agendo*. Mais il m'eſt permis de donner ces faits à ma défenſe, *excipiendo*.

S'ils ſont trop vifs, je le répéte, pardonnez-les

aux malheurs que vous avez causés. Ce sont des injures dont vous vous plaignez ; & nous avons à vous reprocher des faits. Nos termes sont trop peu mesurés ; mais vos actions sont trop outrageantes. Nous avons dit des choses desagréables de vous. Vous nous en avez fait de cruelles. L'un peut-il être compensé par l'autre ? Ce que vous nous avez fait peut-il être effacé, par ce que nous vous avons dit ? Tels sont donc les faits, qui ont précédé ce Mémoire, mais de quels faits a-t-il été suivi ?

M. l'Abbé d'*Olivet*, l'ami, le protecteur du Sieur de V***, a été mis en cause par *Travenol*. Et pourquoi, Monsieur ? Ce n'étoit pas pour lui dire des injures. Ce n'étoit pas même pour lui demander des réparations. Nous sentions le coup, que nous portoit son imprudence. C'est à lui seul, que nous sommes redevables d'un procès criminel, dont l'événement ne nous effraye pas, mais dont l'instruction est toujours inquiétante. Nous le pardonnons volontiers à ses bonnes vûes. Il a crû faire le bien. Les cœurs droits sont plus aisément trompés que les autres. Nous voulions seulement sa déclaration en Justice des faits, qui nous étoient importans ; nous voulions qu'il convint, que c'étoit lui qui avoit imaginé la Lettre, que *Travenol* avoit refusé d'écrire au Sieur de V***, qu'il l'avoit corrigée avant que de s'en charger, qu'il l'avoit envoyé chercher après l'avoir corrigée. *Travenol* avoit porté le premier de ses Mémoires à M. l'Abbé d'*Olivet*. Ils l'avoient lû ensemble. L'Abbé d'*Olivet* en avoit été très-content. Il en avoit même mis un exemplaire sous une enveloppe pour l'envoyer au Sieur Abbé *Trublet* Secretaire de M.

le Cardinal *Tencin. Travenol* avoit été chargé du paquet. C'étoit une approbation bien autentique du Mémoire. Il avoit promis d'en soutenir tous les faits ; c'est uniquement pour cela, que nous l'avions fait assigner. Nous n'avions pas d'autre objet.

Une fois mis en cause, il semble que les regards de la Justice viennent troubler les siens. Il ne voit plus ce qu'il avoit aperçu jusques là dans ce Mémoire ; il cesse d'en faire les honneurs. Ce Mémoire lui paroit odieux. Il ne peut se refuser d'en marquer le ressentiment le plus vif, à *un cher frere, qu'il a au Parlement de Besançon.* Flatté de pouvoir l'assûrer publiquement, *qu'il portera jusqu'au tombeau sa tendresse infinie pour lui.* Il demande vengeance de cet infortuné Mémoire si vivement attaqué de toutes parts. *Son extrême vivacité sur l'honneur, ne lui permet pas de prendre un autre parti. Il se rappelle avec plaisir*, entre les bras de son frere, les premiers principes de leur éducation. *On n'a point appris à ce cher frere, & à lui, à endurer patiemment une flétrissure.*

Voyons donc sommairement, ce que peut fournir de moyens à M. l'Abbé d'*Olivet*, ce Mémoire sur lequel il prend un ton si haut. Nous verrons ensuite, quels moyens nous tirerons au contraire de la Lettre de M. l'Abbé d'*Olivet* en faveur du Mémoire attaqué. *Ce Mémoire*, dit M. l'Abbé d'*Olivet*, *ne présente à son esprit que du faux, de l'odieux, de l'extravagant.* Que dit ce Mémoire?

TRAVENOL *ne songea, qu'à témoigner sa reconnoissance de la délivrance de son Pere, à un Acamicien généreux, qui l'avoit obtenuë, & qui eut voulu prevenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à son nouveau Confrére, qu'à* Travenol *méme.*

Et en note il eſt dit, *M. l'Abbé* d'Olivet, *Conſeiller d'honneur en la Chambre des Comptes de Franche-Comté.*

Le Mémoire ajoute : *Ce Médiateur qui porte à un ſi haut dégre la réputation d'homme de Lettres & d'honnête homme, crut avoir trouvé le moïen de concilier tout.*

On donne le double du Mémoire préſenté à la Police à M. l'Abbé d'*Olivet*, pour le remettre au Sieur de V***.

*Quelques jours après*, dit le Mémoire, *M. l'Abbé* d'Olivet *revint voir* Travenol, *& lui dit, que le Sieur* A** *avoit critiqué & la forme & le ſtile du Mémoire. Qu'au reſte ce n'étoit pas une piéce aſſez autentique pour le ſatisfaire. Vous devriez*, ajouta M. l'Abbé, *lui écrire. Cette propoſition n'étoit ſans doute, que pour mettre à couvert l'honneur de ſon Confrére, & pour couronner le Traité de Paix. A Dieu ne plaiſe, qu'on prête des intentions moins pures à M. l'Abbé* d'Olivet. Voilà tout ce que les faits du Mémoire contiennent à ce ſujet.

Dans les moyens il eſt dit, *Un Académicien célébre, ami du ſieur de V*** vient s'entremettre. Il paroit s'intéreſſer à* Travenol. *Il propoſe lui-même les moïens d'apaiſer le Sieur de V***, engage, preſſe* Travenol *d'y ſouſcrire. Voilà le piége où* Travenol *eſt pris. M. l'Abbé* d'Olivet *y eſt trompé lui-même, & fournit, ſans le vouloir, des armes au Sieur de V***.* Les expreſſions pouvoient-elles être plus moderées ?

Il eſt vrai que l'on ajoute : *Or quel eſt le titre du Sieur de V*** ? Qui le lui a adminiſtré ?* Travenol *lui-même. Par quelle voïe le Sieur de*

*V*** l'a t-il recouvré ? Par M. l'Abbé* d'Olivet ; *l'instigateur , le fabricateur même du titre. Quel en étoit le but ? La paix d'une famille trop long-tems vexée , la satisfaction de l'offensé , ou du moins qui prétend l'être , la réconciliation de tous.* Et c'est cet endroit qui excite toute la colére de M. l'Abbé d'*Olivet. Je veux attaquer directement l'Avocat ,* dit-il, dans sa Lettre , *qui a signé le Mémoire , où il est dit , que votre frere est l'instigateur , le fabricateur même du titre produit contre* Travenol. *A ces horribles qualifications me reconnoissez-vous ?*

Mais M. l'Abbé d'*Olivet* dit dans la même Lettre , pag. 4. *Je proposai donc à* Travenol *de lui écrire* , en parlant du Sieur de V*** , *tout naturellement à lui-même , & de lui faire rendre la lettre par son pere.* C'est donc lui qui a donné l'idée de sa Lettre , qui a proposé que *Travenol* l'écrivit. C'est donc lui qui en est *l'instigateur.*

Il ajoute aux pages 5. & 6. de la même Lettre à son frere , *en la lisant ,* en parlant de la lettre de *Travenol* , écrite à lui-même Abbé d'*Olivet ,* & par son instigation , *en la lisant avec l'attention d'un homme , qui aime à rendre service ; j'y remarquai une ligne qui ne peut que nuire à sa cause , je lui conseillai de la supprimer.* C'est donc lui qui a vû , lû , examiné , corrigé , changé cette lettre. On peut donc l'en dire *le fabricateur.* Ces termes pris dans l'unique sens qu'ils puissent avoir, où ils sont placés,& avec tout ce qui les environne, ne présentent aucune injure. *A la bonheur ,* dit M. l'Abbé d'*Olivet , si l'on eut employé ces termes contre un Violon , il est des états qui connoissent moins les sentimens.*

Eſt-ce donc ici le langage d'un Académicien ? La Muſique ne va-t-elle pas de pair avec la Poëſie ? les beaux arts ſe doivent-ils jamais quereller ? Ne ſont-ils pas faits au contraire pour ſe prêter un ſecours mutuel ? Qu'ils ayent de l'émulation à la bonheur. Nos plaiſirs en dépendent. Mais qu'ils ſe mépriſent honteuſement : leur propre intérêt en ſouffre. Les ſentimens ne ſont-ils pas de tous les états ? Et M. l'Abbé d'*Olivet* penſe-t-il ſérieuſement, qu'en fait de point d'honneur, le Muſicien le cédât volontiers au Poëte ?

Mais ſi l'Abbé d'Olivet n'a point à ſe plaindre du Mémoire qu'il attaque, que dirons-nous de la Lettre, qu'il a imaginé de faire imprimer, qu'il eſt venu diſtribuer lui-même dans les Sales du Palais, & qu'il s'eſt aviſé enfin de nous faire ſignifier. Elle contient les injures les plus graves, plus encore contre l'Avocat de *Travenol* que contre *Travenol* même. Les termes de *pitié* & de *charité*, y ſont prodigués en parlant de la famille de *Travenol*. *Un homme vertueux*, dit cette Lettre, *& dont les aumônes contribuoient à faire ſubſiſter la famille de* Travenol. Cette phraſe n'eſt pas vertueuſe. La vraie charité ne ſe maniſeſte pas ainſi en plein jour. Le fait eſt faux. Il eſt même contredit dans cette Lettre dix lignes après. L'Abbé d'Olivet ſe fait dire par *Travenol* pere, *que les gages de ſon fils à l'Opera étoient la ſeule reſſource, qui le faiſoit vivre, lui, ſa femme & une fille infirme.* Ce ne ſont donc pas les aumônes de l'homme vertueux. Si le fait étoit vrai, cette famille ne le deſavouëroit pas ; elle ne rougira jamais que du défaut de probité, ſi on le lui oppoſoit avec juſtice : mais elle ne doit ſa ſubſiſtance, qu'aux ſecours du fils, & à leur propre ſobriété.

A l'égard de l'Avocat, quel fiel ! quelle aigreur ! *Un jeune écervelé, qui a rêvé qu'il étoit bel Esprit.* Rêvoit-il, quand il a dit, que M. l'Abbé d'*Olivet* portoit à un si haut dégré la réputation d'homme de Lettres, & d'honnête homme ? *Qui a rêvé, qu'il étoit bel Esprit, & qu'il auroit tort d'enfouir un talent déja illustré par d'autres écrits satiriques, ou plutôt cyniques, se croira en droit, sous prétexte qu'il est inscrit au tableau des Avocats, d'immoler l'honneur & la réputation des plus gens de bien ? Une œuvre marquée au coin de la piété & de la charité, deviendra par la maniére dont il lui plaît de l'exposer, une insigne fourberie ? Non, l'Ecrivain qui en use ainsi, n'est pas un Avocat. C'est un faiseur de Libelles, l'opprobre & l'horreur de la société.* Ce sont les principaux ornemens des pages 8 & 9 de la Lettre de M. l'Abbé d'*Olivet*. Celui de nos confréres, que ces injures trop grossieres attaquent, & qui plus tranquile que l'Académicien, les sait mépriser, ce Confrere joint à la douceur du commerce, la pureté des mœurs, la certitude du goût, l'étendue des connoissances. Ce qui forme singuliérement son caractere, c'est cette simplicité charmante, si éloignée de toute affectation, mais que toute affectation ne peut atteindre. Il ne s'est fait connoître que par des Ouvrages de morale. Beaucoup de gens de Lettres le voïent, & presque tous ceux qui le voïent, l'aiment. C'est à la situation forcée où se trouvoient ses parties, qu'il n'a pû refuser le Mémoire dont on se plaint aujourd'hui.

Et quels moyens ne naissent pas de cette Lettre de l'Abbé d'Olivet pour écarter ces plaintes. Je laisse au Ministére public les observations qui ne

lui échaperont pas ſur la forme de cette lettre imprimée. Elle eſt ſans approbation, du moins ſans permiſſion, ſans nom de Libraire. Car je n'ignore pas le privilége, qu'ont les Académiciens. Ils ſont leurs propres approbateurs: mais cette approbation, que l'Abbé d'Olivet s'eſt donnée ſi aiſément, lui tient-elle lieu de permiſſion, ou de privilége? L'Imprimeur pouvoit-il n'y pas mettre ſon nom? Les Réglemens ne ſont-ils pas précis à cet égard? Le nom même de l'Abbé d'Olivet n'y eſt pas. Et pour quel ouvrage a-t-on enfraint ces Réglemens ſi formels? C'eſt pour le Libelle le plus marqué au coin de l'aigreur & de la calomnie.

Il n'eſt pas poſſible de ne pas regarder l'Abbé d'Olivet & le Sieur de V***, comme ne faiſant qu'un dans cette cauſe. L'Abbé d'Olivet a donné la Lettre de *Travenol* à V***. C'eſt ce qui forme le fond de la cauſe. C'étoit le Sieur de V***, qui avoit cette lettre de *Travenol;* il l'a renduë à l'Abbé d'Olivet pour la faire imprimer à la ſuite de la ſienne.

Il doit donc être regardé comme l'Editeur de ce libelle où cette Lettre eſt imprimée.

Or un Mémoire qui ſe trouve entre des faits auſſi graves, que le ſont ceux, qui ont précédé celui-ci, & des injures auſſi marquées, auſſi groſſiéres, que celles du Libelle, qui a ſuivi le Mémoire, craint-il encore quelque diſcuſſion?

Que reſte-t'il donc, Monſieur de cette cauſe? L'éclat que le Sieur de V*** a jugé à propos de faire, l'intérêt que ſon nom ſeul répand ſur les plus petits objets. Car ôtez ce nom de la cauſe. Nous ne nous flattons point à cet égard. Il ne nous ſeroit pas reſté un auditeur. Mais cet intérêt même, n'eſt-

ce pas à lui de le ménager ? Si le Public porte des regards curieux ſur toutes ſes actions, n'eſt-il pas comptable de ſes actions à ce même Public ? Et eſt ce un Juge que l'on mépriſe impunément ? Le Sieur de V*** étoit deſtiné à nous inſtruire, plus encore qu'à nous amuſer ; il étoit fait plus qu'aucun autre, pour nous gagner par les ſentimens, autant que pour nous ſurprendre par les talens. Devoit-il nous donner un ſpectacle auſſi ſcandaleux ? C'étoit ſes ouvrages que nous devions admirer. Il ne falloit pas qu'il nous occupât de ſes querelles. Toutes les Académies réunies enſemble n'offriront pas dans leurs faſtes un ſeul exemple d'une pareille avanture.

On peut faire des fautes cependant ; les grands hommes n'en ſont pas exemts. Il ne s'agit que de les reconnoître. Le Public alors toujours indulgent, les fait pardonner. Que le Sieur de V*** prenne donc ici la réſolution de ne plus vous importuner, Monſieur, de ſes injuſtes plaintes, que ce ſoit pour la derniére fois qu'il ait oſé prendre le titre toujours révoltant d'Accuſateur, titre odieux pour un homme de Lettres ; & qu'après avoir fait avec ſuccès preuve de tous les goûts, il craigne de faire dire à la honte de la Littérature, qu'il a même le goût du procès.

Me. MANNORY, *Avocat.*

POPOT, Procureur.

» La concluſion de ces Plaidoyers a été que » le ſpirituel Lieutenant Criminel a condamné » *Travenol* le fils à payer à V***, 300. Livres par » maniére de réparation, & V*** à payer par » maniére d'indemniſation & réparation 600. Li-

» vres à *Travenol* le Pere. Mais les *Travenols* en » appellérent au Parlement; & voici les piéces » produites de part & d'autre qui mettent le char- » mant caractère du *Poëte* ( par excellence, com- » me quand on dit *le Roi* tout court ) dans tout » son jour.

---

## (XII.)

| | |
|---|---|
| MEMOIRE | *REPONSE* |
| Instructif. A Nosseigneurs de PARLEMENT. | *Sommaire. A Nosseigneurs de Parlement.* |
| POUR Fr. M. A** de V***, &c. | *POUR Antoine Travenol Intimé & Apellant.* |
| CONTRE *Antoine Travenol, Intimé.* | *ET Louis Travenol, Appellant & Intimé.* |
| *ET Louis Travenol, Apellant & Intimé.* | CONTRE F. M. A** de V***, &c. |

LE Supliant aïant été informé que le Roi avoit ordonné au Magistrat de la Police de faire des recherches des Libelles diffamatoires, lesquels inondoient *Paris*, & troubloient la société, & que le Sieur Lieutenant de Police aïant agi en conséquence, on avoit arrêté plusieurs Colporteurs, Imprimeurs, & Distributeurs desdits Libelles; qu'entre autres, il y avoit un écrit de huit pages intitulé, *Discours pro-*

LES Suplians sçavent que le Roi n'avoit pas entendu parler des libelles dont il s'agit, fort indifférens à la Société. Ce fut F. M. A** de V**, &c. qui s'avisa de s'en plaindre. Et qui est-ce qui auroit pû y penser avant lui? L'Académie Françoise fut dépositaire la premiere de ses plaintes.

Il prétend dans les notes manuscrites, dont il a orné le Mémoire de *Travenol*, & que l'on a vû dans son Sac,

*noncé à la porte, &c.* & finissant par ces mots, *le Ministére*, lequel étoit injurieux à un Corps respectable, à plusieurs personnes de la premiere condition, mais particulierement rempli de calomnies atroces contre le Supliant, duquel Libelle le Commissaire *Lavergée* avoit trouvé plusieurs exemplaires chez le nommé *Louis Travenol*, ruë du Bacq, au coin de la ruë de Grenelle.

il prétend *que l'Académie en Corps écrivit à un de ses Membres*, qu'il nomme, & que l'on respecte trop pour compromettre son nom dans les avantures de V***, *& qu'en conséquence le Roi ordonna justice.* C'est donc sur les plaintes de l'Académie, que le Roi a donné des ordres. C'est sur les cris de V***, que l'Académie a porté ses plaintes. C'est donc V***, qui a sollicité ces ordres.

L'écrit dont V*** se plaignoit, n'étoit point injurieux à l'Académie. C'étoit une pure plainsanterie qui ne pouvoit regarder que V***, dans le tems que l'Académie l'avoit refusé. Il n'y étoit question d'aucune personne de condition; & c'est V*** lui-même, qui se rend coupable de l'indécente aplication, qu'il en a faite, dans les mêmes notes qui font partie de sa procédure, & qu'il rappelle dans ce Mémoire; le Commissaire *Lavergée* n'a trouvé que trois exemplaires de cet Ecrit chez les Sieurs *Travenol*, dont un apartenoit au Sieur *Travenol* pere, & deux au fils. Le procès verbal l'explique; & il est entre les mains d'A** & de V***, &c.

Le Supliant présenta Requête au Lieutenant Criminel le 24. Août 1746, après avoir au préalable présenté

Avant que de présenter sa Requête au Sieur Lieutenant Criminel, V*** avoit fait emprisonner *Travenol* pere.

Requête au Sieur Lieutenant de Police le 17. du même mois, à ce que les piéces qui pourroient servir à la conviction du coupable, lui fussent délivrées par le Commissaire *Lavergée*, aïant en outre recouvré quelques autres piéces de conviction, il raporta toutes ces piéces devant le Sieur Lieutenant Criminel. Elles consistent, 1o. en l'expédition du procès-verbal de descente faite le 3 Juin 1746, en exécution des ordres du Roi, chez *Antoine Travenol* pere, & *Louis Travenol* fils, par le Commissaire *Lavergée*; ledit Procès verbal contenant les titres des Libelles, trouvés dans la chambre d'*Antoine Travenol* pere, écrits de sa main, & autres ouvrages étrangers au Supliant, & des Libelles manuscrits & imprimés, trouvés dans la chambre de *Louis Travenol* fils, desquels il faisoit commerce, & qui font l'objet du procès.

Il avoit obligé *Travenol* fils à se cacher. Cela est démontré dans le Factum par la lettre de l'Abbé d'*Olivet*, & par les Requêtes de V*** des 19 & 23 Novembre 1746.

On n'a jamais vû la Requête prétendue présentée au Sieur Lieutenant Général de Police le 17 Août; elle n'existe pas; elle ne pouvoit exister. C'est un fait faux. Le Commissaire *Lavergée* s'étoit emparé des papiers, en vertu d'un ordre du Roi. Le sieur Lieutenant Général de Police, ni aucun autre Magistrat ne pouvoient disposer de ces papiers, que l'affaire ne leur eût été renvoyée par le Roi. Cela est prouvé. A** de V***, &c. quoique renferme ce modeste, &c. n'a donc point cette Requête. Il est donc un Imposteur, &c. §

Ce n'est pas chez *Travenol* pere, que l'on s'est transporté en vertu de l'ordre du Roi. C'est chez *Travenol* fils. L'ordre y est précis; & V*** le sçavoit. C'étoit, si on l'en croit, *Travenol* fils, que le Colporteur *Felizot* avoit dénoncé; & c'étoit cette prétendue dénonciation que V*** suivoit.

§ Heureux, dit on, qui se garantira
Des Quiproquo d'Apoticaire,
Et celui qui se gardera
Des *Etcetera* de Notaires:
Mais cent fois plus heureux sera,
Qui pourra connoître & fuira
Les Etcetera de *Voltaire*.

Le procès verbal du Commissaire ne contient aucun Libelle écrit de la main de *Travenol* pere. Il y est parlé d'une seule lettre, que l'on peut représenter. Elle est écrite contre les ennemis de la Religion & de l'Etat. A** de V***, &c. seroit-il homme à s'y méprendre ? L'auroit-il pris pour un Libelle ? Elle est entre les mains de la Police. Elle étoit avec les autres piéces, que l'on a remises à V***. Il la pourroit également raporter. On ne lui refuse rien. Elle feroit honneur à *Travenol* pere.

Le même Procès verbal ne porte aucun Libelle manuscrit trouvé chez *Travenol* fils. C'est une calomnie de la part de V***. Les exemplaires des écrits, qui sont l'objet du procès étoient imprimés, & non manuscrits. F. M. A** de V***, &c. en impose avec trop de confiance.

2°. Dans un Mémoire de la main de *Travenol* fils, qui commence par ces mots, *j'ai donné à vendre au Colporteur de Meraut*, & qui marque les titres & prix des Libelles dont il trafiquoit.

3°. En une Lettre à lui adressée par un Quidam qui signe *Roi*, laquelle commence ainsi. *Je vous prie très-instamment, mon cher Monsieur, de donner à mon Laquais douze exemplaires du*

Pourquoi V*** affecte-t'il, en raportant en lettres italiques. *J'ai donné à vendre au Colporteur*, de suprimer la qualité qui s'y trouve de *M.* pour mettre simplement *de Meraut.* Ne se lassera-t'il donc jamais de mépriser le genre humain ? N'appréhende-t'il pas, qu'on ne soit enfin forcé de lui rendre la pareille ? Ce chiffon de papier trouvé dans les ballayeures, & que V*** décore du titre

*Réthoricien*

*Rhétoricien Graffin*, *des Supliques & des Complaintes.* Ce sont d'autres Libelles encore contre le Supliant.

Le Quidam qui signe *Roi* ajoute, qu'il ne lui en reste pas un, & qu'il compte en envoyer à l'Ambassadeur d'*Espagne.*

de Mémoire, & des Lettres des sieurs *Roi* & de *Merault*, trouvées dans les poches d'un habit du sieur *Travenol* fils, ne prouvent autre chose, sinon qu'il lui avoient demandé des piéces, qu'il lui étoit permis d'avoir, & qu'il auroit pû donner, s'il les eût eues. Car ne peut-on pas faire de pareilles commissions pour ses amis, lorsque les piéces que l'on demande, ne sont pas proscrites, & qu'elles ne regardent, ni l'Etat, ni le Prince, ni la Religion, telles que sont celles énoncées dans le Bulletin & dans les deux Lettres.

40. En une Lettre d'un Quidam qui signe M. lequel Quidam lui demande deux exemplaires des Libelles diffamatoires qui font la matiere du procès criminel, & attend, dit-il, le sieur *Roi* avec ces deux exemplaires.

A quel propos V** veut-il en imposer sur tout? Il dit *qu'un Quidam qui signe M*, car tout est quidam pour lui. Il est peu de personnes, qu'il veuille bien connoître, il dit *que ce Quidam demande deux exemplaires des Libelles diffamatoires, qui font la matiere du procès criminel, & attend le Sieur Roi avec ces deux exemplaires.*

La Lettre porte, *Je vous prie, M. de passer au logis, & de m'apporter deux exemplaires d'une piéce fort jolie, qui court le monde, & dont vous avez peut-être oui parler. Elle a pour titre, Discours prononcé à la porte de l'Académie, &c. Je ne vous donnerois pas cette peine-là, si je n'étois bien aise de vous voir*

*J'espere être aussi en état de recevoir M. Roi, quand il prendra la peine de passer au logis.*

Est-il dit que l'on attend le sieur *Roi* avec ces deux exemplaires ? Le sieur *Roi* & les deux exemplaires ne sont-ils pas au contraire totalement distincts & séparés ? Et si l'Historien V*** s'accoutume à rendre les faits avec aussi peu d'exactitude, quel cas pourra-t'on faire de l'histoire, qu'il nous promet ;

5°. En un Mémoire présenté par le Délinquant même, donné à la Police, dans lequel il dit *n'être pas répréhensible de s'être défait des Satyres en question, qu'il prit la résolution de s'en débarrasser, & qu'il les donna après Pâques à un Colporteur, qui vint chez lui par hazard, & à qui il donna l'éveil de les vendre.*

Le Mémoire présenté à la Police ne l'a pas été par *Travenol* fils. C'est l'ouvrage de sa famille pendant son absence. Il n'est pas signé de lui, ni même écrit de sa main.

6°. En une lettre écrite par le même Délinquant au sieur Abbé d'*Olivet*, dans laquelle il dit, que les Libelles en question avoient été imprimés quelques années auparavant. *Il y a*, dit-il, *dans la nouvelle Edition quelques changemens, j'en conviens. Un Colporteur me les demanda pour les faire réimprimer ; il m'en promit un certain nombre d'exemplaires. Quelques jours après il envoya les exemplaires promis, dont je me suis défait en faveur d'un Colporteur qui me fut adressé depuis,*

Comment ose-t'il défigurer cette Lettre, & la composer ; pour ainsi dire, à son gré, après que son cher Confrere l'Abbé d'*Olivet* a pris le soin de la faire imprimer lui-même, & de la placer honorablement à côté de la sienne ?

V*** fait dire dans cette Lettre *qu'un Colporteur demanda à* Travenol *ces pieces, pour les faire réimprimer ; &* Travenol dit dans sa Lettre, *qu'un homme qui venoit chez lui pour acheter des ouvrages de Musique de sa composition,*

C'eſt ſur cette Lettre que le Délinquant a prétendu envain donner le change; diſant qu'elle lui avoit été ſuggérée par le ſieur Abbé d'*Olivet*, & qu'il avoit été ſurpris; mais le Supliant n'a eu cette Letre par aucune ſurpriſe, elle lui fut apportée par le ſieur Abbé d'*Olivet*, ſans que jamais il l'eut demandée; elle ſert à prouver le délit, mais elle n'eſt pas un inſtrument plus fort que les cinq autres piéces ci-mentionnées. Rien ne peut militer en faveur de *Louis Travenol*, ni extenuer ſon délit.

*Louis Travenol* ſentant combien il étoit coupable, crut récriminer en faiſant enfin intervenir ſon pere, & en lui faiſant alléguer, que lors de la viſite faite chez eux, par ordre du Roi, le fils étant en fuite, le pere *Antoine Travenol* avoit été mis en priſon à la Requête & pourſuite du Supliant, au lieu de ſon fils qu'on ne trouvoit pas.

Ce détour qui a ſéduit quelques perſonnes, n'eſt fondé que ſur des menſonges qu'il eſt aiſé à la Cour de découvrir.

*vit ſur ſon bureau un exemplaire de l'ancienne Edition des deux pieces dont il s'agit, qu'il les lui demanda pour les faire réimprimer, & lui en promit un certain nombre d'exemplaires : comme il ne riſquoit rien, il acquieſça à ſes propoſitions, ſans le connoître.*

Quel raport ces deux copies de Lettres ont-elles l'une avec l'autre? V*** s'eſt-il promis de manquer toujours à la vérité? Il prétend que l'Abbé d'*Olivet* lui a apporté cette Lettre, ſans qu'il l'ait demandée. L'infidélité prouvée de l'Abbé d'*Olivet* n'en eſt pas moins grande. C'eſt à l'Abbé d'*Olivet* à répondre à cet article.

L'intervention de *Travenol* pere, eſt ſuffiſamment fondée. Les ſieurs *Travenol* n'ont pas imaginé, *que lors de la viſite faite chez eux par ordre du Roi, le fils étant en fuite, le pere avoit été mis en priſon, au lieu de ſon fils, qu'on ne trouvoit pas.* Ils l'ont ſçu d'abord & du Commiſſaire & de l'Exempt. L'interrogatoire de *Travenol* pere ſubi au For-l'Evêque, n'y laiſſe aucun doute. V*** le devroit raporter. Il eſt le maître des piéces. On l'a refuſé à *Travenol* pere, qui l'a fait demander au Commiſſaire par ſon Procureur.

Que V***, à qui le Com-

missaire *Lavergée* ne refuse rien, représente donc cet interrogatoire du pere. On verra qu'il ne s'y est agi que du prétendu delit de son fils, à l'égard de V***. On l'a interrogé sur le Colporteur *Felizot*, sur les Lettres des Srs. *Roi* & *Merault*, sur le bultin écrit de la main de *Travenol*; en un mot sur tout ce qui avoit trait à la réimpression & distribution des écrits, dont se plaignoit V***. Etoit-ce la Religion, ou V*** que cela intéressoit ?

Lorsque l'Abbé d'*Olivet* nous apprend dans sa Lettre imprimée, qu'il a présenté à V*** la copie du Mémoire donné à la Police pendant la détention de *Travernol* pere, en l'absence du fils, & que V*** s'est plaint *d'un mensonge grossier*, qu'il a cru y trouver, il y avoit écrit dans ce Mémoire, *au reste si c'est un crime, son pere qui n'y a aucune part doit-il en être puni ? Un homme d'environ quatre-vingt ans est-il responsable des fautes que son fils peut commettre à quarante ? Quoiqu'il en soit, ce Vieillard irreprochable, est arrété & mis au For-l'Evêque.* Ce fait n'a pas paru alors mensonge à V***. S'il l'eût cru faux, il n'eut pas manqué de le relever: & dans ce cas le reproche n'eut point échapé à l'Abbé

d'*Olivet ;* le Temple de la Gloire ſeul l'a ſcandaliſé. V*** n'a eu rien à dire contre le For-l'Evêque.

L'Abbé d'*Olivet*, dont il reclame le témoignage, ne l'a-t'il pas donné ? Il ne ſe déſavouera pas ſans doute lui-même. Dans cette Lettre imprimée, il dit, *qu'un Violon de l'Opera nommé* Travenol, *fut un de ceux qu'on ſoupçonna de repandre des ſatyres contre M. de V*** que l'on ſe transſporta chez lui, & que comme il avoit pris la fuite, on s'aſſura de ſon pere, qui fut mis en priſon.*

V*** eſt également convenu dans ſa Requête du 19 Novembre 1746. *qu'un Colporteur nommé Felizot, s'eſt trouvé ſaiſi de 800. exemplaires. Arrêté & mis à Bicêtre, il declare au Commiſſaire* Lavergée, *qu'il les tenoit du nommé* Travenol *Violon de l'Opera. M.* Lavergée *ſe tranporta chez* Travenol. *Il y trouva encore trois exemplaires.* Travenol *fils ſe ſauva & ſe cacha dans* Paris. *Son pere fut conduit en priſon.* Ce fait n'eſt donc pas fondé ſur des menſonges.

Premiere impoſture. *Antoine Travenol empriſonné à la Requête du Sr. de V***.*

Il fut conduit en priſon le 7 Juin 1746, & ce fut le 12 Juin que le ſieur Abbé d'*Olivet* vint apprendre au Su-

Impoſture de V***. Ce n'eſt pas la premiere. *Antoine Travenol n'a pas été empriſonné à la Requête de V***.*

Il eſt vrai que *Travenol* pere a été conduit en priſon le 7 Jui. 1746. Il n'eſt pas

pliant le nom de cet homme & sa détention, que le Supliant ignoroit entierement : c'est un fait que le sieur Abbé peut attester.

On requiert aussi son témoignage pour sçavoir s'il n'est pas vrai que lui Abbé d'*Olivet* pressa le Supliant son Confrere, d'employer son crédit pour faire élargir le Prisonnier, & que le Supliant ne fit cette démarche que par pure charité, comme il auroit fait pour tout autre homme dans la peine; & que ce ne fut qu'en daignant solliciter pour le pere, qu'il apprit que le fils étoit coupable envers lui Supliant.

vrai, *que ce n'ait été que le 12 Juin, que l'Abbé* d'Olivet *ait apris à* V***. *le nom de cet homme & sa détention, que V*** ignoroit entiérement.* Il est encore moins vrai, *que ce n'ait été qu'en daignant solliciter, que V*** ait appris que le fils étoit coupable envers lui.*

1°. La lettre de l'Abbé d'*Olivet*, écrite le 10. Juin, au sieur *Merault*, apprend ce que cet Abbé a fait le matin avec V*** chez M. de *Marville* pour la liberté de *Travenol* pere. Ce n'est donc pas le 12. qu'il a appris le nom & la détention *de cet homme.* C'est donc une imposture grossiere.

V*** dit dans sa Requête du 19. Novembre 1746. que Travenol *pere ayant été conduit en prison & quelques personnes ayant intercédé pour lui auprès de V***, touché de compassion pour ce Vieillard, autant qu'indigné contre les crimes du fils, il alla lui-même avec l'Abbé* d'Olivet *demander la grace du pere, & l'obtint.* Lorsqu'il alla demander la grace du pere, il étoit donc indigné contre les prétendus crimes du fils. Il connoissoit donc le fils. Il le croyoit donc coupable envers lui. Tout son Mémoire n'est donc que supposition, & imposture.

Seconde imposture. *Antoine Travenol emprisonné pour la*

Autre imposture de V***. *Antoine Travenol n'a pas été*

*cause de son fils.*

Il est démontré que ce n'est point pour le crime de *Louis Travenol* fils, qu'*Antoine Travenol* pere a été traduit au For-l'Evêque, mais pour d'autres Ecrits de nature entierement différentes, comme Lettres écrites de sa main sur des points de Religion, ainsi qu'il se peut voir au procès-verbal du 3 Juin par le Commissaire *Lavergée.*

*emprisonné pour la cause de son fils.*

V*** dans sa Requête du 23. Novembre 1746. dit *que si les Officiers chargés de l'exécution des ordres du Roi, ont trop légérement jugé, que* Travenol *pere, pouvoit être complice de la composition & de la distribution de ces Libelles, le sieur de* V*** *ne peut être en façon quelconque garant de la démarche de ces Officiers. C'est un malheur pour* Travenol *pere, qu'il doit imputer au crime de son fils.* C'est V*** qui parle ainsi. C'est donc pour la cause du fils, que le pere a été emprisonné. La Religion n'a donc eu aucune part à cet emprisonnement. Il n'y a donc de démontré ici, que les impostures multipliées de V***.

Troisiéme imposture. *Antoine Travenol emprisonné par méprise.*

La saisie de ses papiers est faite le 3 Juin, il est constitué au For-l'Evêque le 7 Juin: donc le Ministére a eu le tems de l'examen: donc le Roi a agi en connoissance de cause, par conséquent point de méprise. Donc les Défenseurs du fils ont avancé une fausseté manifeste, laquelle fausseté n'a d'abord été inventée par le Délinquant que pour chercher une évasion; il prit ce tour auprès du sieur Lieutenant de Police, & auprès du

Nouvelle imposture. *Antoine Travenol n'a pas été emprisonné par méprise.*

On n'a jamais dit à V***, que *Travenol* pere ait été emprisonné *par méprise*, c'est-à-dire, qu'on l'eut arrêté, croyant arrêter *Travenol* fils; car c'eut été la méprise: mais on lui a dit, & l'Abbé d'*Olivet* en convient dans sa Lettre, & V*** dans ses Requêtes, que *Travenol* fils, ayant échapé aux recherches & à la haine de V***, que *Travenol* fils ne se trouvant pas, & V*** voulant absolument une victime à sa vengeance,

ſieur Abbé d'*Olivet;*& le ſieur Abbé trompé par *Loüis Travenol*, écrivit même & fit imprimer une Lettre à ce ſujet ; mais ni cette Lettre inutile au Procès, ni les détours du Délinquant ne font aucune foi en matiére criminelle, où tout ſe doit juger ſur piéces justificatives, ou ſur témoignages prêtés devant le Juge.

Or eſt-il qu'il n'y a nulle piéce faiſant foi en juſtice qui puiſſe en rien charger le Supliant, nulle plainte de ſa part contre *Travenol* pere, nulle dénonciation, nulle démarche, & il étoit impoſſible qu'il y en eût, puiſqu'il eſt certain que ce particulier lui étoit entiérement inconnu en ce tems-là. Ce n'eſt qu'au mois d'Août 1746. qu'il a rendu plainte contre *Travenol* fils, jamais il n'a attaqué *Travenol* pere ; c'eſt une mépriſe inſigne que d'avoir confondu ces deux objets.

on avoit arrêté le pere, non pas croyant arrêter le fils, mais comme étant le pere, à la place du fils qui s'étoit caché, & ç'a été là le fruit de l'examen, & de la connoiſſance que l'on a pris de cette affaire. Voilà ce qu'a produit la mure réflexion que l'on a pû faire du 3 au 7. c'eſt-à-dire, voilà ce qu'a produit le crédit de V***. Ce n'eſt point de *Travenol* fils que l'Abbé d'*Olivet* a appris ce qui s'étoit paſſé alors. Cet Abbé avoit agi ſans connoître *Travenol* fils. Il avoit été un des principaux acteurs de cet événement ; & il ne connoiſſoit pas alors *Travenol* fils. *Quand je ſollicitai l'élargiſſement du Priſonnier*, dit-il dans une note de ſa Lettre, *je n'avois jamais vû ſon fils, & j'ignorois qu'il fût au monde.* Ce n'eſt donc pas *Travenol* fils, qui lui a appris ce qu'il avoit fait ſans lui, ſans ſa participation, dans le tems même qu'il ne le connoiſſoit pas. Ce n'eſt pas lui qui *a trompé* l'Abbé d'*Olivet* ſur des faits qui étoient perſonnels à l'Abbé d'*Olivet*, & abſolument étrangers à *Travenol* fils. Ce n'eſt pas lui qui lui a fait écrire une Lettre, qui eſt totalement contraire à *Travenol* fils, qui n'eſt préciſément que la deffenſe de V***.

Ces moyens ſont trop ſinguliers, pour ne rien dire de

plus. V*** a raiſon de ne point vouloir d'Avocat & de n'employer de ſon Procureur, que le nom. Perſonne ne le ſerviroit à ſon gré. De pareilles rêveries étoient réſervées à ſon imagination. Il falloit un V*** pour deffendre dignement la cauſe de V***.

On s'eſt imaginé que le Supliant pouvoit être pris à partie par *Antoine Travenol* pere, parce que, dit-on, ſon écroüe ſur le Régiſtre du For-l'Evêque, porte qu'*il a été conduit par ordonnance de Police;* mais qu'importe au Supliant, ce qu'on fait & ce qu'on écrit au For-l'Evêque? Il faudroit lui prouver que cette prétenduë Ordonnance de Police a été renduë; qu'elle l'a été ſur ſa plainte, & que ſa plainte eſt injuſte, ſans quoi on ne peut répéter contre lui des dommages & intérêts.

On n'a jamais penſé que V*** pût être pris à partie, parce que *Travenol* pere *avoit été arrêté en vertu d'une ordonnance de Police.*

On lui a dit au contraire, que l'ordre étoit indifférent, & que quel qu'il fût, ce qui rendoit V*** criminel, c'étoit de l'avoir ſollicité, de l'avoir obtenu, & de l'avoir fait mettre à exécution; & cela eſt démontré ſans replique par la remiſe des Piéces ſecrettes entre les mains de V***, par la Lettre de l'Abbé d'*Olivet*, par les Requêtes mêmes de V***. On eſt obligé de faire réimprimer cette lettre de l'Abbé d'*Olivet*, puiſqu'elle entre à chaque inſtant dans les moyens. Ce Mémoire-ci & cette Lettre ſont deux morceaux curieux. Le Public nous ſçaura peut-être gré de lui procurer une ſeconde édition de ces deux piéces d'éloquence.

Or non-ſeulement il n'y a jamais eu la moindre plainte de ſa part; mais il n'y a eu d'Ordonnance de Police ni au ſujet de *Travenol* pere, ni pour *Travenol* fils. Il y a eu

V*** a tort de ſe donner beaucoup de peine, pour perſuader qu'une Ordonnance de Police, en vertu de laquelle un écroüe eſt fait, que l'Exempt datte, & qu'il déclare

un Ordre du Roi contre le pere, au bas duquel Ordre eſt le reçu du Greffier du For-l'Evêque ; & ſi le Greffier s'eſt mépris enſuite dans l'énoncé de l'écrou, c'eſt ſon affaire perſonnelle, & point du tout celle du Supliant, à qui tout cela eſt entiérement étranger. C'eſt une choſe monſtrueuſe en Juſtice, qu'on ait rendu reſponſable un Citoyen de l'arrêt d'un autre Citoyen, fait uniquement en vertu de l'Autorité Royale.

avoir entre ſes mains, n'exiſte pas, & qu'un ordre du Roi, que l'Exempt n'a pas vû, dont il ne fait aucune mention, & en vertu duquel il n'a point agi, exiſte. Cela eſt abſolument indifférent à V*** & à *Travenol.* On l'a déja dit, le ſeul fait important & démontré, c'eſt que l'ordre quel qu'il ſoit a été ſollicité par V***, & que c'eſt à lui qu'il a été accordé. Il ne s'agit nullement ici du Greffier du For-l'Evêque. Il a reçu un Priſonnier qu'on lui amenoit. Il n'a eu aucune part à l'écrouë. Cet acte a été fait par un Officier porteur de l'ordre, & qui énonce cet ordre. Que veut donc dire V***, lorſqu'il parle *de la mépriſe de ce Greffier*, & qu'il ajoute, *que c'eſt l'affaire perſonnelle de ce Greffier, & point du tout la ſienne.* On n'a jamais dit, que V*** eût fait l'écrouë. Mais c'eſt lui qui a fait faire l'empriſonnement. Voilà le fait qu'on lui reproche ; & c'eſt ce reproche, qui eſt ſuffiſamment prouvé dans les pages 7, 8, 22, 23, 24, 25 & 26 du Factum de *Travenol.*

C'eſt très-vainement que l'Avocat d'*Antoine Travenol* avoit allégué que ſi le Mémoire de ſon fils préſenté à la Police milite contre lui-même, en ce qu'il avoüe ſon délit, il doit militer pour ſon pe-

On n'a jamais dit, que le Mémoire préſenté à la Police avoüât le délit de *Travenol* fils. On a même toujours ſoutenu le contraire. Mais on a prétendu que V*** avoit adopté ce Mémoire, que c'é-

re, en ce qu'il énonce que ſon pere a été mis en priſon pour lui ; comme ſi un Mémoire d'un accuſé étoit un acte judiciaire conſenti par les deux Parties ; comme s'il n'étoit pas très-ordinaire à un coupable d'avouer des vérités qui le font punir, & d'avancer des menſonges qu'on rejette : & quand même le pere eût été mis en priſon pour le fils ( ce qui eſt démontré faux ) ce ſeroit ſeulement un nouveau reproche que *Loüis Travenol* auroit à ſe faire d'avoir attiré par ſa conduite cette diſgrace à ſon pere, mais cela n'en ſeroit pas moins étranger au Supliant. C'eſt encore plus vainement & plus injuſtement, qu'on a prétendu conclure de ce que le Supliant avoit eu la bonté de demander la grace du Priſonnier, qu'il avoit été l'auteur de ſa détention : c'eſt une accuſation trop abſurde d'imputer à un homme une action rigoureuſe, uniquement parce qu'il a fait un acte de charité.

toit lui qui l'avoit préſenté à la Juſtice, comme une piéce victorieuſe ; qu'il paroiſſoit qu'un ſeul fait l'avoit choqué dans ce Mémoire : c'étoit la prétenduë mention du Temple de la Gloire ; d'où l'on a conclu, que ſi quelqu'autre fait de ce Mémoire lui eût paru faux, il auroit été auſſi diſpoſé à le contredire. Cependant il y eſt parlé de *Travenol* pere, *qui ne doit pas être puni des fautes de ſon fils, & que l'on a arrêté & mis au For-l'Evêque à l'âge de 80 ans, & tout irreprochable qu'il eſt d'ailleurs*, *uniquement parce que l'on prétendoit que ſon fils âgé de 40 ans avoit commis des fautes.* Et V*** n'a pas dit alors, que ce n'étoit pas là le motif de l'empriſonnement de *Travenol* pere. Son ſilence ſur cet endroit de ce Mémoire qu'il a ſuffiſament critiqué d'ailleurs, ce ſilence, joint aux preuves qui naiſſent de la Lettre de l'Abbé d'*Olivet* & des Requêtes de V***, forme une preuve complette ſur l'empriſonnement de *Travenol* pere, à laquelle preuve V*** ne pourra jamais ſe souſtraire.

Le Supliant, encore une fois, ne demanda la grace d'*Antoine Travenol*, à lui abſolument inconnu, qu'à la ſeule priére du ſieur Abbé d'*Olivet*, & avant de ſçavoir ſi ſon fils étoit coupable ou non.

Il eſt prouvé, on le dit, *encore une fois*, il eſt prouvé par les Requêtes même de V***, que lorſqu'il s'eſt employé pour faire ſortir de priſon *Travenol* pere, il penſoit que le fils étoit coupable

Enfin qu'on interroge le Commissaire qui fit, par ordre du Roi, descente & visite chez *Antoine Travenol*, & l'Exempt qui l'arrêta, on verra que le Supliant n'a pas la plus légére part à cet emprisonnement : si on consulte le procès-verbal de la perquisition, on se convaincra que l'affaire du pere n'a point le moindre raport à celle de son fils ; ainsi on sera étonné, que cet homme qu'on a fait intervenir si injustement, ait demandé des dommages & interêts contre celui qui n'avoit été que son bienfaiteur. Il faut donc absolument regarder *Antoine Travenol* & son fils dans cette affaire, comme entierement étrangers l'un à l'autre, & écarter toute idée de méprise dans la détention du pere arrêté sur une Lettre de cachet, existant dans les papiers de la Police ; Lettre de cachet communiquée par le sieur Lieutenant de Police au sieur Avocat du Roi au Châtelet, & que celui-ci attesta en pleine Audience avoir eu entre ses mains.

Ces faits pleinement éclaircis, & mis dans une évidence

envers lui. *Touché de compassion pour ce viellard autant qu'indigné contre les crimes du fils, il alla demander la grace du pere*, dit-il, dans sa Requête du 19. Novembre 1746.

Que V*** n'invoque pas le témoignage ni du Commissaire, ni de l'Exempt. Quelques suspects qu'ils soient, ils ne le donneroient certainement pas en sa faveur à cet égard. Ils sçavent que c'est lui qui a été le moteur, le conducteur de toute cette avanture : & ce fait est si public, que quelqu'envie qu'ils eussent de servir V***, ils n'oseroient pas dire le contraire. Mais que l'on raporte l'interrogatoire du pere, on verra qu'elle étoit la cause de sa détention. C'est la piéce de *Travenol* pere. Il la reclame, & on la lui refuse. On a cependant remis à V*** les piéces qui ne lui apartenoient pas, qui devoient être des piéces secrettes pour lui. Le crédit a fait remettre à l'un ce qu'il ne devoit jamais avoir. Le même crédit empêche que l'on donne à l'autre, ce qui ne lui devroit pas être refusé ; & c'est la même opération. C'est toujours l'ouvrage du même crédit.

On a suffisamment justifié le Mémoire de M. de *Juvi-*

au-dessus de tout soupçon, il reste au Supliant à demander justice du *Mémoire signifié pour* Louis Travenol, & signé *Louis Travenol*, & *M. Rigoley de Juvigni*, Mémoire calomnieux, déja suprimé par la Sentence du Châtelet.

Le Supliant doit pareillement avoir recours à la Justice de la Cour, contre le Plaidoyer de M. *Mannori*, lequel ayant perdu sa cause au Châtelet, a fait imprimer depuis, & vendre dans les Caffés, à son profit, son Plaidoyer, dans lequel il a réimprimé le libelle même qui fait la matiere du procès: quoique ce libelle ait été laceré par la Sentence du Lieutenant Criminel, & défenses faites de le publier. On espére que cette contravention ne demeurera pas impunie, non plus que les injures grossiéres imprimées dans le nouveau Mémoire de M. *Mannory*, & soulignées, pag. 11, le tout mis ès-mains de M. le *Bret* Avocat Général.

*gny* dans le Factum de *Travenol*, pag. 29. 30. 31. &c.

Il en a été de même du Plaidoyer imprimé au Châtelet pour la défense de *Travenol* fils. Cette impression a été assez discutée dans les pages 34. & 36. du même Factum.

Que V*** reponde, s'il ose, s'il le peut, à ce qui lui a été dit à cet égard. On l'en défie. On lui déclare que l'on ne craint ni son crédit, ni les reproches bas & étrangers à cet affaire, dont il orne ses sollicitations, ni *sa voix foible & cassée*, ni *sa Muse lassée*, ni même l'éloquence employée dans ce Mémoire. Quoiqu'il dise, dès qu'il rendra ses moyens, ou ses reproches publiques, il peut compter sur une prompte réponse. La vérité en sera toujours la base. C'est le public que l'on en rendra Juge. Le succès ne pourra être douteux.

*Me.* MANNORI, *Avocat.*

*Signé* DANJOU, Procureur. REGNAUD, Procureur.

» V*** craignant tout de l'équité de cet Au-
» guste Tribunal, fit évoquer ce comique procès
» au Conseil. Voici le Plaidoyer d'un Avocat dont
» les Lumiéres, le bel Esprit, & la connoissance

» qu'il a des Ouvrages & de la Conduite de V***
» mettent le dernier trait à l'idée que la Poſtérité
» pourra ſe former de ce Poëte, qui s'eſt mis lui-
» même de concert avec ſes adulateurs, au-deſſus
» des *Corneilles*, des *Racines*, des *Boileaux*, des
» *Rouſſeaux*, des *Paſchals*, &c. & de tout ce
» que le regne de *Loüis XIV.* a vû de plus ſavant
» & de plus ſpirituel.

---

( XIII. )

# MEMOIRE *

## SUR L'APEL.

POUR le Sieur ANTOINE TRAVENOL, ancien Maître de Danſe à *Paris*, Intimé & Apellant.

CONTRE *le Sieur A.* de V***, Gentilhomme Ordinaire, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France, l'un des Quarante de l'Académie, Apellant & Intimé.*

ET *contre le Sieur Abbé* d'Olivet *Conſeiller d'Honneur en la Chambre des Comptes de Franche-Comté, l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, Défendeur.*

C'Etoit trop peu ſans doute au Sieur de V***, après s'être porté à l'égard du Sieur *Travenol* pere aux excès les plus violens, de l'avoir réduit à la néceſſité de s'adreſſer au premier Juge pour

* Cauſe des Mercredis en la Tournelle Criminelle.

en obtenir vengeance ; le reſſentiment de cet homme ingénieux à perſécuter l'innocence, n'auroit été ſatisfait qu'à demi, s'il en eut borné là les effets ; devenu plus furieux que jamais à la nouvelle du Jugement rendu au Châtelet en faveur de ce Vieillard, il lui a bientôt arraché le fruit de cette premiere victoire, en le traduiſant de nouveau, non pas en la Cour, où l'apel de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel reſſortiſſoit naturellement, mais dans l'un de ces Tribunaux deſtinés à la déciſion de ces grands différends ſur leſquels le Souverain juge quelquefois à propos de fixer ſes regards. C'étoit-là le dernier coup ſous le poids duquel le Sieur de V*** s'attendoit enfin à voir ſuccomber le Sieur *Travenol.* A l'aide de ſes talens ſupérieurs qui lui avoient ouvert une voïe juſqu'au pied du Trône, il ſe flatoit d'y étouffer ſans peine les plaintes d'un malheureux ſans appui, dont la vieilleſſe ſembloit d'ailleurs annoncer la fin prochaine ; mais le Sr. de V*** avoit une idée bien peu juſte du Monarque ſous le gouvernement duquel nous avons le bonheur de vivre, & de tous les Sujets de ce Prince il étoit apparemment le ſeul qui ne ſçût pas que dans lui les vertus du cœur marchent d'un pas égal avec les qualités de l'eſprit, & que ſi d'une main il ſçait récompenſer les talens, de l'autre il ſçait également protéger l'innocence.

Quoiqu'il en ſoit, c'eſt à cette auguſte protection, dont à titre de malheureux on eſt toujours ſûr de reſſentir les effets, que le Sieur *Travenol* eſt redevable de l'avantage de plaider aujourd'hui devant ſes Juges naturels ; quelques précautions que le Sieur de V*** eut pris pour cacher les

vrais motifs qui lui avoient fait ſolliciter une évocation au Conſeil , le Roi les a démêlé ſans peine ; il n'a pû voir ſans indignation qu'en propoſant d'enlever au Parlement la connoiſſance de cette affaire , on n'avoit eu d'autre objet que d'en éterniſer la durée, c'eſt auſſi pour prévenir une injuſtice auſſi criante, que Sa Majeſté toujours occupée du bien de ſes Sujets , a renvoïé ſans aucun délai la déciſion de cette cauſe en la Cour, à laquelle elle apartenoit de plein droit, & dont elle s'étoit vû dépouiller avec d'autant plus de regret, qu'il s'y agiſſoit principalement de ſauver une famille infortunée des fureurs d'un ennemi acharné à ſa perte.

Dans de pareilles circonſtances avec quelle confiance le Sieur *Travenol* ne va-t'il pas ſe livrer au récit de ſes malheurs ; il n'en eſt point de plus touchants , & dont le détail mérite d'intéreſſer davantage , c'eſt un vieillard de quatre-vingt ans qui demande juſtice. Premiérement d'un empriſonnement fait de ſa perſonne ſans aucune raiſon & contre toutes les régles, ſecondement d'une Sentence qui ne l'a vengé qu'en partie des perſécutions du Sieur de V*** , troiſiémement enfin d'un libelle diffamatoire qui porte les coups les plus ſenſibles à l'honneur de toute ſa famille. Que d'objets dignes d'attirer l'attention de la Cour ! On ſe hâte de paſſer au détail des faits , qui en préparant ſa déciſion ſur ces trois différens Chefs de demande , en garantiront en même-tems le ſuccès au Sieur *Travenol*.

FAIT.

# FAIT.

C'eſt à la réception du Sieur V*** à l'Académie *Françoiſe* qu'il faut raporter l'époque de la conteſtation ſoumiſe à la déciſion de la Cour.

Cet événement qui ſembloit d'abord ne devoir intéreſſer que les Gens de Lettres, ſe trouva cependant être du nombre de ceux qui en fixant l'attention de tout le Public, deviennent pour quelques inſtans les objets de ſes réflexions. Accoutumés depuis tant d'années à décider librement du mérite des productions du Sieur de V***, chacun ſe crut également en droit de prononcer ſur le choix que l'Académie venoit de faire de ſa perſonne.

Ce choix eut des approbateurs, mais il eut auſſi des critiques, & comme le nombre de ceux-ci ne fut pas à la vérité le plus grand, dans la crainte que la ſingularité de leur opinion ne leur prêtât dans le monde un ridicule, ils ſe crurent obligés d'en manifeſter les motifs. De-là cette foule de petits écrits clandeſtins dont *Paris* fut alors inondé; la prodigieuſe rapidité de leur débit, & l'intérêt que les plus zélés Partiſans du nouvel Académicien parurent y prendre, ne tardérent pas à déconcerter le Sieur de V***; il craignit que le nombre de ſes ennemis ne s'accrut inceſſamment de la plus grande partie de celui de ſes apologiſtes; cette réflexion lui fit prendre le parti de prévenir au plutôt une cataſtrophe qu'il regardoit comme prochaine. Il n'étoit plus queſtion que de décider de quels moïens il ſe ſerviroit, mais en homme trop agité pour bien choiſir il donna

malheureusement la préférence à celui qui la méritoit le moins, c'est-à-dire qu'il s'en tint à la résolution de faire tous ses efforts pour arrêter le cours de ces piéces furtives ausquelles il faisoit l'honneur d'attacher la cause de la disgrace dont il se prétendoit menacé.

Dans le nombre de ces plaisanteries litteraires, étoient deux écrits intitulés : l'un *Discours prononcé à la porte de l'Académie par M. le Directeur à M.* *** & l'autre *Triomphe Poëtique.* De tout ce qui jusqu'alors avoit paru dans ce genre, ces deux piéces étoient celles qui avoient fait le plus de bruit ; elles devinrent aussi l'objet des premiéres recherches du Sieur de V*** : on en saisit d'abord quelques exemplaires entre les mains d'un Colporteur, qui déposa, du moins à ce que prétend le Sieur de V***, qu'il les tenoit du Sr. *Travenol* Violon de l'Opera. Sur cette déposition & sans autre examen, *Travenol* fils que le Sieur de V*** n'avoit jamais connu, devint en un instant à ses yeux l'Auteur & l'Editeur des deux libelles en question. Plein de cette idée il court aussi-tôt chez le Lieutenant de Police, il lui dépeint *Travenol* fils sous les couleurs les plus noires, & lui expose la nécessité de s'assurer de lui, comme d'un de ces hommes dangereux, dont le funeste talent n'étoit propre qu'à troubler la société. Non content de cette premiere démarche il emploïe son crédit pour obtenir un ordre, en vertu duquel il fut enjoint au Commissaire *Lavergée* de se transporter chez les Sieurs *Travenol* pere & fils pour y procéder à la perquisition de leurs papiers ; l'examen en fut fait avec la plus scrupuleuse attention, mais sans aucun succès,

puisque l'on ne trouva chez eux que trois exemplaires des piéces dont il s'agit, dont un dans la chambre de *Travenol* pere, & deux dans celle de *Travenol* fils.

A la vuë d'une recherche aussi infructueuse, tout autre que le Sieur de V*** s'en seroit tenu là, sans s'obstiner à vouloir regarder plus longtems comme coupables des gens dont l'innocence pouvoit déja passer pour averée; mais le Sieur de V*** étoit bien éloigné de suivre un pareil conseil, il avoit juré la perte des Srs. *Travenol* pere & fils, & ce n'étoit qu'à ce prix que sa vengeance pouvoit être assouvie; il retourne donc chez le Lieutenant de Police; les deux exemplaires trouvés parmi les papiers de *Travenol* fils, deviennent dans sa bouche autant de piéces de conviction qui ne permettent pas de pouvoir le méconnoître pour l'Auteur ou l'Editeur des deux libelles en question. Mais il va plus loin encore, & croïant pouvoir hazarder tout impunément, il pousse la témérité jusqu'à dénoncer au Magistrat *Travenol* pere comme complice & fauteur du prétendu crime qu'il imputoit à son fils; à défaut de moïens plus propres à établir la vérité de ce nouveau chef d'accusation, il ose s'en faire un de la demeure commune du pere & du fils; logés dans la même maison, habitans des mêmes foïers, l'un étant coupable, il n'est pas possible de présumer l'innocence de l'autre; ainsi les mêmes raisons doivent déterminer à s'assurer également de tous les deux: voilà les indignes artifices dont le sieur de V*** se servit auprès du Magistrat pour hâter la perte du sieur *Trevenol* père; mais qu'il soit permis de le demander? Etoit-ce sur la foi d'une

pareille déclaration que cette perte auroit dû paroître au Lieutenant de Police comme néceſſaire au repos & à la tranquilité publique ? Etoit-ce ſur le témoignage d'un homme trop emporté, pour ne devoir pas dans l'inſtant paſſer pour ſuſpect, que le Sieur *Travenol* pere auroit dû être ſacrifié ? C'eſt ce qu'on aura lieu d'examiner plus amplement par la ſuite ; quant à préſent on ſe contente d'obſerver que c'eſt uniquement ſur ces plaintes que le Lieutenant de Police rendit le 6. Juin de l'année derniere, une Ordonnance contre le Sieur *Travenol* pere, à l'effet de ſe ſaiſir de ſa perſonne & de le conduire dans les priſons du For-l'Evêque. Quel fut l'étonnement de ce malheureux Vieillard lorſqu'il apprit une nouvelle ſi accablante ? Quel ſpectacle pour un homme de quatre-vingt ans, ſans autre défenſe que celle d'une vertu toujours irréprochable, qu'une foule d'Archers prêts à le traîner dans ces cachots affreux, dans leſquels il ſemble même qu'on ne ſe détermine à renfermer qu'à regret les coupables. Plein néanmoins de cette noble confiance que donne l'innocence, & qui en eſt en même-tems le plus ſûr témoignage, il exigea qu'on lui juſtifiât de l'ordre en vertu duquel on prétendoit le traîner en priſon, ſa ſurpriſe devint extrême lorſqu'il ſçût que c'étoit en vertu d'une Ordonnance rendue par le Lieutenant de Police ; il avoit peine à comprendre que ce Magiſtrat ſans aucune formalité préalable & de ſon autorité privée pût avoir le droit de diſpoſer ainſi de la liberté d'un Citoïen ; mais remettant à faire uſage de ces réflexions dans d'autres momens, il crut pour lors devoir obéir aveuglement à un Décret contre le-

quel il eut inutilement reclamé. Il dévora donc toute l'ignominie qu'on avoit projetté de lui faire subir, & s'enveloppant dans sa propre vertu il se laissa conduire sans aucune résistance à travers les ruës de *Paris* au For-l'Evêque, où il fut écroué de Police le 7 Juin, ainsi qu'il paroît par un Extrait du Régistre de la Géole qu'il est nécessaire de mettre sous les yeux de la Cour, parce qu'il est la piéce fondamentale de la défense du Sieur *Travenol.*

Extrait des Régistres du Greffe des Prisons Roïales du For-l'Evêque du 7 Juin 1746.

*Antoine Travenol, Maître de Danse a été amené & écroué ès Prisons de céans, par nous Inspecteur de Police soussigné*, en vertu de l'Ordonnance de Monsieur le Lieutenant Général de Police, en datte du six de ce mois, restée en nos mains. *Signé* Davenel. *Et en marge est écrit. Du 12 Juin 1746. le Sieur* Travenol *ci en droit a été mis en liberté en vertu d'un Ordre mis en liasse par Nous Officier soussigné, ledit ordre resté en nos mains.* Signé DAVENEL.

*Expédié par Nous Greffier desdites Prisons, soussigné ce 10 Octobre 1746.* Signé TOURNAIRE, *avec paraphe.*

Cependant le Sieur de V*** triomphoit, & déja sa vengeance étoit en partie satisfaite. Des deux prétendus coupables qu'il avoit déférés à la Justice, il tenoit l'un en sa puissance, & l'autre

étoit l'objet de ses plus vives recherches ; mais cette premiere victoire ne fut pas de longue durée. A peine le Sieur *Travenol* avoit-il été constitué prisonnier, que le Lieutenant de Police avoit vû son Hôtel assiégé d'une foule de Citoïens généreux qui pleins d'indignation du procédé violent du Sieur de V*** , venoient solliciter en même tems, & la délivrance de l'infortuné *Travenol*, & la punition de son persécuteur ; forcé de céder aux preuves qui lui furent administrées de l'innocence de ce Vieillard, il sentit à quel point le Sieur de V*** avoit surpris sa Religion, & croïant ne pouvoir jamais assez tôt réparer l'injustice involontaire, que cet homme passionné lui avoit faitcommettre,il envoïa sur le champ rendre la liberté au Sr.*Travenol*, qui fut réintégré dans sa maison, après cinq jours de détention au secret.

Le Sieur de V*** voïant le pere échapé à ses fureurs, n'en devint que plus ardent à la poursuite du fils ; il dressa contre lui l'appareil formidable d'une procédure extraordinaire. Plaintes, Requêtes, Sollicitations auprès des Magistrats, tout fut mis en usage pour consommer sa perte ; le Sieur de V*** , y paroissoit même d'autant plus acharné, que la perte du fils lui garantissoit en quelque sorte celle du pere, puisqu'il étoit sûr de parvenir à le priver par-là de l'unique ressource qu'il eut pour subsister : le Sieur *Travenol* pere prévit ce coup ; ce fut pour en détourner les effets que tous ceux qui s'intéressoient à son sort, lui donnérent alors le conseil d'attaquer directement & en son nom le Sieur de V*** ; il le pouvoit avec d'autant plus de raison, que l'outrage qu'il en avoit reçu tout récemment, le mettoit en droit

de lui en demander une réparation, qui devoit être à tous égards d'une nature bien différente de celle que le Sieur de V***, de son côté, croïoit devoir se promettre pour raison du prétendu délit qu'il imputoit à son fils; mais le Sieur *Travenol* ne pût se résoudre à goûter un expédient qui quelque propre qu'il pût être à assurer sa vengeance, n'en laissoit cependant pas moins son fils en bute à la vivacité des poursuites du Sieur de V***. Les yeux uniquement ouverts sur les intérêts de ce fils, prêt à succomber enfin sous le poids de la persécution, il crut ne devoir en cette occasion prendre de conseil que de l'amour paternel; résolu de risquer jusqu'à sa propre vie pour sauver une tête si chere, il se traîne aussitôt chez le Sieur de V***, se présente en posture de Supliant à la porte de cet homme qu'il eut pû forcer de paroître à la sienne en cette qualité, lui expose humblement l'innocence de son fils au lieu de lui reprocher ses attentats, & à la place de la réparation à laquelle il étoit en droit de le soumettre, lui offre en sa personne une victime sur laquelle il pourroit épuiser en liberté toute la fureur de son ressentiment.

Un événement aussi extraordinaire rendit immobile le Sieur de V***; tout ce que le contraste de la vengeance & de la pitié sont capables de produire de mouvemens opposés dans un même cœur, il le ressentit alors; mais le spectacle du Sieur *Travenol*, fondant en larmes à ses pieds, rendoit le combat trop inégal pour qu'il pût durer long-tems; forcé de céder à l'excès de générosité de ce même Vieillard qu'il avoit outragé si cruellement, il sentit malgré lui la haine s'assoupir

dans ſon cœur, & ne voïant plus dans cet inſtant de coupable que lui-même, il le reléve, l'embraſſe, le conjure d'oublier le paſſé, le ſuplie même de l'admettre au nombre de ſes amis, & s'engage ſous la Loi du ſerment, non ſeulement à ſe reconcilier avec ſon fils, mais même à devenir le plus zélé de ſes protecteurs.

Tel fut le ſuccès de cette viſite dont il ſembloit que l'effet alloit être de rendre aux Sieurs *Travenol* pere & fils la tranquilité dont ils ſe voïoient privés depuis ſi long-tems; les eſpérances qu'ils en conçurent, leurs paroiſſoient même d'autant plus légitimes qu'elles étoient fondées ſur une eſpèce d'engagement réciproquement pris entre le Sr. de V*** & le Sieur *Travenol* pere, par lequel d'un côté lui *Travenol* s'étoit déſiſté de tous les droits qu'il avoit de demander une réparation au Sieur de V***, pour raiſon de l'outrage réel qu'il en avoit reçu, & par lequel, d'un autre côté le Sieur de V*** s'étoit obligé de regarder déſormais *Travenol* fils comme innocent du crime imaginaire qu'il lui avoit imputé; mais quelques ſolemnelles qu'euſſent été en apparence les conditions reſpectives de ce traité de paix, le Sieur *Travenol* pere n'eut que trop tôt lieu de s'appercevoir que les démonſtrations de ſon ennemi n'avoient été que l'effet d'un de ces mouvemens paſſagers, qui ne font qu'attendrir le cœur ſans le changer; à peine l'avoit-il quitté, que la haine avoit repris ſur lui ſon aſcendant naturel; les pourſuites commencées contre *Travenol* fils n'en étoient continuées qu'avec plus de vivacité que jamais, & le Sieur de V*** enhardi par la derniere démarche du Sieur *Travenol* pere, dont il

regardoit les prétentions comme évanouies, se flattoit déja de jouir incessament en toute liberté du fruit de sa vengeance.

C'en étoit trop pour que le Sieur *Travenol* différât plus long-tems de faire usage de ses droits; la certitude qu'il avoit par devers lui du parjure du Sieur de V***, les lui avoit rendus tout entiers, & c'eut été non seulement manquer à ce qu'il se devoit à lui-même, mais s'exposer encore aux plus justes reproches de la part de son fils, que de s'obstiner davantage à ménager un homme qui violoit aussi ouvertement à leur égard le plus sacré de tous les engagemens; ce fut par des motifs aussi pressans qu'il se détermina, le 19. Novembre dernier, à donner une Requête par laquelle en demandant à être reçu partie intervenante dans l'instance pendante en la Chambre Criminelle du Châtelet, entre le Sieur de V*** & son fils, il conclut à ce qu'attendu que c'étoit à l'instigation & poursuite du Sieur de V*** qu'il avoit été conduit le 7 Juin précédent, & détenu pendant cinq jours au secret dans les prisons du For-l'Evêque *en vertu de l'Ordonnance du Lieutenant de Police*, le Sieur de V*** fut condamné envers lui en 6000 liv. de dommages & interêts & aux dépens; sauf à lui *Travenol* à se pourvoir par les voies de droit contre l'Ordonnance du Lieutenant de Police, & pour faire ordonner la radiation de son écrouë.

C'est sur cette Requête qu'est intervenue le 30 Décembre dernier, après une Plaidoirie solemnelle, la Sentence contradictoire dont le Sieur de V*** & le Sieur *Travenol* pere sont respectivement Apellans, qui a condamné le Sieur de V***

envers le Sieur *Travenol* pere en 600 liv. de dommages & intérêts lesquels demeureroient compensés, jusqu'à dûe concurrence, avec les 300 liv. ausquels la même Sentence avoit condamné *Travenol* fils envers le Sieur de V***.

Après les faits dont on vient de rendre compte, deux choses doivent étonner ici ; la premiere, c'est que le premier Juge ait borné la vengeance du Sieur *Travenol* pere à des dommages & intérêts aussi modiques ; la seconde, c'est que malgré la justice des plaintes que ce Vieillard étoit en droit de former contre une réparation aussi insuffisante, ce soit néanmoins le Sieur de V*** qui le premier ait osé reclamer contre un jugement, dont il semble qu'il n'étoit pas possible qu'à son égard il pût se dissimuler la faveur ; c'est cependant lui qui a rallumé le flambeau de la guerre, en interjettant apel avant le Sieur *Travenol* pere des dispositions de cette Sentence ; & quel étoit l'objet de cet apel ? Ceci mérite une singuliére attention ; ce n'étoit pas de rendre la Cour, en qualité de Juge naturelle des Parties, arbitre souverain de leurs différends : le Sieur de V*** avoit des raisons trop essentielles de ne pas s'exposer aux regards pénétrans de ce Tribunal éclairé ; le zéle avec lequel il avoit plus d'une fois entendu dire qu'on y avoit vengé la Religion & la société des entreprises teméraires de certains Auteurs Anonymes, jaloux de renverser d'un même coup le culte de l'une, & les Loix fondamentales de l'autre, lui étoit un trop sûr garant de l'empressement qu'on y témoigneroit à venger également un malheureux Vieillard des outrages les plus sanglans ; aussi cet apel n'étoit-il à ses yeux, dans

les circonſtances dans leſquelles il étoit alors, qu'une ſimple formalité que rendoit indiſpenſable l'évocation qu'il avoit ſollicité de ſon affaire au Conſeil. En effet, il faut obſerver que ſur l'apel interjetté par *Travenol* fils de la Sentence du Châtelet, le Sieur de V*** qui craignoit avec raiſon que *Travenol* pere ne ſe rendit pareillement Appellant de cette Sentence, & que la Cauſe ne s'engageât au Parlement, avoit commencé par obtenir un Arrêt ſur Requête non communiquée, qui en évoquant la Cauſe au Conſeil, renvoioit en même tems les Parties pour leur être fait droit en la Chambre de l'Arſenal ; par là le Sieur de V*** s'étoit d'un côté délivré des allarmes que lui avoit donné la juſte ſévérité de la Cour protectrice née des malheureux, & de l'autre il s'étoit mis en état d'eſpérer que le genre & la multitude des affaires qui partagent le Miniſtére reſpectable des Commiſſaires du Conſeil leur feroit néceſſairement perdre de vuë une conteſtation dont l'objet après tout n'intéreſſoit en aucune façon l'Etat, & dont il avoit perſonnellement tant de raiſons d'éloigner la déciſion. Mais le Sieur de V*** n'a pas joui long-tems du fruit de cette tentative, auſſi injurieuſe à l'autorité de la Cour que contraire à l'ordre des Juriſdictions. Les Srs. *Travenol* pere & fils n'ont pas un ſeul inſtant différé de faire uſage des moyens, à la faveur deſquels ils pouvoient ſe flater de ramener en la Cour la diſcuſſion d'une affaire, de la connoiſſance de laquelle il n'auroit pas été poſſible de ſe dépouiller ſans porter viſiblement atteinte à ſes droits ; leurs eſpérances n'ont point été trompées ; & ſur la ſimple Requête d'oppoſition qu'ils ont

eu l'honneur de présenter au Conseil, ils ont eu l'avantage d'y obtenir le 25 Mars dernier un Arrêt, par lequel Sa Majesté a ordonné que les Parties procéderoient en la Cour, comme avant l'Arrêt d'évocation.

Rétabli dans tous ses droits, le Sieur *Travenol* pere s'est mis aussi-tôt en état & de deffendre à l'apel du Sieur de V***, & de faire valoir les differentes prétentions qu'il étoit lui-même en droit de former.

Elles avoient trois objets.

Le premier, & celui dont il étoit en même-tems le plus jaloux, étoit de faire prononcer la nullité de l'Ordonnance de Police, en vertu de laquelle il avoit été constitué prisonnier, & de faire ordonner la radiation de son écrouë de dessus les Registres de la Géole du For-l'Evêque.

Le second étoit de faire infirmer un jugement qui ne l'avoit vengé qu'en partie des persécutions du Sieur de V***.

Enfin le troisiéme, étoit de faire ordonner la suppression d'une Lettre imprimée sans permission, & distribué dans le Public par le Sieur Abbé d'*Olivet* lui-même dans le cours de l'instance pendante au Châtelet.

Ces trois différens Chefs de demande ont fait la matiere des conclusions que le Sieur *Travenol* pere, après s'être rendu Apellant tant de l'Ordonnance du Lieutenant de Police, que de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel, a pris dans les différentes Requêtes qu'il a présentées en la Cour, & sur lesquelles elle a maintenant à prononcer.

Ainsi toute sa cause se divise naturellement en

trois parties également principales.

On discutera dans la premiere, l'apel par lui interjetté de l'Ordonnance du Lieutenant de Police.

On établira dans la seconde, l'indispensable nécessité d'infirmer en ce qui peut le concerner, les dispositions de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel, & on fera voir en même tems toute la témérité de l'apel interjetté par le Sieur de V*** de cette même Sentence.

Enfin on démontrera dans la troisiéme, la solidité de la demande en suppression de la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet*.

Tel est tout le plan de la défense du Sieur *Travenol* pere. Il s'agit actuellement de proposer successivement les moyens sur lesquels elle est fondée.

## PREMIERE PARTIE.

### *Apel interjetté par le Sieur* Travenol *pere de l'Ordonnance renduë par le Lieutenant de Police.*

Avant que d'entrer dans la discussion de cet objet, il est nécessaire de commencer par rétablir un fait, sur la vérité duquel il est bien singulier qu'on ait osé chercher de la part du Sieur de V*** à répandre des doutes dans l'esprit du Public, c'est celui de l'existance de cette Ordonnance renduë par le Lieutenant de Police, en vertu de laquelle le Sieur *Travenol* pere a été constitué prisonnier au For-l'Evêque; quelques positives, quelques autentiques mêmes que soient les preuves sur lesquelles on est en état d'appuïer la réalité de cette Ordonnance, on n'a cependant pas craint de la travestir dans le monde en un ordre du Roi, &

de publier hautement que si le Sieur *Travenol* pere avoit perdu pour un tems l'usage de sa liberté, c'étoit à lui de respecter en silence la volonté du Prince qui avoit jugé à propos de la lui ravir. Mais comment est-il possible que le Sieur de V*** ou ses conseils n'aïent pas senti, qu'hazarder un fait de cette nature c'étoit en compromettant d'un côté l'autorité Roiale, s'exposer de l'autre au démenti le plus formel & le plus humiliant, puisqu'il est prouvé démonstrativement par la déclaration même de *Davenel* Inspecteur de Police, que c'est *en vertu d'une Ordonnance de Police en date du 6 Juin, laquelle est restée en ses mains*, qu'il avoit conduit le Sieur *Travenol* en prison, déclaration qui doit avoir ici d'autant plus de poids qu'elle est faite par un homme qui a serment en Justice, & qu'elle est consignée dans le Régistre même de la Géole du For-l'Evêque dont on a raporté ci-devant l'extrait. Dira-t'on que *Davenel* s'est mépris, & qu'il a mis en la place d'un ordre du Roi, dont il étoit réellement porteur, une Ordonnance de Police qui n'existoit pas; mais un fait tel que celui-là n'intéressoit-il pas trop ses fonctions pour qu'on puisse croire qu'il se soit trompé si lourdement? Un Officier de Police ne se connoît-il pas en ordres du Roi, n'en doit-il pas sentir toute l'importance; en un mot, présumera-t'on jamais, sans des preuves, que le Sieur de V*** sera toujours hors d'état de produire, que dans une circonstance aussi délicate, il ait poussé l'inattention ou la mauvaise foi jusqu'à substituer à un ordre du Roi bien réel une Ordonnance de Police imaginaire? Quels risques n'auroit-il pas couru, puisqu'en reconnoissant d'u-

ne part que cette Ordonnance étoit restée entre ses mains, de l'autre il se seroit constitué gratuitement dans l'impossibilité de la pouvoir représenter, en supposant qu'elle n'eut pas existé ; c'est donc, on ne craint pas de le dire, une fausseté caractérisée que d'avancer, comme le publie le Sr. de V***, que c'est par ordre du Roi que le Sieur *Travenol* pere a été constitué prisonnier. Ce point de fait est radicalement détruit par la certitude d'un fait contraire : c'est-à-dire par l'existance même de l'Ordonnance de Police, de laquelle il n'est plus possible de douter, puisqu'elle est relatée dans l'écrouë même du Sieur *Travenol*, que la date en est certaine, & qu'enfin elle subsiste encore actuellement entre les mains de l'Officier qui l'a mis à exécution, & auquel elle sert de décharge.

Ce point de fait une fois éclairci, nous ramene à la discussion de l'apel interjetté par le Sieur *Travenol* de cette même Ordonnance.

Elle doit être infirmée parce qu'elle est nulle, soit qu'on la considére par raport au Magistrat qui l'a renduë, soit qu'on l'envisage par raport à celui qui l'a sollicitée, soit enfin qu'on l'examine par raport à celui contre lequel elle a été expédiée ; en effet de ces trois différens points de vuë qui sont les seuls sous lesquels elle puisse être considérée, il résulte trois moïens invincibles de nullité parce qu'il est incontestable,

Premierement que le Lieutenant de Police qui l'a renduë, n'en avoit pas le pouvoir.

Secondement que le Sieur de V*** qui l'a sollicitée, ne devoit jamais l'obtenir.

Troisiémement, enfin que l'état & la qualité

du Sieur *Travenol* contre lequel elle a été délivrée, devoient l'en préſerver.

Trois propoſitions également intéreſſantes, & dont la vérité va ſe manifeſter dans tout ſon jour.

Lorſqu'on dit en premier lieu, que le Lieutenant de Police, en rendant contre le Sieur *Travenol* l'Ordonnance dont il s'agit, a excédé les bornes de ſon pouvoir, l'objet qu'on ſe propoſe n'eſt pas de chercher à reſtraindre l'étenduë des priviléges, & des prérogatives attachés au miniſtére important qu'il remplit ; on reſpecte tropen ſa perſonne, l'autorité qu'il tient de la main du Souverain, pour oſer y porter aucune atteinte ; mais cette autorité eſt tellement illimitée qu'elle le rende l'arbitre abſolu de la deſtinée de tous les Citoïens ? Au nombre des droits dont il jouit doit-on compter celui de diſpoſer à ſon gré de leur liberté ? Peut-il en un mot donner des fers & les rompre ſans avoir d'autre raiſon à rendre de ſa conduite, que celle de ſa volonté ſuprême ? Voilà ce qu'il s'agit uniquement d'examiner, ou plûtôt voilà les droits qu'on entreprend de lui conteſter ſans craindre de paſſer pour téméraire, parce qu'il eſt indubitable que ces droits ſont l'appanage excluſif de la ſouveraineté, qu'ils réſident privativement en la perſonne du Prince, & qu'ils ſont abſolument incommunicables.

En effet tranſportons-nous, pour un moment, dans ces tems où les Rois ont ceſſé de deſcendre du Trône pour monter ſur le Tribunal, & contraints de ſe livrer tout entiers au ſoin de calmer les grandes tempêtes qui troublent les régions ſupérieures de l'Etat, ont été forcés de remettre en d'autres mains celui de diſſiper les pe-

tits

tits orages qui ne s'élevent que trop ſouvent dans les inférieures, quelle eſt la nature & l'étendue du pouvoir que les Magiſtrats deſtinés à repréſenter le Prince dans les pénibles fonctions de la Juſtice, ont alors reçu de lui ? Jugeons-en par la conduite journaliére de la Cour, elle qui réuniſſant en ſa perſonne toute la plénitude de ce pouvoir, n'en uſe cependant qu'avec ce ſage diſcernement ſi conforme aux intentions du Souverain. Que doit-on penſer de ſon zéle infatigable à demêler le vrai d'avec le faux, à diſcerner le bon droit d'avec le mauvais, de cette attention ſcrupuleuſe à diſtinguer le crime d'avec ce qui n'en a ſouvent que l'apparence, & à ne punir comme coupable que celui qu'après l'examen le plus ſerieux & le plus impartial il n'eſt plus poſſible de méconnoître pour tel ? Si ce n'eſt qu'elle regarde elle même le pouvoir que donne la Magiſtrature, non pas comme un pouvoir tellement abſolu qu'il ne doive avoir pour motif, & pour régle de ſon action que la volonté de celui qui l'exerce, mais comme un ſimple droit de venger ſur un accuſé l'infraction des Loix, lorſqu'il eſt une fois convaincu d'en avoir violé les diſpoſitions. Et ſi telle eſt la juſte idée que ſe forme la Cour elle même du pouvoir dont le Prince l'a rendu dépoſitaire, à combien plus forte raiſon les Juges inférieurs, dont l'autorité eſt ſubordonnée à celle de ce Sénat Auguſte, doivent-ils ſe montrer attentifs à ne point en franchir les bornes.

Cela préſuppoſé, rentrons dans notre eſpéce, & voions d'abord qu'elle étoit la nature du pouvoir que les plaintes du ſieur de V*** donnoient au Lieutenant de Police ſur le ſieur *Travenol.*

D'après les principes que nous venons d'établir, il eſt conſtant qu'il n'étoit autre que celui de décerner une condamnation contre le ſieur *Travenol*, dans le cas où les preuves du delit qui lui étoit imputé par le ſieur de V*** auroient été pleinement acquiſes ; dans le cas où par une information judiciairement faite, il auroit été convaincu d'être l'Auteur, l'Editeur ou le Colporteur des Libelles dont étoit queſtion ; juſques-là le ſieur *Travenol* pere pouvoit bien paroître aux yeux du Lieutenant de Police comme un Accuſé ; mais jamais il ne pouvoit être traité par lui comme un coupable, ou même comme un homme qu'on pût ſoupçonner de l'être ; or dans quelle circonſtance l'Ordonnance de Police eſt-elle intervenue ? A la vérité le ſieur *Travenol* pere avoit été dénoncé verbalement par le ſieur de V*** au Magiſtrat, comme complice ou fauteur de la diſtribution des deux prétendus Libelles, mais les plaintes & les dénonciations du ſieur de V*** avoient-elles éte formées dans les régles ? Y avoit-il eu une information d'ordonnance, des témoins entendus ? En un mot toutes ces formalités ſi eſſentiellement preſcrites par les Ordonnances, & dont l'objet eſt de convaincre en quelque ſorte un Accuſé avant que de s'aſſurer de ſa perſonne, avoient-elles été religieuſement obſervées ? Non ſans doute, on ne voit avant cette Ordonnance de Police, ni plainte rendue en forme par le ſieur de V***, ni Requête de ſa part à l'effet d'obtenir permiſſion d'informer, ni Information, ni Décret ; la volonté ſeule du Lieutenant de Police ſubjugée à la vérité par les clameurs du ſieur de V*** qui l'obſédoit ſans ceſſe a donc donné

l'être à cette Ordonnance, & de-là cette conséquence qu'elle doit être néceſſairement déclarée nulle, puiſque d'un côté le pouvoir que le Lieutenant de Police avoit ſur le ſieur *Travenol*, n'étoit point de nature à n'avoir préciſément pour régle, que la ſeule volonté de ce Magiſtrat, & que d'un autre côté il eſt démontré qu'il ne pouvoit faire uſage de celui qu'il avoit réellement ſur ce Vieillard, en ſa qualité d'Accuſé, que dans le cas où par une inſtruction faite dans les régles il auroit été convaincu du crime qui lui étoit imputé.

Conſequence de la vérité de laquelle on peut dire, à la louange du Lieutenant de Police, qu'il a lui-même été ſi frappé, qu'à peine encore déſabuſé des funeſtes impreſſions que les déclamations éternelles du ſieur de V*** n'avoient malheureuſement que trop fait ſur ſon eſprit, nous voïons qu'il a revoqué ſans héſiter cette Ordonnance, au bout de cinq jours; comme ſi par cette eſpéce de rétractation volontaire il eut été jaloux de faire voir qu'il croïoit ne pouvoir trop tôt réparer un mal, qui néanmoins étoit bien plus le crime du ſieur de V*** que ſa faute particuliére, ni rendre trop promptement au malheureux *Travenol* la liberté, dont il commençoit à ſentir qu'il n'avoit pas eu le droit de le priver auſſi militairement.

Voilà donc comment conſidérée, premiérement par rapport au Lieutenant de Police qui l'a renduë, l'Ordonnance dont il s'agit eſt nulle; paſſons au ſecond & troiſiéme moïen de nullité que nous confondrons enſemble parce qu'ils ſont inſéparables, & tâchons actuellement de faire

voir que quand même on ſuppoſéroit que le Lieutenant de Police auroit eu le pouvoir néceſſaire pour être en état de rendre cette Ordonnance, elle n'en ſeroit pas moins nulle encore, parce que dans ce cas là même, & le ſieur de V*** qui l'a ſollicitée, n'auroit jamais dû l'obtenir, & le ſieur *Travenol* contre lequel elle a été expédiée auroit dû par la ſeule conſidération de ſon état en être pleinement à couvert.

On pourroit ſe renfermer pour l'établiſſement de ces deux propoſitions dans une paralelle extrêmement ſimple entre le ſieur de V*** & le ſieur *Travenol*; en effet jamais Accuſateur & Accuſé ſe préſentérent ils dans des circonſtances plus propres à faire préſumer l'innocence de l'un, & la témérité de l'Accuſation de l'autre ? D'un côté quel étoit le Dénonciateur ? C'étoit le ſieur de V***; c'eſt-à-dire un homme aveuglé dans l'inſtant par la vengeance, & qui dans la fureur dont il étoit poſſédé, cherchoit par tout une victime ſur laquelle il pût l'aſſouvir en liberté; de l'autre quel étoit l'Accuſé ? C'étoit un vieillard de 80 ans que ſa profeſſion rendoit abſolument étranger aux querelles des gens de Lettres, & que ſes infirmités obligeoient d'ailleurs à s'occuper d'interêts bien plus ſérieux que celui de tourner en ridicule un Auteur dont le nom même ne lui étoit pas connu. Croira-t'on, après cela, qu'il en fallut davantage pour déterminer d'une part le Lieutenant de Police à rejetter les plaintes, les clameurs, les ſollicitations du ſieur de V***, & pour l'engager de l'autre à laiſſer terminer en paix ſa carriere au malheureux *Travenol* ? Mais quand il ſeroit poſſible d'imaginer que les con-

ſidérations réſultantes de ce paralelle n'auroient pas été peut-être aſſez puiſſantes, la ſeule qualité de domicilié dont le ſieur *Travenol* étoit en poſſeſſion, n'auroit elle pas dû ſuffire pour arrêter le bras du Lieutenant de Police? Car enfin quand on ſuppoſeroit pour un moment que ce Magiſtrat, par un privilége inoui, pût être autoriſé dans certain cas à ſe ſervir de pareilles voïes de fait, contre qui lui ſeroit-il permis d'en faire uſage? Si ce n'eſt uniquement contre ces vagabonds que le ſeul défaut d'état & de domicile ſuffit pour rendre ſuſpects aux yeux de la Juſtice, contre ces malfaiteurs de profeſſion, auxquels on ne peut ôter le moïen de nuire qu'en leur ôtant la liberté, & dont le repos de la ſociété ſemble exiger qu'on lui faſſe promptement le ſacrifice. Mais un domicilié, mais un Citoïen qui n'a jamais quitté ſa Patrie, mais un homme qui tient à l'Etat par une profeſſion dont il a toujours rempli les fonctions avec honneur, mais un pere de famille qui vit tranquillement dans le ſein de ſes foïers, au milieu de ſes enfans, on en atteſte ici l'équité de la Cour, étoit-ce contre un homme de cette eſpèce qu'il pouvoit être permis au Lieutenant de Police d'uſer de pareilles voïes? Dira-t'on que le titre d'accuſation étoit trop grave, pour ne pas commencer par s'aſſurer de ſa peſonne? Mais de bonne foi de quoi s'agiſſoit-il? Quel étoit le corps du délit? Une plaiſanterie litteraire, un pur jeu d'eſprit dont tout le mal conſiſtoit à s'être peut-être un peu trop éguaïé aux dépens d'un Auteur, ſur lequel après tout on ne faiſoit que repouſſer en gros une partie des traits qu'il avoit lancés plus d'une fois en

détail sur tant de personnes qui avoient été les objets de sa Censure ? Dira-t'on que les preuves étoient trop complettes pour qu'on ne pût pas hazarder de passer hardiment pardessus les formalités ordinaires ? Mais cette objection seroit encore plus déplorable que la précédente, puisqu'il est démontré que de preuves de quelque nature qu'il soit possible de les concevoir, il n'y en avoit pas une seule, on ne dit pas seulement qu'on produisit, mais qu'on fut même en état d'imaginer contre le Sieur *Travenol* pere ! Tout ne concouroit-il pas au contraire à faire présumer son innocence ? Le silence que le Colporteur arrêté par les soins du Sieur de V*** avoit gardé sur tout ce qui pouvoit le concerner, l'inutilité de la perquisition faite dans sa chambre, en un mot le cri général de tous ceux qui le connoissoient & dans lesquels il trouvoit autant d'apologistes, n'étoit ce pas-là autant de raisons qui devoient nécessairement lier les mains au Lieutenant de Police ? Et d'après cela seul n'est-on par en état de conclure, que sous quelque point de vuë que l'Ordonnance renduë par ce Magistrat puisse être envisagée, soit par raport à lui-même, soit par raport au Sieur de V***, soit enfin par raport au Sieur *Travenol*, elle n'est pas même appuyée sur le plus léger prétexte qui puisse en assurer la validité, puisqu'on doit être actuellement convaincu, premierement, que lui même, il n'avoit pas le pouvoir de la rendre ; secondement, que quand il l'eût eu, jamais le Sieur de V*** n'auroit dû sur ses sollicitations en obtenir l'expédition ; troisiémement, enfin que l'état & la qualité du Sieur *Travenol* auroient dû le mettre à couvert d'un décret de cette espéce.

Mais si les moyens sur lesquels on s'est efforcé d'appuyer la preuve de ces trois Propositions garantissent au Sieur *Travenol* le succès de sa demande en nullité, quel avantage ne lui donnent-ils pas d'un autre côté sur le Sieur de V*** ? A quels dommages & intérêts, à quelle réparation ce malheureux vieillard n'est il pas désormais en droit de le soumettre, lui dont les calomnieuses dénonciations & les sollicitations réitérées ont pour ainsi dire forcé le Lieutenant de Police à s'écarter si prodigieusement des régles ? Cette derniere réflexion à laquelle nous donnerons plus d'étenduë par la suite, nous conduit naturellement à la seconde Partie de la cause, c'est-à-dire à la discussion des apels respectivement interjettés par le Sieur de V*** & par le Sieur *Travenol* pere de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel.

## SECONDE PARTIE.

*Apels respectivement interjettés par les Sieurs de V*** &* Travenol *pere de la Sentence du Lieutenant Criminel.*

Le vrai moyen de juger sainement du mérite de ces deux apels, c'est d'en examiner & d'en approfondir séparément les motifs ; jamais il n'y en eut de plus diamétralement oposés. D'un côté le Sieur de V*** est Apellant sur ce fondement que n'ayant eu nulle part à l'emprisonnement du Sr. *Travenol*, & n'étant par conséquent coupable de rien envers lui, mal à propos le premier Juge l'a-t'il condamné en des dommages & intérêts ; de l'autre au contraire le Sieur *Travenol* est Apellant

en ce qu'il ſoutient que les 500 liv. de dommage, & interêts qui lui ont été accordés par le premier Juge, & qu'il a réduits à deux cens livres, en les compenſant avec ceux auſquels *Travenol* fils avoit été condamné, ne le vengent qu'imparfaitement des outrages qu'il prétend être en droit de reprocher au Sieur de V***.

Ainſi deux choſes extrêmement importantes à examiner ici; la premiere, ſi le Sieur *Travenol* eſt ou bien ou mal fondé dans l'imputation qu'il fait au Sieur de V*** de l'empriſonnement injuſte dont il ſe plaint. La ſeconde, ſi dans le cas où la détention du Sieur *Travenol* ſeroit véritablement l'ouvrage du Sieur de V***, les cinq cens livres de dommages & intérêts auſquels il eſt condamné, méritent d'être regardés comme une réparation dont le Sieur *Travenol* doive ſe contenter à tous égards. Voilà les deux ſeules queſtions dont on peut dire que dépend eſſentiellement le ſort des deux apels ſoumis à la déciſion de la Cour, parce qu'en effet, ſi d'une part il eſt démontré que c'eſt avec raiſon que le Sieur *Travenol* impute ſon empriſonnement au Sr. de V***, il en réſulte que le Sieur de V*** eſt mal fondé dans ſon apel; & ſi d'un autre part il eſt prouvé par la nature des outrages faits au Sieur *Travenol*, qu'il étoit en droit de compter ſur une réparation beaucoup plus conſidérable, il faudra néceſſairement en tirer cette conſéquence qu'il a eu raiſon d'interjetter appel de la Sentence renduë par le Lieutenant Criminel.

On partagera donc cette portion de la Cauſe en deux propoſitions extrêmement ſimples.

On fera voir dans la premiere que le Sieur de

V*** ne doit point être écouté dans ſon apel, parce qu'il eſt évident que le Sieur *Travenol* eſt en droit de reprocher ſon empriſonnement.

On établira dans la ſeconde que l'apel du Sr. *Travenol* eſt fondé au contraire ſur les raiſons les plus ſolides, parce qu'il eſt certain qu'il n'y a aucune proportion entre l'outrage qu'il a reçu, & les dommages & intérêts qui lui ont été accordés, & que d'ailleurs la compenſation de ces mêmes dommages & interêts eſt une diſpoſition injuſte en elle-même, & viſiblement contraire à toutes les régles. Tel eſt en deux mots le plan de cette ſeconde Partie.

Reprenons. Nous diſons d'abord que le Sieur de V*** eſt le véritable & le ſeul auteur de l'empriſonnement du Sieur *Travenol*, la preuve de cette propoſition s'établit, premiérement par les circonſtances même de cet empriſonnement, ſecondement par les Piéces dont le Sieur de V*** argumente dans la Cauſe, troiſiémement enfin par la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* à ſon frere.

Dans quelles circonſtances, dans quel tems le Sieur *Travenol* a-t-il été conſtitué priſonnier? Quatre jours préciſément après la perquiſition qui avoit été faite dans ſa maiſon; de-là cette conſéquence naturelle que ces deux événemens qui ſe touchent, pour ainſi dire, n'ont eu l'un & l'autre qu'une ſeule & même cauſe, & que ce ſont les mêmes motifs qui avoient occaſionné la viſite chez le Sieur *Travenol*, qui ont déterminé depuis le Magiſtrat à le faire conduire dans les Priſons du For-l'Evêque. Mais il eſt prouvé d'un autre côté, ſoit par le Procès verbal du Commiſſaire *Lavergée*, ſoit par les aveux réitérés du Sieur de V*** lui-

même, que c'eſt ſur ſes plaintes, & ſur ſes dénonciations qu'il a été procédé à la viſite chez le Sieur *Travenol* : il doit donc également demeurer pour conſtant que c'eſt ſur ſes mêmes plaintes que le Sieur *Travenol* eſt en droit de rejetter aujourd'hui la cauſe de ſon empriſonnement.

De la part du Sieur de V*** on répond que ce ne ſont là tout au plus que des préſomptions, fondées ſur le peu d'intervalle qui ſe rencontre entre l'époque de la viſite faite chez le Sieur *Travenol*, & celle de ſa détention ; cela peut être ; mais auſſi quel degré de force ces préſomptions n'acquérent-elles pas lorſqu'on les réunit aux inductions qui naiſſent des propres piéces du Sieur de V***, & de celles dont il argumente dans la cauſe.

Quel eſt d'abord le langage qu'on lui a fait tenir en cauſe principale, dans les différentes Requêtes qu'il a données contre *Travenol* fils, dans des tems où ne prévoïant pas la demande que le Sieur *Travenol* pere pourroit former un jour contre lui, il n'avoit encore aucun intérêt à déguiſer la vérité des faits ? N'y a-t'il pas avoué de la maniere la plus formelle & la plus poſitive, que pluſieurs perſonnes, informées de la détention du Sr. *Travenol*, étoient venu *intercéder* auprès de lui pour ce malheureux Vieillard, & que ſur les inſtances réitérées de ces *Intercesſeurs*, il n'avoit pû ſe diſpenſer d'agir pour obtenir ſon élargiſſement ? Or qu'il ſoit permis de le demander ici ; convenir que des perſonnes qui s'intéreſſoient au ſort du Sieur *Travenol* étoient venu *intercéder* pour lui auprès du Sieur de V***, & convenir en même-tems qu'en conſéquence de ces *Interceſſions* le Sr. de V*** avoit réellement ſollicité ſa délivrance,

n'eſt-ce pas avouer deux choſes, la premiere que dans le Public on regardoit la détention du Sr. *Travenol* pere comme l'ouvrage du Sr. de V***, puiſqu'on penſoit que c'étoit auprès de lui qu'il falloit intercéder pour obtenir ſon élargiſſement, la ſeconde, que le Sr. de V*** ſe regardoit lui-même comme le véritable auteur de cet empriſonnement, puiſque c'eſt ſur les inſtances réitérées de ceux qui viennent *intercéder* pour le Sieur *Travenol* qu'il ſe détermine à agir pour lui faire rendre ſa liberté ?

Mais ce n'eſt pas tout, & l'uſage que le Sieur de V*** a fait en cauſe principale d'un Mémoire qui avoit été préſenté à la Police dans le tems de la détention du Sieur *Travenol* nous fournit contre lui quelque choſe de bein plus poſitif.

Il faut obſerver à cet égard, que dans cette Piéce adoptée ſinguliérement par le ſieur de V***, & de laquelle il a prétendu tirer les plus fortes inductions contre *Travenol* fils, l'empriſonnement du ſieur *Travenol* y eſt annoncé comme l'effet des pourſuites & des ſollicitations du ſieur de V*** auprès du Lieutenant de Police ; or, s'il eſt vrai, comme on ſe flate de le démontrer, que l'uſage que le ſieur de V*** a fait de cette même Piéce, entraîne néceſſairement une reconnoiſſance formelle de la vérité de toutes les énonciations qu'elle contient ; ne voilà-t'il pas le ſieur de V*** convaincu de nouveau, par ſon propre aveu, que c'eſt à lui ſeul que le ſieur *Travenol* eſt en droit d'imputer ſa détention ? L'unique choſe qu'on ait donc à prouver, c'eſt que l'uſage que le ſieur de V*** prétend faire d'une partie de ce Mémoire, entraîne néceſſairement avec lui la re-

connoiſſance de la vérité de toutes les énonciations qu'il renferme; & c'eſt ſur quoi l'on ne penſe pas qu'il ſoit poſſible au ſieur de V*** d'élever le moindre contredit; en effet, comment parviendra-t'il jamais à perſuader qu'on doive ajouter foi ſur ſa ſimple garantie, à ce que les Artiſans du Mémoire ont dit dans la partie de cette Piéce qui eſt à la charge de *Travenol* fils, s'il ne convient en même tems qu'on doit ajouter la même foi à la partie de cette même Piéce dont *Travenol* pere prétend tirer avantage? Car n'eſt il pas évident que s'il étoit démontré que dans une partie de ce Mémoire on n'eut pas dit la vérité, dès-lors il ſeroit permis & même il ſeroit juſte de ſoupçonner l'autre de n'être également que l'ouvrage du menſonge & de l'impoſture? Toutes les parties du Mémoire préſenté à la Police, doivent donc abſolument avoir le même ſort, c'eſt-à-dire, qu'il faut indiſtinctement les regarder toutes, ou comme revêtues du caractére de la vérité, ou comme infectées des erreurs du menſonge; & de-là cette conſéquence, qui plaçant le ſieur de V** dans une alternative aſſez embaraſſante à la vérité, ne lui laiſſe que le choix de l'un de ces deux partis, ou d'abandonner entiérement ce Mémoire, auquel cas s'il met *Travenol* pere hors d'état d'en tirer des inductions contre lui, il ſe prive lui-même du droit d'en tirer aucune contre *Travenol* fils, ou d'adopter ce même Mémoire dans toutes ſes parties, auquel cas s'il en tire avantage contre *Travenol* fils, qui ſçaura bien s'en défendre, il ne peut conteſter à *Travenol* pere le droit de s'en ſervir à ſon tour, pour le convaincre d'être le véritable & le ſeul

auteur de ſa détention au For-l'Evêque.

Enfin une derniere preuve qui s'éleve contre le ſieur de V***, c'eſt celle qui réſulte du témoignage même du ſieur Abbé d'*Olivet*, témoignage d'autant moins ſuſpect, que la conduite qu'il a tenue dans tout le cours de cette affaire, n'a pas, à beaucoup près, donné lieu de ſoupçonner qu'il pût y avoir la moindre intelligence entre le ſieur *Travenol* & lui ; cependant de quelle maniére s'eſt-il expliqué ſur ce qu'on devoit penſer des véritables cauſes de l'empriſonnement du ſieur *Travenol*, dans cette Lettre fameuſe qu'il avoit écrite à ſon frere dans le tems que la cauſe étoit engagée au Châtelet ? Forcé de rendre hommage à la vérité des faits, n'y convient-il pas expreſſément que *Travenol* pere n'avoit été arrêté qu'en conſéquence des perquiſitions faites au ſujet des prétendues Satyres publiées contre le ſieur de V*** ? N'ajoute-il pas même que dans le tems (a) *on jugea que lui qui étoit alors Directeur de l'Académie, & qui venoit en cette qualité d'y recevoir le ſieur de V***, il étoit plus à portée que perſonne de lui parler en faveur du priſonnier, & qu'une parole avoit ſuffi.* Mais ſi le ſieur Abbé d'*Olivet* s'exprime ainſi dans ſa Lettre, lui qui avoit une connoiſſance perſonnelle de tout ce qui s'étoit paſſé entre le ſieur de V***, & les ſieurs *Travenol* pere & fils, ſi, malgré l'interêt qu'il a toujours pris dans cette affaire à ce qui regardoit le ſieur de V***, il eſt contraint d'avouer que ce n'étoit qu'en lui parlant en faveur du ſieur *Travenol*, qu'on pouvoit

(a) Page 2.

parvenir à briſer ſes liens, doit-on être ſurpris après cela que ce vieillard impute aujourd'hui ſon empriſonnement au ſieur de V*** , & lui en demande raiſon, comme à celui auquel il eſt ſeul en droit de le reprocher.

A des moïens auſſi frappans, il eut été ſans doute impoſſible au ſieur de V*** d'oppoſer une défenſe capable d'en ébranler la ſolidité ; auſſi tout le ſyſtême de ſon Défenſeur s'eſt-il réduit, en cauſe principale, à une prétendue fin de non-recevoir qu'on avoit préſenté comme inſurmontable, & dont il n'a cependant pas été difficile au ſieur *Travenol* de ſe mettre à couvert.

Qu'avez-vous à me reprocher, lui a dit avec confiance le ſieur de V*** ? Que pouvez-vous être en droit de me demander ? Ne prétendez-vous pas que c'eſt en vertu d'une Ordonnance de Police que vous avez été conduit au For-l'Evêque ? Si cela eſt, ſur quel fondement voulez-vous donc me rendre garant & reſponſable des raiſons qu'on a pû avoir de s'aſſurer de votre perſonne ? Et ſans pénétrer dans aucun de ces motifs quels qu'ils puiſſent être, ne ſuffit-il pas que vous conveniez que votre empriſonnement a eu pour principe un ordre émané du Magiſtrat, pour vous rendre non-recevable dans votre demande en dommages & intérêts contre moi.

Voilà l'objection dans toute ſa force, mais il faut avoüer qu'il eſt bien étonnant qu'on ait oſé la préſenter avec tant d'aſſurance ; car enfin de ce que l'Ordre en vertu duquel le ſieur *Travenol* a été conduit au For-l'Evêque, n'étoit point libellé, de ce que les cauſes de ſon empriſonnement n'y étoient point exprimées ; en un mot de ce

que le nom de son Accusateur n'y étoit pas écrit, en est-il pour cela moins averé, que c'est sur les seules poursuites du sieur de V*** que ce Vieillard a été réellement arrêté ? En est-il moins certain que cet ordre n'a été que l'effet de la surprise faite par le sieur de V*** à la religion du Lieutenant de Police, que c'est lui qui l'a sollicitée; en un mot, que c'est lui, qui uniquement occupé du soin de chercher une Victime quelle qu'elle fut à sa vengeance, a dirigé tous les coups qui ont été portés au sieur *Travenol* ? Vainement donc le sieur de V*** se flatte t'il de se soustraire aux justes poursuites de ce Vieillard, à la faveur de l'obscurité qu'il affecte de répandre sur les vrais motifs de son emprisonnement ; ces motifs ont été trop publics pour que ce stratagême puisse aujourd'hui lui réussir ; tout *Paris* en a été instruit, & en a gémi dans le tems; on ne les a pas laissé même ignorer un seul instant au sieur *Travenol* ; & lorsque réduit à l'humiliante condition d'un coupable, il lui fallut subir Interrogatoire, le Commissaire *Lavergée*, dont le Procès-verbal sera mis sous les yeux de la Cour, ne lui laissa que trop entrevoir par la nature des questions ausquelles il le somma de répondre, que c'étoit uniquement à l'instigation & poursuite, & sur les recherches du sieur de V*** qu'il étoit détenu en prison ; qu'elle disparoisse donc à jamais cette prétendue fin de non-recevoir qu'on oppose avec tant de confiance au sieur *Travenol* ; convaincu d'avoir été l'artisan des malheurs de ce Vieillard, il étoit juste, il étoit même nécessaire que le sieur de V*** en supportât la peine, & dès-là la vérité de ces deux conséquences, premiérement que

le Lieutenant Criminel a pû prononcer des dommages & intérêts contre le ſieur de V*** en faveur du ſieur *Travenol* pere ; ſecondement que l'appel interjetté par le ſieur de V*** de la Sentence rendue par le Lieutenant Criminel, eſt un appel téméraire, & dans lequel il doit néceſſairement ſuccomber.

Mais en ſera-t'il ainſi de l'appel interjetté par le ſieur *Travenol* pere de cette même Sentence ? C'eſt ce qu'il s'agit actuellement d'examiner, & c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de préſumer, ſi l'on ſe rappelle qu'il eſt en droit, ainſi qu'on l'a ci devant annoncé, de ſe plaindre des diſpoſitions qu'elle renferme par deux raiſons également ſolides.

La premiére parce qu'il n'eſt vengé qu'en partie des excès qu'il reproche au ſieur de V*** par la modique ſomme de 500 liv. à laquelle ont été fixés en cauſe principale les dommages & intérêts qu'il demandoit.

La ſeconde, parce que la compenſation ordonnée par le premier Juge de ces 500 livres avec les 300 livres auſquels *Travenol* fils a été condamné envers le Sieur de V***, eſt une diſpoſition ſouverainement injuſte en elle-même, & qui ne tend à rien moins qu'à faire ſupporter au Sieur *Travenol* pere la peine d'un délit dont il n'étoit point coupable.

Que le Sieur *Travenol* pere n'ait été vengé qu'en partie, par les 500. livres de dommages & intérêts qui lui ont été accordés, en cauſe principale, c'eſt une vérité qu'on pourroit regarder comme ſuffiſamment établie par tout ce qu'on a juſqu'à préſent emploïé pour ſa défenſe; mais on

va s'efforcer de la rendre encore plus ſenſible, en mettant la Cour en état de juger d'un côté par la qualité de l'outrage fait au Sieur *Travenol* par le Sieur de V***, & de l'autre par la nature des dommages & intérêts adjugés contre le ſieur de V*** au ſieur *Travenol*, s'il eſt poſſible d'imaginer qu'il y eut la moindre proportion entre l'injure & la réparation.

Qu'eſt-ce que le ſieur *Travenol* eſt en droit de reprocher au Sieur de V*** ? Ce n'eſt pas de ces bruſques accès de fureur, un de ces emportemens paſſagers, que la chaleur d'un premier mouvement, peut faire quelquefois excuſer, ou qu'elle rend toujours infiniment moins criminels ; ce n'eſt pas un de ces traits de vengeance échapé au juſte reſſentiment que l'on conſerveroit contre un ennemi par lequel on auroit été griévement offenſé : non, quelque coupable que des injures de cette eſpèce rendiſſent le Sieur de V***, on ne ſent que trop néanmoins que les circonſtances dont elles ſeroient accompagnées, en en diminuant l'énormité, ne manqueroient pas en même tems d'en affoiblir de plein droit la réparation ; auſſi les plaintes du Sieur *Travenol* ont-elles un objet bien plus grave, & bien plus digne d'exciter contre ſon ennemi toute l'animadverſion de la Juſtice ; un délit caractériſé commis en la perſonne d'un homme précieux à l'Etat à titre de Citoïen vertueux, un outrage auſſi ſanglant que gratuitement fait à un particulier qui ne l'avoit jamais connu, en un mot une calomnie atroce, artificieuſement fabriquée contre un Vieillard dont l'innocence étoit prouvée d'avance par plus de ſoixante années d'une probité toujours irréprochable, voilà le crime

du Sieur de V***, voilà les excès ausquels il s'est porté : crime d'autant plus énorme, excès d'autant plus répréhensibles, que les suites en ont été affreuses. Qu'on se rappelle ici le spectacle touchant de l'innocence gémissante traînée dans ces horribles demeures, préparées pour le crime ; qu'on se retrace l'image d'un Vieillard sans défense, livré à toutes les horreurs de la mort, arraché du sein de sa maison, traîné comme un coupable à travers les rues d'une Ville dans un cachot obscur, abandonné pendant cinq jours entiers aux plus accablantes réflexions de ce triste séjour où il ne jouissoit pas même de la liberté d'instruire de sa détention ceux qui auroient pû solliciter son élargissement. Tels ont été les funestes effets de ces sourdes pratiques, de ces calomnieuses dénonciations, à la faveur desquelles le Sieur de V*** est enfin parvenu à perdre le malheureux *Travenol* dans l'esprit du Lieutenant de Police.

Mais n'est-ce pas le lieu de s'arrêter & de demander, si c'étoit par une somme aussi modique que celle de 500 livres que de pareils excès poûvoient se reparer ? La nécessité seule d'effraïer par un exemple sévére ceux qui, comme le Sieur de V***, semblent se faire un jeu de poursuivre l'innocence jusqu'au pied des Autels de la Justice, n'auroit-elle pas dû déterminer le premier Juge à décerner contre cet homme une peine capable de troubler la présomptueuse sécurité de tous ses semblables ? Quel est en effet le Citoïen, qui ne dût trembler jusques dans le sein de sa famille, si la Justice ne sévissoit avec la plus grande rigueur contre ces hommes inquiets, toujours prêts à s'en prendre à chaque particulier des querelles qu'ils

n'ont que trop ſouvent avec le Public, contre ces hommes dont il ſemble qu'on ſoit sûr de devenir l'ennemi juré, ſi l'on ne s'en déclare hautement le Panégyriſte ; contre ces hommes, en un mot, qui traitant d'injuſtice l'impoſſibilité dans laquelle ils ſe trouvent de réunir tous les ſuffrages, croïent ne pouvoir s'en dédommager qu'en ſacrifiant quelqu'innocent au reſſentiment que l'idée de cette injuſtice prétenduë produit en eux ? Ce n'eſt que par de grands coups qu'on peut eſpérer de ramener ces ſortes de coupables dans les bornes d'une juſte modération, enhardis par un châtiment léger, ils n'en deviennent trop ſouvent que plus redoutables à la Societé. Voilà ce que le premier Juge auroit dû prévoir, & ce qu'il n'a pas fait ; mais c'eſt qu'il étoit réſervé ſinguliérement à la Cour de donner à la vengeance du Sieur *Travenol* pere toute l'étenduë qu'elle méritoit d'avoir, & de rétablir entre le châtiment encouru par le Sr. de V***, & l'énormité de l'outrage par lui fait à ce Vieillard, cette équitable proportion ſi eſſentiellement recommandée par les Loix.

Paſſons au ſecond moïen d'apel ; c'eſt celui qui fournit au Sieur *Travenol* pere la diſpoſition de la Sentence qui compenſe les 500 liv. de dommages & intérêts qui lui ont été accordés, avec les 300. liv. adjugés au Sieur de V*** contre *Travenol* fils.

Pour mettre la Cour en état de ſentir toute la force & la ſolidité de ce moïen, il eſt néceſſaire de lui rapeller le véritable état des différentes conteſtations mûës entre *Travenol* pere, & le Sieur de V***, d'une part, & d'une autre part entre le Sieur de V*** & *Travenol* fils ; parce que c'eſt

principalement du défaut de raport & de relation entre ces deux causes, qu'on se flate de faire résulter la preuve de l'injustice & de l'irrégularité de la compensation ordonnée par la Sentence dont est apel.

Sur quoi le premier Juge avoit-il à prononcer entre *Travenol* pere & le Sieur de V*** ? Sur une demande en réparation formée contre le Sieur de V*** , pour une raison de l'outrage que *Travenol* pere prétendoit en avoir reçu.

Quel étoit, d'un autre côté, l'objet de la contestation d'entre le Sieur de V*** & *Travenol* fils, c'étoit une demande directement formée par le Sieur de V*** contre *Travenol* fils, au sujet de prétendus Libelles injurieux dont il l'accusoit d'avoir été l'Auteur ou l'Editeur.

Or il est évident qu'entre ces deux contestations il n'y avoit pas la moindre connéxité, qu'elles formoient deux causes absolument distinctes & séparées, & que le sort de l'une devoit être absolument indépendant du sort de l'autre ; cela présuposé, sur quel fondement le Lieutenant Criminel a-t'il donc ordonné la compensation des dommages & intérêts qu'il avoit prononcés en faveur de *Travenol* pere, avec ceux qu'il avoit adjugés au Sieur de V*** contre *Travenol* fils : n'est-ce pas un principe incontestable en matiere criminelle que les délits doivent être personnels aussi bien que les peines destinées à les punir ; ainsi quand on supposeroit, pour un moment, que *Travenol* fils eut été convaincu d'avoir été l'Auteur & l'Editeur des Libelles déférés à la Justice, il est certain que ce délit qui lui étoit personnel, ne devoit être puni que par une peine

qui lui fut également perſonnelle : or c'eſt préciſément ce qui démontre toute l'irrégularité de la compenſation ordonnée par le premier Juge, parce qu'il eſt évident, qu'au moïen de cette compenſation, on faiſoit perdre à *Travenol* pere une partie de la créance qu'il venoit d'acquérir contre le Sieur de V***, on le forçoit d'acquiter une dette qui n'étoit pas la ſienne, en un mot on lui faiſoit ſupporter par là toute la punition d'une faute à laquelle il n'avoit aucune part.

Mais, dit on, le pere & le fils ſont regardés par toutes les Loix, *tanquam una eademque perſona*, c'eſt-à-dire, comme étant une ſeule & même perſonne, & c'eſt en enviſageant ſous ce point de vûë les Sieurs *Travenol* pere & fils, qu'on a crû devoir ordonner la compenſation dont il s'agit; on répond à cela que le principe vrai dans certains cas, en matiere civile, ne l'eſt jamais en matiere criminelle; c'eſt une diſtinction qui prend ſa ſource dans les Loix de l'équité naturelle, parce qu'effectivement ce ſeroit une injuſtice monſtrueuſe d'abuſer de cette relation intime que la nature a mis entre le pere & le fils, pour faire ſuporter à l'un la peine du crime, commis par l'autre; nous ne connoiſſons en *France* qu'un ſeul cas, c'eſt celui du crime de Leze-Majeſté, où la famille du coupable, quoiqu'innocente, ſe trouve néamoins enveloppée de plein droit dans la condamnation prononcée contre lui; mais ſi dans cette eſpèce particuliere, il ſemble que les Loix ſe faiſant violence à elles-mêmes, aïent franchi les régles de la Juſtice diſtributive, qui fait la baze de leurs diſpoſitions ordinaires, c'eſt que, comme nous l'apprend un de nos meilleurs Au-

teurs (a) *ce crime est si détestable, & si contraire au bien public, qu'il est juste que la peine regarde & le criminel & sa famille, afin d'en détourner par la terreur des peines ceux qui seroient assez malheureux pour avoir conçu le dessein de le commetre.* Assurement on ne présume pas que le Sieur de V*** ait la témérité de soutenir que le prétendu délit dont il se plaint mérite d'être mis au nombre de ces crimes privilégiés qui doivent rendre le coupable & sa famille les objets éternels de l'exécration publique & de la sévérité des Loix ; & de là deux conséquences également vraies, la premiere, que le moïen tiré de la liaison nécessaire entre le pere & le fils ne peut avoir aucune application à notre cause, la seconde que la compensation ordonnée par le premier Juge est une disposition injuste, irréguliere, & qui doit être nécessairement infirmée.

Des deux différens appels qui formoient l'objet de cette seconde partie de la cause, il n'y en a donc plus un seul sur lequel il puisse rester la moindre difficulté ; on a démontré, premierement que l'apel interjetté par le Sieur de V*** étoit un appel téméraire, parce que cet homme étant convaincu d'avoir été le seul Auteur des malheurs du Sieur *Travenol* pere, il est incontestable que le premier Juge avoit été en état de prononcer contre lui une condamnation de dommages & intérêts ; on a fait voir en second lieu que l'appel interjetté par le Sieur *Travenol* pere étoit fondé, au contraire, sur les raisons les plus solides, parce qu'il est évident, d'un côté, que les dommages & intérêts qui lui ont été adjugés sont trop

(a) M. Le Prêtre cent. 2. chap. 69. nomb. 45.

modiques, & de l'autre que la compensation de ces mêmes dommages & intérêts avec ceux auquel *Travenol* fils avoit été condamné est une disposition manifestement contraire à toutes les régles; dans de pareilles circonstances le Sieur *Travenol* a donc tout lieu d'espérer que la Cour attentive à protéger le foible contre les entreprises du puissant, s'armera de tout son pouvoir pour voler à sa défense, & par un jugement aussi sage qu'équitable le mettra pour toujours à l'abri des persécutions d'un ennemi acharné depuis si long tems à sa perte.

Mais le Sieur de V*** n'est pas le seul Adversaire contre lequel le Sieur *Travenol* pere se trouve dans la nécessité d'implorer la protection de la Cour; il lui en reste un autre, c'est le Sieur Abbé d'*Olivet*, qui non content d'avoir exposé par ses indiscrétions *Travenol* fils à devenir la victime des fureurs du Sieur de V***, s'est encore livré depuis à la déclamation la plus injurieuse, tant contre les Sieurs *Travenol* pere & fils, que contre un de leurs défenseurs, dans une lettre scandaleuse qu'il a fait imprimer sans permission, dans le tems que la cause étoit engagée au Châtelet, & dont le Sieur *Travenol* demande aujourd'hui la supression par des conclusions particuliéres, qui forment le troisiéme & dernier objet de sa cause.

## TROISIEME PARTIE.

### *Demande en suppression de la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet.

Deux moïens également victorieux, & qui résultent des deux différens points de vuë sous les-

quels la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* doit être envisagée, se réunissent ici pour en faire ordonner la suppression.

En effet il est évident & l'on se flate d'établir.

Premierement que la forme sous laquelle cette lettre à parue dans le Public, est absolument contraire à tous les Réglemens.

Secondement que le fonds & la substance de ce qu'elle renferme n'est qu'un tissu d'injures & d'invectives, digne d'attirer sur leur auteur toute l'animadversion de la Justice.

Examinons successivement la vérité de ces propositions.

C'est un principe fondé sur la disposition textuelle des Edits & Déclarations concernans l'Imprimerie, que tout Ouvrage de quelle nature qu'il soit ne peut être mis sous la presse, ni paroître ensuite au Public sans être revêtu, premiérement de l'Approbation du Censeur public, secondement de la permission expresse du Magistrat préposé pour veiller à la Police de l'Imprimerie, troisiémement enfin du nom de l'Imprimeur qui s'est chargé de l'imprimer ; ces trois formalités sont tellement essentielles que dans le cas de l'inobservation d'une seule d'entre elles, la suppression de l'Ouvrage est la moindre de toutes les peines prononcées par les Réglemens contre ceux qui s'en seroient écartés ; venons maintenant à l'application ; le Sieur Abbé d'*Olivet*, en faisant imprimer sa Lettre, a-t'il satisfait à toute l'étenduë du précepte ? C'est un point de fait sur l'éclaircissement duquel nous n'avons heureusement aucun contredit à craindre de sa part ; parce qu'il est constant que de tous les exemplaires qu'il en a distri-

bués lui-même, il n'en a pas un ſeul où il ſoit fait mention, ni d'Approbation, ni de permiſſion, ni de nom d'Imprimeur; donc l'Abbé d'*Olivet* eſt évidemment dans le cas de la contravention, donc ſa Lettre doit être néceſſairement ſupprimée; la conſéquence eſt manifeſte.

On oppoſe à ce raiſonnement deux moïens.

On dit d'abord que les membres de l'Académie *Françoiſe*, par un Privilége particulier ſont diſpenſés d'une partie des formalités auſquelles eſt aſſujetti tout Auteur qui préſente un Ouvrage à l'impreſſion.

On ajoute que ſans être obligé d'avoir recours au Privilége des Académiciens, il ſuffit pour ſouſtraire la Lettre du Sieur Abbé d'*Olivet* à la critique du Sieur *Travenol*, d'obſerver qu'elle fait partie des piéces de la Cauſe, & qu'elle a été, dans le tems, ſignifiée à ſon Procureur.

Chacune de ces objections mérite une réponſe particuliere.

On n'ignore pas le privilége dont jouit l'Académie *Françoiſe* par rapport aux Ouvrages dont ſes membres enrichiſſent journellement la République des Lettres, on ſçait que leur qualité les diſpenſe de préſenter leurs Ouvrages au Cenſeur public, mais ce privilége eſt-il abſolument ſi général qu'il s'étende indiſtinctement à tout ce qui peut ſortir de la plume d'un Académicien; la diſpenſe eſt-elle tellement entiere, qu'elle l'autoriſe à faire imprimer & répandre impunément dans le Public tout ce que le reſſentiment lui pourroit ſuggérer contre un Citoïen qui malheureuſement auroit encouru ſa diſgrace? C'eſt ce qu'on nie formellement, premiérement parce qu'il ſeroit abſurde

de penſer qu'un privilége de la nature de celui que reclame le Sieur Abbé d'*Olivet*, pût jamais avoir un pareil objet ; ſecondement parce qu'il eſt certain que les bornes en ont toujours été reſtraintes à ces productions littéraires avouées par le Corps entier de l'Académie, & dont après les réflexions les plus ſages, & l'examen le plus ſévére, elle préſume qu'il peut être utile de faire part au public; encore eſt-il eſſentiel de remarquer que dans ce cas-là même l'Ouvrage dont il s'agit doit être revêtu de certains caracteres diſtinctifs auſquels il ne ſoit pas poſſible de le méconnoître, c'eſt-à-dire, qu'il doit être accompagné toujours & du nom de l'Auteur, & du nom de l'Imprimeur dont ſe ſert ordinairement l'Académie.

Cela préſupoſé comment le Sieur Abbé d'*Olivet* pourroit-il invoquer le Privilége des Académiciens en ſa faveur ? Prétendra-t'il que ſa Lettre n'a paru dans le Public que ſous les auſpices de l'Academie, & après avoir réuni les ſuffrages de tous ſes membres ? Mais en vérité le Sieur Abbé d'*Olivet* auroit trop lieu de craindre un déſaveu formel de ſa Compagnie, pour croire qu'il oſe jamais hazarder une pareille allégation. L'aigreur & l'emportement qui regnent dans toutes les parties de ce Libelle, annoncent aſſez que l'Académie moins reſpectable encore par ce goût épuré, que par cet eſprit de juſtice & de modération qui préſide à toutes ſes déciſions, ne l'a jamais honorée de ſon Approbation.

Dira-t'il qu'il a eu la précaution d'y apoſer ſa ſignature, & d'y faire mettre le nom de l'Imprimeur de l'Académie ? Mais la preuve du contraire s'établit de la maniere la plus poſitive par tous

les exemplaires de cette Lettre qui ſont encore dans les mains du Public ; le Sieur Abbé d'*Olivet* en eſt donc abſolument réduit à déſeſpérer du ſuccès de cette premiere objection.

La ſeconde ne lui ſera pas plus favorable ; ma Lettre, ſoûtient-il, doit-elle être regardée comme piéce de la Cauſe, & dès-là je ſoutiens qu'elle n'étoit point aſſujettie aux formalités impoſées par les Réglemens.

On veut bien ſe prêter pour un moment à l'hypotèſe du Sieur Abbé d'*Olivet ;* mais qu'en réſultera t'il en ſa faveur ? Rien du tout ; parce qu'il eſt conſtant que même en qualité de piéce de la Cauſe, ſa Lettre ne pouvoit être imprimée, ni répandue dans le Public, qu'elle ne fut accompagnée de la ſignature d'un Avocat ou d'un Procureur, & du nom de l'Imprimeur : or de tous les exemplaires qui en ont paru juſqu'à préſent, il n'en ſubſiſte pas un où ces deux formalités aïent été obſervées ; donc la contravention eſt toujours également certaine, donc la ſuppreſſion doit être regardée comme étant également encourue.

C'eſt ainſi que de quelque côté que ſe tourne le Sieur Abbé d'*Olivet* , à quelque moïen qu'il puiſſe avoir recours, jamais il ne ſauvera ſa Lettre des conſéquences auſquelles l'expoſe l'irrégularité de la forme ſous laquelle il eſt actuellement démontré qu'elle a parue dans le Public.

Mais quand même il parviendroit à détruire juſqu'aux moindre veſtige de cette irrégularité, le fonds de cette Lettre & la diffamation qu'elle contient ne forceroient-ils pas d'un autre côté la Cour d'en ordonner la ſuppreſſion ? C'eſt ſur quoi l'on oſe avancer qu'il n'eſt pas poſſible d'élever au-

cun doute, surtout si l'on raproche ici l'odieuse déclaration qu'elle renferme de la conduite sage, réguliere, disons même respectueuse, que les Srs. *Travenol* pere & fils ont perpétuellement tenu à l'égard du Sieur Abbé d'*Olivet*. Comme en effet l'ont-ils regardé dans tous les tems? si ce n'est comme un Médiateur éclairé, dont les sages conseils étoient seuls capables de faire revenir le Sr. de V*** des funestes impressions qu'il avoit pris contr'eux: de-là toutes les démarches qu'ils ont faites auprès de lui pour lui manifester leur innocence, & l'engager en même-tems à en faire passer les preuves jusqu'au Sieur de V***; de-là ces témoignages de reconnoissance que *Travenol* fils lui a donné en tant d'occasions, & notamment dans une Lettre que l'Abbé d'*Olivet* lui-même a rendue publique; de-là en un mot, les éloges dont le premier Défenseur de *Travenol* fils n'a cessé de le combler dans son Mémoire, en l'y représentant, tantôt comme un homme *génereux* [ *a* ] *qui eut voulu prévenir un éclat devenu de jour en jour plus préjudiciable à son Confrere qu'à* Travenol *même*, tantôt comme *un Académicien célèbre* ( *b* ) *qui propose les moïens d'appaiser le Sieur de* V***, tantôt enfin comme *un Médiateur* ( *c* ) *qui porte à un si haut dégré la réputation d'homme de Lettre & d'honnête-homme, & qui croyoit avoir trouvé le moïen de concilier tout.* Que doit-t'on donc penser après cela du Sieur Abbé d'*Olivet*, lorsqu'au lieu de répondre aux sentimens de ces mêmes hommes, devenus si dignes de sa protection, par la confiance aveugle qu'ils lui avoient toujours marqués, on le voit se déchaîner contre eux dans sa

(*a*) Page 6. (*b*) Page 11. (*c*) Page 6.

Lettre avec une eſpèce de fureur, les accabler auſſi-bien que leur Défenſeur des injures les plus groſſieres, parler de *Travenol* pere (*d*) comme d'un de ces miſérables que leur indigence rend à charge à leurs concitoïens, traiter *Travenol* fils (*e*) *d'avanturier*, *d'homme qui n'a rien à perdre*, repréſenter en un mot leur Avocat (*f*) comme *un faiſeur de Libelles*, comme *l'horreur & l'opprobre de la Société;* une diffamation auſſi ſanglante n'eſt-elle pas en vérité bien capable de ſoulever tous les eſprits contre le Sieur Abbé d'*Olivet*, & la ſuppreſſion de ſa Lettre, où toutes ces invectives ſe trouvent réunies, n'eſt-elle pas la moindre de toutes les peines que la Juſtice ſoit en droit de prononcer contre lui.

Qu'il s'attende donc à partager bientôt avec le Sieur de V*** toute la honte d'une condamnation, d'autant plus humiliante, que les excès auſquels ils ſe ſont portés l'un & l'autre à l'égard du Sieur *Travenol* pere, ont quelque choſe de plus contradictoire avec ces grandes maximes de généroſité qu'ils ont tant de fois étalés dans leurs Ouvrages ; en effet il eſt impoſſible que la Cour juſtement indignée d'un contraſte auſſi étonnant que celui qu'offrent à l'eſprit d'un côté des ſentimens ſi héroïques, de l'autre une conduite ſi injuſte, ne ſéviſſe pas contr'eux avec la plus grande rigueur, & ne s'empreſſe pas d'apprendre par leur exemple à tout le Public, que les Apologiſtes de la vertu n'en doivent être que plus ſéverement punis, lorſqu'ils en deviennent les perſécuteurs.

*Monſieur* LEBRET, *Avocat Général.*

Me. LE MARIE, Avocat.

VOISIN, Proc.

(*d*) Page 2. (*e*) Page 8. (*f*) Page 9.

» COmme V*** & ses adulateurs ont regardé
» la *Henriade*, comme l'Ouvrage qui a mis
» le comble à sa gloire & à sa réputation, & qu'ils
» l'ont presque mis au-dessus de l'*Iliade*, de l'*O-*
» *dissée* & de l'*Eneïde*, on a jugé à propos de ra-
» porter ici la critique la plus judicieuse, & la
» plus impartiale qui ait été faite de ce fameux
» Poëme, qui se trouve placé par les réflexions &
» les raisons de l'Auteur, un peu au-dessus du
» rien.

# CRITIQUE DE LA HENRIADE.

## *LETTRE PREMIERE.*

*Adressée à M. de* V***.

OUi, Monsieur, je l'ai compris aussi-bien que vous, il y a long-tems. Le goût de tout un siécle dépend souvent d'un seul homme. Nous sommes des animaux sur qui un seul exemple fait plus que mille raisonnemens : si vous voulez vous assurer du caractere d'esprit qui a dominé dans les différens tems, tâchez d'avoir la liste des Coryphées : imaginez ensuite tous les esprits contemporains, comme autant de copies, qui ont valu plus ou moins dans leur monde à proportion de leur ressemblance avec l'Ecrivain à la mode.

Le goût du Public est une vraie machine qui s'éléve & qui s'abaisse au gré des Auteurs célébres. Encore si cette célébrité n'alloit jamais qu'a-

vec le talent & le mérite; mais le plus ſouvent ceux qui l'ont ne la doivent qu'au hazard, à la cabale, à un air d'irréligion, ou à quelque bizarrerie. A Dieu ne plaiſe que je porte envie à la gloire de qui que ſe ſoit; ni que je veuille, par malignité, ou par eſprit de jalouſie, ravaler les talens reconnus. Je déteſte les caractères noirs. Mais tel a ſouvent une grande réputation, lequel n'a fait que du bruit; & le peuple ouvre de grands yeux vis-à-vis du mérite vanté, qui n'eſt que de l'ombre.

Je ſuis auſſi bien éloigné de croire que tout ceci convienne à l'Auteur de la Henriade. Je ſçais l'aprecier; il a du jugement, de l'imagination, de l'eſprit, de l'élocution, aſſez pour être de toutes les Académies de l'Europe, quoiqu'il n'ait point toutes ſes parties au même degré; auſſi le traiterai-je avec tous les égards qu'il mérite, & je ferai voir, en l'attaquant, combien je le reſpecte.

Il ne s'eſt peut être jamais attendu à voir comparer ſa Henriade avec le Lutrin de *Deſpreaux*. Je ſuis perſuadé que ces deux Ouvrages ſont également étonnés de ſe voir en préſence. Mais lequel des deux a le plus de raiſon de l'être; *Henri le Grand* vis-à-vis un Lutrin; *Deſpreaux* vis-à-vis M. de V***: ſi la cauſe des ſujets & des Auteurs eſt commune, comme il ſemble qu'elle doit l'être, peut-être que l'opoſition ſera compenſée & la balance à peu près égale.

Dès que M. de V*** eût ſenti ſes talens & ouvert les yeux, il parcourut tous les genres de Littérature. Il vit *Corneille* qui regnoit dans la Tragédie, *Moliere* dans la Comédie, *Boileau* dans la Didactique, *Guinaut* & *Rouſſeau* dans le Lyri-

que. Il ne tenoit qu'à lui de partager avec eux leur empire, mais une grande ame ne souffre point d'égaux. *César* se fit Général d'Armée pour éviter de n'être qu'égal à *Ciceron*. M. de V*** fixa donc ses vuës sur l'Epopée, & songea sérieusement à occuper sur le Parnasse François la place qui étoit encore vuide : c'étoit au moins le projet d'un génie courageux.

Il n'avoit probablement pas encore lû l'avis d'Eumolpe à la jeunesse trop hardie. » Mes amis, » leur dit-il, il y a bien des jeunes gens qui se » laissent tromper par les charmes de la Poësie. Aussi-tôt qu'on a mésuré un vers & qu'on y a ren» fermé quelque pensée jolie, on se croit habitant » de l'Hélicon..... Une ame vraiment grande » ne se repaît point de belles chiméres ; & d'ail» leurs un génie quel qu'il soit, ne peut conce» voir ni enfanter un bon ouvrage qu'il ne soit » inondé, pour ainsi dire, de toutes les eaux de » l'Hypocrène..... Tels étoient *Homere*, *Vir-* » *gile*, *Horace*, les autres n'ont point vû la route, » où s'il l'ont vûë, ils n'ont osé y entrer. Quicon» que entreprendra de décrire les troubles d'une » guerre civile, s'il n'est rempli de tous les bons » Auteurs, il succombera sous le fardeau. *Petrone.*

Est il possible qu'une voix si forte, qu'un avis si formel & si précis n'ait point frapé M. de V***. S'il n'a point entendu cette voix, parce qu'elle étoit peut-être, trop éloignée de lui, comment n'a-t'il point réfléchi sur les paroles du Législateur des Poëtes François.

Un Poëme excellent où tout marche & se suit,
N'est pas de ces travaux qu'un caprice produit.

Il

Il veut du tems, des ſoins, & ce pénible ouvrage
Jamais d'un Ecolier ne fut l'apprentiſſage.
Mais ſouvent parmi nous un Poëte ſans art,
Qu'un beau feu quelquefois échauffa par hazard;
Enflant d'un vain orgueil ſon eſprit chimérique,
Fiérement prend en main la trompette héroïque;
Sa Muſe déréglée en ſes vers vagabonds
Ne s'éléve jamais que par ſauls & par bonds,
Et ſon feu dépourvû de ſens & de lecture,
S'éteint à chaque inſtant, faute de nourriture.

On ne peut pas ſoupçonner l'Auteur d'avoir fait ces vers à deſſein & par malignité. M. de *V**** les avoit lûs avant d'entrer dans la carriére, mais apparemment qu'il avoit eu ſoin de lire auſſi :

» Qu'aux ames bien nées
» La vertu n'attend pas le nombre des années.

Sans doute que le Taſſe avoit égalé & peut-être même ſurpaſſé *Virgile* & *Homere* à l'âge de 20. ans. ... Les grands génies ne ſont point maîtres d'eux-mêmes; leurs talens ſont un bien public dont le genre humain doit profiter indépendamment de la ſageſſe & de la modeſtie de ceux qui en ſont les dépoſitaires, ſans quoi ces tréſors que la nature diſtribue dans chaque ſiécle, pour en être l'ornement & la gloire, riſqueroient d'être perdus, & la nature auroit fait une dépenſe inutile.

Au reſte, le vrai moïen de réfuter *Deſpreaux* & ſon précepte, étoit de lui donner un exemple; & Dieu ſçait ſi l'Auteur de la Henriade y a bien réuſſi.

„ Ce ſeroit ſans doute un grand plaiſir, dit M. „ de V***, & même un grand avantage pour un „ homme qui penſe, d'examiner tous ces Poë- „ mes Epiques de différentes natures. Il a eſſaïé lui-même de faire cet examen pour les Poëmes Anglois, Grecs, Latins, &c. Il n'y en a que deux qu'il n'ait point examinés, le ſien & celui de *Boileau*. Tentons cet examen, & tâchons d'en tirer tout le *plaiſir* & tout l'*avantage* que M. de V*** nous promet.

L'Auteur de la Henriade n'a rien à craindre dans la comparaiſon des ſujets, elle eſt toute entiere en ſa faveur : *Henri le Grand* d'un côté, un Chanoine de l'autre ; un Trône à conquérir, un Lutrin à reclouer ſur un banc : Mayenne, Daumale, la belle d'Eſtrées, Boirude, Brontin, la Perruquiére ; voilà les Acteurs & les intérêts. Pour ce qui eſt de l'exécution, s'il eſt vrai, comme quelques gens le prétendent, que *Deſpreaux* n'étoit pas grand Poëte, quand la comparaiſon des deux Poëmes ſera faite, ce ſera à M. de V*** plus qu'à tout autre, à le venger de ce reproche.

Je ſerois tenté de croire, moi, en conſidérant le Lutrin & la Henriade, que le choix du ſujet ne fait rien au ſuccès d'un Poëme. Un Poëme peut faire un très-bel ouvrage ſur un ſujet très-médiocre. Le combat des Grenoüilles & des Rats ſe fait lire, le Sceau-enlevé de Taſſoni, la Boucle de cheveux de Pope, ſont des ouvrages parfaits en leur genre. Le Poëte eſt créateur, il bâtit un monde ſur un point ; ainſi peu importe qu'on chante un Héros ou un Pupitre ; mais on a tort ſi on n'a point réuſſi.

# SECONDE LETTRE.

## SUR LA FABLE DE LA HENRIADE.

ON peut comparer un Poëme Epique à un de ces Châteaux bâtis par les Fées ; tout doit y être fait à plaisir ; c'eſt une divinité, c'eſt-à-dire, un génie fécond & libre qui en fait le plan & l'élévation, qui trace le deſſein du frontiſpice, du corps de logis, des apartemens, des jardins, & qui l'exécute, ainſi tout doit y être dans une perfection plus qu'humaine ; autrement ce n'étoit point la peine d'appeller un Dieu ; autant valoit s'en tenir à nos Maçons ordinaires.

Je doute fort que M. de V*** eût eu cette idée, il eût riſqué l'entrepriſe ; mais le ſuccès qu'il ne devoit pas attendre naturellement, a prouvé qu'il faut oſer, & que la fortune ne couronne pas toujours la ſageſſe & la modeſtie.

Pour ſuivre cette idée que je viens de donner d'un Poëme Epique, il auroit fallu choiſir à l'exemple d'*Homere* & de *Virgile*, non une ſuite d'avantures liées ſeulement, parce qu'elles ſe ſuivent dans le récit, mais une ſeule action ; en concerter les principes, les moïens, la fin ; lui donner une même ame répandue dans tout le corps & dans toutes ſes parties ; arranger les cauſes céleſtes & terreſtres, pour être en état de tranſporter le Lecteur dans tous les lieux du monde entier, & de lui offrir tous les tableaux imaginables de l'Univers ; mais ces exemples d'*Homere* & de *Virgile* ſont ſurannés ; on ne doit plus les ſuivre ; la

Religion de même que les mœurs eſt changée: Nous ſommes Chrétiens & François, cela eſt vrai; mais *Boileau* étoit-il moins François & moins Chrétien que M. de V***. Comment s'y eſt il pris dans ſon Lutrin: voyons l'ordonnance de ſon Poëme.

Les Chanoines vermeils & brillans de ſanté,
S'engraiſſoient d'une ſainte & longue oiſiveté.
La *Diſcorde*, à l'aſpect du calme qui l'offenſe,
Fait ſiffler ſes ſerpens, s'excite à la vengeance.

Et allant trouver le Tréſorier de la Sainte Chapelle, *du vent de ſa bouche prophane*, elle lui ſouffle l'ardeur de la chicane. Gilotin valet du pieux Chanoine,

Chez tous ſes Partiſans va ſemer la terreur.

Sidrac, vieux Chevecier, vient donner un conſeil, qui eſt de remettre un vaſte Lutrin ſur un banc pour offuſquer le Chantre, rival du Tréſorier. Le conſeil approuvé, on choiſit trois hommes pour l'exécuter. La *Nuit* arrive, les trois Champions ſe mettent en marche; la Diſcorde les voit, s'applaudit & pouſſe un cri qui réveille la Moleſſe. Celle-ci aïant appris de la *Nuit*, confidente de l'entrepriſe, ce qui ſe paſſe, gémit de ce que la Diſcorde vient la chaſſer d'un des deux ſeuls domaines qui lui reſtoient, & prie la *Nuit* de combattre pour elle & de traverſer l'exécution. La *Nuit* auſſitôt va loger dans les flancs du Lutrin un hibou, qui ſortant avec un cri affreux déconcerte les trois guerriers. La Diſcorde les voyant diſperſés ſe montre pour les ranimer. Le Lutrin eſt heureuſement placé ſur ſon pivot. Un ſonge réveille

le Chantre rival ; il ſe léve , va au Chœur , voit le Lutrin poſté ; il aſſemble auſſitôt le Chapitre : *Evrard*, Chanoine bouillant renverſe la machine : le Tréſorier apprenant les voies de fait, va conſulter la Chicane : le Chantre averti y vient auſſi ; & les deux partis ſe rencontrant viennent aux mains, & ſe battent avec des Livres : le Prélat, prêt d'être vaincu, tire la dextre vengereſſe, & met en fuite tous ſes ennemis avec des bénédictions ; la Diſcorde eut perpétué le trouble, ſi Thémis n'eut terminé la querelle.

Rien au monde n'eſt ſi frivole que le fond de ce Poëme ; cependant, M. vous voyez comme tout y eſt arrangé, lié : Il y a une ſeule ame dont l'impreſſion fait agir tous les reſſorts de l'entrepriſe ; c'eſt le reſſentiment de la Diſcorde qui remue les hommes, les conduit, les anime, les raſſure dans le beſoin ; ils ne ſont que ſes inſtrumens. Mais comme elle n'auroit point aſſez montré l'opiniâtreté de ſa vengeance, ſi elle n'avoit pas eu d'obſtacles à combattre & à vaincre, le Poëte a ſuppoſé la Moleſſe & la Nuit qui s'oppoſent aux deſſeins de la Diſcorde ; cependant celle-ci triomphe malgré les deux Divinités, & il ne faut pas moins que la *Piété* & la *Juſtice* pour l'arrêter dans ſes progrès.

L'action eſt une, ſimple ; c'eſt un Lutrin rétabli & renverſé par eſprit d'animoſité ; tout tend à ce ſeul point, tout y eſt lié, & ſi le dénouëment arrive par un Dieu, c'eſt que la querelle étoit formée par une Divinité ; la Diſcorde : d'ailleurs, il étoit naturel que la Piété & la Juſtice jugeaſſent un démêlé de Chanoines, & donnaſſent la paix aux vainqueurs & aux vaincus.

Je ne vous parle pas de l'allégorie qui regne ſi gracieuſement d'un bout à l'autre ; il ne s'agit encore que du fond des choſes, de ce qu'on apelle ordonnance, arrangement, fable, en un mot, carcaſſe de l'édifice.

Conſidérons cette même partie dans la *Henriade*, je ſerai charmé de rendre par-tout juſtice à ſon célébre Auteur ; mais comme ſon Ouvrage eſt au Public, c'eſt à lui même à ſe deffendre : il a été écrit pour être lû, & moi auſſitôt après l'avoir lû la fantaiſie m'eſt venue d'écrire.

» Chacun à ce métier
» Peut perdre tant qu'il veut de l'encre & du papier.

Voici donc l'Ordonnance de la *Henriade.*

Henri III. regnoit encore ; mais comme *ſes eſprits languiſſoient par la crainte abbatus*, les *Guiſes* formérent une Ligue contre lui & le chaſſérent de *Paris. Henri de Bourbon* vient le ſecourir, & tous deux ils ſe préſentent devant la Capitale pour en faire le ſiége. *Henri* III. engagea alors *Bourbon* à aller lui-même en *Angleterre* demander du ſecours à la Reine *Elizabeth.* Le Héros part ; il eſſuïe une tempête qui le jette auprès d'une grotte où il trouve un vieillard inſpiré, qui lui annonce qu'il ne ſera jamais Roi de *France*, qu'il ne ſe ſoit fait Catholique. Le Prince arrive à *Londres :* il raconte à la Reine les maux & l'état de la *France*, & lui demande un ſecours qu'elle lui accorde. Cependant les Ligueurs aſſiégés font une ſortie vigoureuſe : ils avoient déja pénétré juſqu'à la tente du Roi. *Henri de Bourbon* arrive dans ce moment & fait changer la face du combat. On prépare un aſſaut : *Mayenne* éperdu eſt ranimé

par la Discorde qui va aussitôt chercher la Politique à *Rome*, & revient avec elle séduire la *Sorbonne*, dont l'autorité séduit à son tour tous les Prêtres. Le Fanatisme alors anime tous les assiégés. Cependant comme ils sont vivement pressés, *Jacques Clement* sort de *Paris* & assassine le Roi. *Henri de Bourbon* est reconnu son successeur par son Armée ; mais dans la Ville on délibère pour en choisir un autre. Pendant cette déliberation *Henri* livre un assaut : il alloit vaincre : Saint *Louis* l'arrête ; la nuit vient : le Héros est transporté en esprit au Ciel & aux Enfers : arrive aux assiégés un secours d'*Espagne* qui occasionne une bataille livrée à quinze ou seize lieuës de *Paris*. *Mayenne* est défait. Le Roi se livre à l'amour : *Mornay* le tire de cette foiblesse. Le siége est recommencé : la Ville périt par la famine : le Roi se convertit : & *Paris* lui ouvre ses portes.

Voilà M. le plan de la *Henriade*, levé de la meilleure foi du monde. Considérez-en la beauté, l'ordre, la symetrie, la liaison : comme la tête, les pieds tous les membres ne font qu'un même corps.

Je vous ferois un volume de réflexions, si je ne voulois en obmettre aucune de celles qu'on pourroit faire, sur-tout en comparant ce plan avec ceux d'*Homere* & de *Virgile* ; mais je me borne à ce qu'il y a de plus sensible, à ce qui frape ceux-mêmes qui n'ont pas étudié les régles de l'art, & qui ne jugent des ouvrages que par le seul bon sens & le goût.

» Le sujet de la *Henriade*, dit l'Auteur lui-mê-
» me, est le siége de *Paris* commencé par *Henri de*
» *Vallois* & *Henri de Bourbon*, & achevé par
» ce dernier seul.

Je demande, s'il convenoit de faire commencer une action par un Prince, & de la faire achever par un autre ? Sur tout quand le premier est d'un caractére foible, & l'autre d'un caractere grand. Quelle gloire pour un Héros, d'exécuter ce qu'un Prince médiocre avoit entrepris.

Ensuite le premier siége de *Paris*, commencé par *Henri de Vallois* & *Henri de Bourbon*, & levé par ce dernier, est-il même dans l'Histoire ; & peut-il être dans le Poëme, le même siége que fit *Henri* IV. après la bataille d'*Ivry* livrée en *Normandie*, à quinze lieuës de *Paris*. Le premier siége est réellement dans le Poëme un siége levé : & le second un autre siége recommencé long-tems après l'autre : ce qui doit faire deux siéges ; à moins qu'on ne veüille dire que c'étoit le même siége, parce que c'étoit la même Ville qu'on assiégeoit. Un des deux siéges étoit plus que suffisant pour un Poëme, qui ne doit jamais se charger des inconvéniens que l'Histoire est obligée de raconter. Quel rapport les discours de *Henri* III. la foiblesse de sa résistance dans son Camp, sa mort même peut-elle avoir avec le siége de *Paris* fait par *Henri* IV. cela eut été placé à merveille dans quelque récit épisodique. Tout cela n'est non plus de l'action que le massacre de la *S. Barthelemi* : & si cela étoit retranché ou déplacé, une partie du dixiéme Chant qui est le dernier, deviendroit le commencement du Poëme. Peut-être que quelque jour l'Auteur bien conseillé, profitera de l'avis.

Supposé que le sujet du Poëme soit le siége de *Paris*, ( car on verra que cela n'est pas certain) quelle est la conduite du Héros qu'on nous don-

ne à admirer ? Il assiége son Peuple ; il en fait un carnage affreux ; il le réduit par une famine horrible. Cette conduite le mene-t'elle au dénoüement ? Point du tout. Elle est absolument inutile ; & qui pis est, le Héros sçait qu'elle doit l'être. Un Vieillard inspiré, qu'il écoutoit comme *Dieu-même*, lui avoit dit dès le commencement.

Mais si la vérité n'éclaire vos esprits,
N'espérez point entrer dans les murs de Paris.

Si cet Oracle eut été rendu dans le Ciel seulement, que *Henri* IV. ne l'eut entendu lui-même, ni compris ; s'il eut été obscur, envelopé, mistérieux ; il eut été peut-être excusable ; mais ils se parloient *os ad os* avec le Prophête, sans équivoque, sans détours. Que penser d'un Héros dont l'action très-cruelle en elle-même, est en mêmetems fondée sur l'imprudence & l'étourderie ? C'est bien alors que se vérifie la maxime d'*Horace*,

*Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi.*
Des sotises des Rois les Peuples sont punis.

Le Peuple avoit tort de rejetter *Henri* IV. par la raison qu'il étoit Protestant : mais aussi *Henri* IV. avoit tort de l'être selon l'esprit du Poëme ; qui est dans les principes Catholiques. Que devoit donc faire *Henri* IV ? Se convertir, & ensuite combattre. Le Poëte auroit supposé, s'il eut voulu, des défiances de la part du Peuple ; *Henri* auroit été alors dans tout son droit, les Ligueurs dans tout leur tort ; & le Peuple, à l'ordinaire, auroit été le seul à plaindre.

M. de V***, a enfanté ce plan avec douleur,

on le voit bien : il n'avoit pas encore l'âge. Il y alloit d'estoc & de taille comme un brave qui n'est que brave. Il faisoit des Tableaux & des Vers à propos d'*Henri* IV ; il les lioit comme il pouvoit ; & quand il en eut fait un nombre passable, il les compta, & mit en titre : *Poëme Epique.*

Il n'est pas sûr lui-même du sujet de son Poëme, il dit dans sa Préface que c'est le *Siége de Paris* ( il auroit dû dire les deux Siéges ; & intituler le Poëme les deux *Henris* ) & deux pages après, il dit que *c'est la Religion qui en fait en grande partie le sujet.* Que veulent dire ces mots *en grande partie ?* C'est donc à dire que la Religion & le Siége font le sujet, *l'un en grande partie* & l'autre *en petite partie* apparemment. Mais ces deux parties sont-elles faites pour former un tout naturel : *la Religion & le Siége.* Si c'est la Religion, pourquoi tous ces combats ? Il falloit un Docteur pour persuader le Héros. Si c'est le Siége pourquoi l'Auteur dit-il : *que le seul dénoüement* est la Religion. Un dénoüement est la solution des difficultés qu'on appelle *nœud* en termes d'art. Si c'est la Religion qui est le dénoüement, le nœud étoit donc dans *Henri* IV. même. C'étoit sa Religion qui faisoit obstacle. Or n'est-il pas singulier qu'un Roi fasse éprouver à son Peuple tous les maux de la guerre & de la famine pour le mener à un dénoüement qui dépend de sa seule volonté : *le seul dénoüement du Poëme est la Religion.* Je demande à quoi ont servi pour cette conversion, les combats & le carnage ? Quelle liaison, quel rapport le sang des Rebelles répandu par le Roi, peut-il avoir avec son changement de Religion ? s'il eut pû produire un effet semblable, ce devoit être

dans les vaincus & non dans le vainqueur. Le Poëte n'a point raiſonné dans ce point eſſentiel de ſon Ouvrage. Auſſi on eſtime *Henri* IV. ce n'eſt point par l'action même qui fait le fond du Poëme ; c'eſt par quelques traits qui y ſont couſus & qui peuvent aiſément s'en détacher. Au lieu qu'on plaint réellement le Peuple qui eſt, de bonne foi & pour des intérêts réels & ſacrés, la victime de l'aveuglement de ſon Roi & de la cruelle politique des Princes qui le trompent. *Mayenne* eſt un ambitieux méchant, & *Henri* IV. qui eſt un grand Roi dans l'Hiſtoire, eſt preſque un ſot dans le Poëme.

---

## *TROISIEME LETTRE.*

### SUR LE MERVEILLEUX.

» LA *Henriade*, dit ſon Auteur, eſt compo- » ſée de deux parties : d'événemens réels & de fictions. » J'aimerois autant qu'il me dit : un homme eſt compoſé de deux parties ; d'un corps & d'un habit. Si la fiction fait partie de ſon Poëme, ce n'eſt point une partie *Subſtancielle* : ſi j'oſe m'exprimer ainſi, une Allégorie jettée ſur un fait n'eſt qu'une draperie. La vraie & ſeule maniére de mêler la fiction avec la réalité eſt de ſupoſer des cauſes ſurnaturelles, & de les unir avec les naturelles: *Muſa mihi cauſas memora quo numine læſo*. . . . . Muſe raconte-moi les cauſes : Quelle divinité offenſée . . . . alors la fiction devient intrinſeque, & fait ce qu'on appelle proprement partie. Autrement elle n'eſt que les mots, ce n'eſt

plus qu'une figure de Rhétorique. Je crois même que l'Auteur l'a bien senti : il s'est fait dire par un *Italien* que *son Poëme n'est point farci comme les autres.* [ Apparemment comme ceux d'*Homere*, de *Virgile* , du *Tasse* ] *d'une infinité d'Agens surnaturels.* Cependant il dit lui-même dans sa Préface , que *le défaut de Lucain est d'être une Gazette empoulée.* Si pour-tant , il ne ressemble , lui , ni à *Virgile* , ni à *Homere* , ni au *Tasse* , à qui ressemblera-t'il , si ce n'est à *Lucain.*

Il me paroît que l'Auteur de la *Henriade* & son Panégyriste hazardent un peu leurs décisions. Il est du bel air de trancher net ; & de prononcer en souverain sans sçavoir l'état de la question probablement. M. *Antoine Cocchi* Lecteur de *Pise* n'auroit point parlé si absolument qu'il a fait dans sa Lettre sur la *Henriade* , s'il eût lû ce que c'est que le merveilleux , & quel usage on doit en faire dans l'Epopée. Les Anciens regardoient un Poëme Epique , comme un ouvrage tout à la fois Théologique , Historique & Moral. Dans l'Histoire , on ne voit qu'une suite de faits : dans un Traité de Morale , une suite de préceptes ; dans la Métaphysique , une démonstration séche de l'existance & des attributs de la Divinité. Dans un Poëme Epique , tout se réunit. C'est la chaîne d'or qui tient à Jupiter , qui suspend toute la nature. C'est un tout qui comprend Dieu & les Hommes , & leurs raports réciproques de bienfaits & de reconnoissance , d'autorité & de soumission. Qu'on lise une Histoire : on voit des Hommes qui agissent , qui changent de place sur leur Théâtre ; mais on ne nous montre point les Machines surnaturelles qui les transportent ou qui

les guident. Qu'on liſe un Poëme Epique, le nuage diſparoit : nous voïons la main de la Divinité : nous voïons tous ſes attributs : ſa Sageſſe qui tantôt brille pour éclairer les Hommes, & tantôt ſe retire pour les abandonner à leur préſomption: ſa Volonté ſuprême qui donne, ou qui ôte les couronnes : ſa Toute-Puiſſance, qui ébranle tout l'Univers : ſa Bonté qui pardonne ; ſa Juſtice qui punit ; ſon Immenſité qui préſide à tout, de ſorte qu'un Poëme qui nous peint les Héros & en même-tems le merveilleux, nous apprend d'un côté ce que nous devons croire, & de l'autre ce que nous devons faire ou éviter. Tels ſont les Poëmes d'*Homere* & de *Virgile* dans le ſyſtême Païen *: les autres n'ont point vû la route, ou s'ils l'ont vuë, ils n'ont oſé y entrer.* Un Poëme Epique fait par un Chrétien, ſur ce plan de merveilleux, ſeroit ſans doute la plus belle production de l'eſprit humain.

Qu'on jette à préſent les yeux ſur ce que M. de V*** oſe appeller *ſyſtême merveilleux*, dans ſon Poëme ; on verra que rien n'eſt ſi maigre, ſi petit & ſi mal couſu.

On voit un vieillard ſans autre autorité que celle de ſon déſert & de ſes cheveux blancs, qui donne à *Henri* IV. une eſpéce de bonne avanture: & il paroît que le Héros la regarde comme telle, puiſqu'il n'en fait aucun cas. L'apparition de *S. Louis* vient pour faire un chant, & parce qu'il y a une deſcente aux enfers dans *Homere*, & une dans *Virgile*. C'eſt un beau rêve Poëtique qui n'eſt de nulle néceſſité dans le Poëme. Aucun Oracle ne l'avoit annoncé, aucun deſtin ne l'avoit ordonné ; le Héros n'en a tiré que des lauriers qui lui ſont inutiles dans le Poëme ; il n'en eſt pas

plus contrit à ſon réveil : il égorge les *François* comme auparavant : il les affâme. Il ſemble que ce rayon ne l'ait éclairé que pour le plonger plus avant dans l'abîme.

La Diſcorde ſe trouve au 4. Chant par le plus grand hazard du monde : ſans aucun motif. Elle ſe perſonifie peu à peu ſans que cela paroiſſe ; d'abord elle n'étoit qu'une figure de Rhétorique, enſuite elle devient Acteur principal. Elle s'allie avec la Politique, ſans aucun intérêt marqué pour celle-ci. Et après avoir été à *Rome* chercher une douzaine de beaux Vers & dire des ſotiſes aux Papes, elles revient jouer ſon rôle allégorique.

Je ne parle point de l'Amour qu'on va chercher en *Chypre*. Pour le coup M. de V*** mêle le ſacré avec le prophane. La machine paroît réelle. Mais c'eſt une dépenſe à pure perte, un Amour des environs de *Paris ;* ou les beaux yeux de la belle *Gabrielle* auroient fait leur office, auſſi bien qu'un vieux Cupidon de Cythere.

Que l'Auteur ne nous diſe donc plus que la fiction eſt une partie dans ſon Poëme, en la comparant avec les événemens réels : ou je lui dirai que l'Hiſtoire de *Charles* XII. eſt un Poëme Epique de ſa façon.

*Il ne s'eſt jamais*, dit-il, *flaté d'approcher de la perfection.* Eſt-ce franchiſe, ou modeſtie ? Si c'eſt modeſtie, c'eſt trop riſquer pour l'amour propre : ſi c'eſt franchiſe, pourquoi entreprendre ? Ne ſçavoit-il pas que dans les choſes faites pour le plaiſir, on ne ſouffre pas le médiocre. Quelle néceſſité que la *France* ait un Poëme Epique ! La République littéraire n'eſt point bornée par les Montagnes ni par les Fleuves. Nous pourrons di-

re sans être ni *Grecs*, ni *Romains*, ni *Italiens*; nous avons *Homere*, *Virgile*, le *Tasse*. L'Empire de l'esprit est supérieur à celui des Rois. Nous ne faisons rien avec les Anciens & les Etrangers qu'une même société de fortune & de biens. M. de V*** est fort au-dessus des préjugés nationnaux; je m'étonne qu'à propos de rien, il se soit piqué d'honneur pour notre Nation, au risque de montrer notre foiblesse plutôt que nos forces. Il est donc bien difficile de déraciner l'amour de la Patrie.

Revenons: si M. de V*** eut bien considéré le Lutrin, qui, après tout lui a servi de modéle, il eut vû que la Discorde y regne d'un bout à l'autre, comme l'ame de l'action: regardez-y de près, M. mettez seulement le Lutrin à la place de la Ville de *Paris*: les deux Poëmes sont la même chose. C'étoit donc à peu près la même marche à suivre. La Discorde eut engagé les *Parisiens* a fermer leurs portes au Héros: il les eut assiégés. *Saint Louis*, si on eut voulu, seroit venu arrêter sa main foudroyante; & après un ravissement extatique, le Héros se seroit converti. Les assiégés, par entêtement ou par la ruse de la Politique amenée par la Discorde auroient toujours été opiniâtres, parce qu'ils auroient regardé la conversion du Prince comme un piége. La famine seroit venuë & auroit combattu en faveur d'un Roi qui se seroit fait un scrupule de tuer ses sujets, quoique rebelles, & qui pendant ce tems-là, auroit battu aux portes de *Paris* les *Espagnols* qui venoient au secours des Assiégés; lesquels Assiégés aïant enfin perdu toute espérance se seroient soumis à un Roi dont ils auroient connu la grandeur

& la bonté. Voilà un plan que je vous fais, M. sans en avoir le dessein. Si M. de V*** vouloit penser à refondre le sien, il ne seroit peut-être pas si difficile d'en faire un ouvrage infiniment meilleur qu'il n'est; mais il est occupé à de plus nobles soins. Je souhaite qu'il traite sa matiere comme il convient. Au moins n'aura-t'il point besoin de fiction pour dire de belles choses. Qu'il prenne garde seulement à n'en point donner l'air à la vérité.

---

## *LETTRE QUATRIEME.*

### SUR LES ACTEURS

### ET SUR LES CARACTERES.

LEs Heros de la *Henriade* sont *Henri* III. dans les cinq premiers Chants. Car après tout, l'entreprise du Siége lui apartient. Il est le représentant & par conséquent le Héros. Héros qui jette peu d'éclat il est vrai, mais pour-tant Héros, puisqu'il est le principal Acteur dans les cinq premiers Chants; & il n'y a que dix Chants en tout.

Ensuite *Henri* IV, le Duc de *Mayenne*, *Jacques Clément*, la belle d'*Estrées*, *Mornay* & d'*Aumale*; car je ne compte ni la Discorde, ni la Politique, ni l'Amour que l'Auteur regarde lui-même comme des personnages en l'air.

Le caractere d'*Henri* III. est la foiblesse & l'irrésolution : le Poëte l'a peint comme il étoit. A côté d'un tel Prince, il n'auroit pas été difficile de

de faire paroître grand *Henri de Bourbon*. Car les grandeurs, comme on sçait, sont rélatives. Et tel qui n'auroit été que médiocre à côté des *Corneilles* & des *Boileaux* peut paroître grand dans un autre voisinage. *Mayenne* est ambitieux comme on l'est ordinairement. D'*Aumale* est brave & emporté. La belle *Gabrielle* aime tendrement. *Mornay* est sage & prudent. Je le veux : mais tous ces caracteres n'ont rien de piquant, de rare, de nouveau ; par conséquent rien qui soit de nature à entrer dans un Poëme Epique. Il y en a mille exemples dans l'histoire, ce n'étoit point la peine de mettre une Muse en dépense.

Un des caracteres les mieux frapés est peut-être, celui de *Jacques Clément*. Ce pauvre solitaire est digne de compassion. Sa simplicité, sa candeur, sa bonne intention, le rendent un personnage interessant ; on lui pardonneroit presque, en lisant le Poëme, de l'avoir débarrassé d'un Acteur qui le surchargeoit ; si nous n'étions accoutumés, avec raison, à regarder avec horreur, la maxime qui arme les sujets contre leur Prince.

Les Héros du Lutrin ont bien un autre éclat dans leur genre. Le Trésorier est un favori de la molesse dont la fureur est de bénir. Le Chantre est un glorieux qui veut briller dans le Chœur, & éclipser, s'il se peut, son rival. Quels intérêts ! Mais quel champion que le Perruquier, l'Amour & Boisrude qui,

*Plein d'une ardeur guerriere*
*Pour sauter au plancher, fait deux pas en arriere.*

Et le savant *Alain* qui a lû Bauni : & le gras *Evrard* qui lit la Bible autant que l'*Alcoran* ;

qu'on les écoute parler, qu'on les voïe agir, on verra partout une ſingularité intéreſſante. Ils n'ont que faire du pinçeau du Poëte pour ſe peindre.

Il eſt, me direz-vous, M. bien plus aiſé de faire rire que de faire admirer. J'aurois crû le contraire, le grand me paroiſſoit plus aiſé à peindre que le plaiſant à attraper. Un bon mot aſſaiſſonné dans un dégré exquis eſt aſſurément plus rare qu'un ſentiment noble, qu'une belle image ; ſur tout quand d'un côté le ſujet de la plaiſanterie paroît ſtérile, & que de l'autre côté, les eſprits ſont déja diſpoſés à l'admiration par l'amour & par l'eſtime. Ne chériſſons nous pas encore la mémoire du bon *Henri* IV ? Il n'y a point de *François* qui ne voïe ſa ſtatuë avec plaiſir ; nous l'aimons encore tous, parce qu'il étoit brave, doux, gai, aimant ſon Peuple de tout ſon cœur. Etoit-il ſi difficile de le rendre auſſi grand que peut l'être un Héros parfait ? Que *Deſpréaux* n'a-t'il chanté ce ſujet & laiſſé le Lutrin à M. de V*** *Henri* IV. ſeroit admirable s'il avoit été peint de la même main que le paſſage du Rhin. Le ſublime n'auroit pas moins fait de plaiſir que le groteſque : *& le Vainqueur & le Pere de la France*, auroit été ſans doute auſſi intéreſſant que Gilotin & Boiſrude.

Je vous ai déja parlé de la conduite d'*Henri* IV. dans le Poëme. En voici encore quelques traits que je vous prie de conſidérer.

Vous ſavez M. que la bonne maniere de louer les Héros, eſt de le faire par leurs actions plûtôt que par des mots. *Henri*, s'il eſt le Héros du Poëme devoit-il quitter ſon Camp pour faire un voïage de plus de cent lieuës, traverſer les mers, s'expoſer à un naufrage ? ( car il a même eſſuïé une

tempête) tandis que le ſalut de ſon armée & celle du Roi dépendoit uniquement de ſa perſonne. Si c'eſt une imprudence dans *Henri* III. de l'avoir envoïé ; n'en eſt-ce pas une pour lui d'y avoir été? Ah, dit M. de V*** , *la Reine Elizabeth ſouhaitoit de le voir* .... Ainſi il a fallu faire faire au Héros une démarche inſenſée, contraire à ſes propres interêts, à la bienſéance, au bon ſens ; elle eût été dans l'Hiſtoire, qu'il eût fallu l'ôter dans le Poëme. Mais elle eſt du choix & de la création du Poëte. Auſſi tandis que le Héros s'amuſe à narrer *à loiſir*, ( c'eſt le terme qu'on a mis prudemment pour remplir le Vers ) on force ſon Camp. Oui, me direz-vous, mais il arrive heureuſement pour le deffendre. Vous avez raiſon, M. de dire *heureuſement ;* car c'eſt un grand bonheur qu'il ſe ſoit trouvé-là à point nommé ! C'eſt au hazard pur que les deux Héros ſont redevables de leur ſalut. On ſe battoit : mais *Henri de Bourbon* n'en ſavoit rien. Il pouvoit n'arriver que le lendemain, que dix jours après. C'eſt le hazard qui l'a ramené. Il s'eſt bien battu ; donc il eſt brave. Il fait du bien ; donc il eſt bon. Mais on peut-être brave & bon ; ſi on n'eſt ni ſage ni prudent, on n'eſt point ſur la liſte des grands Hommes. Savez-vous M. de V*** qu'il faut être Héros pour peindre les Héros. C'eſt une eſpèce de génération & de paternité qui produit ſon ſemblable. Comment donner une ſageſſe, des ſentimens, de la force qu'on n'a pas ? On peut avoir beaucoup d'eſprit, être bon Ecrivain en Proſe, faire des Vers très-joliment, être homme aimable, eſtimable, charmant ; ſans être ni un *Homere*, ni *Virgile*. Ce ſont de furieux Hommes!

## LETTRE CINQUIEME.

## SUR LES BEAUTE'S DE LA HENRIADE.

SElon M. *Antoine Cocchi* Lecteur de *Pise*, *il n'y a rien de plus beau que le Poëme de la Henriade.* Je ne ſoupçonne ni l'Auteur de cette Lettre, ni ſon Traducteur d'avoir eu deſſein de flater. Je ſupoſe même que ce jugement eſt appuïé ſur l'impreſſion que M. *Antoine Cocchi* a éprouvé en liſant le Poëme. Or cette impreſſion ne lui eſt point venuë ſûrement de l'Ordonnance de l'ouvrage, cela ne lui feroit point d'honneur, apparemment donc qu'il la doit aux ornemens dont le Poëme eſt embelli.

Il eſt certain que la maniere de traiter & d'habiller un ſujet le change entierement. La pucelle de Chapellain eſt, dit-on, bien faite dans ſa conſtitution : mais comment eſt-elle parée ! Donnez la même matiere à *Bourdalouë*, à *Cheminais*, au P. . . . à C : l'un vous donne un habit de toile, l'autre un drap d'*Angleterre :* l'autre une riche broderie, l'autre enfin un pourpoint d'Arlequin ; & cependant ils diſent tous la même choſe dans le fonds. M. de V*** peut avoir de grandes reſſources du côté de l'exécution.

Je vous déclare, M. que je trouve dans la *Henriade*, de beaux & très-beaux morceaux, des Vers très-bien faits, très-harmonieux, des deſcriptions très-touchantes. Par exemple le Tableau de la retraite du ſage vieillard & ſon diſcours ; les voici :

Non loin de ce rivage, un bois ſombre & tranquile

Sous des ombrages frais, préſente un doux azile.
Un rocher qui le cache à la fureur des flots,
Défend aux Aquilons d'en troubler le repos.
Une grotte eſt auprès, dont la ſimple ſtructure
Doit tous ſes ornemens aux mains de la nature.
Un Vieillard vénérable avoit loin de la Cour
Cherché la douce paix dans cet obſcur ſéjour.
Aux humains inconnus, libre d'inquiétude
C'eſt-là que de lui-même il faiſoit ſon étude,
C'eſt-là qu'il regrettoit ſes inutiles jours,
Plongés dans les plaiſirs, perdus dans les amours.
Sur l'émail de ſes prés, au bord de ſes fontaines
Il fouloit à ſes pieds les paſſions humaines, &c. . .

Que M. de V*** ne nous parle-t'il toujours de même ; je le comparerois à nos plus grands Poëtes. Le diſcours eſt conforme au caractere & à l'état du Vieillard :

De Dieu, dit le Vieillard, adorons les deſſeins
Et ne l'accuſons point des fautes des Humains.
J'ai vu naitre autrefois le Calviniſme en France,
Foible, marchant dans l'ombre, humble dans ſa naiſſance.
Je l'ai vû ſans ſuport, exilé dans nos murs
S'avancer à pas lents par cent détours obſcurs.
Enfin mes yeux ont vû du ſein de la pouſſiere
Ce fantôme effraïant lever ſa tête altiere,
Se placer ſur le Trône, inſulter aux Mortels;
Et d'un pied dédaigneux renverſer nos Autels, &c.

Peut-être le 3e. Vers eſt-il un peu proſaïque, *J'ai vû naitre*, &c.

La mort de Coligni eſt admirable : mais ſa fermeté ſtoïque, ſa douceur, la ſimplicité & la no-

blesse de son discours me charment bien plus, que les deux Vers qui terminent cet article.

Et de ses Assassins ce grand homme entouré
Sembloit un Roi puissant par son peuple adoré.

Je ne sçais si vous ne me trouverez pas un peu trop difficile: mais cette image me paroît outrée; c'est une majesté fausse, qui outre cela, a l'air d'une chûte Epigrammatique ? c'est du brillant à côté de l'or. Croïez-vous qu'*Homére* & *Virgile* l'auroient dit ? D'ailleurs il y a aussi du faux dans l'image; parce que le Peuple *François* n'adore pas ainsi ses Rois; il se contente de les aimer & de les servir, & nos Rois ne nous en demandent pas davantage.

*Henri* IV. raconte, on ne peut pas mieux, la bataille de *Coutras ;* à quelques petits Vers près, où il fait son éloge habilement : après avoir fait le modeste. L'Auteur a dû être content de la peinture qu'il a faite des Courtisans, les Vers en sont bien faits.

Il y a dans le 4e. Livre des morceaux que l'Auteur a travaillés avec complaisance : la matiere étoit belle, & capable de porter la plus riche & la plus noble élocution. La Discorde va trouver la Politique.

Un tourbillon la porte à ces rives fecondes
Que l'Eridan rapide arrose de ses ondes.

Voilà deux beaux Vers, M. les suivans ne sont pas moins beaux.

Rome enfin se découvre à ses regards cruels ;
Rome jadis son Temple & l'effroi des mortels ;

Rome , dont le destin dans la Paix dans la Guerre ;
Est d'être en tous les tems maîtresse de la Terre.

Que cette répétition est noble M. & que la chûte est sublime !

Est d'être en tous les tems maîtresse de la Terre.
Par le sort des combats on la vit autrefois
Sur leurs Trônes sanglans enchaîner tous les Rois.
L'Univers fléchissoit sous son Aigle terrible ,

J'aurois voulu cette pensée plus étenduë , les quatre Vers suivans en auroient été plus beaux , & il y auroit eu symmetrie pour l'oreille.

Elle exerce en nos jours un pouvoir plus paisible ,
Elle a sçu sous son joug asservir ses vainqueurs.
Gouverner les esprits & commander aux cœurs ,
Ses avis sont ses loix , ses decrets sont ses armes.
Près de ce Capitole où regnoit tant d'allarmes ,
Sur les pompeux débris de Bellonne & de Mars
Un Pontife est assis au Trône des Césars.
Des Prêtres fortunés foulant d'un pied tranquile
Les Tombeaux des Catons & la cendre d'Emille ;
Le trône est sur l'Autel , & l'absolu pouvoir ,
Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encensoir.

Tout est beau ici M. rien de foible : tout est plein : pensées , expressions , harmonie , Remarquez ce Vers :

*Des Prêtres fortunés foulant d'un pied tranquile. . . .*

Que cela est doux M. de V*** , & digne de la molesse de ceux que vous peignez ! Que vous avez été satisfait de ces Vers !

Là Dieu fonda lui-même son Eglise naissante ,

&c. cette image eſt bien frapée , les dix ſuivans ſont encore aſſez forts. Mais de quelle utilité étoit cette ſortie contre les Papes. Elle me rappelle l'Hiſtoire du plus jeune des Fils de *Noë*, qui appella ſes freres pour venir inſulter à un pere endormi. Je ſuis perſuadé que dans la premiere édition (ſi l'Auteur y a quelque part) il jettera un voile reſpectueux ſur cette partie. Il le doit, ſi ſa converſion eſt ſincere ; & d'ailleurs, il n'eſt pas ſenſé d'aller décrier une Egliſe dans le giron de laquelle il veut ramener ſon Héros ; une Egliſe dont tous ſes Lecteurs ſont cenſés les Enfans. L'Auteur étoit apparemment à *Londres* quand il fit cette Edition.

Je pourrois vous citer encore le départ de *Jacques Clément* pour aller aſſaſſiner le Roi : cela eſt fort beau. L'attaque des *Faubourgs* de *Paris*, n'a preſque pas beſoin d'être retouchée. Le crayon du ſiécle de *Louis* XIV. dans le 7e. Chant eſt digne d'un grand Maître. La bataille d'*Ivry* eſt fort belle. Le neuviéme a des endroits charmans. Il ſemble même que M. de V*** a plus de facilité à réuſſir dans le gracieux & le doux qu'ailleurs.

Sur les bords fortunés de l'antique Idalie,
Lieux où finit l'Europe & commence l'Aſie,
S'éleve un vieux Palais reſpecté par les ans,
La nature en poſa les premiers fondemens, &c.

Ce Chant eſt tout rempli de beautés tendres & touchantes. Quel dommage que le reſte ne ſoit point étoffé de même ! . .

Vous voïez M. par ces morceaux & par quelques autres que vous reconnoîtrez mieux que moi, que cet ouvrage méritoit un certain ſuccès.

La plûpart des Lecteurs *François*, qui n'ont jamais lû de vrais Poëmes Epiques, se laissent prendre par les beautés de détails de celui-ci. Il est par tout étincelant ; & s'il n'éclaire point, au moins il éblouit. Si l'Auteur au lieu de s'amuser à faire l'Enfant Prodigue, & à réduire Newton à la portée de tout le monde, &c. se fut mis de bonne grace à refondre & à rebâtir sa *Henriade ;* après tous les avis qu'on lui a donnés, toutes les lumiéres qu'il a acquises, toutes les facilités que l'usage & l'habitude de décrire, de penser & de sentir lui ont procurées, il auroit fait, peut-être un Ouvrage digne d'aller à côté de ceux qu'on estime le plus. Le voilà reconcilié avec sa Patrie, que ne se reconcilie-t'il avec la raison, qui lui crie qu'un Poëme Epique ne peut être l'ouvrage d'un moment, ni un trait de jeunesse. Je voudrois, moi, de tout mon cœur, lire un Poëme Epique *François* avant de mourir, & si M. de V*** n'en fait point un de sa *Henriade*, il y a grande apparence qu'il faudra y renoncer. Que M. de V*** ne se contente-t'il d'avoir en lui seul un ou deux grands Hommes : qu'il soit par exemple bon Poëte & bon Historien : mais qu'il veüille être en même-tems, Poëte, Géométre, Historien, Tragique, Comique ; un *Anglois*, un *François*, un *Chinois ;* c'est trop embrasser ; j'aimerois mieux un grand fleuve que mille petits ruisseaux que le Voyageur méprise.

# LETTRE SIXIEME.

## SUR LE STILE DE LA HENRIADE.

QUand le peuple juge, il eſt toujours extrême. Tout ouvrage, ſelon lui, s'il n'eſt admirable, eſt dèſlors déteſtable. Il n'y a point de milieu. Un honnête Homme dit ſimplement : cette perſonne a de beaux yeux, de beaux cheveux ; mais elle a un nez qui me plaît. C'eſt la maxime que je veux ſuivre ici M. Toujours prêt à loüer ce qui me paroît digne d'eſtime, on doit me permettre de dire auſſi ſans affectation, ce que je crois qui pourroit être mieux.

Quand je reproche à la *Henriade* quelques défauts, c'eſt ſans préjudice des beautés qu'elle peut avoir. Je ſuis comme vous avez vû le premier à les reconnoître & à les montrer. Ainſi ce que je vais vous écrire, doit tirer un nouveau crédit de ma derniere Lettre.

Il eſt auſſi important de connoître les Hommes fameux par leur foible, que par leur bel endroit. Une infinité de gens qui n'ont pas la force de dire:

N'imitons Perſonne & ſervons tous d'exemple,

prennent M. de V*** pour un modéle. D'où il arrive des mépris & qu'on regarde comme des ſuccès :

*Uva quæ conſpectâ livorem ducit ab uvâ.*

Pour corriger l'impreſſion d'un modéle, appellons un ſecond. Mettons la *Henriade* à côté du Lutrin, & obſervons leur contenance. L'un dit :

Je chante ce Héros qui regna ſur la France ;
Et par droit de conquête & par droit de naiſſance,
Qui par le malheur même apprit à gouverner ,
Perſécuté long-tems ſçût vaincre & pardonner ;
Confondit & Mayenne & la Ligue & l'Ibere
Et fut de ſes ſujets le vainqueur & le Pere.

L'autre :

Je chante les combats & ce Prélat terrible
Qui , par ces grands travaux & ſa force invincible ;
Dans une illuſtre Egliſe en créant ſon grand cœur ,
Fit à la fin placer un Lutrin dans le Chœur.

Vous ſçavez bien M. que pluſieurs Critiques ſe ſont déchainés contre les cinq Antithèſes du début de la *Henriade* & contre les deux répétitions , *& par droit . . . . & par droit . . . .* & Mayenne & la Ligue *& l'Ibére : conquête & naiſſance . . . . le malheur même apprit . . . vaincre & pardonner . . . Ligue & Ibére . . . Vainqueur & Pere*. L'antithèſe n'eſt que jolie. C'eſt une beauté qui de ſoi , doit plus à l'art qu'à la nature. Et un Frontiſpice chiqueté de la ſorte , me fait craindre que l'Edifice ne ſoit colifichet. *Boileau* eſt bien plus grand & plus noble , parce qu'il eſt plus ſimple. Quelle majeſté dans les trois premiers Vers, ſur tout comparés avec le quatriéme, qui fait une chûte groteſque , & qui annonce le caractere de tout l'ouvrage. Les quatre qui le ſuivent ont un air plaiſamment myſtérieux.

C'eſt envain que le Chantre abuſant d'un faux titre
Deux fois l'en fit ôter par les mains du Chapitre.
Ce Prélat ſur le banc de ſon rival altier ,

Deux fois le raportant l'en couvrit tout entier.

Retirez ces huit Vers de ſuite, M. je vous prie, vous ſentirez l'eſprit de l'Epopée qui ſaiſit. Voici l'invocation.

Muſe redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes ſacrés rompit l'intelligence,
Et troubla ſi long-tems deux célébres rivaux,
Tant de fiel entre-t'il dans l'ame des Dévots.

M. de V*** croit faire mieux en invoquant la vérité. Comme ſi un Poëte étoit obligé de la dire, & que les Lecteurs lui demandaſſent autre choſe qu'un beau vraiſemblable. Si cette eſpéce d'invocation pouvoit quelquefois avoir lieu, ce ſeroit à la tête d'une hiſtoire ; & ce n'eſt pas être prudent que de la mettre à la tête d'un Poëme Epique, auquel on pourroit reprocher d'être une hiſtoire rimée.

Je t'implore aujourd'hui ſévere Vérité,
Répans ſur mes écrits ta force & ta clarté.
Que l'oreille des Rois s'accoutume à l'entendre,
C'eſt à toi d'annoncer ce qu'ils doivent apprendre,
C'eſt à toi de montrer aux yeux des Nations
Les coupables effets de leurs diviſions.

Sont-ce les diviſions des Rois ou celles des Nations dont il s'agit, j'ai vû des gens qui s'y ſont mépris. Continuons :

Dis comment la Diſcorde a troublé nos Provinces,
Dis les malheurs du Peuple & les fautes des Princes.
Viens, parle : & s'il eſt vrai que la Fable autrefois
Sçut à tes fiers accens mêler ſa douce voix ;

Si ſa main délicate orna ta tête altiere ;
Si ſon ombre embellit les traits de ta lumiere ;
Avec moi ſur tes pas, permets-lui de marcher
Pour orner tes attraits & non pour les cacher.

Je vous dirai, ſi vous voulez, que les ſix premiers vers de cette invocation ſont nobles & harmonieux ; cependant il me ſemble, à moi, que cette harmonie a quelque choſe de mou : ce n'eſt pas un embonpoint ferme : je crois y reconnoître un peu de l'enfleure de Lucain. Vous avouerez au moins, que dans les autres qui ſuivent, l'antithèſe eſt impardonnable. *Malheur du Peuple, faute des Princes ; fiers accens, douce voix ; main délicate, tête altiére ;* c'eſt étouffer ſes convives avec des fleurs.

Le récit commence:

Valois regnoit encore en ſes mains incertaines
De l'Etat ébranlé *laiſſoient flotter les rennes* :
Ses eſprits languiſſoient par la crainte abbatus
Ou plutôt en effet Valois ne regnoit plus.

Quelle chûte au bout de quatre vers, pour un Poëte qui entre dans la carriére avec tout ſon feu ! Je ne lui reproche pas le demi vers pris à *Racine ;* je ſuis ſeulement étonné de voir un récit tomber ſi près de ſon commencement. Le feu s'allume dans les deux premiers vers ; il s'affoiblit dans le troiſiéme ; dans le quatriéme il s'éteint. Il me ſouvient qu'un jour je pariai avec un ami de M. de V** que ce quatriéme vers étoit de la *Henriade ;* il fallut qu'il le lut pour le croire. Autant valoit de les laiſſer comme ils étoient auparavant.

Les Loix étoient ſans force & les droits confondus ;

Ou pour en mieux parler, Valois ne regnoit plus.

Au moins le premier est constant, & l'autre ne vaut gueres moins que celui qui a pris sa place. Continuez de lire, Monsieur, vous verrez *une muse déréglée en ses vers vagabonds.* C'est de tems en tems un vers monté sur quelque grand mot qui s'éleve aux dépens des autres. Ce n'est point un fleuve qui roule à pleins bords, comme *Boileau* dans son Lutrin.

Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle
Paris voïoit fleurir son antique Chapelle.
Ses Chanoines vermeils & brillants de santé,
S'engraissoient d'une sainte & longue oisiveté . . .
Quand la Discorde encor toute noire de crimes
Sortant des Cordeliers pour aller aux Minimes,
Avec cet air hideux qui fait frémir la Paix,
S'arrêta près d'un arbre aux piés de son Palais.
Là, d'un œil attentif, contemplant son empire
A l'aspect du tumulte, elle-même s'admire.
Elle y voit par le Coche & d'Evreux & du Mans
Accourir à grands flots ses fidéles Normans.
Elle y voit aborder le Marquis, la Comtesse,
Le Bourgeois, le Manant, le Clergé, la Noblesse;
Et par-tout des Plaideurs les escadrons épars
Faire autour de Thémis flotter ses étendars.
Mais une Eglise seule à ses yeux immobile,
Garde au sein du tumulte une assiette tranquile.
Elle seule la brave : elle seule aux procès
De ses paisibles murs veut deffendre l'accès.
La Discorde à l'aspect d'un calme qui l'offense
Fait siffler les serpens, s'excite à la vengeance.
Sa bouche se remplit d'un poison odieux
Et de longs traits de feu lui sortent par les yeux.

Quoi, dit-elle, d'un ton qui fit trembler les vitres;
&c.

Quelle rapidité dans cette marche! Que de feu, que d'ame! Le Lecteur est emporté par le torrent de la Poësie qui se précipite; tandis que la *Henriade* attend paisiblement à chaque vers la critique du Censeur.

---

## LETTRE SEPTIEME.

### SUR LES PORTRAITS.

LEs grands ont presque tous leur maniere: M. de V*** a droit d'avoir aussi la sienne. Quand *Homére* & *Virgile* vouloient peindre un Héros, ses actions & ses paroles étoient les traits qu'ils employoient; ou s'ils disoient un mot en passant, pour caractériser son air, sa taille, sa figure, c'étoit parce qu'on ne peut les faire connoître autrement. M. de V*** a une autre méthode: il s'arrête pour faire un tableau *à loisir*: il parcourt toutes les vertus & tous les vices des Traités de morale, &, persuadé qu'il est, que tous les hommes sont un composé de force & de foiblesse, de ténébres & de lumiére, de bien & de mal, il trouve toutes ses couleurs dans l'antithèse. Je vous ai déja dit en passant, que le goût de M. de V*** pour cette figure étoit un amour de préférence: je vais vous en donner de nouvelles preuves.

Mornay *son confident* & jamais *son flateur*,
Ce *vertueux* soutien du parti de *l'erreur*,
Qui signalant toujours son *zéle* & sa *prudence*

Servit également ſon *Egliſe* & la *France* ;
*Cenſeur des Courtiſans*, mais à la *Cour aimé*,
Fier *ennemi de Rome*, & de *Rome eſtimé*.

C'eſt au Lecteur à concilier comme il le pourra, toutes ces qualités qui pétillent à côté l'une de l'autre, & que la ſingularité de l'opoſition a amenées plûtôt que la vérité : car dès qu'on s'embarque à faire un portrait par antithèſe, la ſymétrie l'emporte toujours ſur le vrai, & on eſt forcé de peindre moitié de tête & moitié d'après nature ; on ne fait que des idées de Peintres, & qui pis eſt le Portrait en l'air. Voici celui de *Catherine* de *Medicis*.

Chacun de ſes *enfans* nourri ſur ſa tutelle
Devint ſon *ennemi*, dès qu'il regna ſans elle.
Ses mains autour du Trône avec confuſion
Semoient la jalouſie & la diviſion.
Opoſant ſans relâche avec trop de prudence
Les *Guiſes* aux *Condés*, & la *France* à la *France*
Toujours prête à s'*unir* avec ſes *ennemis*,
Et changeant d'intérêts, de *rivaux* & d'*amis*,
*Eſclaves des plaiſirs*, mais *moins qu'ambitieuſe*,
Infidelle à ſa ſecte & *ſuperſtitieuſe*,
Poſſédant en un mot, pour n'en pas dire plus ;
Les *défauts* de *ſon ſexe*, & peu *de ſes vertus*..

Ce n'eſt ici un tableau ni de *Le Brun*, ni de *Pouſſin*. Le même goût s'y retrouve toujours, M. vous le voïez ; cependant ce portrait quoiqu'antithétique, pourroit encore paſſer ſans ce galimathias qui ſe trouve dans quelques-uns des vers : que ſignifie, ſemer *avec confuſion* la jalouſie & la diviſion ? La Reine *changeoit de rivaux*,

je croïois qu'on disoit qu'une femme changeoit d'amans. *Esclave des plaisirs*, *mais moins qu'ambitieuse*, pourquoi ce *mais*? Que veut dire *moins qu'ambitieuse*, ce grand mot qui rime avec, & *superstitieuse*. Ensuite dit-on bien *posséder des défauts*, &, *pour n'en pas dire plus*, quels vers !

Voïons le tableau de l'Amiral *Coligny*; c'est une espèce de galerie que nous parcourons.

Je voïois ce guerrier blanchi dans les travaux,
Soutenant tout le poids de la cause commune,
Et contre *Medicis* & contre *la Fortune*;
*Chéri* dans son parti, dans l'autre *respecté*,
*Malheureux quelquefois*, mais *toujours redouté*,
Savant dans les *combats*, savant dans les *retraites*;
Plus grand, plus glorieux, *plus craint dans les défaites*
Que *Dunois ni Gaston* ne l'ont jamais été
Dans le cours triomphant *de leur postérité*.

Ce portrait est clair; & il seroit bien s'il étoit le seul de son espèce, & s'il ne finissoit point par un trait de satyre envelopé dans un vers boursoufflé. Que direz-vous de celui de *Joyeuse*.

Ce fut lui que Paris vit passer tour à tour
Du *siécle* au fond d'un *Cloitre*, & du *Cloitre* à la *Cour*
*Vicieux*, *pénitent*, *Courtisant*, *Solitaire*,
*Il prit*, *quitta*, *reprit la cuirasse & la haire.*

Quel joli cliquetis! Mais qu'il est indigne de l'Epopée!

Que diriez-vous, M. d'un Peintre qui donneroit à tous ses personnages les mêmes airs de tête, les mêmes contrastes aux attitudes, aux plis de la draperie, qui feroit par tout grouper de même les figures, les jours, les ombres, &c. J'ai vû un ta-

bleau où on avoit voulu peindre le ſacre d'un de nos Rois, les douze Pairs y étoient comme douze freres, ſe reſſemblant parfaitement ; je n'ai jamais vû de tableau ſi ridicule ni ſi fade. Si vous voulez voir des tableaux d'une autre main, & d'un autre goût, ouvrez le Lutrin.

Dans le réduit obſcur d'un alcove enfoncé,
S'éleve un lit de plume à grand frais amaſſé ;
Quatre rideaux pompeux par un double contour
En deffendent l'entrée à la clarté du jour.
Là parmi les douceurs d'un tranquile ſilence,
Regne ſur le duvet une heureuſe indolence ;
C'eſt là, que le Prélat, muni d'un déjeûner,
Dormant d'un léger ſomme attendoit le dîner.
La jeuneſſe en ſa fleur brille ſur ſon viſage,
Son menton ſur ſon ſein deſcend à double étage ;
Et ſon corps ramaſſé dans ſa courte groſſeur,
Fait gémir les couſſains ſous ſa molle épaiſſeur,
La Déeſſe en entrant qui voit la nappe miſe,
Admire.... &c.

Le caractere du Prélat eſt peint par la ſeule deſcription de l'alcove ; c'eſt un portrait ſemblable à celui que la Colombe fait d'Anacreon ſon maître ; on y voit le Prélat dormant après le déjeûner, & on le contemple dans la peinture que le Poëte fait de ſon corps. Ce tableau n'a point de couleurs briſées & rompues, tout eſt habillement fondu & nuancé ſur la toile. Au lieu que dans les autres que vous avez vûs, les couleurs y font des tâches plûtôt que des traits. Si vous voulez connoître le Prélat encore mieux, entendez-le parler.

Illuſtres compagnons de mes longues fatigues,
Qui m'avez ſoutenu par vos pieuſes Ligues
Et par qui maître enfin d'un Chapitre inſenſé
Seul à *Magnificat* je me vois encenſé,
Souffrirez-vous toujours qu'un orgueilleux m'outrage?

\- - - - - - -

\- - - - - - -

L'inſolent s'emparant du fruit de mes travaux
A prononcé pour moi le *Benedicat vos*,
Oui pour mieux m'égorger, il prend mes propres armes. . . .
Le Prélat à ces mots verſe un torrent de larmes,
Il veut, mais vainement pourſuivre ſon diſcours
Ses ſanglots redoublés en arrêtent le cours. . . .

Voilà ce que j'appelle un caractere fait de main de maître. On voit que l'ame y ſort par les actions & par les diſcours : s'il y a une deſcription à faire, ce n'eſt point 'dans l'opoſition qu'on va chercher des traits, mais on les prend dans le ſujet même, & il en a plus de naïveté & plus de vraiſemblance. Rien ne marque plus la miſere que la reſſource de l'antithèſe; elle ne demande qu'un demi génie. Liſez le diſcours du gras *Evrard*, vous ne demanderez point de quel caractere il étoit, vous ne vous informerez pas de ce qu'il ſavoit faire dans un repas, en un jour de bataille. Ce n'eſt pas que M. de V*** n'exprime quelquefois auſſi le caractere de ſes Héros par leurs diſcours, mais je ne ſçais ſi le plus ſouvent il ne les met point en contradiction avec eux-mêmes ; je ne parle point des diſcours de *Henri* III. qui ſont ordinairement très-foibles ; de ceux d'*Henri* IV. qui ont des variations, qui prouvent qu'ils n'ont pas été faits

d'un ſeul jet; il étoit tantôt Héros, tantôt Bourgeois, quelquefois bel eſprit, & un peu petit maître. Il fait des complimens à la *Françoiſe*, comme ſi les entretiens des Rois n'étoient pas au-deſſus de ces petiteſſes. La Reine *Elizabeth* lui file auſſi des douceurs; cela eſt galant : *Il y avoit longtems qu'elle avoit envie de le voir.* Je m'arrête au ſeul diſcours de *Pothier*, qui commence comme un ſage & finit comme un *enthouſiaſte*.

Vous deſtinez, dit-il, Mayenne au rang ſuprême
Je conçois votre erreur, je l'excuſe moi-même.
Mayenne a des vertus qu'on ne peut trop chérir,
Et je le choiſirois ſi je pouvois choiſir.
Mais nous avons nos Loix, & ce Héros inſigne
S'il prétend à l'Empire, en eſt dèſlors indigne.
Comme il diſoit ces mots Mayenne entre ſoudain
Avec tout l'appareil qui ſuit un Souverain.
Pothier le voit entrer ſans changer de viſage.

Voilà ce que j'appelle un beau, un grand trait, il ſuffit pour peindre un homme : L'Orateur continue.

Oui, Prince, . . . . . .
Je vous eſtime aſſez, pour oſer contre vous
Vous adreſſer ma voix pour la France & pour nous.

Cette dignité ſe ſoutient encore pendant quelques vers : il me ſemble entendre le diſcours de *Caton* ſur la conjuration de *Catilina*; c'eſt une éloquence mâle qui marche d'un pas hardi & ferme; ſans avoir beſoin du vain appui des figures. La vérité y paroît aſſez forte pour triompher ſeule. Mais M. de V*** s'échauffe, & ſon Orateur avec lui : le diſcours ſe change en invectives & en

reproches amers. C'eſt un déclamateur furieux, qui traite ſes auditeurs d'*indignes Citoyens*, d'*infidéles Paſteurs*, qui maſſacrent leurs Rois, & de qui Dieu aime à ſe venger, parce qu'ils ſont des barbares & des inhumains.

Et Dieu que vous peignez implacable & jaloux,
S'il aime à ſe venger, Barbares, c'eſt de vous.

Je ne ſçais où eſt le ſage dans le monde à qui cette violence pourroit convenir : elle conviendroit à quelqu'un, qu'elle ſeroit encore très-dangereuſe, où même ridicule dans les conjonctures où ſe trouve l'Orateur. Les droits ſont confondus ; les loix n'oſent parler, tout eſt en feu dans l'Etat, ſon Roi vient d'être aſſaſſiné, celui qui veut lui ſuccéder eſt préſent, & l'Orateur, qu'on ſupoſe ſage, parle, comme auroit fait *Jacques Clément*, ſi on lui ſupoſoit de l'eſprit, & de la force dans le caractére. Encore s'il ſe fut mis avec les autres : ce Dieu *que nous peignons* implacable, s'il aime à ſe venger, c'eſt de *nous*. La vérité ne perd point de ſes droits pour être jointe à la modération : il y a des bornes par tout. J'aime à voir *Didon* déſeſpérée faire des imprécations ; elle veut ſe tuer, c'eſt la rage qui écume. Mais Pothier *toujours ſage*, *toujours juſte*, perdre ainſi la tranquilité de ſon ame, & devenir furieux pour guérir les autres de leur fureur ; M. de V*** n'y a aſſurément point penſé. Il a, auſſi-bien que les autres, ſon enthouſiaſme qui le mene au de là des limites. Et on a beau dire, il faut être grand homme pour donner aux différens caractéres conçus dans la même tête, une couleur propre & qui conſerve toujours le même fonds quand les nuances varient.

Souvent ſans y penſer, un Ecrivain qui s'aime ;
Forme tous ſes Héros ſemblables à ſoi-même,

Une partie eſt le Héros, l'autre eſt l'Auteur....

*Atram deſinit in piſcem mulier formoſa ſuperne.*

C'eſt la premiere leçon qu'on donne à ceux qui veulent ſe mêler d'écrire : *Donnez à chaque perſonnage le caractére qui lui eſt propre*, & c'eſt être écolier que de manquer *à cette régle.* Si vous voulez parcourir tous les diſcours qui ſont dans le Lutrin, vous y verrez comme un Poëte doit ſortir de lui-même, pour ſe mettre dans ſes perſonnages ; c'eſt une ſorte de métempſicoſe. Le Poëte joue tous les rôles avec des airs & des tons ſi différens, qu'il eſt par-tout & qu'on ne le voit nulle part. Je ne veux vous donner que le diſcours d'*Evrard*, vous l'entendrez avec plaiſir, quoique vous l'ayez lû cent fois.

Moi, dit-il ; qu'à mon âge Ecolier tout nouveau
J'aille pour un Lutrin me troubler le cerveau !
O le plaiſant conſeil ! Non, non, ſongeons à vivre ;
Va maigrir ſi tu veux & ſécher ſur un Livre :
Pour moi je lis la Bible autant que l'Alcoran,
Je ſçais ce qu'un Fermier doit nous rendre par an.
Sur quelle vigne à Rheims nous avons hypotheque,
Vingt muids rangés chez moi font ma Bibliotheque.
En plaçant un pupitre on croit nous rabaiſſer,
Mon bras ſeul, ſans latin, ſçaura le renverſer,
Que m'importe qu'Arnauld me condamne ou m'approuve ?
J'abbats ce qui me nuit par-tout où je le trouve.
C'eſt-là mon ſentiment. A quoi bon tant d'aprêts ?
Au reſte déjeunons, Meſſieurs, & buvons frais.

# LETTRE HUITIEME.

## SUR LA VERSIFICATION.

JE vous parlois hier des portraits antithétiques de la *Henriade*, c'eſt la figure favorite du Poëte, il la met à tout : j'en ai compté par amuſement plus de trois cent : c'eſt une monotonie qui dégoûte à la fin ceux qui les aiment le plus.

Si Mayenne eſt *vaincu* , Rome ſera *ſoumiſe*,
Vous ſeul pouvez régler ſa *haine* ou ſes *faveurs*
*Inflexible aux vaincus* , *complaiſant aux Vainqueurs*
Prête à vous *condamner* , facile à vous *abſoudre* ;
C'eſt à vous d'*allarmer* ou d'*éteindre* ſa foudre.

Croyez-moi ſur ma parole, M. ou je vous accable d'exemples. J'en trouverai à chaque page des demi-douzaines, & vous les trouverez ſi peu variées, ſi peu déguiſées, que bientôt vous me demanderez grace.

Il y a encore une autre figure pour laquelle l'Auteur marque beaucoup d'inclination : elle revient ſur-tout lorſque la rime une fois placée, il reſte des vuides dans le corps du Vers. Alors on a recours aux ſynoniſmes, ou aux mots qui approchent : on voit arriver à la file des ſubſtantifs de même famille, des Epithetes, des Verbes, qui s'arrangent de maniere qu'ils occupent tout le terrein, & qu'ils rempliſſent, au moins de ſons, ce qui eſt vuide de choſes. Il me ſemble voir deux Dames en Panier aſſiſes ſur un grand banc.

Ce monſtre impétueux, ſanguinaire, inflexible,

Qui sanglant, déchiré, traîné par les soldats. . . .
On s'assemble, on conspire, on repand les allarmes.
Anglois, François, Lorrains, que la fureur assemble,
Avançoient, combattoient, frappoient, mourroient
ensemble. . . .
Tous les Ligueurs armés, tout un peuple innombrable,
Etrangers & François, Chefs, Citoyens, Soldats
Font pleuvoir sur le Roi le *fer* & le *trépas*.

N'est-ce pas là ce qu'on appelle une abondance stérile ? Notre oreille est chargée, & elle ne porte rien à l'esprit ; il y a bien des dupes. Mais aujourd'hui M. de V*** jouit & jouira peut-être toute sa vie du préjugé que l'amour propre de ses Aprobateurs conservera toujours, en dépit de la Princesse de *Navarre*, du Poëme de *Fontenoi* & du Temple de la Gloire.

Despréaux nous traite autrement que M. de V***. Il y a des vuides à remplir chez lui, comme ailleurs ; mais on ne s'apperçoit point qu'ils aient jamais été des vuides pour lui ; il enchasse des traits heureux, qui embellissent la pensée plûtôt que de la charger.

L'un pétrit *dans un coin* l'embompoint des Chanoines.
L'autre broye *en riant* le vermillon des Moines. . .
Elle accourt l'œil en feu, *la tête échevêlée*, . . .
Il devine son mal, *il se ride*, il s'avance. . . .
Et mon bras *sans Latin* saura le renverser . . .
A ces mots, *essuyant sa barbe limoneuse* . . . .

Il faut être riche pour remplir ainsi les vuides ; mais qui est assez pauvre pour ne pouvoir le faire par de simples énumérations ? Ce n'est pas pourtant que je veuille les chasser des Ecrits ; elles peu-

vent y entrer, pourvû qu'elles ne reviennent pas trop ſouvent, & que le beſoin du Poëte ſoit toujours couvert du beſoin de la choſe même. Ce qui arrive rarement aux énumérations de M. de V***.

On a parlé autrefois (ce fut M. de la *Motte* ce me ſemble, & je ne ſçais ſi M. de V*** par amour pour ſes *Anglois*, n'en a point parlé lui même) d'introduire des Vers *blancs* dans la verſification *Françoiſe*. On entendoit, je crois, par ces Vers *blancs*, qu'ils ſeroient ſans rime. Ne ſeroit-il pas mieux de donner ce nom à ces grands Vers, où il y a des mots ſonores, pompeux, longs d'une aûne, qui ne ſignifient pas aſſez pour l'eſpace qu'ils occupent, & qui font un Vers flaſque : *longum invalidi collum*. C'eſt *Aulugelle*, je crois qui définit ainſi les phraſes creuſes : *ſententiæ quas optimè Pollio Aſinius càvas vocabat, ſimplices apertæ, nihil ocultum afferentes, ſed vocales & ſplendidæ*. Il y en a un ſi grand nombre de cette ſorte dans la *Henriade*, que ſon Auteur ne ſeroit pas moins intéreſſé de mettre en crédit cette eſpèce de Vers que l'autre dont il ôteroit la rime.

Des Guiſes cependant le rapide bonheur.
Sur ſon *abaiſſement*, élevoit leur grandeur.
Ils formoient dans Paris cette ligue fatale,
*De ſa foible puiſſance orgueilleuſe rivale.*
Ses amis *corrompus bientôt l'abandonnérent*,
*Du Louvre épouvanté* ſes Peuples le chaſſerent.
Et des fleuves François les eaux en-ſan-glan-tées.
Ne portoient que des morts, aux mers épou-ven-
tées.

Remarquez que c'eſt *Henri* IV. qui parle ainſi dans un récit, & qu'il finit le Chant.

Ce rang manquoit encore *à ſa vaſte puiſſance*
Et de ſes *vœux hardis l'orgueilleuſe eſpérance.*
Dévoroit *en ſecret dans le fond de ſon cœur*
De ce *grand nom* de Roi le *dangereux honneur.*

Quel emphaſe ! Que de mots !

C'étoit du *grand Henri la redoutable armée* ;
Qui laſſe du repos & de ſang *affamée*,
Faiſoit entendre *au loin ſes formidables cris* :
*Rempliſſoit la campagne* , & marchoit vers Paris.

J'appelle cela de grandes paroles : *ſeſqui pedalia verba* : un Vers plein ne fait pas tant de bruit.

J'en ai vû d'autres qui ſont à peine de la Proſe ſoutenue.

Déja l'on découvroit les bords de l'Angleterre . . .
J'ai vû naître autrefois le Calviniſme en France. . .
Juſte Ciel ! eſt-ce ainſi que vous nous attendiez . . .
Henri ſçait profiter de ce grand avantage . . .
Soudain Potier ſe léve & demande audience. . . .
Courage leur dit-elle , on vient nous ſécourir. . . .
Valois , qui cependant différoit ſa vengeance ,
Tenoit alors dans Blois les Etats de la France.
Peut-être on vous a dit quels furent ces Etats !
On propoſa des Loix qu'on n'exécuta pas.
De mille Députés l'éloquence ſtérile ,
Y fit de nos abus un détail inutile.
Car de tant de conſeils l'effet le plus commun
Eſt de voir tous nos maux , ſans en ſoulager un.

De bonne foi ſont-ce-là des Vers , & ſur tout des vers dignes de l'Epopée ? Il y en a une infinité qui ne ſont que médiocres ; & quand il y en a de beaux , ils ont tant de ſaillie , qu'ils enlai-

diſſent tous leurs voiſins. C'eſt préciſément le contraire de ce que Pétrone demande dans un Poëme Epique, *ne ſententiæ emineant extra corpus, ſed in texto veſtibus colore niteant.* C'eſt ce qui n'arrive jamais à la plûpart des Ecrivains. S'il leur vient quelque penſée, ils ſe gardent bien de la laiſſer dans le tiſſu de l'étoffe. Ils l'en ſéparent autant qu'il peuvent, & la montrent iſolée, au riſque de ternir le fonds, pour faire briller la fleur.

Quelquefois on en trouve 6 & 8 Vers, qui ſont tellement détachés, qu'on peut les ôter chacun, ſans que le ſens en ſouffre aucunement. Je ſçais bien que le ſtile coupé ne déplaît point dans la Proſe; mais dans la Poëſie, ſi les phraſes ſont juſtes de la longueur du Vers; il en réſulte une monotonie déſagréable, au lieu que dans la Proſe, n'étant pas toutes de la même étendue préciſément, il y a toujours quelque différence qui fait variété.

Guiſe du ſein des morts n'a plus rien à prétendre
Le ſang d'un Souverain doit ſuffire à ſa cendre.
S'il mourut par un crime, un crime l'a vengé,
Changé avec l'Etat que le Ciel a changé.
Périſſe avec Valois votre juſte colere,
Bourbon n'a point verſé le ſang de votre frere.

Ces vers ainſi détachés, ſemblent avoir été faits indépendamment des uns des autres, & ne devoient leur place qu'à la rime. La raiſon aime pourtant à ſuivre une chaîne d'idées qui ménage ſa pareſſe. Il y a quelquefois des tirades dont les Vers peuvent être tellement déplacés, que le dernier devienne le premier, & le premier le dernier.

Henri reſte à vaincre après tant de guerriers.
Dans ſes ſuperbes mains, va flétrir ſes lauriers.
Va du Myrthe amoureux ceindre ſa tête altiere,
Endort entre tes bras, ſon audace guerriere.
A mon trône ébranlé, cours ſervir de ſoutien,
Viens, ma cauſe eſt la tienne, & ton regne eſt le mien.

Ne ſeroit-il pas mieux de mettre :

Viens, ma cauſe eſt la tienne, & ton regne eſt le mien.
A mon trône ébranlé cours ſervir de ſoutien,
Endort entre tes bras, &c.

Si je n'étois las de vous écrire ſur cette matiere, & vous, peut-être de lire ce que je vous écris, je vous parlerois de quelques-unes des comparaiſons de l'Auteur. Je ne vous en citerai qu'une qui prouve qu'il ne faut pas ſe laiſſer ſéduire par les beaux ſons :

Des nuages épais que formoit la pouſſiere,
Du Soleil dans les champs déroboient la lumiere.
Des tambours, des clairons le ſon rempli d'horreur.
De la mort qui les ſuit étoit l'avant-coureur.
Tels des antres du Nord, échapés ſur la terre
Précédés par les vents & ſuivis du tonnerre.
D'un tourbillon de poudre obſcurciſſant les airs
Les orages fougueux parcourent l'univers.

Il compare les *nuages* épais que forment la *pouſſiére* avec les orages qui obſcurciſſent les airs d'un tourbillon de *poudre* : & les tambours & les clairons qui précédent la mort *qui les ſuit* avec ces mêmes orages qui ſont précédés par les vents & ſuivis du tonnerre. On voit bien le raport de la *pouſſiére* qui vole avec un tourbillon de *poudre*,

des *nuages épais* avec *les orages qui obſcurciſſent.* Il ſemble même que ce ſoit preſque la même choſe, & les idées ſe confondent. Mais quel raport ces clairons & ces tambours ont-ils avec ces mêmes orages ? C'eſt aux vents & au tonnerre qu'on les compare. Direz-vous : mais liſez la comparaiſon, il ne s'agit point de ce qu'on a voulu faire, mais de ce qu'on a fait. Il vouloit dire probablement que les clairons étoient précédés de la pouſſiére, & ſuivis de la mort, comme un orage eſt précédé des vents & ſuivi du tonnerre. Voilà l'idée éclaircie ? mais eſt-elle juſte ? Les vents répondent-ils bien à la pouſſiére, les clairons à l'orage, le tonnerre à la mort ? D'ailleurs les *orages* ſont-ils aſſez différens des *vents*, pour faire oppoſition avec eux; il faut donc prendre le mot d'*orage* pour *nuage*, *nuée ;* mais les nuées ne ſont point précédées, elles ſont pouſſées par les *vents* par conſéquent ſuivies. Le tonnerre ne *ſuit* point le *nuage*, il l'accompagne, ou il l'annonce,& par conſéquent ne le *ſuit* point. Que deviennent ces Vers ſi ronflans, quand on les fait paſſer à la filiére du ſens commun.

M. de V*** s'applaudit dans ſa Préface, d'être le ſeul qui ait réuſſit *à peindre bien les petits détails qui avoient été* l'écueil de tous nos Poëtes Epiques, & cela eſt fondé ſur ce qu'il a nommé des *chiens* des *animaux hardis*, car c'eſt la ſeule expreſſion naturelle qui ne pouvoit entrer dans la deſcription, qu'il cite pour exemple de ſes ſuccès. Il nous donne une *périphraſe* pour un *détail ;* & par ce léger changement de nom, il ſe pare d'un mérite qu'il n'a point, & l'ôte à ceux qui l'ont eu avant lui. Ne ſe ſouvient-il point d'avoir vû dans le

Lutrin, *un fusil*, une *allumette*, un *manœuvre* qui *prend une poignée de clous*, qui *charge sur son épaule une lourde coignée*, & *derriere son dos*, *qui tremble sous le poids*, *attache une scie en forme de carquois*. Comment M. de V*** auroit-il le talent exclusif d'annoblir les petites choses ? Cela est bien plus difficile que de peindre les grandes avec dignité ; & il les peindroit, ainsi, que ce ne seroit point assez pour faire un Poëme Epique, où tout doit être admirable & presque divin.

En général, M. il me paroît que la *Henriade*, est un ouvrage où il y a plus d'esprit que de génie, plus de brillant que de richesse, plus de coloris que de dessein, plus d'Histoire que de Poësie. Quand l'Auteur le commença, il n'avoit que 19. ans. Nouveau sevré du Pinde, il avoit plus de lait dans les veines que de sang. Depuis, son jugement aïant fait des progrès, il a bien vû l'irrégularité de l'Ouvrage ; mais effraïé de la dépense, s'il eut fallu le refondre, il a mieux aimé y coudre des morceaux brillans, y jetter quelques liaisons artificielles, pour déguiser ses défauts & réparer en quelque sorte le vice de l'Architecture. Mais ces additions ont donné plus d'étendue à l'Edifice, sans le rendre plus régulier.

---

## *LETTRE NEUVIEME.*

### SUR L'ESSAI DE M. DE V***.

### SUR LE POEME EPIQUE.

VOus me ramenez encore à M. de V***, & vous ne voulez pas que je le laisse aller sans avoir rendu compte de son essai sur le Poëme

Epique. Je viens de le relire, M. avec toute l'attention dont je ſuis capable, & il m'a paru ſe réduire à ceci. 1°. Que les faiſeurs de régles ſont des Pédans qui n'y entendent rien, & en cela il a raiſon. 2°. Que les Arts ſont ſi étendus qu'il ne peut y avoir de définition générale qui embraſſe tous les Ouvrages d'un même genre. C'eſt un homme d'eſprit qui plaide une mauvaiſe cauſe. Je n'ai jamais entendu un caquet ſi capable d'étourdir une oreille ſenſée. Pourquoi donc cela eſt-il écrit! Quel cas M. de V*** fait-il de ſes Lecteurs! *O Dave itane contemnor abs te?* Que ne mettoit-il de bonne graces en titre *Apologie de ma Henriade.* Il a fait ce Poëme avant de ſavoir les régles, & enſuite il veut faire des régles ſur ſon Poëme, & pour cela renverſer toutes les idées communes, par un Paralogiſme farci d'une Erudition étincelante, jettée rapidement pour en dérober le faux. Il donne une définition quoiqu'il ait fait entendre qu'on ne peut en donner: l'Epopée eſt *un récit en Vers d'avantures héroïques.* Qu'il mette en Vers ſon Hiſtoire de *Charles* XII, il aura donc fait un Poëme Epique! Cependant, il exige *l'unité*, ce n'eſt pas de Héros, *qu'il y eut un principal perſonnage, ou pluſieurs il n'importe:* c'eſt donc d'action: il falloit donc écrire, *un récit en Vers d'une action héroique.* Il prétend que le merveilleux n'y eſt pas eſſentiel; je ne lui pardonne pas, c'eſt d'avoir voulu le prouver par des Antithèſes, des Métaphores, des comparaiſons & de jolies phraſes qui reſſemblent à des feux folets. Peut-on mettre en paralléle ce merveilleux qui fait l'ame de l'*Iliade*, de l'*Enéïde* & de la *Jeruſalem*, avec les beautés de caprice & de mode qui

dépendent du caractére & des Langues des Nations.

Les *Anglois*, les *Italiens*, les *Eſpagnols*, les *François* ont chacun leur goût, & leur génie : les uns aiment le ſérieux & le véhément, d'autres le gracieux, ceux-ci, le grand ; donc on peut dire pareillement *à Paris* que les *François* ne ſe ſoucient point du merveilleux dans un Poëme Epique.

Il avoit dit dans la page qui précéde ; *Homére, Démoſthéne, Virgile, Ciceron, ont en quelque ſorte réuni ſous leurs Loix tous les Peuples de l'Europe, & fait de tant de Nations différentes, une ſeule République de Lettres.* Donc les *Anglois*, les *Italiens*, les *Eſpagnols*, les *François*, doivent ſuivre les mêmes Loix & les mêmes principes. Pourquoi les *François* ſeuls ſeroient-ils rebelles, dans les points auſquels les autres Peuples ſe ſont ſoumis ? Ils ont tous admis le merveilleux, pourquoi les *François* ne l'admettroient-ils pas ? Les *François* l'aiment dans les Poëmes traduits des autres Nations, pourquoi ne l'aimeroient-ils pas dans un Poëme qui ſeroit en leur Langue ?

M. de V*** veut donner le change : Qu'il y ait des propriétés de tours, d'images, de penſées pour chaque Nation, on en convient. Mais vouloir que le merveilleux, qui fait l'ame du *corps Epique*, puiſſe être mis au rang de ces minuties qui n'alterent nullement le fonds ; en vérité, c'eſt être preſque fripon que de raiſonner de la ſorte. M. de V*** l'eſt un peu en fait de Littérature, mais on ne lui en fait pas un crime, il eſt bien difficile d'avoir tant d'eſprit ſans en abuſer un peu. Au reſte ce ſeroit une vertu, & une double vertu pour

pour lui de ne pas l'être. On aime la droiture; & si on a du plaisir à être amusé, on en auroit beaucoup plus encore, si on étoit sans crainte d'être dupé, & de servir de jouet à celui qui nous amuse.

» Voici une critique moins raisonnée, mais plus » vive du même Poëme faite dès l'an 1729.

## EPIGRAMME

### SUR LA HENRIADE D'A. DE V***.

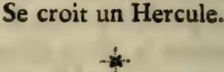
Qu'a donc produit la mort de l'Iliade
Que pesanment la Motte gringotta,
S'il faut encore essuïer l'Henriade
Qu'étourdiment A** fagota ?
L'exemple ainsi ne sert d'un Iota.
Singe ignorant d'une muse éclopée;
Comment ! c'est-là cette rare Epopée
Dont tous les yeux devoient être éblouis ?
Hé ! mon ami, cache ta ripopée
Avec Clovis, Moyse, & Saint Louis.

» Comme, pendant l'Impression de ce Recueil; » les amis de M. de V*** se sont empressé à contribuer à sa perfection, en envoïant à l'Editeur » diverses piéces qu'ils croïent lui manquer; il s'en » est trouvé parmi elles quelques-unes plus amples » que celles qu'il avoit déja; c'est ce qui a fourni » l'idée de mettre ici les *Additions* & *Corrections* « suivantes, avec un court *Errata*, les Lecteurs » étant priés de supléer aux autres moindres fautes » d'impression qui se rencontreront.

## ADDITIONS ET CORRECTIONS.

*A la pag. 115. I. Part. ajoutez ces deux Couplets oubliés.*

C'eſt donc ainſi que ſe vante V***
D'avoir vaincu Rouſſeau ,
Qui d'un ſeul coup le fait rentrer en terre
Ainſi qu'un Vermiſſeau ?
Ce Nain bouffi d'un orgueil ridicule
Se croit un Hercule encor
Se croit un Hercule.



Figurez-vous pour emblême fidelle
De ce fier Godenot ,
Un feu follet, qui par bonds étincelle
Et s'éteint auſſitôt.
Et le ſerpent qui ſottement s'anime
A mordre la lime en vain
A mordre la lime.

Pag 147. *I. Part.* (XXII.) *Nous venons de voir ces Quatrains dans le* VOLTAIRE *imprimé en 1745. où celui-ci eſt ajouté au troiſiéme rang.*

De ſon inflexible rigueur
Tirons au moins quelque avantage :
Qui n'a pas l'eſprit de ſon âge ,
De ſon âge a tout le malheur.

Pag. 149. L'*Amphigourie, ou le Galimathias , doit de même être augmenté de ce troiſiéme couplet.*

Le tems cauſe cette *rigueur.*
Pourquoi, s'il en tire *avantage* ,

Aïant tout *l'esprit de son âge*
De son âge a-t'il *le malheur.*

*Pag.* 155. après la l. 6. *à l'étoile, mettez cette Note.* Cet éloge du P. Porée ne peut que faire honneur à M. de V***. C'est une preuve que la reconnoissance l'emporte chez lui sur le ressentiment; qu'il ne se souvient que des bienfaits, & qu'il a oublié que cet aimable & éloquent professeur a dénoncé dans un discours public, que V*** *est un Poëte sans invention, un Philosophe sans Logique, un Historien sans Science. Omnis homo, nullus homo.* Tout est rien, comme Chrisologue.

Pag. 217. *I. Part.* lig. 18. *Après ces mots :* au-dessous du rien, *on peut mettre en guise de note les vers suivans.*

A. M. DE V***.

Quand vous mettiez dans vos ouvrages
De l'esprit & du sentiment,
Les Quarante agissoient avec discernement
En vous refusant leurs suffrages.
Ils n'ont plus la même raison;
Aujourd'hui rien ne vous sépare;
Votre *Princesse de Navarre*
Vous remet tous à l'unisson.

*Au même par M.* ROI.

Votre Princesse de Navare,
Qui s'en va courant nuit & jour
Sans Pages, sans Dames d'atour,
Est une Dame bien bizare;
C'est un vrai choix de Calotin:
Mais, sans vous émouvoir d'un reproche si juste,

Vous repliquez avec dedain :
» J'aime mieux ennuyer Auguste
» Que de plaire au peuple Romain.

*A la même page 217, après la Note* ( a ) *ajouter ce qui suit.*

( *a* ) Quelques partisans de V*** prétendent qu'on l'a honoré d'un si beau titre, non pour sa *Princesse de Navare*, mais pour ses vers à la Reine de *Hongrie*, & pour ceux sur la Bataille de *Fontenoi*. Ils disent que des vérités hardies dans ceux-là, fort ménagées dans ceux-ci, ont fait penser, que personne ne pourroit écrire l'Histoire avec plus de délicatesse & plus au goût de la nation. Quoiqu'il en soit de cette anecdote raisonnée que nous ne garantissons point, voici ce qu'on nous a écrit en nous envoïant ces premiers vers.

» Quoique notre incomparable Poëte soit doué » de cette rare *imaginative*, que *Mascarille* admi- » roit dans son maître, une autre qualité que l'on » croit incompatible avec celle-ci, ne lui est pour- » tant pas moins naturelle. C'est la *judiciare*, qui » de même que chez *Thomas Diafoirus*, se mani- » feste dans l'Ode suivante, d'une façon toute » merveilleuse.

## ODE

### A LA REINE DE HONGRIE.

Elle a paru au mois de Juillet 1742.

I.

Fille de ces Héros que l'Empire eut pour maîtres,
Digne du thrône auguste où l'on vit tes ancètres
Toujurs prêt de leur chûte & toujours affermis ;
Princesse magnanime
Qui joui de l'estime
De tous tes ennemis.

2.

Le Français généreux si fier & si traitable ;
Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable ;
Et qui vole en aveugle où l'honneur le conduit ;
Inonde ton Empire,
Te combat & t'admire,
T'adore & te poursuit.

3.

Par des nœuds étonnans l'altiére Germanie
1742. A ces puissants rivaux } malgré soi réunie
1745. A l'Empire Français }
Fait de l'Europe entiere un objet de pitié ;
Et leur longue querelle
Fut cent fois moins cruelle
Que leur triste amitié.

4. (*a*)

Ainsi de l'Equateur & des Antres de l'Ourse
Les vents impétueux emportent dans leur course
Deux nuages épais l'un à l'autre opposés :
Et tandis qu'ils s'unissent,
Les foudres retentissent,
De leurs flancs embrâsés.

5.

Quoi des Rois bienfaisans ordonnent ces ravages !

(*a*) Strophe ajoutée en 1745. Elle nous paroît la plus harmonieuse de toutes, quoique des Zoiles, peut-être trop vétilleux, prétendent trouver à mordre sur *les vents de l'Equateur* ; sur les *Antres de l'Ourse*; sur l'union problématique des 2. *nuages chassés par les Vents d'Est* & d'Ouest ; si le vent de Nord se met de la partie, & sur la netteté de la construction. Ils demandent si ce sont les vents ou les nuages qui s'unissent, & si ce sont les flancs des uns ou des autres, ou bien les foudres qui sont embrâsés. A tout cela on répond : minuties. *Aquila non capit muscas.*

Ils annoncent le calme ; ils forment les orages ;
Ils prétendent conduire à la félicité
Les Nations tremblantes
Par les routes ſanglantes
De la calamité ?

6.

O ! Vieillard vênérable , à qui les deſtinées
Ont de l'heureux Neſtor accordé les années ;
Sage , que rien n'allarme & que rien n'éblouit ,
Viens-tu priver le Monde
De cette paix profonde
Dont ton ame jouit ?

7.

Ah ! s'il pouvoit encore, au gré de ſa prudence,
Tenant également le glaive & la balance ,
Fermer par des reſſorts aux mortels inconnus ,
De ſa main reſpectée
La porte enſanglantée
Du temple de Janus !

8.

Si de l'or des Français les ſources égarées
Ne fertiliſoient plus de lointaines contrées ;
Raportoient l'abondance au ſein de nos ramparts ,
Embelliſoient nos Villes ,
Arroſoient les Aſiles
Où languiſſent les Arts!

9.

Beaux Arts , Enfans du Ciel , de la paix & des graces,
Que Louis en triomphe amena ſur ſes traces ,
Ranimez vos travaux ſi brillans autrefois ;
Vos mains découragées ,

Vos livres négligés,
Et vos tremblantes voix.

10.

De l'immortalité vos ſuccès ſont le gage ;
Tous ces traités rompus & ſuivis de carnage ;
Ces triomphes d'un jour un moment célébrés,
Tout paſſe, tout ſuccombe
Dans la nuit de la tombe,
Et vous ſeuls demeurez.

» Que d'élévation, que de magnificence. Je » cherche dans ce *ſtile impétueux qui marche au » hazard*, un ordre progreſſif de raiſonnement : » il doit s'y trouver ; ſans quoi ce *déſordre effet de » l'Art* ne ſeroit pas un *beau* déſordre. O ! ſi j'a- » vois la ſagacité & l'eſprit géométrique de ce » grand Poëte, j'aurois bientôt mis ſon Ode *à la » portée de tout le monde*. Eſſaïons d'en faire l'Ana- » lyſe, ou plûtôt de la traduire tout uniment en » proſe ; dépoüillons-la de ces brillantes parures » qui nous éblouiſſent, peut-être en découvrirons- » nous mieux les beautés naturelles.

1.

Digne fille de ces Empereurs toujours chancellans ſur leur Trône, ſans jamais tomber ; Princeſſe eſtimée de tous ſes ennemis.

2.

Le *Français* ſi poli, & ſi bruſque, qui courre en aveugle où l'honneur le méne ; t'admire, t'adore te cherche noiſe, & ravage tes Terres.

3.

Toute l'*Europe* fait pitié depuis que l'*Allema-*

gne est liée malgré elle avec la *France :* & leur amitié est cent fois plus funeste que n'a été leur longue querelle.

4.

Ainsi les vents de l'Equateur & de l'Ourse ; c. a. d. de l'Orient, de l'Occident & du Septentrion, emportent deux nuages ; & pendant qu'ils se joignent le tonnerre se fait entendre.

5.

Quoi ! des Rois bienfaisans ordonnent ces ravages ? parlent de paix, font la guerre, & prétendent rendre les peuples heureux en les égorgeant ?

6.

O ! vieux bon homme, qui dois vivre deux ou trois cent ans, sage comme le Paysan d'Esope, qui ne te soucies de rien, viens-tu empêcher le monde d'être aussi tranquile que toi ?

7.

Ah ! s'il pouvoit encore faire la paix !

8.

Si l'or des *Français* répandu au long & au large ramenoit l'abondance dans nos villes ; & venoit rendre la vigueur aux Arts qui languissent.

9.

Beaux arts ranimez vos travaux, vos courages, vos négligences, & vos fraieurs.

10.

Vous donnez l'immortalité : les courts triomphes d'un jour passent bien vîte, & vous subsistez seuls.

# ANALYSE

## *De cette Analyse.*

PRINCESSE.

Le *Français* vous révére, vous admire & vous insulte.

Les Allemands qui sont malgré eux d'accord avec les *Français*, mettent l'*Europe* dans un état pitoïable.

Ainsi trois vents chassent deux nuages contraires, qui en s'unissant, font gronder la foudre.

De bons Rois ordonnent pacifiquement cette cruelle guerre.

Un vieillard sans souci ne veut pas que nous soïons aussi indolents qu'il est.

S'il pouvoit encore faire la paix.

Si notre argent dispersé par tout revenoit chez nous faire revivre les Arts. Beaux arts, ranimez-vous.

Vous êtes immortels, tout passe, & vous restez seuls.

Et voilà justement ce qui fait que votre fille est muette.

*ANECDOTES * qui peuvent servir de preuve à quelques traits du Portrait raporté pag. 3. (ainsi que celui de la Piéce qui termine cette Edition) entre autres aux vices de* vanité *&* d'étourderie,*qui lui sont reprochés ; en les mettant par forme de Note au bas de cette page.*

M. de V*** s'est fait connoître de très bonne

* Nous ne les avons reçues que trois ou quatre jours avant de finir cette impression.

heure pour un véritable Poëte selon le Proverbe, c'est-à-dire Poëte & Fou. Il fut à peine sorti du Collége qu'il eut occasion de se faufiler parmi le beau monde, particuliérement chez M. le Duc de *Richelieu*. Madame aimoit beaucoup la Poësie & faisoit des vers fort joliment. Elle s'y appliquoit peut-être encore plus pour faire plaisir à son Mari que par goût, & M. de V*** ne contribuoit pas peu à la bonté des petites piéces qu'elle composoit. Au bout de quelque tems il fut païé de ses peines. La Duchesse lui donna un jour cent Louis. V*** se voïant en main une pareille somme, s'en retournoit chez lui si joyeux qu'il ne se possédoit pas. Par hazard, comme il passoit dans la ruë S. *Denis*, il apperçoit un Carosse avec deux chevaux & quatre habits de Livrée qu'on alloit vendre à l'enchere. Il s'approche, il met son prix, il achete enfin le tout pour ses cent Louis; dont il ne se réserva rien. Notre nouveau Marquis aussi sec qu'il avoit été le jour d'avant, ne trouva point cependant de difficultés pour avoir des Domestiques de louage. Les habits qu'il leur fit endosser leur étoient une caution sûre de leur païement. Voilà donc notre Poëte Seigneur dans toutes les formes. La premiere visite qu'il rendit dans ce brillant équipage, fut, comme il étoit juste, à sa Bienfaitrice. Il s'y rendit tout d'abord. Le Suisse croïant que c'étoit quelqu'un d'importance, ouvre la porte cochere toute grande, & Mad. de *Richelieu*, qui entend arriver un Equipage met la tête à la fenêtre pour voir qui c'est. On peut juger de son étonnement, lorsqu'elle vit M. A** qui, il n'y avoit qu'une heure au plus l'avoit quitté à pied, sortir d'un beau Carosse, & trois Domestiques qui lui

aidoient à en descendre. Elle fait appeller M. le Duc pour prendre part à une pareille Comédie, & ce fut à qui riroit le mieux d'un si parfait ridicule. Pour finir court notre Poëte passa toute la journée à de pareilles visites & à faire rire le monde à ses dépens.

Sa nouvelle condition le transportoit hors de sa sphere. Il ne s'embarassoit plus de rien. La nuit vient; il soupe en ville, il se divertit, mais au sortir de la table, voilà un grand embarras qui survient. Point d'argent pour païer ses Domestiques, & sur-tout aucun endroit pour mettre à couvert son Equipage. Que fait-il. Il congédie ses Domestiques avec ordre de revenir le lendemain de bonne heure. Il capitule ensuite tête à tête avec le Portier de son pere. Celui-ci après avoir attaché le Carosse avec une chaîne à la porte de la Maison, & en avoir retiré les glaces & les coussins, consent de laisser entrer les deux chevaux. Il n'y en avoit qu'un dans la maison, qui depuis 10 ou 12 ans servoit à soulager le grand âge du bon homme A**, & l'endroit où il étoit n'étoit pas suffisant pour trois. Ce vieux Domestique ne vit pas de bon œil qu'on lui donnât deux camarades. Il fit tapage du pied & des narines, au point qu'il réveilla son maître. Celui-ci craignant qu'on ne voulut lui voler sa petite chaise & celui qui la traîne, sonne, appelle du monde, demande de la lumiére, se léve & veut voir par ses yeux ce qui se passe. Quelle surprise en entrant dans sa petite écurie, il y voit 3 chevaux au lieu d'un. Le fait lui paroît singulier, il se frotte les yeux, il regarde & est persuadé enfin qu'il ne se trompe pas. Il demande à qui sont ces nouvaux hôtes, il menace

& force le Portier de le lui dire. Auſſi tôt ordre de les mettre à la ruë. Mais voici bien une autre nouvelle pour le bon homme? La porte de la rue eſt à peine ouverte qu'il apperçoit un Caroſſe. A qui ce Caroſſe, dit il ; à M. de V*** lui répond le Portier. A mon fils reprend le bon homme. Le gueux ne ſait-il pas qui il eſt , & que ſon Aïeul étoit un ſimple Païſan. Où eſt-il ce coquin-là ? il faut que je l'aſſomme , je ne veux pas abſolument le voir davantage dans ma maiſon. Tranſporté de colere il monte à la chambre du Poëte. Il n'étoit pas couché. Il s'étoit ſeulement jetté ſur ſon lit & enveloppé dans la couverture. Le bon homme touche deſſus à grands coups & le force de ſortir de la maiſon. Il fallut obéir, mais ce ne fut pas là encore la fin des embarras que le Caroſſe de M. de V*** lui cauſa. En voici bien d'autres.

Le Portier du Palais lui aïant aidé à atteler ſes chevaux , il ne ſe trouva perſonne pour les conduire. M. de V*** ſavoit qu'il n'étoit pas bon cocher. Comme Poëte il étoit timide & poltron & c'eſt ſon caractere diſtinctif. Convenoit-il d'ailleurs qu'un Seigneur de cette importance conduiſit lui-même ſon Equipage ? Cependant il n'étoit guéres que 3 heures , & ce n'étoit pas-là le tems de chercher un cocher.

Le Fils du Portier du Palais , nommé Fleurau , jeune homme de 14 à 15 ans tout au plus , lui en ſervit. Il monte deſſus le ſiége , & ſort aſſez heureuſement de la Cour du Palais ; mais quand ce vint à tourner au bout de la rue de la Draperie pour gagner le Pont de notre Dame , notre nouveau Phaëton donne contre une borne avec tant de violence que le Caroſſe renverſe. Une glace ſe briſe ,

mais c'eſt de quoi s'embarraſſoit fort peu le jeune Fleurau. Tout couvert de boue & le corps meurtri il tenoit ſa tête avec les deux mains, & V*** ne faiſoit guéres meilleure contenance. Emboité dans ſon Caroſſe, la tête ſortie hors de la portiere qui ſe trouvoit au-deſſus, il crioit de toutes ſes forces au ſecours, au ſecours, je ſuis mort!

Quelques Crocheteurs & gens de cette trempe, qui dans l'Eté épargnent la dépenſe d'un lit en couchant ſur la dure & à la belle étoile, ſe réveillent à ſes cris. Ils accourent, retirent notre Poëte hors de ſon Caroſſe & viennent à bout de le relever. Mais la cheville ouvriere étoit caſſée, un des chevaux bleſſé & une des petites roues beaucoup endommagée. Il fallut attacher le tout avec des cordes, après quoi un Fiacre conduiſit doucement ce malheureux Equipage chez le Charon, M. de V*** le ſuivant à pas lents auſſi triſte, confus & dolent qu'un Renard qu'une poule auroit pris pour me ſervir des termes de *Boileau*.

La réparation du Caroſſe, l'entretien des chevaux, dont il n'étoit pas en état de païer la dépenſe, furent cauſe qu'il les laiſſa très-long-tems où il les avoit mis tout d'abord, ſans s'en pouvoir ſervir. A la fin ne voïant plus aucun jour pour les conſerver il conſentit de les revendre. La perte qu'il fit deſſus, & les malheurs qui lui étoient arrivés avec la nourriture des chevaux lui emporterent cinquante Louis, enſorte qu'on peut dire que pour avoir été une ſeule demie journée en Caroſſe, il lui en a coûté 12 cens livres argent de *France*. Voilà la folie de l'Homme.

Il lui arriva auſſi peu après, qu'étant revenu la nuit fort tard à la maiſon paternelle, il la trouva

fermée. Son Pere tout-à-fait las de sa conduite & indisposé contre lui pour un Ouvrage, qu'il avoit fait, avoit fermé lui-même la porte & pris la clef dans sa chambre. Il eut beau prier le Portier, il ne pouvoit rien faire. Il fallut donc que V*** pensât à trouver un lit ailleurs. Chacun étoit couché ; à qui s'adresser ? Il n'y avoit que le Portier de la Cour du Palais levé. Il le prie de lui donner retraite. Celui-ci lui répond qu'il n'a pas de lit pour lui-même, & que dans sa petite Cabane il n'y a pour tout lit qu'un fauteuil qui lui sert à se reposer dans les intervalles de la nuit, en attendant ceux qui doivent rentrer dans la Cour, & ce meuble lui étoit si nécessaire qu'il ne pouvoit pas s'en passer. Mais ajouta-t'il : voilà des Chaises-à-Porteurs. Enfermez-vous dans quelqu'une. Vous m'éveillerez donc, reprend V***. Oui, dit le Portier. A peine fut-il dans la Boëte qu'il commença à ronfler ; il n'avoit pas toujours vû boire, & il en donna des preuves. Le jour vient : cinq heures sonnent. Deux Conseillers viennent au Palais, & comme ce sont des gens du moins pour la plûpart, fort versés dans les sçiences, & qui conséquemment connoissent les Sçavans, il arriva qu'en passant près de la porte ils apperçurent V***. La résolution fut bientôt prise de lui jouer piéce. Ils envoïent un de leurs Domestiques chercher deux Porteurs. Comme on leur promit de les bien païer, ils ne se firent pas long-tems attendre. On leur donna un écu de 6 livres avec ordre de porter M. de V*** le plus légérement qu'il leur seroit possible, au Caffé de la Croix de Malthe sur le Quai neuf, de l'entrer avec la Chaise dans le Caffé & de l'y laisser. La chose fut exécutée. M. de V*** y

resta bien encore une heure à dormir. Le Garçon du Caffé n'avoit pas exigé beaucoup d'éclairciſſemens des Porteurs, fondé ſans doute ſur la maxime, eſt bien venu qui apporte. Le monde vient au Caffé & ſur-tout les beaux eſprits dont il étoit alors le rendez-vous. Un d'entr'eux qui s'y étoit trouvé au moment qu'on y avoit apporté M. de V***, avoit eu ſoin qu'on ne l'éveillât pas. On ſe divertit long-tems à le voir dormir. Quand on fut raſſaſié de rire, on l'éveilla. Il crut d'abord qu'il rêvoit, & fut auſſi honteux que confus de ſe voir dans un pareil endroit, ſans ſavoir qui l'y avoit apporté. On peut penſer combien de lardons on lui jetta, & combien on dit de bons mots à cette occaſion.

---

# TABLE

## DES PIECES EN VERS ET EN PROSE

### CONTENUES DANS CETTE II. PARTIE.

# TABLE



## OMISSION

A M. *de Voltaire.*

Les délires de tes Ecrits
Et les desordres de ta vie
Sont mis vis-à-vis du mépris
Et beaucoup plus bas que l'Envie.

» Quelque Rimeur moins caustique les a chan-
» gés de cette maniere, & nous croyons qu'il a
» bien fait.

Pour bien juger de tes Ecrits
Et des actions de ta Vie,
Il faudroit accorder la Pitié, le Mépris,
L'Admiration, & l'Envie.

LA MALLE-BOSSE,

LA

# MALLE-BOSSE,

NOUVELLE

# NUIT DE STRAPAROLE;

*DÉDIÉE*

*Au généreux & désintéressé Similor D. V***.*

# *AVIS*

## AU LECTEUR ET AU RELIEUR.

*CEtte Piéce nous étant arrivée peu de tems après la fin de cette nouvelle Edition, nous croyons devoir dire, que ſa place eſt à la fin de la deuxiéme Partie, quand on fera relier le Livre ; mais que pour la propreté & rendre les Volumes égaux lorſqu'on* les brochera ſeulement, *il convient que le Relieur la mette à la fin de la premiére Partie.*

L A

# LA MALE-BOSSE,

## *NOUVELLE NUIT DE STRAPAROLE.*

LES Spectacles finiſſoient ; on venoit de donner à la Comédie Françoiſe la premiere repréſentation d'une Piéce nouvelle, dont l'Auditoire éploré s'écouloit à grands flots, au moment d'une terrible averſe ; l'air retentiſſoit de la criaillerie ſcandaleuſe des Cochers, du claquement de leurs foüets, & du nom de tous les Laquais du Roiaume: des torches à demi allumées s'agitant au milieu de ces airs qu'elles empeſtoient, ſembloient repréſenter celles que les Furies du Parnaſſe ſecouoient, en ce moment, dans le cœur palpitant du Poëte encore incertain de ſon ſort. De jeunes Calotins, graves Arbitres des réputations Littéraires, la plûpart en Rabat & en Manteaux courts, à travers les timons de cent caroſſes ébranlés, franchiſſoient gaillardement le ruiſſeau devenu riviére, pour voler aux Opinions chez Procope, & pour y prononcer ſouverainement ; bref, il pleuvoit très-fort & il étoit huit ou neuf heures du ſoir, quand un Cavalier connu dans le monde ſous le nom de *Similor* D. V*. n'ayant pour tout abri que les aîles de ſon chapeau, & ſerpentant à travers les roües, les goutiéres & les boutiques, fut arrêté par une vieille Racoleuſe de Cithére, au détour de la rue de Buſſi.

Mon Gentilhomme, lui dit-elle, une jeune brune belle à ravir, chantant comme les Fées, & tout nouvellement enrollée, vous attend à ſouper chez elle, au coin d'un bon feu & dans la

meilleure humeur du monde. Elle demeure ici près, & plus près encore d'un excellent Traiteur. Suivez-moi, vous ſerez heureux, &, *foi de femme d'honneur*, vous ne vous en repentirez point.

Similor eſt un de ces eſprits libres au-deſſus des préjugés, juſqu'à la déraiſon ; un de ces êtres penſans qui ſe piquent de haute philoſophie, qui n'admettent nulle corruption dans la nature, & qui ſous le prétexte d'un amour paſſionné pour la vérité, la recherchent indifféremment partout, excepté où elle eſt, & où ſa pure & vive lumiére les éclaireroit ſur la vanité de leurs recherches. Ce caractére imprudent qui dans tous les âges maintient un homme *dans l'âge heureux qui méconnoît la crainte*; d'ailleurs le froid, la pluïe qui redoubloit, & plus que tout cela, le mauvais génie de Similor, l'engagérent pour la premiére fois de ſa vie à tenter une pareille avanture. Il ſe diſoit à lui-même, pour ſa juſtification, qu'un homme qui penſe ne ſauroit trop voir pour trouver de quoi exercer ſa raiſon. Il ſe jetta donc avec cette femme à la merci d'un Fiacre qui ſe trouva là ſous leurs mains dans la Bagarre, & qui, après trois grands quarts d'heure de juremens & d'embarras, les deſcendit enfin *à un troiſiéme étage*, au commencement de la rue de Seine.

La dupe eut à peine un pied dans la chambre, qu'une Mademoiſelle Manon très-jolie en effet, & aſſiſe auprès d'un bon feu fort néceſſaire à ſa vêture légére, ſe leva & courut à lui les bras ouverts. Il vit un minois, une gorge & des épaules ſi agréables, que malgré l'horreur du lieu, à peu ne tint qu'il ne ſe ſentît le cœur ému d'une eſpéce de ſentiment tendre. Il ſe le reprocha bientôt, &

ſe ſouvenant qu'il n'étoit là que par curioſité philoſophique, il repouſſa la fille aſſez dédaigneuſement, & fut s'aſſeoir dans une chaiſe longue qui ſembloit attendre là le premier venu ; à la place d'honneur.

Par ma foi ! s'écria-t'il, en homme qui ne s'aviſoit guéres de philoſopher que rélativement à l'intérêt de ſes paſſions, il faut l'avouer, malgré qu'en aient les libertins ; les bienſéances, la pudeur & la modeſtie ne ſont point des chiméres, elles ſont un bien très-réel, & le plus vif aſſaiſonnement que la délicateſſe du cœur humain pouvoit mettre à la volupté. Je n'en veux que ceci pour preuve. Avec une fois moins de charmes que n'en voilà, je le ſens bien, le ſeul ſourire obligeant d'une femme comme il faut, ſeroit mille fois plus attrayant pour moi, m'intéreſſeroit mille fois plus qu'une ſaillie ſi prévenante.

Par ma foi auſſi ! s'écria Manon de ſon côté, en ſe remettant à ſa place vis-à-vis de lui, voilà bien rentré de piques noires ! Et dis-nous, mon Roi, d'où viens-tu donc pour débiter de ſi graves ſornettes ? Tu ſors de la Comédie Françoiſe, je gage : tiens, tiens, ſi tu aimes tant les moralités, les maximes & les ſentences, prends-moi cet écran & t'en donne à ton aiſe, tu en trouveras là & de meilleurs & de plus naïves qu'à aucunes des Piéces d'aujourd'hui.

Pauvre Malheureuſe, lui dit Similor, un peu ſurpris de cette jolie vivacité, tu me fais vraiment pitié ! A ta phyſionomie & à l'eſprit que tu montres, tu pouvois bien mériter un meilleur ſort que le tien : mais laiſſons cela, prends ces deux Louis, dit-il en les jettant ſur une table, & donne ordre

ſeulement au ſoupé ; après quoi, bois, mange, ris, chante, extravague, à la bonne heure, mais laiſſe-moi moraliſer ici tant qu'il me plaira, & que chacun faſſe ſon métier.

Et pourquoi, Monſieur, répondit-elle froidement, aurois-je plus perdu que vous le droit & le don de moraliſer ? Eſt-ce à titre de ſage que vous vous en réſervez le privilége excluſif ? Ah ! je vous en fais juge ? Qui de nous deux l'eſt ici le moins ? ou vous qui m'y venez chercher de propos délibéré, ou moi qui m'y trouve à contre-cœur ? A ces mots, elle tourna la tête d'un autre côté, pouſſa un ſoupir, & ſe tut.

L'apoſtrophe étoit ſenſée, & ne laiſſa pas que de déconcerter l'Etre penſant : le ſombre ſilence & le mauvais maintien s'emparoient de la ſcène, & l'argent reſtoit ſans maître, ſi la Dame du logis ne l'eût pris pour donner ſes ordres ; ils furent exécutés diligemment, en peu de tems le ſoupé fut prêt & ſervi, ſans que cependant il ſe fût rien paſſé au coin de la cheminée que de très ſérieux, & qui ne permette à l'imagination du plus honnête lecteur de ſuivre la mienne & de ſe tranſporter pour un inſtant ſur les lieux.

Similor avoit déguiſé ce moment d'embarras ſous un faux air de rêverie & de diſtraction : l'air mortifié de Manon, le peu qu'elle avoit dit, & ſon ſilence, lui inſpiroient pour elle une ſorte de conſidération momentanée ; la Vieille remêla les cartes fort à propos, & ranima le jeu par des diſcours un peu plus de ſaiſon, qui ſecondés de la bonne chere & du vin, remirent inſenſiblement les choſes dans une poſition plus vive & plus naturelle. Similor devint plus liant, Manon plus

gaye, il ſe dit quelques folies; on la pria de chanter, & quoiqu'elle ſe ſentît bien en voix dans ce moment-là, elle ne ſe fit point redire, elle obéit & choiſit ingénieuſement cet endroit de l'Opéra d'Armide, Act. 4. Scen. 2.

Voici la charmante retraite
De la félicité parfaite;
Voici l'heureux ſéjour
Des Jeux & de l'Amour,
Jamais dans ces beaux lieux votre attente n'eſt vaine;
Le bien que vous cherchez ſe vient offrir à vous;
Et pour l'avoir trouvé ſans peine,
Devez-vous le trouver moins doux?
Voici la charmante retraite, *&c.*

Quinault & Lully en chantant le Palais d'Armide ne ſe doutoient guéres que leurs chants ſerviroient un jour à célébrer un troiſiéme étage de la ruë de Seine: & voilà comme quelquefois Pégaze innocemment porte une ſelle à tous chevaux.

Ces paroles animées d'une belle voix, d'une figure aimable & d'un air d'eſprit, qu'on devine aiſément à la juſteſſe du choix, achevérent enfin de tourner tout de bon Similor du côté des jolies maniéres.

Petite folle, lui dit-il, d'un ton tout-à-fait adouci, tu ſais bien que d'emblée ces ſortes d'endroits-ci n'inſpirent la galanterie qu'à des ſots, qu'elles que ſoient les Beautés qui s'y rencontrent: oublie de grace & pardonne-moi l'accueil deſobligeant que je t'ai fait; touche-là, ſoions amis, & crois que je te regarde à cette heure tout d'un autre œil.

Manon ſe prêta comme elle devoit à ce petit racommodement, & ſon nouvel Ami reprenant la

parole, continua ainsi : Tu n'es pas sans avoir lû les Contes de la Fontaine ? Non, Monsieur, répondit Manon : ni par conséquent celui de la Courtisanne amoureuse ? poursuivit-il : je l'ai présent, dit-elle ; hé bien, reprit Similor, je veux que tu en profites aussi-bien que moi, je te donne à jouer le rôle de Constance, & je veux bien me charger de celui de Camille. Tu m'entends bien ? Fort bien, repliqua Manon, vous ne vous partagez pas mal ; mais attendez donc que j'aie joué le rôle de Courtisanne aussi long-tems que Constance, si vous voulez que le vôtre vous fasse autant d'honneur qu'à Camille ; & vous attendriez, je crois, vainement, car franchement je ne m'y sens guéres de dispositions. Je sai trop, ma pauvre enfant, dit Similor, que le plus souvent on ne se choisit point son état, & que celui d'honnête femme & le tien sont quelquefois bien involontaires ; aussi tu as vû comme presque d'abord je t'ai rendu la justice de te croire digne d'un meilleur sort. Oh ça ! conte-moi donc naturellement toute ton Histoire ; je suis disposé à te croire, à te plaindre, & à te secourir. Pourquoi ménes-tu la vie que tu ménes ? Qu'est-ce qui t'y a réduit ? Qu'est-ce qui m'y a réduite, Monsieur, répondit-elle, d'un air touchant, en pouvez-vous douter un instant ? Ce qui sans doute y réduit la plûpart de mes pareilles ! la profonde misére. Hélas ! tu n'auras pas de peines à me le persuader, dit le Philosophe. Qui sait mieux que moi combien la bonne ou mauvaise fortune influë sur les mœurs ? que moi, dis-je, qui fais profession de sentir & de penser plus que tout autre ! que moi le grand scrutateur du cœur humain ! Aussi, vice, vertu, cœur, esprit, crime,

innocence, vertueux, coupable, ſont mes termes favoris, mes Ecrits publics & familiers ; ils ſont ſans ceſſe au bout de ma plume & ſur le bord de mes lévres; car, Mademoiſelle, ſoit dit en paſſant, il eſt bon que vous ſachiez que vous êtes ici avec quelqu'un que vous avez peut-être cent fois lû & admiré : mais parlons d'autre choſe, ne ſongeons qu'à toi, qu'à boire & qu'à nous réjouir ! A ta ſanté, Manon !

La Vieille prit le tems qu'il buvoit pour ſaiſir ſon tour à parler.

La miſére, dit-elle, où nous ſommes, fut ſi grande & ſi ſubite qu'il n'y eut pas moyen de nous en tirer autrement moi ni ma niéce ; car je vous découvre à cette heure le comble de cette miſére, en vous avouant que cette Malheureuſe eſt ma niéce. En diſant cela elle ſe mit à pleurer d'aſſez mauvaiſe grace.

Quelqu'autre qui auroit la rage des deſcriptions vous détailleroit ſes grimaces & ſes contorſions & diroit,

> Que ſur ſon nez ſa prunelle éraillée
> Verſoit les pleurs dont elle étoit mouillée ;
> *Enf. Prod.*

mais je ne dois rien peindre que de comique ou dagréable, & ceci ne ſeroit ni l'un ni l'autre.

Et quel étoit votre état ? demanda Similor : Vraiment, dit la Tante, il étoit bon ; nous nous mêlions d'un négoce qui nous entretenoit honorablement moi, ma niéce, donc que vous voyez, & ſon frere qui eſt maintenant je ne ſçai où, au Diable Vauvert. Et qui vous a fait diſcontinuer ce bon négoce ? dit Similor : Une perſécution la

plus opiniâtre du monde, répondit la bonne Tante, des ſaiſies, des amendes, des empriſonemens. .... que ſais-je ? Tout ce que vous pouvez vous imaginer de plus ruineux pour des gens de commerce. Dites la vérité, continua Similor, en la preſſant, vous vendiez de la contrebande. Mais c'en étoit, ſi vous voulez, répondit la vieille Babillarde, & ce n'en étoit pourtant pas ; car enfin ce n etoit ni ſel, ni tabac, ni toiles-peintes, ni rien qui fît tort à Meſſieurs les Fermiers Généraux ; c'étoient de beaux & de bons Livres fabriqués dans le Royaume, bien moulés, & faits comme les autres, & peut être mieux, excepté ſeulement qu'il manquoit à ceux que nous vendions un peu de veau par-deſſus, & deux ou trois méchantes lignes à la fin qui ſont dans les autres, & qu'on ne lit jamais; & vrai comme il faut mourir un jour, vous m'en croirez, ſi vous le voulez, je n'y entendois non plus de malice que l'enfant qui vient de naître, car je n'ai jamais ſçû ma croix de Pardieu! En un mot, Monſieur, nous étions de bons Libraires ambulans. Oui, oui, je vous entends de reſte, dit Similor, prenant un air ſérieux qui tenoit de la gravité & même un peu de la ſévérité, vous jouïez ſur le Théâtre de la Librairie des rôles à manteaux, en bon François, vous étiez Colporteurs ? Oui, Monſieur, dit la pauvre femme, ſans prendre garde à la morgue de Similor; mais comme vous ſavez, en tous métiers il y en a qui les gâtent & d'autres qui les honorent. Il y a Colporteurs & Colporteurs; nous étions des fors & des mieux achalandés, & je défie bien qu'on ne montre un de ces Livres un peu paſſables vendue depuis quinze ou vingt ans, qui ne ſoit ſorti de

nos mains. Je dis donc, Monſieur, que depuis ce tems-là nous nous tirions très-honnêtement d'affaire, moi, ma niéce, & ſon frere; ah le bon tems ſur-tout que c'étoit du vivant de ce gros Abbé qui ne demeuroit pas loin d'ici; un grand Latin dont tout un chacun, je ne ſai pourquoi, diſoit tant de mal; non pas nous vraiment! Tout au contraire, & devant Dieu ſoit ſon Ame, c'étoit le Pere nourricier de tous nous autres, celui-là! Dis donc, ma niéce, t'en ſouvient-il de ſes Lettres Philoſophiques, de ſon *Réſervatif*, & de ſa belle Epître *à Iranie*? Comme cela ſe vendoit bien! Mon Dieu, ma chere Tante, répondit Manon, vous vous trompez, & lourdement, ces Livres-là nous venoient de toute autre main; nous n'en avons jamais vu ni connu l'Auteur, c'étoit un de ſes confidens qui nous les aportoit, & il s'en falloit tout que ce tiers-là ne fut ni ſi gros ni ſi gras que M. l'Abbé. Je crois que tu as raiſon, reprit la Tante; mais ce qu'il y a de vrai toujours, c'eſt que ces Livres-là faiſoient bien boüillir la timbale; & plût-à-Dieu que nous en vendiſſions toujours de pareils, tu aurois encore ton innocence! Ce qu'il y a auſſi de bien vrai, c'eſt que le pauvre cher Abbé n'eut pas les yeux fermés, qu'adieu la boutique, il nous la fallut fermer auſſi. Nous nous échapions encore & nous vivotions avec les Nouvelles Eccléſiaſtiques & d'autres petits Brinborions, quand il s'eſt aviſé de paroître je ne ſçai quel maudit chiffon, (le Diable emporte l'Auteur;) il y avoit quelque choſe dedans contre un Monſieur de la Cour qui n'a pas entendu raillerie, & qui dans ſa mauvaiſe humeur s'en eſt pris à qui n'en pouvoit; mais il a ſi bien fait donner la chaſſe au Corps des

Colporteurs, que c'eſt une vraie déſolation qui crie vengeance : figurez-vous, Monſieur, que de miſére les uns ſe ſont faits ſoldats, les autres filoux ; il y en a que le déſeſpoir a pouſſé juſqu'à ſe faire Auteurs : mon neveu continue le Métier, mais avec des riſques qui le mettent ſans ceſſe à deux doigts des galéres. Pour nous qui ſommes reſtées ſeules, ſans ſavoir où donner de la tête, vous voyez notre état ; il falloit vivre item, & dame quand on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut. Voilà toute notre Hiſtoire. A votre avis, mon cher Monſieur, ne ſommes-nous pas bien à plaindre ?

Non, ſur mon ame, répondit Similor, qui l'avoit ouie fort impatiemment juſqu'au bout ; non certes, vous n'êtes point à plaindre ; juſte punition d'un Métier dont ont pâti des gens qui valoient mieux que vous ſans comparaiſon, & que vous n'avez jamais plaints, vous ſubiſſez la peine du Talion ; cela s'appelle vivre à ſes dépens, après avoir vêcu aux dépens d'autrui ; vous viviez du deshonneur des autres, & vous vivez du vôtre à préſent.

Ce retour de mauvaiſe humeur alloit vraiſemblablement rebrouiller Conſtance & Camille ; la Courtiſanne amoureuſe faiſoit déja très-mauvaiſe mine à ſon aimable Cavalier, quand la porte s'ouvrant avec grand bruit, un nouvel Objet changea la ſcéne.

Entre un jeune homme en aſſez mauvais équipage & tout éfaré ; ah ma Tante, s'écria-t'il, en jettant une petite malle ſur la table, je viens ma foi de l'échaper belle ; j'étois caché dans un nid à rats au Fauxbourg S. Marceau, on m'y a déterré:

les Mouches volent dans le Quartier, & je donnois comme une grue dans les filets, si un Voisin charitable, comme je rentrois chez moi, ne m'eut couru au-devant pour m'avertir du danger où j'étois : j'ai bien vîte rebroussé chemin, sans quoi je serois à cette heure fort mal à mon aise dans un cul de basse fosse. Ayez la bonté de me donner le couvert, en attendant que je me reconnoisse & que je dépaïse l'Escoüade.

Tandis que le jeune homme parloit, Similor l'examinoit attentivement, & à mesure qu'il l'examinoit, son sourcil se défronçoit de plus en plus ; la sérénité qui renaissoit sur son front paroissoit mêlée d'un profond étonnement, qui se termina enfin par un grand éclat de rire. Je ne vois pas, Monsieur, lui dit assez séchement le nouveau venu, ce qu'il y a de si plaisant dans ce que je viens de dire, pour en rire comme vous faites. Mon cœur, lui dit Similor, en tirant une Brochure de sa poche, n'êtes-vous pas l'énorme Bossu qui me vendit hier ce Livre à la sortie de l'Opéra ? Je ne le nie pas, repartit le neveu, je vous crois trop galant homme, poursuivit-il en riant aussi, pour me vouloir dénoncer. A Dieu ne plaise ! dit Similor, mais quel est l'habile Opérateur qui vous a, d'un jour à l'autre, si bien extirpé la loupe effroyable qui vous couvroit l'omoplate ? Pour Dieu, indiquez-le moi, en faveur d'un jeune Médecin de mes amis qui, tout savant qu'il est, n'a pas ce beau secret-là, car il ne manqueroit pas de s'en servir pour lui-même. C'est moi, Monsieur, répondit le Colporteur, qui viens de faire cette belle & prompte opération tout-à-l'heure en montant l'escalier. Tenez voilà ma bosse, conti-

nua-t'il montrant la petite malle qu'il avoit jettée en entrant, & voilà la clef, ouvrez, choisissez & achetez, je vous mets à-même, & trouvez bon, puisque j'y suis aussi, que je m'accommode pareillement; disant cela, il se mit à table.

Similor qui n'aimoit guéres moins l'humiliation de son prochain que sa propre gloire, & l'une ou l'autre entrant d'ordinaire pour quelque chose dans les Brochures du jour, il se fit un vrai régal du passe-tems qui s'offroit à lui; comme aussi le Colporteur de son côté, pressé d'un besoin plus naturel, & qui voyoit bonne chere devant lui, ne se faisoit pas un moindre plaisir d'en profiter. Ils se satisfirent tous les deux: celui-ci visitoit aussi curieusement tous les plats que l'autre inventorioit la malle, & chacun à l'envie, donnoit son coup de dent à sa façon.

Le premier Livre qui tomba sous la main de Similor fut le Recueil de ces Messieurs. Recueil de miséres, dit-il. Ces prétendus Messieurs étoient de grands fous; je n'en excepte que le dernier, qui a si bien parlé contre la raison, & qui juge tous les autres sans les avoir lûs, comme il l'assure lui même. Celui-là du moins n'a perdu de tems ou n'en a mal employé que le peu qu'il lui en a fallu pour prononcer à la boullevuë, comme il a fait & comme il a du faire. Qu'est-ce qui suit?

## *LES FETES ROULANTES.*

Autres impertinences qui ne valent pas le papier à sucre qui les couvre, & moins encore mille fois la peine que j'ai prise de les lire. Ajoutez à la mince valuë, que c'est une injustice criante. De quoi rit-on? Les Fêtes dont il est question sont

tout l'honneur poſſible à celui qui les a imaginées.

Les cinq Chars ne valoient-ils pas bien cinq Caroſſes d'Ambaſſadeurs, dont il n'en faut qu'un pour faire bayer tout Paris : & la bonne chere pardeſſus le marché, n'eſt-ce donc rien ? On ne ſait ce qu'il faut à ces Diables de Badauts. Ils ne ſont jamais contents, quoique l'on faſſe pour leur plaîre ; amuſez-les, fêtoyez-les, régalez-les, il leur manquera encore quelque choſe. Pouſſez la galanterie juſqu'à les mener où je ſuis, ils y demanderont des ſentimens. Oh, oh, continua-t'il, paſſant à une autre Brochure, voici qui m'a bien la mine d'un bon Libelle diffamatoire dans toutes les formes.

## *ORAISON FUNÉBRE*

### De l'Abbé D. F.

*Où l'on s'eſt interdit le privilége de mentir.*

La peſte ! je ſerois bien fâché pour deux grandes raiſons, d'être le Sujet d'une pareille Piéce d'Eloquence. La premiere de ces deux grandes raiſons, dit le Colporteur, ſe dévine aiſément ; c'eſt qu-il faudroit primò que vous fuſſiez mort, paſſe pour celle-là, elle eſt valable ; mais pour l'autre, telle que je la conçois, au Diable qui s'en ſoucieroit !

Doucement, doucement, notre ami, dit Similor, vous ne ſavez pas comme moi, ce que c'eſt que d'avoir maîlle à partie avec la poſtérité. S'il eſt fâcheux, comme vous en convenez, de mourir une fois, vous m'avouerez qu'il eſt encore plus d'en mourir deux ; qu'il ne faut qu'un Placard

comme celui-là ſur la tombe d'un Illuſtre, pour le déſinmortaliſer tout net, ou, qui pis eſt, pour immortaliſer tes ſottiſes; car à qui n'arrive-t'il pas d'en faire?

Liſez, liſez cette feuille que je vous montre, dit le Colporteur, elle me vient de bonne main, & on m'a dit que cela étoit plaiſant. Je n'entends rien au titre, dit Similor.

# *MEMOIRE*

POUR JANOTUS DE BRAGMARDO,

*CONTRE l'Univerſité.*

Qu'à t'on voulu dire? Tout ce que j'en ſçai, dit le Colporteur, c'eſt que cela roule ſur la querelle ridicule & ſans fin des Chirurgiens & Médecins. Ah, ah, j'y ſuis, dit Similor; & le Mémoire, à ce qu'il paroît, eſt pour les Chirurgiens. Je ne ſavois pas, dit le Colporteur, que JANOTUS DE BRAGMARDO voulût dire le Corps des Chirurgiens, mais pourtant, ſelon ce que j'en ai oui dire, le Mémoire n'eſt ni pour l'un ni pour l'autre parti, on daube également ſur tous les deux. Il n'y a pas de mal à cela, repliqua Similor; on ne ſauroit trop s'égayer ſur la friperie des gens qui s'égayent impunément ſur notre peau; on ne leur nuira jamais tant qu'ils nous nuiſent: leur fureur de détruire va, comme on voit, juſqu'à ſe vouloir auſſi détruire les uns les autres. En puiſſent-ils venir à leur honneur! Que ſait-on ſi ce n'eſt pas l'intention de leurs Juges, & ſi leur lenteur à décider n'eſt pas un effet de leur ſageſſe & de leur amour pour le bien public. Car aſſurément, quand les

Médecins & les Chirurgiens cherchent à ſe détruire, c'eſt la ſeule & précieuſe occaſion où rien n'eſt mieux que de les laiſſer faire ; qui les y peut mieux aider que les lenteurs de la Juſtice ? De ce beau propos, il trouva bientôt de quoi paſſer à d'autres qui étoient plus de ſon reſſort. Voici, dit-il, un titre qui ne me plaît point.

## *TRANSMIGRATION*

### DES BEAUX-ESPRITS

### *De France, en Pruſſe.*

Tranſmigration ! Tranſmigration ! ce n'eſt pas là le mot propre ; pour parler correctement, il ne falloit mettre que Colonie : Tranſmigration ne ſe dit que du tranſport de toute une Nation expatriée par la force du Conquérant ; & pour un Bel-Eſprit ou deux au plus, que nous a ravis la Cour de Berlin, il nous en reſte au moins trois ou quatre de bon compte. Il faut dire cela à l'Auteur, qui d'ailleurs ne me paroît pas un ſot ; car cet Ouvrage finit par une aſſez bonne Epigramme. Il la lut haut, & la voici.

## LA FRANCE

## *AU ROI DE PRUSSE.*

PRINCE ambitieux, arrête :
Pourquoi cette incurſion ?
Et d'une juſte Conquête
Paſſer à l'invaſion ?
Reprends à ta fantaiſie

Et garde la Siléſie,
C'eſt ton droit que tu pourſuivis ;
Mais d'où vient Roi téméraire,
Nous enlever Maupertuis,
Et la moitié de Voltaire ?

Il eſt vrai qu'il n'y a pas de conſcience à cela ! diſoit Similor en riant ; du reſte, continua t'il ſérieuſement, quand je diſois : pour un Bel-eſprit ou deux que nous enléve la Cour de Berlin .... me trompois-je dans mon calcul ? L'enlévement, comme on voit, ſe réduit préciſément à un & demi tout en gros. Mais en voici bien d'un autre ! Il faut l'avouer, la gayeté Françoiſe eſt admirable pour créer de jolies bagatelles : c'eſt dommage qu'elle ait renoncé au Comique.

## LES AMOURS

### *De Miledi Melpoméne & de Milord Amphigouri*,

Nouvelle Galante.

La belle Union ! il n'eſt pas difficile de voir que c'eſt une Paſquinade contre le Tragique empoulé qui a ſuccédé à celui de Corneille & Racine, & contre notre nouveau goût pour le Théâtre Anglois ; il y auroit bien des choſes à dire ſur le premier point. Quant au deuxiéme, je le maintiens très injuſte. Le Théâtre Anglois eſt une mine de Diamans pour le nôtre dans l'épuiſement où il eſt. Et ſans parler de *Veniſe ſauvée*, & de toutes les belles ſuivantes qu'elle aura, on ſeroit bien ſurpris de ſavoir tout ce que depuis douze ou quinze ans notre Cothurne doit à celui là ; ſi j'en dreſſois un Mémoire exact, je ferois bien rougir des Spectateurs

Spectateurs qui raillent, & qui en ont pourtant profité à leur insçû. Voici apparemment le deuxiéme Tome.

# THALIE

*Sur le retour & dans la Haute Reforme, sous la direction du R. P. D. L. C.*

Je n'ai rien à dire à ceci, dit Similor; il est vrai que notre pauvre Comédie prend une étrange forme depuis quelques années : Qu'elle ait donné dans le sérieux & la morale, baste ! le tems du Génie est passé, tout le bel Esprit du monde ne méne pas à la belle Nature. Relâchons lui le métaphysique : il faut bien vivre, comme disoit toute à l'heure la bonne Tante, & quand on ne fait pas ce qu'on veut, faire ce qu'on peut ; mais qu'elle veuille donner dans l'Itos & le Pathos, c'est une usurpation, un égarement intolérable. La pauvre Tragédie, telle qu'elle est devenue, n'avoit pas deja si fort nos larmes en sa disposition, sans que sa friponne de sœur vînt encore dîmer sur sa récolte. Ce sera sans doute ici que Mademoiselle Manon aura pris le trait qu'elle m'a lancé à mon arrivée en me présentant un écran. Suivez, Monsieur, suivez, interrompit le Colporteur, en lui montrant du doigt une Brochure in-quarto couverte de papier marbré ; voilà qui va avec les deux précédentes que vous venez de voir ; c'est l'assortiment, les trois ne se séparent point. Similor ouvrit & lut :

# *APOLLON PANTIN*
# ET
# *LES MUSES PANTINES,*

## BALLET NEUF.

*Les paroles sont de divers Auteurs, & la Musique des Sieurs Innocent & Charivari.*

Coyonnerie, coyonnerie! dit-il, en jettant la Brochure au loin; on voit bien d'où cela sort, c'est de quelque malheureux Poëte Lyrique qui n'aura mérité ni pension, ni place, ni cordon.

Oh! pour cette Feuille-ci sur laquelle vous mettez la main, dit le Colporteur, elle est toute seule de sa bande: elle a fait un beau bruit celle-là! Et elle nous coûte bien cher; c'est elle qui me fit endosser la Bosse. Similor ayant lû le commencement du Titre:

## DISCOURS

*Prononcé à la porte de l'Académie, par .......*

Au feu! au feu! s'écria-t'il, & sur le champ il y jetta la Feuille, qui flamba & fut consumée en un clin d'œil sous la pincette qu'il tenoit appuyée dessus. Eh morbleu, Monsieur, quelle rage vous tient? cria le Colporteur, & que faites-vous? Je fais justice, dit Similor, & j'extermine un Ecrit qui offense un homme d'honneur, respectable à tous égards, & qui doit être cher à tous les amateurs de belles choses. Pour le coup, notre Ecervelé parloit & agissoit en homme sensé, mais le Colporteur qui ne trouvoit pas son compte à cela, se mit dans une colére épouvantable, disant qu'il

n'exiſtoit peut-être plus que cette Feuille-là. Tant mieux diſoit Similor, tant mieux : vous me comblez de joie de m'en aſſurer. J'en ſuis ravi pour ce grand homme, & je lui ferai ma cour de ma bonne action la premiere fois que j'aurai le bonheur de le rencontrer. Je n'ai que faire de tout cela, repartit le Colporteur furieux & d'un air menaçant ; je me ſoucie bien que vous faſſiez votre cour à mes dépens ; vous m'avez brûlé pour dix francs de marchandiſes, & j'en ai refuſé un gros écu aujourd'hui, & ventre-bleu...... Pas tant de bruit, dit Similor, un peu de prudence, vos cris pourroient attirer ici le Commiſſaire ; & ſa préſence, entre nous, eſt plus à caindre pour ces Dames, & pour vous tout le premier, que pour un homme tel que moi. Après tout, je ſuis équitable : vous m'aſſurez que c'étoit le ſeul exemplaire. ..... Oui, Monſieur ; Que le Diable & la Foudre ... Il ſuffit, je vous en crois, tenez voilà un demi Louis, ſoyez auſſi content que moi. Cette petite branche du rameau d'or ramena la paix pour une troiſiéme fois dans ce véritable antre de la Diſcorde, mais ne la ramena pas pour longtems.

Chacun reprit ſes fonctions, & Similor ouvrit une Nouveauté qui avoit pour Titre:

*ALMANACH DU DIABLE*

POUR L'ANNÉE 1747.

La piéce, ſuivant la méthode & le ſtyle des Almanachs ordinaires, débutoit par l'article des éclypſes, & l'on y liſoit :

» Il y aura cette année 1747 ſur l'horiſon du

„ Fauxbourg S. Germain une éclypſe du bon goût ;
» elle arriva le 18 Janvier 1747, & elle ſera totale, avec demeure dans l'ombre. Son commencement ſera à la premiere repréſentation d'une Comédie nouvelle, & finira à une premiere lecture.

Cette raillerie univoque & mordante, qui tomboit à plomb ſur un de nos meilleurs Ecrivains & ſur ſes admirateurs, remit Similor en belle humeur, & le Livre qui ſuivit celui-là l'y maintint, mais ſur tout un autre ton. C'étoit

## *NOCRION*

OU

*Hiſtoire véritable & merveilleuſe d'un Prodige arrivé à l'endroit du nommé* Fotz, *muët du Serrail d'Iſpaham, auquel eſt ſurvenu ſubitemeut l'uſage de la parole.*

Muët du Serrail ! Oh voici à coup sûr bien de la gravelure & des godrioles. Il ne faut pas être un grand Grec pour comprendre qu'un Muët ſorti de ſi bon lieu, & dont la langue ſe dénoue, jaſe diablement & a de bonnes choſes à dire. L'Auteur eſt un grand mal-adroit, s'il n'a pas bien édifié ſur un ſi beau fonds. L'ami, dit-il au Marchand, je veux prendre un *Fotz*. Prenez, Monſieur, lui dit l'autre, vous êtes bien le maître. Combien un *Fotz* ? Tant. C'eſt trop, dit Similor, allez, allez, je ſuis au fait de cette marchandiſe-là comme vous-même, depuis le tems que je m'en mêle pour mon compte ; voilà plus que cela ne vaut. Que cela ſoit dit, je n'en donnerois pas un obole par-delà. Il

jetta ce qu'il voulut, empocha un *Fotz* & continua son inventaire. La nouvelle pomme de discorde attendoit ici notre Curieux. Le fond de la malle étoit occupé de toute la premiere Edition d'un Livre intitulé :

## NOUVEAU SUPPLEMENT

### *Du grand Dictionnaire Historique de Moréri.*

Jusques-là il n'y avoit rien de trop frapant, mais ce qui piqua l'attention de l'Inquisiteur, c'est l'année de l'impression ; elle étoit de 1801. Un Supplément de Moréri en l'année mil huit cens un ! dit Similor, en frapant des mains : *Si non vero, bene trovato.*

Beau cadre à dire bien des vérités en face à des vivans supposés morts, il ne cessoit de se recrier sur la commodité de ce plan, & pour démontrer qu'il étoit très-ingénieux, il répétoit sans cesse qu'on le lui avoit volé. Ensuite ayant parcouru des yeux la premiere page & grommelé quelques mots de l'Avertissement, ce fut bien autre chose. Mais, mais comment donc ! voilà du neuf, du joli, du léger, de l'heureux, du fin, du délicat. Ce ne fut jamais là de la drogue à vendre sous le manteau : cela mérite, je ne dis pas Privilége & Permission, mais récompense. Je garantis à cet endroit déja, corps pour corps, Ouvrage pour Ouvrage, approbation, acclamation générale. Je voudrois l'avoir fait.

En effet, tel étoit le début de cet Avertissement :

» Ce Supplément contient les articles de tous
» les hommes plus ou moins illustres qui ont paru
» depuis les dernieres Editions de Moréri jusqu'à

» la présente année séculaire 1801, c'est-à-dire ;
» pendant une partie du glorieux régne de Louis
» XV. assis aujourd'hui sur le Thrône, dans le
» sein d'une paix profonde & de son auguste Fa-
» mille, qu'il a la satisfaction de voir multipliée
» jusqu'à la cinquiéme génération.

Similor s'enquit du tems qu'il y avoit que ce Livre paroissoit. On l'assura qu'il n'avoit pas encore été mis en vente, & qu'il voyoit là tous les Exemplaires, qui n'excédoient pas le nombre de deux cens. Oh parbleu! cette nouveauté fera fortune! J'en réponds, car j'en dirai du bien. Je prétends faire plus; j'aime le Roi, on ne l'ignore pas depuis le témoignage éclatant que j'en donnai dans mon Ode sur la Convalescence : le Roi verra ce Livre-là ; demain, demain, je veux lui lire cet endroit-là ! Demain je vole exprès à Versailles, & je perce le petit couché, on peut compter là-dessus.

Le Supplément étoit écrit en stile de dictionnaire, avec simplicité & précision ; mais cette précision & cette simplicité étoit justement le tour ingenieux qui donnoit une certaine force aux traits dont l'Ouvrage étoit parsemé. Les noms obmis n'étoient pas de ces traits, ceux qui étoient les moins piquans : tel avantageux de nos jours, qui pour quelques productions, heureuses en ce siécle de Bagatelles, ne s'érige pas moins dans ses rêves, qu'un trophée chez M. Titon, devoit, suivant le sens de ses omissions affectées, se voir en 1801 déja parmi les noyés. Du reste ce Livre, ainsi que de vives railleries, contenoit aussi, comme de raison, de justes éloges.

Par exemple, Similor, qui eût désiré n'y trou-

ver que le ſien, eut le chagrin en le cherchant au SI, de rencontrer dans ſa route SA, celui d'un autre, dont la longueur l'impatienta furieuſement pendant le cours de 15 ou 20 feuillets. C'étoit ſous l'article de SAXE (Maurice Comte de) Marechal de France. On y détailloit les qualités éminentes de ce grand homme, & l'Auteur s'étoit donné ſes aiſes en Ecrivain ſuppoſé du ſiécle futur, & qui n'avoit par conſéquent plus de loix à prendre que de la vérité, ni plus rien à démêler avec la modeſtie du Héros. Similor eſpérant qu'on n'auroit pas plus ménagé la ſienne, ſe hâta de mettre le nez ſur l'encens. Il parvint enfin à ſon article; on ne l'avoit heureuſement point obmis, il n'eut garde de s'en étonner, mais voici ce qui l'étonna.

Similor (Mathieu) Ecrivain ſuperficiel & fleuri qui brilloit encore vers le milieu du dernier ſiécle. Ses Ouvrages alors nombreux, & dont il ne nous reſte que des fragmens, tirérent leur peu de vogue de l'étrange activité qu'il eut à leur procurer des ſuffrages. Il ſçut s'introduire chez les grands & s'inſinuer chez les femmes, qui diſtribuoient alors les honneurs du Parnaſſe. Il déprimoit adroitement les bons Poëtes, exaltoit les mauvais & ſoudoyoit des Prôneurs. Il faiſoit compoſer & compoſoit lui-même ſes éloges, que par des envois anonymes il faiſoit enſuite inſérer dans des Feuilles périodiques dont la France étoit alors infectée. Tout ce manége ne le ſauva point, même de ſon vivant, d'un grand diſcrédit. Il n'étoit preſque plus mention de lui ſur la fin de ſa carriére; de-là vient que l'on ne ſait préciſément ni quand, ni comment il mourut: les uns veulent qu'à la premiere repréſentation de ſa derniere Pié-

«e il mourut ſubitement avec elle ſur le Théâtre; ſur quoi même ils rapportent cette Epitaphe :

Ci-gît Similor qui ſur terre
Rembourſa plus d'un camouflet ;
Et qui par Meſſieurs du Parterre
Fut tué d'un coup de ſiflet.

D'autres le font mourir tout naturellement dans ſon lit, d'une attaque d'apoplexie cauſée par ſon trop d'embonpoint. C'eſt aux Continuateurs de M. l'Abbé d'Olivet à nous débrouiller cet anecdote & à conſtater lequel de ces faits eſt le plus vrai ou le plus vrai-ſemblable.

Sa ſurpriſe & ſon dépit furent tels, qu'il en penſa tomber à la renverſe, & vérifier ainſi d'avance en quelque ſorte la premiére de ces deux opinions : il ſe poſſéda toute-fois, roulant dans ſa tête différens moyens pour empêcher ce Livre de voir le jour. Son premier deſſein fut de payer toute l'Edition ; il en demanda le prix : on lui dit cent piſtoles. L'avarice effrayée lia les mains à l'orgueil mortifié pour les délier à l'artifice ; le plus ſimple eût été d'aller ſans faire mine de rien chez le Commiſſaire, & de lui faire mettre la main ſur le Colporteur & ſur la malle : mais ſon objet étoit d'anéantir exactement les deux cent Exemplaires ; & ce ne ſont pas là de ces ſortes d'effets ſaiſis, de ces dépôts ſacrés, dont rien ne ſort jamais des greffes. Ne s'en fiant donc qu'à ſoi ſeul, il s'y prit autrement, il commença, pour mener à bien ſon projet, par ſe bien *raſſeriner*, prendre & payer deux Exemplaires, bien refermer la malle & prendre la clef. Ramenant enſuite un leger ſoûrire ſur le bout de ſes dents, il ſe rapprocha de la table,

reparla du voyage de Verſailles, y promit ſa protection ; refit ſa cour à Manon, fit venir le Champagne & le verſa à profuſion. Quand les fumées eurent achevé de mettre la compagnie ſur le bon ton, mon camarade, dit d'un air enjoué Similor au Colporteur, ma foi, plus je vous examine de pied en cap, plus je me dis que j'avois hier la berluë, de ne pas voir que votre boſſe étoit poſtiche. Et à quoi cela ſe devoit-il voir, dit le Colporteur? A vos gras de jambes, répondit Similor, & à cette face de jubilation : bon reprit l'autre ; belle rêverie de vouloir qu'il y ait des jambes & des viſages à part pour des Boſſus ! N'en doutez pas, dit Similor, tenez, examinez-moi bien ; vous verrez de la tête aux pieds un homme bien taillé pour porter boſſe ; elle m'iroit comme de cire, & pour vous en convaincre, je veux par plaiſir que vous me l'eſſayiez.

L'épreuve parut divertiſſante : on y taupe. On lui applique très-correctement la boſſe ſur les épaules ; il ſe la fait bien attacher par-deſſous le juſt'au-corps, & l'on éparpille agréablement ſa perruque naiſſante par deſſus : cela fait, il ſe préſente au miroir comme une Belle qui ſort de ſa toilette, ſe proméne avec toutes les graces d'un Boſſu, ſe carre, ſe tourne à droit, à gauche : Hé bien, Monſieur, hé bien, mes Dames, comment me trouvez vous? Voilà ce qui s'appelle un Boſſu cela ; qu'en dites-vous ?

Tous de ſe recrier qu'il étoit à peindre ; qu'il étoit vraiment boſſu, tortu même en cas de beſoin. On lui bat des mains ; on crie *Vivat !* Il s'égaye tout de bon & comme par antouſiaſme, il folâtre, on pâme de rire : il danſe, il fait la ca-

briole & ſaute le Boſſu. Jamais Polichinelle ne fut ſi fêté, ſi claqué, ſi brillant ; jamais ſcène ſi jolie ni ſi folle ne ſe joua ſur le théâtre de la joie.

Cependant le Colporteur feſſoit le Champagne en homme qui n'y étoit pas accoutumé : rien n'étoit plus naturel en pareil cas que des beſoins qui l'obligeaſſent à ſortir. Auſſi rentroit-il pour la trois ou quatriéme fois, quand Similor, qui crut avoir enfin aſſez préparé le moment d'enlever la malle & de s'évader, cria, qu'un enfant en pleureroit & courut à la porte, le cœur épanoui déja d'une joie ſecrette, à l'approche de l'heureux denoûment : mais quel coup de théâtre pour les Lecteurs, & quel coup de foudre pour lui !

Tout en ouvrant la porte, il ſe vit l'eſtomach pointé par deux ou trois hallebardes que lui préſentérent autant de grivois à mouſtaches, ſuivis d'un Commiſſaire & d'un Exempt. Ah chien de Boſſu ! lui cria l'Exempt, en lui ſerrant la gorge, nous te tenons pour le coup ; tu payeras les peines que tu nous donnes depuis ſi long-tems. En priſon, Meſſieurs. Meſſieurs ! s'écrioit le pauvre étranglé, vous vous méprenez indignement ! entendons-nous, ſongez bien à ce que vous faites ! Nous y ſongeons très-bien, dit le Commiſſaire d'un ton de fauſſet & en ſe rengorgeant, vous êtes bien celui que nous cherchons, & vous n'êtes pas fait de façon à s'y pouvoir méprendre ; au Châtelet ! M. le Commiſſaire, dit Similor, en ſe rengorgeant auſſi de ſon mieux, vous vous trompez, vous dis-je, je ne ſuis pas plus boſſu que vous. C'eſt auſſi, reprit l'homme de Robe, un faux Boſſu que nous cherchons, ne vous faites pas mettre les menottes, obéiſſez de bonne grace

à la Juſtice & marchons. Similor outré & ſe déboſſuant en fureur, jetta la boſſe à la tête de ſon maître, en diſant, voilà votre Boſſu ! Celui-ci rejetta la boſſe au nez, jurant qu'il n'y prétendoit rien, & qu'elle étoit bien à lui. Tous deux pelotoient la boſſe & ſe la renvoyoient à coups de pied avec les meilleures raiſons qu'ils pouvoient s'imaginer. Me ſerois-je aviſé comme un ſot, diſoit le Colporteur, de vouloir faire le boſſu avec mon air joufflu & ces jambes-là, & ne voit-on pas clair comme le jour que c'eſt un déguiſement ajuſté à la figure de Monſieur ? Qu'il replique à cela ! Le Commiſſaire qui n'étoit rien moins qu'un Salomon, pour ſavoir à qui adjuger la boſſe, ſe laſſa de ſa perplexité : Marchons, marchons, dit-il, voilà bien des façons ; toutes boſſes & tous vilains cas ſont reniables, on le ſait bien, & ceci ne finiroit jamais : Qu'on les méne tous deux au cachot ; le Fait s'éclaircira tout à loiſir. Similor conſterné, comme on peut croire, en enviſageant les ſuites d'une ſi vilaine avanture, obtint enfin par ſes larmes & par ſes priéres un moment d'entretien ſecret avec le Commiſſaire & l'Exempt : étant donc paſſé avec eux dans une chambre voiſine, là il ſe nomma & fit un détail fidel de tout ce qui venoit d'arriver. Il n'en étoit pas mieux, & toute ſon éloquence étoit perdue ſans le ſecours d'une bourſe de cinquante piſtoles qu'il avoit heureuſemenr ſur lui : à l'harmonie d'une ſi belle péroraiſon, le Commiſſaire bailla le fauſſet d'un ton, l'Exempt s'humaniſa ; ils ſe parlérent à demi-voix pour ſe concilier ſur le renvoi de leur ſuite, promirent à Similor de lui rendre bon compte des Exemplaires,

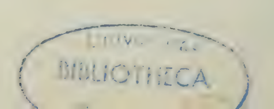
qui l'intéreſſoient ſi fort, & lui montrérent un petit degré dérobé qui deſcendoit dans la petite ruë des Marais. Il l'enfila bien vîte & regagna ſon logis, laiſſant tout le monde extrêmement ſatisfait d'avoir eu ſon ſoupé, ſon argent, & une comédie ſi plaiſante, dans un tems ſur tout où elles ſont ſi rares. Car il eſt tems enfin de mettre mon Lecteur au fait, en lui diſant que depuis la rencontre de la Vieille juſqu'à ce dernier & parfait dénoûment, tout n'étoit qu'un jeu concerté par des Colporteurs qui avoient des juſtes ſujets d'en vouloir à Similor. ( Autre matiére à une nouvelle nuit de Straparole ) Niéce, Neveu, Tante, Archers, Commiſſaire, Exempt, tous n'étoient que de faux Perſonnages qui, de longue main, s'étoient diſtribué les Rôles & avoit ſçû ajuſter la Scène au Théâtre, ſelon les différentes circonſtances; & les fréquentes ſorties du Colporteur, après le vin de Champagne, avoient ſervi à faire les derniers arrangemens.

Il en revint bien à Similor, après deux ou trois jours, quelques ſoupçons qu'il voulut éclaircir, mais envain. On retrouva bien le Théâtre, mais les Acteurs étoient bien loin. Il ne put plus douter qu'il n'eût été joué, & cette découverte de ſa part auroit manqué à la pleine vengeance des Rieurs. Depuis ce tems, il ne voit paſſer ni malle, ni boſſe, qu'il ne lui ſouvienne de la Malle-Boſſe.

F I N.

---

*Nota*. Les Lecteurs voudront bien corriger quelques légéres fautes d'impreſſion. Souvent V*** s'en eſt ſervi pour decrier les Editions dont il n'étoit pas aſſez bien payé.




SRD.

